



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

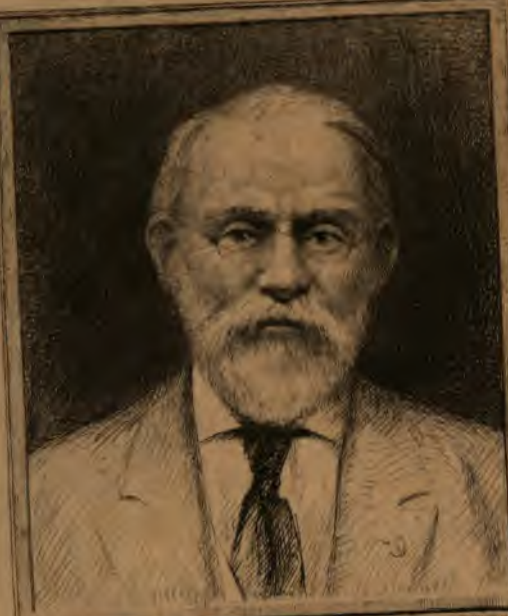
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

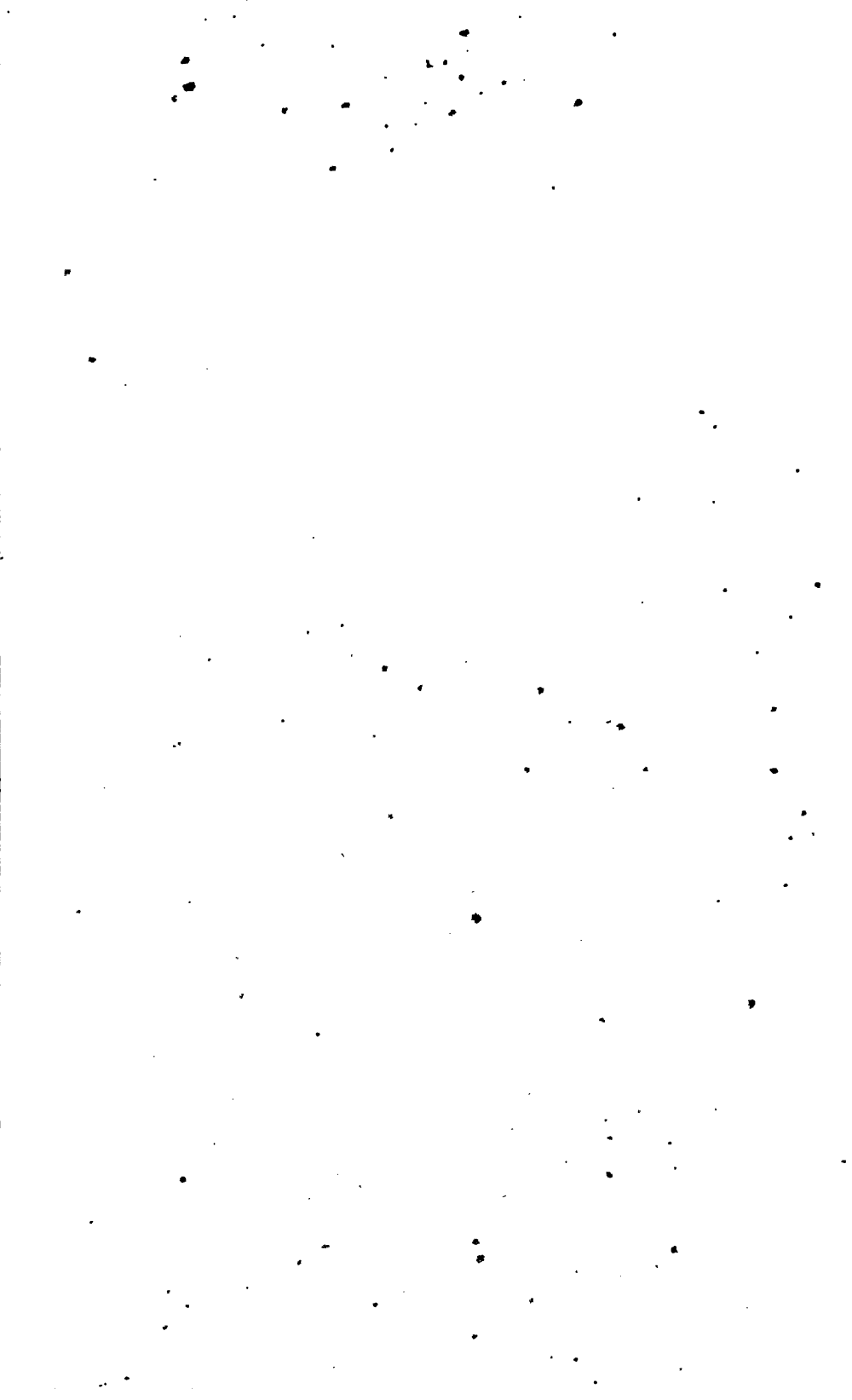




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



Handwritten scribbles or marks in the top left corner.





DC
611
B841
R4

**REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE**

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE & d'Anj

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME II

(TOME LII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1882. — DEUXIÈME SEMESTRE.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1882



Dunning
Nisbett
2-25-27
13603

MES TROIS MOIS DE PRISON DANS LA VENDÉE

PAR

MOCQUEREAU DE LA BARRIE

PRÉFACE

Les mémoires inédits que nous avons la bonne fortune de présenter aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, se trouvent à la bibliothèque du Mans, qui en fit l'acquisition en 1869.

Avant cette époque, M. Bondu, libraire au Mans, les avait transcrits, et c'est sur sa copie que nous avons établi le texte que nous reproduisons ¹.

« L'auteur de ces mémoires a gardé l'anonyme, nous dit M. Bondu, dans son préambule; mais il est bien authentiquement établi, m'assure M. Manceau, conservateur de la bibliothèque du Mans, qu'ils sont l'œuvre de Jacques Mocquereau de la Barrie, maître tanneur à Sillé-le-Guil-laume ². »

¹ Nous regrettons de ne pouvoir utiliser les nombreuses notes que M. Bondu avait ajoutées aux mémoires. En effet, lorsque M. Bondu fit cette copie, il semble ne pas avoir eu connaissance de la polémique soulevée par M. Claretie, dans *l'Opinion nationale*, à propos du dernier vœu de Bonchamp, cité par M. de Falloux dans son rapport à l'Académie sur le prix de vertu, ni de la polémique engagée entre *l'Espérance du peuple* et le *Phare de la Loire*, ni du travail de M. Lemarchand, le savant bibliothécaire de la ville d'Angers, ni de celui de M. Alfred Lallié, dont il est superflu de faire l'éloge dans cette *Revue*.

Comme ces notes sont, du reste, faites à un point de vue qui n'est pas le nôtre, nous croyons devoir remplacer les appréciations de M. Bondu par nos appréciations personnelles, que nous multiplions le moins possible, afin de laisser le lecteur porter lui-même son jugement.

² Le manuscrit de Mocquereau est sur papier cloche, petit in-4°, d'une écriture très nette, d'après M. Bondu. — D'après M. Chardon, il forme un cahier in-16, de 180 pages, d'une parfaite calligraphie.

Ce tanneur, appartenant à une famille honorable et aisée, avait reçu à Paris une instruction et une éducation très au-dessus de la moyenne. Son industrie ne l'empêchait pas de cultiver les lettres, et il sacrifiait quelquefois à la Muse, suivant l'habitude très répandue à la fin du XVIII^e siècle. Il avait d'abord eu l'intention de suivre la carrière de l'enseignement ; ce qui explique son goût pour la littérature, goût qu'il conserva toujours, malgré l'inconstance de son caractère. Au mois d'août 1801, il abandonna, en effet, la tannerie pour prendre la suite des affaires de son beau-père, Jacques-René Bachelier, notaire à Sillé-le-Guillaume, et il paraît que très souvent il rédigeait en vers actes et contrats. Il remplit ces fonctions jusqu'à la majorité de son beau-frère, qui lui succéda.

En 1790, alors qu'il était garçon et qu'il dirigeait la tannerie que sa mère, devenue veuve ¹, continuait à faire valoir, il fut élu capitaine d'une compagnie de la garde nationale de Loué, puis, en 1793, capitaine des volontaires de Sillé-le-Guillaume. C'est à ce titre qu'il les conduisit en Vendée.

Patriote enthousiaste et convaincu, malgré sa haine instinctive des prêtres, haine qui lui fausse le jugement en plusieurs circonstances, il ne semble pas que Mocquereau ait été plus mauvais que la plupart de ce genre de personnages, dont le plus grand défaut était souvent d'avoir été placés par la Révolution dans une situation pour laquelle ils n'étaient pas nés.

Malgré son enthousiasme jacobin, je ne crois pas qu'il ait participé aux excès révolutionnaires, ni que son esprit, quelque peu brouillon, ait travesti intentionnellement les faits qui se sont passés sous ses yeux. Quant aux faits qu'il raconte de seconde main, il est presque toujours l'écho inconscient des bruits calomnieux que les patriotes faisaient courir à cette époque sur les prêtres qui suivaient l'armée vendéenne. Mais si Mocquereau répète volontiers les horreurs qui lui ont été débitées sur le clergé réfractaire, à l'égard duquel il est naturellement très mal disposé, il ne songe pas un instant à passer sous silence les bienfaits qu'il a pu recevoir des prêtres vendéens avec lesquels il a été en rapport, et, malgré *les intentions qu'il leur suppose*, par habitude, nous voyons qu'il n'eut qu'à se féliciter d'en avoir rencontré quelques-uns.

¹ Voir dans *Les Vendéens dans la Sarthe*, de M. Chardon, I, p. 57, la lettre, très ensée, très chrétienne, de la respectable mère de Mocquereau.

Fait prisonnier, le soir de la défaite des républicains à Vihiers, il est ransporté d'abord à Vezius, puis à Cholet. Conduit à Saint-Florent, il est relâché par les Vendéens vaincus, le jour du passage de la Loire.

Les mémoires, écrits peu de temps après sa délivrance ¹, sont du plus haut intérêt historique, non seulement au point de vue du traitement que les Vendéens faisaient subir aux prisonniers républicains, mais encore au point de vue de l'authenticité, si nette, si prouvée, et pourtant si discutée, si niée, du dernier vœu de Bonchamp.

Mocquereau explique les événements d'une façon qui nous paraît très vraisemblable et qui coordonne parfaitement les assertions des écrivains sincères et éclairés qui ont écrit sur ce sujet. Son témoignage, qui ne peut être suspect aux admirateurs de la Révolution, vient porter le dernier coup aux affirmations de ceux qui traitent de légende le fait, très réel, des prisonniers patriotes sauvés par Bonchamp ².

La négation opiniâtre du royaliste Le Bouvier-Desmortiers, égaré par un sentiment de reconnaissance exagéré, l'omission fâcheuse, mais explicable, de M^{me} de la Rochejaquelein, entièrement absorbée par les soins qu'elle doit donner à M. de Lescure, sont écartées ou expliquées par les mémoires de Mocquereau, qui donnent aussi la réponse la plus irréfragable aux assertions de M. Bonnemère, en admettant que *la Vendée en 1793*, de cet écrivain, soit un livre d'histoire.

¹ Dans les derniers jours de prairial an II, comme nous le verrons plus loin (vers le 15 juin 1794).

² Dans sa remarquable étude sur *les Vendéens dans la Sarthe*, étude que tous ceux qui voudront sérieusement écrire sur les guerres de Vendée devront consulter, M. Henri Chardon a publié une très curieuse correspondance de Mocquereau, adressée à sa mère, — 9 juin, 12 juillet 1793. — Dans le cours de son travail, M. Chardon cite, à plusieurs reprises, des passages des mémoires de Mocquereau. (Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, I, p. 51 et suiv., 21 et suiv.).

INTRODUCTION

Sans vouloir refaire le travail qui a été fait ici même, d'une façon si complète par M. Alfred Lallié¹ sur les prisonniers de Saint-Florent, il convient cependant d'exposer succinctement aux lecteurs dans quelles circonstances se trouvait l'armée vendéenne lorsqu'elle renonça, par respect pour un chef vénéré, à massacrer des prisonniers dont l'élargissement immédiat pouvait présenter de sérieux dangers.

Dénués de tout, acculés à la Loire, après avoir essuyé successivement plusieurs défaites, pleurant trois de leurs chefs qui viennent d'être mortellement blessés, les Vendéens luttèrent en désespérés, combattant non seulement pour Dieu et pour le Roi, mais encore luttant pour sauver leurs familles qui les suivent et conserver ce qu'ils ont pu soustraire au pillage et à l'incendie.

Les patriotes sont sans merci à l'égard des royalistes ; ils ne les traitent pas en belligérants, mais en criminels : tous les malheureux qui se rendent sont sabrés sur place, s'ils ne sont pas réservés pour la guillotine ou les fusillades. Et cependant, sauf de très rares exceptions, qui ne sont que des représailles, les Vendéens épargnent leurs prisonniers, qu'ils essaient d'entraîner à suivre leurs drapeaux et auxquels ils rendent la liberté, s'ils ne peuvent réussir.

Le nombre des prisonniers ainsi relâchés est considé-

¹ *La Grande Armée Vendéenne et les prisonniers de Saint-Florent, Revue de Bretagne et de Vendée*. 1868, I, p. 5, 108, 193.

nable : dès le mois d'avril 1793, d'Elbée en renvoie un grand nombre, après la prise de Cholet ; en juin, même clémence à Saumur. Plus tard, à Fontenay, les Vendéens font 3,250 prisonniers ; l'un deux a blessé Bonchamp, et cependant on les renvoie dans leurs foyers, après leur avoir simplement coupé les cheveux et fait prêter le serment de ne plus servir contre l'Armée catholique et royale.

A ces actes de clémence les révolutionnaires répondent par des décrets de cannibales, dans lesquels ils violent effrontément le droit des gens en usage dans toute guerre, dans tout combat. Les parlementaires ne sont pas épargnés ! Avec les rebelles on ne doit pas tenir son serment, on peut se rendre pour tirer ensuite sur les adversaires trop confiants². Leur conduite sera travestie patriotiquement ; il ne faut pas reconnaître les belles actions des chefs vendéens ; cela serait d'un mauvais effet³ !

Méthodiquement, le pays est livré aux flammes⁴, et, à la lueur de l'incendie, on égorge femmes, enfants, vieillards. C'est une lutte presque toujours impitoyable, atroce, d'une part ; de l'autre, c'est au contraire, le

¹ «.... Nous marchâmes sur Tiffauges.... nous délivrâmes environ cent prisonniers.... à Mortagne.... nous rendîmes la liberté à quatorze ou quinze cents.... Nous délivrâmes, à Beaupreau, trois mille prisonniers.... les brigands passèrent la Loire... cette fuite nous procura la délivrance de six à sept mille prisonniers, parmi lesquels deux à trois cents femmes.... on délivra cent prisonniers à Vallet....»

(Rapport de Carrier sur ses missions. Vendémiaire an III, p. 6 et 9.)

² Lettre de Merlin de Thionville, du 19 octobre, citée par Créteineau-Joly. *Vendée militaire*, 3^e édition, T. 368. — Lettre de Bérard, reproduite par Grille. *La Vendée en 1793*, II, 337.

³ Tous les corps administratifs spécialement réunis et en particulier le comité central désapprouvèrent la demande d'Haudaudine venant demander à Nantes un échange de prisonniers. Le comité central eut même l'audace de qualifier cette demande de lâche.

⁴ Le 9 octobre, Chandieu et Bellegarde écrivent à la Convention (*Moniteur* du 15 oc-

plus souvent, la lutte franche, loyale, chevaleresque.

Chez les républicains, la barbarie est un ordre général, la clémence une exception ; les ordres partent des chefs, et, sauf quelques cas très rares, ils trouvent des misérables pour les exécuter.

Chez les Vendéens, la grâce aux vaincus est à l'ordre du jour, et l'ordre vient d'en haut. Si des exécutions regrettables sont exceptionnellement faites, c'est par un petit groupe d'hommes, dans un premier moment d'effervescence ; les chefs et la majorité de l'armée n'y prennent aucune part.

La Vendée triomphante va terrasser le mauvais génie révolutionnaire ; mais, hélas ! après les jours de gloire, arrivent les jours terribles de la défaite.

La victoire ne rend pas les patriotes plus cléments ; les souffrances de toutes sortes ne font pas des Vendéens d'implacables adversaires.

Ils battent en retraite ; ils ont tout sacrifié, tout perdu ils abandonnent douze cents prisonniers à Châtillon, autant à Beaupreau ! A Cholet, un grand nombre de patriotes sont encore renvoyés sains et saufs.

Ils arrivent à la Loire, qu'ils ne pourront peut-être pas franchir ! Les républicains massacrent les traînards, ne font plus de prisonniers ; le cercle de fer se rétrécit, à chaque instant, autour d'eux ; la flamme approche, ils n'en peuvent douter : dans la nuit étoilée l'horizon in-

tobre, p. 97) : « Nous marchons à grands pas vers la fin de la guerre ; l'armée de la République est partout précédée de la terreur ; le fer et le feu sont maintenant les seules armes dont nous faisons usage. »

Bard incendie les environs de Saint-Laurent de la Salle ; le 16 septembre Rey avait incendié Sigournay ; Santerre brûle successivement Soulainne, Vihiers, Coron, Fougereuse ; Tiffauges est incendié par les Mayençais ; Westermann fait subir le même sort à Châtillon, Mortagne, etc. De son côté, Léchelle brûle tout sur son passage, etc., etc.

fini est en feu ! On a obéi aux législateurs, la Vendée fume, la République triomphe, le vent apporte à la grande Armée Vendéenne l'ardeur âcre du sang. Ce sont les chaumières où ils ont vécu, aimé, souffert, prié; ce sont les bois où ils ont souvent trouvé asile, où ils ont si bravement combattu; ce sont les champs qu'ils ont cultivés qui éclairent l'espace.

Les têtes s'échauffent; las de pardonner toujours, ils vont passer la Loire sur des barques trop rares, ou en suivant un gué trop étroit pour cette foule immense; ils ont avec eux six mille prisonniers. Ceux qui doivent quitter les derniers le sol de la grande Vendée, seront à la merci d'adversaires habitués à peu de générosité; un sanglant éclair passe devant leurs yeux, la Vendée fume toujours, le cercle de fer va les étreindre... ils se précipitent sur ces hommes, cause de toutes leurs misères. L'épopée vendéenne va être flétrie comme les défaites et les triomphes des patriotes; mais les bras levés s'arrêtent, et la Vendée expirante, sur l'ordre d'un de ses héros mourant, ira s'endormir glorieusement dans l'éternité, après après avoir jeté en défi à ses ennemis victorieux un immense pardon.

O Vendée ! terre héroïque, quelle page tu as inscrite ce jour-là dans l'histoire de notre chère patrie !

O *brigands* sublimes, c'est sur votre sol sacré que s'était réfugié le Dieu qui protège la France; le Dieu des armées vous fit plus grands par vos défaites que vos ennemis ne le furent par leurs victoires !

Flambeau consolateur, étincelant dans le néant terrible qui régnait autour de vous, votre pardon appartient à l'histoire du monde.

GUSTAVE BORD.

MES TROIS MOIS DE PRISON DANS LA VENDÉE

A MON AMI.

Tu me demandes, mon ami, le détail de ce qui m'est arrivé depuis ce moment fatal de notre séparation ; je me fais un devoir de te satisfaire. J'espère que le récit de mes malheurs t'affectera en raison de l'intimité qui règne entre nous.

Je n'ai pas besoin de te rappeler les doux instants que nous avons passés ensemble avant le combat du 18 juillet¹. Nous étions trop heureux ! Un nuage sinistre vint obscurcir un instant mon bonheur. Je t'en fis part. Tu dois te ressouvenir que je t'annonçai l'approche d'un grand malheur : te perdre sans doute était le plus grand pour moi.

Je passerai légèrement sur les incidents de la bataille. J'y fus toujours à tes côtés et témoin de ta bravoure. Excuse cet éloge ; c'est l'amitié qui rend justice à la vérité. Malgré notre courage, nous fûmes victimes de la trahison et de l'inexpérience de nos généraux. Nous fûmes battus, mis en déroute et poursuivis par l'ennemi. Tu n'as pas oublié sans doute qu'en vain j'essayai de

¹ Ce combat eut lieu à Vihiers : les républicains, vainqueurs la veille, furent, ce jour-là, mis complètement en déroute. Voy. *Guerre des Vendéens et des Chouans* (par Savary), I, p. 385 et suivantes, Rapports républicains, et, p. 393, le Bulletin du 20 juillet et du Conseil supérieur de Châtillon.

La lettre suivante inédite, extraite du registre de correspondance personnelle du général Turreau, registre qui fait partie de mes archives, donne d'intéressants détails sur cette journée.

[†] Datée de Chinon, juillet 1793, elle est adressée à M. de S.-B., ancien capitaine au régiment de B. :

rallier quelques pelotons, mes efforts furent inutiles. Ils retardèrent ma retraite et c'est dans cet intervalle que je perdis de vue le meilleur de mes amis. Alors, jugeant que je ne pouvais plus trouver de salut que dans la fuite, je fus obligé de prendre ce parti. Je me vis bientôt enveloppé par l'artillerie et la cavalerie (républicaines) ¹. Ce dernier corps, au lieu de protéger l'infanterie dans sa retraite, cède à une terreur panique, foule au pied les bataillons et brûle de devancer l'armée pour échapper au danger. Ce fut dans ce moment que des chevaux, qui traînaient une pièce de huit, me renversèrent. Les deux roues de droite de l'affût me passèrent sur les reins. Je me relevai le plus promptement possible et me traînai sur la gauche de la grande route, qui était moins engorgée.

Juge de mon inquiétude, lorsque je me vis ainsi dénué de tout secours, blessé très dangereusement, pouvant à peine marcher, et

« Quelle guerre, et quelle armée ! Vous aviez raison et je n'avais pas tort de n'y vouloir point venir.

« Il m'est impossible de vous donner les détails que je vous ai promis ; depuis quatre jours je n'ai pas dormi et, pour comble de fatigue, j'ai été obligé de suivre pendant douze lieues la marche rétrograde de notre armée, qui s'est abandonnée à la plus honteuse déroute depuis Vihiers jusqu'ici. Au surplus, j'en ai été quitte pour un cheval d'emprunt, car vous saurez que les miens ne sont pas encore arrivés. Celui-là (*sic*) qui m'avait été prêté par les représentants du peuple, a reçu quatre balles et m'a cependant tiré d'affaire. J'ai été enveloppé et c'est un miracle que j'aye échappé. Vous jugez qu'il ne serait pas agréable d'être fait prisonnier par les rebelles.

« L'armée ne sera plus commandée par le général B... Je crois que c'est fort heureux pour lui et pour elle. Il doit être remplacé par un chef de bataillon de gendarmerie, qu'on dit excellent républicain, ce qui ne suffit pas pour commander une armée, surtout une armée comme celle-ci, et dans une guerre qui paraît très difficile. Si les rebelles ne passent pas encore une fois la Loire, c'est qu'ils ne le voudront pas.

« Je vous embrasse, ainsi que votre aimable enfant. »

¹ D'après le mémoire des généraux Berthier et Dutry, reproduit par Savary, I, 368, il faut attribuer cette déroute aux bataillons de Paris, qui se retirèrent sans combat, menaçant leurs chefs et criant à la trahison. Ces bataillons étaient très indisciplinés ; ils faisaient des demandes continuelles d'argent et d'effets qu'ils rendaient. Ils prévenaient, à tous propos, leurs officiers qu'ils ne marcheraient pas, si l'on n'avait pas égard à leurs exigences.

n'ayant plus que la cruelle perspective de tomber entre les mains des brigands.

Je fis cependant quelques démarches pour me sauver. Un vieux militaire m'offrit son bras ; je l'acceptai pour quelque temps, mais, voyant que je le retardais et qu'en l'exposant lui-même je ne pouvais éluder le malheur qui me menaçait, je lui conseillai de m'abandonner. Il le fit en pleurant. Il était temps, les brigands nous serraient de près.

J'eus la précaution, avant qu'ils m'eussent atteint, de cacher mes assignats dans ma cravate, d'empêcher qu'on aperçût mes deux montres et de briser mon sabre ; pendant que je m'en occupai, un de mes sergents me rejoignit.

Bientôt nous nous trouvâmes au milieu d'une troupe de cavaliers et de fantassins ennemis. L'un d'eux demanda le portefeuille de mon camarade, et, dès qu'il l'eut entre les mains, il continua de poursuivre notre armée au galop. J'offris le mien à un second qui me répondit d'un ton brusque : « Garde ton argent, tu en auras besoin en prison. » Je le remerciai et il se contenta de m'enlever mon habit et mon chapeau. Avant de me quitter, il me conseilla de tâcher d'intéresser quelqu'un de l'infanterie pour me protéger dans ma route et me conduire à la première ville.

A peine m'eut-il quitté, qu'un lieutenant d'une compagnie suisse appelé Niéderest, m'accosta et, voyant que je ne pouvais plus marcher, me donna son bras. Il m'avoua, dans la route, qu'il avait été capitaine de volontaires ; je lui fis le même aveu. Il fut assez généreux pour m'avertir de ne point déclarer mon grade et m'assura que cette imprudence pourrait être dangereuse pour moi. Je dois lui rendre cette justice : il eut la grandeur d'âme d'arrêter la rage de mes ennemis, qui, à chaque instant, me présentaient leurs fusils armés.

Non content de m'avoir rendu de si grands services, Niederest me conduisit dans une maison où il me procura un lit dans un coin obscur ; il m'y fournit des vivres autant qu'il put en trouver. Mais, par malheur pour moi, sur les onze heures du soir, il reçut

l'ordre de partir pour Chollet, avec l'armée. Il fut obligé d'obéir, et, avant de me quitter, il tira de sa poche un crayon et une feuille de papier sur laquelle il traça quelques lignes de recommandation, prétextant qu'il me connaissait depuis quatre ans ; ensuite il m'abandonna en me témoignant le plus grand chagrin de voir que j'allais être beaucoup exposé.

Le reste de la nuit fut orageux. Les brigands, ivres de vin et de rage, massacrèrent devant moi onze volontaires prisonniers, tous estropiés, perdant leur sang et ayant besoin des plus prompts secours. Je dus éprouver de cruelles transes, à l'aspect d'une scène aussi effrayante : mais ils ne me virent point et j'en fus quitte pour la peur. A ce moyen j'échappai au regard et à la fureur de ces tigres. Vers le matin, ils sortirent de la maison et se dispersèrent.

J'étais dans ce cruel état et j'attendais dans la plus grande inquiétude ce que l'on pourrait faire de moi, lorsqu'un des chefs parut à la porte de la maison et s'écria : « Y a-t-il encore ici des bleus ? S'il en est resté quelques-uns, qu'ils sortent. » Alors, décidé à tout ce qui pourrait m'arriver, je priai mon camarade, qui, comme moi, à la faveur de l'obscurité, avait échappé au massacre, de m'aider à sortir.

Dès que le chef brigand nous aperçut, il parut entrer dans le plus grand courroux de ce que nous restions à sa charge : mais aussitôt que je lui eus fait voir le billet de Niéderest, il se radoucit et me dit que, puisque j'avais le bonheur de connaître ce brave homme, il allait me protéger et me procurer une voiture où je pourrais être assez commodément.

Il me tint parole. Mon camarade me suivit. Je rencontrai dans la route un jeune homme de Conlie, qui dit me connaître ; pour moi, je ne crois pas l'avoir jamais vu avant cet instant. Il me procura des vivres et me témoigna prendre beaucoup de part à mon malheureux sort.

Je fus aussi reconnu par plusieurs habitants d'Erigné où j'avais été en garnison, où mon grade de capitaine suffisait pour m'attirer leur haine ; aussi me menaçaient-ils beaucoup ; néanmoins par différents prétextes je parvins à les apaiser.

Cependant ma blessure empirait ; j'avais grand besoin de repos et de secours et je ne pouvais encore espérer ni l'un ni l'autre. J'arrivai enfin, après bien des angoisses, dans le village de Vesins.

Le premier objet qui frappa ma vue fut une jeune fille dont l'extérieur annonçait la plus grande sensibilité. Elle m'aborda avec cette douceur qui est ordinairement l'apanage de son sexe. Elle m'offrit des rafraîchissements et me les procura sur-le-champ : ce n'était pas là ce qui m'était le plus nécessaire. Ma blessure exigeait des ménagements, je le lui témoignai ; mais apparemment qu'elle crut ne pouvoir m'obliger par elle-même, car elle courut aussitôt vers le vicaire de l'endroit qu'elle venait d'apercevoir. Elle lui parla pendant quelque temps ; puis, un instant après, elle me l'amena. En m'abordant, il me jargonna quelques mots de latin. Je lui répondis sur le même ton. Sans doute ma bienfaitrice lui avait fait entendre que je paraissais instruit.

Il m'offrit ses services et, après un assez long entretien, où je lui avais parlé du billet de Niéderest, il s'en chargea, alla le communiquer au comité et revint un instant après, en me criant de loin : « Victoire, mon ami ! J'ai obtenu la permission de vous chercher une maison où vous puissiez vous procurer ce qui vous sera nécessaire. On vous laisse même libre de garder avec vous votre camarade ; il vous sera utile. »

Je le remerciai et aussitôt il aida lui-même à me transporter dans une maison où il savait que je serais bien traité. J'y trouvais plusieurs Suisses, qui, dès qu'ils surent que je connaissais Niéderest, me témoignèrent beaucoup d'amitié et me firent mille offres de services.

Alors je commençais à me rassurer sur mon sort ; je vis qu'il m'était facile de me faire des amis ; et, dans la situation critique où je me trouvais, c'était le seul parti qui me restait à prendre.

Cependant j'avais besoin d'un bon lit et d'un chirurgien : ma plaie, qui n'avait point été traitée depuis vingt-quatre heures que j'étais blessé, devenait très inquiétante. On me procura sur-le-champ un lit, et, peu de temps après, le chirurgien arriva. Il se

nommait Godelier ¹ ; il était de Doué, et avait été fait prisonnier de guerre à Saumur, lorsque les brigands s'emparèrent de cette ville ². Nous eûmes en peu de temps connaissance. Il me rassura sur ma blessure, et m'annonça que je serais bientôt parfaitement rétabli. Il m'avoua qu'il était toujours républicain et qu'il ne s'était décidé à servir ses ennemis dans les hôpitaux, que dans l'espérance d'y être utile aux patriotes qui pourraient s'y trouver. Je lui devais cet éloge. Enfin, il me traita jusqu'à mon rétablissement avec une assiduité et un zèle inconcevables.

Le vicaire continua aussi de me voir. Il m'importuna plus d'une fois avec ses opinions ; nous eûmes plusieurs discussions ensemble et toujours sans aigreur, et, quand il vit qu'en me parlant conversation, il prêchait dans le désert, il prit son parti et ne traita plus cette matière.

Je ne serai point assez ingrat pour oublier Grumeau. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans, le neveu de la maîtresse de la maison où je demeurais. Ses bonnes qualités et surtout sa sensibilité sont au-dessus de tout éloge. Il n'était point né pour devenir brigand. Il eut pour moi, pendant que je demurai chez sa tante, tous les soins imaginables. Il devint si sensible à mon malheureux état et s'attacha si fortement à moi, que jamais il ne me quittait, autant que ses affaires le lui permettaient. Il prévenait tous mes désirs et rien ne lui paraissait impossible, lorsqu'il s'agissait de m'obliger.

Il était fort bien reçu dans la maison du ci-devant seigneur de Vesins. A ce moyen, il mit facilement la bibliothèque du château à ma disposition. Il me fit même faire la connaissance des deux

¹ Depuis plusieurs générations, les Godeliers remplissaient en Anjou les fonctions de chirurgiens. Il est ici question de J.-Toussaint Godelier, fils de François-Jean-Joseph, originaire de Saint-Lambert du Lattay. Il y pratiquait encore en l'an XIII Il prenait à cette époque les titres de chirurgien de première classe, médecin praticien et accoucheur, ci-devant chirurgien-major en chef des armées du sud de Saint-Domingue et chirurgien major de vaisseau. Voy. Célestin Port, *Dictionnaire d'Anjou*, II, 270.

² Les Vendéens s'emparèrent de Saumur, le 19 juin 1793.

filles de ce seigneur, qui, abstraction faite de leur aristocratie, étaient fort aimables ⁴.

Que te dirai-je, mon ami ? Pour achever de peindre le caractère bienfaisant de ce jeune homme, je vais te raconter une conversation que nous eûmes ensemble. C'était un *dimanche*, dans ce pays-là. On y sonnait encore les vêpres, car les brigands en étaient très friands. Il monta dans ma chambre et me fit des signes. Je compris qu'il voulait me parler en particulier, et que la présence de mon camarade, qui ne me quittait jamais, le gênait. Je dis à ce dernier que, me trouvant bien mieux, je n'exigeais pas de lui une aussi grande assiduité. Je savais qu'il était dévot. Je lui conseillai d'aller à vêpres. Il me crut et sortit.

« Mon ami, dis-je à Grumeau, je sens que ma santé se rétablit de jour en jour, et surtout grâce à vos bons soins. Mais une inquiétude que je ne puis éloigner de mon imagination, retarde le parfait rétablissement de mes jours. Je pense à chaque instant à ma famille ; à chaque instant je me retrace les chagrins que mon absence lui cause : on me croit mort ! — Que voulez-vous que je fasse pour vous ? reprit-il avec vivacité. — Serait-il possible que vous l'instruisissiez sur ma situation ? Pourriez-vous parvenir à lui faire passer une lettre de ma part ? — A quoi ne m'exposerais-je pas, dit-il, pour vous obliger !... » Il garda un instant le silence, puis, avec une espèce de transport : « Mon ami, vous savez combien vous m'êtes cher. Vous savez combien je suis franc. C'est la moindre chose que je voudrais faire pour vous. Depuis quelque temps je roule un projet dans ma tête, que nous pouvons exécuter. Je veux vous sauver. »

A ces mots, je restai stupéfait. Je ne savais si je devais en croire mes oreilles. Cependant, me rassurant sur l'amitié que je savais

⁴ Philippe-Alexis-Fortuné Leclerc de la Ferrière. Il fut maire de Vesins, en l'an VIII; il continua ces fonctions jusqu'à sa mort (février 1813). — Mocquereau se trompe évidemment, lorsqu'il parle des deux filles du seigneur de Vesins, qui se maria, en 1798 seulement, avec Emilie-Joséphine de Becdeliévre. (C. Port, *Dictionnaire d'Anjou*, III, 703.)

qu'il avait pour moi, et voyant quelques larmes couler de ses yeux, signes certains de sa sincérité : « Mon ami, lui dis-je, ne m'abusez-vous point ? Ah ! combien d'obligations je vous aurai ! Et comment prétendez-vous exécuter ce dessein ? — C'est tout simple, me dit-il. Dès que vous commencerez un peu à marcher, je vous conduirai à un carrefour, derrière le couvent, et c'est là qu'à jour et heure fixe vous m'attendrez. Je prétexterai un voyage pour mes affaires. Je monterai à cheval et, par des détours que je connais, je me trouverai au rendez-vous. Alors je vous prendrai en croupe. J'ai des passe-ports. Je traverserai facilement le *pays conquis*. Nous n'avons que quatre lieues avant d'arriver aux avant-postes de votre armée. Sitôt qu'on criera sur nous : *Qui vive ?* vous descendrez, vous répondrez : *Républicain !* Je replierai sur mes pas et au galop je disparaîtrai. A mon retour, je dirai que les bleus se sont emparés de la tour où je devais aller. On me croira facilement et je ne passerai point du tout pour avoir contribué à votre évasion. »

Je ne pus retenir quelques larmes de joie, qui s'échappèrent malgré moi de mes yeux. J'adoptais son projet et je me croyais déjà à l'exécution. Était-ce là un véritable ami ?

Comme nous finissions cet entretien, mon camarade revenait de vêpres. Alors la conversation roula sur des matières indifférentes.

Pour t'expliquer plus clairement, mon ami, les motifs qui ont prématuré ma sortie d'une maison où j'étais heureux, autant que mon état pouvait le permettre. je dois replier sur mes pas, dans mon récit.

Huit jours après mon arrivée à Vesins, rassuré par les bons soins de Godelier, et me sentant un peu mieux quant à ma blessure, je désirais de me distraire pour dissiper les idées sinistres qui venaient en foule assiéger mon imagination. Une lecture trop assidue me fatiguait ; je cédaï au désir d'écrire mes réflexions ; mais il me fallait une écritoire et du papier. Ce n'était pas chose facile à me procurer. Je devais présumer qu'on se méfierait de moi et qu'on me veillerait de près. J'usai de politique. Le comité ne m'avait rien

refusé quant aux secours nécessaires pour ma maladie. Je me décidai à lui faire demander par Grumeau ce qui pouvait m'être utile pour enseigner l'arithmétique à mon camarade. Je prétextais que ce serait un moyen de délassement pour moi. J'obtins ce que je demandais, et ce fut alors que j'écrivis mes *Réflexions politiques sur l'origine de la guerre de la Vendée, sur les malheurs qu'elle entraînaient, etc.* Sans compromettre mes sentiments républicains, j'étais circonspect avec le parti qui était maître de ma destinée.

Je venais de terminer ce petit ouvrage en trois jours. J'étais tranquille et je commençais presque à oublier que j'étais prisonnier, tant on avait d'égards pour moi, lorsqu'un matin je vis entrer dans ma chambre une députation du comité, composée de deux de ses membres et du greffier.

« Vous ne serez point surpris, *Monsieur*, me dit l'orateur, de la démarche que nous faisons aujourd'hui auprès de vous. Nous sommes dans une position où il fallait surveiller. Nous vous avons envoyé du papier et une écritoire, il y a trois jours. A quel usage l'avez-vous employé ? » — Je leur présentai mon écrit en leur disant qu'ils pouvaient le lire. Alors le greffier prit une paire de lunettes embrouillées et en donna lecture à haute voix.

Pendant qu'il s'en occupait, je ne laissais pas que d'avoir beaucoup d'inquiétude. Je commençai à sentir que je n'étais pas libre. Je craignais d'avoir commis une imprudence. Enfin, la lecture finit et le même orateur : « Continuez, *Monsieur*, nous vous approuvons. » Après ces mots, ils se retirèrent tous d'une manière aussi grave qu'ils étaient entrés. A peine furent-ils sortis, que je ne pus retenir un éclat de rire, tant j'étais enchanté de leur fin dénouement.

Cependant je fis des réflexions sur mon inconséquence et je résolus de réprimer la fureur que j'avais d'écrire mes pensées. Je me levais déjà deux ou trois heures par jour, à l'aide de deux béquilles, je me traînais dans le voisinage où, à chaque instant, j'avais à soutenir quelque discussion sur la différence de mes opinions avec celles des habitants du pays. Je fus même assez

étourdi pour prendre feu dans quelques circonstances, et assez heureux pour faire changer de sentiments à quelques brigands des deux sexes.

Je n'oubliais point de rendre une visite tous les jours à ma première bienfaitrice, et c'était toujours chez elle que je parlais le plus à cœur ouvert.

J'étais sans cesse occupé du projet de Grumeau ; je voyais avec une joie mêlée de crainte le jour de son exécution arriver. Une étourderie me fit perdre, sans ressource, l'espoir d'y prétendre.

Un jour que je m'ennuyais, et que, pour me récréer, je désirais donner quelques leçons d'arithmétique à mon camarade, je vis passer sur la place publique un marchand de papier. Je ne croyais pas me compromettre, j'en achetai quelques feuilles en présence de plus de cinquante personnes. Sans doute qu'un des spectateurs courut sur-le-champ en avertir le comité, car, le lendemain, je reçus de sa part, à huit heures du matin, une ordre de me tenir prêt à partir à neuf pour Chollet.

Quelle triste nouvelle, mon ami ! Je n'étais pas encore bien rétabli, et je marchais avec peine. Toutes représentations furent inutiles. Grumeau m'embrassa en pleurant et nous nous séparâmes. Mon camarade éprouvait toujours le même sort que moi. Néanmoins un des membres du comité eut la complaisance de me procurer son cheval quand il vit que je ne pouvais plus marcher à pied.

Le conducteur à qui j'étais confié me dit qu'il était porteur d'un ordre qu'il croyait à mon désavantage. Il me parut brave homme. Je le priai de me communiquer cet écrit. Il me l'accorda. J'en pris lecture et je fus pleinement convaincu que c'était mon inconséquence qui m'attirait ce revers. On m'y recommandait très expressément à la surveillance du comité de Chollet. On m'y peignait comme un homme dangereux. Je le lui remis et le remerciai.

Enfin, nous arrivâmes dans cette ville autrefois si fameuse par ses manufactures de toile de coton et par l'étendue de son commerce. Je ne pus en soutenir le premier aspect sans éprouver un

cruel frissonnement. Je pressentais toutes les horreurs de l'esclavage et toute la rigueur du sort qui m'attendait dans une ville devenue si redoutable, depuis qu'elle servait de repaire central à une horde de brigands.

Je la traversai tout entière, au milieu d'une fourmilière de scélérats, sans néanmoins éprouver de leur part aucun mauvais procédé. En voyant mon costume simple, ils me firent sans doute l'honneur de me prendre pour un de leurs camarades.

Je parvins jusqu'au château sans être inquiété, et là, pour la première fois, j'aperçus les murs épais et sinistres où de malheureux républicains coulaient une vie languissante. J'y entrai avec fermeté, et, malgré le danger, jamais l'idée de la mort ne vint frapper mon imagination.

Je fus aussitôt traduit dans la salle du comité. Ses membres étaient assemblés et le commandant des prisonniers ordonna que je fusse fouillé. Il se chargea lui-même de m'interroger. On visita bien exactement mon portefeuille. On examina mes assignats ; on trouva mon écrit de Vesins et deux lettres sans adresse, dont l'une de ma mère et l'autre de ma sœur. Elles étaient ma plus douce consolation dans mon infortune. On chercha jusque dans la boîte de ma montre. On s'empara de mon couteau, de mes ciseaux, de mes boucles, de ma pipe, de mon briquet et de tous les petits ustensiles qui m'étaient nécessaires, sous prétexte que tout cela ne me serait d'aucune utilité dans ma prison.

Le commandant, qu'on appelait *Monsieur le chevalier d'Argonne*, me demanda mon nom, ma qualité, ma demeure. Je lui répondis en tout positivement. Je n'avouais cependant point que j'étais capitaine. Je me ressouvenais de l'avis de Niéderest. Mon camarade et moi nous dîmes que nous étions de simples volontaires au second bataillon de la Sarthe. Cette réponse lui parut suspecte. Il voulut me soutenir que j'étais officier. Puis, m'ayant un peu considéré : « Il me semble, dit-il, si je ne me trompe, que votre physionomie m'annonce que vous êtes un prêtre... Oui, sans doute, ajouta-t-il d'un ton ironique, vous êtes un intrus, vous êtes un

truton. » Ce fut certainement ma chevelure qui lui fit naître ce soupçon ; car j'ai oublié de dire que, pendant ma maladie, à Vessins, j'avais fait couper mes cheveux en Jacobin, pour ma commodité.

En vain, je voulus lui objecter qu'il se trompait, que je lui avais dit la vérité, que j'étais tanneur avant d'être militaire ; il n'écouta rien : « Vous êtes un *truton* ! s'écria-t-il, vous méritez la mort. A la fusillade ! à la fusillade ! »

Je me trouvais dans une crise très violente. On m'insultait au point de m'appeler *prêtre* ; et je ne pouvais apporter aucune preuve du contraire. Il était aigri, d'ailleurs, par l'ordre du comité de Vessins, et j'allais subir le sort rigoureux auquel je venais d'être condamné, lorsque le commandant, en maniant mon portefeuille, lut, écrits dessus, mon nom et ma qualité de tanneur : il parut se radoucir. Il me le rendit, ainsi qu'à mes montres, en me disant : « Montez en prison, *Monsieur*. On examinera votre conduite, et je saurai bien découvrir le vrai ou le faux de vos assertions. » Il eut la cruauté de m'arracher des mains le bâton à l'appui duquel seulement je pouvais me traîner.

Je grimpai donc comme je pus jusqu'au haut des tours où étaient relégués mes nouveaux commensaux. O mon ami, quel spectacle déchirant ! Tu n'en concevras jamais toute l'horreur. Plus de cinq cents malheureux y respiraient un air empesté, qui, avec les mauvais aliments, minaient le principe de leur vie. Ce n'étaient plus des hommes, mais plutôt des spectres pâles et décharnés. Il étaient tous sales, mal vêtus, demi-nus. Je les trouvais épars çà et là dans le corridor et sur les degrés des escaliers : c'était leur unique grabat.

Dans mon malheur, j'avais encore l'espoir de rencontrer quelques-uns de mes camarades. Mes recherches furent vaines, ils m'étaient tous inconnus. J'en abordai un indifféremment. Après quelques questions de part et d'autre, j'allais m'en éloigner, lorsqu'il me demanda si j'avais de l'argent. Cette information me parut d'abord singulière. Je ne savais si je devais parler ouvertement.

Je sortis bientôt de mon embarras : « Si vous avez quelque argent, continua-t-il, vous aurez ici un agrément que, nous autres, misérables, ne pouvons nous procurer. Il y a dans cette chambre, me dit-il en me montrant le n° 28, quelques prisonniers qui paraissent avoir de l'éducation et auxquels on accorde la faculté de faire venir un petit ordinaire. Ils vous y admettront sans doute. » Je le remerciai et m'acheminai vers cette chambre.

C'était un petit appartement retiré où l'on était éloigné du tumulte de la prison. Quatre prêtres assermentés, un tanneur, un ancien capitaine général et un gendarme l'occupaient. Suivant le langage des brigands, ils étaient *prisonniers civils* ; ils n'avaient point été arrêtés les armes à la main. Ils me reçurent à bras ouverts, et m'offrirent leur table, qu'ils m'annoncèrent très frugale. Je me trouvais heureux dans la circonstance ; j'acceptai.

A peine avais-je eu le temps de questionner mes hôtes sur la manière dont ils passaient leurs jours, que j'entendis une voix m'appeler. On prononçait mon nom ; je fus obligé de descendre. C'était un perruquier que le commandant avait requis pour couper mes cheveux. Je présentai ma tête aux ciseaux et la besogne fut bientôt terminée. Je m'en consolai d'autant plus facilement que j'avais cela de commun avec tous mes camarades.

Mon premier soin, dès que je fus remonté, fut de m'informer de quelle manière on reposait dans notre cellule. On me montra le pavé. On m'indiqua la place que chacun occupait et on m'invita à y en accepter une. Je n'y vis pas même de paille. Était-ce souciant pour moi, qui n'étais pas encore bien rétabli de ma blessure !

Je dormis cependant bien toute la nuit : le malheur et la fatigue affaissent l'homme. Le lendemain, à peine étais-je éveillé que le commandant des prisonniers me fit demander. Mon camarade fut aussi appelé. Il passa le premier à l'interrogatoire. Il m'assura avoir tenu bon et soutenu les mêmes assertions que la veille. Je me disposai à ne point me démentir.

— « Vous m'avez affirmé hier au soir, me dit le commandant d'un ton amical, que vous étiez simple volontaire. Je n'en ai rien

cru. Votre air d'éducation m'annonçait le contraire. D'ailleurs, votre camarade m'a tout avoué. Vous êtes officier, ne me le cachez pas; il ne vous en arrivera aucun mal. — Je ne vous ai rien dit, repris-je, que je ne puisse vous répéter aujourd'hui. Faites-le comparaître devant moi; je ne crains point d'être confronté. — Tout cela est inutile; je ne vous crois pas : parlez avec franchise. Je veux votre bonheur. — Vous exigez de la sincérité, *Monsieur*? Eh bien, apprenez donc que je servais dans un nouveau bataillon. On devait y former une nouvelle compagnie de grenadiers. On m'y proposait d'avance une place. Je ne sais si je l'aurais acceptée. — Je me rends; ce que vous me dites me paraît vraisemblable. Mais vous étiez donc bien opposé au parti du Roi? — Le lisez-vous donc dans mes réponses? — Oh! oui. Je vois que vous étiez diablement républicain. — C'était mon opinion... je m'en fais un devoir. — Laissons-là cette thèse. Mon ami, vous allez être bien malheureux!... Je vous plains. Je vous déclare que dès le moment que je vous ai vu, je me suis intéressé à votre sort. Je veux vous obliger autant qu'il me sera possible. Que n'ai-je suivi l'impulsion de mon cœur! Vous auriez encore vos cheveux, et je ne vous aurais point tenu, à votre arrivée, des propos aussi désagréables. » Alors il se promena un instant dans la salle.

Je m'absorbais dans mes réflexions. Je ne savais à quoi attribuer un changement si subit. Cependant, je me ressouvenais de l'écrit qu'il avait trouvé dans mon portefeuille. Je me figurais qu'il avait été lu en plein comité et qu'on avait des vues sur moi. Je me préparai à me mettre en garde contre les pièges qu'on pourrait me tendre, et à ne point me fier dans des marques d'amitié qui me paraissaient feintes.

— « Le premier service que je puisse vous rendre, me dit-il en revenant à moi, c'est de vous procurer quelques délassements. Il paraît que vous aimez à rédiger vos idées... Je veux vous fournir une écritoire et du papier... — Voulez-vous me tenter, *Monsieur*? et croyez-vous que je serai assez simple pour me compromettre? Non, je vous remercie. Je ne puis profiter de vos offres : ma

plume me fut trop nuisible à Vesins ; je craindrais qu'elle ne me le fût encore davantage ici. — Vous ne me connaissez pas, mon ami, et j'excuse votre soupçon. Je vais vous chercher ce que je vous ai promis, et je vous donne ma parole d'honneur que jamais je ne vous contraindrai à me communiquer vos ouvrages. »

A l'instant il me laissa seul et entra précipitamment dans un appartement voisin. Il ne tarda pas à revenir. Il tenait à la main un cahier et une écritoire. « Servez-vous-en à votre loisir, me dit-il ; travaillez avec confiance. Vous me connaîtrez mieux par la suite. Je veux vous rendre des services plus essentiels. »

Il me gagna enfin. J'acceptai et je remontai tout interdit dans ma prison. Je me promettais bien de ne jamais m'en servir : mais quand j'eus raconté à mes camarades l'entretien que je venais d'avoir avec le commandant, ils m'en félicitèrent, et, loin de penser comme moi, ils m'encouragèrent à ménager son amitié, sous le prétexte que je pourrais rendre leur sort plus doux. Ils me firent entendre que je pouvais produire quelques ouvrages indifférents sans me compromettre.

Je fus toute la journée dans un morne abattement. Le lendemain, j'étais encore de la plus grande insouciance. Je fis cependant un effort sur moi-même. Je pris la plume et fis cette romance, sur l'air : *Comment goûter quelque repos ? etc.*

Triste destin, malheureux sort !
 Je voulais servir ma patrie !
 Je lui sacrifiais ma vie :
 Pour elle j'affrontais la mort.
 Hélas ! dans un dur esclavage,
 Je vois couler mes plus beaux jours.
 Sans nul appui, sans nul secours,
 Ici l'on me tient en otage. (*Bis.*)

Renfermé dans des murs épais,
 A peine je vois la lumière....
 Puissé-je fermer la paupière !....
 Puissé-je ne l'ouvrir jamais !....

Mais quoi ! le désespoir m'égaré :
Il faut seulement dans mon cœur,
Gémir sur l'excès du malheur
Qui de mes parents me sépare. (Bis.)

O ma mère ! ô ma tendre sœur !
Que vous allez verser de larmes !....
Ah ! devais-je prendre les armes
Pour vous causer cette douleur ?....
En te quittant, mère estimable,
Quand je m'arrachais à tes bras,
Non, non, je ne m'attendais pas
Au cruel destin qui m'accable ! (Bis.)

Et toi, mon aimable Mirthé,
Toi pour qui je sens dans mon âme
Brûler une éternelle flamme,
O toi que j'ai tant regretté,
Me seras-tu toujours fidèle ?
Peut-être en peu viendra le temps
Où, réitérant nos serments,
J'oublierai ma peine cruelle. (Bis.)

O mes amis ! cercle joyeux !
Combien je pense au temps prospère
Où nous vidions chacun un verre
De ce nectar délicieux !
Les ris nous entouraient sans cesse :
Point de soucis, point de tourments.
Hélas ! à ce trop heureux temps
Succède une morne tristesse. (Bis.)

Je sens renaître dans mon cœur
L'effet d'une heureuse espérance :
La paix va reparaitre en France ;
Je retrouverai le bonheur.
Dans mon pays je vais me rendre,
Y recouvrer un doux repos ;
Et j'oublierai bientôt mes maux
Dans les bras d'une mère tendre. (Bis.)

Je traçais ces vers presque sans y penser. Ils étaient l'expression de mon cœur, la peinture de mes sentiments. Ils n'étaient nullement recherchés. Cette chanson fut suivie de quelques énigmes, logoglyphes et autres pièces fugitives, toutes relatives à ma situation.

Huit jours se passèrent dans ces occupations. Je donnais à ma verve un essor qui n'était pas tout à fait libre. J'étais forcé d'user de circonspection. On me traita assez humainement ; il ne me manquait que du vin, et j'en avais un besoin extrême pour recouvrer mes forces. Tous les jours, le commandant s'informait de ma santé, et son attachement pour moi croissait sensiblement. Je me disposai à profiter de ses bonnes dispositions : je lui demandai du vin. — « Dans quelle chambre logez-vous ? me dit-il, et avec qui ? — Je lui répondis positivement. — « Je vous plains, reprit-il, de vous être associé avec de pareilles gens ! J'ai juré qu'il n'entretrait point de vin dans cette chambre. Je suis même décidé à leur retirer les privilèges que je leur ai accordés, et ce ne sera qu'un prélude du sort qui les attend... Mais... je vois un moyen de vous accorder ce que vous me demandez. Il y a ici un appartement qu'occupent quelques *officiers* : quoique vous soyez *simple soldat*, ils vous recevront avec eux. D'ailleurs, ajouta-t-il d'un ton ironique, ces messieurs se battaient pour l'Egalité : ils devaient en être les amis. Je vous y ferai passer tout ce qui vous sera nécessaire. » — Je lui témoignai ma reconnaissance, et je me décidai à changer de société. J'avais pressenti, par l'ordre du commandant, que mes premiers camarades étaient mal vus, et qu'on ne se disposait pas à les ménager. En effet, quelques jours après, on vint les demander ; ils sortirent de prison, et j'ai su depuis qu'ils avaient été fusillés. Je les regrettai ; ils étaient bons républicains.

(A suivre.)

LA PRISE DE BONE EN 1832

(EXTRAIT DES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL D'ARMANDY)*

Dans la nuit du 4 au 5 mars, vers dix heures du soir, un de ceux qui étaient devenus ses hôtes accourut et le prévint que la ville était livrée et que les soldats de ben Aïssa, introduits par le Muphti dans l'intérieur de la grande mosquée, ne tarderaient pas à descendre vers la porte de la marine.

Cette nouvelle parut au consul tout d'abord impossible, car il venait de passer, peu d'instants avant, dans le quartier de la grande mosquée, qui lui avait paru aussi silencieux que le reste de la ville. Il allait donc sortir de nouveau, afin de se renseigner, lorsque des cris parvinrent à ses oreilles. Il n'y avait plus de doute possible et il fallait s'enfuir sans perdre de temps. La porte de la maison fut donc solidement barricadée et tout le monde put descendre par la corde à nœuds. On se jeta dans la chaloupe qui prit le large, sur-le-champ, saluée de quelques coups de fusil, heureusement inoffensifs.

On entendit alors distinctement les crieurs de ben Aïssa, annonçant merci et protection à tous ceux qui n'opposeraient pas de résistance.

A peine arrivé à bord de la balancelle, le consul ordonna au reis de lever l'ancre et de courir de petites bordées jusqu'au jour.

IV

Lorsque le soleil se leva, la rade étant toujours solitaire, on

* Voir la livraison de juin 1882, pp. 325-343.

se rapprocha de la ville et l'on mouilla *la Casaubà* hors de portée du canon de la ville. A la distance où l'on se trouvait, il n'était pas possible de voir ce qui se passait et l'on était dans une grande anxiété, lorsqu'on vit un bateau, portant pavillon blanc, se diriger vers la balancelle. Comme il ne contenait que quelques personnes paraissant sans armes, on l'attendit et l'on reconnut bientôt le Muphti, le Cadi, et d'autres notables entourant un personnage, qui fut reconnu également pour être Ali Aga, le commandant de la cavalerie du bey de Constan-tine.

Le bateau ayant accosté la balancelle, Ali Aga, suivi des notables, monta à bord et s'annonça au consul comme l'en-voiyé du général ben Aïssa, pour le prier de descendre à terre, afin de recevoir l'expression de ses regrets qu'il eût quitté la ville, où les ordres les plus sévères avaient été donnés pour que sa maison, et tout ce qu'elle contenait, fût respecté comme chose sacrée, parce qu'il désirait conférer avec lui et lui faire part des intentions de son maître Achmet bey; qu'en consé-quence il espérait qu'il accepterait l'invitation de venir le voir dans son camp.

Pareille proposition, faite de la part d'un arabe dont le consul connaissait la réputation, demandait à être réfléchie avant d'être acceptée; aussi le consul se borna-t-il à répondre qu'il était flatté de l'invitation, mais qu'avant de se rendre près du général, il avait quelques ordres à donner; et, s'excu-sant de laisser Ali Aga seul, il entra dans la cabine, où il appela reis Mohammed et les habitants de Bône, tant ceux qui l'avaient suivi la veille, que ceux qui venaient d'arriver.

A peine furent-ils entrés, que le Muphti, les larmes aux yeux, reconnut qu'il avait commis une grande faute, en ajoutant foi aux promesses qu'on lui avait faites de respecter la vie, la liberté et les biens de ses concitoyens, pour l'engager à livrer la ville; promesse que l'on menaçait d'oublier en la livrant au pillage, si le consul refusait de venir s'aboucher avec ben

Aïssa. Le Cadi et les autres confirmèrent ses paroles et joignirent leurs instances à celles du Muphti pour l'engager à accepter l'invitation qui lui était faite et pouvait seule, disaient-ils, détourner de leurs têtes les malheurs qui les menaçaient.

D'un autre côté, le reis Mohammed et ceux qui s'étaient sauvés de Bone avec lui l'engageaient vivement à ne pas se fier à la parole d'un homme sachant si mal tenir ses promesses et qui était très capable, lorsqu'il serait en son pouvoir, de l'envoyer à Constantine, d'où il ne reviendrait probablement jamais.

Le consul comprenait fort bien à quel danger il allait s'exposer, mais il était touché par les prières et les larmes de ses visiteurs, et il voulait risquer tout pour le succès de sa mission. Il se décida donc à descendre à terre pour plaider la cause des habitants de Bone et pour profiter de tout ce qui pourrait s'offrir à lui pour atteindre le but qu'il se proposait.

Retournant alors auprès d'Ali-Aga, il lui dit qu'il était prêt à se rendre auprès de ben Aïssa, si lui, de son côté, ne refusait pas d'attendre son retour, à bord de la balancelle, qui partirait le soir même pour Alger, s'il n'y était pas revenu avant la nuit.

Ali accepta sans difficulté et comme une chose toute naturelle, en sorte que le consul, pensant qu'il était plus dans ses intérêts de montrer une confiance entière que d'avoir un otage qui pourrait ne le garantir de rien, ordonna à reis Mohammed de l'attendre jusqu'à la nuit et de retourner à Alger, s'il n'était pas revenu alors. Il engagea Ali Aga à descendre le premier dans le bateau où il le suivit avec les notables et ils se dirigèrent vers la jetée. En approchant, ils virent qu'elle était couverte ainsi que la plage d'une foule de soldats armés, dont les cris et les injures montraient clairement quelle eût été leur conduite la nuit précédente, malgré les recommandations de leur général, si le consul était resté dans sa maison.

Leur air et leur attitude étaient même alors tellement hos-

tiles, que le consul s'applaudit d'avoir Ali Aga près de lui. En effet, Ali, appelant quelques-uns des siens, leur ordonna d'ouvrir le passage et de le suivre jusqu'à un marabout situé à un kilomètre de distance, près du pont de la Mebroudja, où se trouvait le général. Celui-ci, à l'approche du consul, vint au-devant de lui avec courtoisie, le conduisit vers le marabout, ordonnant à ses chaouchs d'en éloigner tous les curieux et d'en interdire l'entrée à tout le monde.

Lorsqu'ils furent seuls, assis sur un tapis, ben Aïssa commença la conversation par lui répéter ce qu'Ali Aga lui avait déjà dit de sa part, l'assurant en outre que la prise de Bone ne devait pas être jugée comme un acte d'hostilité envers la France, avec laquelle son maître désirait vivement au contraire établir les relations les plus amicales et conclure une paix également avantageuse aux Français et aux Arabes. Qu'aussi en lui ordonnant de punir des sujets rebelles, son maître lui avait recommandé d'avoir les plus grands égards pour le représentant de la France à Bone ; qu'il regrettait donc qu'il eût cru devoir quitter la ville, où il espérait qu'il ne refuserait pas de revenir afin que leurs relations pussent être fréquentes et que le Gouverneur général d'Alger pût être informé, par son intermédiaire, des intentions amicales et pacifiques de son altesse Achmet bey.

Le Consul répondit à cette déclaration qu'il était reconnaissant des ordres que le Bey avait donnés, concernant la sécurité de l'agent de la France ; mais qu'accrédité en cette qualité près du Medjels de Bone et du commandant de la Casbah, il avait pensé ne pas devoir rester plus longtemps dans un pays où l'autorité auprès de laquelle il était envoyé n'existait plus ; qu'il n'en était pas moins charmé d'apprendre quelles étaient les intentions du Bey de Constantine et qu'il eût été heureux de les faire connaître au Gouverneur général, si la prise de la ville de Bone n'avait pas mis fin à sa mission et ne l'obligeait à s'éloigner.

Ben Aïssa ne pouvait comprendre quel motif rendait ce départ obligatoire et il fallut de longues explications pour qu'il pût s'en faire une idée. Il parut en être vivement contrarié et demanda si ce départ ne pouvait être au moins ajourné. Le Consul saisit avec empressement cette ouverture et répondit qu'il oserait prendre sur lui de rester encore en rade, tant que le pavillon de Bone flotterait sur la Casbah; mais qu'il serait obligé de partir dès l'instant qu'il en aurait disparu; qu'il le regretterait vivement, parce qu'il eût été charmé de pouvoir continuer ses rapports avec le général et devenir l'intermédiaire d'un rapprochement entre le Bey et les Français.

Ben Aïssa se récria en disant qu'il avait les ordres les plus formels de son maître de s'emparer de la Casbah et de punir de mort tous les rebelles qui s'y trouvaient. Une nouvelle discussion fort animée eut lieu sur ce point et se prolongea jusqu'au moment où ben Aïssa, voyant qu'il ne pouvait vaincre l'obstination du Consul, finit par consentir à suspendre toute attaque contre la Casbah, jusqu'à la réception de la réponse que ferait le Gouverneur général aux lettres qu'il allait lui adresser par l'intermédiaire du Consul, qui promit de faire tout son possible pour hâter leur arrivée. En terminant, le Consul pria ben Aïssa de traiter avec douceur les malheureux habitants de la ville, assurant que la France serait d'autant mieux portée envers le Bey, que celui-ci serait moins sévère à leur égard.

Ben Aïssa le promit, et comme la conférence s'était prolongée jusqu'au coucher du soleil, le Consul se hâta de retourner à son bord, où l'on se disposait au départ, tant on commençait à désespérer de le voir revenir.

V

Aussitôt que le bateau qui l'avait ramené fut retourné à terre, le Consul ordonna que la chaloupe de la balancelle fût

chargée d'autant de vivres qu'elle pouvait en contenir; et la nuit étant alors tout à fait venue, il se dirigea vers un point de la côte à l'opposé de la ville; mettant pied à terre, il monta à la citadelle, où l'on s'empessa de le faire entrer aussitôt qu'on l'eut reconnu.

Depuis la veille, on y était dans la plus vive inquiétude, et depuis Ibrahim jusqu'au dernier soldat, tout le monde regardait avec effroi la position dans laquelle on se trouvait, le manque de vivre ne permettant pas de prolonger la résistance; aussi le Consul fut-il reçu comme un sauveur et la salle d'audience où il fut conduit fut trop petite pour contenir ceux qui auraient voulu y entrer pour entendre les nouvelles qu'il rapportait.

Il raconta donc tout ce qui s'était passé, comment la ville avait été livrée, comment il s'était retiré et comment enfin ben Aïssa l'avait fait appeler. Il profita de cette circonstance pour leur faire connaître ce qu'il avait fait pour empêcher qu'ils fussent attaqués et pour obtenir une sorte de suspension d'armes, pendant laquelle il espérait que le Gouverneur général à qui il allait en faire connaître l'urgence, enverrait des troupes pour les protéger d'une manière efficace ou qu'il se présenterait quelque occasion efficace de les délivrer d'un ennemi dont il n'y avait à attendre ni pitié ni merci; qu'en attendant, ils devaient redoubler de vigilance pour éviter toute surprise. Il leur annonça qu'il leur avait apporté des vivres pour une dizaine de jours, et qu'ils pouvaient compter qu'il ne les abandonnerait pas, s'ils ne s'abandonnaient pas eux-mêmes.

Ces paroles furent accueillies par un murmure et quelques cris approbatifs qui firent froncer les sourcils d'Ibrahim, mais il sut se contenir, parce qu'il comprit qu'il dépendait désormais du Consul; il le remercia surtout des vivres, et envoya un détachement les chercher sur-le-champ. Quand ils furent arrivés, le Consul prit congé et voulut se rendre à son bord.

Mais les soldats s'opposèrent à son départ, disant qu'il fallait le garder, parce que lui seul pourrait les sauver. Cet incident, qui ne lui convenait pas plus qu'à Ibrahim bey, donna lieu à un débat assez prolongé, qui ne se termina que sur la promesse que fit le Consul de ne pas s'éloigner de la rade et de revenir de temps en temps à la Casbah.

Le jour suivant, ben Aïssa envoya à bord les dépêches destinées au Gouverneur général et le Consul lui fit dire que, ne voulant pas s'éloigner pour tout le temps que nécessiterait le voyage d'Alger, il allait se rendre dans l'est, pour y trouver un bateau corailleur qu'il pût charger de porter ses lettres à leur destination. En conséquence, tout en regrettant de ne pouvoir prévenir la Casbah de son départ, il se dirigea vers le port de la Calle, où en arrivant le lendemain il apprit que les corailleurs, effrayés de la prise de Bone, s'étaient éloignés sur les côtes de la régence de Tunis, où il fallut aller les chercher.

Le 8 mars, on en trouva plusieurs à Tabarca. L'un d'eux fut nolisé immédiatement, reçut les dépêches et fit route pour Alger. Après le départ de ce bateau, qui n'arriva jamais à sa destination et dont on n'a plus entendu parler, un courrier fut expédié de Tunis pour y porter une lettre adressée au capitaine Fréart, commandant de la *Béarnaise*, pour lui faire connaître les événements qui venaient d'arriver et lui demander de revenir le plus tôt possible, si ses instructions le lui permettaient, afin de concourir à l'exécution des projets qu'il se réservait de lui faire connaître.

Cela fait, la balancelle remit le cap sur Bone, où les vents contraires ne lui permirent d'arriver que le 11 mars, dans l'après-midi.

Le Consul se rendit de suite près de ben Aïssa, pour l'informer du départ de sa dépêche. Puis, le même soir, il monta à la Casbah, où son départ avait fait naître des inquiétudes que son retour dissipa, en augmentant la confiance que la garnison avait en lui.

Depuis son retour de Tabarca jusqu'au 26 mars, le Consul renouvela presque journellement ses visites au général, afin de se tenir toujours au courant de ses intentions et de l'engager à attendre avec patience la réponse d'Alger. Il ne manqua pas de monter souvent à la Casbah, où il voyait son influence s'accroître à mesure que l'autorité du bey perdait du terrain, et il avait soin d'y entretenir les vivres pour dix jours.

Pendant le temps s'écoulait, il y avait quinze jours que le bateau corailleur était parti. Ben Aïssa s'impatientait et répétait sans cesse que les ordres de son maître ne lui permettaient plus de différer.

Enfin, le 26 mars un bâtiment à vapeur, venant de l'ouest, entra dans la baie ; c'était *le Pétican* arrivant d'Alger.

Le Gouverneur général, inquiet du silence de son officier, avait envoyé ce navire pour prendre des informations. Dans la lettre qui lui fut remise, le duc de Rovigo apprenait au Consul que les instructions qu'il avait demandées à Paris, touchant les affaires de Bone, n'étaient pas encore arrivées. Il l'autorisait en conséquence à revenir à Alger sur *le Pétican*, s'il jugeait que sa position ne fût plus tenable et le commandant du *Pétican* lui dit qu'à Alger tout le monde s'attendait à son retour.

Mais le Consul était bien loin d'y songer, résolu qu'il était à ne quitter la partie que lorsqu'elle serait complètement perdue et surtout de n'abandonner des gens qui avaient mis leur espérance en lui, qu'après avoir tout fait pour les sauver. Il fit donc connaître sa résolution et ses projets au capitaine Alliez, du *Pétican*, en l'engageant à s'y associer. « Confiez-moi, lui dit-il, une vingtaine d'hommes de votre équipage ! Avec eux, je monte ce soir à la Casbah dont la garnison est prête à se joindre à moi, j'y arbore le drapeau de la France et je me fais fort de la défendre, pendant que vous irez annoncer à Alger ce que nous aurons fait. Le Gouverneur général ne

balancera plus à envoyer au secours de ce drapeau que nous aurons planté sur le port de Constantine. »

Cette proposition ne fut pas goûtée par celui à qui elle était faite ; il y trouva mille difficultés, basées sur le peu de confiance que l'on devait avoir dans les promesses des Turcs et des Arabes, sans vouloir comprendre que la position désespérée où ils se trouvaient était un garant de leur fidélité. En somme, il refusa de compromettre ses matelots et sa responsabilité, dans une entreprise qui lui paraissait dangereuse, avec très peu de chances de succès. Dès que le capitaine du *Pétican* eut reçu les plis du Consul pour le Général en chef, il fit lever l'ancre et reprit à toute vapeur la route d'Alger.

Il allait doubler le cap de Garde, lorsque l'on vit paraître, à la pointe du cap Roza, une voile venant de l'est et se dirigeant vers la ville. Tous les yeux et toutes les lunettes à bord de la felouque se dirigèrent de son côté, cherchant à la reconnaître ; bientôt on vit qu'elle avait bordé ses avirons pour hâter sa marche, et peu après on reconnut que c'était *la Béarnaise*. La vue de ce navire fit renaître l'espérance dans le cœur du Consul, que le refus du capitaine du *Pétican* avait attristé. Dans son empressement d'embrasser ses amis, dont il était bien certain d'être mieux accueilli, il fit armer la chaloupe de la felouque et se dirigea sur la goëlette, qu'il accosta bientôt. Il y fut reçu comme un homme que l'on avait craint de ne plus revoir.

VI

Le capitaine Fréart lui dit qu'aussitôt que son billet lui avait été remis, il était parti pour Bone, mais que, contrarié par les vents d'ouest et même après avoir essuyé une tempête qui l'avait forcé à se réfugier, à tous risques, dans la mauvaise rade de Byzerte, il n'avait pu doubler le cap Roza que le jour même, et qu'en apercevant une épaisse fumée, qui semblait

être celle du canon, il avait employé tous les moyens possibles pour hâter la marche.

Le Consul le remercia avec effusion et lui raconta plus en détail tout ce qui était arrivé depuis la prise de Bone par ben Aïssa jusqu'à ce moment, où il avait le bonheur de se retrouver à son bord, après avoir vu s'éloigner *le Péllican*, dont la fumée et la vapeur leur avaient paru de loin des décharges d'artillerie.

Après ce récit qu'il fit sur le pont et qui intéressa tout le monde, même l'équipage qui l'écoutait à distance, il pria le capitaine Fréart et tous ses officiers d'entrer dans le salon, où il leur fit connaître le dessein qu'il avait formé, les espérances qu'il avait de les voir réussir, d'après la promesse formelle de tous les principaux chefs des soldats d'Ibrahim, et de l'obliger à tenir sa parole de remettre le commandement de la Casbah à celui qui avait su empêcher ben Aïssa de l'attaquer.

Cette ouverture, qui fut accueillie avec transport par le capitaine Jusuph et tous les officiers de *la Béarnaise*, le fut beaucoup plus froidement par son capitaine. C'était sur lui en effet qu'allait peser la responsabilité de cette entreprise, sans être atténuée par une part de danger personnel. C'est sur lui que retomberait le blâme de son insuccès. C'était donc sa réputation qui était mise en jeu ; et il n'est pas étonnant qu'il hésitât.

Cependant il ne refusa pas son concours d'une manière absolue ; il demanda seulement qu'une dernière tentative fût faite près de ben Aïssa pour tâcher d'obtenir un nouveau délai pendant lequel *la Béarnaise* irait chercher la réponse du Gouverneur général, en supposant que le corailleur ne fût pas arrivé, ou que le *Péllican* ne la rapportât pas lui-même.

Bien que le Consul fût convaincu de l'inutilité de cette demande et qu'il vit le danger qu'elle présentait, il consentit à la faire. Il se rendit donc à terre dans la chaloupe de la

balancelle, et se rendit près de ben Aïssa, qu'il trouva fort impatient de connaître les nouvelles apportées par les deux navires de guerre arrivés ce jour-là. On voyait bien qu'il contenait avec peine son irritation et il commença la conversation sans employer toutes les longues formules de politesse qui précèdent ordinairement les entretiens arabes. « Kh bien ! Consul, dit-il, m'apportes-tu les réponses que nous attendons ? Allons-nous pouvoir traiter de la paix entre mon maître et le tien ? Es-tu disposé surtout à me faire remettre la Casbah entre les mains ? Dans ce cas-là, je consentirai à en laisser sortir la garnison saine et sauve, même celui qui se fait appeler Ibrahim bey, comme s'il y avait d'autre bey de Constantine que mon maître. »

A toutes ces questions rapides, faites d'un ton qui annonçait une colère à peine contenue, le Consul répondit : « Effendi, je ne peux malheureusement pas te donner la réponse que j'aurais désiré t'apporter. Le vent ou la mer ont sans doute retardé, s'ils n'ont fait périr, le corailler que j'avais expédié de Tabarca à Alger. Car au départ du vapeur, arrivé ce matin, il n'y était pas encore arrivé et par conséquent le Gouverneur général n'a pu m'envoyer de réponses aux dépêches qu'il n'a pas reçues. Désirant savoir de mes nouvelles, il a envoyé ce bâtiment pour m'en demander, m'autorisant à revenir près de lui, si je le jugeais convenable. Tu conçois que, après les bons rapports qui se sont établis entre nous et mon désir d'arriver aux arrangements qui me permettent de les continuer, j'en ai pas voulu profiter de la permission qui m'était donnée de m'éloigner de Bone et j'ai écrit à Alger, pour faire connaître dans quel but je restais ici en relations avec toi. J'espère que par trop de précipitation tu ne voudras pas contredire ce que j'ai écrit, que tu attendras les réponses à tes propositions, que j'ai sommairement expliquées, et que je suis tout prêt, si tu le désires, à transmettre de nouveau par le bâtiment de guerre arrivé ce matin de Tunis, en sorte que, de toutes manières,

nous serons bientôt satisfaits. Il ne s'agit donc plus que de quelques jours de patience.

— Non, Consul, cela est tout à fait impossible; et lors même qu'à cause de toi je serais disposé à attendre encore, les ordres de mon maître ne m'en laisseraient pas la possibilité. Il ne désire pas la rupture de nos négociations, mais il veut qu'elles continuent dans la Casbah. Ainsi donc, demain je m'en emparerai de vive force, et alors malheur à tous ceux qu'elle contient, ou bien aux conditions que je t'ai dites, si tu m'en fais ouvrir la porte! — Je le voudrais vainement, car cela ne dépend pas de moi, et je le regrette, parce que je vois que nos relations sont bien près de finir.

— Oh! je sais là-dessus à quoi m'en tenir et que, si tu le veux, la citadelle peut m'être remise sans que j'aie à brûler une amorce. Montes-y donc dès ce soir, vas y faire connaître mes propositions, et que demain je la trouve évacuée par sa garnison dont je t'accorde la vie; sinon le jour de demain sera son dernier jour. »

Le ton sur lequel ces paroles étaient prononcées prouva au Consul qu'il devait renoncer à l'espoir de maintenir le *statu quo* et d'obtenir ce qu'il était venu demander. Il comprit qu'il devait se retirer; ce qu'il fit, en disant qu'il ferait son possible pour amener la solution de la difficulté présente et qu'il espérait pouvoir le lendemain lui soumettre une réponse satisfaisante, en ce qu'elle lui permettrait la continuation de leurs relations. Il retourna à bord de *la Béarnaise* où il avait craint un instant de ne pas pouvoir revenir. Il trouva qu'on commençait à s'inquiéter de sa longue absence, et il raconta ce qui venait de se passer dans cet orageux entretien avec ben Aïssa, ainsi que l'ultimatum par lequel il avait été terminé. « Il n'y a plus, dit-il, que deux partis à prendre : celui de monter à la Casbah et d'y planter le drapeau français, ou bien celui de nous éloigner sur-le-champ, afin de n'être pas témoins de sa prise par les Arabes et du massacre

de la garnison, qui avait compté sur la protection de la France. » Entre les deux, l'honneur ne permettait pas de balancer. Aussi fut-il décidé, séance tenante, que la moitié de l'équipage serait mis à terre et monterait à la Casbah, sous les ordres du capitaine d'Armandy.

Cette résolution, qui fut bientôt connue de l'équipage, y excita l'enthousiasme de tous les marins; tous voulurent faire partie du détachement, et ceux qui durent rester à bord virent avec un profond regret leurs camarades faire leurs préparatifs pour débarquer avant le jour. Il ne restait plus qu'à faire connaître et accepter cette détermination par Ibrahim bey et par ses soldats.

Le capitaine d'Armandy prévoyait que le premier ferait des difficultés pour quitter la place et se rendre à bord de *la Béarnaise*, où l'on avait reconnu qu'il était prudent de le retenir; mais il comptait que les soldats, comprenant qu'ils n'avaient espoir de salut qu'en celui qui les avait nourris et protégés jusqu'à ce moment, le décideraient, de gré ou de force, à quitter une place qui n'était plus tenable, livrée à ses propres forces.

Comme il ne fallait pas tarder à être fixé à cet égard, dès que la nuit fut close, le capitaine d'Armandy, accompagné du capitaine Jusuph, qui ne voulut pas absolument le laisser aller seul à cette conférence dangereuse, se rendit à la Casbah.

Introduits aussitôt dans le divan d'Ibrahim, ils le trouvèrent rempli de soldats, tout le monde étant avide de savoir ce qui était arrivé et les nouvelles apportées par les navires que l'on avait vus dans la rade. Ibrahim avait l'air inquiet et sombre. Il caressait alternativement sa barbe ou les pistolets qu'il avait à la ceinture, en jetant sur ses visiteurs et autour de lui des regards farouches.

Sans avoir l'air de remarquer ces signes de mauvaise humeur, le capitaine d'Armandy raconta tout ce qui s'était passé dans cette journée. Il dit que le bateau à vapeur lui

avait apporté l'autorisation de quitter Bone, mais qu'il n'avait pu se résoudre à abandonner ses amis de la Casbah, et qu'à l'arrivée de la goëlette, il avait demandé à son capitaine de l'aider à la protéger plus efficacement qu'il n'avait pu le faire jusqu'alors ; que celui-ci, avant de s'y décider, avait demandé qu'il tentât d'obtenir de ben Aïssa le temps d'aller et de revenir d'Alger, qu'alors il s'était rendu près du général d'Achmet, qui lui avait signifié ne pas vouloir attendre un jour de plus ; qu'il s'emparerait le lendemain de vive force de la citadelle, et n'y ferait grâce à personne ; qu'après avoir entendu cette déclaration, il était revenu à bord de la goëlette, bien décidé à défendre ses amis et partager leur sort ; qu'il venait donc leur faire connaître ce qu'il avait résolu pour les sauver de leurs ennemis.

Alors, s'adressant plus particulièrement à Ibrahim bey : « Effendi, lui dit-il, je ne suis venu vers toi, envoyé par mon général, que sur ta promesse de céder la Casbah à la France, lorsqu'elle te la demanderait. Le moment est venu de tenir ta parole. Remets entre mes mains cette citadelle que tu ne peux plus défendre et je me chargerai de le faire, avec l'ami qui est venu avec moi, avec les marins de la goëlette et avec les soldats que je prends sous ma protection et que je promets de ne quitter que quand ils n'auront plus rien à craindre. Quant à toi, viens avec moi à bord de la goëlette, tu y seras reçu avec tous les égards qui te sont dus et traité comme l'hôte de la France. Sois sûr que tu ne peux rien faire de mieux dans ton intérêt et dans celui de tous ces braves gens, qui me connaissent assez pour ne pas douter de ce que je dis. »

Ibrahim écouta cette proposition en silence, tandis qu'un murmure approbateur lui prouva qu'elle était goûtée de l'assemblée et qu'il ne serait pas soutenu s'il refusait de l'accepter. Aussi répondit-il qu'il était prêt à tenir sa promesse et à remettre la Casbah à la France, mais qu'il aimait trop ses soldats pour s'en séparer et qu'ainsi il était prêt à partir avec

eux, si la goëlette pouvait les recevoir tous. L'adroit Osmanli savait bien que cela était impossible; aussi résista-t-il à tout ce qu'on put lui dire pour l'engager à changer d'avis et déclara qu'il était décidé à ne sortir que s'il était accompagné de tout son monde et non pas seulement de trois ou quatre qu'on lui avait offert de prendre avec lui.

« Alors, Effendi, lui dit le capitaine d'Armandy, il ne me reste plus qu'à prendre congé de toi et de tous ces braves gens qui nous entourent, en faisant des vœux pour que vous n'ayez pas à regretter bientôt de n'avoir pas accepté la proposition que je viens de vous faire. » Il avait à peine achevé de parler que tous les assistants s'écrièrent qu'ils ne voulaient pas le laisser partir, qu'il fallait au contraire qu'il restât avec eux. Ibrahim essaya en vain d'imposer silence, on ne l'écouta pas. Le tumulte allait croissant et Dieu sait comment il aurait pris fin, au milieu de cette foule d'hommes armés, si le capitaine Jusuph, que sa qualité de musulman et la facilité avec laquelle il parlait la langue turque faisaient écouter volontiers, n'était parvenu à ramener un peu de calme qui permit de s'expliquer et de s'entendre.

Après force paroles, cette orageuse séance se termina aux conditions suivantes : Les deux officiers pouvaient se retirer, le Consul promettant de rester à bord de sa felouque, mouillée près de terre, dans l'anse du Kasr-Ain, afin qu'il fût toujours facile de communiquer avec lui et de le tenir au courant de ce qui serait décidé avant le matin.

C'est depuis cette nuit de dangers courus en commun, que la liaison déjà commencée entre les capitaines Jusuph et d'Armandy devint une amitié fraternelle que la mort seule a pu briser.

VII

Ils eurent alors la liberté de sortir, mais avant qu'ils fussent arrivés sur la plage où ils allaient se séparer, l'un, pour retour-

ner sur *la Béarnaise*, l'autre sur la felouque, ils entendirent que le bruit et les cris avaient recommencé dans la Casbah. Cela dura près de deux heures; on entendait des bruits tantôt sourds, tantôt plus éclatants; enfin, deux coups de feu partirent, après lesquels tout rentra dans le silence.

Ce ne fut qu'après un temps qui parut bien long et bien après minuit, qu'un jeune turc vint à la nage à bord de la felouque, annoncer qu'à la suite d'une longue discussion, Ibrahim, exaspéré de l'insistance que l'on mettait à l'engager à quitter la Casbah, avait tiré sur ses soldats ses deux pistolets; qu'alors on s'était jeté sur lui, on l'avait désarmé et qu'il était prisonnier; que depuis, l'anarchie régnait dans la Casbah et qu'il était à craindre qu'elle ne fût abandonnée par sa garnison affolée, si le Consul ne se hâtait de venir la calmer par sa présence.

(La fin à la prochaine livraison).

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788

Quoique la Révolution ait repris en Bretagne, comme partout ailleurs, l'œuvre de centralisation du pouvoir absolu et qu'elle l'ait dignement achevée en découpant notre province en petits morceaux d'égale grandeur dont elle a fait des départements, on peut dire que la Bretagne existe encore.

Nul pays n'a gardé plus profondément empreintes les traces de son ancienne unité ; plus vivants, les souvenirs de cette vie provinciale, qui fit tant de fois battre le cœur de ses habitants.

Plus longtemps et mieux que la Provence elle a conservé dans le démembrement des choses sa personnalité ; car elle aussi eut sa langue, sa poésie, ses mœurs, sa nationalité, sa gloire, tous ces dons qui, en de certaines conjonctures, font d'un petit pays une grande terre ¹. »

Si les Bretons gardent encore quelques vestiges de leur antique autonomie, s'ils ont résisté jusqu'ici aux efforts incessants de la contrainte administrative, dont l'idéal paraît être d'atteindre « ce je ne sais quoi de grandiose dans le simple et d'inattendu dans le

¹ Lacordaire, *Sainte Marie-Madeleine*.

beau qui caractérise un damier ¹ ; » c'est à leur histoire qu'il faut en demander l'explication, à l'histoire de ces luttes héroïques, que leurs ancêtres ont soutenues si longtemps pour défendre leur indépendance.

Pendant huit siècles, la Bretagne conserva, au prix de combats sans nombre, une existence distincte et libre ; quand au XVI^e siècle, elle se fut donnée à la France, — car notre poète national l'a dit avec raison :

Nul vainqueur n'enchaîna la douce et blanche hermine,
D'elle-même elle offrit sa royale étamine
Et sa couronne d'or où l'on voyait fleurir
La devise : Plutôt que se souiller, mourir ² ;

quand elle se fut donnée à la France, un « contrat d'union » stipula formellement les prérogatives et les droits que la royauté s'engageait à maintenir.

Bien des fois cependant la Bretagne, devenue province, eut à combattre pour faire respecter sa liberté politique et les clauses du contrat juré ; un moment vaincue et courbée sous la main despotique de Louis XIV, elle releva la tête sous ses successeurs et réclama ses privilèges.

Cette dernière partie de son histoire est marquée par trois événements principaux : la conspiration de Pontcallec, l'affaire de la Chalotais, la résistance du Parlement aux édits du 1^{er} mai 1788.

C'est ce dernier épisode que nous avons entrepris de raconter.

Nous l'avons fait, est-il besoin de le dire ? d'après les documents originaux et les pièces du temps. Nous en avons dépouillé une très grande quantité ; nous ne nous flattons pas de les avoir lus tous : ils sont innombrables.

Nous essaierons, du reste, d'en donner, à la fin de ce travail, une bibliographie aussi complète que possible.

¹ Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*.

² Brizeux.

CHAPITRE PREMIER

Sommaire

I. — La Royauté et les Parlements en 1788. — Lutte du ministère Brienne-Lamoignon et du Parlement de Paris.

II. — Le Parlement de Bretagne. — Ses remontrances pendant les années 1787 et 1788. — Caractère de sa résistance. — Arrestation de M. de Kersalaün. — Nouvelles remontrances. — Membres du Parlement mandés à Versailles.

III. — Arrivée du comte de Thiard et de l'intendant Bertrand de Molleville en Bretagne, au mois de mai 1788. — Leur attitude en face du Parlement et des Etats. — Préparatifs d'un coup d'état contre la magistrature.

I °

Le grand mouvement d'opinion qui entraînait la France, à la fin du XVIII^e siècle, vers une réforme générale prit, dans les années qui précédèrent 1789, une intensité et une force irrésistibles. Une surexcitation extraordinaire régnait partout, elle avait envahi même le peuple, jusque dans les provinces les plus reculées.

A Paris, la fièvre politique était arrivée à son paroxysme, et l'opinion publique, cette puissance nouvelle, que Louis XIV n'avait pas connue, commençait à se faire redouter et à imposer ses volontés. Les brochures, que chaque jour voyait éclore presque par centaines ¹, les pamphlets, les chansons, les journaux, qui commençaient à paraître, étaient les auxiliaires de ce mouvement, en apparence inexplicable, qui précipitait la France vers de nouvelles destinées.

Le roi Louis XVI avait compris la nécessité de porter remède à des abus incontestables, et il l'avait loyalement tenté ; il ne

¹ « Chaque moment produit une brochure nouvelle ; il en a paru treize aujourd'hui, seize hier et quatre-vingt-douze la semaine dernière. » Arthur Young, *Voyage en France*, tome I, lettre du 9 juin 1789.

craignit pas d'appeler au ministère des esprits novateurs comme Turgot et Necker. Malheureusement, la faiblesse de son caractère contraria trop souvent l'admirable honnêteté de ses vues et son sincère et profond amour du peuple. Il ne sut pas assez résister aux sollicitations de son entourage, presque tout entier opposé aux réformes même les plus désirables, et il eut aussi le malheur de prendre pour ministres des hommes qui n'avaient ni la pureté de ses intentions, ni son réel désir du bien. Après Turgot et Necker, le choix de Calonne et de Loménie de Brienne, comme premiers ministres, produisit le plus déplorable effet et devait entraîner les plus malheureuses conséquences.

L'opinion, qui s'était d'abord attaquée aux inégalités choquantes et aux abus indéniables de l'ancienne société, s'en prit bientôt à la royauté elle-même, et de ce qui aurait dû être une réforme, elle fit une révolution.

A la tête de l'opposition devaient naturellement se trouver les Parlements. Même sous Louis XIV, ils avaient osé résister au pouvoir absolu, et plus d'une fois leurs remontrances et leurs refus d'enregistrement avaient été une leçon pour les rois ; ils leur faisaient entendre en quelque sorte la voix de la nation qui, depuis les Etats Généraux de 1614, était restée silencieuse.

Le Parlement de Paris était, par sa situation, placé au premier rang du parti de la résistance ; mais les Cours de province, comme nous le verrons bientôt, ne lui cédaient ni en énergie, ni en indépendance.

Ce n'est pas toutefois que leurs réclamations fussent toujours parfaitement fondées, ni très judicieuses ; ainsi le Parlement de Paris se montra constamment hostile aux réformes de Turgot, et souvent il se fit le défenseur des privilèges et des abus que la royauté voulait détruire. Mais il eut, malgré cela, cette heureuse fortune, — et c'est là un des problèmes les plus curieux de ces temps troublés, — de voir son opposition applaudie et soutenue par le public. Il luttait contre le Pouvoir ; c'est tout ce que voyait la multitude, c'est tout ce qu'elle lui demandait.

Il faut le dire, du reste, dès ce moment s'était formé un parti extrême, sans justice et sans modération, qui était décidé d'avance à ne se contenter d'aucune réforme ; voulant pousser à bout la Royauté, il était également résolu à méconnaître ses concessions et à exploiter ses fautes.

L'Assemblée des Notables que de Calonne, à bout d'expédients, avait convoquée, s'était séparée le 25 mai 1787, sans avoir produit d'autre résultat sérieux que la chute de ce même ministre qui l'avait réunie et qui, par sa légèreté, ses malversations et ses vices, avait fini par se rendre odieux à tout le monde. Le roi le remplaça par l'archevêque de Toulouse, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, prélat de cour, de mœurs peu recommandables, esprit étroit, ne sortant d'une irrésolution habituelle que pour se jeter dans les partis violents.

Les mesures votées par les Notables et revêtues de la sanction royale devaient, pour avoir force de loi, être enregistrées par le Parlement, comme tous les actes du Pouvoir ayant un caractère général.

Au lieu de les lui envoyer en bloc, le ministre eut la malencontreuse idée de les présenter les unes après les autres, en commençant par les moins impopulaires.

Le Parlement homologua sans difficulté les édits sur la création des Assemblées provinciales, le commerce des grains et l'abolition de la corvée. Mais deux édits, l'un sur le timbre, l'autre sur la subvention territoriale, — ce dernier frappant les privilégiés, en les soumettant à l'impôt — soulevèrent une très vive opposition.

Le Parlement prononça, pour la première fois peut-être, le mot d'*Etats Généraux*, en déclarant qu'ils avaient seuls le droit de consentir de nouveaux subsides. Le ministre fut obligé de recourir à la procédure, toujours regrettable et mal accueillie, du lit de justice, et le Parlement, mandé à Versailles le 6 août 1787, dut enregistrer les deux édits « de l'express commandement du roi. » Il est vrai que le lendemain il s'empressa de déclarer « nul et illégal » l'enregistrement forcé de la veille ; et Loménie de Brienne,

pour ne pas lui laisser le dernier mot, l'exila en masse à Troyes.

Un mois s'était à peine écoulé que jeunes conseillers et vieux parlementaires avaient assez de la vie de province, et grâce à des concessions réciproques le ministre consentit à rappeler le Parlement à Paris.

La guerre devait bientôt recommencer avec un redoublement de violence.

La situation financière devenait de plus en plus inquiétante, le déficit allait croissant et le ministère ne savait à quel procédé recourir pour combler ce gouffre chaque jour plus profond.

Loménie de Brienne imagina de lancer un emprunt de 420 millions, réalisable en cinq ans, et de le faire enregistrer d'un seul coup pour éviter cette fois les difficultés ultérieures. Au bout de ces cinq années, il promettait de convoquer les Etats Généraux ; et il présentait en même temps, pour désarmer l'opposition, un édit depuis longtemps réclamé, qui rendait l'état civil aux protestants.

Le Parlement paraissait assez disposé à accepter les deux édits, mais les ministres, et surtout le garde des sceaux, Lamoignon, par un scrupule d'absolutisme incroyable, voulurent les faire enregistrer en séance royale, c'est-à-dire en présence du roi ; puis le jour de la séance, ils prétendirent imposer à la cour la formule impérative des lits de justice en enlevant ainsi aux conseillers le droit d'opiner (19 novembre 1787).

Ils étaient de la race de ces esprits bornés qui tiennent plus aux formes extérieures du commandement qu'à la réalité de la puissance, et disputent sur une pointe d'aiguille au moment où la maison s'écroule ; pouvaient-ils donc ignorer que les blessures faites à l'amour-propre, par un pouvoir qui s'affirme sans se faire craindre, sont de celles qu'on ne pardonne pas et qui ne guérissent jamais.

Ces prétentions maladroites soulevèrent, en présence du roi, les protestations les plus vives et les moins mesurées, le duc d'Orléans saisit avec bonheur cette occasion de s'afficher comme chef de l'opposition, et la royauté sortit de cette séance diminuée et affaiblie. A peine Louis XVI était-il parti, le Parlement formula, dans

un arrêt, ses protestations contre les édits et surtout contre les formes de l'enregistrement.

Le roi dut faire apporter les registres du greffe à Versailles et enlever lui-même la minute de la délibération ; de plus, il exila le duc d'Orléans à Villers-Cotterets, et relégua deux des conseillers les plus récalcitrants, Fréteau et l'abbé Sabathier, l'un au château de Doullens, l'autre au Mont-Saint-Michel.

La séance royale du 19 novembre 1787 eut dans tout le pays un grand retentissement. La popularité du Parlement de Paris en fut prodigieusement accrue, tandis que le ministère s'affaiblissait de plus en plus, sous le coup de l'animosité et de la réprobation publiques.

Loménie de Brienne, que les difficultés politiques n'empêchaient pas de songer à ses intérêts particuliers, venait d'échanger son archevêché de Toulouse contre celui de Sens, beaucoup plus lucratif, et il trouvait moyen, en accaparant de riches abbayes, de se faire un revenu de près de sept cent mille livres.

Bientôt les Parlements de Province s'émurent à leur tour, et ces voix graves, s'unissant au concert général de plaintes qui s'élevait dans tout le pays, achevèrent d'irriter le ministère et de le pousser aux mesures extrêmes.

Nous verrons bientôt que le Parlement de Rennes se fit remarquer par la vivacité de ses remontrances ; dans ces occasions, l'on était toujours sûr de le trouver au premier rang. Cependant la crise s'aggravait et devenait aiguë, l'emprunt lancé par Brienne ne se couvrait pas, le Parlement de Paris, de plus en plus hardi, ne cessait d'adresser au roi des remontrances sur les lettres de cachet, sur le droit de consentir les impôts réservé aux États Généraux.

Il fallait trouver de l'argent à tout prix et le Parlement était le principal ou, pour mieux dire, le seul obstacle qui s'opposât aux projets financiers imaginés par le premier ministre pour combler le déficit.

Outrés de ces résistances, Loménie de Brienne et le garde des sceaux Lamoignon amenèrent peu à peu le roi et le conseil des

ministres à l'idée d'un coup d'état contre cette nouvelle fronde parlementaire.

Le public vit bientôt clairement qu'il se tramait quelque chose; l'agitation redoubla.

Le Parlement de Paris se sentant menacé se réunit le 3 mai 1788 et prit sur l'initiative d'un de ses membres les plus ardents, le jeune conseiller d'Espréménil, un arrêté où il rappelait les principes fondamentaux de la monarchie française, et, entre autres, «le droit des cours de vérifier dans chaque province les volontés du roi, de n'en ordonner l'enregistrement qu'autant qu'elles sont conformes aux lois constitutives de la province, ainsi qu'aux lois fondamentales de l'Etat.»

L'arrêté du 3 mai fut envoyé à toutes les cours du royaume. Le Ministre répondit à cette déclaration en donnant l'ordre d'arrêter d'Espréménil et avec lui un de ses collègues, Goislard de Montsabert, qui avait demandé une enquête sur les fraudes commises dans la perception des vingtièmes.

Alors eut lieu cette scène vraiment grande, prélude et symptôme de celles plus tragiques encore qui devaient, quelques jours après, bouleverser la ville de Rennes.

Les deux conseillers s'étaient réfugiés au Palais où toute la cour était réunie; le marquis d'Agoult, aide-major des gardes-françaises, pénétra dans l'enceinte et somma l'Assemblée de lui désigner les deux magistrats qu'il ne connaissait point : « Nous sommes tous d'Espréménil et Montsabert ! » s'écrièrent alors d'une commune voix les conseillers.

L'officier ordonne à un exempt de les lui montrer; celui-ci déclare qu'il ne voit nulle part les deux magistrats. Ils étaient devant lui.

A la fin, ceux-ci, pour ne pas prolonger indéfiniment cette scène dramatique, durent se livrer eux-mêmes.

Les craintes exprimées dans la déclaration du 3 mai n'étaient du reste que trop justifiées et les Parlements allaient bientôt apprendre ce que les ministres Lamoignon et Brienne méditaient contre eux.

II

Parmi les Parlements de province, l'un des plus considérables par l'étendue de son ressort, par la haute situation de ses membres, par l'influence et l'autorité dont il jouissait, était à coup sûr le Parlement de Rennes.

La Bretagne n'avait point oublié les luttes acharnées soutenues par elle pour défendre son Parlement. Soulevée tout entière en 1767 contre le *bailliage d'Aiguillon*, qu'un pouvoir ombrageux et despotique avait voulu lui imposer pour briser les résistances inspirées par La Chalotais, elle n'accueillit guère mieux, en 1774, le Parlement Maupeou, nouvelle mais non plus heureuse invention de l'arbitraire ministériel.

Aussi le retour du Parlement breton fut-il salué, en 1769, comme en 1774, par des cris de joie et des démonstrations unanimes.

Le Parlement méritait cette popularité et cet attachement, car il luttait pour le maintien des droits de la province. On peut dire même qu'il était le seul qui fût placé dans une situation vraie. « Gardiens d'un pacte solennellement juré, ses membres défendaient contre les empiétements ministériels des stipulations précises ¹. »

Alors que les autres Parlements se faisaient trop souvent les champions attardés, quoique populaires, de privilèges et d'abus que la Royauté voulait réformer, le Parlement de Bretagne s'appuya constamment sur le contrat d'union de 1532, traité synallagmatique, confirmé en 1579 ², d'après lequel le roi François I^{er} s'engageait, pour lui et ses successeurs, à *garder et observer inviolablement* les droits et privilèges du pays de Bretagne, *sans rien changer ni innover*.

¹ *Les Etats de Bretagne*, par M. de Carné, II, p. 227.

² D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, tome III, col. 1,445.

Bien des fois on tenta de violer cet engagement sacré, quoiqu'il fût renouvelé à chaque tenue d'États entre les commissaires du Roi et les représentants de la nation bretonne ; le Parlement le maintint toujours avec fermeté, souvent avec une énergie et une grandeur qui font du récit de ses longs démêlés avec le Pouvoir l'une des plus belles pages de notre histoire provinciale.

Il était d'ailleurs, dans ces querelles sans cesse renaissantes, soutenu par la province tout entière. « Le mobile de cette lutte fut, de la part des Bretons, on ne saurait trop le répéter, l'horreur de l'arbitraire combinée avec un attachement sincère à l'autorité royale, l'amour de la liberté inviolablement uni au respect de la loi ¹. »

Étant données ces dispositions, on ne s'étonnera pas que le Parlement de Rennes ait été l'un des premiers à protester contre les fantaisies autoritaires de MM. de Brienne et Lamoignon.

Dans cette circonstance, il fut appuyé par tous les ordres, par toutes les classes, par tous les *patriotes* bretons, comme on disait alors, unis une dernière fois pour défendre leur constitution et résister à l'arbitraire. Mais des idées et des passions nouvelles fermentaient dès lors dans les esprits, et contenaient en elles les germes de divisions et de haines qui, un moment oubliées, en face du péril commun, devaient bientôt éclater en dissensions tragiques.

Les membres du Parlement de Rennes suivaient, avec une fiévreuse attention, les épisodes de la lutte engagée entre le ministère et la cour de Paris.

Celle-ci avait été, nous l'avons vu, exilée à Troyes le 15 août 1787, pour avoir déclaré nul l'enregistrement forcé des édits sur le timbre et l'impôt territorial.

Dès le 18 août, le premier de tous, le Parlement de Rennes protestait contre cette mesure par l'arrêté suivant :

« La Cour, les Chambres assemblées, instruite par le cri public

¹ A. de la Borderie, *Introduction à l'Histoire de Bretagne*, IX, p. 48.

et universel de la disgrâce qu'éprouve le Parlement de Paris ; considérant qu'un pareil événement est non seulement effrayant pour la magistrature, mais encore pour tous les citoyens ; considérant le péril imminent où se trouve la chose publique, combien il est essentiel et urgent d'éclairer la religion du souverain sur les dangers et les conséquences de coups d'autorité aussi opposés à l'esprit de justice du seigneur roi et à sa tendresse pour les peuples qu'ils sont destructifs des principes et des maximes de la monarchie

« A arrêté que les commissaires s'assembleront demain dimanche, à l'extraordinaire, pour aviser au parti à prendre dans la circonstance présente ⁴. »

Le résultat de ces délibérations fut un arrêt de la cour rendu, toutes chambres assemblées, le 22 août, pour supplier le roi de rappeler le Parlement de Paris et tous ceux qui ont pu être exilés.

Cet arrêt est fortement motivé :

« Considérant, dit-il, qu'après cinq ans de paix, après l'assurance, donnée par un administrateur qui avait su inspirer la confiance, que la recette des revenus de l'Etat excédait les dépenses annuelles, au nombre desquelles étaient comptés les remboursements successifs de la dette publique ; la nation entière s'était livrée à l'espérance que le moment approchait, où le monarque pourrait enfin jouir de la satisfaction de soulager ses peuples ;

« Qu'au moment où le peuple français se livrait à cette douce illusion, une voix funeste s'est fait entendre et a annoncé à la France et à l'Europe étonnée, que les dépenses de l'Etat excédaient les recettes de plus de cent millions ; qu'une conséquence de cette assertion incroyable a été qu'il fallait faire face à un déficit immense par des impôts accablants, au lieu de cette réflexion naturelle à tout administrateur sage, que c'est sur la recette qu'il faut régler la dépense ;

« Le Parlement de Paris a demandé des éclaircissements sur ces nouveaux impôts qu'on voulait établir ; on les lui a refusés. Il a rempli son devoir en faisant entendre la vérité au pouvoir. »

⁴ Registres secrets du Parlement. Greffe de la Cour d'appel de Rennes.

Aussi en apprenant sa disgrâce, « chacun s'est dit avec étonnement: Est-il possible que sous un souverain, dont le règne s'est annoncé sous de si heureux auspices, l'intrigue et la calomnie réussissent à fermer l'accès du trône à la vérité ?

« Serait-il possible que des magistrats qui n'ont fait entendre que le cri du peuple fussent regardés comme coupables ? Serait-il possible qu'un prince ami de la justice, cédant aux impressions des courtisans, refusât d'entendre les magistrats les plus fidèles et les plus attachés aux intérêts du monarque ?

« Qu'en cette circonstance les cours du royaume, témoins des sentiments du peuple, qui ne peut imputer au souverain qui lui est cher les maux qui le menacent, témoins de la consternation générale, témoins des réflexions des citoyens de tous les ordres qui ne peuvent se dissimuler le danger de la chose publique, la ruine inévitable de l'État par la progression simultanée des impôts et des dépenses, ne peuvent se dispenser de faire parvenir aux pieds du trône, les alarmes des peuples et l'espérance qu'ils conservent dans la bonté et la justice du souverain¹. »

Et le Parlement, sur le point d'entrer en vacances, renvoyait au 19 novembre suivant la suite de cette affaire.

Tous les Parlements de Province firent entendre des protestations analogues, celui de Grenoble se distingua par sa véhémence.

Le Parlement de Paris, soutenu par cette unanimité de sentiments, rendit à son tour, séant à Troyes, le 27 août 1787, un arrêté dont il ordonna l'impression et l'envoi à tous les bailliages et sénéchaussées du ressort. On y lisait « que les États Généraux peuvent seuls sonder et guérir les plaies de l'État et octroyer les impôts dont la nature et les qualités auraient été jugées nécessaires après une ample discussion et mûre délibération ;

« Que la Monarchie française serait conduite à l'état de despotisme, s'il était vrai que les ministres qui abuseraient de l'autorité du roi pussent disposer des personnes par des lettres de cachet, des pro-

¹ Registres secrets du Parlement.

priétés par des lits de la justice ; en affaires civiles ou criminelles par des révocations ou cassations, et suspendre le cours de la justice par des exils particuliers et des translations arbitraires. ».....

Un incident imprévu vint tout à coup surexciter les esprits en Bretagne et fournir un nouveau prétexte aux rancunes du Parlement, qui couvaient toujours sous la cendre comme un feu mal éteint.

Un gentilhomme breton, conseiller au Parlement, M. de Kersalaün, fut arrêté le 5 septembre 1787, et enfermé à la Bastille. Son père le marquis Euzenou de Kersalaün, était aussi lui un des membres les plus influents et les plus distingués du Parlement. Il avait été, en 1765, l'un des conseillers saisis avec La Chalotais, dont il avait soutenu l'énergique résistance et partagé la captivité¹. Jurisconsulte austère et savant, dévoué et fidèle au Roi, mais défenseur passionné des privilèges et des droits de la province, c'était le type de ces vieux magistrats bretons, qui semblaient, quand ils siégeaient sur les fleurs de lys, dans les salles armoriées du palais, la personnification vivante de la justice.

Le Parlement se sentit directement atteint par l'arrestation du fils de son doyen. M. de Kersalaün avait été saisi au moment où il rentrait à Paris, revenant de Troyes. On le suspectait d'être colporteur de relations entre le Parlement de Paris et celui de Bretagne. On avait si fort à cœur de ne pas le manquer, que, dans la crainte qu'il ne prît une autre route, on avait posté un officier du guet et trois hommes à quatre barrières différentes. Il avait avec lui son valet de chambre dans sa chaise ; on l'arrêta aussi et on le mit à la Bastille, mais il fut relâché peu de jours après même sans avoir été interrogé.

On ne trouva aucun papier sérieusement compromettant sur

¹ Les trois autres étaient MM. Charette de la Gacherie, Picquet de Montreuil et de la Collinière.

M. de Kersalaün avait, en 1787, 73 ans; il traversa toute la Révolution et ne mourut qu'en 1810, à l'âge de 96 ans.

M. de Caradenc, procureur général, fils de M. de la Chalotais, et M. de la Collinière vivaient encore en 1788. Les deux autres étaient morts.

M. de Kersalaün. Il avait seulement quelques lettres de divers membres du Parlement pour différentes personnes, hommes et femmes, lettres qu'on saisit, qu'on ouvrit peut-être, mais si mystérieusement qu'on ne s'en aperçut point, et les lettres furent remises depuis à leurs adresses respectives.

Il était aussi porteur d'un plan de réforme de l'État et de la maison du roi, dû au marquis du Crest; mais il trouva moyen de le glisser adroitement à un de ses gardes en lui disant de le remettre à M. du Crest, dont il aurait une bonne récompense. Le soldat le cacha quelques jours; puis, pris de remords, le remit à la police; il fut puni et l'officier cassé pour ce fait.

Une pareille brochure n'était pas à cette époque bien séditieuse.

Ce qui indisposa davantage, dit-on, M. de Breteuil, ce fut une lettre de M^{me} d'Espréménil, femme du conseiller au Parlement de Paris, qu'on trouva sur M. de Kersalaün, et dans laquelle elle s'exprimait d'une manière très offensante sur le compte du ministre; dans son premier mouvement, celui-ci voulait même la faire arrêter, mais la réflexion le retint ¹.

Au moment de cette arrestation, le Parlement de Bretagne était en vacances, la Chambre des vacations se réunit aussitôt et elle décida, le 17 septembre, d'écrire au Roi, pour lui demander ou la liberté du prisonnier ou son jugement par un tribunal compétent.

« Une commission du Conseil ne saurait, en effet, dans aucun cas, dit-elle dans son arrêt, remplacer le tribunal de la loi; dans l'affaire dont il s'agit, le sieur de Kersalaün aurait surtout à craindre que les mêmes personnes qui ont fait soupçonner sa conduite n'eussent encore le crédit de lui faire nommer des juges; alors sa situation deviendrait d'autant plus terrible qu'il se verrait exposé à augmenter le nombre des accusés innocents, qui devaient être absous par justice et qui ont été condamnés par commissaires ². »

¹ Bachaumont, *Mémoires secrets*, XXXV, 505; XXXVI, 8, 12, 135.

² Registres secrets du Parlement. Cet arrêt a été imprimé dans les *Mémoires de Bachaumont*, XXXVI, 133.

En effet, la lettre du Parlement fut adressée au Roi le 20 septembre. Elle était respectueuse, mais énergique : « Les emprisonnements arbitraires, y lit-on, deviennent si fréquents qu'il n'y a point de citoyen qui ne doive trembler pour sa liberté, s'il a le malheur d'avoir un ennemi puissant, ou d'être soupçonné par un homme en crédit ¹. »

Il rappelait ensuite la détention de M. de Kersalaün père, la création arbitraire de la *Commission dite de Bretagne*, dont les principaux acteurs furent deux hommes (MM. de Calonne et Lenoir) jugés depuis longtemps par le public, et auxquels S. M. vient de retirer sa confiance. Puis il ajoutait : « La nation a en horreur les commissions extraordinaires, ces tribunaux du moment, établis pour une seule affaire et où celui qui veut perdre un innocent a ordinairement le crédit de faire nommer des juges. »

En présence du bruit causé par cet incident, les Etats s'émuèrent et la Commission intermédiaire, qui les représentait dans l'intervalle des sessions, envoya à son tour au Roi un *Mémoire* dans le même sens : « Toute détention ordonnée, disait-elle, contre ces formes précieuses (les lois qui protègent la liberté privée) est un renversement de l'ordre public, un acte de despotisme contraire à la justice de V. M., une violation manifeste de la première des propriétés ². »

Enfin, quelques jours après, les Commissaires pour la navigation antérieure, qui formaient comme une autre section permanente des Etats, rédigèrent de *Respectueuses représentations* en faveur de M. de Kersalaün. C'est un long plaidoyer fortement motivé et dû, dit-on, à la plume de M. de Coniac, premier commissaire de

¹ *Lettre du Parlement de Bretagne en vacances au Roi*, broch. in-8° de 8 pages, 20 septembre 1787.

² Mémoire au Roi de la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne, du 28 septembre 1787. Le mémoire est signé : l'abbé de la Biochais, l'abbé de la Villedeneu, l'abbé de Fayolle, l'abbé Lemaitre ;

— Geslin de Trémargat, de la Chevière, le chevalier de Talhouët, Hay de Kerandraix ;

— Bouvier-Destouches, Denoual de la Houssaye, Brossay-Duperray, Loncle de la Coudraye.

la noblesse, contre les arrestations arbitraires et les emprisonnements à la Bastille, « maison [qui fut, dans tous les temps, l'effroi de la vertu calomniée ¹. »

La lecture de ces divers écrits, qui étaient alors certainement l'expression de l'opinion publique, montre que la province avait gardé depuis vingt ans un profond ressentiment des entreprises coupables du duc d'Aiguillon ; elle conservait une rancune vivace contre « ces courtisans puissants et audacieux, qui se font un jeu de la vie et de la liberté des citoyens, et qui foulent aux pieds la vertu pour s'élever par le crime ¹. » C'est, en effet, un des traits caractéristiques du peuple breton : il est long à s'émouvoir, mais plus long encore à oublier : *Manet sub pectore vulnus*.

Ajoutons, pour être juste, que les défenseurs du prisonnier avaient toujours soin de distinguer la personne du Roi du Gouvernement royal, et dans ces représentations, ils n'hésitent pas à dire que « des ordres aussi rigoureux, qui compromettent l'honneur et la liberté sans aucune forme légale, sont aussi évidemment surpris à la bonté et à la sagesse du Roi que contraires aux principes du Gouvernement monarchique. »

Ce concert de réclamations fit impression sur le ministère. Du reste, M. de Kersalaün avait écrit lui-même au baron de Breteuil une lettre où il stigmatisait, avec plus de force encore, les détentions illégales. Il assurait qu'à son égard, dès qu'il serait libre, il porterait plainte contre cet acte de despotisme exercé envers lui, qu'il en poursuivrait les auteurs, fauteurs et adhérents par devant un tribunal réglé et n'aurait point de repos qu'il n'eût obtenu justice ².

¹ *Respectueuses représentations au Roi*. Au Temple, 8 octobre 1787 : imp. Signées :

— De l'O. de l'Eglise : l'abbé de Romilleu, l'abbé de Fénieux.

— De l'O. de la Noblesse : de Coniac, le Chev^{er} Suasse de Kervégan, le Ch^{ev} de Pioger, le Chev^{er} du Dezersent.

— De l'O. du Tiers : Mangourit, Drouin, Ollin de Kerga, Robinet.

² Bachaumont, *Mémoires secrets*, XXXVI, 12.

³ *Respectueuses représentations*, p. 6.

Le Parlement de Paris ayant vu cesser son exil à Troyes, on lui reprocha beaucoup de n'avoir pas mis pour première condition de son accommodement la libération de M. le comte de Kersalaün.

Alors, M. d'Espréménil écrivit à M. le Pelletier de Saint-Fargeau, président de la Chambre des vacations du Parlement de Paris, qu'il était disposé à dénoncer à cette Chambre la détention de M. de Kersalaün. M. de Saint-Fargeau se rendit, armé de cette lettre, auprès de M. de Breteuil; celui-ci lui répondit que c'était une affaire faite, et que M. de Kersalaün allait être élargi ¹.

M. de Kersalaün sortit en effet de la Bastille le 8 octobre 1787, à midi; mais on lui enjoignait de quitter Paris dans les 24 heures, et de se tenir au moins à 50 lieues de la capitale. Il se rendit aussitôt à Versailles, et réclama vivement contre l'espèce d'exil qu'on lui imposait. Il se décida enfin à partir pour la Bretagne, mais la Commission intermédiaire des Etats protesta contre cette nouvelle peine, aussi injustifiable que la première, et elle adressa aussitôt un second Mémoire au Roi pour en demander la levée (23 octobre 1787).

Sur ces entrefaites, l'on apprit en Bretagne les résultats de la séance royale du 19 novembre, où le Parlement de Paris avait dû enregistrer de force les mesures financières du premier ministre de Brienne.

Ce jour-là même, le Parlement de Rennes qui venait, selon l'usage, de reprendre ses séances à la Saint-Martin ² (12 novembre), continuant la délibération renvoyée du 22 août, décidait, par arrêt, de présenter de nouvelles remontrances, où, tout en remer-

¹ *Idem*, XXXVI, 87, 88, 93, 135.

² Pendant les vacances, la Chambre des vacations n'avait pas perdu son temps. Outre l'affaire de Kersalaün, elle avait, sur les réquisitions de M. Brossays du Perrey, substitut du procureur général, condamné à être lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice, une brochure intitulée : *Observations d'un avocat sur l'arrêt du Parlement de Paris, du 13 août 1787*, comme contenant des assertions fausses, séditiieuses, injurieuses et calomnieuses envers le Parlement de Paris. (Registres secrets du Parlement, du mardi 18 septembre 1787.) Cette brochure anonyme, attribuée à l'avocat Moreau (de Paris), était écrite en faveur du ministère. Le Parlement de Paris n'avait pas osé la condamner. *Mém. de Bachaumont*, XXXVI, 65.

ciant S. M. du rappel du Parlement de Paris, il réclamait le retour de celui de Bordeaux. « Il est frappé, en effet, dit-il, de ce genre de contradiction dans les principes qui dirigent l'autorité, puisque le même esprit de justice eût dû déterminer au même instant le rappel de deux cours également nécessaires dans leur ressort à l'administration de la justice, également dignes par leur attachement inviolable au maintien des lois de n'éprouver que les témoignages de la satisfaction de S. M. ¹. »

Mais l'emprunt de 400 millions, l'exil du duc d'Orléans et l'emprisonnement de deux magistrats allaient lui fournir un sujet bien plus pressant de réclamations. Aussi, le 6 décembre, le Parlement adresse au Roi des remontrances qui sont dites, comme toujours, très humbles et très respectueuses, en réalité très énergiques et très fermes.

« Si un emprunt n'est pas par lui-même un impôt, dit-il, il est impossible de se dissimuler qu'il y conduit infailliblement par la nécessité d'en acquitter les intérêts et d'en rembourser les capitaux. En souscrivant à un emprunt, le Parlement de Paris engageait la nation, comme s'il avait consenti un impôt, il l'engageait sans qu'elle eût été consultée, sans qu'elle en eût connu la nécessité ni l'utilité même pour le moment. » Or, une des lois fondamentales du royaume, dictée par la simple raison, pas le droit naturel, confirmée par les faits, attestée dans les annales de la monarchie, est que *les Français ne peuvent être assujettis à aucun impôt sans leur consentement.* »

La franchise et la hardiesse de cette dernière proposition soulevèrent une tempête. « C'est cette assertion crue, jusqu'ici déguisée, enveloppée, adoucie par les autres Parlements, qui a singulièrement scandalisé Versailles : *durus est hic sermo*². »

Le garde des sceaux, outré de ces audacieuses revendications, manda à Versailles, par une mesure extraordinaire, le premier président et deux présidents de la Cour de Rennes.

¹ Registres secrets du Parlement, du 19 novembre 1787.

² Bachaumont, *Mémoires secrets*, XXXVI, 319.

La Cour, dans un arrêt du 13 décembre, témoigne son mécontentement au sujet de cet ordre insolite; ses registres, dit-elle, n'en offraient aucun exemple; les présidents n'étaient pas d'ailleurs nominativement désignés; s'ils étaient appelés comme magistrats, c'était au Parlement que les ordres devaient être adressés dans les formes accoutumées; si c'était comme simples particuliers, chaque magistrat devait recevoir un ordre direct et semblable à celui adressé au premier président.

Cette mesure répressive n'empêcha pas le Parlement de formuler, le 22 décembre, de nouvelles remontrances en faveur du Parlement de Bordeaux.

Et, bien que nous ayons hâte d'arriver aux faits mémorables qui sont l'objet principal de ce récit, il faut encore signaler ce nouvel acte d'indépendance.

Cette énumération, tout aride qu'elle soit, montre avec quelle persistance, quel réel courage, le Parlement breton défendait les droits de la nation, en même temps que ceux de la province. Elle fait comprendre les sentiments qui l'animaient, et pressentir sa conduite lorsqu'il sera lui-même atteint et frappé directement par les coups d'autorité du Pouvoir royal.

Le Parlement de Bordeaux avait renvoyé à enregistrer l'édit concernant les Assemblées provinciales au temps où tous les règlements concernant celles de Guyenne y seraient joints, afin de voir l'ensemble de l'opération et de pouvoir lui donner avec plus de connaissance la sanction légale. Le Ministère, qui sentit la finesse de cette Cour, crut pouvoir se passer de l'enregistrement et convoqua l'assemblée à Limoges; le Parlement l'interdit par arrêt; alors le roi exila le Parlement en masse à Libourne.

Le Parlement de Rennes s'élève contre cette translation: « Ne savons-nous pas, Sire, dit-il, que l'erreur et la séduction environnent le trône? Au milieu des intrigues qui les assiègent de toutes parts, les rois peuvent-ils se livrer toujours au mouvement de leur cœur et ne s'écarter jamais des règles de la justice? »

Puis il démontre longuement que la translation du Parlement

est « contraire à la justice dans ses motifs, et illégale dans son exécution ; — qu'elle est vaine et illusoire dans les effets qu'on s'en est promis ; — qu'elle est opposée à l'intérêt public et aux droits particuliers de la Guyenne. »

Cependant le premier président, M. du Merdy de Catuélan, et les deux plus anciens présidents du Parlement, MM. de la Houssaye et de Talhoüet de Boishoran, s'étaient rendus à Versailles, selon l'ordre du garde des sceaux.

Ces magistrats furent reçus le 2 janvier 1788 par le roi qui leur signifia de n'avoir pas à s'occuper d'objets étrangers au ressort de leur juridiction. Il ajouta ces paroles impératives : « Je n'ai aucune réponse à faire à vos lettres ni à vos dernières remontrances, que j'ai ordonné qu'on vous rendît. Je n'en recevrai jamais sur des matières et sur des faits étrangers à votre ressort. »

En effet, le ministre qui avait la province dans son département, M. de Breteuil (on sait que sous l'ancien régime chaque province ressortissait à un ministre différent,) remit aux trois députés un paquet qu'ils devaient ouvrir en présence de la Cour ; ce paquet contenait le discours du roi et les remontrances du 6 et du 22 décembre que l'on renvoyait au Parlement.

Le Parlement se sentit profondément blessé dans sa dignité par ces façons d'agir inaccoutumées ; il répondit le 22 janvier 1788 par de nouvelles remontrances plus énergiques encore et plus développées. « Il avait été extrêmement surpris, disait-il, de voir trois de ses présidents mandés à Versailles *par une simple lettre de M. le Garde des sceaux* ; un mandat aussi insolite pour les officiers d'une Cour souveraine porterait atteinte à sa dignité ; ces ordres, qui portaient défense d'aller à Paris, étaient de *vraies Lettres de cachet* ; et, de plus, des magistrats, sous le coup d'ordres particuliers, ne pouvaient être susceptibles de remplir une députation qui suppose le choix libre de leur compagnie ; enfin, en obligeant des magistrats à se charger d'un paquet adressé au Parlement, on a introduit une forme contraire à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent et qui pourrait avoir des suites dangereuses. »

Après ces critiques à l'égard de la forme employée, le Parlement résume, avec une remarquable vigueur, tous les griefs qui étaient alors reprochés au Pouvoir royal : « Les réclamations des Parlements ont pu seules prévenir et arrêter l'abus que les courtisans ne cessent de faire de l'autorité du Monarque pour établir la leur ; — « le Parlement ne peut garder le silence, lorsque tous les citoyens alarmés voient avec effroi *le danger de la chose publique* ; — « l'emprunt de 420 millions ajouté à tant d'autres, qui ont réduit les finances du royaume à l'état le plus déplorable, a produit dans le peuple une véritable consternation ; cette ressource ne saurait d'ailleurs être régulièrement employée que d'après le consentement national ; — « enfin, les principes que le Garde des sceaux a avancés dans la séance royale du 19 novembre 1787 sont contraires à la constitution monarchique, et plus dangereux encore pour le souverain qu'ils tendent à isoler de ses sujets que pour la nation qui ne doit jamais être privée de ses droits ; ce sont, en somme, « les principes du despotisme. »

Tant de hardiesse ne pouvait rester sans répression. Cette fois, douze magistrats furent mandés à Versailles, le 30 janvier, avec le greffier et le registre des délibérations ¹. Il était facile de prévoir le but de cette mesure extraordinaire, et les conseillers de Rennes ne s'y trompaient pas. Ils ne profitèrent pas moins de la circonstance, avec un courage doublé peut-être d'une légère nuance d'ironie, pour faire remettre au Roi une longue lettre où ils exposaient d'une façon plus complète encore et plus approfondie toutes les revendications des Cours suprêmes, interprètes et organes de la nation entière ².

¹ Les douze magistrats désignés par les suffrages de leurs collègues pour se rendre à Versailles furent : MM. du Merdy de Catuclan, premier président ; le vicomte de la Houssaye, président ; MM. de Mué, de Moëllien, de la Bourdonnaye, du Pont, de Cornulier de Lucinière, conseillers de grand'chambre ; Devay de la Fleuriais, président des enquêtes ; du Bouétiez, de la Bintinaye, du Couëdic et de Lesguern, conseillers des enquêtes. (Registre secret du Parlement.)

² Très humbles et très respectueuses remontrances, — à Rennes, Chambres assemblées, le 16 février 1788, imp. in-8°.

Cette nouvelle missive débutait par la phrase suivante, qui suffit pour en faire connaître l'esprit : « Sire, les abus tolérés, l'oubli des règles et des formes, amènent le mépris des lois, et le mépris des lois prépare la chute des empires. » On y insistait sur ce point que les Parlements ne font qu'un en divers ressorts, qu'ils ne sont qu'un Parlement distribué dans les provinces pour la commodité des sujets. Cette solidarité était justement la prétention que le ministère redoutait davantage, celle qu'il combattait avec le plus d'acharnement.

On peut penser que les douze députés ne furent pas fort bien reçus à Versailles. Le Roi leur fit connaître ses volontés dans un discours dont les termes hautains et impérieux contrastent trop avec la bonté de son cœur pour qu'on ne puisse affirmer qu'ils sont l'œuvre du ministre lui-même.

« Je maintiendrai toujours les formes prescrites par les lois, disait Louis XVI, mais je n'aurai jamais aucun égard à de vaines formalités imaginées pour se soustraire à mes ordres ou pour les méconnaître ».

« Non contents de vous plaindre de cette forme, vous avez repris tous les objets contenus dans votre premier arrêté auquel je vous avais défendu de donner aucune suite.

« Je ne tolérerai jamais qu'aucun Parlement se mêle de ce qui est étranger à son ressort ; chacun est établi pour la province dans laquelle il est placé : tout ce qui ne regarde pas directement cette province ne peut être de sa compétence. »

Et plus loin :

« Vous vous êtes livrés à des discussions capables d'altérer la soumission des peuples à qui vous en devez l'exemple, et comme mes sujets et comme mes officiers.

.....

« J'ai supprimé votre arrêté du 22 janvier ; il est trop contraire à vos devoirs pour qu'il reste dans vos registres. »

On croira peut-être que devant des injonctions si dures le Parlement se soumit et se tut. Il n'en fut rien. A peine les députés étaient-ils de retour à Rennes, qu'il rendait un arrêt où il maintient

¹ Discours du Roi aux députés, broch. in-8° (fin d'avril).

en termes plus fermes et plus précis encore toutes ses réclamations.

« Dans les matières qui touchent à l'ordre public, dit-il, il existe un intérêt général et commun, qui affecte individuellement chaque citoyen, sous quelque ressort qu'il soit placé.

« En l'absence des États Généraux, la nation ne pouvant faire entendre sa voix, a droit d'attendre du Parlement, qui est l'intermédiaire entre le Souverain et ses peuples, les réclamations qu'exigent les atteintes portées à ses droits.

« Toutes les cours sont soumises à l'obligation générale de réclamer l'observation des lois à l'ombre desquelles repose la *liberté civile*.

« Elles remplissent un devoir essentiel en maintenant les peuples dans la soumission et en réclamant auprès du souverain l'exécution des lois par lesquelles il a promis de régner.

« Par ces motifs, ladite cour, persistant dans ses précédents arrêts et remontrances et dans les principes qui y sont contenus, a arrêté qu'elle ne cessera de réclamer en tous temps et en toutes circonstances... etc. Suit l'indication des objets des précédentes remontrances, et notamment le rappel du duc d'Orléans, la mise en liberté des deux membres du Parlement de Paris, le rétablissement du Parlement de Bordeaux dans le lieu ordinaire de ses séances (1^{er} mars 1788). »

On croirait entendre, en lisant ces lignes, comme un écho anticipé des revendications des cahiers de 1789. Ces arrêts, toujours rendus chambres assemblées, produisaient dans la province entière une grande fermentation. Ils touchaient de trop près à toutes les questions brûlantes du moment pour ne pas passionner l'opinion publique ; d'ailleurs, loin de rester ensevelis dans le silence du greffe, ils étaient, aussitôt rendus, imprimés en petites brochures faciles à répandre ; et ces feuilles légères, qui remplissaient alors l'office de journaux, allaient porter partout les principes et les idées d'où devaient sortir les premiers mouvements de la Révolution.

(A suivre.)

BARTH. POCQUET.

LE RÉCIT DU PILOTE

A M. EMILE GRIMAUD.

C'est vrai qu'après avoir navigué soixante ans,
 D'ordinaire, à mon âge, un vieux a fait son temps
 Et n'est plus bon à rien, sinon, les soirs de veilles,
 A faire des récits pour amuser les vieilles,
 Avant d'aller, parmi les anciens, à son rang,
 Veiller son dernier quart ! Mais moi, c'est différent ;
 La femme et le petit sont rendus à m'attendre,
 Il ne reste au logis personne pour m'entendre ;
 Cela fait que, depuis un temps déjà lointain,
 Ce n'est plus mon métier, la mer, c'est mon destin !

L'histoire, la voilà, pour peu qu'elle vous plaise.
 — Tout le monde sait ça sur la plage sablaise,
 Presque tous les anciens du port étaient présents.
 Donc voici : — Mon petit Michel prenait douze ans,
 Et c'était, je vous jure, un fier gars pour son âge,
 Qui m'aidait à la pêche, et sa mère au ménage,
 Si bien qu'entre mon fils, ma femme et mes fillets,
 Mon sort valait celui d'un roi dans son palais.
 L'existence serait trop belle, ainsi menée.
 La pêche nous faisait de quoi vivre. — Une année,
 La sardine donna, — que c'était un plaisir, —

Il en restait des tas sur le sable à moisir.
Ce fut, pendant trois mois, une vraie abondance.
Jour et nuit les bateaux du port étaient en danse ;
Jamais on n'avait vu, — disaient les vieux d'alors, —
Tant de voiles, depuis la guerre des Milords.

Crac ! voilà qu'il circule un jour, à la marée,
Qu'une barque étrangère aux quais est amarrée.
Pour lors, nous allons tous y voir, et constatons
Que c'est une famille entière de Bretons.
Dame ! ça fit jaser ; on dit, — moi, comme un autre, —
Ils n'ont donc pas de pain qu'ils viennent mordre au nôtre !
Puis ceci, puis cela !... Vous savez ce que c'est...
La jalousie !... Enfin, cela nous agaçait
De voir des étrangers prendre part à la pêche.
Nous avions tort, la mer est à tous. — Ça n'empêche
Qu'on leur fit si mauvais accueil, — tort ou raison, —
Qu'aucun ne s'approcha de toute la saison.
Ils firent des abris de toile sur le sable ;
— Chose qui nous parut à tous inexcusable. —
Les moins montés contre eux devinrent mécontents.
Eux, n'avaient l'air de rien. Dehors par tous les temps,
Habités qu'ils sont, chez eux, aux vents du large,
Ils rentraient chaque soir avec leur pleine charge.
Nous enragions de voir chez nous ces bohémiens,
Comme on les appelait.

Moi, pour lors, et les miens,
Nous habitons au bout du port, près de la côte.

Un soir, — c'était celui d'avant la Pentecôte, —
Nous étions au logis, la femme et moi. L'enfant
Était allé, malgré le soleil étouffant,
Sur la grève pêcher ainsi qu'à l'ordinaire.

Brusquement, il se fait un grand coup de tonnerre,
 Le vent saute, le ciel se prend de tout côté ;
 Bref, un de ces soudains orages de l'été,
 Comme il en vient de temps en temps dans nos contrées.
 Les barques dans le port furent vite rentrées,
 Pour cause. — Les Sablais connaissent ces grains-là. —
 Moi, je n'en fis pas plus d'affaire que cela.
 Tout à coup, il me semble entendre qu'on me nomme !
 Je dis : « Femme, écoute ». « Oui, quelqu'un te veut, mon homme ;
 Pourvu qu'il ne soit pas arrivé du malheur ! »
 Ma femme, en disant ça, devint d'une pâleur...
 Le petit n'était pas rentré ! La peur m'empoigne.
 Je sors. De loin je vois un groupe qui s'éloigne
 En courant vers la mer avec un air d'émoi ;
 Puis, un autre qui vient du côté de chez moi.
 Ça me fait froid ! Pourtant, je marche vers la troupe
 La plus proche ; un d'entre eux se détache du groupe...

Pour sûr qu'alors j'étais un chouette marinier ;
 Le premier au départ, au retour le dernier ;
 — Faites excuse si je dis mes avantages, —
 Et ça me connaissait déjà les sauvetages.

Donc, l'autre vient à moi. Je dis : « Qu'est-ce que c'est ? »
 Il me fait voir au large un point qui grandissait
 A l'est, terriblement secoué par la lame ;
 Un bateau, quoi ! — Comme un étai me serra l'âme ! —
 Ma femme accourt. « L'enfant ? » — « Quelqu'un l'a rencontré
 Qui pêchait sur la plage ; il doit être rentré. »
 — « Tant mieux ! » — que je répons. — C'est égal, le malaise
 Me prit. La foule avait envahi la falaise.
 J'y cours, je fais l'appel ; tous répondent : « Présent ! »

Le bateau s'approchait, refoulant le jusant,
 Traînant derrière lui ses voiles défoncées,

Comme un goéland qui fuit, les deux ailes cassées.
La nuit venait, le vent chantait sur tous les tons;
Impossible d'entendre et de voir.

« Les Bretons !

— Crie un de nous ; — ils ont une voilure rouge.
Qui risque le paquet, les gars ? »

Pas un ne bouge,
Ni pêcheur, ni pilote, — et nous étions nombreux ;—
Même une voix, — ma voix, — cria : « Tant pis pour eux ! »
Ce mot-là, quand j'y songe, à la gorge me serre.
Aller là c'était fou, mais c'était nécessaire.
Ce n'est pas un motif, parce qu'à bien compter,
On peut avoir, sur dix, neuf chances d'y rester,
De laisser sans secours périr des camarades.
Eh bien ! jeunes et vieux, mousse ou coureur de rades,
Nous restâmes, les bras croisés, à contempler
Le Breton qui faisait force pour s'affaler
A la côte, au plus près, risque de briser contre,
Dans l'espoir qu'on allait venir à sa rencontre.

La chose nous faisait quand même de l'effet
D'avoir pu les sauver et de n'avoir rien fait.
Des marins !... comme nous !

Quand nous les aperçûmes

Se débattre au milieu d'un tournoiement d'écumes,
Secoués sur le dos des vagues, dérivant
En travers par babord à la merci du vent,
La honte nous prit tous. Dire c'est notre faute
Si tous ces pauvres corps viennent, à la mer haute,
Echouer sur le sable, apportés par le flot !
Non, ce n'est pas ainsi qu'agit un matelot ;
Un vrai, s'entend !

Bientôt, la nuit devint très sombre,
 On ne voyait plus rien, que vaguement, dans l'ombre,
 Aux lueurs qui passaient, brusques, à travers l'air.
 Soudain, pendant le jour rapide d'un éclair,
 Nous les apercevons, serrés contre l'arrière,
 — Comme l'avant coulait à pic, — tous en prière,
 Des hommes, des enfants, des femmes !... pas de cris ;
 Tous attendant la mort, sans en être surpris.

Les autres virent ça, puis ce qui vint ensuite,
 Ainsi qu'ils me l'ont tous raconté par la suite.
 Moi, ce que j'avais vu, je ne sais, ni comment...
 Ce fut comme un éclair, un éblouissement ;
 Je me mis à courir, fou, la vue égarée,
 Jusqu'à l'endroit auquel ma barque était ancrée.
 En moins de rien, le temps d'y penser, en sautant,
 J'avais coupé l'amarre... et vat !... Au même instant,
 Une lame de fond les prenait par la quille ;
 Leur barque s'entr'ouvrit ainsi qu'une coquille.
 C'était fini. Cela fut fait en un clin d'œil.
 En Bretagne on n'avait plus qu'à prendre le deuil.

Vous avez deviné peut-être tout à l'heure.
 Mon fils ne rentra pas. Pardonnez si je pleure.
 Il était sur le bord quand le bateau partit ;
 Les Bretons avaient pris avec eux le petit.
 Voilà !

Je retrouvai son corps sur le rivage.
 A ce deuil Dieu voulut ajouter un veuvage,
 Car la mère suivit son enfant au linceul.
 Ils sont partis tous deux, moi, je suis resté seul.

C'est pour cela qu'à l'âge où chacun se dispose
 Au grand voyage après lequel on se repose,

Le vieux pêcheur s'est fait pilote. Oui, j'ai juré
De rester à la mer tant que j'y suffirai ;
Que Dieu prenne en pitié le vieux, et lui pardonne.
S'il lui plait me donner congé, qu'il me le donne ;
Mais mon crime n'est pas fini de réparer ,
Puisque j'entends toujours mes défunts soupirer,
Lorsque le vent des nuits dans les hunes sanglote.

Voilà pourquoi je suis et je mourrai pilote !

LOUIS LE LASSEUR.

L'ASSOCIATION BRETONNE

L'Association Bretonne, fondée pour favoriser dans les cinq départements de la Bretagne les progrès de l'Agriculture et le goût des études historiques, mérite d'être pleinement connue de tous les Bretons.

L'objet des quelques pages qui vont suivre est d'exposer brièvement le but patriotique de cette institution, son organisation actuelle, son passé, son présent et son avenir.

L'Association Bretonne a bientôt quarante années d'existence : elle a pris naissance à Quimper le 3 mai 1843. Suspendue en 1854, elle fut définitivement supprimée en 1858, bien que son règlement et ses traditions constantes l'eussent tenue absolument fermée à la politique. — En la faisant disparaître, on lui substitua des Concours Régionaux dont on lui empruntait l'idée ; mais ces Concours, bornés à des exhibitions de produits agricoles, d'animaux et d'instruments, ne remplacèrent point les Congrès où l'enseignement théorique s'allie à l'examen des résultats pratiques.

Reconstituée en 1873, *l'Association Bretonne* a repris tous ses anciens errements et renoué la chaîne de ses Congrès. Les cinq départements bretons étant appelés successivement à la recevoir, elle s'est depuis cette époque réunie à Quimper, Vannes, Guingamp,

Vitré, Savenay, Auray, Landerneau, Quintin et Redon. Son vingt-cinquième Congrès s'assemblera, le 4 septembre prochain, à Châteaubriant, et s'ouvrira, comme de coutume, par la messe du Saint-Esprit, pour se terminer, comme de coutume encore, le dimanche suivant, par une distribution solennelle de récompenses.

Si l'*Association Bretonne* affirme son attachement aux principes sans lesquels toute œuvre est fragile et toute société condamnée à périr, elle n'en demeure pas moins étrangère aux divisions que les divergences politiques entraînent nécessairement; par conviction bien plus encore que par prudence, elle se tient rigoureusement sur le terrain où tous les honnêtes gens peuvent se donner la main, quel que soit le drapeau. Le succès de sa mission est précisément assuré parce que son action, dirigée par un sentiment désintéressé du bien public, la tient éloignée de tout ce qui crée parmi nous les discordes et les malentendus.

Le but qu'elle poursuit est ainsi défini nettement, à la fois par ses statuts et ses traditions invariables.

Pendant les huit premières années de son existence, l'*Association Bretonne* a été dirigée par M. Jules Rieffel, qui s'est retiré en 1850. M. O. de Sesmaisons a eu la direction pendant les quatre années suivantes et s'est démis en 1854. M. Caffarelli lui a succédé pendant quatre autres années et il a cessé ses fonctions en 1859, lorsque l'*Association* a été dissoute. — Depuis 1873, M. Rieffel a été élu trois fois Directeur (la dernière fois à Redon, en 1881), et il était impossible de choisir un plus sage pilote que cet illustre laboureur, donné par l'Alsace à la Bretagne, le vétéran et l'honneur de l'Agriculture française.

Subventionnée par quelques-uns des Conseils Généraux de la Province, la caisse de l'*Association* n'a pour aliment régulier que la très modique cotisation annuelle (15 fr.) versée par chaque membre, cotisation qui donne à la fois entrée gratuite aux divers concours et droit aux publications, — lesquelles ne sont pas mises dans le commerce. — C'est pourtant avec ces modestes ressources que l'on a pu faire face chaque année à des dépenses relativement

considérables et semer partout les doctrines, les exemples et les encouragements, avec une persévérance infatigable, avec un dévouement et une largeur de vues auxquels les mœurs contemporaines ne nous ont pas habitués.

II

Sans acception de couleur ou de nuance, sans aucun parti pris, sans aucune exclusion, — nous insistons très volontairement sur ce point, — les membres de l'*Association Bretonne* se réunissent chaque année pendant huit jours, le premier lundi de septembre ; font appel à toute les bonnes volontés ; provoquent des expositions de tout ordre et des concours ; enfin distribuent aux agriculteurs et aux éleveurs des primes qui varient de douze à seize mille francs.

Pour joindre à ces encouragements très pratiques l'enseignement théorique dont nous avons parlé, des réunions ont lieu chaque jour, et des hommes comme MM. Rieffel, Georges Ville, Abadie, Kersanté, Limon, de la Rochemacé et autres, racontent leurs propres expériences, leurs recherches, leurs épreuves et leurs succès. — C'est l'œuvre spéciale de la *Section d'Agriculture*, que M. Louis de Kerjégu a présidée longtemps, que M. de Châteauvieux a dirigée ensuite, et qui, veuve maintenant de ce dernier, est actuellement gouvernée par M. Paul de Champagny. MM. Haugoumar des Portes et Kersanté sont les secrétaire et trésorier de la section ¹.

L'autre section, la *Section d'Archéologie*, est présidée par M. de la Villemarqué, membre de l'Institut ; M. de la Borderie, membre du comité des Travaux Historiques, en est vice-président, et M. Robert Oheix, secrétaire. Là on étudie sous toutes ses faces le noble et riche passé de notre Bretagne ; là aussi on fouille le sol et on y trouve des trésors ; on consulte nos archives ; on explore nos musées ; on décrit nos monuments ; on pousse jusqu'aux

¹ La *Section Hippique*, subdivision de la Section d'Agriculture, créée en 1876, a pour président M. le baron de Lareinty et pour secrétaire M. de Carcouët.

extrêmes limites de l'Histoire des perquisitions savantes et sûres ; on essaie de sauver soit de la destruction, soit de prétendues restaurations bien autrement barbares, les édifices échappés au temps et aux hommes¹. Deux fois par jour, pendant chaque Congrès, sous la présidence de M. de Kerdrel, la Section d'Archéologie se réunit pour discuter, résoudre, éclaircir, — quand faire se peut, — les questions obscures qui se rencontrent à chaque pas de notre histoire, en s'arrêtant, comme il convient, au seuil des temps nouveaux. Elle le fait, elle aussi, sans esprit de parti, sans passion, — ou plutôt si, avec passion, avec la passion du vrai, avec l'amour tendre que notre Province inspire à ses fils. Lorsqu'on nomme MM. de la Villemarqué, A. de la Borderie, A. de Kerdrel, Kerviler, Orioux, dom Guépin, Audran, Euzenot, dom Plaine, P. de Lisle, de Rorthays, P. de Courcy, de Keranflec'h, G. du Mottay, et tant d'autres, — sans oublier ceux que la mort a frappés récemment, M. S. Ropartz et l'aimable conteur M. du Laurens de la Barre, — il est facile de voir avec quelle profondeur et quel éclat sont traitées les questions inscrites au programme. Ce programme est arrêté chaque année et publié à l'avance par le bureau de la Section².

Le mécanisme de l'Association est donc très simple : à la tête, un Directeur général ; pour régir chaque section, à titre de Bureau permanent, un Directeur, un Sous-Directeur, un Secrétaire ; et, en outre, pour les deux sections, un seul Trésorier. — Au début de chaque Congrès, et pour la durée du Congrès seulement, on nomme à l'élection un Président du Congrès, et, pour chaque section, un Bureau. — Il est de tradition que les membres du Bureau permanent ne fassent pas partie du Bureau des Congrès.

¹ Sous l'inspiration de la Section d'Archéologie, on a organisé dans différentes villes, pendant la durée des Congrès, des expositions d'art et d'archéologie très dignes d'intérêt.

² Les directeurs de la classe d'Archéologie ont été : MM. Aymar de Blois, de 1844 à 1855 ; Th. de la Villemarqué, de 1855 à 1859 ; et depuis la renaissance de l'Association en 1873, MM. Aymar de Blois, jusqu'en 1875, S. Ropartz de 1875 à 1878 Th. de la Villemarqué depuis 1878.

CHRONIQUE

NOS ARTISTES AU SALON

Déjà, l'année dernière, pour la première fois depuis que ce recueil existe, nous avons dû payer, argent comptant, à la Commission de MM. les artistes le droit d'entrer à l'Exposition et de parler des exposants. Cette année encore, la même économe Commission nous a signifié, par *circulaire imprimée*, que nous eussions à acheter d'elle l'accès du Salon et la faveur, fort précieuse, il est vrai, d'en rendre compte... Donc, c'est bien entendu, l'Art tient boutique : encore jamais boutique, fût-elle gérée par un juif, songea-t-elle à se faire payer les réclames qu'on lui fait ?..

Dans de telles conditions, les artistes bretons et vendéens, auxquels cette Revue s'est toujours fait un devoir, en même temps qu'un plaisir, de consacrer chaque année quelques-unes de ses pages, — ne devront pas être surpris de la voir peu prodigue, à son tour, d'une publicité que, par un étrange renversement des rôles, il lui faut payer, en beaux deniers sonnants, à ceux-là mêmes qui en profitent ! Que nos compatriotes veuillent bien s'en prendre à ceux qu'ils ont choisis pour les représenter et qui, à l'insu des intéressés, je n'en doute pas, s'abaissent à d'aussi mesquins procédés, à cette façon tout *italienne* de reconnaître les services rendus. Ces pratiques d'un mercantilisme judaïque qui, d'ailleurs, tendent de plus en plus à faire du sanctuaire de l'Art une halle de marchands, ne sont pas de nature à élever le niveau des aspirations de ses prêtres, moins inspirés que calculateurs. Aussi, sommes-nous peu surpris que, cette année, — fait inouï peut-être, — le jury, si peu sévère pourtant, n'ait pas trouvé, sur cette cohue de toiles, un seul tableau digne d'une première médaille !

Que ces messieurs y prennent garde ! malgré son faible pour les artistes, qu'il s'est habitué à traiter en enfants gâtés, le public, frustré lui-même de la traditionnelle gratuité du jeudi, et écœuré de ces étroites et parcimonieuses façons qui sentent l'Harpagon de Molière,

réclamera quelque jour le retour pur et simple au passé. L'Art, tout le premier, y gagnera en dignité, en même temps que la presse et le public, qui, après tout, font le succès moral et matériel des expositions artistiques, se verront traités avec moins de sans-gêne.

Quoi qu'il en soit, ne gardons pas trop rancune à nos *justiciables* habituels, fort innocents, sans aucun doute, de procédés qu'ils doivent ignorer, et disons au moins quelques mots des principaux d'entre eux. Certains de ceux-ci se sont abstenus d'exposer, notamment MM. Delaunay, Merson, de Rochebrune, etc. Paul Baudry n'avait qu'un tableau, la *Vérité*, digne pendant, il est vrai, de cette corrégiennne toile de *La Fortune et l'Enfant*, qui commença également la fortune de son auteur, il y a quelque vingt-cinq ans. Le célèbre peintre vendéen a, dans un autre local, son Salon particulier, dont nous dirons un mot plus bas et qui, fort inférieur en quantité au capharnaüm artistique du Palais de l'Industrie, l'égale pour le moins, s'il ne le surpasse, par la qualité.

Quant aux autres artistes de notre ressort, ce sont à peu près toujours les mêmes, nous offrant, chaque année, sinon des œuvres identiques, du moins des genres et un faire analogues.

Mentionnons, au courant de la plume et du livret : M. Luminais, l'un des vétérans des expositions, toujours fidèle au rendez-vous annuel, et ses deux vigoureuses toiles : *Le Rapt* et *Pendant la guerre*, dont les sujets, cela va sans dire, sont empruntés, plus ou moins fidèlement, à l'histoire des Gaulois par les deux Thierry et autres annalistes.

Dans la catégorie du portrait : MM. Baader et Delhumeau, l'un plus énergique, l'autre plus fin et plus précis ; — M. Félix Roy, l'habile professeur rennais, qui, de son paternel pinceau, a caressé, plutôt que peint, un gentil et cher minois d'enfant, pendant que, digne émule de son mari, M^{me} Roy nous donnait deux autres jolis portraits au pastel, un genre charmant trop délaissé ; — M^{lle} Joséphine Houssay, qui a su reproduire si heureusement le noble profil, à la fois souriant et grave, de l'éminent académicien Désiré Nisard, portrait vivant et parlant, l'une des bonnes pages du Salon. (Disons tout de suite que la même artiste a, en outre, exposé deux aquarelles : une gracieuse figure de jeune fille et une étude, l'une et l'autre d'un chatoyant et chaud coloris ;)

Dans le paysage : M. Tancrède Abraham et ses deux robustes toiles : *La chapelle Saint-Philibert* et *Un village en Anjou* ; M. Bernier et son *Klang*, une œuvre maîtresse, qui vient s'ajouter à tant d'autres excellentes ; M. Lansyer, sa fraîche *Matinée* de Bretagne et son *Clôture du Mont-Saint-Michel*, cette aérienne merveille architectonique et sculpturale ; — M^{me} La Villette, la *marinière* émérite, qui nous donne, pour le plus grand

plaisir de nos yeux, une nouvelle édition de son éblouissant *Coup de soleil* sur les flots, tout criblés et poudroyants d'étincelles; — M^{lle} Espinet, sa belle-sœur et rivale, inégale toutefois; — M. Le Sénéchal de Kerdréoret, dont la vue assombrie du *Tréport en novembre*, a été fort judicieusement acquise par l'administration des Beaux-Arts; — M. Paul Sebillot et ses paysages bretons si vrais, si consciencieusement étudiés; — M. de Curzon, qui nous promène de la *Mer de Naples* à la *Mer de Provence*, ces deux poétiques sœurs, rivales en charme et en éclat azuré; — M. Guillou, qui nous ramène à notre orageux et sévère Océan armoricain et à ces vaillants pêcheurs, que trop souvent il se fait un jeu cruel d'en-sevelir sous ses flots; — M. de Bellée, qui nous conduit bien plus loin encore de la bleue Méditerranée, jusqu'à la mer glacée de l'extrême Finmark norvégien et de la Haute-Laponie, toute hérissée de *hummocks* et d'*icebergs*; — M. Philippon, de Nantes, *Roches Noires de Cuverville*; — M. Raub (de Brest), qui, abandonnant cette fois l'homme pour la nature, nous a donné une vue de l'*Ile d'Ouessant*, aux sombres récifs; — M. Ad. Rousse (de la Plaine), et sa tempétueuse *Rafale*; etc.

N'oublions pas le frais et parfumé bouquet de *lilas* et de *roses thé* que nous offre M. Bidau, l'habile *fleuriste* vendéen; non plus que les ardents limiers de M. de Vuillefroy, et le *Pauvre Aveugle*, de M. Le Bihan, ni surtout le *Courrier des Bleus*, de M. Julien Le Blant, toujours fidèle aux scènes de la Grande Guerre, qu'il sait faire revivre d'un pinceau si énergique et si ferme.

La Sculpture ne nous offre guère que des bustes en matières diverses et diversement réussis, signés : Tréhard, Ogé, Nayel, Raffegaud, Ludovic Durand, Gourdel, Gaston Guitton, Le Bourg, Belouin et Caravaniez; celui-ci qui, cette fois, ne nous a donné qu'un simple médaillon, fort joliment traité, il est vrai, ne nous fera pas trop attendre, nous l'espérons, le pendant de sa belle statue, désormais populaire, de Cathelineau, qui lui valut, l'an dernier, une mention d'autant plus *honorable*, que le sujet était plus fortement entaché de *cléricalisme* et de *réaction*.

Revenons à M. Baudry et à son exposition spéciale. Elle est due à l'initiative et aux soins intelligents de l'active Union centrale des Arts décoratifs qui avait déjà, pour la première fois, ouvert au Palais de l'Industrie, concurremment avec le Salon artistique proprement dit, un Salon particulier où sont entassées les œuvres les plus diverses, françaises et étrangères, anciennes et modernes, (parmi celles-ci, notons, en passant, un vaste panneau cynégétique Renaissance, dû au pinceau exercé d'un artiste breton, M. Baader, et destiné à être reproduit en tapisserie dans ses ateliers de la maison Braquenié). Ne pouvant donner aux peintures

de M. Baudry une hospitalité digne d'elles dans le local qui lui était avarement disputé par le grand Salon rival, la Société en question a fait luxueusement aménager une partie de l'Orangerie du Jardin des Tuileries, pour recevoir les compositions nouvelles de notre illustre compatriote. — Nouvelles, disons-nous : A dire le vrai, l'épithète ne s'applique qu'à une partie d'entre elles, plusieurs autres étant déjà bien connues du public, tels que les beaux et si vivants portraits de Beulé, le regrettable érudit, si tragiquement fourvoyé dans la politique ; de M. Guizot, de l'habile sculpteur Guillaume, de Ch. Garnier, le fastueux architecte de l'Opéra, si peu fastueux lui-même dans sa tenue plus que négligée ; de M. Ch. Dupin, l'un des *trois* et le plus digne d'estime ; du général Montauban, fils duc de Palikao ; de Madeleine Brohan, la spirituelle et toujours belle *grande coquette* de la Comédie-Française, etc. Autour de la principale salle d'exposition, s'étalent dans leurs cadres les cartons et premières esquisses des non moins célèbres peintures qui décorent le foyer du Nouvel Opéra, et que la corrosive lumière du gaz menace d'une destruction plus ou moins prochaine. — Puis viennent les compositions que l'on pourrait appeler *inédites*, pour le public du moins : cartouches où sont figurées les principales villes d'Italie symbolisées et appartenant à la duchesse de Galliera ; diverses autres peintures, mythologiques ou cynégétiques, destinées à la comtesse de Nadaillac et au duc d'Aumale ; enfin, les deux pièces maîtresses de cette belle exposition : un haut panneau représentant *Phœbé*, accompagnée de ses attributs ordinaires, et un vaste plafond dans lequel l'Olympe assemblé célèbre les *Noces de Psyché*, morceau de haute valeur, où le prestigieux pinceau de M. Baudry a prodigué toute sa gracieuse morbidesse, et dont les détails, aussi pudiques que le comporte un tel sujet, se réfléchissent dans quatre glaces horizontales ingénieusement disposées aux quatre angles de la salle. Ces deux dernières œuvres, dignes, et c'est tout dire, du décorateur du foyer de l'Opéra, vont bientôt s'en aller par delà l'Atlantique orner quelque princier palais du richissime armateur américain Vanderbilt, dont la fabuleuse fortune, évaluée à *deux milliards et demi*, est sans doute, à l'heure actuelle, la plus opulente du monde.

Ce charmant *retiro* artistique, s'il ne voit pas la banale foule des curieux se presser à sa porte, attire du moins les délicats amateurs des belles choses, qui viennent là, discrètement, jouir en gourmets du plein épanouissement du talent de l'un des peintres les mieux doués de ce siècle.

Le soir, des lampes électriques projettent sur ces panneaux, cartouches et plafond, leurs lueurs *clair de lune*, et en avivent encore la grâce poétique.

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE

M. Henri Charpentier

Le premier de ce mois est décédé, à Vertou, dans les sentiments les plus religieux, un des éditeurs de province qui ont le plus heureusement rivalisé avec les éditeurs de Paris, et fait le plus d'honneur à la Bretagne. Pendant 30 ans, M. Henri Charpentier n'a pas cessé de produire de grandes œuvres, et ces œuvres il ne les éditait pas seulement, il en provoquait la composition, en traçait le plan, puis savait grouper, pour chacune d'elles, les meilleurs écrivains et les meilleurs artistes, et imprimer une marche d'ensemble à des allures souvent bien diverses.

Nous ne pouvons énumérer tous les ouvrages sortis de ses presses, mais nous citerons du moins les principaux. C'est d'abord cette charmante *Galerie armoricaine*, où Hippolyte Lalaisse a reproduit si finement les costumes bretons et les physionomies bretonnes, et Félix Benoist, les châteaux de notre province avec une fidélité qui n'est pas sans poésie. Virent ensuite *Nantes et la Loire-Inférieure*, la *Normandie illustrée*, la *Bretagne contemporaine*, la *Savoie et le comté de Nice*, *Paris dans sa splendeur*, et *Rome dans sa grandeur*, c'est-à-dire seize volumes in-folio grand raisin, où tout concourt, texte, gravures, luxe typographique, pour former une collection des plus rares de monuments, de vues et de souvenirs. Pouvons-nous oublier enfin la *Vie et les Mystères de la Bienheureuse Marie, mère de Dieu*, splendide imitation de nos vieux manuscrits et l'un des chefs-d'œuvre de la typographie moderne ?

On s'imaginerait difficilement quelle dépense d'activité nécessiterent de pareils travaux. Indépendamment du vaste établissement qu'il avait fondé à Nantes, il en avait un autre à Paris, et on peut dire qu'il était à la fois à Paris et à Nantes, dirigeant tout et surveillant tout. Il eut, d'ailleurs, la bonne fortune de trouver en M. Félix Benoist, non seule-

ment un artiste distingué, mais un collaborateur infatigable et un ami dévoué.

Quand vint la vieillesse, M. Charpentier sentit le besoin du repos et il se retira dans ce riant pays de Vertou, qui va si bien à l'âme d'un artiste. Là, il ne demeura point inactif, et l'une de ses dernières pensées était de provoquer la construction d'un hôpital sur un terrain qu'il se proposait de donner à la commune. M. Charpentier n'était pas seulement un industriel laborieux, c'était un industriel chrétien; les livres qu'il a publiés se recommandent autant par la pureté de la doctrine que par la perfection de l'art. Aussi, de toutes les récompenses que lui valurent ses travaux, la plus marquante est la croix de commandeur de Saint-Grégoire, qu'après l'expédition de Rome il reçut du Saint-Père.

Le service de M^r de la Hailandière

Le vendredi matin 21 juillet, Mgr Place, archevêque de Rennes, officiait pontificalement dans l'église de Combourg au service solennel pour l'âme de Mgr Guynemer de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes.

Mgr Coullié, évêque d'Orléans, Mgr Nouvel, évêque de Quimper, Mgr Bécel, évêque de Vannes, Mgr Laborde, évêque de Blois, Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, assistaient au service du vénérable prélat.

Mgr Richard a prononcé l'oraison funèbre du défunt. Mgr Richard a rappelé les vertus épiscopales de Mgr de la Hailandière, son amour pour l'Eglise, pour sa patrie, pour sa famille.

Un grand nombre de prêtres et de fidèles assistaient à cette imposante cérémonie.

L'émouvant discours de Mgr Richard a profondément touché cet auditoire, où tant de personnes avaient connu et aimé le vénérable évêque.

MÉLANGES

L'Espérance du Peuple a commencé dans son numéro du 12 juin, et terminé dans son numéro du 14, une publication que nous tenons à signaler à nos lecteurs. C'est une relation due à l'un de nos plus chers collaborateurs, le R. P. Dom Plaine. Dans cette longue lettre, adressée à l'un de ses amis de France, il raconte avec beaucoup de charme l'installation en Espagne des bénédictins français expulsés de Solesmes et de Ligugé ; il décrit le monastère et l'église qui leur ont été assignés ; il laisse entrevoir les privations et la pénurie que la petite colonie a éprouvées pendant de longs mois. Nous sommes heureux, pour notre part, d'envoyer aux exilés, et au R. P. Dom Plaine en particulier, l'expression de notre souvenir et nos vœux pour un meilleur avenir.

— La Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne, dans sa séance du 6 juillet, a procédé aux élections de son Bureau, qui ont donné les résultats suivants :

Président : M. Arthur de la Borderie. — *Vice-Président* : MM. le général Emile Mellinet et Henri Lemeignen. — *Secrétaire* : M. Olivier de Gourcuff. — *Secrétaire-adjoint* : comte Régis de l'Estourbeillon. — *Trésorier* : M. Alexandre Perthuis-Laurant. — *Trésorier-adjoint* : M. Jules Rialan. — *Bibliothécaire-archiviste* : M. René Blanchard.

Délégués : M. J. Gaultier du Mottay (Côtes-du-Nord) ; vicomte de la Villemarqué, membre de l'Institut (Finistère) ; M. Hippolyte de la Grimaudière (Ille-et-Vilaine) ; M. René Kerviler (Loire-Inférieure) ; M. Audren de Kerdel, sénateur (Morbihan).

— Le jeudi, 6 juillet, a eu lieu la séance annuelle de l'Académie française. M. Mézières a fait sur les prix de vertu un rapport dont nous détachons le passage suivant, qui rend un hommage mérité à l'un de nos concitoyens, M. Jollinier, forgeron à Nantes :

« On sait combien le sentiment de la fraternité est développé chez les ouvriers des villes. Ils s'entraident dans le malheur, ils partagent le peu qu'ils ont avec ceux qui n'ont plus rien ; ils recueillent la veuve, ils don-

ment du pain aux enfants du camarade qui vient de mourir. Pour eux la famille n'a pas de frontières, elle s'étend partout où il y a des compagnons dans le besoin. La conduite du forgeron Jollinier, de Nantes, auquel l'Académie décerne un prix de mille francs, dépasse les proportions ordinaires de cette solidarité qui unit les travailleurs. Ce n'est pas pour un jour, dans un élan de sensibilité passagère, qu'il a tendu la main à un ami malheureux. Il a consacré sa vie à élever la famille qu'un mourant lui avait léguée. A vingt ans, il arrivait à Nantes, pour chercher du travail, et se logeait dans la même maison qu'un de ses camarades d'atelier, père de six enfants, dont le plus jeune n'avait que treize mois. Ce camarade meurt, laissant une veuve d'une santé délicate, qui, au bout de trois ans, succombe à son tour. Jollinier renonce au mariage et, avec le prix de ses journées de travail, élève les six enfants, qui tous aujourd'hui gagnent honorablement leur vie. Chez ce volontaire du célibat il y avait, vous le voyez, toute la tendresse de cœur et toute la bonté du père de famille. »

LA PRISE DE LA BASTILLE et les conséquences de cet événement dans les provinces, jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789, par Gustave Bord. Un vol. in-8°, de 328 pages. Paris, H. Champion, quai Malaquais, 15. Prix : 3 fr. 50

Dans ce très intéressant volume, les événements qui précèdent et qui suivent cette mémorable et lamentable journée, sont présentés sous un jour tout nouveau. M. Gustave Bord met, pour ainsi dire, dans la main du lecteur un des fils de la conspiration qui consistait — et c'est là une chose inédite — à provoquer dans les provinces des soulèvements analogues à ceux de Paris. Les agitateurs en avaient besoin pour être assurés d'échapper à l'action de la justice. Afin de surexciter le peuple, ils emploient deux leviers puissants : la peur par les fausses alarmes ; le vol par la promesse de l'impunité.

Dans une série de documents, empruntés aux sources les plus authentiques, l'auteur fait voir le résultat obtenu par les révolutionnaires, en chaque province prise isolément.

Jusqu'ici, l'on n'avait pas réuni une aussi grande quantité de faits sur cette période de 1789, que l'on s'évertue aujourd'hui à nous présenter comme une *idylle*. Idylle, si l'on veut, mais toute dégouttante de sang et toute trempée d'infamie.

Point n'est besoin d'être prophète, pour prédire à la *Prixe de la Bastille* le plus rapide et le plus complet succès.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Vol. 2^e de la 6^e série. 1881. In-8°, 538 p. Nantes, imp. V^e Camille Mellinet.

ANSELME, ANGE, SIMPLICIEN ET P. POTIER DE COURCY. — Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du roi; par les PP. Anselme, Ange et Simplicien, augustins déchaussés. T. IX. Deuxième partie, contenant, avec la suite des généalogies du P. Anselme, la chronologie et les généalogies des pairs de France..... 120 fr.

BON (LE) VIEUX CURÉ D'AIGREFEUILLE, par Francis Lefeuve. In-8°, 13 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. T. XX. Année 1881. Gr. in-8°, LIII-251 p.

CANTIQUE EN L'HONNEUR DE SAINTE ANNE (Pèlerinage du 9 juillet 1882). Paroles de M. l'abbé Max. Nicol; musique de ***. Petit in-16, 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CARRIÈRES (LES) DE GIGANT (1793-1794), par Alcide Leroux. In-8°, 7 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

COMMUNE (LA) DE BOUGUENNAIS ET LA GARNISON DU CHATEAU D'AUX, par Alfred Lallié. In-8°, 40 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

DUGUAY-TROUIN CORSAIRE, ÉCRIVAIN, d'après des documents inédits, par l'abbé M.-Y. Poulain, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au collège de Saint-Malo. In-8°, Paris, Didier.

M^{me} MARIE CHARBEL, DÉCÉDÉE SŒUR CATHERINE DE SIENNE, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. In-18 jésus, 380 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOTICE DES ŒUVRES DE PAUL BAUDRY, DE L'INSTITUT, exposées à l'orangerie des Tuileries (juin-juillet 1882). In-4°, 4 p. avec croquis. Paris, imp. Quantin.

PARLEMENT (LE) DE BRETAGNE ET LA ROYAUTÉ (1765-1769). Procès La Chalotais. In-8°, 110 p. Paris, V. Palmé.

PRISE (LA) DE LA BASTILLE et les conséquences de cet événement dans les provinces jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789, par Gustave Bord. Un vol. in-18 jésus, 328 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, H. Champion, quai Malaquais, 15..... 3 fr. 50

REVUE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA VENDÉE, 1^{re} année, 1^{re} livraison. In-8°, 48 p. Fontenay-le-Comte, imp. Vendéenne. Paraît tous les 3 mois. Abon., 8 fr.; le numéro, 2 fr. 50.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

III

A la fin du mois d'avril 1788, deux gentilshommes quittaient la cour pour se rendre à Rennes.

L'un appartenait à cette noblesse libérale et lettrée qui avait accueilli avec enthousiasme les nouveautés des philosophes. Joignant à la haute distinction d'un grand seigneur accompli des manières affables, un abord engageant, un caractère doux et un peu frivole, « il était généralement aimé, on le recherchait dans les plus brillantes sociétés de la cour et de Paris. » Causeur aimable, poète léger, il semblait né pour cette vie de salon où l'art merveilleux de la causerie française s'épanouissait alors avec tant d'éclat. « On eût dit qu'il n'était envoyé que pour donner des dîners et des bals, dont il faisait les honneurs à merveille ¹. »

Les affaires sérieuses l'ennuyaient, il y portait, avec une intelligence facile et ouverte, ce désir de conciliation, ce besoin de rapprochement universel qui étaient un des caractères de l'aristocratie parisienne à cette époque. Mais il manquait de vigueur, de décision et de fermeté ; il n'avait point cet amour acharné du travail qui fait les vrais administrateurs.

L'autre personnage formait avec le premier un frappant contraste.

* Voir la livraison de juillet 1882, pp. 45-67.

¹ *Mémoires de Molleville*, T. I, chap. II.

Caractère rude, esprit peu étendu, entêté, timide et d'autant plus violent dans ses procédés, toujours prêt à fusiller et à démolir, il n'avait aucune des qualités qui séduisent et qui gagnent la popularité. Hostile par principe ou plutôt par routine à toute réforme, il était très opposé à l'idée de convoquer les États généraux « qui était alors dans toutes les têtes » et il voyait avec un vif déplaisir le mouvement qui emportait toutes les classes vers une transformation sociale.

Le premier de ces personnages était le comte Henri-Charles de Bissy de Thiard, lieutenant général des armées du roi, qui venait d'être nommé commandant en chef en Bretagne à la place du comte de Montmorin. Le second était Antoine de Bertrand de Molleville, intendant de Bretagne depuis quatre ans, qui retournait à son poste sur les ordres formels du premier ministre Loménie de Brienne.

Les deux voyageurs se firent part, pendant le trajet, des craintes qu'ils éprouvaient à raison des bruits, répandus dès lors, d'un coup d'état contre les Parlements. Ils ne paraissaient pas très rassurés sur la mission qu'ils allaient avoir à remplir « dans une province qui même dans les temps ordinaires avait toujours été regardée comme la plus difficile du royaume à gouverner ¹. »

Ils ignoraient du reste complètement quel était l'objet de cette

¹ *Mémoires de Molleville*. T. I, chap. II. Les *Mémoires* de Molleville ont paru d'abord à Londres, en anglais. — Il y en a deux éditions françaises : la première publiée à Londres, en 1792, chez Strahon et Cadell, est traduite du texte anglais et comprend trois vol. in-8°; la seconde, publiée à Paris, en 1816, et réimprimée en 1823, chez Michaud, n'en compte que deux. La première a seule un réel intérêt pour l'histoire de Bretagne, car l'auteur a supprimé, dans la seconde, les cinq chapitres qui contiennent le récit des événements de 1788 à Rennes; il les a oints, dit-il, à son *Histoire de la Révolution*, en 14 volumes. Malheureusement cette première édition est à peu près introuvable et nous avons dû nous servir de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. La seconde édition, qui renferme quelques détails intéressants sur les États de Bretagne de 1789, est elle-même fort rare et nous avons eu quelque peine à nous la procurer.

On sait que le marquis Antoine-François de Bertrand de Molleville fut un moment ministre de la marine sous Louis XVI, du 4 octobre 1791 au 1^{er} mars 1792; décrété d'accusation peu de temps après, il émigra en Angleterre en 1792, ne revint en France qu'après 1815 et mourut à Paris le 29 octobre 1818.

mission. M. de Molleville affirma même à son compagnon avoir reçu du garde des sceaux l'assurance explicite qu'il ne serait rien entrepris contre les Parlements. Sans cette promesse, il n'aurait pas consenti à revenir en Bretagne, où sa position était déjà fort difficile.

Elle l'était tellement que le malheureux intendant avait été soumis à la *scission* ; c'est-à-dire qu'il avait été simplement mis en quarantaine : les membres du Parlement et des États depuis deux ans avaient rompu toute communication même privée avec lui.

Cependant, en arrivant à Rennes, il crut devoir aller rendre visite au premier Président ; « il lui communiqua sa conversation avec le Chancelier ¹, lui exprima son attachement inaltérable aux principes établis de la magistrature, et l'assura qu'il serait sincèrement affligé de les voir attaqués, si, nonobstant les promesses de M. de Lamoignon, il y avait quelque vérité dans l'opinion générale relativement aux projets de l'archevêque de Sens ². »

Cette démarche, jointe à des visites faites à tous les membres du Parlement, fit immédiatement lever la *scission* et rétablit quelque peu la bonne intelligence entre le Parlement et le représentant officiel du Pouvoir royal. Mais elle ne devait pas être de longue durée.

On peut aisément se figurer que l'intendant n'était pas à Rennes, en face du Parlement et des États, un très gros personnage. Il avait beau attirer à lui et concentrer entre ses mains l'administration effective de la province ; il avait beau se faire appeler *Monseigneur* par ses subdélégués et par ceux qui avaient besoin de lui, — les autres l'appelaient *Monsieur*, — il était en médiocre vénération auprès du peuple breton, qui réservait tous ses respects et toutes ses sympathies pour ses États et son Parlement.

Ce dernier corps avait protesté, nous l'avons vu, avec une énergie sans égale contre certains actes du Pouvoir absolu, qui avaient, en Bretagne, le double tort d'être iniques et maladroits en eux-

¹ Molleville donne le titre de *Chancelier* à Lamoignon ; en réalité celui-ci ne l'avait pas. Il l'aurait vivement désiré ; mais ce titre était donné à vie ; or Maupeou qui en avait été revêtu en 1768 et vivait encore refusa de s'en dessaisir.

² *Mémoires de Molleville*. T I, chap. II.

mêmes et de violer le droit public et les privilèges de la province. La résistance aux ordres du ministère avait toujours été en s'accroissant davantage, et en 1788 l'antagonisme entre le Parlement et le Pouvoir était arrivé à l'état aigü.

A la veille des coups qui le menaçaient, le 2 mai 1788, le Parlement adressait encore au roi de vives remontrances sur l'usage et l'abus des lettres de cachet. Nullement découragé, disait-il, par le peu d'effet produit jusqu'à présent par ses très humbles remontrances, il démontrait en trois points que « l'usage monstrueux des lettres de cachet est opposé au droit naturel, aux premiers principes qui dirigent les actions humaines et au texte même des lois françaises. » Puis il réclamait en termes formels la mise en liberté de M. de Cathelan, avocat général au Parlement de Toulouse, celle des deux magistrats emprisonnés du Parlement de Paris, le rétablissement du Parlement dans la ville de Bordeaux et le rappel des deux syndics des avocats de cette ville ¹. Ces derniers, ainsi que M. de Cathelan, étaient coupables de s'être prêtés à l'exécution d'arrêts hostiles au ministère.

Engagé dans une telle lutte et avec une telle ardeur, le Parlement ne pouvait que témoigner une grande froideur aux deux fonctionnaires royaux qui venaient d'arriver à Rennes pour y exécuter les volontés ministérielles.

Le commandant en chef en Bretagne représentait le gouverneur, qui n'avait qu'un titre honorifique et restait toujours à la cour, il le remplaçait aux États avec le titre de premier et principal commissaire du roi, et il avait la haute main sur toute l'administration civile et militaire ². Mais il était surtout chargé de *représenter*, de recevoir et de donner des fêtes. Gouverneurs et commandants s'étaient toujours acquittés de cette mission avec une magnificence et un luxe dont M^{me} de Sévigné nous a légué l'immortel souvenir. M. de Thiard avait tout ce qu'il fallait pour marcher sur les traces de ses prédécesseurs et s'il n'eût eu à remplir que ces

¹ *Très humbles et très respectueuses remontrances du Parlement de Bretagne, sur l'usage des lettres de cachet du 2 mai 1708.* Broch. in-8°, p. 3.

² E. Quénet. *Inventaire-sommaire des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.*

agréables fonctions, il l'eût fait admirablement, sans épargner à coup sûr les 100.000 livres que le roi lui donnait pour couvrir les frais de son établissement en Bretagne ¹.

L'intendant était, en droit, subordonné au commandant en chef ; mais c'est lui qui avait en réalité l'exercice et les charges de l'administration. « Agissant d'ordinaire discrètement et sans bruit, il montrait toujours moins de prétentions que de pouvoirs ; aussi n'avait-il par lui-même aucun éclat ». On sait au reste ce qu'étaient sous l'ancien régime les intendants, fondateurs et instruments de cette centralisation administrative que, par une étrange phénomène, la révolution n'a fait qu'aggraver et renforcer.

« L'intendant est d'ordinaire un homme de naissance commune, toujours étranger à la province, jeune, ayant sa fortune à faire. Il n'exerce point ses pouvoirs par droit d'élection, de naissance ou d'office acheté ; il est choisi par le gouvernement parmi les membres inférieurs du Conseil d'Etat et toujours révocable. Séparé de ce corps, il le représente ; et c'est pour cela que, dans la langue administrative du temps, on le nomme le *Commissaire départi*. Dans ses mains sont accumulés presque tous les pouvoirs que le Conseil lui-même possède ; il les exerce tous en premier ressort. Comme ce conseil, il est tout à la fois administrateur et juge. L'intendant correspond avec tous les ministres, il est l'agent unique, dans la province, de toutes les volontés du gouvernement ². »

Il n'y a rien à modifier dans ce portrait, tracé par M. de Tocqueville dans son excellent livre sur *l'Ancien Régime et la Révolution*.

Il y avait, en 1788, à peine un siècle que le régime des intendants avait été imposé à la Bretagne. Il faut rendre cette justice à nos pères qu'ils n'épargnèrent rien pour faire la vie dure au fonctionnaire que la centralisation leur envoyait, et la province de Bretagne fut toujours considérée comme la terreur et l'effroi des maîtres des requêtes au Conseil du roi.

M. de Bertrand de Molleville avait été nommé intendant à Rennes

¹ Archives Nationales. H. 1484. Lettre du Ministre des finances à M. Beaugeard trésorier des Etats de Bretagne, 9 mars 1788.

² *L'Ancien Régime et la Révolution*, par A. de Tocqueville, liv. II, ch. 2.

en 1784, à l'âge de 40 ans. Il avait apporté dans ses délicates et difficiles fonctions une âpreté et une rigueur qui le rendirent vite impopulaire ; souvent en désaccord avec les États et le Parlement, il mit dans ses procédés une telle raideur et si peu d'adresse que la noblesse et les magistrats proclamèrent la *scission* contre lui.

Si, au mois de mai 1788, le Parlement consentit à la lever, il ne s'en tint pas moins sur la défensive. Gardiens vigilants des privilèges et des droits de la province, fiers des victoires remportées contre le despotisme dans une lutte qui n'avait été ni sans périls ni sans grandeur ; doués d'une susceptibilité ombrageuse pour tout ce qui touchait à leur indépendance ou à leurs prérogatives et à leur dignité, ces vieux parlementaires regardaient avec une hauteur mêlée d'une certaine crainte ce jeune fonctionnaire qui tenait en ses mains tous les pouvoirs royaux.

De son côté, M. de Molleville se sentait gêné et mal à l'aise. — Le souvenir de ses difficultés antérieures, les assurances qu'il avait données aux conseillers en arrivant à Rennes, l'accueil presque aimable qu'il avait reçu, et surtout les menaces qui étaient dans l'air, tout contribuait à rendre sa situation difficile. Aussi son anxiété fut-elle à son comble, quand, cinq jours à peine après son arrivée, il reçut de la cour « un énorme paquet » par un courrier spécial. Ce paquet en renfermait plusieurs autres qui ne devaient être ouverts que devant les Chambres du Parlement assemblées. Pour M. de Thiard et M. de Molleville, il contenait simplement l'ordre formel de convoquer dès le lendemain le Parlement afin de lui communiquer ces paquets : par ailleurs, aucune explication.

On comprendra facilement l'embarras et l'inquiétude de l'intendant en présence de ces lettres closes du sceau ministériel ; elles contenaient une révolution et il ne pouvait les ouvrir ! Depuis quelques jours, les bruits de coup d'état contre les Parlements agitaient déjà tous les esprits.

Enfin il ne put résister à la curiosité de savoir si ses craintes étaient fondées ; l'enveloppe d'un des plus gros paquets qui, par sa forme, paraissait renfermer des lettres de cachet ayant été dé-

chirée dans la route, il l'ouvrit un peu plus, en présence de M. de Thiard, non moins intrigué que lui-même ; il vit alors clairement que ce paquet était rempli de lettres de cachet destinées aux membres du Parlement ¹.

Les promesses de M. de Lamoignon n'étaient que mensonge. Et pourtant c'était sur la foi de ces promesses que Bertrand de Molleville était revenu à Rennes, où il sentait sa position trop difficile et trop compromise pour se charger de mettre à exécution de nouvelles mesures de violence contre le Parlement. Il connaissait son impopularité et se refusait à l'accroître encore en s'associant à un pareil coup d'état.

Il se décida alors à envoyer sa démission par un courrier extraordinaire.

Cette lettre, qu'il eut soin de faire circuler à Rennes, nous a été conservée ². Elle est datée du 5 mai.

L'intendant y déclare que pour l'exécution des mesures qu'on projette, le consentement des États est nécessaire, aux termes du contrat passé entre le roi et la province ; « je ne saurais vous exprimer, dit-il, quelle a été ma consternation quand j'ai vu mon nom dans la commission adressée à M. le comte de Thiard pour entrer au Parlement. Je ne saurais remplir une pareille mission dans la circonstance présente, sans révolter toute la province, non seulement contre moi, mais contre l'opération dont je serais chargé... S. M. ne voudra pas me mettre dans la nécessité humiliante de quitter cette intendance chargé de l'animadversion d'une province dans laquelle mes services pourraient encore être utiles »...

Il ne se faisait pas illusion, on le voit, sur la gravité des mesures qu'il avait à exécuter et la répugnance qu'elles devaient produire.

¹ Bertrand de Molleville, *Mémoires*. Tome I, chap. II.

² Le *Précis historique* (dont nous parlerons plus tard) dit que cette lettre a été faite pour Rennes et qu'il « paraît certain qu'elle n'a pas été envoyée. » Mais cette insinuation d'un recueil passionnément hostile à l'intendant doit être inexacte. Celui-ci affirme dans ses *Mémoires* qu'il envoya sa démission le jour même : il n'y a pas lieu d'en douter, quoique nous n'ayons pu en retrouver l'original aux Archives Nationales. La réponse du ministère est d'ailleurs une preuve convaincante

De son côté, l'Evêque de Rennes, averti de ce qui se préparait, partit pour Paris dans l'intention de faire des représentations à M. de Brienne ; il croyait avoir auprès de lui assez de crédit pour le déterminer à abandonner ou du moins à différer l'exécution de son plan, relativement à la Bretagne, jusqu'à la prochaine convocation des Etats de cette province.

Il ne put rien obtenir, et quelques jours après, l'intendant recevait de M. de Lamoignon la lettre suivante : « J'ai montré votre lettre au roi, Monsieur ; S. M. m'ordonne de vous informer qu'elle exige avant tout que vous exécutiez ses ordres sous peine de désobéissance. Elle prendra ensuite une détermination relativement à votre démission ¹. »

Cette lettre impérieuse n'admettait aucune réplique ; elle montre bien quelles étaient les dispositions du cabinet dont le premier ministre conduisait, d'un cœur léger, la France aux catastrophes en disant : « J'ai tout prévu, même la guerre civile. »

En présence de ces ordres, il ne restait plus à l'intendant qu'à obéir. Mais il était fort perplexe. Il comprenait que son rôle qui, dans de telles circonstances, eût toujours été délicat et pénible, empruntait un caractère particulièrement odieux aux déclarations faites par lui quelques jours avant aux membres du Parlement.

A force de réfléchir il lui vint l'idée de s'en tirer, ou du moins de simplifier sa tâche, par une petite habileté qui ressemble beaucoup à un subterfuge.

Les instructions détaillées envoyées aux deux représentants du Pouvoir portaient que le *premier commissaire du roi* et à son *défaut* le second donnerait tel ou tel ordre, proposerait tel ou tel arrêt.

L'intendant en conclut qu'il n'avait à jouer qu'un rôle passif dans l'assemblée des Chambres et que sa présence n'était nécessaire que pour remplacer le premier commissaire en cas de maladie ou de mort subite de celui-ci.

Il savait fort bien que cela était contraire à l'usage, qui faisait de l'intendant l'agent effectif des ministres, mais heureusement pour

¹ Bertrand de Molleville. *Mémoires*. T. I, chap. 11.

lui, dit-il dans ses *Mémoires*, M. de Thiard qui ne s'était jamais trouvé dans des affaires de ce genre l'ignorait, et il se laissa convaincre par ce raisonnement judaïque, plus conforme à la lettre qu'à l'esprit des instructions.

Seulement il pria l'intendant de lui donner une note écrite lui indiquant tout ce qu'il aurait à faire ou à répondre ; et même, n'ayant pas trouvé la première qui lui fut remise assez détaillée, il lui en demanda une autre qui formait comme une espèce de « scène dramatique » où le rôle de chaque acteur était tracé d'avance minute par minute.

M. de Molleville crut que le commandant en chef, craignant son inexpérience, voulait se précautionner contre toute méprise ou toute maladresse : mais il est permis de penser que celui-ci qui ne manquait point de finesse n'était pas fâché non plus de se munir d'un titre contre l'intendant qui eût pu plus tard, si l'affaire tournait mal, dégager trop facilement sa responsabilité.

CHAPITRE II

Sommaire

- I. — Analyse des édits de mai 1788. — Leur but et leurs effets.
- II. — Emotion produite en Bretagne par l'annonce des édits. — Protestations anticipées du Parlement et de la Commission intermédiaire des Etats.
- III. — Arrêts du 7 et du 9 mai 1788. — Protestations du Présidial, de la Communauté de ville et des autres corps constitués. — Arrêté de la noblesse de Bretagne.

I

Quelles étaient donc ces graves mesures dont l'annonce seule suscitait une si vive émotion ? Nous le savons aujourd'hui, et nous n'avons pas besoin d'attendre pour le dire que les enveloppes,

qui avaient provoqué la curiosité fébrile de l'intendant de Bretagne, aient été ouvertes.

Le « principal ministre, » Loménie de Brienne, avait enfin fait adopter par le roi, dans les premiers jours de mai, *six édits*, qui devaient opérer un véritable coup d'Etat.

Le premier de ces édits contenait une refonte complète de l'organisation judiciaire, réforme dirigée surtout contre les Parlements ¹.

La justice royale comprenait un très grand nombre de petits tribunaux appelés *prévôtés, bailliages, sénéchaussées* ou *présidiaux*, différents de composition et de compétence comme de titre, et dont l'appel était porté devant les Cours de Parlement. Celles-ci, au nombre de treize seulement, avaient une juridiction considérable et un ressort très étendu.

L'édit érige en tribunaux d'appel, qu'il intitule *Grands-bailliages*, un certain nombre de bailliages et de sénéchaussées. Puis il déclare que tous les autres tribunaux inférieurs prendront le nom de *Présidiaux*; « en sorte, dit le roi, qu'il n'y ait dans nos Etats d'autres juridictions nuement ressortissantes en nos Cours que des présidiaux et des grands-bailliages. »

Les présidiaux, devenant ainsi le premier degré de juridiction uniforme et général pour toute la France, étaient composés de huit magistrats, ils répondaient en quelque sorte à nos tribunaux de première instance. Ils devaient juger sans appel les causes n'excédant pas 4,000 livres; à charge d'appel celles dépassant cette somme, ainsi que toutes les affaires criminelles.

En même temps l'édit consacrait définitivement la ruine des justices seigneuriales que les parties pouvaient toujours décliner pour saisir les présidiaux royaux et auxquelles on interdisait formellement de rendre, en matière criminelle, aucun jugement définitif².

¹ M. Léonce de Lavergne dit dans *les Assemblées provinciales sous Louis XVI* (Notes sur les édits du 8 mai 1788, p. 501) que cette ordonnance comprend 42 articles. C'est une erreur de compte; elle en a 61, qui, avec un préambule de 6 pages et la liste complète des grands-bailliages, forment 43 pages in-4°. Cette liste porte la date du 1^{er} mai 1788.

² L'ordonnance ne réservait aux juges des seigneurs que l'exercice de la police,

Cette disposition constatait la fin de la lutte que les rois, aidés par les légistes officiels, soutenaient depuis cinq siècles contre les juridictions féodales. Victoire éphémère, hélas ! car justices seigneuriales et justices royales devaient être bientôt emportées ensemble par le courant révolutionnaire.

Mais l'innovation capitale de l'ordonnance, c'était la création des grands-bailliages.

Au-dessus des tribunaux du 1^{er} degré étaient institués des tribunaux d'appel, au nombre de quarante-sept pour toute la France, c'est-à-dire de trois ou quatre en général par ressort de Parlement, sauf celui de Paris qui en comprenait seize.

Chaque grand-bailliage devait comprendre un lieutenant général ou premier président, un lieutenant criminel ou président criminel, deux lieutenants particuliers ou vice-présidents et vingt conseillers, qui avaient le droit de porter la robe rouge, plus deux avocats du roi et un procureur du roi.

Ils étaient divisés en deux Chambres, la seconde servait de tribunal de première instance pour l'arrondissement chef-lieu du grand bailliage, et avait la compétence des présidiaux ; la première, de beaucoup la plus importante, était la Chambre d'appel. *Elle jugeait en dernier ressort toutes les affaires criminelles et toutes les affaires civiles dont l'objet n'excédait pas vingt mille livres.* Sa juridiction comprenait le tiers environ de celle du Parlement et tous les présidiaux situés dans ce territoire venaient lui apporter leurs appels.

On comprend quel coup était porté par là à l'influence, à l'autorité et aux attributions des Parlements. Eux qui, jusque-là, étaient les seuls juges d'appel, pour tous les tribunaux secondaires, n'auraient plus à juger que les causes criminelles concernant les privilégiés, — c'est-à-dire les ecclésiastiques et les nobles, qui

les appositions de scellés, les actes de tutelle, les confections d'inventaire, etc. ; c'est-à-dire à peu près tous les actes qui, avec les essais de conciliation, composent aujourd'hui les fonctions des *juges de paix*. Ceux-ci sont, en effet, les successeurs directs et les remplaçants des justices seigneuriales. En Angleterre, cette haute et bienfaisante mission est encore remplie par les seigneurs résidents.

avaient le droit de réclamer la juridiction du Parlement—et les affaires civiles dont la valeur excédait vingt mille livres, c'est-à-dire un très petit nombre. Pour les Parlements, c'était la ruine.

En Bretagne, trois grands-bailliages étaient institués à Rennes, à Nantes et à Quimper, ils avaient chacun un arrondissement fort étendu.

Le second édit n'était que la conséquence nécessaire du premier ; il réduisait le nombre des offices et des charges, ainsi que celui des Chambres, dans les divers parlements. Celui de Rennes ne devait plus comprendre que trois Chambres : la Grand'Chambre, la Tournelle (Chambre criminelle) et une Chambre des Enquêtes ; et se composer seulement de quarante-huit conseillers. La Chambre des Requêtes et la deuxième des Enquêtes étaient supprimées.

En effet, comme le disait le préambule de cet édit, la majeure partie des procès devant se terminer dans les tribunaux de second ordre, l'on ne pouvait laisser subsister un grand nombre de juges pour un petit nombre d'affaires : l'inactivité de ces juges nuirait même à leur dignité.

Le troisième édit complétait la réorganisation judiciaire, en supprimant les tribunaux d'exception tels que *Bureaux de finance, Elections et juridictions des traites* (douanes), *Chambre du Domaine et Trésor de Paris, Maîtrises des Eaux et Forêts*, et *Greñiers à sel*. Les affaires contentieuses, ressortissant à certains de ces tribunaux, étaient attribuées aux présidiaux et aux grands-bailliages. Mais, dans ce cas comme dans le précédent, la finance des offices supprimés devait être remboursée aux titulaires.

Le quatrième édit¹ apportait d'utiles et humaines réformes à

¹ Ce document, qui est daté du 1^{er} mai 1788, porte dans le texte officiel le titre de *Déclaration du roi* ; le premier de ces actes royaux est intitulé : *Ordonnance du roi sur l'administration de la justice* ; les deux suivants *Edits du roi* ; ainsi que celui sur la Cour plénière.

En droit, les *ordonnances* sont des actes ayant plus particulièrement le caractère législatif et général ; les *édits* sont des actes du pouvoir personnel rendu par le roi *proprio motu* ; les *déclarations* sont des actes ayant pour but de régler certains points relatifs à des décisions législatives antérieures.

la procédure criminelle. Il abolit l'usage de la *sellette* pour les accusés, et prescrit de les faire asseoir sur un banc, derrière le barreau ; il interdit de les dépouiller de leurs vêtements et des marques extérieures de leurs dignités. Il défend aux Cours et Tribunaux de prononcer en matière criminelle *pour les cas résultants du procès*, mais veut que tout arrêt et jugement énonce et qualifie expressément les crimes et délits pour lesquels il est rendu. Les condamnations à mort ne pourront être prononcées qu'à la majorité de trois voix ; elles ne seront exécutées qu'un mois après avoir été prononcées ; enfin la *question préalable* est abolie, comme l'avait été, en 1780, la *question préparatoire*.

Le cinquième et le plus important des édits de mai 1788 était celui *sur le rétablissement de la Cour plénière*.

Cet édit enlevait aux Parlements le droit d'enregistrer les actes de l'autorité royale, et, par suite, celui d'adresser des remontrances.

Il instituait une *Cour plénière*, composée du chancelier ou du garde des sceaux, de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, des princes du sang, des pairs, de quelques grands dignitaires de la Cour, de six conseillers d'Etat et quatre maîtres des requêtes, d'un conseiller délégué par chaque Parlement.

Cette Cour plénière devait procéder seule à la vérification, à l'enregistrement et à la publication de tous les actes royaux ; une fois enregistrés par elle, ils seraient transcrits et publiés sans observation par chaque Parlement. On lui laissait le droit de présenter des remontrances, mais quand elle voudrait le faire, elle devrait désigner quatre commissaires pour les lire et les discuter devant le Conseil du roi.

Enfin, « dans le cas où nous serions obligés (faisait-on dire au roi), pour satisfaire aux besoins de l'Etat et aux intérêts et remboursements d'emprunts, d'établir de nouveaux impôts sur tous nos sujets, avant d'assembler les Etats Généraux de notre royaume, l'enregistrement desdits impôts en notre Cour plénière n'aurait qu'un effet provisoire et jusqu'à l'assemblée desdits Etats, que

nous convoquerons, pour, sur leurs délibérations, être par nous *statué définitivement* ¹. »

Enfin, un sixième et dernier édit suspendait de fait les Parlements en leur défendant de s'assembler, pour aucune affaire, jusqu'au moment où les grands-bailliages seraient organisés.

Tel était l'ensemble des édits imaginés par Loménie de Brienne et par Lamoignon. Le Parlement de Paris fut mandé à Versailles le 8 mai pour les enregistrer dans un lit de justice. Après un discours sévère du roi sur les « écarts » des magistrats², le garde des sceaux Lamoignon lut le texte des édits, qui, selon l'usage des lits de justice, furent inscrits sur les registres sans discussion et sur l'ordre formel du roi. Mais les magistrats, qui avaient déjà protesté le 5 mai, renouvelèrent leurs réclamations dès le lendemain de la séance royale. Ceux qui étaient désignés pour faire partie de la Cour plénière avaient l'ordre de rester à Versailles, où cette Cour était convoquée pour le jour suivant, 9 mai. Ils formulèrent de nouveau leurs protestations à cette réunion, et finalement déclarèrent qu'ils ne pouvaient accepter de remplir les fonctions qu'on voulait leur imposer. Ce fut la seule séance de la Cour plénière; elle ne fut jamais réunie depuis.

L'émotion produite par la publication des édits fut extraordinaire. On s'attendait bien à quelque entreprise du Pouvoir contre la magistrature, mais on ne croyait pas qu'elle fût si grave ni si radicale.

Il n'y avait pas à s'y tromper : c'était un coup mortel porté à l'autorité et aux prérogatives des Parlements. Leur pouvoir judiciaire et leur influence politique étaient également atteints. La création des grands-bailliages diminuait l'un ; l'abolition du droit d'enregistrement et de remontrance annulait l'autre. — Dans ces deux dispositions capitales se résumaient les édits.

¹ On voit que le roi semblait faire des Etats Généraux une sorte de grand conseil, avec voix consultative, mais se réserver à lui seul, même en matière d'impôts, la solution définitive.

² *Mercur de France*, n° du 14 mai 1788, p. 116.

Les deux ordonnances sur la suppression des tribunaux d'exception et les adoucissements de la procédure criminelle doivent être mises à part; elles contiennent des réformes humaines et excellentes; mais elles avaient le tort d'être placées là pour faire passer les autres mesures d'exception et elles eurent le malheur, au lieu de sauver celles-ci, de succomber avec elles sous les coups de l'animadversion publique.

La création des tribunaux d'appel, dits grands-bailliages, devait avoir pour résultat, d'après le préambule du premier édit, d'établir l'uniformité de la justice en France, de rapprocher les tribunaux des justiciables, et par suite de diminuer les frais et les ennuis des procès. But excellent, à coup sûr, mais qui n'était que le prétexte et non le vrai motif de l'édit. Le ministère voulait, en enlevant aux Parlements les trois quarts des procès, pour les donner à des tribunaux rivaux, les réduire à néant, en faire, pour ainsi dire, de grands corps sans vie, et annuler leur opposition en détruisant leur autorité.

Le public ne s'y trompa pas : loin d'accueillir avec faveur les prétendues réformes édictées pour son bien, et d'abandonner les magistrats qui, au bout du compte, pouvaient sembler lutter dans leur propre intérêt et combattre *pro domo sua*, il soutint les Parlements dans leur résistance, et avec quelle énergie, nous le verrons bientôt. Qu'il nous suffise de rappeler maintenant les représentations des trois ordres du Dauphiné qui, en faisant allusion aux seules causes laissées à la compétence des Cours, disaient : « Les ministres n'ont pas craint de flétrir le tiers état, dont la vie, l'honneur et les propriétés ne paraissent plus des objets dignes des Cours souveraines, auxquelles on ne réserve que les procès des riches et les crimes des privilégiés. »

L'édit qui instituait la Cour plénière et lui attribuait l'enregistrement des actes du Pouvoir rendait plus manifeste encore la pensée intime du ministère.

On voulait s'affranchir d'une opposition gênante, et transférer à une assemblée, nommée par le roi et par conséquent docile, les prérogatives que les Parlements s'étaient arrogées.

Le préambule de l'édit rappelait l'ancien droit de la monarchie française, les assemblées du Champ de mai, convoquées par nos premiers rois, et il prétendait y revenir en donnant à la Cour plénière le caractère d'un grand conseil national. Par une allusion que le ministre croyait ingénieuse et qui n'était qu'un ridicule jeu de mots, l'édit portait non pas *établissement*, mais *rétablissement* de la Cour plénière.

Tout en maintenant la promesse solennelle qu'il avait faite de convoquer la nation avant 1792, le roi faisait observer que « presque tous les Parlements s'étaient déclarés incompétents pour procéder à l'enregistrement de l'accroissement ou de l'établissement d'aucun impôt, » et, partant de là, il donnait à la Cour plénière le droit d'enregistrer *provisoirement* les créations de nouveaux impôts¹. Mais on sait qu'en politique le provisoire devient souvent définitif, quand il ne devient pas perpétuel.

C'était là l'espoir secret du premier ministre. Il voulait parer au déficit des finances, qui était la grosse question, la question urgente du moment; il pensait y arriver au moyen des emprunts qu'il ferait approuver par la Cour plénière, et alors... alors le budget étant remis sur pied, tant bien que mal, il espérait pouvoir retarder longtemps encore la convocation des Etats Généraux.

En résumé, les ministres Brienne et Lamoignon, par les édits du 8 mai, brisaient les résistances des Parlements, qui étaient alors la seule barrière aux fantaisies du Pouvoir absolu, et ils laissaient entendre au public que les Etats Généraux seraient ajournés indéfiniment.

Dans l'état où étaient alors les esprits, c'était une folie.

Aussi un soulèvement général éclata immédiatement d'un bout à l'autre de la France. Les uns défendant leurs privilèges atteints, les autres leurs légitimes espérances menacées, tous se réunirent dans un même sentiment d'indignation contre l'incapable et présomptueux ministre.

¹ Préambule de l'édit, p. 3. Voir l'article cité plus haut, p. 102.

II

La Bretagne prit la tête du mouvement et donna l'exemple aux autres provinces. Il en devait être ainsi, car les nouveaux édits étaient, à son égard, deux fois arbitraires et illégaux. « C'était, en effet, l'un des premiers droits de la province, que son organisation judiciaire ne pouvait être modifiée sans le consentement de ses Etats. Les Etats étaient absents et n'avaient pas été consultés; donc, si ce changement radical s'opérait en Bretagne, la Constitution bretonne allait être violée au premier chef¹. »

L'entreprise méditée par l'archevêque de Sens n'était encore connue que par le bruit public, et déjà une émotion extraordinaire régnait à Rennes et se répandait dans toute la province.

Nous avons laissé les deux commissaires du roi, M. de Thiard et M. de Molleville, au moment où ils se préparaient à convoquer le Parlement, pour lui notifier les édits contenus dans les lettres closes qu'ils venaient de recevoir. Mais le Parlement n'attendit pas, pour protester, cette assemblée solennelle.

Dès le 5 mai, il se réunit, mû par la voix publique « qui annonce les mêmes malheurs dans toutes les parties de la France : la subversion des lois, l'anéantissement de la magistrature et l'exécution de projets enfantés par le despotisme ministériel. »

Il rend, toutes Chambres assemblées, un arrêt énergique où il condamne d'avance les entreprises du Pouvoir : « La Cour, dit-il, déclare protester contre toute loi nouvelle qui pourrait porter atteinte aux lois constitutionnelles du royaume, aux droits de la nation française, aux droits, franchises et libertés de la province de Bretagne, en particulier contre toute loi qui pourrait tendre à détruire, intervertir, changer ou modifier, soit au fond, soit dans la forme, l'administration de la justice dans le royaume ou dans la province de Bretagne; déclarant ladite Cour que, de pareils changements intéressant essentiellement la Constitution, ils ne pourraient être

¹ Arthur de la Borderie, *Introduction à l'Histoire de Bretagne*, p. 50.

admis dans le royaume qu'après avoir été consentis par les Etats Généraux et dans le ressort de la Cour qu'après avoir été consentis par les Etats de Bretagne ⁴. »

De plus, comme s'il prévoyait, dès ce jour, que des ordres illégaux ou arbitraires pourraient être donnés à quelques-uns de ses membres, il arrêtait que si « quelqu'un d'entre eux recevait des ordres particuliers relatifs à ses fonctions, il serait tenu de les rapporter sur le bureau pour être statué par la Cour ce qu'il appartiendrait. »

L'opposition du Parlement était aussi nette dans la forme que solide dans ses motifs. Elle se maintenait en des termes qui la rendaient irréfutable, et que nous avons plusieurs fois essayé de bien mettre en lumière.

Mais les défenseurs nés de la Constitution bretonne, c'étaient les Etats; malheureusement leur dernière session avait eu lieu au commencement de l'année 1787, et comme ils ne siégeaient que tous les deux ans, ils ne devaient se réunir qu'à la fin de 1788. Ils laissaient toutefois pour les représenter la *Commission intermédiaire des Etats de Bretagne*, chargée, comme on sait, de veiller à la perception des impôts et de suppléer en quelque sorte les Etats dans l'intervalle de leurs sessions.

De plus, ils nommaient deux *procureurs-généraux-syndics*, l'un chargé de se rendre en Cour pour y défendre les intérêts et y suivre les affaires qui touchaient la province, l'autre ayant mission de se tenir dans le même but auprès du Parlement et de la commission intermédiaire.

⁴ *Précis historique de ce qui s'est passé à Rennes depuis l'arrivée de M. le comte de Thiard, à Rennes, aux dépens de la province de Bretagne, 1788.*

Ce *Précis*, que nous aurons souvent à citer par la suite, est un recueil de documents fort précieux. Il est rédigé dans un sens très favorable au Parlement, c'est-à-dire conforme à l'opinion générale en Bretagne; sa rédaction est, du reste, attribuée à un conseiller au Parlement, M. du Couëdic. Il fut répandu, à cette époque, à un grand nombre d'exemplaires, dont plusieurs portent les marques évidentes d'une impression clandestine. Les premiers contiennent la mention : imprimé à Londres; mais c'est une indication fautive qui prouve seulement qu'ils furent imprimés avant la chute du ministère Brienne-Lamoignon.

Ce dernier, le comte René de Botherel, né à la Chapelle-du-Lou, près de Rennes, était, en 1788, âgé de quarante-trois ans. D'abord officier, il avait fait ses preuves de courage au siège de Belle-Isle. Membre des Etats de Bretagne, il se distingua par son activité, son zèle, et fut élu procureur-général-syndic en 1786. C'était le type du caractère breton : énergique, résolu, opiniâtre même, il devait défendre, avec une fermeté inébranlable et une foi profonde, les privilèges et les droits de la province.

Réfractaire aux idées nouvelles qu'il connaissait peu et repoussait *a priori*, il résista jusqu'au dernier moment à des réformes devenues nécessaires, et ne se consola jamais de voir la Bretagne englobée et noyée dans l'unité française. Ame forte, cœur inflexible, ardent patriote breton, décidé à résister aux empiètements du pouvoir royal aussi bien qu'aux fantaisies de la multitude, il était le digne représentant de cette vieille noblesse bretonne, qui, au témoignage du duc d'Aiguillon, ne savait bien dire qu'un mot : *Non* ! Convictions un peu attardées, mais droites et loyales, auxquelles doivent certainement rendre hommage les caractères affaiblis, les opinions vacillantes de notre siècle. Un tel homme ne pouvait voir d'un œil tranquille les atteintes projetées contre la Constitution de la province.

L'arrivée subite, imprévue du commandant en chef et de l'intendant avait singulièrement ému les esprits et excité les appréhensions. Le matin même du jour où le Parlement rendait l'arrêt dont nous venons de parler, la Commission intermédiaire des Etats se réunit et, sur la proposition du procureur-général-syndic, formula d'avance ses protestations « contre tout ce qui pourrait être fait de contraire aux droits, franchises et libertés de la province, ainsi que de la magistrature, » et le chargea de témoigner au Parlement « l'intérêt que les Etats ne cesseront de prendre à des magistrats dont les sentiments et la conduite ont mérité le suffrage public. »

La Commission des Etats pour la navigation, qui était, aussi elle, investie d'une portion du pouvoir des Etats, s'assembla à son tour et joignit ses protestations énergiques à celles de la Commission intermédiaire, « jalouse, disait-elle, de témoigner au Parlement une

union dans la règle des lois qui constituent la force et la sécurité publique ¹. »

Les minutes de ces deux délibérations sont signées des représentants des trois ordres, et en première ligne de l'évêque de Rennes.

Dans l'après-midi de ce même jour, M. de Botheret se rend au palais, accompagné d'un très grand nombre de membres de la noblesse et demande l'entrée de la Cour, qui lui est immédiatement accordée. Alors, entouré des gentilshommes, ses collègues, il condamne solennellement d'avance toutes les entreprises qui seraient tentées « contre les privilèges de la magistrature ou l'administration de la justice, qui ne peuvent être modifiés sans le consentement et la participation des Etats. »

Puis il donne lecture à la Cour d'une protestation écrite, qu'il demande à celle-ci de consigner dans ses archives.

Avec une logique irréfutable, il rappelait les titres « solennels et sacrés » qui garantissaient à la Bretagne ses franchises et sa liberté.

« Spécialement chargés, disait-il, par les gens des trois états, de veiller à la conservation des constitutions de la province, consignées dans les anciens contrats, de ses franchises et libertés conservées par tous ceux passés avec MM. les Commissaires du roi, en chaque tenue ; à ce qu'il ne soit introduit aucune loi nouvelle qui y soit contraire ; et de nous opposer en conséquence à ce qu'il soit enregistré, dans les Cours souveraines de la province, aucuns édits, déclarations du roi ou lettres patentes, qui attaqueraient les droits de cette province ; ... nous déclarons réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage du roi Louis XII et de la duchesse Anne, et notamment de l'art. 22 qui porte qu'aucuns édits, déclarations, commissions et arrêts du Conseil et généralement toutes lettres patentes et brevets contraires aux privilèges de la province n'auront aucun effet s'ils n'ont été consentis par les Etats et vérifiés par les Cours souveraines de la province, quoiqu'ils soient faits pour le général du royaume ². »

¹ *Précis historique*, 1^{re} partie, p. 17.

² *Précis historique*, 1^{re} partie, p. 9.

Le premier Président « témoigna alors à M. de Botherel, au nom de la Compagnie, sa vive gratitude pour l'intérêt et l'affection dont les Etats et les membres de la noblesse lui donnent en ce moment une preuve éclatante ; puis le Parlement, après en avoir délibéré et entendu les conclusions du Procureur général du Roi, décerna acte au procureur-général-syndic des Etats de ses protestations et oppositions ; il ordonna qu'elles seraient enregistrées et déposées au greffe de la Cour.

Cette solennelle et patriotique démarche des représentants de la province venant donner la main aux magistrats pour défendre ensemble et à tout risque la vieille liberté bretonne, cette scène n'est point sans grandeur. Ceux qui en furent témoins la qualifièrent de « majestueuse et touchante », et en reçurent une impression profonde. Il leur sembla entendre en ce moment la voix même de la patrie, et l'avocat-général du Bourblanc put dire de cette séance : « La postérité en recherchera un jour le souvenir sur nos registres. »

La postérité n'a point démenti ce langage ; elle a condamné les entreprises du ministère Lamoignon ; elle a compris et elle admire la noble résistance des Bretons. Et ces protestations chaleureuses nous émeuvent encore, quand nous les retrouvons aujourd'hui, refroidies par le temps et ensevelies dans la poussière des greffes, à quelques pas de la salle dont elles firent retentir les échos.

La noblesse ne se contenta pas d'accompagner le procureur-général-syndic au Parlement, elle voulut faire davantage. Elle se trouvait réunie en grand nombre à Rennes, presque comme pour une session des Etats. Il n'y avait pas eu de convocation officielle, mais le bruit des événements qui se préparaient avait rappelé beaucoup de gentilshommes dans la capitale de la province.

Très exaltés contre les nouveaux édits, ils se préparaient à défendre avec ardeur, avec enthousiasme, le Parlement et la constitution bretonne. Leurs réunions étaient tumultueuses ; Châteaubriand qui y assista (il avait alors vingt ans) nous en a conservé le pittoresque souvenir : « J'étais étourdi et amusé, dit-il, des cris

que j'entendais. On montait sur les tables et sur les fauteuils, on gesticulait, on parlait tous à la fois. Le marquis de Trémargat, jambe de bois, disait d'une voix de stentor : « Allons tous chez le « commandant, M. de Thiard ; nous lui dirons : la noblesse bre-
« tonne est à votre porte ; elle demande à vous parler : le roi
« même ne la refuserait pas ! » A ce trait d'éloquence, les braves ébranlaient les voûtes de la salle. Il recommençait : « Le roi même ne la refuserait pas ! » Les huchées et les trépignements redoublaient. Nous allâmes chez M. le comte de Thiard, homme de cour, poète érotique, esprit doux et frivole, mortellement ennuyé de notre vacarme ; il nous regardait comme des *houhous*, des sangliers, des bêtes fauves ; brûlait d'être hors de notre Armorique et n'avait nulle envie de nous refuser l'entrée de son hôtel ¹. »

Le commandant en chef, déjà peu flatté du rôle qu'il avait à remplir, dut se trouver assez embarrassé en face de cette noblesse qui, pour mieux affirmer ses sentiments devant le public, portait des habits avec de grands boutons de nacre semés d'hermine, autour desquels était écrite en latin cette devise : *Plutôt mourir que de se déshonorer* ². L'embarras du commandant redoubla, quand l'orateur de la noblesse lui eut adressé ce petit discours significatif :

« Nous vous remettons, *Monsieur*, la protestation que le procureur-général des États de Bretagne a déposée au Parlement. Elle exprime le vœu de la noblesse. Nous ne doutons pas, *Monsieur*, que si S. M. en était instruite, elle ne retirât les ordres rigoureux que les ennemis de sa gloire et de la nation ont osé lui surprendre et qu'un vrai serviteur du roi ne saurait exécuter. »

M. de Thiard répondit sans doute par quelque politesse de cour, mais cette démarche put lui faire prévoir que l'exécution des édits ne s'accomplirait pas sans difficultés.

¹ Châteaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe* I, p. 265.

² Châteaubriand, *id.*

III

Cependant l'agitation croissait à Rennes; l'on ne pouvait plus douter de l'existence des édits, et si l'on n'en connaissait pas encore la teneur, on redoutait d'avance les mesures les plus radicales et les plus subversives. L'intendant venait de faire publier le mardi 6 mai la lettre qu'il avait écrite au garde des sceaux pour lui offrir sa démission plutôt que d'exécuter les décrets ministériels; et l'évêque de Rennes était, comme nous l'avons dit, parti pour Versailles afin de demander d'en retarder l'application jusqu'à la convocation des Etats.

Le mercredi 7 mai, nouvelle réunion du Parlement et nouvel arrêt. Se sentant de plus en plus menacée, la Cour prend les dernières précautions pour infirmer d'avance toutes les apparences de légalité qu'on tenterait de donner à ces entreprises. Craignant, dit-elle, que ses registres ne soient violés, qu'on en efface les traces de sa protestation, et que des édits transcrits par force ne soient adressés aux tribunaux et ne servent à induire les juges en erreur, elle ordonne que ses deux arrêts du 5 et du 7 mai seront imprimés dans les 24 heures et envoyés à tous les tribunaux du ressort.

Le Parlement et la noblesse ne furent pas les seuls à élever la voix. L'émotion et la crainte étaient générales; elles avaient gagné toutes les classes. C'est là un fait remarquable et qu'il faut mettre en lumière.

La bourgeoisie, le tiers-état, le peuple étaient aussi animés que la noblesse contre toute violation du Parlement; les classes supérieures protestaient par des déclarations verbales, le peuple devait bientôt essayer de résister par la force.

Cette union si parfaite a lieu d'étonner; elle surprit un voyageur qui visita Rennes au mois de septembre de cette année: « Je ne conçois pas, dit-il, pourquoi le peuple aimerait le Parlement, puisque ses membres ainsi que ceux des Etats sont tous nobles;

et que la distinction entre la noblesse et la roture n'est nulle part plus marquée, plus offensante et plus abominable qu'en Bretagne. On m'assura cependant qu'on avait excité la populace à la violence par tous les artifices possibles et même en distribuant de l'argent ¹. »

Ce dernier fait, qu'il est toujours difficile de constater, mais que rien ne confirme, ne doit pas être exact. Et si l'on croit que le peuple n'était pas guidé alors — comme aujourd'hui — par les mobiles élevés du patriotisme et de la politique, on peut dire qu'il l'était par l'intérêt, mais par un intérêt au bout du compte légitime et respectable.

Rennes en effet ne vivait que par le Parlement. Elle lui devait non seulement son éclat et son relief, mais encore son activité et sa fortune.

L'afflux des plaideurs, le grand nombre des offices et des emplois étaient les principaux éléments de richesse pour une ville qui n'eut jamais de commerce.

Les officiers municipaux déclaraient sans hésiter que la mise à exécution des édits amènerait la ruine de 300 pères de famille, et « comme les avocats et officiers du Parlement sont les principaux bourgeois de la ville, eux ruinés, disaient-ils, le contre-coup de la loi nouvelle qui les accable frappe plus ou moins tous les états sans exception.

« Son effet général serait donc évidemment d'appauvrir la ville, d'en chasser les habitants et de faire languir dans la plus poignante misère ceux qui seraient forcés d'y rester. »

En effet, dix-sept ans auparavant, un voile de désolation et de morne tristesse avait enveloppé la cité lors de l'exil du Parlement; les Rennais s'en souvenaient encore, ils redoutaient des malheurs pareils.

Aussi *tous les ordres des citoyens* — comme on commençait à dire alors — étaient-ils absolument unis dans les sentiments d'at-

¹ Arthur Young, *Voyage en France en 1787-90*. Tome I., 2 septembre 1788.

tachement pour le Parlement et d'indignation contre ceux qui porteraient atteinte à ses droits.

On voit les marques de cet accord dans tous les écrits du temps; et, d'ailleurs, on en trouverait les preuves dans ces protestations nombreuses qui surgirent de toutes parts à la veille de l'exécution des édits. Tous les corps constitués, Présidial, Communauté de ville, Barreau, Faculté de droit, Chapitre, Notaires royaux, Communauté des maîtres-marchands tinrent à honneur d'élever la voix; en un mot, tout ce qui put protester, protesta.

Et même ils voulurent, par une démarche extraordinaire et inusitée, donner à leurs protestations une sorte de consécration solennelle, justifiée par la gravité des circonstances : ils demandèrent l'entrée de la Cour et portèrent en personne au Parlement, avec les protestations rédigées dans leurs assemblées particulières, l'expression de leurs hommages et de leur dévouement.

Le Parlement, réuni tout entier dans la grand'chambre, les admit tour à tour à sa barre; le premier président, M. du Merdy de Catuëlan, répondit à chacun d'eux et les remercia de « l'extrême sensibilité », — selon l'expression chère au XVIII^e siècle, — qu'ils témoignaient à la Cour dans les circonstances critiques où elle se trouvait.

Le présidial protesta le premier, sans souci de l'accroissement de pouvoir que les édits voulaient lui accorder, et qu'il pouvait déjà soupçonner. Il avait pris, la veille, une délibération dans laquelle il s'engageait « à n'obtempérer qu'aux ordonnances qui, après une vérification libre, seraient enregistrées par la Cour. » Des longs et justes considérants qui la motivent, nous ne retiendrons que celui-ci : « L'inamovibilité des offices est une des lois fondamentales du royaume; le contrat d'union de la province à la couronne interdit tout changement dans les tribunaux légalement établis en Bretagne... »

Les réquisitions du procureur du roi, M. Drouin, avaient été conformes, son discours rend même assez bien compte des faits connus à ce moment du public de Rennes et de l'impression qu'ils avaient produite : « L'entrée imprévue des commissaires du roi

dans cette ville, disait-il, leur ignorance sur l'objet de leur mission, l'arrivée subite d'un courrier extraordinaire, chargé de paquets, le secret gardé sur la nature des ordres qu'il a apportés, la certitude seulement d'une séance de porteurs d'ordres dans le temple de la justice, c'est-à-dire la crainte fondée de voir s'y renouveler ces actes désastreux de pouvoir absolu, où la force écarte la loi, réduit ses ministres au silence, enchaîne la liberté des dépositaires de notre Constitution et de nos intérêts les plus précieux, accable tous nos concitoyens¹. » Et il ajoutait, lui aussi : « En Bretagne, une innovation dans l'ordre de la magistrature serait une infraction à des droits certains et clairement établis. »

De plus, le présidial chargea son président, M. Borie, sénéchal de Rennes, de se rendre en personne auprès du Parlement, et celui-ci, après avoir dit, dans un langage ému, que « l'idée seule du péril qui menaçait le premier ordre de la magistrature avait imprimé sur le front de tous les Bretons les caractères lugubres d'une consternation générale, » déclara hautement « qu'il n'y avait aucun des membres de sa compagnie qui ne fût prêt à sacrifier non seulement sa fortune, mais son état et sa liberté pour calmer les inquiétudes de ses concitoyens. »

Vint ensuite la maîtrise des eaux, bois et forêts de Rennes, qui tint à affirmer au Parlement qu'elle partageait avec « tous ses concitoyens » leur attachement pour leurs *crâs* magistrats ; allusion évidente au Parlement Maupeou et au bailliage d'Aiguillon qui, naguère imposés de force à la province, avaient laissé dans l'esprit des Bretons les plus tristes souvenirs.

M. Le Chapelier présenta, au nom du barreau, une protestation signée de tous les avocats : « Défenseurs attirés de la loi, ils ont juré, disait-il, de ne parler que d'après elle ; dès qu'elle est détruite, leur voix est éteinte. Ils tiennent à répéter le serment de ne jamais séparer leur sort de celui des vrais magistrats, et ils croient remplir le premier de leurs devoirs *en exprimant le sentiment unanime des Bretons de toutes les classes, états et conditions.* »

¹ *Précis historique*, I^{re} partie, p. 22.

Sur cette requête, et selon les formes judiciaires, l'avocat général prit des réquisitions conformes, et la protestation fut déposée et enregistrée au greffe.

La communauté de ville fit entendre à son tour ses plaintes au nom des intérêts des habitants. Se plaçant sur ce terrain qui lui appartenait, M. Phelippes de Tronjolly disait à la réunion du Bureau d'administration : « Rennes, qui n'est point ville de commerce, ne se soutient que par l'établissement du Parlement, par la dépense qu'y font les plaideurs ; telle est la subsistance d'une multitude de familles ; près de sept huitièmes de ses habitants seraient réduits dans une extrême misère par la désunion, décomposition ou translation du Parlement. »

Le Bureau de ville rédigea une protestation dans ce sens ; il la fit remettre à M. de Thiard et à l'intendant, et présenter au Parlement par M. Robinet, adjoint, faisant fonctions de maire. De plus, il arrêta d'écrire à M^r de Brienne, au garde des sceaux, et à M. de Breteuil, secrétaire d'Etat de la province.

Il s'adressa aussi au duc de Penthièvre, gouverneur en titre de la province, qui avait une grande réputation de bonté ; « L'arrivée inattendue de M. le comte de Thiard et de M. l'intendant, disait-il, a consterné tous les esprits... Si le Parlement lui est ôté, la ruine de cette ville est assurée ; la valeur et le prix de toutes les propriétés et la subsistance de plus de quarante mille personnes ¹ dépendent de la séance du Parlement dans une ville où le commerce n'a d'autre ressource que la consommation de ses habitants... » Et il le suppliait d'intercéder auprès du roi pour prévenir les suites déplorables de ces bouleversements.

Vinrent ensuite les Facultés de droit qui se rendirent « en corps et avec les cérémonies accoutumées au palais, » pour protester solennellement au nom du droit outragé et des « contrats sacrés » outrageusement violés, contre toute innovation faite, sans le con-

¹ Rennes avait alors 60,000 habitants, d'après les documents du temps. V. les *Etrennes Bretonnes* de 1788.

sentement de la province, « dans les lois, constitutions et établissements du pays et duché de Bretagne. »

Le Consulat (tribunal de commerce), les notaires royaux, joignirent aussi leurs réclamations à celles de tous les corps constitués.

Enfin, trois corporations ne craignirent pas de s'adresser directement à M. de Thiard, pour lui demander d'intercéder auprès du gouvernement afin d'obtenir le retrait des édits ; ces trois corporations, bien différentes par leur caractère et par les fonctions de leurs membres, étaient celles des procureurs au Parlement (avoués), des chanoines de la cathédrale, et des officiers de la milice bourgeoise. Cette démarche dut convaincre le commandant en chef de l'unanimité du sentiment public et de la répulsion qu'inspiraient à toutes les classes et à toutes les professions des mesures qui mutileraient le Parlement.

Les procureurs, menacés dans leurs intérêts les plus chers par la dispersion des magistrats, lui dirent sans détours : « Nous craignons, Monseigneur, le renouvellement de ces temps de calamité, qui, depuis vingt ans, ont déjà deux fois renversé nos fortunes, écrasé nos familles, ruiné tous nos concitoyens. Ces temps malheureux nous sont encore présents. »

Puis les procureurs, les chanoines et les officiers de la milice vinrent à leur tour exprimer au Parlement leur respectueuse estime et leurs vœux pour sa conservation.

Deux audiences furent consacrées à recevoir ces députations et à répondre à ces adresses dont la Cour ordonna l'inscription sur ses registres ; le 8 mai, le Parlement siégeait encore à dix heures du soir.

L'un des conseillers venait de prendre la parole, et, dans un discours véhément, avait dressé une sorte d'acte d'accusation contre le garde des sceaux Lamoignon : « Les lois de la monarchie, disait-il, sont enfreintes par le chef des magistrats qui les protègent. Parjure envers sa patrie, il manque à tous ses serments. »

Il demandait que le garde des sceaux fût dénoncé au roi, à la

nation, à tous les Parlements, comme violateur des libertés françaises, et qu'il fût décidé d'envoyer à cet effet une députation aux pieds du trône.

Le lendemain, l'on apprenait à Rennes l'arrestation de deux conseillers d'Esprêmesnil et Goislard de Montsabert, enlevés le 5 mai en pleine audience du Parlement de Paris.

Le bruit se répandait aussi, — et il n'était que trop fondé, — que la Chambre des Comptes de Nantes venait d'être violemment dissoute.

En effet, le comte de Goyon, lieutenant-général, commandant à Nantes, et M. de Reverseaux, intendant à la Rochelle, spécialement délégué à cet effet, s'étaient présentés le 8 mai à la Chambre des Comptes, et en vertu d'ordres royaux l'avaient sommée d'avoir à enregistrer incontinent les édits du 1^{er} mai. En même temps, le comte de Menou lui signifiait au nom du roi une autre ordonnance lui prescrivant de se séparer immédiatement, avec défense de s'assembler jusqu'à nouvel ordre ¹.

A l'annonce de ces faits alarmants, le Parlement sentit que l'orage était près d'éclater ; il se réunit une dernière fois, le 9 mai, et résolut de faire entendre une protestation suprême contre les entreprises du pouvoir absolu.

Rien n'intimide ces magistrats bretons ; se sachant menacés de la dispersion, de l'exil, de la prison qui les attendent demain peut-être, ils déclarent « qu'ils ne peuvent faire un plus noble emploi des derniers instants qui leur restent qu'en les consacrant à réclamer, avec toute la nation, les magistrats qui se sont dévoués pour la patrie. » Dans un arrêt empreint d'un véritable caractère de grandeur et d'inébranlable fermeté, ils déclarent persister dans leurs précédentes protestations et croient devoir « représenter au

¹ « On leva la séance au milieu d'une émotion indéfinissable. Il y eut des larmes, des serremens de mains. Était-ce un adieu définitif ? Non, on se disait au revoir. En effet, après deux mois d'un triste et douloureux silence, le palais saluait le retour de ses officiers, reprenait sa vie et son animation ordinaire. » H. de Fourmont, *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*, p. 284.

seigneur roi que l'Assemblée générale de la nation est désormais le seul remède aux maux dont elle est accablée. »

Ce jour-là même le premier président recevait du comte de Thiard un ordre du roi pour convoquer les Chambres le lendemain 10 mai, à sept heures du matin.

Dans le même moment, la noblesse bretonne, toujours ardente, tenait une réunion où elle prenait la délibération suivante :

« *Nous soussignés, membres de la noblesse de la province de Bretagne, déclarons INFAMES ceux qui pourraient accepter quelques places, soit dans l'administration nouvelle de la justice, soit dans les administrations des Etats, qui ne seraient pas avouées par les lois constitutionnelles de la province* ». »

Cette note d'infamie préventive et générale était chose bien grave¹ c'était un moyen extrême, une dernière mesure de défense. Elle montre à quel point les esprits étaient montés, quelles ardeurs animaient tous les cœurs.

La lutte était ouverte, elle allait passer des paroles dans les faits et se traduire en scènes dramatiques qui forment comme le prélude de la Révolution en Bretagne.

(A suivre.)

BARTH. POCQUET.

¹ *Précis historique*, 1^{re} partie, p. 61.

Cette déclaration porte la signature de quatorze cent vingt-neuf gentilshommes; elle fut immédiatement imprimée et répandue dans le public, et cette brochure, qui ne contient que les signatures, ne compte pas moins de 64 pages.

Parmi ces noms, nous remarquons les suivants : Grignart de Champsavoy, doyen de la noblesse, Guillaume de Rosnyvinea de Piré, de Freslon de Saint-Aubin, Pinczon du Sel des Monts, Claude de la Motte du Portal, Leziart du Dezerseul, de Poulpiquet du Halgouët, Pélage de Coniac, G. de la Bintinaye, René de Marnière de Guer, Louis de Robien, Louis de Tredern, Jacques de Meffon, Huchet de Cintré, le Ch^{re} de Farcy de la Ville du Bois, Léonard de la Monneraye, G. de Freslon du Boishamon, H. de Botherel, J.-J. Euzenou de Kersalaün, commissaire de la province, A. de Freslon de la Freslonnière, J. de Montbourcher, Borel de Bouttemont, G. Gilart de Keranfech, P. Guérin de la Grasserie, J. de Keratry, M.-P. Hay des Nétumières, Rolland du Noday, de la Haye Saint-Hilaire, F. de la Bourdonnaye de Montluc, L. de Talhouët, de Monté de Rezé, Gouyon de Beaufort, Anonyme de Caradenc, de la Bédoyère, de Boishue, du Bouays de Couëbouc, H. du Boberil, T. de la Ville-gontier, R. de Girard de Châteauvieux, C. de Bruc de Montplaisir, J. Drouet de

Montgermont, L. Charette de la Gascherie, V. de Lesquen de Saint-Lormel, L. Blanchard de la Buharaye, C. de la Motte-Vauvert, Chauchart du Mottay, L. Rogon de Carcaradec, C. de la Belinaye, de Benazé, Chaton des Morandais, G. du Boishamon, F. de la Moussaye, A. Le Bouteiller, du Bouëttier de Kerorguen, de Saint-Gilles, F. de Châteaubriand, L. de Courson, du Pontavice de Vaugarny, Picquet du Boisguy, F.-C. Ladvoat de la Vieuville, C. de Carné-Trécesson, R. de Legge, R. de Guitton, G. de Trogoff, Dufou de Kerdaniel, A. de Plouëc, C. de Gourden, L. de Pioger, de Bizien, F. de Bédée, J.-B. Rouxel de Lescouët, de la Morandais, Mosison de la Villirouët, Le Normant de Lourmel, F.-C. de la Motterouge, Le Metaër de la Ravillais, de La Fayette, Prud'homme de Langle, de Carheil, du Bot, du Plessix d'Argentré, Espivent de la Villeboisnet, de Cornulier, de Goulaine, de l'Estourbeillon, de la Tribouille, Fresneau, Le Nepvou de Carfort, L. Harscouët de Saint-Georges, A. Champion de Ciccé, A. Méhérenc de Saint-Pierre, de la Lande Calan, de Kermarec, Le Gonidec de Kerhalic, de Coatgoureden, R. de Couëssin, L. de la Houssaye, L. de la Landelle, J. Dondel du Faouédic, F. de Forges, J. de la Ruée, P. du Plessix de Grénédan, J.-L. de Lantivy de Trédion, A. Desgrée, L. de Castellan, de Porcaro, de Sécillon, d'Andigné, C. du Boisgouhenneuc, J. du Marhalla, J. de Penfentenio de Cheffontaine, L. du Couédic, L. Auffret du Cosquer, A. de Kerguern, J. de Kersauson, Vincent Audren de Kerdrel, de Rodellec du Porzic, J. de Lesguern, du Beaudiez, H. de Kergrist, G. Le Gac de Lausalet, R. de Gouzellon, L. Le Cardinal de Kernier, R. de Quélen du Plessix, J. de Kerjégu, C. de Tréveneuc, M.-L. de Léon, O. de Kermel, C. de Brillhac, de Coëtlogon, J. Quemper de Lanascot, F. de Kerantem, Fleuriot de Langle, Couffon de Kerdellech, V. Robiou de Troguindy, J. Raison du Cleuziou, J. de Kergariou, J. de Bizien du Lézart, P. de Trolong du Romain, A. de Boisboissel, H. du Pontavice de Hennesey, Tremerreuc de Léhen, Le Bonetoux de Bregerac, R. de Lesquen de Largentais, T. Geslin de Bourgogne, de Boisbilly de Beaumanoir, Urvo de Closmadec, R. de la Villéon, M. Picot de Limoclan, F. de Nourquer du Camper, G. de Forsanz, G. Le Pays de la Riboisière, P. de Lambilly, F. de la Vallette, J. de Pluvié, P. de Gouvello, F. Rolland de Rengervé, A. de Visdelou, L. de Lorgénil, P. Nicol de la Belleissue, A. Bœde de la Vieuville, B. de Vaucouleurs de Laujamet, Jacquelot de Boisrouvray, Maudit du Plessix, L. de Rorthays, F. de Lisle de la Nicollière, A. Viart de Jussé, Guy Gardin du Boisdnier, de Poulpiquet du Halgouët, J.-B. Le Moyne, J. Le Fer de Bonaban, J. Magon de Closdoré, de Becdelièvre, etc., etc.

M. ERNEST DU LAURENS DE LA BARRE

I

Lorsque le vingt-cinquième Congrès de l'Association Bretonne va se réunir, dans quelques jours, à Châteaubriant, nous n'y retrouverons plus tous ceux que nous avons coutume d'applaudir. Certes, M. Audren de Kerdel y sera toujours, avec son éloquence communicative, avec son esprit d'à-propos, avec sa courtoisie, avec cet ensemble d'éminentes qualités qui font du vétéran toujours jeune de nos luttes parlementaires et des combats pour l'Eglise, le type achevé des présidents. Nous y rencontrerons encore M. de la Villemarqué, le légitime descendant des Bardes, le chantre plutôt que l'historien de nos saints et de nos héros, avec son érudition inépuisable, avec sa parole élégante et poétique, charmeur comme toujours, bienveillant comme toujours. Nous y saluerons aussi M. de la Borderie, le « bénédictin laïque; » le savant prêt sur toutes les questions, imperturbablement certain des textes, des faits, des dates; également compétent, qu'il s'agisse d'histoire, de critique, d'archéologie, de bibliographie; maniant d'une main à la fois sûre et légère le trait de l'ironie ou la massue des preuves exactes. Autour d'eux, nous reverrons la phalange serrée de savants, d'érudits, d'écrivains, de chercheurs, qui fait l'honneur de la Bretagne contemporaine et la vie de l'Association...

Et pourtant nous chercherons encore...

Nous demanderons où est l'aimable conteur que M. de la Villemarqué avait si justement et si spirituellement défini « la petite flûte de nos Congrès. » Nous le chercherons, assis auprès de la

tribune, appuyé sur le coude droit, esquissant de la main gauche des gestes très accentués, lisant, récitant, mimant avec une verve et un entrain soutenus les contes dont le débit doublait la valeur. Il n'entendait rien, sans doute, à cet art compliqué de la lecture, dont M. Legouvé a tracé les règles : et pourtant il lisait avec un agrément infini, auquel une légère pointe d'accent ajoutait beaucoup de charme... Oui, nous chercherons encore, mais vainement, cette tête fine, ces yeux vifs à l'affût sous d'épais sourcils ; cette physionomie toute jeune d'expression sous des cheveux blancs ; ce confrère si bon, si simple, si gai, si complaisant, si bienveillant, si vite prêt à accepter une corvée, et rendant un service avec gratitude comme si c'était lui qui l'eût reçu.

Vers le moment où nous sommes, il y a deux ans, un journal annonça la mort de M. du Laurens de la Barre, et cette *Revue* même se fit l'écho de la triste nouvelle. Ce fut, dans la clientèle nombreuse de cet excellent homme, de ce charmant esprit, un véritable deuil. Bien des génies s'éteignent sans être ainsi pleurés, car ici on regrettait le cœur, — le cœur qui est tout l'homme, — autant que l'écrivain lui-même...

La nouvelle de la mort de M. du Laurens, heureusement fautive il y a deux ans, n'est que trop vraie aujourd'hui : il nous manque depuis huit mois. — Essayons de le faire revivre un moment, en étudiant sa vie si remplie, son œuvre relativement considérable.

II

M. Ernest du Laurens de la Barre naquit à Quimperlé, le 8 août 1819 : commencées au petit collège de Quimperlé, ses études s'achevèrent au Lycée de Rennes.

Dès ce moment, on nous le signale, lorsque les vacances le conduisaient à Coat-ar-Roch (*le bois de la Roche*), propriété de son aïeul, recueillant aux veillées de la ferme et du manoir les légendes, les contes qui devaient plus tard faire le fonds de ses publications et l'originalité comme le principal objet de ses travaux.

Sorti du collège en 1838, il poursuit à Rennes ses études de Droit, mais non pas sans utiliser les loisirs que ces études lui laissent. Il insère, dans le *Quimperlois*, croyons-nous, des légendes, fruits de ses premières recherches ; M. de la Villemarqué, confident et peut-être conseiller de ces précoces essais, ne pourrait-il trouver dans sa mémoire des détails piquants sur ces débuts ? Il est toujours intéressant de rattacher les dernières œuvres d'un écrivain à ses premières entreprises et de suivre la chaîne qui relie les unes aux autres.

Ce qu'il y eut toujours, dans le talent de M. du Laurens, de très marqué, et cela dès l'origine, c'est le sentiment *breton*, la note nationale, la saveur et le goût de terroir. Il était bien de ceux qui disent : « Bretons en France, Français à l'étranger ! » et ce ne sont point ceux-là qui sont les plus mauvais Français, même en France. L'amour de la petite patrie ajoute encore, s'il se peut, à l'amour et au dévouement que l'on a pour la grande.

M. du Laurens, plein de ce tendre attachement pour la vieille Armorique, fut toujours et justement très sensible à l'ignorance dans laquelle nous sommes, presque tous, de notre histoire provinciale. Aussi son premier livre, édité en 1852 (à Nantes, chez Petitpas), dédié à son fils et à ses compatriotes, est-il une *Histoire élémentaire et abrégée de la Bretagne*. — Hélas ! elle ne nous a pas guéris de notre ignorance, et les gestes de nos aïeux, si dignes de notre admiration, si propres à stimuler notre indifférence, à nous faire rougir de notre mollesse, sont plus inconnus que les moindres exploits de la dernière actrice ou du dernier politicien contemporain !

L'*Histoire des barons de Châteaubriant* suivit de près, inspirée à M. du Laurens par le même sentiment qui avait dicté son premier livre.

Mais chaque homme a son génie propre, comme chaque ruisseau a sa pente : en 1857, M. du Laurens publiait à Vannes, chez Cauderan, son premier volume de légendes : *Les Veillées de l'Armor* ; il avait trouvé sa voie, ou plutôt cette voie, il ne l'avait jamais

cherchée. — Le volume était précédé d'une préface qu'on pourrait appeler *didactique* : en un genre où la Fantaisie règne en souveraine, l'auteur essayait d'introduire des définitions, des divisions, des différences d'origine qu'il a reconnues lui-même plus tard être trop absolues, et sur lesquelles son expérience personnelle, plus encore que la critique, l'a fait revenir.

A cette époque, il avait déjà commencé sa collaboration à un recueil estimable, *le Messager de la Semaine*, auquel il est demeuré fidèle pendant vingt ans, et qui lui a dû plusieurs légendes très jolies, sans compter un nombre considérable de pensées philosophiques et religieuses. Quelques-unes de ces maximes sont dignes d'un penseur, mais elles sont plutôt fines, spirituelles, vives de forme, que profondes ; M. du Laurens de la Barre avait un fonds de bienveillance trop riche pour être un véritable moraliste. Le moraliste est forcément un peu misanthrope.

En 1863, nouveau recueil de contes (toujours chez Cauderan, à Vannes) : *Sous le chaume*. Comme le premier, c'est une gerbe de légendes recueillies et largement brodées. L'art y est peut-être un peu plus sensible, mais la naïveté primitive a encore là toute sa saveur. Si M. du Laurens a parfois composé des contes de toutes pièces (et nous ne voudrions point jurer qu'il n'en fut jamais ainsi), ce n'est que plus tard, lorsque la matière commençait à s'épuiser, tout inépuisable qu'elle paraisse.

On peut dire de ces quelques années qu'elles ont été le moment le plus fécond de sa vie, la période vraiment productive. — A ce moment même, en effet, il faisait imprimer à Nantes, chez M. Emile Grimaud, et cela sur la demande même de sa famille, un petit volume de *Poésies chrétiennes*. Pendant une convalescence, expérimentant à sa manière la justesse d'un apparent paradoxe de Pascal, qui voit dans la maladie commençante ou finissante la disposition la plus naturelle de l'âme pour goûter les vérités et le sentiment chrétiens, — M. du Laurens avait mis en vers les chapitres qu'il préférait dans l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce livre n'a point été mis dans le commerce : avec la modestie qui était un des traits dominants

de son caractère et de son talent, l'auteur ne voulut point sans doute avoir l'air de lutter avec Corneille. Certes, la modestie sied toujours, et pourtant l'*Imitation* de Corneille est-elle si connue ? Nous voyons bien les bibliophiles serrer précieusement la belle et rare édition de 1656, mais la lisent-ils ? En dehors d'eux, même parmi les lettrés, n'est-il pas beaucoup d'hommes pour lesquels le grand Corneille n'a jamais fait autre chose que des tragédies ? Et d'ailleurs, est-ce dans ce livre, écrit sur commande et par devoir de conscience, qu'il faut chercher le divin poète ? Corneille n'est pas plus Corneille dans l'*Imitation* que dans *Attila* ou dans *Théodore*, nous osons le dire après Fontenelle (un peu plus crûment peut-être), et nous n'avons point vu jusqu'ici qu'en travaillant par pénitence, sur l'ordre de son confesseur, on ait produit des chefs-d'œuvre. La dernière expérience qu'on ait faite n'est pas pour nous démentir : ce n'est point la *Vie de Rancé* qui portera dans les siècles à venir le nom de Châteaubriand, et si Racine n'avait traduit que les hymnes du Bréviaire, il ne tiendrait pas, dans le grand siècle, le rang presque suprême où notre admiration l'a placé.

Nous voilà loin de M. du Laurens de la Barre. La faute en est à sa modestie. Revenons à ces années laborieuses où la poésie alternait sous sa plume avec la prose. Il composait et publia presque coup sur coup plusieurs notices descriptives des plages bretonnes, en y mêlant agréablement le tableau des mœurs. Notons en ce genre, car il a semé sans compter, un peu partout : *L'Itinéraire pittoresque de Vannes à Quiberon*, et l'opuscule sur *Saint-Gildas de Rhuys*, demandé par la Communauté de ce nom. Celui-ci encore n'a pas été mis dans le commerce. Dans ces travaux, — auxquels nous rattachons quelques brochures politiques et philosophiques, par exemple : *Où courons-nous ? Méditations sur le temps présent*, — dans ces travaux, disons-nous, la prédilection de l'auteur pour les légendes se sent à chaque ligne : comme un riche qui gaspille son inépuisable trésor, M. du Laurens sème partout, de ci, de là, des fragments de contes, des anecdotes anciennes et modernes, et, s'il

sait les mettre à leur place, il sait aussi en tirer la moralité.

De cette époque date la collaboration de M. du Laurens au *Journal de Rennes* et à la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Il n'a point cessé depuis, nos lecteurs le savent, de leur être fidèle. Une note bibliographique placée par l'auteur lui-même à la fin de son avant-dernier volume nous aide à mesurer la fécondité de cette collaboration : recueillies, ces pages détachées ne formeraient pas moins de 3 volumes in-18.

On n'a point besoin de savoir que M. du Laurens a fait des vers, pour deviner que le prosateur est chez lui doublé d'un poète : en maint passage de ses contes, de ses légendes, de ses récits, on sent Pégase battre des ailes, prêt à s'envoler. Il a intercalé dans ses dernières œuvres des sonnets qui alternent, comme un refrain, avec les pièces en prose. A la simple lecture, il ressort d'une façon très évidente que ces sonnets ne sont pas tous de composition récente : en effet, dès 1869, lors d'un concours qui fut ouvert à Rennes, M. du Laurens fut couronné pour un sonnet *A la Mer*, et ce sonnet vaut, à nos yeux, au moins autant, sinon mieux, que les prétendus chefs-d'œuvre dont l'école sonnettiste contemporaine nous inonde avec une prodigalité qui répond, il est vrai, à l'engouement du public pour ce genre de poème. — En 1872, l'Académie des Jeux Floraux, qui ne passe pas pour très-indulgente, distingua l'élégie : *Après la guerre* ; en 1873, la même académie couronna l'ode *A Velléda*, et *distingua* (c'est le terme consacré dans la maison de Clémence Isaure) une ballade : *Le Chauffeur à la Locomotive*. — On le voit, M. du Laurens n'était exclusivement ni classique, ni romantique, ni idéaliste, ni réaliste, au moins dans le choix des sujets. Comme Molière, il prenait son bien partout où il le trouvait, et nous ne sommes point tenté de lui en faire un reproche.

Mais une lyre parfaite n'a-t-elle point quatre cordes ? M. du Laurens ne cultivait pas seulement la prose et la poésie, il était peintre encore et musicien. C'était une organisation tout artistique :

il buvait à toutes les fontaines sacrées. Lorsqu'il alla se fixer à Rennes, pendant que ses fils faisaient leur Droit, il copiait au musée les tableaux de maîtres, et ses copies étaient remarquées. A la plume, il dessinait encore agréablement, avec goût surtout, avec un sentiment profond des lois éternelles du beau.

Musicien, il avait un talent très fin, très goûté. De 1856 à 1867, l'éducation de ses enfants avait fixé M. du Laurens à Vannes où, pendant quelques années, il fut titulaire d'une des plus importantes études de notaire. Ses aptitudes musicales furent vite remarquées, et au collège Saint-François-Xavier, où il allait volontiers faire sa partie, et à la Société philharmonique qui voulut le garder comme vice-président pendant onze années, jusqu'à son départ.

On peint volontiers les Bretons (au moins ceux en qui semble s'incarner et vivre l'antique esprit armoricain) comme rivés à leur clocher, sédentaires par goût, cloués au sol par une inclination propre à la race... Nul ne fut plus *breton* de cœur et d'habitudes que M. du Laurens, et pourtant peu d'hommes furent, plus que lui, sans y être contraints, transplantés de place en place, souvent par devoir paternel, quelquefois aussi peut-être par goût ou par tendance.

Les études de ses enfants terminées, il rentre au Bois-de-la-Roche, cette fois pour n'en plus sortir. En 1804, son aïeul avait été juge de paix élu du canton de Sizun, à une heure où ces fonctions éminemment pacifiques et, par essence, antipolitiques, tendaient à devenir chez nous ce que sont ces mêmes fonctions en Angleterre. Les comprenant de la sorte, en souvenir aussi de son aïeul, M. du Laurens ambitionna une charge si honorable (quand elle est dignement remplie) : il y fut nommé en novembre 1874. — Mais il avait compté sans les retours de la politique, et, en 1879, une *épuration* qui en a suivi et précédé bien d'autres, l'envoya dans la Loire-Inférieure. On espérait provoquer ainsi sa démission : il la donna en effet, et publia dans le *Journal de Rennes* la lettre digne qui la contenait. Il portait à la fois la peine, — si c'en est une, — et de ses convictions personnelles, et de la dignité de sa vie, et de la situation qu'avait occupée son fils, chef du cabinet de M. Delpon,

préfet du Morbihan, puis conseiller de préfecture, révoqué lui-même, et l'un des premiers, en 1877.

L'année même où M. du Laurens descendait du modeste siège de Sizun, il publiait à Paris, chez Dillet, les *Fantômes bretons*, recueil de légendes. — Quelques mois plus tard courait le bruit de sa mort : nous en avons parlé. Au Congrès de Quintin, qui suivit de près, il affirmait, en lisant deux de ses plus heureux contes, « son double droit et à la vie et aux applaudissements du public. » Le mot est de M. de Kerdrel. Jamais on ne vit fantôme plus vivant : cette fausse sortie semblait avoir accru sa verve et son enjouement.

Les *Nouveaux fantômes bretons* en sont la preuve. Ils parurent (Paris, 1884, Dillet, éditeur) avec une préface de M. de la Villemarqué et les lecteurs leur firent un chaleureux accueil. Le mois dernier, le *Bulletin de la Société Bibliographique* leur consacrait encore quelques lignes, dans une étude assez étroite, nous semblait-il, et peu équitable, si bien intentionnée qu'elle soit. C'est ce qui arrive souvent, quand on envisage toutes choses à un point de vue trop exclusif; on serait dans de mauvaises conditions pour juger de la magnificence et de l'ensemble d'un paysage, si l'on prétendait l'étudier, non par la fenêtre grande ouverte, mais par le trou de la serrure ou par la chatière de la porte.

Il y a un an, nous voyions M. du Laurens arriver à Redon, et l'assistance, toujours nombreuse et plus que jamais sympathique, à laquelle la section archéologique de l'Association Bretonne est accoutumée, saluait à deux reprises, de ses joyeux applaudissements, les saillies pleines d'humour et les détails parfois légèrement réalistes, dont le *conteur-fantôme* (comme il aimait à se nommer lui-même) semait ses légendes à demi-improvisées. J'ai retenu quelques-uns de ses manuscrits, et il m'a été facile de constater que, dans la chaleur de la lecture, sous le feu des rires ou des vivats, M. du Laurens ajoutait à ses récits des traits que l'inspiration lui apportait et que la première rédaction n'avait pas prévus.

Nous ne nous doutions guère alors que la mort fût si proche, et

lorsque l'unanimité des suffrages l'appela à siéger au bureau de l'Association comme secrétaire de la section archéologique, nous ne supposions pas que l'un des premiers soins de celui qui lui était adjoint serait de rédiger une notice nécrologique.

M. du Laurens, sous l'égalité de son humeur, sous l'extrême douceur de son caractère, sous la modération constante de ses paroles, cachait une sensibilité très vive ; il sentait profondément les douleurs d'une situation générale qu'il estimait bien grave, et cet ensemble d'événements, survenus ou pressentis, l'affectait au point d'atteindre sa santé elle-même.

La maladie fut courte et douloureuse. Il la supporta « en Spartiate », disait son médecin ; « en chrétien », dirons-nous. A la fin de décembre, il s'éteignit au milieu des siens, leur laissant l'exemple d'une vie irréprochable, d'une mort où la religion versait tous ses baumes. Les principaux journaux de la province tinrent à honneur de saluer le cercueil où descendait un homme de bien : nous ne nommerons que le *Journal de Rennes*, le *Petit Breton*, de Vannes, et l'*Océan*, de Brest. Nous pouvons saluer nos morts, ceux qui tombent les armes à la main, en plein combat pour la grande cause du Bien : ceux qui demeurent sont les plus à plaindre.

M. du Laurens de la Barre repose dans le petit cimetière de Comanna, au chevet de l'église, au milieu de ceux qui lui furent chers et qui l'avaient précédé dans le repos. Ses fermiers et ses voisins voulurent le porter eux-mêmes, et c'est appuyé sur ces mains fidèles et amies qu'il a fait pour la dernière fois le chemin du Bois-de-la-Roche au bourg de Comanna.

III

Nous ne pouvons terminer sans apprécier, au moins en quelques mots, l'œuvre laissée par M. du Laurens. — Voltaire, vers 1770, disait de son disciple La Harpe, toujours écrivant, toujours travail-

lant, et, somme toute, n'édifiant aucun de ces monuments qui assurent à un homme l'immortalité — Voltaire disait donc : « C'est un four qui chauffe sans cesse et où rien ne cuit. » De combien d'écrivains ne le dirait-il pas aujourd'hui, plus justement encore ! Le dirons-nous de M. du Laurens ?

Assurément, tout ce qu'il a écrit ne passera pas à la postérité ; mais, parmi ces nombreux volumes, que de pages charmantes, que de récits pleins de verve et de saveur ! S'il m'était permis de donner au digne fils de notre regretté conteur un conseil, rien qu'un conseil, je l'engagerais à élever à la mémoire de son père un monument dont tous les matériaux me semblent réunis. Je souhaiterais que, repassant une à une chacune des compositions paternelles, il fit, avec le goût qu'on lui connaît, avec une sévérité qui n'exclut ni la piété filiale, ni l'admiration, ni la justice, un choix rigoureux ; prenant ici un conte, là une légende, plus loin même un sonnet, il formât un petit volume qu'il serait facile de faire exquis. L'abeille n'a aucun mérite à composer un miel délicieux quand elle n'en recueille les matériaux que sur des roses. Je voudrais encore qu'une courte notice précédât ce petit volume, et ce serait sous cette forme presque parfaite que l'œuvre de M. du Laurens de la Barre prendrait place dans toutes nos bibliothèques, entre toutes les mains, au premier rang de la littérature aimable, que les lettrés goûtent et que les moins lettrés savent apprécier.

Parmi ceux qui lisent et qui reliront souvent les recueils complets publiés par M. du Laurens lui-même, ce que l'on appréciera toujours, c'est la bonhomie, la naïveté, la simplicité des récits. Ne nous y trompons point : il y a là-dessous beaucoup d'art, et d'autant plus de talent que cet art est insensible. La facilité de l'écrivain était très grande : un conte ou une légende une fois recueillis, M. du Laurens les méditait, les repassait dans son esprit, puis, d'un jet, sans rature, d'une belle écriture élégante et large, il les écrivait rapidement, tout d'un trait, *au crayon* : l'œuvre était prête, sans avoir besoin d'autres corrections que de retouches insignifiantes, pour la lecture publique ou pour l'imprimeur. — Notez ce détail :

il écrivait *au crayon*, comme M^{me} Swetchine. Celle-ci prétendait qu'*écrire au crayon c'était comme parler tout bas*. Et de fait, beaucoup des contes de M. du Laurens sont des récits qu'on se murmure à la veillée, au coin de l'âtre, dans la pénombre des grandes pièces sombres chères à nos pères, lorsque la flamme jette à peine une lueur intermittente sur les visages les plus rapprochés, laissant dans l'ombre les coins obscurs pleins de mystères, et peut-être.... de fantômes.

Le style est donc toujours facile : c'est là son premier caractère. L'élégance ne va jamais jusqu'à la recherche ; mais nous ne voudrions pas dire, par contre, que la trivialité soit toujours évitée. Quant aux procédés, M. du Laurens a voulu respecter, jusque dans leurs abus, ceux des conteurs populaires. Si « pour lors » revient souvent sous sa plume, c'est qu'un Breton comme un Gallo atteint rarement sa dixième phrase sans camper cette expression en tête d'au moins un alinéa. « Allez toujours » a la même raison d'être, et M. du Laurens avait pu remarquer quel effet immanquable d'hilarité cette expression produisait sur l'auditoire, surtout répétée. Il est vrai que la répétition produit invariablement cet effet.

On voit que bien des détails, sans qu'il y parût, étaient calculés. Ce que l'on voit moins, c'est la part du conteur dans le conte lui-même. Evidemment M. du Laurens avait une manière exactement opposée à celle de M. Sébillot. Pendant que celui-ci, avec des scrupules infinis, nous donne exactement ce qu'il recueille, et jusqu'aux moindres variantes, M. du Laurens brode, cela est incontestable, arrange, décore la trame que le récit populaire lui a fournie. Il compose même parfois de toutes pièces, et, faut-il l'avouer ? ce sont peut-être là ses meilleurs morceaux. Il est abondant, varié, mobile : les fleurettes du chemin l'attirent et le retiennent ; il n'a rien de la sévérité, de la sobriété de M. Sébillot. La folle du logis, chez lui, a toute carrière ; elle en use largement, sans arrière-pensée et sans soucis. Cette méthode a ses avantages comme elle a ses dangers.

: Nous avons dit, à propos de son premier volume, que M. du

Laurens, à l'origine, avait essayé d'édifier, sur les légendes par lui recueillies, une sorte de théorie, qui avait trouvé des contradicteurs et dont lui-même avait su revenir. Au moins, est-il demeuré fidèle toujours, en y insistant beaucoup sur la fin de sa vie, à l'idée que les contes dont on berce les petits et les grands enfants n'ont point la source commune et mystérieuse que l'on veut placer en quelque vallée de l'Inde, ou bien au centre de l'Asie, au berceau du monde : enfin bien loin et bien haut.

Loin d'admettre, avec l'école à laquelle nous devons ce système, que les contes de nos pays et de tous les pays, ont pris leur source en Orient, ce que l'origine aryenne des races celtiques rendrait probable peut-être, si cette origine était péremptoirement établie, M. du Laurens soutenait que les contes armoricains sont nés sur nos landes, autour de nos dolmens, et qu'ils portent la trace des influences qui agissent sur le tempérament et sur l'intelligence des peuples. Pour lui, les conteurs bretons n'ont pas seulement donné une tournure celtique aux mythes venus d'ailleurs ; ces mythes, ils les ont créés, et quelques points identiques, quelques détails semblables, quelques traits communs ne suffisent pas pour prouver une parenté que tant d'autres points, d'autres détails, d'autres traits rendent absolument invraisemblable. Lorsqu'il voulait mettre pleinement en lumière cette vérité : que tous les contes sont loin d'avoir une origine commune, mais qu'ils ont tous, au contraire, suivant le pays où on les recueille et parfois suivant les parties d'une même province où ils ont cours, des physionomies diverses, M. du Laurens aimait à lire soit un conte des frères Grimm, soit des fragments empruntés au facétieux florentin Arlotto, soit à M. Sébillot lui-même ; il faisait ressortir les traits distinctifs de ces morceaux, puis il leur opposait un de ses propres contes et faisait valoir l'originalité des récits armoricains. Pouvait-on s'étonner qu'il leur donnât la préférence ?

Dans le vaste champ des Lettres, il y a bien des cultures, et c'est de leur variété même que naît l'harmonie. Le petit domaine que cultivait M. du Laurens a son charme et son attrait. On n'y

voit guère que quelques grandes pierres levées, un bouquet de chênes, une ancienne fontaine sacrée, des genêts fleuris, des ajoncs et, au milieu, une grande croix de granit. Partout poussent les bruyères, les belles bruyères rouges qui donnent à nos vastes landes un si chaud coloris. La bruyère était, dit-on, la fleur préférée du conteur que nous regrettons : il la trouvait mêlée aux blonds cheveux de Velléda ; il la retrouvait sur le bord de nos fontaines et au pied de nos calvaires. Les vallons de Brocéliande en sont jonchés et nos falaises couronnées : fleur simple, modeste, vivace, qui ne se flétrit jamais. C'est bien la fleur nationale, la fleur du pays des légendes : elle sied aux mains de l'homme honnête et spirituel qui nous berça si longtemps de ses récits, et qui laisse parmi nous un vide difficile à combler.

ROBERT OHEIX

MES TROIS MOIS DE PRISON DANS LA VENDÉE *

Le commandant me tenait parole. Il ne paraissait point s'inquiéter de l'usage que j'avais fait de son papier. Je commençai à en manquer, et j'étais sur le point de lui en demander de nouveau. Il vint m'en offrir lui-même, et nous eûmes pour lors un assez long entretien ensemble. Il me parlait avec franchise, et je crus devoir lui rendre la pareille. Avant de me quitter : « On ne pourrait pas sans doute, me dit-il, prendre communication de vos ouvrages ? — Vous m'avez donné votre parole d'honneur, lui répliquai-je en souriant ; auriez-vous envie d'y manquer ? — Non, je la tiendrai, et je ne prétends vous gêner. — Je croirais vous manquer, si je ne répondais à votre confiance. Voilà mes essais. »

Je tirai aussitôt de ma poche un petit cahier de poésies que je lui remis, en l'assurant que je serais heureux si je pouvais l'amuser un instant. Il le prit et promit de me le rendre en peu. J'ai su depuis qu'il l'avait fait copier et ensuite imprimer à Châtillon. Ce qui m'a prouvé que la guerre ne lui paraissait pas assez importante pour qu'il ne s'occupât pas quelquefois de bagatelles ! Il en fit de même de mon écrit de Vesins.

Quelques jours après, il me rapporta le tout et m'offrit une maison en ville, où je devais, disait-il, être plus commodément qu'en prison. J'avais une trop pleine connaissance des désagréments qu'avaient éprouvés ceux de mes camarades qui avaient cédé à de pareilles offres. D'ailleurs, je savais qu'il m'aurait été impossible de prendre la cocarde blanche, et c'était un point auquel je n'aurais jamais pu me décider. Je refusai et lui dis que je

* Voir la livraison de juillet 1882, pp. 5-28.

me trouvais assez bien, et qu'en me continuant sa bienveillance, je supporterais assez patiemment la rigueur de mon sort : « Vos ouvrages, me dit-il, intéressent ici beaucoup de personnes en votre faveur. Continuez...; je vous invite même à faire une petite pièce qui ait quelque chose de piquant. Je la ferai valoir, et je vous promets que vous serez content. Puisque vous refusez l'avantage que je vous offrais, je vous ferai de si belles propositions que vous serez forcé de les accepter. » Alors, il me quitta.

Ces dernières paroles me montèrent la tête, à un point que je crus qu'il voulait m'annoncer ma prochaine liberté. J'avais tout lieu de le croire. Je fis part de cette heureuse nouvelle à mes camarades. Ils le crurent comme moi. Mais il suffisait que la besogne fût prescrite pour que j'éprouvasse bien des difficultés dans la composition. Je pris cependant ma plume, mais ma verve se trouva sèche, et je ne pus produire que cette fable, que je te donne comme très faible. La voici :

LE MOINEAU VOYAGEUR.

Un moineau, jeune et volage,
 Ennuyé d'être trop heureux,
 Cédant aux propos spécieux
 Des oiseaux du voisinage,
 Fut curieux de voyager.
 Un beau jour, pour s'encourager :
 « Trop longtemps dans cette contrée,
 « J'ai passé, dit-il, mes beaux jours.
 « Sans cesse, mes amis vantent par leurs discours
 « Une terre plus fortunée ;
 « A chaque instant nouvelle nourriture,
 « Nouveaux arbres, nouveaux plaisirs. »
 Bientôt le seul objet de ses désirs
 Est de parcourir la nature.
 Il part, il vole, où son destin l'appelle ;
 Chaque jour il découvre une beauté nouvelle,
 Il se sait mauvais gré d'avoir perdu son temps
 Dans un triste village.

Il fait mille et mille serments
 D'en faire par la suite un bien meilleur usage.
 Un matin, l'œil alerte et fier de ses succès,
 Sur un chêne très haut, il monte tout exprès,
 Contempler une vaste prairie,
 Dont l'herbe verte et fleurie,
 La veille, avait frappé ses yeux :
 Il s'élançe, il descend, son cœur est dans l'ivresse.
 A peine a-t-il béqueté quelques grains,
 Que, par des fils imperceptibles,
 Il se sent arrêté. A ses cris insensibles,
 Déjà les oiseleurs le tiennent dans leurs mains.
 Ils l'enferment dans une cage,
 Avec d'autres oiseaux qui partagent son sort.
 Il se débat, il invoque la mort :
 Mais c'est en vain, on se rit de sa rage.
 Après plusieurs jours d'esclavage,
 L'affliction succède au désespoir :
 « Ah ! je devais être plus sage,
 « Dit-il en sanglotant, et me faire un devoir
 « De ne point quitter mon pays !
 « Que m'en résulte-t-il ? J'ai perdu mes amis....
 « Je n'espère plus les revoir... »
 Heureusement un jeune homme sensible
 Avait acheté le moineau.
 Il entend ses soupirs et le maître nouveau,
 Dont le cœur n'est point inflexible,
 Attendri sur le sort de notre voyageur,
 Lui rend sa liberté chérie :
 « Je te renvoie en ta patrie,
 « Dit-il, avec douceur ;
 « Sois sage désormais, moineau, tu vas partir ;
 « De tes voisins fuis les conseils frivoles,
 « Ferme l'oreille à leurs belles paroles :
 « Quand on est bien, il faut s'y maintenir. »

Je fis bien des réflexions sur l'heureuse perspective qui se présentait ; mais, craignant qu'étant délivré seul, mon retour dans la République ne parût suspect à quelques malveillants, j'eus la précaution de demander à tous les officiers qui étaient prisonniers

avec moi un certificat du temps que j'avais été en détention, et de la manière dont je m'étais comporté avec eux. Vain espoir ! Le résultat des promesses du commandant fut de m'offrir derechef un appartement commode chez lui. Je le refusai comme la première fois, mais avec une espèce de dureté. J'étais hors de moi-même. Je voyais toutes mes espérances s'évanouir.

Je lui dis que j'étais plus heureux en prison ; que mon cœur s'y dilatait plus librement ; que mes conversations n'y étaient point gênées ; que d'ailleurs, ayant de l'argent, j'y jouissais de la douce satisfaction d'adoucir le sort de mes malheureux camarades, et je le quittai assez brusquement.

Cependant, mon ami, tu étais toujours présent à mon imagination. Te le dirai-je ? Croirais-tu bien que j'ai été quelquefois assez ton ennemi pour désirer que tu partageasses mon malheur ? J'avoue mon tort. Je considérais la satisfaction et la consolation que ta présence m'aurait procurées, plus que les désagréments que tu aurais nécessairement éprouvés avec moi. C'est dans un de ces moments de déchirement et de douleur que je fis cette épître dont je t'ai parlé plusieurs fois et que je te communique aujourd'hui. Je vais actuellement te raconter quelques anecdotes qui me sont arrivées pendant mon séjour à Chollet. Vers le 15 août, on me fit demander à la porte de la prison. J'y allai, et là je trouvai Doucin. Je l'avais connu à Erigné, lorsque j'y étais en cantonnement. Il était secrétaire de la municipalité. Sans doute que ses camarades, qui m'avaient vu le premier jour de ma détention, lui avaient dit que j'étais prisonnier. Il s'informa de son fils que j'avais enrôlé pour tambour dans ma compagnie ; je ne pus lui en donner des nouvelles certaines.

« Seriez-vous dans l'armée catholique ? lui dis-je en apercevant qu'il avait un fusil ? » — « Non, me répondit-il, j'ai des passeports des deux armées et je viens de temps en temps dans cette ville. » — « Vous êtes donc un espion. Il sourit et ne me répondit rien. Puis un instant après : « Pourrais-je vous rendre quelques services ? » Je le remerciai négativement et je me retirai.

Dans l'après-midi, il revint à la charge, accompagné d'un prêtre que je ne reconnus pas d'abord, mais que je me remis bientôt pour lui avoir parlé plusieurs fois dans mon pays. Je ne sais pour quelles raisons ce dernier me fit les offres suivantes : « Je vous plains bien, me dit-il, vous devez être bien malheureux ! Pour vous procurer le nécessaire, acceptez ce portefeuille. » Il était rempli d'assignats. Je le refusai froidement et lui dis que j'en avais assez. « Peut-être, ajouta-t-il, que de l'argent monnayé vous conviendrait mieux. Vous ne perdriez point à l'échange. » Et il tira de sa poche une bourse remplie d'espèces sonnantes. Même refus de ma part. « Mais vous êtes bien mal vêtu, acceptez du moins quelques habillements. » Je persistai opiniâtement dans mes refus. « Il est donc impossible de vous obliger ? Seriez-vous consentant à venir demeurer en ville ? » — « Le commandant m'a fait la même proposition plusieurs fois et même avec instances, il n'a rien gagné, je me trouve bien ici. »

Alors Doucin et lui se promenèrent quelques pas, puis le premier : « On vous croit sans doute mort dans votre pays ? Seriez-vous bien aise qu'on leur donnât de vos nouvelles ? » — « Ah ! répondis-je avec transport, c'est le seul service que je vous demande. » — « Eh bien, écrivez une lettre et je vous promets que demain matin, à huit heures, elle sera à la poste, à Angers. » Je courus précipitamment dans ma chambre où j'écrivis quelques lignes. Je leur rapportai la lettre. Ils me laissèrent, et j'ai appris depuis qu'elle était parvenue à ma famille.

Ce fut à peu près dans ce temps que je connus Martin. Il était commandant du second bataillon de la formation d'Orléans. Ce brave militaire avait reçu plusieurs blessures très dangereuses à la tête, dans l'affaire du 18 juillet, où, comme moi, il avait perdu sa liberté. Son bon caractère que les hommes les plus durs auraient pu lire sur son visage, lui attira la bienveillance de plusieurs particuliers de Chollet. Il lui était permis d'aller tous les jours à l'hôpital faire panser ses plaies ; ce qui ne contribua pas peu à lui faire faire des connaissances. Il eut bientôt une bibliothèque à sa

discrétion. Il me faisait partager cet avantage et souvent, tous les deux, nous faisons des conjectures qui nous consolent dans notre malheur. Il m'a de plus rendu des services très conséquents dans la maladie que j'essayai à Tours, après être sorti de prison ; je serais ingrat si jamais cet excellent homme sortait de ma mémoire. J'étais aussi très uni avec un officier parisien et notre principale occupation était d'aller plusieurs fois par jour dans une chambre qu'occupaient 63 Allemands ou Suisses. Un grand nombre parlait, ou entendait le français. Nous leur prêchions un fidèle attachement à la République. Nos travaux n'étaient point sans succès. Nous eûmes le plaisir de voir que, pendant les trois mois de notre détention, aucun d'eux ne passa dans l'armée des brigands. Ils résistèrent jusqu'au dernier jour aux menaces et aux instances de nos ennemis communs.

Par mes liaisons avec le commandant et par certains services qu'à ce moyen je rendais à mes camarades, j'avais acquis une certaine prépondérance parmi les prisonniers. C'était moi qui étais leur secrétaire. C'était moi qui présidais aux distributions des offrandes généreuses qui nous venaient de la ville. Je m'efforçai de consoler mes malheureux camarades, et ces occupations étaient pour moi le délassement le plus agréable.

Je ne passerai point sous silence un trait qui ne contribuera pas peu à te peindre toute l'atrocité du caractère des brigands. C'était vers la moitié de septembre. Un matin, le bruit se répandit dans la prison que cinquante républicains allaient être victimes de la rage de ces tigres. La terreur se répandit parmi nous, quoique ces infortunés ne fussent de notre nombre, ils étaient nos frères, et nous gémissions sur leur sort qui nous en présageait un aussi terrible.

Je me mis aux aguets pour m'assurer du fait, au travers d'une jalonsie qui donnait sur une rue par laquelle je présumais qu'ils devaient passer. A peine y étais-je placé que j'entendis un grand tumulte. Bientôt je distinguai mes malheureux camarades au mi-

lieu d'une troupe d'assassins, tous armés de fusils et de piques. Ils avaient tous le sac au dos, ce qui me fut d'un bon augure. Je crus d'abord qu'on voulait seulement les changer de prison. Je m'abusais. Un instant après, dès que tout le cortège eut défilé, je vis un brigand courir avec son arme. Un soldat du corps de garde qui était en face lui demanda où il allait et ce qu'on voulait faire des prisonniers qu'on emmenait. « Eh parbleu, lui répondit le scélérat d'un ton allongé, suivant l'accent du pays, on va leur faire danser la carmagnole. » Et il courut!...

Je ne pus entendre ces paroles barbares sans frémir. Je ne devais plus douter de leur malheur. Je voulais cependant le cacher à mes amis; ils ne l'ignorèrent pas longtemps : car, après une vive fusillade, nous vîmes de tous côtés revenir les brigands avec les dépouilles des martyrs de la liberté ! Ils les rapportaient en trophée.

Un seul en échappa par la protection d'une connaissance. Il fut ramené parmi nous. Je lui demandai s'il connaissait le motif de ce massacre. Il me répondit n'en avoir aucune idée. Il nous raconta que dans l'affaire cinq brigands avaient péri et sept avaient été blessés. Ils avaient formé le cercle autour de leur proie et leurs coups mal dirigés avaient porté sur eux-mêmes. Le ciel est juste, il ne laisse jamais le crime impuni.

Un garde entra dans ce moment avec moi. Je le questionnai aussi sur la cause de cet attentat contre le droit des gens. « Nos généraux, me répondit-il, nous disent que c'est pour accoutumer les troupes au carnage. Jamais un pays policé donna-t-il l'exemple d'une semblable barbarie ? O mon ami, quelles funestes réflexions devaient me rester !... Je n'entrerai point dans les détails de nos misères journalières. Tu ne pourrais jamais t'en faire une idée. La malpropreté, la mauvaise nourriture, un air empesté, des injures

¹ Mocuereau parle ici des soldats faits prisonniers dans l'affaire de Chantonay, qui portaient le nom de *Vengeurs*. M^{me} de Sapinaud, dans ses *Mémoires*, p. 26, donne des détails sur la mort de leur chef, Monet. — Voy. A. Lallié, *la Grande Armée vendéenne...*, p. 23.

continuelles, la plus horrible perspective, tout devait concourir à altérer notre santé et à nous rendre malheureux : mais une lueur d'espérance qui ne nous abandonnait jamais, et une ferme confiance dans l'établissement de la République, relevaient nos forces et nos cœurs, souvent presque anéantis. Croirais-tu bien, mon ami, que, dans ces fatales conjectures, nos plus cruels ennemis, NOS PLUS INEXORABLES BOURREAUX, C'ÉTAIENT LES DÉSERTEURS DE LA LÉGION GERMANIQUE ! Ils ne nous abordaient jamais qu'avec l'air féroce de la plus dure inhumanité. Jamais un mot de consolation ne sortit de leur bouche. Jamais ils ne nous portèrent le moindre secours dans nos besoins. Ils avaient toujours été indignes de servir dans les armées de la République.

Pendant l'heure de notre liberté était sur le point de sonner. Tout me l'annonçait. Chaque jour je voyais dans la ville un plus grand tumulte ; des pourparlers fréquents entre les brigands !

Chaque jour, et même souvent la nuit, j'entendais le tocsin. La générale battait. Les prêtres employaient plus que jamais toutes les ressources de leur prestige pour ranimer les troupes, que des échecs continuels commençaient à dégoûter du combat. La désorganisation, la désobéissance s'en mêlaient. Les chefs étaient forcés de prendre des mesures de rigueur pour conduire aux batailles des soldats qui cherchaient à se cacher. Les messes de minuit allaient leur train ; les exhortations étaient fréquentes ; les menaces de l'enfer en cas d'insubordination n'étaient point ménagées. On ne voyait que prêtres dans les rues, le crucifix d'une main, le poignard de l'autre. Enfin, on n'entendait de tous côtés que ces cris : « *Vengez votre Roi ; vengez votre religion et vos bons prêtres !...* »

Tous ces mouvements, qui auraient pu intimider dans une autre position que la nôtre, avaient des chances pour nous. D'après tous nos calculs, nous nous figurions que nous ne pouvions être sauvés que par un assaut. Nous le désirions donc, et pour tâcher d'éviter le danger du bombardement et de l'incendie, notre plan était d'élever sur la maison où l'on nous retenait enfermés, une perche à laquelle nous devions attacher trois mouchoirs blanc, bleu et

rouge, en forme de pavillon tricolore. Nous espérions qu'à ce moyen, notre armée, une fois maîtresse des hauteurs de Chollet, aurait ménagé le quartier sur lequel elle aurait vu flotter le drapeau républicain.

Je vais te raconter un entretien secret que j'eus alors avec le commandant des prisonniers. C'était quelques jours avant notre départ de Chollet. Ne m'ayant pas trouvé dans ma chambre, il vint m'accoster dans le jardin. Il fit signe aux prisonniers de s'éloigner.

« Ne pourriez-vous, me dit-il, me procurer une montre en or ? Un de mes amis m'a chargé de lui en acheter une... Je sais que vous en avez deux, mais vous ne voudriez pas sans doute vous en défaire. Si quelqu'un de vos camarades dans le besoin voulait en vendre une, cela m'obligerait. — J'en ai deux, en effet, lui répondis-je ; mais j'ai encore de l'argent et la force seule pourrait me les arracher. — Je ne prétends point vous gêner non plus. Faites seulement des informations... D'ailleurs ce n'est pas là la matière la plus délicate que j'ai à traiter avec vous aujourd'hui. »

Puis il continua, après avoir examiné si personne ne nous écoutait : « Nos affaires vont mal depuis quelque temps et je n'entrevois pour nous qu'un avenir affreux... Je ne sais plus quel parti prendre. En ma place, que feriez-vous ? — Je n'en sais rien, le cas est embarrassant. — N'y aurait-il pas moyen de rentrer en grâce avec la République ? — Je ne crois pas, elle est inexorable envers ceux qui l'ont trahie. — Mais je vous ai obligé dans votre malheur, ne pourriez-vous pas me rendre la pareille ? Ne pourriez-vous pas me sauver?... — Et comment m'y prendrai-je ? — Je crois que vous m'êtes assez attaché pour que je ne risque rien à vous parler avec franchise. — Parlez, je vous répondrai sur le même ton. — Je me suis imaginé qu'en me rendant prisonnier avec vous, nous pourrions tous ensemble rentrer dans le sein de la République : car je prévois l'arrivée prochaine de l'armée des patriotes. Alors je passerai pour un de vos amis et je ne courrai aucun danger. — Je n'oublierai jamais les égards que vous avez eus pour moi... Le moyen pourrait

être bon dans toute autre circonstance; mais, Monsieur, nous sommes ici 522 prisonniers et je suis le seul envers lequel vous avez été humain. Dans ce nombre, vous avez donc nécessairement 521 ennemis dont chacun ne respire que la vengeance. Le mystère serait bientôt dévoilé et moi-même je serais compromis. — Vous avez raison, le seul parti qui me reste à prendre, c'est de me décider à tout ce qui pourra m'arriver. Ne craignez point toutefois que je prenne vos observations en mauvaise part. » Il proféra ces paroles d'un ton embarrassé, désespéré; puis il me laissa tout étourdi de sa proposition. Elle ne pouvait cependant que m'être d'un heureux présage et j'en fis sur-le-champ part à mes amis.

Avant de terminer le récit de mes aventures à Chollet, je vais t'en raconter une où je courus le plus grand danger. Les brigands composant le conseil supérieur à Châtillon avaient fait imprimer une adresse aux armées républicaines, dans laquelle ils motivaient leur insurrection et invitaient nos troupes à la désertion. Je ne sais si cette adresse est parvenue à ceux à qui elle était destinée; mais un jour le commandant m'en mit un exemplaire en main, me recommandant d'en donner lecture à tous mes camarades le plus publiquement possible, et sortit après m'avoir conseillé de monter dans ma chambre, de rassembler tous les prisonniers dans le jardin et de la lire par la croisée.

Je ne me défiais pas du piège : je me disposai donc à haranguer mes camarades sans toutefois être instruit du contenu de cet écrit. Dès les premières lignes, je reconnus que c'était un tissu d'injures contre la Convention. Alors je me disposai à commenter chaque phrase à la républicaine. Je croyais n'avoir pour auditeurs que mes compagnons d'infortune, mais quelle fut ma surprise, quand, d'après un signe que me fit un sergent qui était à côté de moi, je regardai à ma gauche et que j'aperçus dix à douze chefs des brigands aux fenêtres d'un café qui avoisinait la prison ! Ils étaient aux aguets, pour examiner de quelle manière je proclamerais leur libelle, et comment les prisonniers le recevraient. Je fus d'abord déconcerté, mais enfin je me remis et je finis ma lecture très froi-

dement, après avoir fait comprendre à ceux qui m'écoutaient que je désirais qu'ils se comportassent de même. Ils m'entendirent et cette affaire n'eut pas de suite.

Je reviens aux circonstances de notre translation des prisons. Le 13 octobre, sur les dix heures du soir, j'étais dans le grenier où je fumais mes pipes, à mon ordinaire, avec un lieutenant parisien, quand nous entendîmes un grand bruit de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie : le tout entra en tumulte dans la ville, et annonçait la plus terrible déroute. Bientôt après, on battit le tambour ; on ordonna des illuminations pour éviter la confusion ; on sonna toutes les cloches, on dit des messes toute la nuit, et toute la nuit, la troupe arriva en désordre.

Notre jouissance était à son comble, nous prêtions l'oreille, nous désirions l'assaut, et, dès le point du jour, nous croyions déjà voir flotter le drapeau tricolore sur les hauteurs de Chollet. Sans cesse les canons, les caissons battaient en retraite du côté de Beaupreau. Ils étaient suivis d'un grand nombre d'habitants du pays qui s'efforçaient d'enlever leurs effets les plus précieux. Tout ce remue-ménage continua jusqu'à dix heures du matin [du 15 probablement]. Notre espoir était monté à son comble, lorsque le valet d'un noble qui, par son terrible brigandage, avait mérité le commandement d'une des armées catholiques, parut dans la cour de la prison. Il était armé d'un fouet, arme avec laquelle il s'était sans doute familiarisé, dans le temps qu'il était cocher ; huit hommes chargés de cordages l'accompagnaient.

— « Allons, scélérats, s'écria-t-il, sortez sur-le-champ, et venez subir le sort que vous méritez. Vos armées triomphent, mais nous nous vengerons sur vous. Vous serez nos victimes. » En disant ces mots, il frappait de son fouet tous ceux qui se présentaient, et les faisait lier deux à deux. Je ne sais si les cordes manquaient ou s'ils craignaient qu'un trop long retard ne les exposât à être surpris ; mais ils se contentèrent de lier les cent premiers. Heureusement je ne fus pas du nombre.

Nous nous mîmes en marche, au nombre d'environ 6.000 pri-

sonniers, sur une colonne de dix de front, cernés des deux côtés par deux rangs de brigands, armés de fusils et de piques. Nous suivîmes la déroute et par conséquent nous fûmes conduits du côté de Beaupreau ¹. A combien d'injures et de dangers ne fûmes-nous pas en butte pendant la route ! On nous conduisait par des sentiers creux, et on laissait le grand chemin libre pour ne pas encombrer l'armée qui se sauvait. Lorsqu'un malheureux, par faiblesse ou par maladie, ne pouvait suivre la colonne, on le faisait passer dans un champ où on le fusillait ; vingt ou trente brigands se jetaient à genoux et priaient leur bon Dieu pour le repos de son âme. Je ne sais pas au juste combien il en périt de cette manière. On m'a seulement rapporté que, jusqu'au jour de notre délivrance, cinq à six cents ² subirent ce triste sort. Cela n'était point surprenant : après quatre ou cinq mois de réclusion, un exercice aussi violent que celui d'une marche forcée et continuelle et presque sans nourriture devait en abattre encore davantage.

Nous arrivâmes à Beaupreau à la nuit close. Pendant le trajet, nous avions projeté, un de mes amis et moi, de profiter de la brune pour nous évader : nous aurions eu encore quatre lieues à faire, avant d'arriver à la Loire. A cet effet, nous aurions marché jusqu'au matin ; alors nous comptions ou trouver une chaloupe républicaine, ou nous jeter à la nage. L'entreprise était dangereuse et irréfléchie. Mon associé fit heureusement quelques observations et même refusa

¹ Nous nous trouvons ici en contradiction avec les affirmations communiquées à M. A. Lallié par M. Dugast-Matifeux, et les *Mémoires* de M^{me} de la Rochejaquelein se trouvent au contraire corroborés par ceux de Mocquereau. D'après le capitaine des volontaires de Sillé-le-Guillaume, Cesbrons d'Argognes aurait conduit à Saint-Florent non seulement les prisonniers enfermés à Cholet, mais encore les prisonniers que lui amenèrent au moment de la déroute les divers chefs vendéens qui avaient à s'occuper d'autre chose que de la garde des captifs. De plus, contrairement à l'opinion de M. Dugast-Matifeux, nous voyons par le récit de Mocquereau que les prisonniers de Cesbrons d'Argognes ne venaient pas de Montaigu et qu'ils étaient à Cholet, bien avant la concentration des armées vendéennes. Haudaudine et ses compagnons emprisonnés à Montaigu furent donc conduits à Cholet pour être immédiatement transférés à Saint-Florent.

² Neuf seulement, d'après M^{me} de la Rochejaquelein, p. 256, et parce qu'ils avaient cherché à s'évader.

d'exécuter ce dessein. Je cédaï, dans l'espoir que le terme de nos malheurs approchait.

Dans cette ville nous éprouvâmes tout ce que la rage et le désespoir purent suggérer à nos ennemis. Nous fûmes obligés de passer le reste de la nuit sur des tas de pierres, exposés aux injures de l'air. On nous insulta, on nous maltraita, on nous priva de la subsistance nécessaire. Une petite rivière coulait au bas de la plaine où l'on nous gardait. On nous empêcha d'aller nous désaltérer. Ce fut dans cet endroit, un des plus gangrenés d'aristocratie de toute la Vendée, qu'une horde immense de prêtres, entourés de femmes, sans doute leurs concubines, ne cessèrent d'appesantir sur nous le fardeau de l'ignominie. La patience et le mépris étaient les seules armes que nous eussions à leur opposer. Aussi quelle fut notre jouissance, lorsque, quelques jours après, nous vîmes Beaupréau totalement en flammes et les repaires de ces tigres détruits de fond en comble.

Le matin, ainsi que toute la nuit, la retraite précipitée avait continué. Nous fûmes encore forcés de partir dans le même ordre que la veille. Cette journée et celle du lendemain se ressemblèrent.

Pendant que l'armée catholique passait la Loire à gué sous Saint-Florent, on nous retint dans le château de la Mauvaisinière, à une demi-lieue du territoire de la République. Notre prison était sur une hauteur d'où nous pouvions, à loisir, contempler un sol si longtemps désiré. Nous tendions nos faibles bras vers nos frères, et nos désirs ne furent pas infructueux. Enfin, le jour heureux où nous devions respirer l'air de la liberté arriva. Mais l'instant en fut précédé d'angoisses douloureuses. Jamais nous ne courûmes tant de dangers, et nous n'en connûmes la gravité que lorsqu'ils furent évités.

(A suivre).

POÉSIE

MES SOUVENIRS

A MON AMI EMILE GRIMAUD

Le temps, ce grand marcheur qui jamais ne s'arrête,
En poursuivant sa course a pu voir, sur ma tête,

Passer soixante-dix hivers;

Et pourtant ma vieillesse à plus d'un fait envie ;

Et, malgré l'heure sombre, à l'arbre de ma vie

Il reste encor des rameaux verts.

Mon œil distingue au loin un ami dans la foule ;

J'ai le pied sûr ; jamais sur le sol que je foule,

Un bâton ne soutient mes pas ;

Du son le plus léger j'entends frémir les ondes ;

Et le nombre des ans, par des rides profondes,

Sur mon front ne s'accuse pas.

Est-ce que j'en suis moins rapproché de la tombe ?

Nullement ! Dans les bois, pour que la feuille tombe,

Il suffit d'un souffle du nord ;

Et pour que tout mon sang se fige à l'instant même,

Il suffit que le doigt de l'Arbitre suprême

M'indique à l'ange de la mort !

Mais si l'âge à mes sens épargne son atteinte,

Si toute flamme en moi n'est pas encore éteinte,

Quel profit en puis-je obtenir ?

Par ma mémoire, hélas ! trop souvent retracées,

Les choses d'autrefois condamnent mes pensées

Au supplice du souvenir !

D'un radieux passé qu'admira ma jeunesse,

Pourquoi faut-il toujours que l'image renaisse

Au fond de mon cœur désolé,

Tandis que le présent n'offre plus à ma vue
Qu'une ère, d'héroïsme et de foi dépourvue,
Un temple superbe écroulé !

Pourquoi faut-il toujours que je me les rappelle
Ces temps où ma patrie était forte, était belle,
Au monde servant de flambeau ;
Où la gloire avait fait pardonner la souffrance ;
Où, dans un ciel serein, l'étoile de la France
Brillait, même après Waterloo !

Ah ! c'est qu'il est des temps que jamais on n'oublie !
Ceux où, chez nous, la paix ardemment accueillie
Trouvait l'honneur sur son chemin ;
Ceux où l'ordre au travail assurait des jours calmes ;
Où les Lis fleuris s'entrelaçaient aux palmes
Que l'art cueillait à pleine main !

Et quelle éclosion de sublimes génies,
A la science ouvrant des routes infinies,
Lui livrant la terre et les cieux !

Et quel essaim nouveau de muses immortelles,
Déployant tout à coup leurs flamboyantes ailes !
Il éblouit encor mes yeux.

J'ai vu dans leur splendeur les jours parlementaires ;
J'ai salué bien bas les vaillants caractères
Que la Tribune révéla...

C'était lorsque, des lois reconnaissant l'empire,
Fière de son forum, la France pouvait dire :
« Mon esprit et mon cœur sont là ! »

C'était lorsque les droits gardaient leur équilibre ;
Lorsque, selon sa foi, chaque père était libre
De faire un homme de son fils ;
Et que, d'un peuple entier redoutant les colères,
L'athéisme impudent, des murailles scolaires
N'arrachait pas les crucifix !

O mon noble pays, fidèle à ton histoire,
 Tu n'avais pas encor prostitué ta gloire
 Aux démons du luxe et du jeu ;
 Et l'enfance elle-même avait l'âme aguerrie,
 Et son cœur tressaillait au seul mot de Patrie ;
 Et la patrie avait un Dieu !

Voilà mes souvenirs et leur torture amère !
 Avoir reçu le jour quand la France, ma mère,
 Était la grande nation ;
 Quand de l'Èbre au Danube elle parlait en maître,
 Quand il fallait le Pôle et ses frimas, pour mettre
 Un frein à son ambition ;

Et moi debout encor, voir cette pauvre France
 Descendue, en tombant, jusqu'à l'indifférence,
 Meurtrie, et n'osant se venger !

Voir, de son lendemain constamment inquiète,
 La reine qui, jadis, portait si haut la tête,
 La courber devant l'étranger !

Voir, sur le faite, au lieu du dévouement civique,
 L'égoïsme effronté, qui lâchement trafique
 De notre or et de notre sang ;

Et, la digue cédant à la démagogie,
 Voir enfin, aux lueurs d'une publique orgie,
 Monter le flot engloutissant !...

Ah ! puisque je devais, vieux et l'âme ulcérée,
 Assister à ta chute, ô ma mère adorée,
 Pleurer tes lauriers éclatants,
 Pourquoi, sachant combien m'était chère ta gloire,
 Dieu, sans glacer mon cœur, sans m'ôter la mémoire,
 M'a-t-il fait vivre si longtemps !

HIPPOLYTE MINIER.

Juillet 1882.

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

LES CLASSIQUES FRANÇAIS ET LA VENTE ROCHEBILIÈRE. — ÉDITIONS ORIGINALES. — EXEMPLAIRES CARTONNÉS. — LES MAXIMES DE LA ROCHEFOUCAULD.

« Je feuillette à cette heure un livre,
« à cette heure un autre, sans ordre et
« sans dessein, à pièces decousues. »
(Montaigne, *Essais*. — Liv. III, chap. 3^e.)

Dans un compte rendu d'une édition nouvelle des Œuvres de la Rochefoucauld, que nous rédigeons il y a quelques mois pour cette Revue, nous observions combien serait intéressante une bibliographie raisonnée des éditions de nos auteurs classiques. Vœu platonique assurément de notre part car nous ne nous sentions ni le courage ni les aptitudes nécessaires pour cette entreprise. Cependant, ce projet, s'il ne nous est pas donné de pouvoir le mettre à exécution, au moins nous sera-t-il permis de dire ce que d'autres auront tenté pour le réaliser, alors surtout que la tentative aura été si près de la complète et absolue perfection.

Le volume dont nous voulons donc parler ici se présente sous la forme d'un catalogue. Est-ce bien toutefois catalogue qu'il faut dire? Telle n'est pas assurément l'expression que son auteur emploierait, car si laissant de côté ce terme suranné, il a écrit sur son titre le mot BIBLIOGRAPHIE, c'est qu'il voulait affirmer par là que tout en présentant la nomenclature de volumes destinés aux enchères, il avait aussi la prétention de faire de son livre un véritable traité ou manuel bibliographique à l'usage de ceux qui s'occupent des éditions originales de nos classiques ¹.

¹ Voici d'ailleurs le titre complet de ce volume: *Bibliographie des Editions originales d'auteurs français composant la bibliothèque de feu M. A. Rochebilière, ancien conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rédigée avec notes et éclaircissements par A. Claudin*. — Paris, A. Claudin, 1882. In-12 de 454 pp.

Maintenant donc que la vente est terminée et que le marteau du commissaire-priseur a prononcé ses irrévocables arrêts, nous pouvons, libre de la question commerciale, à l'abri de tout soupçon de faire de la réclame, payer sans réserve notre tribut d'admiration posthume à cette belle collection aujourd'hui dispersée, et noter quelques-unes des particularités et des curiosités qu'elle présentait.

De tout temps les érudits ont attaché un intérêt spécial et légitime à l'émission première de la pensée des grands écrivains; ils ont recherché leurs manuscrits originaux, comme la manifestation la plus directe de leur génie; ils ont noté leurs corrections, relevé scrupuleusement les changements apportés soit à l'idée même, soit à la charpente de la phrase; et étudiant les ratures elles mêmes, ils ont voulu retrouver dans ces modernes palimpsestes une forme nouvelle, une *variante* de la pensée et mettre en lumière une phrase, un mot inédits.

Travail minutieux, à la vérité, mais précieux et fécond pour la philologie et la critique littéraire. Sans doute, lorsqu'on lit ces pages magnifiques de nos classiques, dans lesquelles les idées, se suivant avec une logique et un art si parfaits, semblent si bien *de la même fonte*, comme disait, au siècle passé, l'abbé de la Roche, en parlant des *Maximes* de la Rochefoucauld, lorsqu'on se complait et s'oublie dans l'étude de ces traités de philosophie, de ces tragédies où règne ce style noble, correct, sobre et égal, véritable marque du génie, on se figure volontiers, — et n'est-ce pas une illusion que l'on voudrait garder toujours? — que ces grands hommes ont écrit ces admirables choses, tout d'un trait, tout d'une venue, sans se corriger et presque sans se relire, comme fait le feu du ciel, cette puissance magique qui foudroie d'un seul choc l'arbre à la couronne superbe, la basilique à la flèche élançée, sans s'acharner après leurs ruines. Cependant, il n'en est rien, car lorsqu'on examine leurs manuscrits, on est vraiment frappé à la vue des corrections sans nombre, des ratures lourdes et pressées

qui les envahissent et les déshonorent¹. Alors reviennent inexorablement à la mémoire ces vers si souvent cités de l'inflexible et immortel censeur du Parnasse, dont on comprend la véritable portée et dont on se voit contraint de faire l'application générale :

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage :

« Polissez-le sans cesse et le repolissez,

« Ajoutez quelquefois et souvent EFFACEZ². »

Irrécusable et désolant témoignage de l'infirmité de l'intelligence humaine ! Eh quoi ! les plus grands génies sujets eux aussi aux défaillances de la pensée, aux hésitations du style et ne trouvant, comme dit La Bruyère, qu'après de laborieuses investigations *l'expression qu'ils cherchaient sans la connaître et qui était la plus simple, la plus naturelle et semblait devoir se présenter d'abord et sans effort*³ !

Mais, dira-t-on peut-être, ces ébauches, ces préparations, ces manuscrits n'étaient pas destinés à passer sous les yeux de la postérité. D'un caractère intime et privé, ils n'étaient le plus souvent que les produits capricieux d'imaginations qui s'abandonnaient mollement dans le silence du cabinet, et il y aurait discrétion, — n'en faut-il pas un peu dans la critique littéraire ? — à ne pas arguer de ces corrections pour faire malicieusement pièce au talent, au génie. Est-ce donc sur une esquisse jetée à la hâte ou sur un croqueton aux lignes à peine indiquées que vous jugez les Raphaël, les Vinci, les Delacroix, les Ingres ? Bref, n'est-ce pas plutôt dans les livres imprimés sous leurs yeux qu'il convient d'apprécier nos auteurs ?

Ici encore, cher lecteur, nous aurons peut-être le regret de faire tomber une nouvelle illusion. Sans doute lorsque La Bruyère,

¹ A l'appui de notre dire maintes fois vérifié, nous renvoyons volontiers nos lecteurs à l'ouvrage intitulé : *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brosselle par Laverdet*. Paris, Techener, 1858, qui contient de très curieux fac-similés d'autographes de l'auteur de *l'Art poétique*.

² Boileau, *Art poétique*, chant I.

³ *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, chapitre I.

au jugement duquel nous ne saurions nous lasser de faire appel en semblable matière, affirmait que l'impression était l'écueil de certains ouvrages de l'esprit ¹, il avait en vue, non des auteurs comme Boileau ou Molière, mais plutôt ces pédants dénoncés depuis un siècle par Montaigne, *qui vont pillotants la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lestres, pour la desgorger seulement et mettre au vent* ², ou ces *rimasseurs* ³ qui, suivant les expressions du satirique Regnier, *attifent leurs mots, enjolivent leurs phrases* ⁴ et *vous alourdent de vers* ⁵; cependant, en complétant la pensée du moraliste, ne serait-on pas fondé à dire que l'impression a été tout au moins pour nos classiques comme une sorte de criterium de la pensée, comme une puissante pierre de touche de l'expression? Et, en effet, ne retrouvons-nous pas aussi dans leurs livres, quoique sous une autre forme, les corrections, les modifications nombreuses et importantes? Il nous suffirait sans contredit d'apporter à l'appui de notre thèse le témoignage de ces multiples éditions d'un même ouvrage publiées par l'auteur lui-même et chaque fois corrigées, remaniées, retouchées et retouchées encore; nous pourrions nous borner aussi à citer telle pensée, telle tournure de phrase éliminées comme fautives dans une seconde édition et reparaisant bientôt dans une troisième. Travail lent et progressif, travail de tâtonnements, pourrait-on dire, qui produisait en dernière analyse ces chefs-d'œuvre que nous aimons et admirons.

Mais, bien plus, on a découvert, — précieux résultat des études bibliographiques modernes! — que nos auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles n'attendaient même pas une seconde édition pour se corriger et que, *au cours de la mise en vente* de la première édition, ils

¹ « Un ouvrage satirique ou qui contient des faits, qui est donné en feuilles « sous le manteau aux conditions d'être rendu de même, s'il est médiocre, passe « pour merveilleux; l'impression est l'écueil ». (Les *Caractères*, ch. I.)

Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. xxiv, Du Pédantisme.

³ *Œuvres* de Mathurin Régnier. Satire II, vers 27.

⁴ *Id.* Satire IX, V. 70.

⁵ *Id.* Satire II, V. 136.

retouchaient et remaniaient déjà leur œuvre. Telle expression était jugée fautive ou hasardée, tel vers réputé faible, sans élégance ou sans harmonie, ici la pensée se présentait sous une forme équivoque ou incomplète, là, quoique juste et irréprochable en sa teneur, elle pouvait froisser un ami puissant, aliéner l'esprit du prince, et vite l'auteur courait chez son imprimeur pour apporter la correction ou faire opérer le retranchement nécessaire. On enlevait alors du volume le feuillet qui contenait les passages incriminés et on le remplaçait par un de ces feuillets supplémentaires que les typographes désignent par le nom de *cartons*¹. Cependant, le plus souvent des exemplaires contenant ces feuillets condamnés avaient déjà été vendus, de telle sorte qu'il était impossible de leur faire subir cette opération. Et c'est ainsi qu'il se trouve encore parallèlement, pour ainsi parler, quelques exemplaires des éditions originales de nos classiques *dans leur premier état*, c'est-à-dire *non cartonnés*, et d'autres du *second état*, autrement dit *cartonnés*.

Le simple énoncé de ce fait ne met-il pas déjà en relief l'intérêt que doit offrir la comparaison des exemplaires de ces différents états, présentant un des aspects les plus curieux de ce long travail d'enfancement, de cette véritable genèse de la pensée humaine ?

L'un des premiers, M. Rochembilière comprit l'importance que présentaient les rapprochements, les confrontations minutieuses des différents tirages d'une même édition ; aussi toute sa vie de bibliophile y fut-elle consacrée. Chercheur infatigable, il fut aussi *trouveur* heureux et gâté par le dieu de la bibliophilie, dieu ou démon, je n'ose décider, qui se montre parfois si dur, même pour ses adorateurs les plus fervents. Aussi put-il élever un véritable monument bibliographique en l'honneur du XVII^e siècle français. Dans

¹ Du mot *carton* ayant la signification que nous venons de dire, les bibliographes ont formé, pour désigner les exemplaires qui les contiennent, l'adjectif *cartonné*, qui n'a aucun rapport avec l'expression semblable employée par les relieurs. Les libraires du XVII^e siècle vendaient, comme on le sait, leurs livres reliés ; aussi lorsqu'il s'agissait d'introduire un *carton* dans un volume, se bornait-on d'ordinaire à le faire coller par le relieur sur l'onglet laissé par le feuillet supprimé.

sa précieuse collection, il est vrai, c'est en vain que l'on eût cherché les belles et somptueuses reliures, mais, en revanche, on y voyait toutes les éditions originales de nos classiques dans leur *veau* primitif ou dans leur *vélin cordé* de l'époque, telles enfin qu'on pouvait les rencontrer, il y a deux siècles, dans la Galerie du Palais, aux étalages des Courbé, des Barbin, des de Luynes et des Billaine.

De cette précieuse collection, le catalogue seul demeure aujourd'hui, représentation fidèle de la plus savante académie qu'imagination de curieux ait jamais pu rêver. Entr'ouvrons donc un instant la porte de cet aéropage et demandons à quelques-uns des illustres membres qui le composent de nous dévoiler les secrets de leurs efforts pour arriver à la perfection dans l'art difficile de bien dire.

Sur le seuil se présente Michel de Montaigne, sentinelle avancée ayant pour mission de débayer la voie au XVII^e siècle. Penseur inimitable, écrivain à la langue fortement imagée, il traça, dans une saisissante autobiographie, *le vray pourtraict de l'homme, ce subject*, dit-il, *merveilleusement vain, divers et ondoyant*¹. Quelques corrections, mais en petit nombre, dans son livre des *Essais, livre de bonne foy*, écrit-il encore, que M^{lle} de Gournay, sa fille d'adoption, prit, avec une tendre piété, le soin de revoir et de surveiller à l'impression. Pierre Charron le suit de près, avec son doute méthodique et son sceptique traité *de la Sagesse*, paru peu avant sa mort; saint François de Sales, venant après lui, dans l'ordre du temps, sinon dans celui de la science et de la doctrine, est représenté par son aimable livre de *l'Introduction à la vie dévote*, dont, par parenthèse, personne, jusqu'à ce jour, n'a pu retrouver l'édition originale parue en 1608, ainsi que l'auteur le dit lui-même dans *l'Avis au Lecteur* de l'édition de 1615. C'est ensuite Mathurin Régnier, dans les mordantes *Satyres* duquel nous pouvons noter en passant quelques curieux *cartons*; puis enfin,

¹ Montaigne, *Essais*. Liv. I, chap. 1.

avec le grand Corneille, accompagné de son fidèle ami Rotrou, nous entrons de plain-pied dans cet admirable siècle de Louis XIV, qui égala assurément, s'il ne surpassa même en splendeur artistique et littéraire, les siècles fameux de Périclès, d'Auguste et de Léon X.

Nous nous arrêterions bien volontiers devant l'auteur du *Cid*, devant cette imposante personnalité littéraire, si, dans un ouvrage de haute érudition¹, M. Picot n'avait épuisé la matière au point de vue spécial qui nous occupe. Nous le ferions avec d'autant plus de complaisance que nous nous souvenons de ce bel éloge prononcé par le poète anglais Waller : « On sait écrire et parler en France, « mais il n'y a que Corneille qui sache penser. » Il faut toutefois laisser ce sujet, sous peine de répéter inutilement ce qui a été parfaitement dit ailleurs.

La Fontaine, « notre aimable *fablier*, » comme a pu écrire De-lille, en répétant le mot de M^{me} de la Sablière, vient ensuite avec ses œuvres immortelles. Combien de beaux et remarquables exemplaires des éditions originales sont décrites dans ce catalogue! Combien de *cartons* présentant les plus curieuses particularités n'y voyons-nous pas relevés et analysés! Voici, par exemple, l'édition publiée par Denis Thierry et Claude Barbin en 1678-79 et imprimée sous les yeux de l'auteur dont elle fut en quelque sorte l'édition favorite. Quelle piquante étude critique on pourrait faire sur ces corrections si nombreuses, n'apportant, le plus souvent, qu'une nuance subtile et délicate à la pensée exprimée ou un léger et fugitif demi-ton à la chromatique d'un style déjà si riche et si original! Pour montrer avec quel soin jaloux l'auteur revoyait et corrigeait son livre, nous ne saurions mieux faire que de mettre sous les yeux du lecteur ces lignes dans lesquelles M. Claudin a si savamment résumé, au point de vue typographique, la variété des corrections apportées à l'impression : « Ces *cartons* ou passages « supprimés, écrit-il, sont de deux sortes. Les premiers sont des « *feuilletés réimprimés*, et on peut les apercevoir aux traces de l'on-

¹ *Bibliographie cornélienne*, par Emile Picot. Paris, A. Fontaine, 1876. in-8° de 352 pages.

« glet laissé par le feuillet supprimé; les autres sont plus difficiles
 « à découvrir; ce sont des *corrections faites sous presse pendant le*
 « *tirage*, et il faut avoir lu plusieurs fois le texte et l'avoir comparé
 « avec plusieurs exemplaires pour découvrir ces petites différences,
 « car aucun indice matériel ne signale aux lecteurs ces feuillets
 « corrigés, qui ne figurent pas aux *errata*. Quoi qu'il en soit, ces
 « petites particularités curieuses et à peu près ignorées démon-
 « trent avec quel soin méticuleux *le bonhomme* La Fontaine a
 « revu et poli son œuvre définitive. On le verra pousser la minutie
 « jusqu'à faire un *carton* pour un simple trait-d'union et un point
 « de trop sur un *i* (tome II, page 10, et tome IV, page 116) ¹. »

La Fontaine, on le voit, avait lu l'*Art poétique* de son ami Boileau, paru déjà depuis l'année 1674; avant cela, il avait aussi lu et relu Horace, et, à l'école de ce poète de la suprême élégance, il s'était pénétré des leçons du vieux critique Quintilius Varus:

« *Quintilio si quid recitares : Corrige, sodes*
 « *Hoc, aiebat, et hoc. Melius te posse negares,*
 « *Bis terque expertum frustra; delere jubebat*
 « *Et malè tornatos incudi reddere versus ?* »

Préceptes qu'en notre siècle, Jules Janin devait traduire de cette façon originale et humoristique : « Faisait-on quelque lecture à Quintilius : » Je corrigerais ceci, disait-il, je retoucherais à cela ! — Mais, cher maître, on ne saurait mieux faire, et voilà deux ou trois fois que j'y reviens ! — Effacez, vous dis-je, et remettez-moi ces vers mal frappés sur l'enclume des bons ouvrages. »

Mais quoi ! C'étaient là les principes, les traditions de la grande et saine littérature d'alors ! Si d'aventure, hélas ! quelque critique curieux voulait les retrouver chez nos écrivains d'aujourd'hui, mieux vaudrait, lui dirions-nous, chercher les neiges d'antan !

Laissons cependant notre grand fabuliste faire et parfaire son œuvre précieuse et arrivons à Bossuet, qui se présente à nous avec

¹ Voyez page 91.

² *Art poétique*, vers 438 et suiv.

une remarquable collection d'éditions originales de ses ouvrages. » Cependant point de *cartons* à signaler dans les impressions de ses chefs-d'œuvre oratoires, très peu dans ses ouvrages de polémique et ses traités de théologie. Parlant aux hommes de son siècle « dans un style qu'il a pris je ne sais où, » écrit M. Poujoulat, disant aux rois eux-mêmes les vérités sévères que lui dicte l'Évangile, il n'a pas besoin de recourir à ces réticences du langage, à ces adoucissements de l'expression, à ces atténuations ingénieuses de la pensée. Sa phrase, ample et nourrie, abondante surtout en images bibliques, coule de source et déborde impétueusement sans qu'il doive prendre garde d'en modérer le cours.

Si maintenant, dans notre courte analyse, dans ce travail de jalonnement ou *de repérage*, pour employer un terme de typographie, nous arrivons à Molière, nous constatons encore dans les éditions originales de ses comédies les traces des plus curieuses corrections. Esprit éminemment français et gaulois, mais gaulois avec une fine pointe d'atticisme puisée dans Térence, qui fut le plus grec des poètes latins, Molière eut toutes les audaces de la pensée, toutes les hardiesses de l'expression. Aussi combien ne dut-on pas composer de *cartons* pour amortir ses violents coups de boutoir contre les vices de son temps, pour tempérer l'effet de ses mordantes et impétueuses saillies ! Les énumérer et les analyser ici serait dépasser le but que nous nous sommes assigné : *cartons* exigés par la censure, *cartons* ordonnés par l'auteur lui-même, *cartons* imposés pour ainsi dire par la critique, telles sont les variétés de ces corrections.

Qui cependant aura jamais l'inappréciable bonne fortune de découvrir une pièce de Molière, écrite de la main de Molière lui-même ? Quelle satisfaction ce serait d'étudier ses manuscrits, d'en épeler, d'en scruter, d'en interroger curieusement les ratures ! Mais, hélas ! ses autographes sont à jamais perdus : quelques lignes à peine, une ou deux signatures, et encore tout cela est-il d'une authenticité douteuse et contestée, voilà ce qui nous reste de notre grand comédien !

Nous voici arrivés rapidement, un peu rapidement peut-être, — mais nous voulions faire court, — à la moitié du volume que nous feuilletons « à pièces décousues », comme dit Montaigne.

La Rochefoucauld, avec sa curieuse série d'éditions originales des *Maximes*, nous arrête et nous retient sans peine. C'est d'abord l'édition *princeps*, imprimée en Hollande, par les Elzevier, en 1664, c'est-à-dire, un an avant celle publiée chez Claude Barbin à Paris. On n'en connaissait encore qu'un seul exemplaire chez M. Willems de Bruxelles qui, en 1879, en avait donné la description dans une brochure qui piqua si vivement la curiosité des amateurs d'éditions originales¹.

M. Willems eut donc l'indéniable chance de signaler le premier cette édition aux amis des lettres; le premier il en publia la description et cela, reconnaissons-le, avec un rare talent d'analyse; aussi ne voulons-nous point lui marchander l'honneur qui lui revient à juste titre. Cependant, si Brunet, si Quérard et autres bibliographes classiques ont omis de mentionner ce livret précieux, est-il fondé à conclure que personne, absolument personne, ne l'avait connu et décrit avant lui? Nous trouvons la preuve du contraire, — et notre orgueil national exige que nous signalions le fait, — dans un travail inédit composé par le Père Adry, en 1814². Là, en effet, cette édition de Hollande est décrite, et ce qui prouve à l'évidence que l'auteur l'avait vue, c'est que quelques-unes des variantes de son texte avec celui des éditions parisiennes de 1665 y sont exactement relevées. Malheureusement Adry ne prit pas garde qu'elle sortait des presses elzéviriennes de Leyde; sans cela, il l'eût certainement indiquée dans le travail qu'il consacra aux célèbres imprimeurs hollandais³, travail également resté inédit.

¹ La première édition des *Maximes* de La Rochefoucauld imprimée par les Elzevier en 1664. Notice bibliographique par A. Willems. Bruxelles, 1879. Gr. in-8° de 16 pp.

² Notice raisonnée des principales éditions des *Maximes* du duc de la Rochefoucauld, avec un projet d'une nouvelle édition plus correcte que les précédentes. Paris, 1814. — In-4° de 190 pp. — Ce manuscrit est dans notre collection.

³ Catalogue raisonné des petits elzeviers avec une simple nomenclature des édi-

dit, mais qui servit de fondement aux *Annales* publiées, en 1851, par le célèbre elzévirophile Pieters ¹. Sa description eût ainsi infailliblement pris place dans cet ouvrage, qui fut, à une époque où les *Elzevier* étaient encore de mode, le vade-mecum des amateurs. Mais les livres ont leurs destinées, et celui-ci ne devait être connu qu'après de longues années d'oubli.

Si cependant de cette introuvable édition *princeps* de Hollande ², notre attention se porte sur les éditions originales publiées à Paris, nous reconnaissons que M. Rochembilière n'avait pas été moins heureux dans ses recherches. Là, en effet, où Brunet, dans son *Manuel du libraire*, n'avait indiqué qu'une édition originale et trois contrefaçons, il pouvait, lui, montrer neuf éditions, copies ou tirages différents.

Décrire ces éditions *par le menu*, comme dirait Mathurin Régnier, relever tous les cartons qu'elles renferment, nous entraînerait trop loin. Comment cependant ne pas signaler quelques-unes des corrections que l'auteur voulut apporter à son livre au cours même de la mise en vente de la première édition ? Profond penseur, La Rochefoucauld n'est-il pas, en effet, un admirable écrivain, — cette qualité, du moins, ne lui a jamais été contestée, — n'est-il pas un styliste consommé ? Toutes les délicatesses raffinées de l'expression, toutes les adorables élégances et les exquises *politesses* du langage, ne les trouve-t-on pas dans le *Livre des Maximes*, comme La Fontaine nommait cette merveilleuse synthèse philoso-

tion en grand format par ordre chronologique, précédé d'une préface dans laquelle on fait connaître ces imprimeurs et le mérite de leurs éditions, suivi de trois tables, l'une alphabétique des auteurs et des matières, la seconde des Républiques, la troisième des elzeviers déguisés ou des éditions que ces imprimeurs ont données sans y mettre leur nom. Paris, 1801. — In-4° de 254 pp.

¹ *Annales de l'imprimerie elzevirienne ou histoire de la famille des Elzevier et de ses éditions.* Gand, 1851. — In-8°.

² Ne l'abandonnons pas cependant sans en donner exactement le titre, avec l'indication de la mise en page, ce qui n'a été fait ni par M. Willems, ni par M. Claudin : SENTENCES // ET // MAXIMES // DE // MORALE. // A // La // Haye, // chez // Jean // et // Daniel // Steucker. // clo // 13c // LXIV. // — Au-dessous du mot MORALE, se voit la marque elzévirienne connue sous le nom du *solitaire*.

phique ? On ne saurait donc étudier avec trop de soin au prix de quelles patientes recherches et de quelles minutieuses corrections l'auteur est arrivé à cette étonnante perfection.

Voyez, par exemple, la 263^e maxime. Dans le texte primitif, elle se présente avec cette rédaction et cette orthographe : « *La coquetterie (sic) est le fonds de l'humeur de toutes les femmes ; mais toutes ne COQUETTENT pas parce que la coquetterie (sic) de quelques-unes est retenu par la crainte ou par la raison* ¹. » Le verbe COQUETTER parut-il, à l'impression, trop peu noble à La Rochefoucauld, ou trouva-t-il que la répétition de ce mot donnait à son style une apparence de pauvreté ? Toujours est-il qu'un carton fut composé pour rejeter ce seul mot, qui fut remplacé par la périphrase : « *Ne LA METTENT PAS EN PRATIQUE,* » qui se lit dans les exemplaires du second tirage.

Quant à la maxime placée sous le numéro 284, le changement qu'elle a subi doit certainement être attribué à un motif d'un ordre supérieur. Le texte original portait en effet : « *L'éducation que l'on donne aux PRINCES est un second amour-propre qu'on leur inspire.* » Il est ainsi modifié dans les exemplaires cartonnés : « *L'éducation que l'on donne D'ORDINAIRE (sic) aux JEUNES GENS, est un second ORGUEIL qu'on leur inspire* ². » Qui nous dira quel obligeant ami conseilla la rédaction de ce prudent carton qui mettait une sourdine à la voix frondeuse du duc-moraliste et, — qui sait ? — lui épargnait peut-être le désagrément d'un nouveau séjour à la Bastille ?

Dans la maxime 300^e, une simple question d'élégance de style occasionne la rédaction d'un carton et l'expression : « *Il est moins impossible* » est remplacée par celle : « *Il est plus facile.* »

¹ Ce carton avait déjà été relevé par M. J. Le Petit dans les *Miscellanées bibliographiques*. Paris, Rouveyre, 1879, à la page 49. M. Gilbert a omis de signaler cette variante dans l'édition Hachette, dite *des Grands écrivains*.

² Mêmes remarques que ci-dessus. La première leçon de cette maxime se lit dans l'édition *princeps* de 1664. Le père Adry n'avait pas manqué, à propos de cette édition, de la relever comme particulièrement curieuse.

Que dire maintenant de ces changements absolus apportés à plusieurs maximes ? Par exemple la 259^e ainsi conçue dans l'édition originale : « *La sobriété est l'amour de la santé ou l'impuissance de manger beaucoup* » et remplacée par celle-ci dans les exemplaires cartonnés : « *Il y a une révolution générale qui change le goût des esprits, aussi bien que les fortunes du monde.* » Ne témoignent-ils pas des soins incessants apportés par le moraliste à la perfection de son œuvre et aussi des difficultés éprouvées dans l'émission de la pensée et dans le choix des expressions ?

Nous arrêterons-nous plus longtemps sur ce sujet, et nous faudra-t-il, après les exemples que nous venons de citer, parler encore de Boileau et des innombrables *cartons* que présentent les éditions originales de ses *Satires* et de son *Lutrin* ? Interrogerons-nous aussi La Bruyère, Bourdaloue, M^{me} de Sévigné, Fléchier, Malebranche et tous ces grands écrivains du grand siècle ? Continuerons-nous aussi jusqu'au XVIII^e siècle avec Le Sage, ce grand Breton, Montesquieu, Vauvenargues et le chevalier de Méré ? Terminons plutôt : la cause nous paraît jugée.

Si donc, — car il faut conclure, — tous ces excellents esprits, tous ces écrivains hors de pair ont éprouvé dans l'art du bien dire de si grandes difficultés, que nous aviserions-nous d'écrire, nous les modestes citoyens de la République des Lettres, « nous autres, les bonnes gens, les petites gens, » comme disait Jules Janin, et ne serait-ce pas plutôt le cas de répéter, avec le cardinal de Bernis, ces deux vers qui terminent son *Épître sur la paresse* :

« Car enfin, que sert-il d'écrire ?
N'est-ce pas assez de penser ? »

MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CHATEAU A VENDRE, par M. Alfred de Courcy. 1 vol. in-18, librairie Firmin-Didot, 1882.

Olivier de Courneuve a vingt ans. Fils unique d'une mère restée veuve avec une grosse fortune, il est destiné à mener la vie de château ; en Bourgogne, sa mère vise déjà pour lui la main de M^{lle} Laure, jeune beauté de dix-huit ans, fille du baron et de la baronne de Bréval, des voisins également fort riches. Naturellement, il fait de la musique et de l'équitation avec M^{lle} Laure, mais il ne me semble pas fort épris. A vingt ans, cela ne m'étonne pas. Malheureusement pour leurs amours naissantes, la comtesse vient à mourir, et le bel Olivier, saisi par la loi militaire, se voit dans la nécessité de s'engager, n'ayant pas le temps de se présenter à Saint-Cyr, à moins d'entrer au régiment. Le voilà aux Dragons, à la caserne du quai d'Orsay, recommandé au colonel de Villiers par un voisin de campagne, M. de Luzy, père d'une fille de quatorze ans, et qui va, par l'agriculture, lentement mais sûrement à la ruine.

Pendant qu'Olivier fait de la géométrie *destructive*, comme dit M. de Bréval, interrompue par les appels, il oublie complètement de donner de ses nouvelles, si ce n'est à M. de Luzy, à qui il doit sa recommandation et qu'il a chargé de surveiller ses terres. Les Bréval, piqués, et le voyant se dérober aux liens du mariage, concertent un plan pour le ramener à eux. Ils partent tous les trois pour Paris. Le baron va voir Olivier à la caserne, mais, comme il est légèrement maladroit, il oublie les recommandations de sa femme, si bien que M. de Courneuve, qui tarde à rendre sa visite,

ne trouve plus personne quand il se présente au *Bon La Fontaine*. Les de Bréval, froissés, sont repartis pour la Bourgogne, où l'inconstante Laure finit par oublier ses premières amours en jouant la comédie avec un certain sous-préfet sans fortune, qu'elle s'empresse d'ailleurs d'épouser.

Olivier apprend par une simple lettre de faire part le mariage de M^{lle} de Bréval, et je pense qu'il a dû se dire : « *Laure* n'est qu'une chimère ; » mais M. de Courcy ne fait point de calembours. Olivier se console assez facilement de cet oubli, et je trouve qu'il a raison; cette Laure ne me plaît pas. Il faut vous dire que son colonel, M. de Villiers, est un fanatique du métier, et lui a mis en tête de ne pas se marier avant d'avoir les deux épauettes. Olivier est donc presque satisfait de se voir débarrassé de M^{lle} de Bréval.

A partir de ce moment, l'intérêt grandit à chaque page. Olivier, quoique fort épris des charmes de M^{lle} de Luzy, n'est pas décidé à demander sa main, mais il aimerait assez à la revoir. Le colonel profite de l'indécision du jeune homme pour l'emmener, en lui faisant un point d'honneur de ne pas revenir en Bourgogne, où il ne pourrait que compromettre Mathilde. — Il fait donc aux Luzy des adieux fort rapides, et l'on n'espère plus le revoir.

Ceux-ci, cependant, voient leurs affaires périlcliter de jour en jour; les créanciers les poursuivent et la vente de la Coudraie, leur propriété, est décidée. C'est ici que se dessine l'admirable caractère de M^{me} de Luzy. Loin de se laisser abattre, elle console son mari et le reconforte par son amour et son courage : ils partiront pour Paris; lui, ancien élève de l'école polytechnique, reprendra le crayon de dessinateur; elle, donnera des leçons de piano. Mais Mathilde! que va-t-elle dire de cette séparation? Mathilde est indifférente à la vente de la Coudraie, depuis qu'elle n'a plus l'espérance d'y retrouver Olivier, car elle l'aime. Elle préfère partir et ne plus voir les fenêtres closes de la Courneuve.

Les voici à Paris, chacun travaillant de son côté.

Olivier de Courneuve, cependant, ignore leur misère. Mais un jour, il les rencontre au bois de Boulogne, regardant passer les

équipages ; et par une lettre de M. de Luzy qui n'a pas voulu le laisser venir dans leur modeste appartement, il apprend leur ruine et la vente prochaine de la Coudraie.

Son amour s'enflamme à la vue de cette détresse ; une idée généreuse jaillit dans son esprit ou plutôt dans son cœur : il rachètera la Coudraie et la rendra à ses propriétaires... A-t-il l'intention de demander la main de Mathilde et de mettre la Coudraie dans la corbeille ? On n'en sait trop rien. Peut-être n'en sait-il rien lui-même. Mais le colonel a eu la même idée, et tous deux se trouvent là le jour de la vente, luttant pour acheter la Coudraie. Pourtant Olivier, qui ne connaît ni l'amour ni les projets du colonel, lui cède par déférence, et l'on pourrait croire Mathilde perdue pour M. de Courneuve. Comment, en effet, M^{me} de Luzy refusera-t-elle sa fille au colonel, malgré son âge, quand il vient de se montrer si généreux !

Heureusement pour Olivier et Mathilde, le colonel de Villiers a été touché de l'amour du jeune homme et de l'acte de générosité qu'il a deviné. Non seulement il se retire devant M. de Courneuve, mais il lui conseille d'épouser Mathilde et va lui-même faire la demande.

Je ne puis vous raconter ces différents épisodes que d'une façon bien sèche ; mais il y a là des scènes charmantes et vraiment neuves.

En résumé, *Château à vendre* est une nouvelle fort attrayante, malgré quelques invraisemblances. D'ailleurs, je ne crois pas devoir insister sur ce point ; il y a dans la vie tant de choses qui sont souvent plus invraisemblables que le roman.

Ces imperfections sont, du reste, compensées par la grâce du style et le charme de l'esprit, ces deux qualités dominantes de M. de Courcy.

TH. DE KEINAFLEN.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Mort de Mgr David, évêque de Saint-Brieuc. — Le service de Mgr de la Hailandière, à Combourg. — M. le vicomte Paul de Forsanz. — Le congrès de Châteaubriant.

Mgr Augustin David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, est décédé le 27 juillet dernier.

Né à Lyon le 28 mars 1812, Mgr David fut missionnaire dans la maison des Chartreux de Lyon pendant vingt ans, puis vicaire général à Valence pendant cinq ans. Le 14 janvier 1862, il fut nommé évêque de Saint-Brieuc, préconisé dans le consistoire du 7 avril et sacré le 2 juillet à Valence.

Mgr David était comte romain et officier de la Légion-d'Honneur.

Il a succombé à une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps.

Le mardi 1^{er} août, les funérailles, dit l'*Indépendance bretonne*, ont eu lieu avec une majestueuse solennité et au milieu d'un immense concours de fidèles, accourus de tous les points du diocèse pour rendre un suprême témoignage d'amour et de reconnaissance, un dernier et touchant hommage au vénéré prélat dont les dépouilles mortelles reposent en ce moment dans une des chapelles de notre vieille Cathédrale.

Il n'est pour ainsi dire pas une paroisse de notre grand diocèse qui n'ait pris part à cette admirable manifestation d'amour filial envers le regretté pasteur, en envoyant aux obsèques de nombreux fidèles. D'autre part, la population de Saint-Brieuc tout entière s'est associée au deuil général.

Nous n'en voulons pour preuve que l'unanimité avec laquelle tous les magasins de la ville se sont fermés pendant la cérémonie funèbre, le pieux recueillement de tous sur le parcours, la présence à la suite du deuil de la foule de nos concitoyens.

Toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires assistaient, en uniforme, à la cérémonie. Toutes les troupes de la garnison étaient sous les armes, y compris la gendarmerie avec le corps des sapeurs pompiers. Le général Rollet en avait pris lui-même le commandement.

La musique du 71^e et la musique municipale ont joué, en alternant, des morceaux funèbres. Toutes les congrégations religieuses du diocèse avaient pris place dans le cortège, ainsi que les enfants des diverses écoles de notre ville, une délégation de lycéens et de jeunes gens de la colonie de Saint-Ilan, etc.

Des religieuses des divers ordres et les Frères de l'Instruction et de la Doctrine chrétienne étaient venus en grand nombre. Plus nombreux encore étaient les ecclésiastiques, dont le long cortège, se déroulant sur deux rangs, précédait le char funèbre orné de magnifiques couronnes, et traîné par les deux chevaux du regretté défunt.

Derrière le char, à la suite des insignes épiscopaux voilés d'un crêpe, venait le deuil, composé des vicaires généraux de Monseigneur David, des secrétaires de l'évêché et des fabriciens des deux paroisses.

M Frélaud-Ducours était conduit par M. le général Marquisan ; M. France, par M. le C^{te} A. du Clézieux ; M. Ollivier, par M. le V^{te} de Bélizal, député ; M. Chatton, par M. A. Olivier, député ; M. Hyvrier, par M. le Gal La Salle.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. le préfet des Côtes-du-Nord, Boullé, président du tribunal de commerce, Pradal, maire de Saint-Brieuc, et Sylvain Duval, sénateur.

La cérémonie était présidée par M^{sr} Place, archevêque de Rennes, entouré de NN. SS. les évêques de Soissons, de Nantes, de Quimper, de Vannes et de Hiéropolis. Après eux venaient les diverses autorités.

M^{sr} Place a chanté la messe d'enterrement. Puis Sa Grandeur M^{sr} Bétel est montée en chaire et a prononcé en un magnifique langage l'oraison funèbre de son vénéré et regretté collègue M^{sr} Augustin David. Nous n'essaierons point d'analyser cette belle et émouvante allocution, qui a fait une grande impression sur la foule immense qui remplissait la cathédrale.

Les cinq absoutes ont été données ensuite. Puis le corps a été déposé à la chapelle Sainte-Anne.

— Le vendredi 21 juillet, était célébré à Combourg, pour le repos de l'âme de M^{sr} de la Hailandière, un service solennel auquel assistaient deux archevêques, NN. SS. de Rennes et de Larisse ; quatre évêques, NN. SS. de Vannes, de Quimper, de Blois et d'Orléans ; plus de cent prêtres et une nombreuse assistance de parents et d'amis. L'office pontifical fut célébré par M^{sr} Place. « Il fallait, dit la *Semaine de Rennes*, qu'une voix émue donnât aux sentiments de tous une vivante expression. Cette voix désirée, M^{sr} Richard le fit entendre : il tira du bon trésor de son cœur des paroles de grâce que tous ont recueillies avec un religieux respect.

L'aimable et austère physionomie du vieil évêque missionnaire revit dans ces pages éloquentes. »

— Le jeudi 17 août, avaient lieu dans la petite église de Kernouës, canton de Lesneven (Finistère), et au milieu d'une énorme affluence, les obsèques de M. le vicomte Paul de Forsanz, sénateur, ancien député, ancien vice-président du Conseil général et maire de Kernouës, qui a succombé, à Versailles, aux atteintes d'une longue et cruelle maladie. « Le parti catholique et royaliste du Finistère, dit l'*Océan*, fait une très grande perte dans la personne de M. Paul de Forsanz. »

— Nous rappelons à nos lecteurs que le Congrès de l'Association Bretonne s'ouvrira à Châteaubriant le lundi 4 septembre prochain.

Au point de vue archéologique et historique, comme au point de vue agricole, il promet d'être très attrayant.

La Commission locale s'occupe avec zèle de réunir les éléments d'une belle Exposition d'objets d'art, de curiosité et d'antiquité.

L'excursion archéologique du Congrès comprendra plusieurs monuments fort intéressants, les antiques châteaux de Pouancé et de la Motte-Glain, le prieuré de la Primaudière, l'église de Saint-Julien de Vouvante, etc.; elle traversera un pays des plus pittoresques, entre autres la grande forêt de Juigné.

Les amateurs d'antiquités celtiques ou gauloises auront là, nous le savons, une véritable et fort agréable surprise. Pour ne point lui ôter ce caractère, nous ne pouvons dire clairement ce dont il s'agit; il suffira de savoir que M. René Kerviler s'en mêle, et que les communications qu'il réserve au Congrès de Châteaubriant seront dignes de figurer auprès de ses importantes découvertes du bassin de Penbouët.

Parmi les autres membres de l'Association Bretonne dont le Congrès de Châteaubriant entendra des communications, historiques, archéologiques ou littéraires, nous pouvons dès à présent signaler MM. de Kerdrel, de la Monneraye, et de la Sicotière, sénateurs, de la Villemarqué, membre de l'Institut, Bourgault-Ducoudray, Joseph Rousse, V^{ic} de Rorthays, R. Oheix, A. de la Borderie, Pitre de Lisle, F. Audran, etc.

La Société des Bibliophiles Bretons tiendra une séance à Châteaubriant pendant la durée du Congrès Breton, probablement, si nous sommes bien informés, le 7 ou le 8 septembre; à cette séance pourront assister tous les membres de l'Association Bretonne présents au Congrès.

Le Concours hippique, préparé par la section hippique de l'Association Bretonne que préside M. le baron de Lareinty, sera nombreux et brillant.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ASSOCIATION BRETONNE, CLASSE D'AGRICULTURE. 24^e session, tenue à Redon en 1881. Comptes rendus, procès-verbaux, mémoires, etc. — In-8°, XXI, 176 p., Saint-Brieuc, impr. Prud'homme.

ALGÉRIE (L'), conférence, par M. Kersanté. Congrès de Redon, 1881. — In-8°, 58 p., Saint-Brieuc, imp. Prud'homme. (Association bretonne.)

CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES. — DÉLIBÉRATION SUR LE RÉTABLISSEMENT PROJETÉ DU MONOPOLE DES PSESEURS ET DES MESUREURS JURÉS A NANTES. — In-8°, 27 p., Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHEOUANS (LES). Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord depuis 1792 jusqu'en 1800, suivis d'une notice sur la prise d'armes des royalistes de ce département pendant les Cent-Jours de 1815, par G. de Kerigant, ancien membre du Conseil général des Côtes-du-Nord. — In-8°, 192 p., Dinan, imp. J. Bazouge.

CONTES POPULAIRES DE LA HAUTE-BRETAGNE (3^e série). — *Contes des Mers*, par Paul Sébillot. — In-18, — XII-374 p., Paris, G. Charpentier. 3 fr. 50.

EXPÉDITION (L') DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE CONTRE LES BRETONS EN 818. Conférence faite au Congrès de l'Association Bretonne en 1881, par Vincent Audren de Kerdrel. — Broch. gr. in-8°, 30 p., Saint-Brieuc, imp. L. Prud'homme.

FILLE (LA) DE CARLÈS; LE PETIT PRINCE ULRICH; NEDJI LA BOHÉMIENNE; LA BONNE MITCHE; nouvelles, par M^{me} Colomb. 4^e édition. — In-8°, 286 p. avec vign. Paris, Hachette et C^{ie}. 5 fr.

FILLE (LA) DE L'ORGANISTE, par M^{lle} Gabrielle d'Ethampes. In-18 jésus, 334 p. Paris, lib. Delhomme et Brignet.

HÔTEL (L') DROUOT, monologue, de M. Paul Eudel. — In-18 jésus, 11 p., Paris, librairie Tresse. 0 fr. 50.

IDEAL (L'), l'Ame. Poésies, par Edouard Neveu. — 1 vol. in-18, Paris, Palmé, et chez les libraires de Rennes.

LÉGENDES BRETONNES DU PAYS D'AVESSAC, par le C^{ie} Régis de l'Estourbeillon. In-8°, 11 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

LUMEN EN CŒLO. — UNE ARME DE PRÉCISION. — Explication de la prophétie de S. Malachie. In-18 jésus, 36 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DE LA HAUTE-BRETAGNE, par Paul Sébillot. — T. 1, VII-387 p. — T. II, 389 p. — Paris, Maisonneuve et C^{ie}, 25, quai Voltaire.

TRANQUILLE ET TOURBILLON; par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. 2^e éd. In-18 jésus, 311 p., avec 45 vign. Paris, Hachette. 2 fr. 25

MES TROIS MOIS DE PRISON DANS LA VENDÉE.

Le dix-huit octobre, sur les sept heures du matin, on nous fit partir pour Saint-Florent dont nous n'étions qu'à une lieue et demie. Nous y fûmes rendus en peu de temps. A notre arrivée, nous traversâmes une artillerie formidable et des haies immenses de brigands qui paraissaient écumer de rage. Nous entrâmes dans l'église, où nous restâmes environ une demi-heure, pendant laquelle tout évacua. Il ne nous restait plus que notre garde : elle était bien suffisante.

Nous fûmes conduits sur le parc, où nous restâmes le reste du jour. Ce fut en traversant la ville que nous vîmes 40 à 50 caissons tous vides. Nous avons su depuis que les brigands avaient jeté à l'eau toutes les munitions qu'ils contenaient, avec un grand nombre de pièces de canons. Nous fûmes encore témoins de l'évacuation d'un nombre considérable de Vendéens, qui passaient la rivière presque à pied sec, par une ligne tortueuse qu'ils avaient découverte.

Nous attendions l'embarquement ou, pour mieux dire, nous flottions entre la vie et la mort. Mes infortunés camarades s'adressaient souvent à moi pour me questionner sur l'issue que pouvaient avoir des mouvements si surprenants. Ma seule réponse était : « *Mes amis, prenons courage, aujourd'hui nous serons libres ou nous mourrons.* » L'alternative était cruelle.

Sur les quatre heures du soir, j'étais exténué de fatigue. Je n'avais encore pris aucune nourriture. Un Parisien me procura une croûte de pain très sèche et partagea avec moi quelques gouttes de vin qui lui restaient dans une bouteille. Il tenait le tout de la sensibilité d'un bon habitant de Saint-Florent.

Voir la livraison d'août 1882, pp. 133-145.

Pendant nos voyages, mon sergent avait toujours été malade ; mais l'exemple des malheureuses victimes de la barbarie des brigands avait redoublé mes forces. Je l'avais aidé à marcher et il était enfin parvenu jusque sur le port. Sa faiblesse augmentait et je ne pouvais aucunement le soulager. Je lui conseillai, à l'aide d'un de ses amis, de se traîner comme il pourrait jusque dans la ville, par de petites rues détournées. J'avais tout lieu d'espérer qu'en évitant les corps de garde il y trouverait quelques amis de l'humanité. En effet, il réussit et n'essuya aucun danger. Je comptais bientôt le rejoindre moi-même. Les circonstances s'y opposèrent, et je ne l'ai jamais revu depuis. J'ai appris qu'il était resté dans un hôpital où il était mort de la suite de ses misères. Je l'ai bien regretté, il avait un excellent cœur et m'avait rendu de très grands services, pendant ma maladie à Vesins.

Cependant la garde diminuait insensiblement ; elle suivait le corps de l'armée et nous ne nous en apercevions point ¹. Un chef des brigands passa à cheval au milieu de nous, en criant : *Vive le Roi !* Quelques-uns répétèrent cette exclamation, qui répugnait tant à leur cœur. Alors il dit : « Comme moi, vous criez : *Vive le Roi*. Si cet élan n'est point forcé, faites le voir. Qui m'aime me suit. » Et personne ne fut tenté de marcher sur ses traces ².

Six heures du soir sonnèrent. Quelque temps après, je me sentis toucher sur l'épaule. Je me détournai et je vis un inconnu.

¹ La manœuvre des Vendéens pour abandonner sans danger les prisonniers fut donc faite très habilement, de l'aveu même de Mocquereau.

² Les affirmations de Mocquereau concordent parfaitement avec celles de Martin-Baudinière, de la Pommeraye, qui prétend aussi dans sa déposition que les prisonniers crièrent : *Vive le roi !* (*Mém. de M^{me} de Bonchamps*, p. 103.) Le chef des brigands dont il parle est probablement d'Autichamps, qui venait de lire aux républicains enfermés dans l'église les ordres de Bonchamps.

Il résulte des faits très précis avancés par Mocquereau, que les prisonniers n'étaient pas tous enfermés dans l'église de Saint-Florent. Ils avaient été, avec intention, groupés en différents endroits. Il se peut que les patriotes enfermés dans l'église aient seuls entendu les menaces de mort et l'ordre de pardon apporté par d'Autichamps. Il n'y a donc rien d'étonnant dans la non-concordance de certaines dépositions. Les prisonniers cantonnés sur la berge peuvent avoir, comme Mocquereau, ignoré complètement le danger qu'ils avaient couru ; d'autres, cantonnés ailleurs, peuvent également nier de très bonne foi avoir crié ou entendu crier : *Vive le Roi !*

« Citoyen ! » Et moi d'être surpris d'entendre proférer cette expression, à laquelle je n'étais plus accoutumé. — « Vous devez avoir besoin, je sais que les prisonniers n'ont point eu de vivres aujourd'hui. Si vous pouvez avoir une confiance aveugle dans un véritable ami de la République, suivez-moi. Je ne suis pas riche, je ne puis vous offrir qu'un peu de soupe et un morceau de lard. Surtout rendez-moi assez de justice pour ne pas me croire brigand. Prenez même avec vous quelques-uns de vos camarades. » Il s'aperçut bien à mon trouble que j'avais quelque défiance ou que je craignais de rencontrer quelque garde ou patrouille. « Rassurez-vous, continua-t-il, je connais les détours et vous ne courez aucun risque. » J'en prévins ceux de mes amis qui se trouvèrent le plus près de moi, et nous le suivîmes au nombre de neuf. Nous arrivâmes heureusement jusqu'à sa maison.

Nous fûmes reçus avec une cordialité vraiment patriotique. L'habitation annonçait l'honnête médiocrité d'un bon artisan. La femme et les enfants ne savaient quelles caresses nous faire. Je n'oublierai jamais ce trait. Ils sont sans doute réfugiés actuellement¹ ; je désirerais connaître le lieu de leur retraite, je ne serais point ingrat. Nous n'étions néanmoins pas trop rassurés. Un enfant de huit ans allait de demi-heure en demi-heure sur le port voir ce qui s'y passait ; il venait nous en rendre compte. Il nous rapporta que la garde diminuait toujours, que beaucoup de prisonniers montaient en ville avec de bons citoyens. Malgré tout cela, nous n'osions encore donner l'essor à notre joie.

Le souper fut frugal, mais il nous était présenté par de bons patriotes et nous avions bon appétit. Quand nous fûmes un peu rassasiés, notre hôte prit la parole :

« Mes amis, dit-il, vous avez sans doute ignoré le danger auquel vous avez été exposés ce matin ? Je vais vous en donner les détails. J'ai été témoin oculaire de toutes les circonstances. Le conseil supérieur de Châtillon ayant été forcé d'évacuer, s'est réfugié dans

¹ Ce fut le 27 prairial an II que les Vendéens reprirent Saint-Florent, pendant quelques jours ; ce qui fixe l'époque précise de la rédaction des mémoires de Mocquereau.

cette ville, comme dernier retranchement de la Vendée. Il y est arrivé hier au soir ; et ce matin, à six heures, il a tenu une séance générale. On y a proposé la question de savoir quel parti on prendrait à l'égard des prisonniers. La majorité absolue a voté pour le massacre général ¹ ; et, à cet effet, a fait braquer sur votre passage onze pièces de canon chargées à mitraille, et ranger sur deux lignes quinze cents brigands bien armés. Le complot a été éventé. Les habitants de Saint-Florent se sont réunis et ont pris le parti d'envoyer leurs femmes et leurs enfants pour tâcher d'attendrir ces tigres sur votre sort. Le patriotisme, l'humanité et la crainte de voir la ville, théâtre de *cette nouvelle Saint-Barthélemy*, victime de la vengeance naturelle de la République, tous les motifs ont dicté une pareille démarche. Nos femmes se sont présentées en pleurs, et se sont jetées aux genoux de ces monstres ; elles tenaient dans leurs mains leurs enfants, qui eux-mêmes par des cris perçants imploraient pour vous. Elles n'ont pu obtenir que cette froide et barbare réponse que, *si elles ne se retiraient sur-le-champ, elles seraient fusillées elles-mêmes*. Dans l'affaire de Beaupreau qui eut lieu avant-hier, plusieurs chefs de brigands ont péri ; entre autres Bonchamps ² y a été blessé mortellement. Dans le moment où je vous parle, il a terminé sa carrière. Il s'était fait transporter ici hier au soir. Il a sans doute eu connaissance, ce matin, du

¹ On avait amené à Saint-Florent cinq mille prisonniers républicains. M. Cesbros d'Argognes, vieux chevalier de Saint-Louis et commandant de Cholet, les avait conduits : c'était un homme fort dur ; il en avait fait fusiller en route neuf, qui avaient cherché à s'échapper ; cependant on ne pouvait pas les traîner plus loin, ni leur faire passer la rivière ; les officiers délibérèrent sur le sort de ces prisonniers : j'étais présente. M. de Lescure était couché sur un matelas et je le soignais. Chacun fut d'avis, dans le premier mouvement, de les faire fusiller sur-le-champ. M. de Lescure me dit, d'une voix affaiblie, et qui fut à peine entendue : « C'est une horreur... » (*Mém. de M^{me} de la Rochejaquelein*, p. 256.)

² Mocquereau se trompe de date et d'endroit. Bonchamps avait été blessé à la bataille de Cholet, qui eut lieu le 17, de une heure de l'après-midi à six heures du soir. L'armée vendéenne pliait sur plusieurs points ; les chefs voulurent tenter un dernier effort. Ils formèrent un escadron de deux cents cavaliers, et, à la tête de cette poignée d'hommes, ils se précipitèrent en désespérés au milieu des rangs ennemis. Ce fut dans cette mêlée que Bonchamps reçut au bas-ventre une blessure mortelle.

sort cruel qu'on vous préparait ; car, à peine nos femmes étaient-elles rentrées chez elles, dans leur désespoir, qu'il a adressé à l'armée un écrit, à peu près conçu en ces termes :

« Camarades, vous m'avez obéi jusqu'à ce jour, qui est le dernier de ma vie : en qualité de votre commandant, je vous ordonne de pardonner à MES prisonniers. Si l'ordre d'un chef mourant n'a plus de pouvoir sur vous, je vous en prie, au nom de l'humanité, au nom du Dieu pour lequel vous combattez ! Camarades, si vous dédaignez mon ordre et ma prière, je vous déclare que je vais me faire porter au milieu de MES prisonniers et de vous, et que vos premiers coups tomberont sur moi... »

« Ces expressions ont attendri l'armée ; elle a paru céder. Alors nos femmes sont revenues à la charge avec encore plus d'ardeur que la première fois. Votre grâce a été prononcée, malgré une infinité de scélérats qui écumaient de dépit et de rage ¹.

« Le conseil rassemblé a pour lors décidé qu'il ne restait d'autre parti à prendre que de vous embarquer à la suite de l'armée ; mais, malgré les menaces les plus effrayantes, aucun batelier n'a voulu se charger de l'entreprise. C'est ce qui a causé l'espèce d'abandon où vous vous êtes trouvés toute la journée. »

Je ne sais si notre hôte n'embellit point le trait de Bonchamps. Au surplus, nous avons déjà éprouvé de sa part quelques traitements favorables qui annonçaient que, malgré sa rébellion, il n'avait pas encore perdu tout sentiment d'humanité.

Cette circonstance m'en rappelle une autre, à peu près du même genre. Pendant notre séjour à Chollet, les mêmes motifs avaient fait rassembler le conseil supérieur à Châtillon, sur la question de savoir ce qu'on ferait de nous. Onze membres sur trente-deux votèrent la mort ; et ces onze membres étaient tous prêtres, et l'évêque d'Angers était du nombre. Quelle différence de Bonchamps à l'évêque d'Angers ! Mais il est temps, mon ami, de te raconter l'aventure de la fin de cette journée, qui fut la dernière de notre captivité.

¹ Ce fut, comme nous l'avons dit précédemment, d'Autichamps qui lut l'ordre dicté par Bonchamps.

Sur les dix heures du soir, nous nous disposions à prendre quelque repos, dans un endroit qu'on nous avait préparé ; tout à coup notre petit espion de huit ans entra hors de lui-même.

Il nous apprit qu'il avait entendu dire, sur le port, que la cavalerie des brigands allait repasser la Loire et prétendait corner la ville pour nous forcer à l'embarquement. Je me sentis aussitôt transporté d'impatience et de fureur :

« Quoi ! m'écriai-je, nous avons fait un si grand pas vers la liberté et nous serions assez lâches pour retomber dans l'esclavage ! Mes amis, suivez-moi. Le ciel guidera nos pas et nous serons libres. » On approuva mon dessein. Nous remerciâmes notre hôte et nous partîmes sans savoir où nous allions. En traversant la ville, nous fîmes recrue de vingt-un camarades, ce qui forma une petite compagnie de trente hommes bien décidés.

Nous sortîmes de la ville et nous marchions sans réflexion. Nous avions déjà fait environ un quart de lieue, lorsque quelques-uns de nos compagnons voulurent faire des observations. Ils disaient n'entendre aucun bruit à Saint-Florent et qu'en conséquence, on nous avait donné une fausse alerte.

Ils paraissaient même décidés à retourner sur leurs pas, dans la crainte que nous ne fussions trop exposés en fuyant par des routes qui nous étaient inconnues.

« Camarades, leur répondis-je, vous ennuyez-vous déjà de ne plus porter vos fers et ne sentez-vous pas tout le prix de la liberté ? Quoi ! vous pouvez la conquérir et vous n'osez braver le danger ? Que craignez-vous ? Tout nous favorise. Peu s'en faut que cette nuit ne soit aussi claire qu'un beau jour, tant la lune est brillante. Avez-vous peur que nous ne nous égarions ? Eh ! souffrez que je sois votre guide. Voici mes moyens : depuis cinq à six jours, nous entendons le canon ronfler du côté du midi. C'est donc de ce côté que sont passées toutes les actions : c'est donc de ce côté que nous sommes sûrs de rencontrer nos armées. Mais qui m'indiquera le midi ? La lune, mes amis. Vous voyez le cercle qu'elle décrit. Coupons-le toujours, et notre marche sera certaine. D'ailleurs, si quelques-uns d'entre vous brûlent de devenir esclaves

qu'ils m'abandonnent. Pour moi, dussé-je seul courir dans les bras de mes frères, je pars. »

Mes raisons leur parurent plausibles, et ils se décidèrent enfin à me suivre. Alors nous nous armâmes de pieux et d'espèces de massues que nous trouvâmes dans les champs. Cette démarche une fois faite, nous nous décidâmes à vendre chèrement notre vie.

Nous avançâmes de cette manière pendant une heure, et toujours avec la plus grande circonspection. Nous nous arrêtions de temps en temps pour tenir conseil et pour nous orienter. Nous étions dans ces occupations, quand nous entendîmes un grand bruit de chevaux et d'hommes qui venaient vers nous. Il fut sur-le-champ décidé que nous nous cacherions dans un petit taillis qui se trouva à notre droite. Apparemment que notre mouvement fut entendu, car on nous cria de loin : « Qui vive ? » Je fis signe à mes camarades de ne rien répondre, et nous nous fîmes cachés, jusqu'à ce que la troupe eût défilé. Ils passèrent par un chemin, à quelque distance de nous, et nous ne pûmes savoir ni qui ils étaient, ni leur destination. Toutefois nous ne pouvions qu'en tirer un bon augure. Dans la supposition qu'ils eussent été des brigands, ils n'étaient plus à craindre, puisqu'ils nous tournaient le dos ¹.

Nous fîmes ensuite environ une lieue, sans rencontrer personne : mais bientôt nous entendîmes de nouveau de la cavalerie qui venait de notre côté, au galop.

Il fallut encore se cacher, mais j'eus soin de me placer la tête sur la haie, entre des épines, de manière à tout voir sans être aperçu. C'étaient des dragons républicains ; car les rayons de la

¹ Probablement le capitaine Hauteville, de la légion des Francs, qui, parti dans la soirée du 18, avec trente à quarante cavaliers, arriva à Saint-Florent le 19 à trois heures du matin. Ayant trouvé quelques pièces de canon et des approvisionnements, dès que le jour parut, il fit charger ces pièces et tirer sur un grand nombre de Vendéens qui se trouvaient encore sur l'île et qui durent se jeter à l'eau pour éviter les boulets. Ce fut probablement cette canonnade qui permit à plusieurs Vendéens de croire à une odieuse perfidie de la part des prisonniers qu'ils venaient d'épargner. Habités aux procédés les plus barbares de la part des républicains, cette supposition n'a rien d'étonnant de leur part.

lune faisaient briller leurs casques, et nous savions que les brigands avaient une extrême répugnance pour cette coiffure.

A peine m'en fus-je assuré, que, d'un saut, j'escaladai la haie et me trouvai dans le chemin ; mais il n'était déjà plus temps de leur parler, leur marche était trop précipitée.

Quel parti nous restait-il à prendre ? Celui de continuer notre route dans la même direction. Plus nous nous éloignions de Saint-Florent, plus le fardeau de l'esclavage s'allégeait, plus notre espoir augmentait. Nous nous félicitions mutuellement sur le bonheur que nous sentions approcher, lorsqu'un nouveau bruit vint frapper nos oreilles. Nous nous détournâmes et, sans pouvoir nous soustraire, pour le coup, aux éclaircissements que nous devons désirer, nous vîmes à trente pas un cavalier qui cria : *Qui vive ?* et fut bientôt auprès de nous. Je lui répondis : *Républicains français.*

« Quelle espèce de républicains ? — Volontaires, qui viennent de se délivrer des prisons de la Vendée. » Et en même temps nous entourions son cheval. Je continuai. « Mais vous, qui me parlez, quel républicain êtes-vous ? — Est-ce mon costume qui vous offusque la vue ? — Il y contribue beaucoup. Comment ! vous avez une redingote d'étoffe rayée, un petit Jésus sur le cœur, une cocarde blanche, un plumet noir !... et vous vous dites républicain ? Sacr... D... vous avez tout l'accoutrement d'un brigand. — Vous vous trompez. — Mais si vous me dites la vérité, vous devez être attaché à un corps quelconque. — C'est vrai... Je suis... » Et il ne put achever, tant il était interdit. — Vous pouvez du moins me donner des renseignements sur l'armée des patriotes. Où est-elle campée ? — Ne voyez-vous pas ces feux sur les hauteurs ? Ce sont nos bivouacs. — N'y a-t-il pas une ville dans le voisinage ? — Je n'en sais rien. » Je me retournai vers mes camarades : Mes amis, leur dis-je, se fiera qui voudra dans cet homme, pour moi, je vois trop d'embarras dans cet homme, je ne le suis pas. »

Quelques-uns néanmoins furent assez imprudents pour le croire et se hasardèrent avec lui ; et moi, accompagné du reste des trente hommes, je me disposai à suivre de loin, et cependant à appro-

cher les bivouacs d'assez près pour entendre la réception qu'on ferait à nos intrépides. Nous prîmes toutes les mesures possibles pour n'être point exposés : à cet effet, quand nous fûmes à peu près à cent pas du premier poste, nous prîmes un petit chemin fort obscur d'où nous pouvions facilement nous sauver. Nous prêtâmes l'oreille, et leur arrivée ne fit pas grande sensation, car nous n'entendîmes aucun bruit. De là nous tirâmes des conjectures défavorables ; nous crûmes que réellement nous étions encore auprès d'une armée de brigands.

Bientôt après, nous vîmes passer près de nous un autre détachement de prisonniers. Ils chantaient et faisaient beaucoup de tapage. Nous les laissâmes aller et ils ne nous virent point. On cria sur eux : *Qui vive ?* Ils répondirent hardiment : *Républicains français*. Ils étaient sûrs de leur fait, ils avaient reconnu les deux détachements de cavalerie qui nous avaient si fort épouvantés. Alors nous entendîmes des cris répétés de : *Vive la République ! Ça ira !* On chanta *l'hymne des Marseillais*.... Quelle jouissance ! Nous nous empressâmes de la partager et nous courûmes embrasser nos frères. Les expressions me manquent pour t'exprimer nos transports : ton cœur te les peindra mieux que ma plume.

Nous étions libres ¹, et les armées républicaines triomphaient. Il ne manquait rien à notre bonheur. Nous fûmes fêtés et régalez à la militaire. Dans mon particulier, je ne désirais plus que ta présence. Je te cherchai longtemps dans le camp au travers du nombre immense de bataillons. Je ne te trouvai pas, mais j'appris de tes nouvelles... Tu sais la suite, mon ami, et il ne me reste plus qu'à te communiquer quelques pièces fugitives, analogues à ce récit.

¹ Une partie des prisonniers sauvés par Bonchamps vint chercher un refuge à Nantes :

Le vingt-un octobre 1793, « des curés patriotes, qui ont été prisonniers des brigands, demandent au département des secours après leur délivrance. »

Le 7 brumaire (28 octobre), le département cherchait un local pour loger provisoirement les soldats volontaires ci-devant prisonniers chez les brigands. Le département décide qu'on visitera, à cette destination, la maison des Récollets ou celle des Bénédictins de Saint-Jacques.

(Arch. de la Loire-Inférieure. Série 4. Prisonniers, traitement. — Communiqué par M. A. Lallié.)

PÉTITION FAITE A LA CONVENTION PAR DES GARDES NATIONAUX DE LA COMMUNE DE NANTES ET AUTRES, EN FAVEUR DE MADAME DE BONCHAMPS ¹.

Liberté, Égalité, Fraternité.

4 vendémiaire an III ².

Pères de la patrie,

C'est au nom de six mille patriotes, dont les jours ont été conservés par les larmes, par les prières, par les instances réitérées de la veuve Bonchamps, que nous venons réclamer aujourd'hui la vie de cette infortunée, qui s'est exposée à la rage des brigands, que nous avons vue prête de périr avec nous, qui enfin a couru tous dangers pour sauver à la patrie six mille de ses enfants.

Si les intérêts de la patrie ne nous fixaient pas dans ce moment à notre poste, vous nous verriez à la barre de la Convention nationale, et tous les camarades que nous représentons, répandus aujourd'hui sur tous les points de la République, et dans toutes armées; nous vous offririons, Pères de la Patrie, de racheter la vie de cette femme intrépide par le sacrifice de la nôtre. Vous n'auriez qu'à choisir entre nous; celui sur lequel tomberait le choix se trouverait trop heureux d'acquitter sa dette et celle de ses camarades.

Ce sont de vrais patriotes qui vous parlent, Représentants, ce sont de ces Français, à qui, dans tous les tems, la reconnaissance fut une vertu si douce à pratiquer.....

Alors qu'à Saint-Florent plusieurs de nos frères d'armes avaient déjà succombé sous le fer meurtrier des brigands ³ et que nous allions tous subir le même sort, cette femme courageuse s'élança au milieu des piques et des fusils, court mille fois les risques de

¹ In-4° de l'imprimerie du C^{ie} Moreaux, Jardin Egalité. — Nous devons la communication de cette pièce rarissime à M. Alfred Lallié, qui en a fait la copie au *British Museum*.

² 25 septembre 1794.

³ Les pétitionnaires font probablement allusion aux neuf prisonniers massacrés entre Cholet et Saint-Florent, pour avoir voulu s'évader.

perdre la vie, et nous sauve enfin des mains des Dargognes, des Sesbrons, des Lacassagne, chefs des brigands qui avaient fait pointer contre nous quatre pièces chargées à mitraille pour venger, disaient-ils, dans notre sang, la honte de leurs défaites.

Au nom de la patrie, Citoyens Représentants, au nom de la postérité pour qui les actes de clémence et de justice ne sont jamais perdus, conservez la vie d'une femme qui n'aurait jamais été condamnée à mort si les juges, à l'époque où elle a paru à leur tribunal, avaient osé mettre en balance six mille patriotes sauvés par elle, et le crime, bien involontaire, bien pardonnable peut-être à une femme, d'avoir passé la Loire pour recueillir le dernier soupir de son mari. Si cette démarche est un crime, il doit-être tout entier sur le compte de la nature.

Et cependant notre libératrice ne doit aujourd'hui son existence momentanée qu'à l'enfant qu'elle va bientôt donner à la patrie¹... qu'il vive parmi nous, l'enfant de la veuve Bonchamps ; il en sera sans doute digne ; nos fils reconnaîtront en lui les services que sa mère a rendus à leurs pères et à leur patrie.

Peut-être notre reconnaissance nous égare, mais l'intérêt que vous prenez sans doute, Pères de la Patrie, aux gens qui lui conservent des défenseurs, nous fait espérer que vous ordonnerez la révision du procès d'une Française qui a sauvé six mille Français aux risques de sa vie. Cette action sublime, digne des beaux jours de Rome et de la France, aurait dû peut-être éclairer les juges sur les principes et les convaincre de son attachement à la République. Pour nous, Citoyens Représentants, pénétrés de l'obligation sacrée où nous sommes de rendre hommage à la vérité et à la justice, et désirant que des exemples aussi rares se propagent, et puissent surtout ramener aux vrais principes de l'humanité tous les individus, quels qu'ils soient et quelque contrée qu'ils puissent habiter sur la surface de la terre.

Nous, soussignés, gardes nationaux, habitants de la commune

¹ M^{me} de Bonchamps, pour faire surseoir à l'exécution, avait eu recours à la ruse, très en usage alors, de se déclarer enceinte.

de Nantes et autres, qui avons été prisonniers dans le département de la Vendée, déclarons qu'étant transférés, le 18 octobre 1793 (vieux style), à Saint-Florent, étant au nombre de 5.600, les brigands avaient décidé de nous détruire, ils avaient préparé pour cela une force majeure ; quatre canons chargés à mitraille étaient pointés sur nous, beaucoup de brigands armés de piques, fusils, etc., animés par les prêtres (*sic*), Sesbrons Dargogne et par Lacassagne, leurs chefs, disposaient et commençaient déjà cette opération affreuse ; déjà même, quelques-uns de nos camarades avaient été victimes. Qu'à ce moment critique, accourut dans une très grande agitation la citoyenne Bonchamps, qui, bravant les coups de piques et de fusils, se jeta en pleurs sur le commandant des forcenés, malgré leurs cris de rage et leurs menaces, pour demander en grâce qu'il ne fût fait aucun mal aux prisonniers ; que le commandant, vaincu par ses larmes et ses pressantes instances, nous fit entrer précipitamment dans l'église et dans les cloîtres de Saint-Florent, pour nous soustraire à la férocité des brigands, dont certes autrement nous étions les victimes. En foi de quoi nous certifions le présent à Nantes, ce 4 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible.

(Suivent nombre de signatures, consignées à l'original déposé au comité de législation ¹.)

¹ Le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794), la Convention décréta que cette pétition serait renvoyée au comité de législation, qui devait faire son rapport sous trois jours. — Ce ne fut cependant que le 29 nivôse an III (18 janvier 1795) seulement, que Pons de Verdun lut son rapport et que la Convention prit en considération ses conclusions, en décrétant l'annulation du jugement prononcé contre la veuve Bonchamps et son élargissement immédiat.

LA PRISE DE BONE EN 1832

(EXTRAIT DES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL D'ARMANDY)*

Comprenant qu'il n'y avait pas un instant à perdre, le Consul ordonna au Turc de remonter à la citadelle et d'y annoncer sa prompte arrivée. Le capitaine Jusuph retourna à la Casbah pour tâcher de ramener les esprits. Le capitaine d'Armandy se rendit sur-le-champ à bord de la *Béarnaise*.

Il était à peine deux heures du matin quand il y arriva. La nuit était profonde, mais il importait de ne pas attendre le jour pour que le débarquement ne fût pas aperçu des Arabes. Le détachement qui était tout préparé fut réuni sans bruit, embarqué dans les canots et mis à terre dans une petite baie au nord-ouest du rocher du Lion, que l'on avait reconnu d'avance.

Le détachement se composait du capitaine d'Armandy, commandant, le lieutenant de frégate du Couëdic, l'élève de première classe de Cornulier, 24 sous-officiers et marins, deux maréchaux des logis d'artillerie et un canonnier ; en tout 31 hommes et un mousse tambour.

Lorsqu'on fut près de la Casbah, après avoir escaladé les rampes rapides de ce côté de sa position, le jour commençait à poindre. Jusuph fit lancer à ses amis une corde par une embrasure, car il ne fallait pas songer à les faire entrer par la porte unique de la Casbah qui est vue de la ville et probablement surveillée. Tout le détachement fut bientôt à l'intérieur

* Voir la livraison de Juillet 1882, pp. 29-44.

de la Casbah. Le premier soin du capitaine d'Armandy, après avoir reçu les promesses de fidélité par la bouche du bachaouch Hussein et des caïds Omar et Ibrahim, fut de conduire le détachement au pied du bâton du pavillon où flottait le drapeau rouge d'Ibrahim bey. Un pavillon français lui fut substitué et, après un petit discours énergique, arboré. Tandis que les marins présentaient les armes, le tambour battait aux champs et un coup de canon pour l'assurer attira l'attention des Arabes.

Le capitaine d'Armandy, suivi de son état-major et des principaux chefs de la garnison, parcourut ensuite les remparts et détermina les points où devaient être placées les sentinelles françaises. Comme il avait su de ben Aïssa lui-même que son plan d'attaque consistait à enfoncer à coups de canon la porte de la Casbah et à y lancer à l'assaut ses colonnes, on s'empressa d'ébrançonnier fortement cette porte et de former, en arrière d'elle, une très forte barricade en y amoncelant toutes les pierres que l'on put trouver.

Pendant ce temps, le jour avait grandi et permettait de voir aisément du haut du rempart les soldats de Constantine, courant dans les rues de la ville, se préparant à l'attaque projetée par leur général.

Il serait impossible de donner une juste idée de l'effet produit sur les assiégeants par la vue du drapeau français flottant sur la Casbah. Ils le regardèrent d'abord en silence, ne pouvant en croire leurs yeux et le saluèrent de leurs cris et de leurs injures, quand ils ne purent plus douter qu'ils n'étaient pas l'objet d'une illusion. Bientôt les rues devinrent désertes, et l'on vit des cavaliers, sortant de la porte de Constantine, se diriger au galop vers le camp, sans doute pour porter à ben Aïssa la nouvelle de cet événement. Ils revinrent à toute bride et l'on vit un soldat très bien vêtu et portant un drapeau blanc se diriger vers la Casbah, en montant la colline sur laquelle elle est bâtie. Il demanda à remettre une lettre au Consul.

Comme la porte était condamnée, on descendit un panier avec une corde, où il plaça sa dépêche; elle ne contenait que deux lignes :

« Consul, tu m'as trompé lorsque j'avais mis ma confiance en toi. Mais, avec l'aide de Dieu, j'espère bientôt t'en faire repentir. »

Le capitaine d'Armandy répondit :

« Je ne peux t'avoir trompé, car je ne t'ai rien promis, que de faire mon possible pour ne pas m'éloigner et continuer nos bonnes relations ; c'est ce que je suis toujours prêt à faire. »

Le parlementaire emporta cette dépêche. Peu de temps après, on vit de la Casbah des détachements de Constantine, à pied et à cheval, se diriger vers la baie des Caroubiers, dans le but évident d'intercepter la communication entre la mer et la Casbah. Cette manœuvre était fort inquiétante, car il ne restait plus que peu de vivres dans la Casbah et le détachement qui venait d'y entrer n'avait pu en apporter qu'une petite quantité. Il fallait donc maintenir la communication libre entre les navires et la Casbah. Les Français aussitôt montés s'étaient empressés d'établir un mât de signaux qui leur permettrait de communiquer avec la *Béarnaise*, au moyen de signaux convenus. On pouvait ainsi se faire connaître mutuellement ce qui intéressait et entre autres si la communication était libre, car les versants vus par la *Béarnaise* étaient défilés de la vue de la Casbah et *vice versa*.

Au moment donc où les colonnes ennemies allaient fermer cette ligne de communication, on vit de la Casbah un groupe de cavaliers, sans doute des chefs, arrêté sur une éminence pour mieux voir la configuration du terrain et bloquer efficacement la citadelle. Le capitaine d'Armandy n'était plus consul. Il donna l'ordre au maréchal des logis Colomb, dont il connaissait l'adresse et le coup d'œil juste, de mettre tout son savoir-faire en action pour envoyer un boulet dans ce

groupe. Le coup partit. Un cheval, sans maître, s'élança dans la plaine suivi des autres cavaliers. Cet heureux coup de canon produisit une véritable débâcle; les fantassins suivirent les cavaliers, et le chemin de la mer se trouva complètement dégagé. On en profita pour signaler à la *Béarnaise* d'envoyer à la côte les embarcations préalablement chargées de vivres, que la moitié de la garnison turque reçut ordre d'aller chercher et d'apporter à la Casbah. Une heure après la Casbah était approvisionnée à vingt jours de vivres.

Qu'était devenu Ibrahim bey? Les Français étaient convaincus qu'on l'avait assassiné. Ce ne fut que longtemps après qu'ils surent la vérité. Commis à la garde de quatre Arabes de la garnison, il sut les corrompre et s'évader avec eux. Il était alors réfugié dans une tribu.

Dès lors la Casbah n'avait plus rien à craindre des ennemis du dehors, à condition toutefois de faire bonne garde. Dans ce but, les marins furent partagés en deux groupes ou corps de garde fournissant les sentinelles chargées de la surveillance des remparts. Le premier de ces corps de garde occupait le réduit supérieur de la Casbah, c'est-à-dire la batterie nord et les anciens logements d'Ibrahim, où se trouvait tout l'état-major : les deux capitaines, les deux officiers de la *Béarnaise*, un second maître, les deux maréchaux des logis et le canonnier, Hussein Bachaouch, caïd Omar, Ibrahim Aga et Kalil bach Topgi (chef de l'artillerie). Quant à la garnison turque, elle reçut l'ordre de rester jour et nuit à son poste sur les remparts, à l'exception du réduit, car il paraît tout simple aux Turcs de coucher toujours dehors, quel que soit le temps. Les rondes devaient être fréquemment faites, à des heures indéterminées; elles étaient faites par un des 3 officiers français accompagné d'un sous-officier, d'un des chefs de la garnison turque et de deux ou trois Turcs désignés par Hussein.

Le second corps de garde français était établi dans la vieille mosquée de la Casbah.

Le tambour, porté par un mousse de 15 ans, dut battre la diane, les heures des repas, la retraite, aux champs pour les honneurs du pavillon, la retraite et au besoin la générale pour le branle-bas de combat.

Les officiers mangeaient ensemble, les sous-officiers français et musulmans réunis à la même table, les marins en deux plats; les Turcs recevaient leur pitance à leur poste de combat.

La journée du 27 mars, qui avait été si agitée et occupée jusqu'au soir, fut suivie d'une nuit très calme, nul bruit inquiétant ne se fit entendre, mais la surveillance n'en fut pas moins active. Le 28 se passa sans brûler une amorce, bien que les assiégés pussent reconnaître qu'on avait travaillé pendant la nuit à la batterie masquée destinée à enfoncer la porte de la Casbah. On constata également un grand mouvement de cavaliers aux alentours du camp et de la ville. Cela indiquait quelque projet qu'on ne pouvait deviner au juste; mais on veillait avec le plus grand soin. A deux heures du matin, un coup de fusil tiré près du mât du pavillon et le cri : Aux armes! répété par les sentinelles, mirent toute la garnison sur pied. Le marin qui avait tiré ayant été interrogé, répondit qu'ayant entendu distinctement marcher une troupe, il avait tiré son coup de fusil et appelé aux armes.

L'obscurité était trop profonde pour que l'on pût rien distinguer et on n'entendait aucun bruit; on réunit une partie de la garnison sans bruit sur ce point et on attendit en silence. Vers 4 heures du matin, on entendit distinctement le bruit d'une troupe marchant avec précaution; l'ennemi toujours invisible s'approchait, et lorsqu'on jugea qu'il n'était plus qu'à une cinquantaine de mètres du rempart, le commandant fit ouvrir sur lui une vive fusillade. Le jour qui se fit une demi-heure après permit d'apercevoir quelques flaques de sang et trois échelles abandonnées sur le versant de la colline.

Cette tentative de surprise par escalade ayant échoué, on

s'attendait à ce que ben Aïssa aurait recours à sa batterie masquée, mais il n'en fit rien et la journée se passa sans poudre. La Casbah dominant la ville, on découvrait aisément tout ce qui s'y passait. Il y régnait la plus grande agitation; c'était dans les rues un va-et-vient perpétuel d'hommes et de bêtes de somme, qui sortaient de la ville chargés de bagages. La ville était livrée au pillage des soldats. On vit les malheureux habitants, emportant ce que la rapacité du soldat leur avait laissé, s'acheminer vers le camp, pressés par les courbachs des cavaliers, et bientôt une fumée épaisse, sortant des différents quartiers, montra que ben Aïssa brûlait, après les avoir pillées, les maisons de ceux qui s'étaient rendus à lui sous promesse de merci.

Ce spectacle était navrant pour tout le monde, surtout pour la garnison dont les familles étaient emmenées en esclavage et pour le capitaine d'Armandy qui avait eu des rapports amicaux avec plusieurs d'entre eux. Malheureusement il n'y pouvait rien, car le canon qu'il aurait fait tirer aurait fait plus de mal à ses amis qu'à ses ennemis. Il fallait donc rester spectateur impuissant de ce triste exode de la population de Bone.

Le parti pris par ben Aïssa de se retirer après le léger échec de la nuit précédente semblait inadmissible; le camp des Arabes avait été levé, l'armée assiégeante avait disparu derrière les coteaux de l'ancienne Hippone; mais on pensait dans la Casbah que c'était une ruse pour endormir la vigilance de la garnison. La nuit fut calme; de la ville s'élevait de temps à autre une gerbe de flammes. Le jour montra la plaine absolument déserte.

Dès le 27 au soir, la felouque la *Casauba* après avoir versé le reste de ses vivres à la *Béarnaise* était partie pour Alger. Elle portait au gouverneur général le billet suivant, du capitaine d'Armandy :

« Mon général, à la tête de 26 marins que m'a confiés le

« capitaine de la *Béarnaise*, je suis entré ce matin dans la Casbah de Bone, où nous avons cent trente Turcs et Arabes pour auxiliaires; je m'en défie, malgré leurs protestations de fidélité; l'armée du bey de Constantine, maîtresse de la ville, nous tient assiégés. Malgré tout, nous garderons, je l'espère cette citadelle à la France jusqu'à l'arrivée des renforts que je vous prie de m'envoyer. »

Dans la journée suivante, 29 mars, plusieurs cavaliers très bien montés et armés de fusils élégants vinrent causer sous la muraille pour prendre langue. On leur dit qu'il y avait 300 Français dans la Casbah. Ils vendirent du lait, des poules et quelques moutons. Mais on eut grand soin de les empêcher de causer avec la garnison musulmane. Ils nous dirent que les goums d'un certain nombre de tribus suivaient l'armée de Constantine, épiant une occasion favorable pour faire sur elle du butin. Ils finirent par offrir leurs services, mais, comme leurs belles armes et leur prestance firent soupçonner qu'ils étaient de l'armée de Constantine, on les éconduisit. Les cavaliers en se retirant contournèrent une partie du fort assez rapidement pour qu'on ne pût pas les suivre le long du rempart.

En rentrant vers le réduit, un Turc arrêta les deux capitaines pour leur rendre compte qu'on venait d'entendre un des zouaves de la garnison parler clandestinement à ces cavaliers. Jusuph demanda de suite au commandant ce qu'il voulait faire. — Prouver la culpabilité et le mettre à mort sur-le-champ. — Deux Turcs amenèrent l'accusé, devant la porte du Divan. Nos hommes se formèrent en armes devant la maison. Un assez grand nombre de Turcs, paraissant très animés, fermèrent le demi-cercle.

C'était un Arabe, un zouave, de la physionomie la plus repoussante, toujours rétif à l'obéissance. Il était alors pâle de frayeur, son regard hagard cherchait par où il aurait pu fuir.

Trois témoins déposèrent l'avoir entendu dire aux cavaliers arabes : La citadelle a été livrée aux chrétiens par les juifs, mais il y a ici de bons musulmans qui sauront bien s'en défaire. — Tiens, voilà du juif ! s'écria Jusuph en lui portant un coup de sabre qui l'abattit à ses pieds. Le malheureux zouave s'enfuit par le couloir; Jusuph le poursuivait, le sabrant quand il pouvait, et les factionnaires français et turcs déchargeaient leur fusil sur le fuyard qui sauta du terre-plain dans la cour et saisit une grosse pierre, mais un coup de sabre de Jusuph l'abattit à ses pieds. Un des jeunes Turcs qui nous servaient lui tira à bout portant un coup de fusil dans l'oreille.

La plupart des Turcs étant rassemblés près du mort, le capitaine Jusuph donna l'ordre de désarmer et garrotter les hommes de sa tribu. Ils étaient six qui furent amenés tremblants. Hussein Bachaouch jura sur sa tête que trois d'entre eux étaient incapables de trahison. Jusuph lui ordonna de décapiter un des trois autres. Celui désigné se tordait les bras en demandant grâce, il parvint même à jeter bas son turban en signe d'humiliation. Lâche ! lui dit Hussein, respecte au moins le turban que tu n'es pas digne de porter. Et il lui abattit la tête à coups de yataghan. Un second zouave eut le même sort; le troisième était un très bel homme, à l'air calme et intrépide. Son attitude inspira de l'intérêt et le commandant ordonna de le conduire à bord de la *Béarnaise*. Mais la nuit s'était faite, on ne voulut pas exposer l'escorte à tomber dans une embuscade.

Ordre fut donné à un Turc de fusiller ce zouave ; le Turc appuie son fusil à l'épigastre du patient et fait feu, le coup rate; Mustafa amorce de nouveau et l'intrépide Arabe est foudroyé sans avoir connu la peur. — C'est égal, dit Mustafa en rechargeant son arme, j'aimerais mieux couper la tête à cinquante juifs, que tuer un homme comme celui-là.

Après ces exécutions, les Turcs furent renvoyés à leurs postes et le service continua comme à l'ordinaire.

L'arabe Calib, le bach Topgi, qui n'était peut-être pas innocent, fit dire qu'il était malade et ne parut pas. Hussein Bachaouch supplia en vain le commandant de le faire décapiter aussi. Mais le capitaine d'Armandy résista; il n'y avait pas de charges sérieuses établies contre lui et Calib pouvait être utile à son tour pour surveiller les Turcs.

Au moment de ces exécutions, et avant la chute du jour, le capitaine Fréart, avisé par le mât de signaux de ce qui se passait, envoya à la Casbah un renfort de cinq matelots; on fut bien touché, dans le fort, de cette marque d'abnégation.

Lorsque le capitaine Jusuph sortit pour faire sa ronde à son tour, la plupart des Turcs se levaient pour lui baiser les épaules; désormais il serait leur chef, puisqu'il était si homme d'action. Ils disaient aussi que les suppliciés avaient depuis longtemps mérité leur sort par la manière dont ils rançonnaient Ibrahim bey.

Le même soir, la balancelle la *Casauha* revint au mouillage; elle avait trouvé la mer si grosse qu'elle n'avait rien gagné en louvoyant. On la fit repartir dès qu'elle eut complété sa provision d'eau.

Le 30 au matin le reis du port de Bone, Ali, qui avait eu des relations fréquentes avec le Consul, arriva à la Casbah; il portait son yataghan et des pistolets; il prétendit s'être évadé de l'armée de Constantine. Cela était peu vraisemblable, puisqu'il était armé; aussi les Turcs demandaient-ils sa tête. Le capitaine d'Armandy ordonna qu'il fût conduit à la *Béarnaise*. Le même jour, un des zouaves qui s'était enfui avec Ibrahim bey vint à la Casbah. Son maître faisait demander au commandant s'il pouvait revenir avec sécurité. On lui en donna l'assurance, s'il revenait avant trois jours; mais, s'il laissait passer ce délai, il serait considéré comme un ennemi.

Le 31 mars la tribu des sen Hadga envoya deux cavaliers sous les murs de la Casbah demander l'autorisation de piller la ville déserte. Elle lui fut refusée; la tribu était campée hors

de la portée du canon. On vit alors des groupes peu nombreux se diriger successivement vers la ville. Quelques coups de canon furent impuissants pour les en empêcher, et la tribu entière fut bientôt entrée isolément. Les Turcs qui voulaient garder le pillage pour eux-mêmes étaient encore plus indignés que les Français de cette insulte à notre drapeau.

Hussein Bachaouch, caïd Omar, caïd Ibrahim, vinrent demander au commandant de les laisser sortir de la Casbah avec les Turcs et de s'embusquer pour surprendre ceux qui se retireraient chargés de butin. La permission accordée, une quarantaine de Turcs descendirent par la corde qui avait introduit les Français dans la Casbah, et, se glissant ainsi sans être vus des Arabes, ils s'embusquèrent derrière des cactus, près de la porte de Constantine. On mit les pièces, voyant la ville en état de tirer, et on prévint par signaux la *Béarnaise* qui envoya sa chaloupe, armée d'une canonnade de 12, vers la porte de la Marine. Quand l'embuscade fut prête, la Casbah bombarda la ville avec ses deux mortiers et ses pièces de canon. Les sen Hadja, affolés par cette pluie de projectiles, s'enfuyaient vers les portes; mais, à la porte de la Marine, ils étaient mitraillés par la chaloupe; à la porte de Constantine, ils étaient fusillés par l'embuscade. Une soixantaine d'entre eux passa en courant entre la mer et la Casbah, essuyant une fusillade continue. Le succès fut complet, les pertes des sen Hadja assez sérieuses; de notre côté, un Turc seulement fut blessé. Les Turcs rapportèrent quatre têtes, trois chevaux, un grand nombre d'armes, des burnous, quelques couvertures et autres objets de pillage.

Quatre marins, commandés par le second maître Daunac, avaient été envoyés à la plage porter un pli à la *Béarnaise*; ils tombèrent dans une colonne de fuyards qui les attaqua avec rage. Sans se déconcerter, ils battirent en retraite et tuèrent deux Arabes à coups de baïonnettes. Ils revinrent à la Casbah avec leurs capotes trouées, mais sans blessures.

Le butin rapporté par les Turcs fut vendu aux enchères et le produit en fut partagé entre les capteurs. Les Turcs firent hommage du meilleur des trois chevaux à Sidi Jusuph.

Le succès de cette petite affaire agit vivement sur l'esprit des Turcs, qui étaient depuis huit mois enfermés dans le fort; le bachaouch Hussein avertit le commandant que la garnison musulmane commençait à murmurer d'être ainsi renfermée et que tous, sachant maintenant la retraite définitive de ben Aïssa, avaient une telle envie de sortir, qu'il y avait à craindre une sédition sérieuse si on voulait les retenir.

Le soir on fit venir de la *Béarnaise* tout le tabac acheté à Tunis; on le partagea également entre les Turcs. Le commandant leur annonça aussi qu'ils étaient à la solde de la France depuis le jour de l'entrée des Français dans la Casbah, à raison d'un boudjou par jour. Et pour payer le premier à-compte, un emprunt fut fait à toutes les bourses, tant à la Casbah qu'à la *Béarnaise*. Cette collecte permit de donner dix jours de solde à toute la troupe musulmane.

Depuis quelques jours, les corailleurs avaient fait leur apparition sur la rade de Bone, et le capitaine Fréart avait pu louer quelques-uns de ces Italiens pour le service du bord. Cela lui permit d'envoyer un nouveau petit renfort, en sorte que les Français se trouvèrent être 45 dans la Casbah.

Le 1^{er} avril, le fidèle Hussein bachaouch vint prévenir le commandant que l'insurrection était prête à éclater. Tous les Français reçurent ordre de rentrer dans le réduit, ordre leur fut donné de tomber sur la garnison musulmane à coups de baïonnettes, lorsque le commandant crierait : Mort aux Turcs !

Puis les musulmans furent mandés, mais la tête de leur colonne put seule pénétrer dans le réduit à cause de la ligne des Français qui empêchait d'aller plus loin. Le reste des Turcs était donc engouffré dans le couloir et restait au dehors du réduit. Jusuph leur dit alors : Vous avez vu par le combat d'hier

que vous êtes assez forts pour sortir du fort ; vous allez donc aller occuper la ville pour empêcher les bédouins de la piller.

Les Turcs acceptèrent avec joie la proposition, mais en demandant que Sidi Jusuph les commandât et y vînt avec eux. Il le leur promit sans hésiter. Ils furent de suite préparer leurs effets et descendaient par la corde à mesure qu'ils étaient prêts. Quand ils furent presque tous en bas, ils se crurent mystifiés et sommèrent à grands cris Jusuph de tenir sa parole. Malgré les supplications du commandant et celles des officiers et marins, l'intrépide Jusuph parut à l'embrasement, et descendant par la corde se plaça au milieu d'eux. Quand tous furent prêts, il monta le cheval de prise qui lui avait été offert et qui était assez beau. Puis prenant la tête de la colonne il entra dans la ville, drapeau français déployé.

Jusuph entré en ville harangua ses soldats. Il leur fit observer que leur petit nombre exigeait une extrême surveillance et une discipline parfaite. Qu'en conséquence le même ordre de service que dans la Casbah serait établi dans la ville : Tout le monde aux remparts. Tout homme trouvé dans la ville serait décapité. Ensuite la troupe fut divisée en trois sections et chacune dut s'occuper immédiatement de barricader une des portes.

Jusuph se forma une garde qui ne le quittait jamais. Hussein, Omar, Ibrahim, et quelques simples soldats comme Mustafa, Achmet, etc., en tout une dizaine. Il occupait avec eux une belle maison au centre de la ville. Tous ces prétoriens, d'une bravoure à toute épreuve, l'accompagnaient partout et veillaient sur lui.

Dans la Casbah, bien qu'en trop petit nombre pour résister à une tentative sérieuse d'escalade, qui n'était guère probable, les Français étaient tranquilles, mais parlaient sans cesse des dangers de leur ami Jusuph. Dans la ville, Jusuph fit recueillir la laine répandue dans les rues et en composa un grand appro-

visionnement. Un seul homme vivant fut trouvé dans la ville; un fou, soi-disant marabout.

A bord de la *Béarnaise*, l'équipage était réduit à 15 Français et 10 Italiens. Elle n'avait plus d'autres armes à feu que ses caronnades.

Par prudence les musulmans descendus en ville n'avaient reçu que les vivres de la journée et on continua à leur délivrer leur ration journalière seulement, tous les matins.

Le 4 avril, on aperçut un bateau voilé en chebec qui entraît dans la rade, venant de l'est, à voiles et à rames, car il faisait presque calme. Il se dirigeait vers la baie du fort Génois où il paraissait vouloir jeter l'ancre. Le commandant envoya par terre l'élève de première classe de Cornulier, à la tête de 8 matelots, en lui recommandant de défilier son détachement derrière la broussaille qui couvrait le terrain, afin de saisir ceux qui débarqueraient. En même temps il signalait à la *Béarnaise* d'envoyer sa chaloupe couper la retraite au chebec du côté de la mer.

Le détachement surprit et désarma un beau grand jeune homme richement vêtu et cinq Turcs bien armés qui l'accompagnaient. En même temps la chaloupe de la *Béarnaise* amarina sans résistance le chebec qu'elle amena mouiller près de la goëlette. Cette petite expédition, qui ne laissait pas d'être hasardeuse, car le débarquement se faisait à 5 kilomètres de la Casbah, fut conduite par M. de Cornulier avec une rapidité, un aplomb et un courage qui lui firent beaucoup d'honneur. Il amena ses prisonniers à la Casbah. Là le jeune homme arrêté déclara être le fils d'Ibrahim bey et se nommer Ismaïl. Il avait été envoyé sur les côtes de la régence de Tunis pour recruter des Turcs et il en ramenait une quarantaine.

Ismaïl ben Ibrahim avait environ 24 ans; il était armé d'un fusil d'une longueur extraordinaire (2 mètres 30) et d'un beau yataghan; son costume était recouvert d'un burnous rouge à franges d'or et un beau châle entourait sa tête. Son codja

(secrétaire) était un bel Arabe vêtu de laine blanche. Les 4 Turcs prisonniers étaient de même genre que ceux de la troupe d'Ibrahim bey. A bord du chebec on trouva 34 Turcs bien armés ; heureusement ils n'eurent pas l'idée de se défendre, car la goëlette ayant envoyé tous ses fusils à la Cashah, sa chaloupe n'avait d'autres armes que sa canonnade, quelques sabres et piques.

Les prisonniers refusèrent d'abord de manger : ils craignaient d'être empoisonnés ; mais ils furent bientôt rassurés en voyant les Français manger avec eux : et les Turcs arrivés par le chebec ne firent aucune difficulté de s'enrôler dans la troupe de Sidi Jusuph.

Malgré ces petits épisodes, on était fort impatient de voir cesser une situation aussi tendue, surtout dans la ville ; et chaque jour, aux premières clartés de l'aube, tous les yeux se tournaient vers le cap de Garde. Ce fut le 8 dans l'après-midi, qu'on entendit enfin le cri si désiré : *Un navire à la pointe!* On put bientôt reconnaître un brick de guerre français entrant dans la baie. L'ordre fut aussitôt donné de le saluer, et le capitaine Jusuph ayant entendu le canon de la Casbah et compris sa signification, fit sortir les Turcs pour exécuter une fantasia de bonne arrivée. En sorte que tout ce fracas fit croire à bord du brick qu'un combat était engagé. Le canot de la *Béarnaise* qui fut à bord du brick, y trouva, sous les armes et sac au dos, une belle compagnie de grenadiers du 4^e de ligne, toute prête à débarquer pour prendre part à l'affaire. A leur arrivée à terre ils trouvèrent un détachement de marins et les Turcs qui leur firent le plus cordial accueil.

Le brick la *Surprise* fut suivi le lendemain par la frégate la

⁴ La compagnie de grenadiers du 4^e de ligne était forte de 120 hommes; elle était commandée par le capitaine Huphty. Le contraste de cette troupe avec les Turcs était frappant. Les grenadiers, grands, frais et roses, bien vêtus, armés de fusils luisants, ayant leur fourniment bien astiqué, représentaient l'armée civilisée, pas

Bellone, les gabares la *Trutte* et l'*Astrolabe*, qui apportaient le reste du bataillon du 4^e de ligne ¹.

Le capitaine d'Armandy reçut par la *Surprise* la lettre suivante du duc de Rovigo :

« Je vous avais envoyé la *Surprise* avec une réponse à
« votre lettre du 24. Ce bâtiment était sous voiles, lorsque la
« *Casauba* m'apporta la nouvelle de ce qui est survenu à
« Bone depuis le départ du *Peltican*.

« On ne pouvait pas mieux faire que vous avez fait. Vous
« avez justifié le proverbe : Aux grandes situations, il faut de
« grands courages. Fasse la fortune que vous réussissiez!

« Je fais rentrer la *Surprise* pour prendre cent soldats que
« je vous envoie. Demain la *Trutte* partira avec 200 et la
« *Casauba*, chargée de vivres.

« Soyez prudent autant que vous avez été brave, et ne com-
« promettez rien. Recevez mon compliment avec l'assurance
« de mon admiration.

« Duc DE ROVIGO.

« Alger, 4 avril 1832. »

La conquête de Bone était dès lors définitive.

Le 15 mai, les frégates *Didon* et *Calypso* venant de France, avec un convoi, apportèrent à Bone 1200 hommes du 55^e de ligne et une batterie d'artillerie aux ordres du général Monk d'Uzer, qui venait prendre possession de Bone. C'était l'explication un peu tardive du silence du ministère aux demandes du duc de Rovigo.

encore aguerrie, pas bronzée par le bivouac, mais pleine de bonne volonté, de confiance et d'abnégation. Les Turcs, déguenillés, armés, sans uniformité, de tailles inégales, mais bronzés par les fatigues, les bras nus, brûlés par le soleil, vigoureusement musclés, étaient des mercenaires de profession ; une bande sans cohésion, où l'individu est isolé dans le rang. Un artiste les eût bien préférés à nos soldats, mais nos soldats présentaient une force plus réelle, parce qu'ils avaient la discipline et l'esprit de corps.

On avait trouvé dans la Casbah 43 pièces de canon sur affûts, 23 sur chantiers, et 30,000 kilos de poudre.

La *Béarnaise* reçut communication de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour du Général en chef de l'armée
d'Afrique.*

« Le Général en chef s'est empressé de porter à la connaissance de l'armée la brillante conduite des officiers et de l'équipage de la goëlette de guerre la *Béarnaise* et de MM. les capitaines d'Armandy et Jusuph.

« Cette goëlette devant arriver prochainement, le général en chef ordonne ce qui suit :

« Lorsque la *Béarnaise* rentrera dans la rade d'Alger, elle sera saluée par les batteries de 15 coups de canon, et une députation, composée du chef d'état-major général de l'armée, d'un officier d'état-major, d'un officier supérieur et de deux officiers, par corps ou régiment, se rendra à bord de la *Béarnaise*, pour présenter au capitaine Fréart, ainsi qu'à ses officiers et à son équipage, la satisfaction de l'armée.

« Le duc DE ROVIGO, général en chef de l'armée.

« Alger, 13 avril 1832. »

MAUPERTUIS

PREMIER VOYAGE A BERLIN (1740-1741).

Frédéric venait de monter sur le trône. Dans sa retraite de Rheinsberg, pendant qu'il était prince royal, il s'était tenu au courant de tous les événements du monde des lettres et du monde de la science ; il avait entretenu une correspondance suivie avec Voltaire et il n'avait eu garde d'oublier le nom et les ouvrages de Maupertuis. Un des premiers actes de sa royauté fut d'appeler près de sa personne Euler, Bernouilli, Wolf, 'S Gravesande ; mais ses instances les plus vives furent pour le savant Malouin. Dès l'année 1738, après avoir reçu de lui le *Discours sur la figure de la terre*, il lui avait écrit : « Si vous daignez être mon maître, je n'envierai point à Alexandre d'avoir été le disciple d'Aristote. » Devenu roi, il lui écrivit au mois de juin 1740 :

« Mon cœur et mon inclination excitèrent en moi, dès le moment que je montai sur le trône, le désir de vous avoir ici pour que vous donnassiez à l'Académie de Berlin la forme que vous seul pouvez lui donner. Venez donc, venez enter sur ce sauvageon la greffe des sciences afin qu'il fleurisse. Vous avez montré la figure de la terre au monde, montrez à un roi combien il est doux de posséder un homme tel que vous¹. »

* Voir la livraison de juin 1882, pp. 441-462.

¹ Nous citons cette lettre d'après les *Œuvres de Frédéric le Grand*, t. XVII, (Berlin, 1851, in-8°.) — On a publié en 1856, à la suite de la *Vie de Maupertuis* par La Baumelle, 176 lettres de Frédéric et de Maupertuis ; mais on peut les citer dans

Et le 14 juillet, il revenait à la charge :

« Monsieur de Maupertuis, vous ne sauriez me prévenir, ma voix vous a appelé dès le moment que je suis arrivé à la Régence, et avant même que vous m'eussiez écrit ! Je travaille à inoculer les arts sur une tige étrangère et sauvage ; votre secours m'est nécessaire ; c'est à vous de savoir si l'emploi d'étendre et d'enraciner les sciences dans ces climats ne vous sera pas tout aussi glorieux que celui d'apprendre au genre humain de quelle forme était le continent qu'il cultive ? Je me flatte que la profession d'apôtre de la vérité ne vous sera pas désagréable, et que vous vous déciderez en faveur de Berlin. Attendant vos instructions et le plaisir de jouir de vos lumières, je vous assure que je suis avec bien de l'estime, votre très affectionné FRÉDÉRIC ¹. »

Au moment où le roi de Prusse faisait à Maupertuis cette invitation flatteuse et séduisante, le ministère français le gratifiait d'une nouvelle pension de 3.000 livres et la Russie lui en offrait une plus considérable. Voltaire, qui connaissait cette situation et qui était peut-être jaloux des lettres de Frédéric, lui écrivait de la Haye, le 21 juillet :

« Vous voilà, Monsieur, comme le Messie ; trois rois courent après vous ² ; mais je vois bien que, puisque vous avez sept mille livres de la le texte ; il faut n'en prendre que le sans général, car on a retrouvé les originaux, et Sainte-Beuve a démontré que la copie de la Baumelle est absolument fantaisiste. (*Causeries du Lundi*, XIV, 86, etc.)

Je dois remarquer ici une particularité bizarre à ce sujet. M. Damiron a cité la lettre de juin d'après le texte que La Baumelle en donne dans le corps de sa notice. Il est tout à fait inexact. Or l'appendice de l'ouvrage donne le texte vrai, d'après la publication de Berlin. Il y a donc lieu de s'étonner de deux choses : 1° Que M. Damiron ait pris pour bon le texte controuvé, au lieu du texte authentique donné dans le même volume ; 2° que l'éditeur des lettres de 1856 n'ait pas été frappé de ce défaut de concordance et n'ait pas tenu en suspicion tous les autres documents provenant de la Baumelle.

¹ Je donne cette lettre en la citant d'après l'authentique de la collection Feuillet de Conches, publié dans les *Causeries du Lundi*, XIV, 95. On pourra, en la comparant avec la lettre de même date du recueil La Baumelle, se rendre compte de l'audace de ce copiste qui avait ajouté des phrases comme celle-ci : « Il est temps que les princes rampent auprès des philosophes : les philosophes n'ont que trop rampé auprès des souverains ! » Cela est très pittoresque, mais n'a jamais été écrit par le roi de Prusse.

² *Œuvres de Voltaire*, XXX, 444. — Une lettre qu'il lui adressait peu après, le 29 août, est datée de la troisième année depuis la terre aplatie.

France et que vous êtes Français, vous n'abandonnerez point Paris pour Berlin. Si vous aviez à vous plaindre de votre patrie, vous feriez très bien d'en accepter une autre ; et, en ce cas, je féliciterais *mon adorable roi de Prusse* ; mais c'est à vous à voir dans quelle position vous êtes. Au bout du compte, vous avez conquis la terre sur les Cassini, et vous êtes sur vos lauriers : si vous y trouvez quelque épine, vous en émousserez bientôt la pointe. »

Maupertuis se décida sans trop de peine à risquer de connaître ces épines, et le comte de Camas, ministre de Prusse à la cour de France, ayant reçu l'ordre d'ajouter ses instances à l'invitation royale, il partit pour Wesel, non pas pour contracter un engagement définitif avec Frédéric, mais pour prendre connaissance plus intimement des bonnes dispositions du monarque philosophe, et goûter les charmes du séjour qu'il lui promettait à Berlin. « M. de Maupertuis va honorer sa cour, écrivait Voltaire à Thieriot, le 26 août : c'est quelque chose de mieux que Platon, qui va trouver un meilleur roi que Denys ; il vient d'arriver à Bruxelles, et va de là à Wesel ou à Clèves ; il y trouvera bientôt le plus aimable roi de la terre, entouré de quelques serviteurs qu'il appelle ses amis et qui méritent ce titre...¹ »

Pour connaître ces serviteurs choisis, il nous faut encore avoir recours à Voltaire, qui vint au mois de septembre passer quelques jours à la petite cour de Clèves, et qui, retenu dans les liens d'Emilie, n'accepta pas alors de suivre le roi à Berlin. Ce fut le 11 septembre, au château de Moyland, à deux lieues de Clèves, que Voltaire et Frédéric se rencontrèrent pour la première fois. La cour du monarque se composait de Maupertuis, d'Algarotti et de Kaiserling, logés tous trois dans un grenier du palais, et du conseiller aulique privé Rambonet, « qui portait de grandes manchettes de toile sale, un chapeau troué, une vieille perruque de magistrat, dont un côté entraînait dans une de ses poches et l'autre passait à peine l'épaule, personnage important toutefois, et qu'il ne fallait pas juger au costume² ». Un soldat se tenait pour toute

¹ *Ibid.*, p. 455.

² Desnoiresterres. *Voltaire à Cirey*, p. 288.

garde à la porte de la cour.... Je fus conduit dans l'appartement de Sa Majesté, disait plus tard Voltaire dans ses mémoires autobiographiques :

« Il n'y avait que les quatre murailles. J'aperçus dans un cabinet, à la lueur d'une bougie, un petit grabat de deux pieds et demi de large, sur lequel était un petit homme affublé d'une robe de chambre de gros drap bleu. C'était le roi, qui suait et qui tremblait sous une mauvaise couverture, dans un accès de fièvre violent. Je lui fis la révérence, et commençai la connaissance par lui tâter le pouls, comme si j'avais été son premier médecin. L'accès passé, il s'habilla et se mit à table. Algarotti, Kaizerling, Maupertuis, et le ministre du roi auprès des Etats-Généraux, nous fûmes du souper, où l'on traita à fond de l'immortalité de l'âme, de la liberté et des androgynes de Platon. »

Voilà de ces tableaux parlants comme nous désirerions en avoir beaucoup à présenter à nos lecteurs ; mais nous ne voudrions pas être toujours en compagnie du flatteur de Frédéric, et nous ne citerons pas l'étrange lettre qu'il écrivait à Maupertuis, de la Haye, le 18 septembre, pour comparer leur séparation à l'arrêt du jugement dernier, lorsque « Divus Federicus vous dit : Asseyez-vous à ma droite dans le paradis de Berlin ; et à moi, il me dit : Allez, maudit, en Hollande, » corriger les épreuves de l'*Anti-Machiavel*. Voltaire abuse tellement dans sa correspondance de ces allusions impudentes à l'ancien ou au nouveau Testament, qu'on ne peut les supporter longtemps.

Suivons donc Maupertuis à Berlin, où il fut accueilli avec la plus grande bienveillance par les deux reines, et où commença son roman d'amour avec M^{lle} de Bork, qu'il devait épouser, cinq ans plus tard. Voltaire l'y rejoignit un instant vers la fin de l'année, et Paris chansonna les deux amis, dans ces couplets de la *Succession de l'Empereur* :

Le roi de Prusse hardiment
Se flattant
Des faveurs de la Diète,
Se croit déjà souverain
Sur le Rhin,
Et s'applaudit de l'emplette.

De Voltaire et Maupertuis

Les avis

Font rouler sa politique;
Comme eux, il a du savant

Le clinquant ;

Comme eux, il est catholique !..

Voltaire alla bientôt rejoindre M^{me} du Châtelet, et Maupertuis resta à contempler les charmes de M^{lle} de Bork. Mais il ne devait pas rester paisible à Berlin quand Frédéric, commençant ses conquêtes, emportait la Silésie, comme autrefois Louis XIV la France-Comté. A cette époque, on ne pouvait guère se rendre aux invitations du roi de Prusse, remarque M. Damiron, qu'en le suivant en des lieux qui n'étaient pas toujours aussi paisibles qu'une Académie. Il fallait, en effet, le rejoindre, soit dans ses quartiers d'hiver, soit même sur ses champs de bataille. C'est ce que fit Maupertuis, un peu par courtoisie, un peu aussi en souvenir de son ancien métier de mousquetaire et de capitaine de cavalerie. Mais mal lui en advint dans cette rude journée de Molwith, à laquelle il voulut assister, sans jamais consentir à être envoyé aux carrosses du roi de Prusse. Frédéric ayant eu son cheval tué sous lui, son habit percé de deux balles, deux pages blessés à ses côtés, l'aile droite de son armée enfoncée, l'académicien, emporté par son cheval, alla tomber dans un parti de hussards ennemis, et, fait prisonnier par eux, il fut dépouillé de tout ce qu'il possédait, y compris une excellente montre de Graham, à laquelle il tenait beaucoup. Le comte de Neuberger, heureusement pour lui, en fut instruit, le prit sous sa sauvegarde, le rétablit quelque peu dans ses équipages et le dirigea sur Vienne². Frédéric craignit d'abord qu'il n'eût été tué, et le bruit

¹ *La Succession de l'Empereur*, 1740. Raunié, *Chansonnier historique*, VI, 287.

² Voy. *La Baumelle*, p. 69, *Damiron*, p. 26, et les *Mémoires du duc de Luyne*, III, 1741. — Le duc de Luyne affirme positivement que ceci se passa le jour de la bataille, au moment où Frédéric se portait en grande diligence à une des ailes de son armée, qui avait plié. Cette remarque est importante pour ce qui va suivre : Par les premières nouvelles qu'on avait eues de la bataille, dit encore le duc de Luyne, on ne parloit point de M. de Maupertuis; on croyoit qu'il avoit été envoyé

s'en était répandu ; mais on apprit bientôt la vérité, et de la vérité on fut moins alarmé ; Voltaire écrivait de Bruxelles, le 2 mai 1741, à l'abbé de Valori :

« ... Vous vous donnez la peine de transcrire tout l'article qui regarde le pauvre Maupertuis. Je viens de le lire à M^{me} Duchâtelet ; nous en sommes touchés aux larmes. Mon Dieu ! quelle fatale destinée ! *Qu'allait-il faire dans cette galère ?* Je me souviens qu'il s'était fait faire un habit bleu ; il l'aura porté sans doute en Silésie, et *ce maudit habit aura été la cause de sa mort.* On l'aura pris pour un Prussien ; je reconnais bien les gens appartenant à un roi du nord de refuser place à Maupertuis dans le carrosse. Il y a là une complication d'accidents qui ressemble fort à ce que fait la destinée, quand elle veut perdre quelqu'un : mais il ne faut désespérer de rien, peut-être est-il prisonnier, peut-être n'est-il que blessé ?

« J'apprends dans le moment, Monsieur, que Maupertuis est à Vienne, en bonne santé. Il fut dépouillé par les paysans dans cette maudite Forêt Noire, où il était comme Don Quichotte faisant pénitence. On le mit tout nu ; quelques housards, dont un parlait français, eurent pitié de lui, chose peu ordinaire aux housards. On lui donna une chemise sale, et on le mena au comte Neuberg. Tout cela se passa deux jours avant la bataille. Le comte lui prêta cinquante louis, avec quoi il prit sur-le-champ le chemin de Vienne, comme prisonnier sur parole ; car on ne voulut pas qu'il retournât vers le roi, après avoir vu l'armée ennemie, et on craignit le compte qu'en pouvait rendre un géomètre. Il alla donc trouver à Vienne la princesse de Lichtenstein, qu'il avait fort connue à Paris ; il en a été très-bien reçu et on le fête à Vienne comme on faisait à Berlin. Voilà un homme né pour les aventures !... »

Cette version de l'accident donnée par Voltaire est beaucoup moins héroïque, on en conviendra, que la réalité. Elle était, sans doute, de son invention, car la jalousie rend inventif et Voltaire ne se gênait pas pour arranger l'histoire à sa façon. L'aventure n'ayant pas tourné au tragique, on imagine bien que la plaisanterie devait

aux carrosses du roi de Prusse. Le père de Maupertuis, riche négociant de Saint-Melo, sur cette nouvelle, se mit en colère, et dit que son fils n'étoit sûrement pas capable d'une action si indigne. »

¹ Œuvres de Volt., XXX, 529.

s'en mêler : mais le bruit des bons mots à la *Don Quichotte* arriva jusqu'aux oreilles de Maupertuis qui ne les goûta point. Il s'en plaignit même à Voltaire, qui aurait dû se douter que l'abbé de Valori, l'un des courtisans de Frédéric, ferait connaître ces plaisanteries à Berlin, et qui dut se justifier. Le 28 mai, il adressait de Bruxelles à Maupertuis ces protestations d'amitié :

« Vous n'avez pas sans doute reçu les lettres que M^{me} du Châtelet et moi nous vous avons écrites à Vienne. Si vous aviez pu savoir la douleur dont nous fûmes pénétrés sur le faux bruit de votre mort, vous m'écrieriez avec un peu plus d'amitié, et vous ne vous borneriez point à me parler au nom de la reine-mère. Est-il possible que ce soit vous qui ayez des inégalités ! Je ne vous cacherai point qu'on m'a mandé que vous vous étiez plaint à Berlin d'expressions dont je m'étais servi en parlant de vous. Je ne me souviens pas d'en avoir jamais employé d'autres que celles de *digne appui de Newton, de mon maître dans l'art de penser*.

Je l'ai dit en vers et en prose et vous n'avez jamais eu de partisan plus attaché que moi. Si ce sont ces expressions qui vous ont choqué, je vous avertis que je ne m'en corrigerai pas ; et que, si vous avez de l'inégalité dans l'humeur et de l'injustice dans le cœur, je ne vous en regarderai pas moins comme un homme qui fait honneur à son siècle. Mais il m'en coûterait infiniment d'être réduit à n'avoir pour vous que les froids sentiments de l'estime.

Je vous ai toujours aimé et ne vous ai jamais manqué. Je suis en droit, par mon amitié, de vous gronder vivement, de vous reprocher votre humeur avec moi. J'use de mes droits, et je vous conjure de ne jamais croire que je puisse ni penser ni parler de vous d'une manière qui vous déplaît. C'est une vérité aussi incontestable que celle de l'aplatissement des pôles. »

Maupertuis, qui ne se payait pas de vaines paroles, se montra d'abord sourd à ces belles protestations, qui durent se renouveler plus précises encore quelques semaines après. Le géomètre avait été blessé au cœur : il ne passa point par Bruxelles en revenant à Paris, malgré les instances de Voltaire ; et celui-ci, pour signer un traité effectif de réconciliation, dut envoyer à M. de Locmaria, qui avait fait graver un portrait de Maupertuis devenu célèbre, le

quatrain flatteur que nous avons cité au début de cette étude ¹. La paix devait durer douze ans.

Maupertuis se consola de ces misères en pensant au brillant accueil qu'on lui avait fait à la cour de Vienne, où la reine de Hongrie et le grand duc de Toscane l'avaient reçu, dit La Baumelle, en souverains dignes d'avoir de pareils sujets. Dans l'audience de présentation, la reine lui demanda « de quel œil sa philosophie voyait deux princes se disputer, avec le fer et le feu, de petits lambeaux de la planète qu'il avait mesurée. — Il ne m'appartient pas, répondit-il, d'être plus philosophe que les rois. » Et comme, après la reine, il fallait que la femme eût aussi son mot, elle lui dit encore : « Le roi de Prusse a une sœur (la reine de Suède) qui passe pour la plus belle princesse de l'Europe; » — « Je l'avais cru jusqu'à présent, » répondit Maupertuis, de ce ton vif et bref qui accompagnait toutes ses saillies.... Ce ne fut de part et d'autre qu'échange de galanteries. Le grand duc, depuis François I^{er}, lui dit : « Vous êtes tombé entre les mains de mauvais valets de chambre et je suis fâché qu'ils vous aient traité à leur façon ordinaire. » — « C'est une bagatelle, reprit Maupertuis, et je ne regrette rien, depuis que j'ai l'honneur d'être admis en votre présence. » — « Mais n'y avait-il pas quelque chose dont la perte vous intéressât particulièrement ? » — « J'avoue que je regrette une excellente montre de Graham. » — « Hé bien ! c'était une plaisanterie de leur part ; ils l'ont rapportée et je vous la remets. » — Et il lui remit en effet une montre de Graham, enrichie de diamants, qu'il s'était procurée, d'après les informations qu'il avait prises sur celle qui lui avait été enlevée.

La bienveillance dont Maupertuis fut l'objet ne s'arrêta pas là, et

¹ Lettre de Voltaire à M. de Locmaria, du 17 juillet 1741 : «... Recevez aussi mes remerciements sur l'estampe de M. de Maupertuis. Il est beau à vous de songer, entre les griffes de la chicane, à la gloire de votre ami et de votre compatriote. L'estampe est digne de lui, et je me sens bien indigne de joindre mes crayons à ce burin-là. Une inscription latine me déplaît, parce que je suis bon Français, etc... » Et il envoie le fameux quatrain :

« Ce globe mal connu, etc. »

il fut immédiatement remis en liberté et renvoyé sans rançon à Frédéric.

Revenu de Vienne, il ne fit pas long séjour à Berlin, le roi de Prusse étant plus occupé de la guerre que des sciences. Il reprit le chemin de la France pour y reprendre ses travaux académiques. « M. de Maupertuis doit être arrivé à Paris, écrivait Voltaire à Pitot de Launai, le 19 juin. On le dit mécontent; il n'a point fondé d'académie à Berlin, comme il l'espérait, a mangé beaucoup d'argent, a perdu son petit bagage à la bataille de Molwitz ¹, et n'est pas récompensé comme on s'en flattait. Il n'a point passé, à son retour, par Bruxelles, et il y a très longtemps que je n'ai pas reçu de ses nouvelles ². »

Maupertuis était-il en réalité si mécontent? Le roi de Prusse lui avait offert, dès le mois de novembre 1740, une magnifique pension, qu'il avait refusée, en alléguant qu'il en recevait déjà de si considérables du roi de France, qu'il serait accusé d'avidité, s'il en recevait de la Prusse pour des services encore à rendre, et il ajoutait : « L'honneur que m'a fait Votre Majesté de m'approcher de sa personne et de me croire capable de servir à sa gloire, est pour moi d'un si grand prix, que je n'ai plus qu'à lui demander de n'y pas joindre d'autre récompense, et de me permettre de le goûter dans toute sa pureté. » — « J'admire autant votre désintéressement que je le désapprouve, lui répondait Frédéric, le 8 novembre, et je garderai votre lettre comme un monument de votre vertu; mais, à votre tour, vous garderez la pension que je vous ai assignée comme un faible témoignage de mon estime. Que dirait Horace, de vous voir refuser les marques d'amitié d'un souverain, lui qui accepta les bienfaits d'un sujet?... » Les expressions mêmes de ces lettres, que nous citons d'après La Baumelle ³, peuvent n'être pas absolument exactes, mais le sens en est certain. Maupertuis n'avait donc pas à se plaindre outre mesure de Frédéric, et s'il revint à

¹ C'est bien à la bataille, cette fois.

² *Œuvres de Voltaire*, XXXI, 17.

³ *Vie de Maupertuis*, p. 228 à 231.

Paris au mois de juillet 1741, c'est que les opérations militaires absorbaient tellement le roi de Prusse à cette époque qu'elles ne laissaient guère de place pour la fondation de l'Académie. Frédéric le rappela en 1742, sans oublier Voltaire, mais tous deux hésitèrent encore, et ce ne fut qu'en 1745 que Maupertuis se décida à s'expatrier définitivement.

En attendant, nous le voyons multiplier ses travaux scientifiques, surtout ceux qui avaient pour but d'arriver à perfectionner la navigation, et faire imprimer successivement, en 1741, un *Discours sur la Parallaxe de la Lune*¹; en 1742, une *Lettre sur la Comète*², qui eut un succès considérable, une nouvelle édition de ses *Eléments de Géographie*³ et de son *Discours sur les figures des astres*⁴,

¹ *Discours sur la Parallaxe de la Lune*, pour perfectionner la théorie de la lune et celle de la terre. par M. de Maupertuis. Paris, impr. Royale, 1741, in-8°. — Compte rendu dans les *Observ. sur les Écr. Mod.*, du 8 janvier 1742, t. XXVII, 73 à 93. — La détermination de la parallaxe de la lune, dit de Tressan dans son *Eloge de Maupertuis*, sert non seulement à donner plus exactement la masse des autres planètes, mais encore à perfectionner la théorie de cet astre, sans laquelle nous ne parviendrions que très difficilement à connaître en mer la longitude, connaissance si nécessaire à la navigation... » (*Loc. cit.*, p. 332.)

² *Lettre sur la Comète*. S. L. 1742, in-8°. — Seconde édition dans la même année, in-12, papier fort. — Compte rendu dans les *Observ. sur les Écr. Mod.*, du 16 juin 1742, t. XXX, p. 3 à 42. — Il parut, la même année, une *Critique de la Lettre sur la Comète* (par Basset). S. d., 1742. In-12. — Compte rendu dans la livraison des *Observ.*, du 13 octobre 1742, p. 188 à 192. — Le même auteur publia même une seconde critique, encore plus acerbe. — Compte rendu, *ibid.*, 22 décembre 1742, t. XXXI, p. 135 à 140. — En revanche, la même année aussi, Le Monnier dédia son grand ouvrage de la *Théorie des Comètes* (Paris, Coignard et Guérin, in-8°) à M. de Maupertuis, membre illustre des six premières académies du monde.

³ *Elémens de géographie*. Paris, Coignard et Guérin, 1742, in-8°. (La première édition est de 1740.) — Compte rendu aux *Observ. sur les Écr. Mod.*, du 27 octobre 1742, t. XXX, p. 241 à 250. — Ce livre est mal intitulé, disait plus tard Voltaire (*Biblioth. raisonnée en 1752*); devrait lire au titre : *Elémens de la Sphère*. Cette fois, la critique est juste. — La Baumelle a remarqué que Maupertuis supprima de cette seconde édition tout ce qui pouvait, dans celle de 1740, publiée au temps des luttes sur les opérations du nord, choquer ceux dont il voulait conserver l'estime. — Le but est toujours de perfectionner la navigation.

⁴ Paris, Coignard et Guérin, 1742, in-8°. — Compte rendu dans les *Observ. sur les Écr. Mod.*, des 29 août et 15 septembre 1742, t. XXIX, p. 337 à 352, et XXX, p. 49 à 60.

un traité de la *Courbe loxodromique*, tracée sur la véritable surface de la mer¹ et, en 1743, son *Astronomie nautique*². Il se montrait, on le voit, infatigable, et la marine était son principal objectif.

Tous ces ouvrages, en particulier la *Lettre sur la Comète*, qu'on pourrait placer à côté du *Traité sur la pluralité des mondes*, de Fontenelle, étaient écrits d'un style facile, alerte, piquant, dépourvu d'un trop grand appareil scientifique.

Il arriva même une singularité assez curieuse au sujet de ce petit livre, sur la comète de 1742, que de Tressan appelle « un badinage savant et ingénieux³, » et auquel Voltaire reprocha plus tard des expressions d'un style trop familier, telles que : « Une comète pourrait nous voler notre lune ; les comètes pourraient porter leurs attentats jusqu'au soleil⁴.... » Dans l'intervalle des deux éditions, qui parurent à quelques mois de distance, tellement le succès fut rapide, des démarches furent tentées près de l'auteur pour rendre son style plus sévère. Il s'y refusa, en sorte que la seconde édition parut avec cet avertissement du libraire :

¹ Aux *Mémoires de l'Académie des Sciences*.

² *Astronomie nautique*, ou *Elémens d'astronomie*, tant pour un observatoire fixe que pour un observatoire mobile. Paris, imp. Royale, 1743 et 1751, in-8° de xi-97 pp. — Compte rendu dans les *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, t. I, 97 à 107. On y appelle Maupertuis le *Galilée de son siècle*, l'ornement de toutes les grandes académies de l'Europe. — La Baumelle dit que Maupertuis composa cet ouvrage pour justifier la pension de 4,000 livres que Maurepas venait de lui allouer après la mort de Fleury, afin de réparer la proposition mesquine de 1,200 livres faite par le cardinal au retour du Pôle. Pour sauvegarder les apparences, sans blâmer la conduite de Fleury, cette pension de 4,000 livres lui aurait été octroyée à condition qu'il travaillerait à *perfectionner la navigation*. (La Baumelle, p. 81.)

³ *Œuvres de Tressan*, p. 330.

⁴ Compte rendu par Voltaire, en 1752, des œuvres de Maupertuis (Dresde, 1752, in-4°), dans les livraisons de juillet, août et septembre de la *Bibliothèque raisonnée*. — La *Lettre sur la Comète*, disait-il dédaigneusement, est un petit ouvrage où l'auteur a cherché à répandre des agréments. « Ce n'est ni une histoire ni une explication des comètes. L'auteur s'y sert du privilège qu'on a dans ces lettres de ne dire que ce qu'on veut et d'effleurer les sujets. Il a cru être en droit d'imiter le style de M. de Fontenelle, etc. » (*Œuvres de Volt.*, XXIV, 346.) Ce n'était pas une si mauvaise idée, Monsieur de Voltaire : mais vous étiez alors en guerre avec votre ancien ami et maître à penser.

« Nous sommes obligés d'avouer que, quoiqu'on ait trouvé dans ce petit ouvrage plusieurs choses curieuses et passablement écrites, les personnes de bon goût ont été choquées de quelques traits d'une espèce de galanterie assez fade, qui se trouvent dans quelques endroits. Nous avions supplié l'auteur de les retrancher, mais il nous a été impossible de l'y résoudre, et tout ce que nous avons pu obtenir, ç'a été qu'il nous permit de déclarer que c'est malgré nous que nous avons imprimé l'ouvrage tel qu'il est. Loin de céder à nos avis, l'auteur est persuadé que sa lettre aurait encore eu plus de succès, s'il avoit mis plus de ces traits qu'il regarde comme d'autant plus sûrs de plaire, qu'ils sont moins attendus, moins amenés et plus étrangers au sujet. Et il nous a chargés d'annoncer au public un autre ouvrage, auquel il travaille, sur les *Nébuleuses*, adressé à M^{lle} de X..., où l'on trouvera une allusion ingénieuse de ces astres avec l'humeur de cette charmante personne, et dans lequel il se flatte de n'avoir omis aucune des grâces que comporte un sujet aussi agréable, et qui sient si bien à la géométrie, à l'astronomie et à l'algèbre. »

Nous avons tout lieu de croire que ce curieux avertissement n'avait pas été rédigé par le libraire, mais par Maupertuis lui-même. Cela s'accorde fort bien avec son caractère, et l'abbé Desfontaines, qui n'avait pas pris l'avis au sérieux, ne manqua pas d'en terminer ainsi son compte rendu : « Cette ingénieuse plaisanterie, qui peut étonner certaines personnes, est pleine de sel, et dans le vrai goût du docteur Wift. » C'est aussi notre opinion.

Ce fut sans doute cette piquante facilité de style qui réclama, en 1743, une place pour son auteur à l'Académie française où l'on avait toujours admis et où l'on admet encore, par une tradition non interrompue, les représentants les plus éminents de la science à tous ses degrés. Cureau de la Chambre, d'abord médecin de Louis XIII et du chancelier Séguier, plus tard, l'un des fondateurs de l'Académie des Sciences, avait fait partie de l'Académie française dès l'origine. L'abbé Gallois l'y avait suivi sous Colbert, puis Fontenelle à la fin du règne de Louis XIV. Le XVIII^e siècle y vit entrer Mairan, d'Alembert, Condorcet, Buffon, Vicq d'Azyr, comme le nôtre y a vu Cabanis, Flourens, Claude Bernard, et comme il y voit encore MM. Dumas et Pasteur. Maupertuis avait donc sa place marquée d'avance dans l'illustre assemblée, mais nous allons voir qu'il n'y entra pas sans livrer bataille.

VIII

L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1743.)

Maupertuis avait harangué le roi pour la paix de 1739, au nom de l'Académie des sciences ¹. En 1742, il avait essayé sans succès de faire entrer Voltaire à cette académie pour pouvoir partager ensuite avec lui les fonctions de secrétaire perpétuel qu'on aurait enlevées à Mairan. Voltaire, à qui cet échec avait été fort sensible, le reprocha plus tard très vivement à son ancien ami. Cela indiquait du moins de la part de Maupertuis des prétentions très directes à l'Académie française, où le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences avait sa place indiquée. L'occasion ne tarda pas à se présenter par la mort de l'abbé de Saint-Pierre, depuis longtemps exclu de la compagnie, mais dont on n'avait pas rempli la vacance. Le ministre Maurepas et Montesquieu engagèrent Maupertuis à poser sa candidature, et notre Malouin s'y décida sans peine : mais il fallut intriguer pour obtenir l'élection. Il y avait, nous apprend le duc de Luynes, un parti très puissant en faveur de l'abbé Girard, l'auteur des *Synonymes*, et l'on redoutait beaucoup l'influence de Fontenelle et de l'évêque de Mirepoix.

Fontenelle, doyen de l'Académie, avait eu une querelle personnelle avec son collègue de l'Académie des sciences, qui avait employé à son égard dans quelques-uns de ses ouvrages des expressions dont il n'avait pas été satisfait. On obtint de Fontenelle une réconciliation avant l'assemblée ². Mais il ne fut pas aussi facile d'avoir raison du célèbre Boyer, ancien évêque de Mirepoix et ministre de la feuille des bénéfices, qui pouvait, par sa situation, obtenir l'exclusion royale. Or les ennemis de Maupertuis avaient

¹ Je ne sais pas comment le duc de Luynes, ordinairement si bien informé, a pu écrire à propos des harangues au roi pour la paix en 1739 : « Pour l'Académie française, M. de Maupertuis, directeur, portait la parole : il était suivi de plusieurs académiciens et entre autres de M. le cardinal de Polignac, qui a toujours resté derrière avec les autres académiciens pendant que M. de Maupertuis a parlé. » (*Mém. du duc de Luynes*, II, 440). Maupertuis ne fut élu à l'Académie française que quatre ans après. Il s'agit par conséquent de l'Académie des sciences.

² *Mém. du duc de Luynes*, V, 29.

circonvenu l'évêque et lui avait dépeint le candidat comme un déiste décidé, auteur d'une certaine *Cosmologie* manuscrite dans laquelle il prétendait démontrer l'existence de Dieu par une formule d'algèbre. Cette cosmologie ne fut publiée qu'en 1750 à Berlin, et nous en parlerons plus amplement au chapitre qui suit. Maupertuis, dans sa visite réglementaire à l'évêque, voulut se justifier ; mais il suffisait à Boyer que le visiteur fût suspect d'irréligion pour ne pas l'écouter, et il l'éconduisit assez vivement en lui affirmant qu'un roi qui avait tout récemment improuvé l'élection d'un janséniste dans la personne de l'abbé de la Bletterie, ne pourrait en conscience ratifier celle d'un incrédule.

Maupertuis, assez décontenancé par cette réception, ne répondit point et courut se plaindre au ministre Maurepas, qui lui dit de retourner chez le prélat et de lui parler avec la fermeté convenable, en l'autorisant à se servir au besoin de son nom. Sans perdre de temps, Maupertuis demande une seconde audience, témoigne à l'évêque combien il est sensible à l'accusation dont on le noircit et le prie de lui en nommer l'auteur, lui assurant « qu'une place à l'Académie, qu'il sollicite d'après les conseils de M. de Maurepas, n'entre pour rien dans la résolution qu'il a prise de confondre le calomniateur, mais qu'il doit à sa réputation et au respect pour les vérités évangéliques de poursuivre la réparation de la sourde injustice qu'on lui fait ¹ . » Maupertuis parlait ainsi, sans réticence, car nous aurons occasion de constater que sa philosophie ne fut pas, comme celle de beaucoup de ses collègues à cette époque, à proprement parler irréligieuse : il protesta ouvertement, même à la cour de Berlin, contre les impies déclarés : il donna des marques non équivoques de son respect pour la religion de son enfance, et si on a pu, de ses écrits, tirer plus tard des conclusions contraires, elles n'étaient certainement pas dans sa pensée : il eût été lui-même fort étonné de son audace si on les lui eût montrées. Quoi qu'il en soit, Boyer lui ayant refusé de lui dire d'où partait le coup : — « Eh bien ! Monseigneur, répliqua vivement Maupertuis, vous n'avez qu'à dire au roi ce qui vous plaira. De mon côté, je

¹ La Baumelle, p. 79.

lui vais exposer que j'ai voulu vous désabuser et que vous n'avez pas voulu l'être ; que j'ai voulu confondre le délateur et que vous l'avez protégé. J'ose espérer de l'amitié dont m'honore M. de Maurepas qu'il fera parvenir à Sa Majesté les justes plaintes que je vais porter contre vous et contre la calomnie. » — Ebranlé par le ton animé du visiteur, Boyer répondit qu'on l'avait sans doute trompé, qu'un homme si jaloux de sa dignité de chrétien ne pouvait être un athée, et, finalement, il lui promit sa voix.

Le 6 juin 1743, Maupertuis fut élu par 19 voix, et dix jours plus tard, il prononça son discours de réception, en même temps que le maître des requêtes Bignon qui succédait à son oncle, le célèbre abbé, ancien directeur de la bibliothèque du roi. Moncrif devait répondre aux deux récipiendaires.

Une difficulté toute spéciale se dressa devant Maupertuis, car il ne devait pas faire l'éloge de son prédécesseur à cause de l'exclusion dont l'abbé de Saint-Pierre avait été frappé. Il n'hésita pas à aborder franchement l'éloge de la géométrie, après un préambule qui pourrait se comparer à celui du récent discours de M. Pasteur :

« Messieurs, dit-il, pourquoi me trouvé-je ici transporté tout à coup ? Pourquoi n'avez-vous tiré de la sécheresse et de l'obscurité des sciences, qui ont jusqu'ici fait ma principale étude, pour m'accorder une place si éclatante ? Avez-vous voulu, par la récompense la plus flatteuse, couronner des travaux étrangers à cette illustre compagnie, seulement parce que vous croyiez que ce que j'avois fait étoit utile ? Ou (ce qui me flatteroit bien davantage), avez-vous voulu ne point regarder mes travaux comme étrangers ?

Je m'arrête, messieurs, à cette dernière idée ; elle me fait trop d'honneur pour qu'on ne m'excuse pas si je m'en laisse éblouir. Mes occupations et les vôtres étoient du même genre et ne différoient que par le plus ou le moins d'étendue des caractères que nous parcourions et par l'inégalité de nos talents. Celui qui ne connoit l'Académicien françois que comme appliqué à adopter ou à proscrire des mots harmonieux ou barbares n'a pas idée de ses occupations. Mais on fait tort au géomètre, si l'on croit que tout son art consiste à mesurer des lignes, des surfaces et des corps, lors même qu'on lui accorde d'élever ses recherches jusque dans les cieux, et de calculer les distances et les mouvements des astres.

Ce n'est ni sur les mots ni sur les lignes, c'est sur les idées que l'Aca-

l'attention et l'estime des nations. Pour eux, rien n'est indifférent dans la nature ; ils recueillent partout où ils passent des observations dont chacune suffirait pour illustrer ceux qui se seraient bornés à cette seule recherche. Et sans cesse occupés du spectacle de l'univers, souvent frappés d'admiration et jamais d'étonnement, également attirés par ce qui flatte ou par ce qui rebute, ils ne sont pas plus émus dans le palais d'un roi que dans la cabane d'un sauvage....

« Ne peut-on pas dire, ajoutait-il, que c'est là le vrai citoyen du monde, l'homme de toutes les conditions ?

Vous venez, Monsieur, d'entendre le commencement d'un portrait dont vous seul ici n'avez point fait la juste application. *Que ce qu'il y a de flatteur ne vous fasse point balancer à vous y reconnoître : tout mon art n'a consisté qu'à peindre avec fidélité ; l'éloge est tout entier dans le sujet même.* Je puis parler avec liberté de la haute réputation que votre esprit s'est acquise : j'ai pour garant l'aveu de tant de sociétés savantes, l'estime et l'amitié même des souverains ; et, ce que vous ne pouvez aussi désavouer, les excellents ouvrages dont vous avez enrichi, sous nos yeux, une académie où l'on a dès longtemps reconnu que vous étiez destiné à décorer la nôtre.

Vos écrits embrassent sans doute des objets étrangers à ceux dont l'Académie française s'occupe, et c'est cette différence même qui nous donne lieu de les réclamer. Partout règne cet esprit d'ordre appartenant en propre à la métaphysique : on y trouve la sorte d'élégance que chaque écrit peut comporter ; car quel genre d'écrit n'est pas susceptible d'élégance, quand l'auteur est au-dessus de sa matière ? *Vous avez l'art d'ôter aux sujets que vous traitez ce qu'ils ont de rebutant par eux-mêmes, soit en exposant par des images ce qui, mis en raisonnement, auroit paru d'une trop grande sécheresse, soit en interrompant par des réflexions lumineuses une suite de faits ou de principes qui auroit fatigué l'esprit ; soit par des comparaisons ingénieuses, où l'on aperçoit, entre des idées abstraites et des idées agréables, certains rapports faciles à saisir dès qu'ils sont exposés et qui ont demandé pour les démêler, bien de la finesse d'esprit.*

... On se persuade communément que certaines qualités de l'esprit s'excluent réciproquement l'une l'autre, et l'expérience justifie assez souvent ce principe. Qu'un homme se soit livré uniquement pendant ses premières années à des connoissances sublimes ; qu'il se soit réduit au commerce des gens que de pareilles spéculations occupent : que de là on

le transporte dans un monde entièrement différent, dans ces sociétés distinguées où l'esprit d'agrément a presque toujours le pas sur tout autre mérite, on s'attend avec assez de justice à le voir longtemps déplacé. *S'il arrive, au contraire, que sans rien emprunter du langage, de la sorte de plaisanterie, des goûts, des grâces qui font réussir les autres, il trouve même sans y songer, le moyen de réussir encore davantage; si toujours lui-même il est toujours nouveau parce que son imagination est toujours variée, combien il est recherché, prévenu, vanté, chéri dans la société : et combien il est digne de l'être !*

... Voilà, Monsieur, les avantages précieux dont l'agrément de notre commerce, joint à l'étendue de vos connaissances, vous fait jouir; jugez si nous désirons de vous voir souvent dans nos assemblées particulières. Venez, Monsieur, nous faire part de l'ingénieux ouvrage que vous avez différé de mettre au jour, afin qu'il appartienne plus intimement à cette Académie. Nous sentirons tout le prix de cette marque de confiance : car, quelque mérite qu'ait l'ouvrage, il ne pourra rien ajouter aux motifs que nous avons eus de vous adopter ¹.

L'ingénieux ouvrage dont parlait Moncrif était sans doute cette *Cosmologie* qui avait effrayé l'évêque de Mirepoix et qui ne parut que sept ans plus tard. Mais le nouvel académicien déféra cependant au vœu du directeur en publiant dès l'année suivante sa fameuse dissertation sur le *Nègre blanc*, et en réunissant en volume plusieurs de ses anciens mémoires ².

Je ne m'étendrai pas longuement ici sur le *Nègre blanc*. Il s'agit de questions de physiologie intime qui soulèvent les voiles des secrets les plus cachés de la nature et qui ne sont pas de nature à être exposés dans ce recueil. On montrait alors à Paris un enfant de quatre ou cinq ans qui avait tous les traits des nègres, et dont une peau très blanche et blafarde ne faisait qu'augmenter la laideur. Sa tête était couverte d'une laine blanche tirant sur le roux ; ses yeux, d'un bleu clair, paraissaient blessés de l'éclat du jour ; ses mains, grosses et mal faites, ressemblaient plutôt aux pattes d'un animal qu'aux mains d'un homme. C'était en un mot une sorte d'albi-

¹ Recueil, etc. (266-274).

² Amsterdam, 1744, in-12. Je ne parle pas ici du mémoire sur l'*Accord des différentes lois de la nature*, qui parut la même année dans les Mémoires de l'Académie des sciences, parce que nous le retrouverons, à l'occasion de la célèbre dispute avec Konig et Voltaire.

nos, et tous les naturalistes en renom cherchaient à expliquer ce mons-rueux phénomène. Maupertuis le fit à sa manière ¹ et dans le style élégant, presque précieux, qui avait attiré l'attention sur la *Lettre à la Comète*. Mais ici le sujet était grave et ne prêtait guère au bel-esprit : il n'est pas bon que des sujets pareils, même avec toute l'habileté du plus brillant metteur en scène, soient présentés sous la forme agréable qui en fait un simple régal pour les débauchés. Maupertuis accentua encore ce défaut l'année suivante en publiant (mais cette fois sous l'anonyme) son livre de la *Vénus physique* qui eut une foule d'éditions, et qui n'était que le développement des théories sur les *moules intérieurs* formulées dans le *Nègre blanc*. Il y avait là un singulier mélange du roman avec l'histoire naturelle, et Voltaire lui-même, dans un accès de pudibonderie qui ne lui était pas naturel, a qualifié cette *Vénus*, dans la *Bibliothèque raisonnée*, d'être à la fois trop peu physique et trop indécente. L'académicien de Tressan assure cependant qu'il y a dans ces livres plusieurs vérités nouvelles que la sagacité et la pénétration de l'esprit de Maupertuis lui firent apercevoir, et que Buffon n'a plus tard apprises de la nature qu'à l'aide du microscope ². Ces vérités nouvelles sont depuis longtemps abandonnées par la science, et nous n'en avons dit un mot que pour signaler un incident spécial dans la carrière de Maupertuis.

Les théories sur le *nègre blanc* furent très discutées, et, vers la même époque, La Condamine, revenant du Pérou, entamait une polémique contre les opérations du Pôle Nord. Maupertuis n'aimait pas la discussion. Il écouta aussitôt les propositions qui lui venaient du côté de la Prusse. Le souvenir de M^{lle} de Bork l'attirait vivement à Berlin. Il finit par se décider, et nous n'avons plus à étudier désormais que les dernières années de la vie scientifique d'un expatrié volontaire.

(A suivre.)

RENÉ KERVILER.

¹ Voir un bon compte rendu dans les *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, II, (241-264).

² Voy. *Ibid.*, IX, (217-226.)

POÉSIE

UNE LUTTE INÉGALE

Un merle sautillait galement sur le gazon.
Un gros matou, tapi dans sa fauve toison,
Le guettait en levant la patte,
Et déjà se disait : Quel repas succulent !
Quel bonheur, si je puis me mettre sous la dent
Cette chair fraîche et délicate !

L'oiseau, de son côté, surveillait l'ennemi ;
Mais s'il en avait peur, ce n'était qu'à demi,
Sachant qu'un peu de vigilance
Le mettrait à l'abri des griffes du glouton.
Le matou cependant, allongeant le menton,
Le corps tendu, d'un bond s'élançait.

Tout près, sur la pelouse, était un arbrisseau.
Se poser au sommet fut un jeu pour l'oiseau ;
Le chat n'admet pas sa défaite.
Il se cramponne au tronc, grimpe vers son butin,
Et, les crocs aiguisés pour un royal festin,
Va d'un seul bond toucher au faite.

Mais, ô déception ! fatal retour du sort !
L'oiseau n'est plus dans l'arbre, il a pris son essor,
Et plane en chantant dans l'espace.
Le chat, d'un œil navré, considérant son vol,
N'a plus, pour s'étourdir, qu'à chercher sur le sol
Les débris de quelque carcasse.

Notre matou, trompé dans ses calculs pervers,
C'est la Force aspirant à dompter l'univers ;
L'oiseau figure la Pensée.
Pour la vaincre, elle aussi, que d'efforts incessants,
Mais toujours déjoués et toujours impuissants,
D'une tyrannie insensée !

Contre elle employez donc ■ knout ou les verrous.
Tous ces moyens usés d'un stérile courroux
Lui donnent des forces nouvelles.
C'est alors qu'elle atteint aux sublimes hauteurs,
Et montre mieux encore à ses persécuteurs
Qu'elle a, comme l'oiseau, des ailes.

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

CHAPITRE III

Sommaire

I. — Séance du 10 mai 1788. — Arrivée de M. de Thiard et de Bertrand de Molleville au Palais. — Enregistrement des édits *par première et dernière ligne*. — Incidents.

II. — Sortie de l'intendant et du commandant en chef. — Émeute violente. — Dévouement de M. de Nouainville. — Rédaction du procès-verbal de la séance.

III. — Protestations contre les édits. — Lettre de la Commission intermédiaire au Roi. — Réponse de Loménie de Brienne. — Nouvelles lettres. — Mémoire de la noblesse bretonne.

IV. — Protestation de la Commission des États pour la navigation. — Condamnation d'un libelle par le Présidial de Rennes, sur l'initiative de Phelippes de Tronjolly. — Protestations des étudiants en droit, de la communauté de ville.

Le jour commençait à peine, le soleil levant dorait de ses premiers rayons les hautes toitures du Palais de justice de Rennes. La façade du monument construit par Jacques Debrosse sortait peu à peu de la buée du matin et laissait apparaître ses lignes imposantes et sévères.

Elle était alors telle qu'on la voit aujourd'hui ; l'immense escalier extérieur qui montait à la *salle des procureurs* (maintenant salle des Pas-perdus) et la terrasse en avant-corps avaient été supprimés et transportés dans la cour intérieure.

* Voir la livraison d'août 1882, pp. 89-119.

Devant le palais s'étendait une vaste place ornée de la statue de Louis XIV ; sur la droite, la façade uniforme et grandiose des maisons se détachait vivement sous les premiers feux du jour, dont les rayons étincelaient dans les plus hautes fenêtres. A gauche, le couvent des PP. Cordeliers était plongé dans l'ombre et le silence ; leur chapelle, qui faisait saillie sur la place, n'était pas ouverte ; la vieille cité paraissait encore livrée au sommeil.

Ce calme devait être bientôt troublé.

Il était cinq heures du matin. Déjà des gens à l'air affairé débouchaient des rues bien alignées donnant sur la place et entraient en hâte au Palais. C'étaient des conseillers au Parlement. Ils furent promptement suivis par une foule de gens : officiers du Palais, clerks de procureurs et d'avocats, étudiants, qui remplirent peu à peu les salles basses du monument.

A six heures, le régiment de Rohan-Montbazon en garnison à Rennes ¹ prenait les armes et se massait sur la *Motte*, promenade plantée dépendant autrefois de l'abbaye de Saint-Georges et d'où l'on pouvait en quelques minutes arriver au Palais.

D'ailleurs, pour plus de précaution, quelques compagnies de grenadiers et de chasseurs furent cachées dans le couvent des Cordeliers ; elles n'avaient qu'à traverser la rue Saint-François pour se rendre à l'appel du Commandant en chef.

La milice bourgeoise avait également reçu l'ordre la veille au soir de se rassembler en armes le 10 mai au matin ; mais le lieutenant-colonel, M. Phelippes de Tronjolly, avait immédiatement donné sa démission, et la compagnie ne put être réunie.

Cependant la Cour s'était assemblée et avait ouvert l'audience à six heures. Tous les conseillers étaient présents ; convoqués par ordre du roi, et se demandant ce qui allait se passer, ils étaient

¹ Ce régiment se nommait également *Rohan-Soubise*. *L'Etat militaire de la France pour 1788* porte en effet : « Ce régiment, auparavant *Rohan-Soubise*, a pris le nom de *Rohan*, par ordonnance du 29 avril 1787. » On l'appelait *Rohan-Montbazon* du nom du colonel qui en était propriétaire, le duc de Montbazon ; le colonel titulaire était le comte d'Hervilly.

inquiets mais résolus. Quelques esprits ardents émirent l'idée de fermer les portes du Palais et d'en défendre l'entrée par la force ; d'autres voulaient décréter d'accusation toute personne qui tenterait d'enfreindre les lois de l'enregistrement et « viendrait, au nom du roi, profaner le temple de la justice. »

Mais la Cour, suivant des conseils plus sages, décida de réclamer seulement la liberté des opinions et, en cas de violence, de garder un silence absolu.

Cependant au dehors le bruit croissait, une foule nombreuse commençait à s'amasser ; elle remplissait les pièces basses du Palais, les vastes couloirs et la salle des procureurs.

Sept heures venaient de sonner à l'horloge de l'Hôtel de Ville, lorsque le Commandant en chef parut sur la place, accompagné de l'intendant Bertrand de Molleville ; il était précédé de quelques laquais et escorté d'une garde composée d'une quinzaine d'hommes armés. Comme il se dirigeait vers la porte du Palais, des murmures s'élevèrent des groupes qui stationnaient sur la place et des sifflets partirent de quelques fenêtres.

Il laissa son escorte à la porte et sous les voûtes du rez-de-chaussée et monta à la salle des procureurs avec l'intendant et son capitaine des gardes, M. de Caud. Il y était à peine entré qu'une longue clameur s'éleva ; on criait : *Vivent les lois ! Vive le Parlement ! Haro, Haro, sur les exécuteurs de l'injustice !*

Entourés, pressés par une foule hostile, les deux commissaires du roi arrivent à la porte de la grand'chambre où siège le Parlement. Ils frappent à la porte, personne ne répond ; ils frappent encore... même silence. Ils se regardent l'un et l'autre assez embarrassés. Enfin le greffier en chef paraît, il demande au comte de Thiard ses lettres de créance.

Celui-ci répond qu'il a ordre d'entrer sans représenter aucune lettre de créance.

Le greffier transmet cette réponse à la Cour, qui persiste dans son refus de recevoir le Commandant s'il ne présente pas ses lettres de créance.

Il retourne vers les commissaires qui frappaient toujours à la porte, leur notifie la réponse de la Cour et les somme itérativement de présenter leurs lettres.

Le comte de Thiard refuse de nouveau et déclare au greffier qu'il va pénétrer à sa suite dans la salle de la Cour.

A ces mots le greffier s'esquive ; au lieu de rentrer par la porte principale, il fait le tour par la Chambre du Conseil ⁴ et veut rentrer à la Cour par une petite porte intérieure. M. de Thiard le suit rapidement et il allait s'introduire par cette porte lorsque le greffier la referme prestement derrière lui. Et le commandant vient se heurter contre la porte fermée.

A cette vue, la foule des spectateurs qui l'a suivi part d'un immense éclat de rire.

M. de Thiard, plus agacé peut-être de cette déconvenue que des cris menaçants qui l'avaient accueilli tout d'abord, donne l'ordre de faire entrer les soldats dans le palais.

Cependant sa position devenait critique ; les clameurs malveillantes augmentaient, une foule irritée entourait les commissaires, ou, comme on disait alors, les *porteurs d'ordres*, et les pressait dans les encoignures.

Embarrassés, hésitants, ballottés d'une porte à l'autre, ils étaient entraînés à travers les corridors.

Tout à coup apparaissent les grenadiers de Rohan qui montent lestement le grand escalier ; ils se partagent en plusieurs pelotons et divisent la foule.

M. de Thiard et M. de Molleville profitent de ce moment pour entrer au Parquet des Gens du Roi (ministère public) qui était situé à l'opposé de la grand'chambre et se trouvait ouvert.

En même temps le régiment tout entier venait se ranger en bataille sur la place, un rang faisant face au Palais, un autre à la foule qui grossissait à vue d'œil.

M. de Thiard se plaignit en termes assez modérés aux membres

⁴ Aujourd'hui la 1^{re} chambre de la Cour.

du Parquet; il pria le procureur général de faire prévenir le premier président de son arrivée et de lui dire qu'il attendait pour entrer qu'on ordonnât aux huissiers d'ouvrir la porte.

A ce moment le greffier arrive pour la troisième fois porteur des mêmes instructions et demande au Commandant de lui donner sa réponse par écrit.

Après avoir réfléchi un instant, celui-ci lui remet l'ordre suivant écrit sur l'heure par l'intendant et signé par les deux commissaires :

« La séance que le Roi nous a chargés de tenir aujourd'hui étant
« un lit de justice, la volonté expresse de S. M. est qu'il ne soit pris
« aucune délibération sur notre entrée en la Cour; nos ordres à cet
« égard sont si positifs qu'il ne nous est pas possible de nous en
« écarter, et c'est en vertu de ces ordres que nous ordonnons de la
« part du Roi, et sous peine de désobéissance, que les portes de la
« Cour nous soient ouvertes sur le champ ¹. »

La lecture de cet ordre ne suffit pas à faire céder la Cour, et le greffier, accompagné des huissiers, dut retourner auprès du Commandant pour lui renouveler les mêmes demandes et lui présenter de nouvelles observations.

Cette fois, celui-ci, impatienté, déclare qu'il va employer la force pour pénétrer dans la grand'chambre.

A cette réponse, la Cour est violemment agitée ; des avis divers partent des bancs ; enfin, pour éviter la violence et des scènes dangereuses, elle enjoint aux huissiers d'ouvrir les portes et de se retirer aussitôt.

Les deux commissaires du Roi se dirigent alors vers la grand'chambre en traversant la salle des procureurs.

Dans le trajet, un émissaire informa M. de Molleville qu'on avait averti secrètement tous les ouvriers de la ville de se trouver à trois heures sur la place du Palais armés de bâtons et de leurs instruments de travail. L'intendant, peu rassuré sur les mauvais bruits qui couraient, pensa que le seul moyen de déjouer

¹ *Précis historique*, 1^{re} partie, p. 65, et II^e partie, p. 45.

ces projets était d'abrégé la séance, « en faisant enregistrer les lois comme dans les lits de justice, c'est-à-dire en transcrivant seulement la première et la dernière ligne de chaque loi et en laissant en blanc entre les deux lignes un espace suffisant pour les insérer en entier par la suite ¹. »

M. de Thiard se rendit à cette idée et après avoir donné l'ordre au capitaine des grenadiers de ne laisser entrer personne, il mit le pied dans la grand'chambre.

Le Commandant en chef se trouvait pour la première fois en présence du Parlement de Bretagne et ne put voir, sans ressentir quelque émotion, ce grave et fier sénat.

La magnifique salle dans laquelle il entrait avait un aspect à la fois sévère et grandiose.

Partout des sculptures profondément fouillées et recouvertes de riches dorures; partout, sur les panneaux des portes, dans les embrasures des fenêtres, de légères arabesques, de délicieuses figures de femmes, des semis de fleurs de lis et d'hermine, alternant ensemble. Au-dessus de la tête un merveilleux plafond au centre duquel se détachait un immense tableau, œuvre admirable de Coppel; tout autour, et comme pour en rehausser l'éclat, des caissons, des ovales au puissant relief, encadrant de remarquables peintures, des camafeux aux reflets d'or, de splendides écussons portant, accolées sous la couronne royale, les armes de France et de Bretagne.

Au haut de la salle, les soixante-dix conseillers au parlement étaient assis ²; au milieu, sur un siège plus élevé, se tenait le pre-

¹ Bertrand de Molleville, *Mémoires*, T. I, ch. 3.

² Il y avait 6 présidents et 67 conseillers, en tout 74. Voici leurs noms tels qu'ils ont été inscrits par le greffier sur le *registre secret* : (sorte de registre d'ordre intérieur qui était tenu par le greffier pour l'usage exclusif des membres du Parlement)

M^{re} Célestin du Merdy, 1^{er} président; Annibal de Farcy, Louis de Talhouët, Joseph de Guerry, Reinauld le Vicomte, Toussaint du Merdy, présidents.

Conseillers, MM. Euzenou, de Montbourcher, conseiller-d'honneur, Boux, conseiller-honoraire, du Boisbaudry de Mué, Jouneaux, de la Bourdonnaye, Ferron du Chesne, de Cornulier, président aux Enquêtes, Bouin, Morel, Devay, président aux Enquêtes, de

mier président, M. du Merdy de Catuélan, figure noble et austère, ayant à ses côtés les présidents à mortier. Sous les premiers rayons du soleil frappant les fenêtres, leurs robes rouges fourrées d'hermine se détachaient vivement sur le fond sombre des tapisseries des Gobelins qui cachaient les murailles. Ils étaient immobiles et silencieux. Quand le commandant parut le chapeau à la main, tous se couvrirent.

Il demande où est sa place, personne ne répond ; alors M. de Bertrand, « son conducteur et son guide », lui montre des sièges isolés d'où se sont écartés les magistrats ; les commissaires du roi s'y rendent.

Le premier président élève alors la voix, et s'adressant au comte de Thiard :

— « Je suis chargé par la Compagnie, dit-il, de vous faire observer que la représentation de vos lettres de créance était un préalable à remplir avant d'entrer en la Cour ; et que l'entrée des troupes dans l'enceinte du Palais est contraire aux lois qui assurent aux magistrats la liberté de leurs opinions et de leurs assemblées. »

— « Cette séance est un *lit de justice*, répond le Commandant,

Jacquelot, Euzenou de Pont-Farcy, du Boistaillé, des Fontenelles, de Farcy, Le Neprou, président aux Enquêtes, Hullin, de Combles, président aux Enquêtes, de la Chalotais, Dumaz, de Ruays, de Genouillac, de la Touche, de Brignac, Le Gonidec, Ferron, le Gouvello, du Boispéan, du Bonétiez, de la Bintinaye, du Couëdic, de Lesguern, de la Noue, de Charbonneau, Espivent, du Merdy, de Coataudon, de la Ferronnière, Hingant, de Saint-Meleuc, de Poulpiquet, de Goyon, du Taillis, de la Musée, du Pont fils, d'Armaillé, de Malfilâtre, de Saint-Pern, de Gouyon, de Thaumais, de Freslon, président aux Requêtes du Palais, de Farcy de la Bauvais, de Cadaran, du Bouëxic, de Trémereuc, de Bedée, Dufresne, de Polastre, de Talhouët, Le Gac de Lansalut, du Plessix, d'Andigné, de Botherel.

Après ces noms, il n'y a d'ailleurs sur le registre que cette simple mention : « La Cour, chambres assemblées, a arrêté de témoigner à M. de Montbourcher, conseiller d'honneur, à MM. Ferron du Chesne et Boux de Saint-Mars, conseillers honoraires, et à M. du Parc Porée, avocat général honoraire, la satisfaction de ladite Cour de leur présence et du témoignage d'attachement qu'ils lui donnent en venant partager la disgrâce dont ils sont menacés. » (*Registres secrets du Parlement*, Greffe de la Cour d'appel de Rennes.)

elle ne doit pas être assujettie aux formes ordinaires; du reste je ne fais que me conformer aux ordres de Sa Majesté. »

— « Monsieur, les formes anciennes et accoutumées sont que les commissaires du roi communiquent leurs ordres à la Cour avant d'entrer en icelle, pour qu'il en soit délibéré librement; des troupes investissent le Palais et sont entrées jusque dans son enceinte; ces actes de violence ne lui permettent pas de délibérer; elle m'a chargé, par son arrêté du 9 mai, de vous enjoindre et elle vous enjoint de nouveau de vous retirer, déclarant qu'elle ne peut obtempérer à des ordres qu'elle ne connaît pas. »

— « Je suis obligé de mettre de la célérité dans l'exécution de mes ordres, et je ne puis permettre à la Cour de délibérer. »

— « Dans ce cas, la Compagnie ne pouvant délibérer librement, je déclare protester en son nom contre toute transcription illégale sur les registres et tout ce qui se fait en cette séance au préjudice des droits constitutionnels de la province; et la Cour va se retirer. »

A l'instant, tous les magistrats se lèvent pour sortir.

Mais le Commandant remet au premier président une lettre de cachet datée du 1^{er} mai 1788, une autre au doyen de la Cour et une troisième au greffier en chef. Les deux premières défendent *de par le roi* (selon la formule ordinaire de ces actes) au premier président et à la Compagnie tout entière de désespérer et de lever la séance sous peine de désobéissance; la dernière enjoint au greffier de représenter ses registres et de dresser procès-verbal de l'enregistrement des édits.

A la lecture de ces lettres, la Cour se rassied; elle ne peut en effet désobéir à un ordre formel du Roi, ce serait se mettre en état d'insurrection; elle veut seulement résister par tous les moyens légaux à des ordres arbitraires et illégaux. Le premier président renouvelle encore au nom de sa Compagnie ses protestations contre cet enregistrement forcé.

Le Commandant en chef commence alors la séance par la lecture d'une courte allocution où il exprime le regret d'avoir à remplir

une mission qui pourra être désagréable à la Cour ; il ajouta, en termes un peu précieux, qui ne durent pas être une grande consolation pour le Parlement, que l'obéissance qu'il témoignait en exécutant des ordres aussi rigoureux devait être pour les magistrats l'exemple d'une parfaite soumission à la volonté du Roi.

Pendant ce discours l'intendant avait écrit la formule de l'ordre d'enregistrement *par première et dernière lignes* et il l'avait placée devant M. de Thiard, après avoir eu soin de numéroter exactement les ordres successifs que celui-ci devait donner, de manière à ce qu'il ne pût commettre aucune méprise.

Il avait pris pour cela de grandes précautions, faisant mine de regarder à sa montre et d'inscrire l'heure à laquelle commençait la séance. Il tenait beaucoup en effet à paraître rester inactif et neutre dans toute cette affaire, car il se sentait placé dans une position fautive par ses précédentes déclarations et gêné par son impopularité acquise.

A peine M. de Thiard eut-il fini qu'il prend lui-même la parole.

« J'exprime à la Cour mes plus vifs regrets, dit-il, d'être obligé par des ordres réitérés d'assister à cette séance. Je ne me suis déterminé à y obéir que rassuré par la confiance que j'ai dans la justice du Roi, confiance qui me fait présumer que les nouvelles lois dont il est question ne peuvent en rien altérer la loi constitutionnelle de la province. Malheureusement *les rois les plus sages ne sont pas exempts d'erreurs, surtout lorsqu'ils sont entourés de gens qui les trompent*¹. Mais si je siège à la place où je suis en ce moment, c'est plutôt comme maître des requêtes et comme magistrat moi-même; mon rôle comme commissaire du Roi étant déjà rempli, je reste inviolablement attaché aux vrais principes de la magistrature; et je prends l'engagement, dans le cas où les lois seraient contraires aux principes fondamentaux du royaume ou de la

¹ *Précis historique*, I^{re} partie, p. 69; II^e partie, p. 27 et p. 48. — Il faut remarquer cette phrase que l'intendant se défendit plus tard d'avoir prononcée.

province, de joindre mes réclamations à celles du Parlement de Bretagne. »

Ce discours produisit en général une mauvaise impression ; on trouva ces déclarations de respect pour la magistrature exagérées ; on sentait que l'intendant dirigeait tout sans vouloir paraître. Le public vit dans ses paroles la continuation du double jeu qu'il avait toujours tenté de jouer, et le peuple, qui néglige les nuances et traduit ses sentiments d'une façon plus brutale, prononça ouvertement le mot de *Tartufe*.

Après cette harangue, le comte de Thiard se lève et remet au premier président la *commission* du Roi qui le charge ainsi que l'intendant de faire enregistrer les édits ; il le requiert d'en faire donner lecture par le greffier. Le premier président s'y refuse en disant que les arrêts de la Cour lui défendent de déférer à aucune réquisition de cette nature.

Alors le Commandant appelle le greffier et lui ordonne de la lire, il commande en même temps aux huissiers de faire entrer les Gens du Roi (procureur général, avocats généraux et substituts) en la Cour ; puis, la commission étant lue, il invite le procureur général à conclure à l'enregistrement.

Celui-ci répond que l'usage ne permet pas au ministère public de conclure en présence du *porteur d'ordres* ni du commissaire départi, et il refuse de donner ses conclusions.

Le Commandant en chef se lève alors et prononce lui-même la formule : « Le roi a ordonné et ordonne que ladite commission soit enregistrée. »

La Cour garda un silence absolu.

Le Commandant prie le premier président, et sur son refus ordonne au greffier de donner lecture des *Lettres de créance* par lesquelles le Roi l'accrédite auprès de la Cour et veut qu'on ait en celui qui les présente « *la même créance qu'en lui-même.* »

Puis il dit au greffier de les enregistrer.

A ce moment, le procureur général déclare qu'il va se retirer, puisqu'il n'a pas reçu d'ordre de rester présent ; mais aussitôt

M. de Thiard lui remet une lettre close dont le procureur général donne lecture et qui lui défend de quitter l'audience sous peine de désobéissance.

Après ces préliminaires indispensables, l'enregistrement des édits pouvait commencer.

Le comte de Thiard remet au premier président un paquet clos et scellé portant pour adresse : à M. le comte de Thiard ; n° 3 ; à ouvrir quand le contenu du n° 2 sera exécuté ; contresigné : le baron de Breteuil et adressé à Rennes. Il déclare en ignorer la teneur et prie d'en donner lecture.

M. de Catuélan s'y refuse en se fondant toujours sur les défenses de la Cour.

Alors le Commandant appelle le greffier et lui dit : « Le Roi vous ordonne d'ouvrir ce paquet et d'en donner lecture. » Celui-ci se rend au bout du banc de MM. les rapporteurs et, s'étant couvert, rompt le cachet et lit l'ordonnance du Roi, en 61 articles, sur l'administration de la justice et la création des grands bailliages.

Après cette lecture, le Commandant en chef enjoint au procureur général du Roi de conclure.

M. de Caradeuc de la Chalotais se lève ; un mouvement d'attention se manifeste dans l'auditoire. On attendait avec impatience les paroles du procureur général ; l'on pensait bien que M. de la Chalotais, digne successeur de son illustre père, après avoir été le compagnon de ses travaux et de ses luttes, ne faillirait pas à la cause de la liberté bretonne. Comment lui eût-il refusé l'appui de sa parole après avoir sacrifié naguère pour la défendre son repos et sa liberté ?

L'attente ne fut pas trompée. M. de Caradeuc explique d'abord la position délicate où le mettent d'un côté les arrêts de la Cour et de l'autre les ordres qu'il vient de recevoir ; puis, il prend ces conclusions :

« Je requiers pour le Roi, qu'avant faire droit, il soit ordonné que les édits et déclarations du Roi seront préalablement communiqués aux gens des trois Etats de cette province, lors de leur

première assemblée, pour, d'après leur délibération et le tout rapporté à la Cour, en être délibéré librement ; être, sur ces conclusions, ordonné ce qui sera vu appartenir ; qu'en attendant, il soit fait au seigneur Roi de très humbles et très respectueuses remontrances, dans lesquelles on remettra sous les yeux de S. M. tous les droits, privilèges et prérogatives de la province de Bretagne ⁴. »

A la suite de ces conclusions, les avocats généraux, MM. Hercule du Bourblanc, Lotz de Beaucours et du Parc-Porée ; les substituts, MM. Lucas de Montrocher et Aumont, déclarent à haute voix s'y associer et remettent sur le bureau une copie écrite et signée de leur adhésion.

C'était en effet le droit commun en Bretagne que le parlement ne pouvait donner force exécutive dans la province qu'aux édits royaux qui avaient été préalablement sanctionnés par les Etats.

Alors le comte de Thiard se lève et, sans rien répondre, il prononce la formule d'enregistrement :

« Le Roi ordonne que ladite ordonnance soit enregistrée pour être exécutée suivant sa forme et teneur et copies collationnées d'icelle envoyées aux sièges du ressort pour y être pareillement lues, publiées et enregistrées ; enjoint au procureur général d'y tenir la main. »

Puis le comte de Thiard présente au premier président un paquet clos et cacheté, numéroté 4, et le prie d'en faire donner lecture. Sur son refus, il ordonne au greffier de le lire ; c'était l'ordonnance portant suppression des juridictions d'exception. Sommé de conclure, le procureur général, pour la seconde fois, dit que cet édit n'intéresse pas moins que le précédent la constitution bretonne, puisqu'il concerne également l'administration de la justice et déclare persister dans ses précédentes conclusions. Le Commandant ordonne alors l'enregistrement au nom du Roi.

Mêmes formalités pour l'édit suivant apportant des réformes à la

⁴ *Précis historique*, 1^{re} partie, p. 75.

procédure criminelle. Mêmes réquisitions, même ordre d'enregistrement.

Cependant la Cour restait toujours muette, protestant par son silence et la dignité de son attitude contre l'emploi de la force qui lui enlevait la liberté de ses délibérations.

L'édit sur le rétablissement de la Cour plénière et celui qui réduisait les offices du Parlement de Bretagne furent ensuite ouverts et lus avec les mêmes formalités. Pour la quatrième et cinquième fois, le procureur général conclut à ce qu'il fût fait de très humbles supplications à S. M. pour lui demander de retirer le premier de ces édits qui était contraire aux lois fondamentales du royaume et aux droits et prérogatives de la province ; et sur l'autre qu'il fût communiqué aux Etats de Bretagne, pour en être par eux délibéré. Le greffier reçut l'ordre formel de les enregistrer.

Enfin un dernier édit enjoignait au parlement de suspendre ses audiences, d'entrer en vacances et de ne plus se réunir jusqu'à la constitution des grands bailliages. Quand le greffier l'eut décacheté et lu, le comte de Thiard invita le procureur général à conclure ; celui-ci se leva une dernière fois, il dit avec une grande force qu'il lui était impossible de conclure à la destruction de la magistrature et des lois et qu'il requérait que le roi fût supplié, quand la compagnie aurait la liberté de délibérer, de retirer cet édit. L'enregistrement fut ordonné.

Mais si les ordres officiels d'enregistrement étaient donnés, la formalité matérielle de l'enregistrement n'était pas accomplie ; il fallait pour cela que le greffier transcrivit tous les édits sur ses registres, et l'on comprend que cette opération pouvait durer fort longtemps.

Le Commandant, dûment averti par M. de Molleville, était pressé d'abrèger, il invita le greffier en chef à n'écrire que l'intitulé de chaque édit, la première et la dernière ligne, en laissant en blanc un espace suffisant pour copier le texte après la levée de la séance.

Le greffier s'approcha de la Cour pour lui faire part de cette

proposition, mais elle n'y répondit pas plus qu'aux autres et le laissa libre de procéder comme il voudrait. Alors le greffier se rendit à sa place et commença tranquillement à copier le premier édit dans son entier et sans en passer une ligne.

M. de Thiard s'adressa directement au premier président et le pria de faire inscrire les édits seulement par première et dernière.

M. de Catuélan répondit que la compagnie n'étant pas libre, elle ne pouvait en délibérer ; mais que si M. le comte se retirait, elle pourrait le faire. M. de Thiard refusa ¹.

Le greffier continua à écrire avec une solennelle lenteur.

Pendant ce temps plusieurs conseillers, ayant voulu aller à la buvette, le comte de Thiard leur dit que les portes étaient gardées par des sentinelles et qu'il avait donné l'ordre de ne laisser sortir aucun magistrat. Ceux-ci insistèrent pour s'absenter quelques instants ; il ne le leur permit qu'en leur faisant donner leur parole d'honneur de revenir reprendre leurs places.

Cependant trois quarts d'heure s'étaient écoulés et le greffier écrivait toujours.

L'intendant, assez inquiet et ne sachant pas trop comment la chose allait tourner, pressa de nouveau M. de Thiard d'en finir.

En effet ce retard pouvait donner au peuple le temps de s'ameuter, et Molleville affirme qu'un des conseillers, M. du Couëdic, jetait par la fenêtre des notes écrites dans lesquelles il informait le public de ce qui se passait dans l'assemblée ². Mais ce fait est loin d'être prouvé.

¹ M. de Molleville raconte autrement l'incident dans ses *Mémoires*, mais j'ai cru devoir suivre le procès-verbal du greffier qui, rédigé sur l'heure et signé de lui, du premier président et du procureur général, a le caractère d'une pièce authentique, plutôt que le récit de M. de Molleville qui est loin d'être impartial et fut d'ailleurs composé neuf ans après ces événements.

² Il dit même que sur un de ces billets étaient écrits ces mots : « L'intendant est la cause de tout le mal, c'est un monstre qu'il faut étouffer. » Mais ce détail nous paraît être un produit de l'imagination de M. de Molleville ou plutôt de la rancune qu'il avait gardée contre du Couëdic ; il dit en effet de celui-ci : « Egaré par la fa-

La surexcitation était si grande dans la ville, que quatre cents jeunes gens avaient offert à la noblesse de se joindre à elle pour pénétrer au palais, balayer les troupes et délivrer la Cour.

Ces jeunes gens répondaient d'être suivis par le peuple ; mais la noblesse, « quoique animée du même courage et des mêmes vues, refusa, pour épargner le sang des citoyens et des militaires. »

A l'instigation de M. de Molleville, le Commandant appela le greffier en chef et cette fois lui intima l'ordre d'inscrire les édits *par première et dernière ligne*.

Le greffier, M. Buret, dont le nom mérite bien de ne pas être oublié par l'histoire, car il fit preuve d'une grande fermeté qui embarrassa fort le Commandant, répondit que toutes les ordon-

natisme parlementaire, il fut le principal instigateur de tous les troubles de Rennes qui commencèrent la révolution, » et il ajoute sans ambages : « Cet homme n'en fit malheureusement pas assez pour qu'on pût le faire pendre. » *Mémoires de Molleville*, tome I, ch. II.

Ce qui nous confirme dans l'opinion que ce fait est inexact, c'est que l'auteur de *Rennes ou le Patriotisme*, qui fut probablement témoin oculaire des scènes du 10 mai, dit dans ses notes : « Si le peuple n'eût pas été contenu par la modération du parlement et par les signes qu'on lui donnait de temps en temps d'être tranquille, es soldats qui montaient la garde aux portes extérieures ou intérieures du palais auraient été forcés et désarmés, les portes ouvertes et peut-être le commandant et l'intendant immolés aux pieds des autels de la justice outragée. » (Note 23, p. 78.)

Il dit du reste dans ses vers, qui ne sont guère plus poétiques que sa prose :

Au milieu des mousquets, Thémis est prisonnière,
Elle garde son air et sa fierté première ;
Immobile rocher, elle sent tous les flots
Contre elle soulevés, méprise leurs assauts...
— Qu'a-t-elle à dire ? Un mot, un signal à donner :
Pour sa cause aussitôt mille bras vont s'armer ;
En cent lieux à la fois, indigné de l'outrage,
Un peuple entier frémit de fureur et de rage...
— La plus faible bluette, une seule étincelle,
O douloureuse crise ! ô funeste moment !
Peut être en un clin d'œil l'origine cruelle
D'une affreuse explosion, d'un prompt embrasement...

Evidemment l'auteur de ces vers n'est que de très loin l'émule de Racine, mais c'est un bon bourgeois qui raconte ce qu'il a vu ; et, à ce titre, ce témoignage a son prix.

nances du royaume et l'ordre même du Roi qu'il venait de recevoir lui prescrivait *d'enregistrer* les présents édits, ce qui comportait leur transcription intégrale, et qu'il ne pouvait se départir de cette formalité indispensable.

Le Commandant insista ; tel était, prétendit-il, l'usage dans les lits de justice, et d'ailleurs c'était la volonté du Roi.

L'intendant représenta que la séance pouvait, si l'on n'employait ce moyen, se prolonger plusieurs jours, ce qui fatiguerait extrêmement la Cour, qui ne pouvait pas désespérer.

Le greffier, inébranlable, continua de se retrancher derrière les ordonnances qui lui défendaient expressément de laisser des espaces en blanc sur ses registres, et il refusa de nouveau de faire la transcription abrégée sans un ordre formel du Roi.

M. de Thiard hésitait ; Bertrand de Molleville, « toujours fécond en moyens, » s'engagea à donner un ordre par écrit et en dicta lui-même la formule.

Le greffier rapporta à la Cour ses réponses et l'ordre qui venait de lui être donné ; la Cour gardant toujours le silence, il se mit en devoir de s'y conformer. Les édits furent enfin revêtus de l'indispensable formule qui leur donnait force exécutoire : *Lu, publié et enregistré DE L'EXPRÈS COMMANDEMENT DU ROI, porté par le sieur comte de Thiard, lieutenant général des armées du Roi, commandant en chef de la province de Bretagne, assisté du sieur Bertrand de Molleville, commissaire départi pour S. M. en ladite province de Bretagne* ¹.

On pense bien que le greffier n'eut garde d'oublier cette partie de la formule, il la répétait plutôt deux fois qu'une, et les exemplaires officiels des édits portent après sa signature : *Buret*, « de l'exprès commandement du roi » ; et avant la mention de l'imprimeur :

¹ Le registre d'audience existe encore : il est aux archives de la Cour de Rennes ; il porte la formule d'enregistrement six fois répétée et suivie des signatures : *Le comte de Thiard, de Bertrand*. On y voit de larges blancs remplis par de grandes barres noires, parce que le texte des édits transcrits postérieurement ne prit pas tout l'espace laissé libre par le greffier entre la première et la dernière ligne.

« *Par ordre du Roi* » : à Rennes, chez la veuve de François Vatar et de Bruté de Rémur.

C'était encore une protestation.

Quand toutes les inscriptions d'enregistrement furent terminées, le Commandant remit au doyen de la Cour, aux présidents de Chambre et au premier président des Lettres closes leur défendant de s'assembler sous quelque prétexte que ce fût, de favoriser, de présider ou d'organiser ces réunions, sous peine de désobéissance et de forfaiture. Une dernière lettre close fut remise au procureur général pour lui défendre, sous peine de désobéissance, d'envoyer aux juridictions du ressort aucun arrêt relatif aux édits enregistrés par ordre de Sa Majesté.

Ces ordres ayant été lus à haute voix, le comte de Thiard allait lever la séance lorsque le premier président, prenant pour la dernière fois la parole, dit d'une voix émue : « La Cour renouvelle ses protestations contre la séance que vous venez de tenir ; elle me charge de vous témoigner sa douleur à la lecture des lois nouvelles qu'elle vient d'entendre et qu'elle ne peut reconnaître ; elle attend avec impatience le moment de porter ses respectueuses représentations auprès du trône, mais sa conduite prouvera toujours et son attachement aux lois et sa soumission aux ordres de Sa Majesté ¹.

Le procureur général montra à son tour à quels maux allait être livrée la province de Bretagne si ces édits qui bouleversaient l'organisation judiciaire n'étaient promptement retirés ; et il engagea le Commandant et l'Intendant à s'employer eux-mêmes pour en obtenir le retrait.

Ceux-ci promirent de joindre leurs représentations à celles du Parlement.

Puis le Commandant en chef leva la séance par ces mots : « Messieurs, le roi vous ordonne de rompre la séance et de vous retirer chez vous. »

Le coup d'état était accompli. Le Parlement n'avait plus qu'à se

¹ *Précis historique*, I^{re} partie, p. 88, et II^e partie, p. 62.

séparer. Les magistrats descendirent lentement les degrés de leurs sièges et défilèrent dans la salle des Pas-Perdus devant un corps de troupe rangé en bataille.

Venaient-ils donc d'assister à la ruine définitive de ce grand Parlement de Bretagne qui avait eu tant de jours de puissance et de gloire? Ils ne pouvaient le croire. Les succès de la force sont éphémères et trompeurs ; le droit prend tôt ou tard sa revanche. Ne leur enseignait-il pas le courage et l'espérance, l'artiste immortel, dont ils avaient constamment sous les yeux les fortifiantes allégories : la Justice assise sur un trône, triomphante et victorieuse ; à ses pieds, la Force exécutant ses décrets.

Oui, ils devaient voir tomber ces édits imposés par une violence illégale ; ils devaient remonter sur leurs sièges, mais pour combien de temps? Qui eût dit alors qu'un an, jour pour jour, après cette séance mémorable, l'Assemblée générale de la Nation, en ce moment ajournée, siégerait en reine à Versailles? Qui eût dit surtout qu'elle devait commencer une révolution destinée à balayer à la fois et la Royauté et le Parlement ?

(A suivre.)

BARTH. POCQUET.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE

LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE.

Nous recevons de la Société archéologique du Finistère deux bulletins, remplis de travaux intéressants, que nous nous empressons de signaler à nos lecteurs. Sous le nom de feu M. Le Men, archiviste du département, nous trouvons, d'abord, le rapport d'un faux-chouan au général Jaulin, document qui a son importance, puisque des auteurs sérieux ont refusé d'admettre l'existence de *faux-chouans* pendant les troubles de la Révolution; puis, des communications de pièces rares sur l'art et les artistes bretons du XV^e au XVIII^e siècle, des renseignements sur la famille de Sévigné, des remarques sur un chapiteau roman de la cathédrale de Quimper et sur une fibule gauloise; enfin, la relation d'un épisode de la foire de Saint-Corentin en 1551.

Nous cherchons dans le tome VIII la suite des études si savantes et si ingénieuses de cet éminent interprète, et nous sommes arrêté, dès le début du volume, par sa notice nécrologique. M. Audran, qui avait connu Le Men sur les bancs du collège, était mieux que personne en situation de dire comment le culte de la science avait rempli sa vie. Il a rappelé à ses collègues les titres de ses principaux travaux, qui sont nombreux, et cite notamment sa monographie de la cathédrale de Quimper, « ouvrage du plus grand mérite et qui doit figurer dans toutes les bibliothèques de ceux qui en France recherchent les traces du passé. » Cet hommage était bien dû à celui qui a le plus contribué à la prospérité de la Société archéologique du Finistère et qui, au moment de mourir, se préoccupait de fonder une galerie de costumes bretons, qui sera l'un des plus grands attraits de Quimper. M. Le Men était doué d'un esprit observateur, qui le rendait éminemment apte à décrire le pays qu'il traversait. Dans ses remarques sur l'aspect des

foires de la Cornouaille et du Léon, il nous signale une caste particulière au Léon, celle des *julots*, dont l'origine est peu connue. Le julot se considère comme supérieur aux autres paysans, il forme une sorte d'aristocratie dans laquelle les domestiques sont exclus de la table du maître, fait très rare en Bretagne. L'auteur du mémoire croit que les vrais julots étaient les anciens tanneurs et texiers du Haut-Léon, pays où ces industries se sont le mieux conservées jusqu'à nos jours.

Les communications de M. Audran, juge de paix à Quimperlé et vice-président de la Société, ne sont pas moins variées. La description des sculptures qui ornent à l'intérieur la porte d'entrée de l'église Sainte-Croix, nous représente parfaitement la physionomie de ces précieux vestiges de l'art du XVI^e siècle. Dans un autre article, le même archéologue discute, avec une profonde connaissance des lieux, la question de l'emplacement du château féodal de Quimperlé, qui, suivant lui, aurait été dans l'emplacement du couvent actuel des Ursulines. Les raisons sur lesquelles s'appuie la démonstration nous paraissent très acceptables. Quimperlé est une des rares villes qui puissent raconter les circonstances précises de sa création ; elle possède un acte de naissance qui remonte au VI^e siècle, au temps où le comte de Cornouaille Grallon offrit à saint Gunthiern un emplacement de mille pas à l'embouchure de l'Isole et de l'Ellé, pour y construire un monastère. Cette origine méritait une étude toute spéciale. M. Audran l'a faite sur les documents, il en a lu le premier chapitre à ses confrères, et aujourd'hui nous avons le travail complet en un petit volume séparé qui se répandra facilement.

Tout ce qui se rapporte aux sépultures anciennes excite toujours vivement l'attention. Aussi nous applaudissons, quand nous lisons que M. Audran a pris soin de relater minutieusement tous les détails relatifs à la découverte de plusieurs sarcophages gaulois, dans la commune de Machalon. Deux des squelettes étaient renfermés entre quatre pierres, polies à l'intérieur et s'ajustant parfaitement aux angles. Les époques modernes ne sont pas non plus élaissées par M. Audran : la publication de l'inventaire d'un

mobilier trouvé dans la maison d'un juge d'Hennebont au XVII^e siècle nous peint au vif les mœurs de la magistrature rurale.

Il n'est pas jusqu'à la civilisation celtique qui n'ait figuré sur les ordres du jour de la Société; et d'ailleurs, où pourrait-on mieux en parler que dans le Finistère? M. de la Villemarqué était tout indiqué pour traiter le sujet; il s'en est acquitté avec l'érudition et la critique que tout le monde lui reconnaît. La fin de son mémoire sur l'usage des haches de pierre, leur provenance et leur époque, résume tout ce qui a été écrit de sérieux sur cette matière; il contient même une hypothèse très vraisemblable, en ce qui touche l'usage de ces armes primitives. Toutes n'ont pas été employées au combat. De même que les plus belles, les plus précieuses, ont pu être offertes à des guerriers, comme des insignes honorables destinés à parer leur demeure, il est possible aussi que la superstition populaire ait attribué des vertus curatives à certaines pierres qui avaient passé par les mains des Druides. Aujourd'hui encore, on croit en Bretagne que la pierre de foudre chauffée est capable de cautériser la piqûre du serpent.

Dans le volume de l'année 1881, M. de la Villemarqué nous donne la liste d'un certain nombre de mots bretons qui ont été relevés par le savant Bugge dans une collection de scolies de Virgile du IX^e siècle. C'est un précieux contingent pour la formation du glossaire breton au temps de Charlemagne. D'accord sur la provenance des gloses, les commentateurs ne le sont pas moins, en général, sur leur interprétation; ils sont arrivés au même résultat par l'emploi de la même méthode philologique, tant la science du langage a fait de progrès parmi nous depuis trente ans.

Tous les éditeurs de la vieille comédie française, la *Farce de Patelin*, ont publié, sans en comprendre un mot, le passage breton qui s'y trouve et ils sont arrivés, bien entendu, à des bévues énormes, que M. de la Villemarqué s'est empressé de rectifier. En examinant de près les textes primitifs, il a constaté que tous avaient été transcrits par des mains ignorantes ou infidèles, mais il est parvenu à rétablir le vrai sens, en comparant les variantes entre elles et en substituant certaines lettres à d'autres dans quelques

mots. Voilà comment la Philologie peut venir en aide à l'Histoire.

M. Andran croit qu'il serait utile, pour la connaissance de la langue bretonne du moyen âge, de rééditer le lexique de Junius, qui fut publié avec une traduction bretonne, en 1633, par Guillaume Quiquier de Roscoff, *ad usum* des écoliers de Quimper et de Vannes. Il a pu rencontrer un exemplaire de ce rare ouvrage et l'a soumis à ses collègues. Ce projet nous paraît digne d'encouragements, car la Bretagne est très mal informée sur les transformations de la langue qu'ont si longtemps parlée ses enfants.

L'article de M. le major Faty sur l'aumônerie fondée à Quimper, en 1431, par l'évêque Bertrand de Rosmadec, est le plus important du volume; sur l'assistance publique il abonde en détails précis que les historiens de nos institutions s'empresseront de mettre en œuvre. Quimper avait, dès le XV^e siècle, des hôpitaux et une léproserie, et cependant son évêque voulut encore augmenter le patrimoine des malheureux. Il créa une sorte de bourse commune à laquelle il fournit une dotation de 260 livres de rente, et il la pourvut d'une si bonne organisation, qu'après un siècle d'existence, l'institution se trouvait en possession de rentes foncières à prendre dans plus de cinquante paroisses. Le rôle rentier du XVI^e siècle existe : commenté par M. Faty, il se transforme en un guide historique pour les rues et les familles de Quimper.

Le retable de Notre-Dame de Kerdevot, dont la description est due aussi à la plume de M. Faty, est un morceau curieux. Il a ses légendes, que je vous engage à lire, si vous aimez les fleurs de l'imagination populaire. Ce monument, qui est de la fin du XV^e siècle, représente six scènes différentes dont les personnages se signalent par l'originalité de leurs costumes et de leurs poses.

Comment rendre compte du mémoire du chevalier de Sevin, présenté par M. Mauriès, sur le siège de Belle-Ile en 1761? La tâche est difficile. Nous préférons renvoyer le lecteur à la relation elle-même de ce beau fait d'armes, en félicitant la Société archéologique du Finistère d'avoir réédité cette page glorieuse de nos annales, digne pendant de celle qui rapporte le combat de Saint-Cast.

Si nous remontons au XV^e siècle avec M. Le Men, nous rencontrons

encore de terribles lutteurs. Ce Jean de Coëtanlem, qui devint amiral de Portugal, avait passé une partie de sa vie à poursuivre les navires anglais, et son neveu, Nicolas de Coëtanlem, l'armateur de la *Cordelière*, se distingua tellement à la bataille de Saint-Aubin du Cormier et au siège de Nantes, que le duc François II octroya des lettres de noblesse aux maîtres, aux contre-maîtres et aux mariniers de ses navires.

M. l'abbé Euzenot a payé sa dette en entretenant ses confrères des différentes formes qu'affectent les cercueils de pierre qu'il a observés dans le Morbihan ; les auteurs qui ont écrit sur les monuments funéraires du moyen âge lui sont familiers, et il a su les mettre à profit, pour établir un classement plausible. La description du tombeau de saint Morvan mérite une mention spéciale. Ce sarcophage monolithe a un couvercle surélevé en pans de toiture ; il est plus large à la tête qu'aux pieds, et se trouve renflé au milieu. Voilà des caractères qui lui assignent une date entre l'époque gallo-romaine et l'époque mérovingienne.

La notice de M. Audran sur l'île de Sein a été lue à la fin de l'année 1884, mais elle ne paraîtra que dans le fascicule de 1882. Elle nous promet des révélations intéressantes, car M. Audran sait recueillir tout ce qui est digne de fixer l'attention.

La note bibliographique de M. le marquis de Bremond d'Ars a aussi son importance : elle tire de l'oubli un ouvrage composé par un jésuite breton, le père François Le Grand, et qui a pour titre : *L'Institution de la Congrégation des ecclésiastiques, dédiée au Saint Esprit, érigée au collège de la Compagnie de Jésus, à Quimper-Corentin, 1667*. Nous espérons que l'auteur de cette communication nous indiquera bientôt la paroisse du P. Le Grand.

Cette analyse, toute rapide qu'elle soit, montre que la Société archéologique du Finistère a pris son rôle au sérieux. Si, dans chaque département de la Bretagne, la même somme d'efforts se produisait régulièrement, notre province se trouverait bientôt en possession d'une collection incomparable de documents historiques.

LOUIS DE KERJEAN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, par M. l'abbé Guillotin de Corson, chan. hon. Un vol. in-8°. T. III : *Les Monastères*.

Ce troisième volume est réellement digne de ses deux aînés. ix et 699 pages forment un total très respectable, et lorsque sur la couverture nous lisons le nom de l'auteur, bien connu des lecteurs de la *Revue*, pas n'est besoin d'ajouter que la qualité est encore de beaucoup supérieure à la quantité.

Les collégiales, les commanderies, les couvents d'hommes et de femmes passent successivement sous les yeux, avec l'historique de leur fondation, des principaux événements de leur existence, la description archéologique de leurs bâtiments, la liste de leurs possesseurs successifs ; tout cela raconté nettement, clairement, sans la sécheresse et l'ennui qu'il semble si difficile d'éviter dans des travaux de ce genre. Les armoiries des clefs de voûtes, les vitraux coloriés des fenêtres, l'énumération des personnages inhumés dans les enfeus, les pierres tombales forment une étude des plus utiles et des plus attrayantes.

Ainsi, à la page 35, description de la collégiale de Sainte-Magdeleine de Vitré, nous lisons que, dans l'une de ses chapelles, étaient déposées de précieuses reliques. « C'était d'abord le corps de saint Marse (*Marsus*), évêque démissionnaire de Nantes, mort à Bais, sa paroisse natale, que, vers 1521, Guy XVI, comte de Laval, et Anne de Montmorency, sa femme, seigneur et dame de Vitré, avaient placé dans un nouveau reliquaire. »

Cet évêque, intime ami de saint Melaine de Rennes, que l'abbé Travers, et, après lui, la commission liturgique diocésaine, a rayé de nos diptyques, comme douteux, aurait donc réellement existé. C'est une étude à faire. Or, pour nous, nous avons toujours été singulièrement surpris de l'attribution moderne, faite à saint Médard

de Soissons, faute de mieux, du patronage des églises de Saint-Mars-la-Jaille, arrondissement d'Ancenis, de Saint-Mars-du-Désert, arrondissement de Châteaubriant, et de Saint-Mars-de-Coutais, arrondissement de Nantes, qui nous semblent, tout au contraire, rappeler dans notre diocèse la mémoire oubliée de l'évêque Marsus, comme l'était naguère celle de saint Emilien.

Le livre V comprend les hôpitaux et autres établissements d'assistance publique, créés dans plus de cinquante-quatre localités. Cette liste inépuisable est fort curieuse à consulter. Hôtels-Dieu, maladreries, léproseries, lazarets, sanitats, hospices, hôpitaux militaires, marmites des pauvres, bureaux de charité, prouvent que, sous toutes les formes, les secours arrivaient aux malades et aux indigents ; et, avant 1790, il n'y avait pas moins de cent trente-deux paroisses dans lesquelles des secours réglés étaient distribués aux pauvres.

Le livre VI traite des écoles, séminaires, collèges, maisons d'éducation, etc.

A Rennes, les écoles sont antérieures à l'an 1035, un millésime assez respectable, et qui n'est pas précisément de l'histoire moderne. A Redon, elles étaient déjà ouvertes en 1096 ; à Saint-Malo, en 1162. Fougères comptait une école publique au XI^e siècle. Par une charte de 1473, le duc de Bretagne François II « reconnut à l'abbé de Rillé le droit de nommer tous les maîtres d'école de la baronnie de Fougères ; aussi cet abbé prit-il le titre de maître universel de tout le territoire de Fougères, Bazouges et Antrain. En même temps, un collège, dans lequel il y avait une quarantaine de jeunes gens appartenant aux meilleures familles de Bretagne, fut annexé à l'abbaye de Rillé. » (P. 414.)

Bien longtemps avant le XVIII^e siècle, les évêques de Rennes, Dol et Saint-Malo, avaient ordonné par leurs statuts synodaux « d'instituer maîtres et régents dans toutes les paroisses pour instruire les enfants. » (P. 392.)

Ce chapitre de 96 pages (390-486), contient l'énumération de presque toutes les paroisses de ce vaste archidiocèse, plus de cent trente, dont beaucoup avaient plusieurs établissements d'instruction,

avec l'indication de la fondation et de leurs moyens de subsistance et d'entretien.

Et cependant nous sommes en pleine Bretagne, dans cette vieille contrée si arriérée, dit-on toujours, et plus ou moins teintée en noir sur la carte de l'instruction publique en France. Or M. de Corson nous la montre, à cette époque déjà reculée, comme devant être teintée en blanc, au contraire d'une grande partie de nos provinces.

Le livre VII comprend les autres établissements religieux, anciens monastères, minibys, lieux de refuge, ermitages, maisons de retraite.

Aux Cordeliers de Rennes, avaient été inhumés quelques Nantais : Bernard de la Roche-Bernard, seigneur de Lohéac par sa femme, en 1282 ; Jeanne de Nozay, dame de Montfort, en 1357 ; Olivier de Machecoul et Eustachie de Vitré, sa femme ; Isabeau de Machecoul, dame de Châteaubriant, en 1316.

Dans la seconde section : *Etablissements actuels*, se trouvent, au chapitre I, les communautés diocésaines ; au chapitre II, les communautés étrangères.

On comprend quel intérêt puissant présente cet ensemble, exposé avec la sûreté de vues, le choix des documents, les recherches patientes et la critique éclairée de l'auteur. C'est là une œuvre essentiellement remarquable, sérieuse et belle, qui fait autant d'honneur à l'archidiocèse de Rennes qu'à son savant historiographe, M. l'abbé Guillotin de Corson.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES DU COMTÉ NANTAIS AVANT 1789, par M. Léon Maître. In-8° de 300 pages. Nantes, M^{me} veuve C. Mellinet, 1882.

Ce livre n'est pas de ceux qui promettent plus qu'ils ne donnent, et si, pour chaque département, — le Comté nantais représentait à peu près le département de la Loire-Inférieure, — on possédait une pareille étude, il suffirait de les résumer, pour obtenir le ta-

bleau le plus exact et le plus fidèle de l'état des sciences et des lettres pendant les derniers siècles de notre histoire.

Il y a quelque chose en effet qui ne nous est point appris par l'histoire de la littérature, occupée surtout des hommes et des œuvres les plus remarquables, c'est le degré du développement intellectuel des diverses classes de la société au temps de ces œuvres et de ces hommes remarquables. Il est pourtant fort à présumer qu'il existe des rapports nécessaires entre le mérite de ces œuvres et de ces hommes et l'état général de la culture intellectuelle. La connaissance exacte du niveau de l'instruction publique aux diverses époques peut seule fournir les éléments de la solution de cette question.

Il n'est pas sérieux de prétendre que les grands écrivains poussent au hasard comme des champignons. Certains critiques, fort à la mode aujourd'hui, et qui sont de cet avis, veulent tout expliquer par l'hérédité; ils étudient à la loupe les divers ancêtres de leurs héros, notent chaque particularité, et montrent que les qualités du style de M^{me} de Sévigné, par exemple, lui arrivent en droite ligne de telle ou telle disposition de son oncle ou de sa grand'mère. Tout récemment M. Renan faisait sur sa famille, à propos de l'appréciation de son propre talent, une démonstration de cette espèce. Quoi qu'il en soit, de toutes les circonstances qui précèdent ou entourent l'éclosion d'une intelligence supérieure, il n'en est point de plus puissante que celle du milieu où elle est née et où elle a vécu. Tous les dons de Dieu ne germent pas et ne produisent pas de fruits, et, s'il est certainement arrivé plus d'une fois, dans les temps d'ignorance et de barbarie, que des hommes, possédant des trésors d'éloquence et de poésie, soient morts sans avoir chanté un vers ni écrit une harangue, à l'inverse, les esprits les plus heureusement doués cultivent d'autant mieux les dons qu'ils ont reçus qu'ils rencontrent autour d'eux plus de gens disposés à les comprendre et à les admirer. Ovide, exilé chez les Scythes, faisait encore des vers, parce qu'il songeait à Rome, où il avait des amis qui prendraient plaisir à les lire.

Ces considérations, dictées par le simple bon sens, auraient pu

suffire à démontrer que depuis plusieurs siècles l'instruction des diverses classes de la société avait atteint en France un niveau fort élevé, puisque depuis plusieurs siècles notre littérature produisait de nombreux chefs-d'œuvre. Les faits, nous n'en doutons pas, viendront chaque jour davantage confirmer cette théorie, et, parmi les chercheurs qui ont trouvé le plus grand nombre de ces faits, le nom de M. Léon Maître occupera certainement l'une des premières places.

Il y a longtemps que M. Maître étudie l'histoire de l'enseignement en France. Au début de sa carrière d'archiviste, il y aura bientôt vingt ans, il publiait une remarquable et volumineuse étude sur les *Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, de Charlemagne à Philippe-Auguste, et son attention étant depuis lors éveillée sur cet ordre d'idées, il a pu, tout en se livrant à ses autres travaux, recueillir, dans les documents de toutes sortes qu'il manie chaque jour, une quantité prodigieuse de petits faits absolument ignorés dont l'ensemble forme un véritable monument.

Ces faits concernent non seulement les écoles primaires qu'il montre établies dans presque toutes les paroisses du Comté nantais depuis le dix-septième siècle, mais encore les collèges des petites villes et les diverses facultés de l'Université de Nantes.

L'enseignement secondaire se donnait dans des collèges situés à Ancenis, à Châteaubriant, à Fougeray, à Guérande, au Loroux, à Machecoul, à Saint-Philbert, à Savenay, à Vallet. Sur chacun de ces collèges, qui eurent leurs périodes de prospérité et de décadence, on trouvera des renseignements abrégés, mais précis. En 1669, un seul collège de Nantes, celui de Saint-Clément, comptait de onze à douze cents élèves. M. Villemain, dans son *Exposé des motifs* de la loi sur l'instruction publique (1844), avait étonné beaucoup de gens, en disant qu'avant la Révolution il y avait un élève par 31 enfants recevant l'instruction secondaire, tandis qu'il n'y en avait qu'un sur 35 de son temps, ajoutant que la gratuité était au profit de l'ancien régime dans la proportion de 40 à 26. Le livre de M. Maître procurera, nous n'en doutons pas, à certains lecteurs un étonnement qui ne sera pas moindre.

Les renseignements sur les diverses facultés de l'Université sont curieux et d'un vif intérêt; nos pères étaient très processifs et chatouilleux à l'endroit de leurs privilèges, auxquels ils ne souffraient pas que l'on portât la moindre atteinte; l'auteur fournit sur divers procès des détails piquants que l'on chercherait vainement ailleurs.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'instruction publique et privée tiendront à avoir ce livre sous la main; ils y trouveront, dans un ordre méthodique, les faits les plus variés; le style est simple et clair, parfaitement approprié au sujet; M. Maître se borne à dérouler le tableau de ses découvertes, sans remarques ni commentaires. Il y a, dit-on, des archivistes qui gardent avec un soin jaloux les documents qui leur sont confiés. M. Maître fait mieux que les communiquer à ceux qui fréquentent les archives, il extrait pour le public ce qu'ils contiennent de plus curieux et de plus intéressant. *L'Instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais*, ne témoigne pas moins que *l'Assistance publique dans la Loire-Inférieure*, publiée il y a deux ans, de son amour du travail et de son talent.

ALFRED LALLIÉ.

LES BOURGEOIS DE 93.—LA FILLE DE NOTRE-DAME, par M. Charles d'Héricault. — Un vol. in-18 jésus, Paris, Didier.

Le roman occupe une grande place, je devrais dire la plus grande place, dans la littérature contemporaine. Pas une revue, pas un journal qui puisse s'en passer; il alimente presque tous les organes de la presse. Balzac, Georges Sand, les Dumas, Sandeau, Henri Conscience, Gustave Flaubert, Octave Feuillet, Mérimée, Paul Féval, notre compatriote Emile Souvestre, et bien d'autres s'y sont fait un grand nom. Combien de fois l'Académie française ne lui a-t-elle pas ouvert ses portes? Hier encore, elle admettait dans son sein un de ses représentants les plus distingués, M. Cherbuliez. Il faudrait un volumineux catalogue pour enregistrer toutes les œuvres que le roman a produites depuis un demi-siècle. La

ville de Nantes lui doit bien des pages gracieuses, que le sexe le plus fort ne peut pas toutes revendiquer. Si un réalisme dégoutant, justement flétri par la critique, s'y rencontre quelquefois, comparés aux romans les plus connus du XVIII^e siècle, ceux dont nous voulons parler pourraient concourir pour le prix Montyon. De la presse la plus malsaine de notre époque il n'est rien sorti, Dieu merci, de comparable au *Sopha*, à la *Religieuse*, au *Paysan et à la paysanne perversis*, à un livre plus immonde encore, dont on rougit de prononcer le nom.

Tel n'est pas, nous n'avons pas besoin de le dire, le dernier roman de M. Ch. d'Héricault, où l'auteur, qui s'est déjà fait connaître par de nombreuses publications, toutes profondément morales, poursuit ses études de mœurs sur la révolution française.

Disons pourtant qu'au titre : *les Bourgeois de 93*, nous aurions préféré un titre plus restreint, celui d'*Un Bourgeois de 93*. Pas plus que le Jourdain de Molière ne personifie toute la bourgeoisie du XVII^e siècle, pas plus Deladame, de M. Ch. d'Héricault, ne personifie toute la bourgeoisie de la fin du XVIII^e. Nous sommes loin de prétendre que le triste personnage en question soit purement imaginaire ; il s'est rencontré plus d'une fois parmi les prétendus émancipateurs du peuple ; mais quelques individualités ne constituent pas seules une classe de la société.

Deladame est un ardent sectaire de la franc-maçonnerie renchérissant encore sur la philosophie de son siècle ; il a pris en telle haine la religion et la monarchie, qu'il ne peut les séparer et qu'il leur fait une guerre à mort. Il ne se bornerait pas, comme Voltaire, à terminer ses lettres par : *Écrasons l'infâme*, il se ferait volontiers l'écho de la voix qui hurlait :

Que le boyau du dernier prêtre
Serve à pendre le dernier roi.

Au fond, le civisme du Jacobin, comme il arrive presque toujours en pareil cas, n'est pas autre chose que l'ambition. Ayant fait fortune dans le commerce, cet égalitaire rêve maintenant des gran-

deurs de la terre ; et comme le peuple est le véritable souverain, c'est devant lui qu'il s'agenouille, et non devant la Vierge, dont, en 1787, il a voulu briser la statue. Et pourtant, il arrive un jour où il est bien distancé, où il est classé sur la liste des suspects, et où, pour échapper à la guillotine, il se voit forcé d'accorder la main de sa fille à son ancien valet, grand citoyen, qui, après avoir balayé sa maison, balaie maintenant de la ville de Boulogne, pour les envoyer à l'échafaud, tous ceux qui ne sont pas de purs sans-culottes.

Son heureuse fiancée est une charmante enfant, que son père a envoyée passer sa première jeunesse en Angleterre, pour que l'éducation qui lui sera donnée et le monde avec lequel elle sera en contact la débarrasse des doctrines et des croyances superstitieuses du catholicisme. Marie-Berthe a trompé toutes ces espérances, et quand elle rentre en France, après avoir échappé à de grands dangers, et où l'attendent des dangers plus grands encore, c'est elle qui cherche à ramener son père dans la voie du salut. Mais combien il faudra de catastrophes, de péripéties, pour qu'il y fasse le premier pas, pour que, délivrée du valet qu'elle déteste, Marie-Berthe épouse celui qui est digne de son amour !

La Fille de Notre-Dame est beaucoup moins un roman de sentiment qu'une peinture des mœurs du temps. A ceux qui, ignorants du passé, prétendent qu'il n'y faut voir que l'œuvre d'un romancier, qu'on n'y trouve qu'un tissu de contes et de fables contre lesquels proteste la vérité historique, nous répondrons : Lisez donc un livre qui ne peut vous être suspect, en raison des opinions politiques bien connues de son auteur ; lisez donc *l'Histoire de la ville et du port de Brest*, par M. Levot, et vous me direz si la ville de Boulogne n'a pas pu, elle aussi, être le théâtre d'orgies révolutionnaires et si les récits de M. Ch. d'Héricault ne méritent aucune confiance.

LOUIS DE KERJEAN.

**M. F. PARENTEAU, CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE
DE NANTES.**

M. Fortuné Parenteau, conservateur du musée d'antiquités de l'Oratoire, est mort à Pouzauges, le 10 septembre dernier. On sait avec quel zèle et quel désintéressement M. Parenteau s'est dévoué, pendant vingt-deux années, à la tâche qui lui avait été confiée par la Société archéologique de la Loire-Inférieure. Toujours sur la brèche pour conquérir quelque nouvelle trouvaille, aucune démarche, aucune fatigue ne l'arrêtait, dès qu'il s'agissait des intérêts de nos collections archéologiques. Jusqu'au dernier temps de sa vie, il n'a pas cessé d'être présent, chaque jour de la semaine où le Musée était ouvert au public, donnant, avec la plus charmante bonne grâce, de précieux renseignements sur les antiquités de notre pays. Après avoir rempli avec la plus scrupuleuse exactitude les fonctions gratuites de conservateur, il a tenu à couronner son œuvre par un dernier acte de générosité, en léguant à la ville de Nantes sa magnifique collection de bijoux et de monnaies.

Avant que la direction du Musée n'eût absorbé presque tous ses loisirs, M. Parenteau avait publié des études archéologiques d'un intérêt incontesté. Nous y reviendrons dans la notice qui lui sera consacrée par la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

M. L'ABBÉ BOUCHÉ, ÉVÊQUE NOMMÉ DE SAINT-BRIEUC.

M. l'abbé Eugène-Ange-Marie Bouché, aumônier-supérieur de la marine, chevalier de la Légion-d'honneur, chanoine honoraire de Saint-Brieuc et de la Guadeloupe, vicaire-général du diocèse de Séez, vient d'être nommé évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

M. l'abbé Bouché n'est âgé que de 54 ans. Il est entré dans l'aumônerie de la marine le 25 juin 1859. Nommé aumônier supérieur en 1874, il fut l'un des plus dévoués collaborateurs de Mgr Trégaro dans l'administration de l'aumônerie. Mis en non-activité par suppression d'emploi le 20 mai 1878, il s'est retiré à Rostrenen (Côtes-du-Nord), sa ville natale.

La nomination de M. l'abbé Bouché sera favorablement accueillie dans les Côtes-du-Nord. Son caractère bienveillant, son aménité, lui ouvriront tous les cœurs et lui assureront la sympathie de ses diocésains.

CHRONIQUE

Le Congrès de Châteaubriant.

A M. EMILE GRIMAUD.

Châteaubriant, 10 septembre 1882.

Cher Monsieur,

Il faut que je vous donne, avant de quitter la bonne ville de Châteaubriant, mes impressions sur le Congrès qui vient de finir. Vous connaissez mes attaches spéciales à la Section Archéologique, et vous ne m'en voudrez pas de suivre plus particulièrement, dans mon récit, son heureuse fortune ; vous le savez, d'ailleurs, nous sommes de bons confrères, dans cette section ; nous sommes tout dévoués au succès commun et à l'entente cordiale ; ce n'est pas de notre côté qu'on recueillerait, contre la section sœur (et *sœur aînée*) des paroles hostiles, ou simplement malveillantes : nous avons assez prouvé ces sentiments dévoués pour n'avoir point besoin d'en faire étalage. Remplis de l'antique esprit de l'Association, conservateurs de ses traditions, nous applaudissons de tout cœur au succès de nos confrères les agriculteurs ; nous avons conduit une campagne de propagande qui devait leur profiter comme à nous ; leurs tentatives ne nous sont, à aucun titre, indifférentes, — mais enfin, on ne peut être partout à la fois. Je le répète, ne m'en veuillez pas si je ne puis rendre aussi bon compte des travaux d'une section que des travaux de l'autre. Les réunions ont lieu à la même heure, presque toujours, et je ne pourrai vous raconter que par oui-dire les succès de nos amis. Un d'entre eux vous transmettra sans doute, comme je vous l'ai promis de mon côté, ses impressions sur le Congrès de Châteaubriant.

En ce qui nous concerne, ces impressions sont, je vous l'avoue, très favorables, et sans que le tableau ait d'ombres. Jamais nos réunions n'ont été plus fidèlement suivies ; jamais nous ne nous sommes trouvés au milieu d'une population plus évidemment sympathique ; jamais, depuis bien des années, la jeunesse studieuse, à laquelle il avait été longtemps fait appel en vain, n'était venue aussi nombreuse, aussi empressée, aussi prête à continuer l'entreprise commune.

Dès le premier jour, et jusqu'au dernier, la population de Châteaubriant

s'est montrée aimable, empressée, avide d'entendre et de recueillir la parole des membres du Congrès. Cela pourra déplaire sans doute à la toute petite coterie qui souhaitait et annonçait l'insuccès du Congrès. mais, il faut bien rendre justice à ceux qui la méritent, et jamais l'Association Bretonne n'avait rencontré dans la localité même, en dehors de toute influence dirigeante, une sympathie plus accusée. — La messe du Saint-Esprit a eu lieu comme de coutume, le lundi matin, et M. le curé de Châteaubriant, digne représentant de ses concitoyens et de ses ouailles, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès en termes trop bienveillants, trop flatteurs. Pendant toute la session, il a tenu à témoigner, par sa présence, de ses sentiments personnels. — La séance solennelle d'inauguration eut lieu aussi, selon les traditions, le lundi à deux heures. Après les discours d'usage, M. le maire de Châteaubriant fut élu président du Congrès par les membres de l'Association présents; le règlement confère à eux seuls le droit de vote. Nous avons tous vivement regretté que la santé de l'honorable M. Grimault l'ait empêché, lui et ses adjoints, de prendre place au bureau pendant la durée du Congrès. M. le sous-préfet de Châteaubriant a bien voulu assister à une des réunions du soir, avec une courtoisie remarquée.

M. le président du Tribunal avait accordé la salle d'audience aux demandes de M. de la Borderie. C'est là que le Congrès a siégé. Le local était d'ailleurs merveilleusement approprié aux circonstances, et situé au rez-de-chaussée de l'admirable château de Jean de Laval. Ajoutons que ce n'est pas précisément la faute de Jean de Laval si son œuvre est aujourd'hui dans un état lamentable. Il a même fallu toutes les instances du bureau de la Section Archéologique, — dans ses trois réunions précédentes et préparatoires au Congrès, — pour obtenir qu'un groupe de pins, malencontreusement accolé au pavillon sud-ouest, fût sacrifié. Lors de la réunion du Congrès, la place était nette.

Le château lui-même, les vieilles rues de Châteaubriant, la belle église de Béré, firent l'objet de notre excursion du 5. Celle du 6, écourtée par la pluie, se borna à Saint-Julien-de-Vouvantes et à la Motte-Glain. C'est la seule interruption que subirent les travaux du Congrès. Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, la Section Archéologique tint à se réunir deux fois le jour, et, quelle que fût l'heure de ses séances, elle était toujours suivie par un grand nombre d'auditeurs.

Tous les travaux annoncés et déposés n'ont pu être lus. Ainsi, M. l'abbé Cahier n'a pu faire entendre son étude sur *saint Clair*; les travaux du R. P. Dom Plaine sur *saint Gohard* n'ont pu être qu'analysés et déposés sur le bureau; le *Cardinal de Retz en Bretagne*, de M. Oheix, est demeuré en portefeuille, un peu par la faute de l'auteur peut-être; — mais nous avons entendu M. de la Borderie résumer l'histoire de

Châteaubriant et aborder, trop brièvement à notre gré, la bataille de Saint-Cast, gagnée en réalité par trois cents Bretons contre trois mille Anglais. M. de Kerdrel a esquissé, avec le charme qui ne le quitte jamais, la légende de *Sébille de Châteaubriant*, légende peu connue, dont il a presque découvert la source, et dont il a au moins signalé les témoins, les vestiges, à Châteaubriant même, témoins et vestiges détruits hier même. Si dédaigneux qu'il soit du passé, le présent n'en sait point conserver les souvenirs. M. de la Villemarqué, toujours égal, sinon supérieur à lui-même, a merveilleusement fait valoir la poésie nationale et religieuse des Bretons au temps de la Duchesse Anne; M. l'abbé Bossard a conté une querelle de préséance entre le Chapitre de Rennes et le Parlement, à la fin du XVII^e siècle; M. de l'Estourbeillon, la légende, non recueillie jusqu'ici, de *saint Benoit de Massérac*; M. Alcide Leroux, un *Voyage en Orient*, au point de vue spécial de la musique populaire, comparée à notre musique nationale bretonne; M. de Champagne, directeur de la Section Agricole, l'histoire de son bisafeul et de son aïeul, MM. de la Fruglaye, détenus à la Bastille, l'un par force, l'autre par dévouement, à la suite des troubles de 1788; M. de la Monneraye, dans un travail encore inachevé, mais avec lequel il faudra désormais compter, a posé les vraies bases de la géographie gallo-romaine en Arménie; M. R. Kerviler a merveilleusement décrit, sans rien abandonner à l'hypothèse, avec son exactitude, son érudition, sa bonne foi et son ardeur ordinaires, les *Mardelles gauloises* qui sont mises, d'hier seulement, à la porte de Châteaubriant, en pleine lumière; à la séance du jeudi soir, il a catalogué et bien équitablement jugé (avec trop de tendance à l'indulgence) les publications bretonnes depuis deux ans; M. de la Scotièrre a parlé avec autorité des emprunts faits au paganisme romain par la religion des Gaulois, et rendu compte de l'Excursion dans Châteaubriant avec tout l'art, tout le tact, tout l'esprit et toute la science que ses collègues du Sénat savent apprécier de vieille date. C'est M. Al. Leroux qui a lu le Rapport sur l'excursion, et nous lui savons gré d'avoir parlé comme il convient de l'église de Saint-Juben-de-Vouvantes, condamnée à la destruction, paraît-il, et digne pourtant, à tous égards, de respect et de conservation. Malheureusement la manie, ou, si l'on veut, l'épidémie des églises neuves sévit avec persistance. Nous lui devons bientôt plus d'irréparables ruines qu'aux barbares eux-mêmes. Parmi les vœux qu'elle a émis et dont nous comptons parler prochainement, l'Association Bretonne en a formulé un fort énergique en faveur de Saint-Julien-de-Vouvantes. Il est à craindre, malheureusement, en voyant autour de nous tant de ruines, absolument inexcusables, inexplicables, accomplies par les personnes mêmes qu'on croirait vouées à la conservation intelligente des anciens monuments religieux, — si est à craindre, le

désir d'une église toute neuve étant formé, que ce désir triomphe de tout.

C'est sur ce vœu que s'est close une session si bien remplie. Il a été impossible de trouver du temps, si peu qu'il en ait été perdu, pour tout entendre, pour étudier toutes les questions du programme. Nous avons beau passer dans chaque Congrès huit jours pleins : ils ne suffisent pas. — De son côté, la Section Agricole, absorbée, au moins les trois derniers jours, par des concours et des excursions dont la nécessité semble s'imposer désormais, ne trouve plus le temps de donner à tous ses orateurs les séances qu'ils rempliraient aisément. Nous voyons dans ce double fait un bien favorable symptôme : c'est un signe incontestable de vitalité de l'Association. Ceux qui ne suivent pas ses Congrès ou qui, arrivés le quatrième ou le cinquième jour, ne se rendent pas compte, en face de l'encombrement des dernières heures, de ce qu'une semaine pleine, bien réglée, ménagée d'avance, offre de ressources, — ceux-là ne comprennent vraiment ni l'immense intérêt qu'offre un Congrès, ni ce qu'il peut tenir de travail en six jours.

M. Kersanté a parlé du *Crédit agricole* ; M. Lambezat, le digne petit-fils de M. Rieffel, des *forêts* de notre région ; M. Vassilière, de la *culture des pommiers et de la fabrication du cidre* ; M. Abadie, de la *Phthisie pulmonaire* ; M. Lambert, des *défrichements* de M. Hamelin ; nous avons eu le vif regret de ne pouvoir assister à un discours qui a fait beaucoup de bruit et dont le titre, à lui seul, est digne d'attention : *de la psychologie dans ses rapports avec l'agronomie progressive*. Nous avons entendu les hommes les plus compétents se louer particulièrement de ce que ces conférences, destinées surtout et bien évidemment aux agriculteurs, aux paysans, sont, comme forme et comme idées, très simples, à la portée de tous. C'est là le vrai secret, le secret qui rend un enseignement agricole populaire et fructueux. C'est là l'ancienne tradition, celle que le regretté M. de Kerjégu a tout fait pour implanter parmi nous. Ce n'est pas aux Congrès de l'Association Bretonne qu'on se donne le ridicule d'appeler une échelle un *ascenseur agricole*, comme cela se fait ailleurs. Ces grands mots n'ajoutent rien au savoir, tant s'en faut. — Nous omettrions de remplir un devoir, si nous ne signalions le zèle et l'activité avec lequel M. Babezre de Lanlay remplit à chaque session les laborieuses fonctions de secrétaire. — Tous les journaux de l'Ouest ont parlé avec assez d'éloges des concours de la section hippique pour que nous soyons dispensé d'insister sur ce point. Ils ont été aussi brillants que de coutume, aussi suivis, aussi fructueux : nous n'en sommes plus, de ce côté, à nombrer les triomphes et à énumérer les succès.

Pour combler la mesure, selon une tradition qui nous semble très louable, les *Bibliophiles bretons* ont tenu leur séance accoutumée le

vendredi, avec une exhibition fort remarquable de livres rares et curieux.

Nous oublierions un point fort essentiel, si nous ne signalions l'exposition très intéressante organisée pour la durée du Congrès. Comme il arrive toujours, en pareil cas, c'est à une ou deux bonnes volontés qu'est due la réussite de cette entreprise. M. Magouët de la Magouerie et, sous son inspiration, la Commission locale, ont fait de vrais prodiges; avec leurs seules ressources, ils ont mené à bien cette œuvre difficile, délicate, pour laquelle il fallait autant de persévérance, de courage même, que de connaissance et de goût. L'ensemble était parfait et les détails charmants. Nous ne pouvons songer à entrer, si peu que ce soit, dans une énumération: disons que tout était digne de la vieille, élégante, riche cité de Châteaubriant, digne aussi du petit-fils de Toullier, amateur éclairé, magistrat éminent, vrai Mécène du Congrès de l'Association Bretonne.

Voilà de bons souvenirs et d'heureux augures. L'Association n'a point la prétention excessive de contenter tout le monde: il lui suffit de réunir les encouragements de tous les libres et nobles cœurs qui veulent le Bien, sans acception de couleur ni de nuance. Aussi est-elle infiniment heureuse quand, en quittant une cité comme celle-ci, elle peut se rendre compte qu'elle a été l'objet de toutes les sympathies auxquelles elle doit tenir.

Selon une coutume qui tend à s'établir et que nous regrettons, pour notre part, profondément, la distribution solennelle des récompenses, annoncée pour le dimanche midi, a eu lieu, comme en famille, le samedi soir. A Redon, il en avait déjà été ainsi. Par le fait, l'activité extérieure du Congrès se trouve de plus en plus réduite, et sa clôture étranglée. Personne n'y gagne, et nous avons, au contraire, tout profit à prolonger nos assises, à en rendre l'issue aussi publique, aussi brillante que possible, à nous réunir, dans les fêtes que chaque ville prépare pour la clôture du Congrès, à ceux qui nous ont fait accueil pendant huit jours.

Donc à l'année prochaine; mieux réussir serait difficile; essayons, dans un commun accord et un commun effort, de faire aussi bien et disons: *Comme à Châteaubriant!*

YVES BRETON.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BRETAGNE (LA) PRIMITIVE, études archéologiques, par Pitre de Lisle, secrétaire général de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. Mémoires. — In-8°, 37 p. Saint-Briac, imp. Prud'homme.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION BRETONNE, publié par la classe d'Archéologie. 3^e série, T. 1. 24^e session du Congrès breton tenu à Redon en 1881. — In-8°, 272 p. Saint-Briac, imp. Prud'homme.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. 2^e série. T. 7, 1881-1882. — In-8°, xxxv-551 p. Brest, imp. Haléguet.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE. Procès-verbaux et Mémoires. 1880-1881. — In-8°, 206 p. Quimper, imp. Jaouën.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DU FINISTÈRE (4^e année), 1882. 1^{er} et 2^e fascic. — In-8°, 1^{er} fascicule, 96 p. et pl.; 2^e fascic., 96 p. — Morlaix, imp. Chevalier.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, T. 15. — In-8°, 520 p. et 10 pl. Rennes, imp. Catel.

CONSCIENCE (LA) (vers) : par l'auteur d'*Une voix dans la foule* et des *Nobles causes*. — In-8°, v-74 p. Saint-Briac, imp. Guyon.

FINISTÈRE (LE) ET LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE APRÈS LE 18 FRACTIDOR, AN V ; par A. du Châtelier, corresp. de l'Institut. — In-8°, 82 p. Angers, imp. Germain et Grassin. 7 p. Extrait de la *Revue d'Anjou*.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. I. M. I. A. — *Littératures anciennes ; Littératures étrangères modernes*. Ouvrage approuvé et recommandé par M^{sr} l'Évêque de Nantes. 2^e éd. In-18 jésus, ix-591 p. — Paris, Poussielgue, rue Cassette, 15 ; Nantes, Mazeau... 4 fr.

LÉGENDES BRETONNES DU PAYS D'AVESSAC, par le C^{te} Régis de l'Estourbeillon. — Gr. in-8°, 11 p., Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

MES SOUVENIRS, poésie, par Hippolyte Minier. — In-8°. 4 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Tiré à 30 ex. 7 p.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

MICHEL MARION, épisode de la guerre de l'indépendance bretonne ; par le comte de Saint-Jean. In-8°, 168 p. et grav. Tours, imp. Mame. (Bibliothèque de la Jeunesse chrétienne.)

ROUGET et NOIRAUD, par G. de la Landelle. — In-18 jésus, 338 p., Paris lib. Dentu.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE NANTES. Séances de fondation. Statuts de la Société. Liste des membres. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. veuve Mellinet.

SOUVENIRS DE PREMIÈRE COMMUNION ET DE CONFIRMATION ; par M^{sr} Bécé, évêque de Vannes. Nouv. éd., revue avec soin et augmentée de prières pour la communion et la confirmation. — In-18, xxvi-387 p. Vannes, imp. Galles.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

II

Le premier président et le procureur général restèrent dans la salle avec M. de Thiard et M. de Molleville; en même temps, M. de Caud, capitaine des gardes, y entra avec deux pages du Commandant en chef. On voulut rédiger le procès-verbal de la séance et M. de Molleville commença même à en dicter les premières phrases au greffier; mais celui-ci fit observer qu'il n'était pas assez détaillé et que plusieurs circonstances étaient omises; l'intendant répondit qu'elles importaient peu et que ces omissions ne pouvaient pas nuire à la Cour; on recommença à discuter; et finalement M. de Thiard voyant que l'affaire menaçait de se prolonger invita les deux magistrats à se trouver chez lui à sept heures du soir pour la rédaction et la signature du procès-verbal.

La séance avait été terminée vers deux heures; les conseillers avaient immédiatement quitté le Palais. Ils virent peu de monde sur la place, la foule s'était dissipée, ne croyant pas que la séance fût sitôt; puis c'était le moment du dîner. Mais bientôt le bruit de la sortie des magistrats se répandit, et quand le premier président parut quelque temps après, il fut entouré, applaudi et contraint, pour ne pas être porté en triomphe, de monter dans sa chaise. Une foule nombreuse le conduisit jusqu'à son

* Voir la livraison de septembre 1882, pp. 219-236.

hôtel, situé rue des Dames ¹, en l'accompagnant de battements de mains et de cris : *Vive le Parlement ! Vive le premier président !*

Les deux commissaires du Roi demeurèrent encore quelque temps au Palais, pour signer les enregistrements des édits, mais enfin il fallut songer à se retirer.

Au dehors, le régiment de Rohan était toujours massé sur la place et occupait les couloirs du Palais ; autour des soldats circulait une foule assez nombreuse et paraissant animée de sentiments fort hostiles. M. de Caud étant descendu pour prévenir l'officier qui commandait de l'arrivée des commissaires du Roi, on eut la maladresse de faire battre le rappel. Aussitôt tous les groupes disséminés accourent, se pressent, regardent.

Bientôt le Commandant en chef et l'intendant paraissent dans l'enceinte formée par les troupes. Ils ont l'air surpris de voir le peuple se serrer autour des soldats ; ils hésitent un moment. La foule, silencieuse encore, semblait menaçante, l'instant était critique ; le Commandant, habitué par profession aux dangers de la vie militaire, restait calme et résolu ; l'intendant, moins belliqueux et se sentant plus menacé, était inquiet, agité.

Enfin le Commandant donne l'ordre d'ouvrir la colonne, il sort des rangs des soldats, suivi seulement par sa garde de quinze à vingt hommes. Aussitôt la foule accourt, se pelotonne et se porte avec impétuosité vers les deux commissaires, tous deux à pied, suivis de leurs chaises à porteurs.

Des cris, des menaces, des invectives éclatent de tous côtés ; le peuple fait des gestes menaçants, des coups de sifflets partent des fenêtres ; on n'entend que le cri de *haro ! haro !* M. de Thiard, toujours bienveillant, prenait d'abord ce cri pour celui de *Vive le Roi* ; mais l'intendant eut d'autant moins de peine à le détromper que la fureur de la populace s'était surtout tournée contre lui. On l'appelait traître, oppresseur ; on alla jusqu'à lui lancer une corde à nœud coulant pour bien lui faire comprendre le sort qu'on lui réservait.

¹ Aujourd'hui l'hôtel de Coniac.

Dans les deux premières rues, on s'en tint à ces clameurs désobligeantes, entremêlées de vociférations diverses. Mais peu à peu la foule augmente, on s'échauffe, on s'excite ; un objet est lancé en l'air, aussitôt une grêle de pierres, de morceaux de bois, de débris de bouteilles, de projectiles de toutes sortes tombe sur les deux commissaires ; on vise d'abord leurs chaises, dont l'une est mise en pièces, puis on les atteint eux-mêmes.

Un morceau de bois jeté d'une fenêtre sur l'Intendant tombe sur M. de Thiard. Une énorme pierre frappe M. de Molleville à la tête et l'eût tué si un domestique n'avait amorti le coup en étendant le bras.

On était arrivé à la rue de Montfort qui conduisait à l'hôtel de Blossac où demeurait le Commandant ¹. La foule serrait de près les deux fonctionnaires qui précipitaient leur retraite un peu en désordre.

Mais un homme de leur suite s'était détaché et était allé chercher la garde. Un peloton de soldats, commandé par un officier, apparaît au bas de la rue de Montfort, croise la baïonnette et veut arrêter la multitude.

Alors un tumulte affreux se produit : des étudiants qui étaient en tête se précipitent sur les militaires, les frappent, les renversent, saisissent leurs fusils, tordent les baïonnettes ; les soldats veulent riposter, le sang va couler, un horrible malheur est à craindre... A cet instant, l'officier s'avance vers la foule, jette ses armes à terre et s'écrie d'une voix vibrante : « Mes amis, ne nous égorgeons pas ; je suis citoyen comme vous ! Soldats, halte ! »

Aussitôt, avec la mobilité habituelle des foules, on applaudit, on crie : Bravo, l'officier ! on lui serre les mains, on l'embrasse.

C'était un lieutenant du régiment de Rohan, le chevalier Blondel de Nouainville. Les commissaires du Roi profitent de cette diver-

¹ A Rennes, l'hôtel ordinaire du Commandant est celui de Blossac, près l'église Saint-Sauveur. C'est l'un des plus beaux, pour ne pas dire le plus beau de la ville. La province le loue avec le propriétaire pour le fournir au Commandant. (*Rennes ou le Patriotisme*, 1788. Note 49, p. 94.)

sion qui produit une certaine accalmie ; ils enfilent l'entrée de l'hôtel qui n'était plus qu'à quelques pas et en font vivement fermer les portes ¹.

Alors le peuple change sa fureur en enthousiasme, il veut porter en triomphe M. de Nouainville ; on l'enlève sur les épaules, mais d'autres soldats arrivent, qui, ne comprenant pas ce qui se passe, croient leur officier menacé, s'élancent furieux pour le dégager, bousculent et renversent tout.

Le lieutenant voit le péril et veut les arrêter ; c'est en vain. Le désordre reprend, les pierres volent de nouveau, il en reçoit une à la joue ; il y porte la main et, la retirant ensanglantée, il la montre au peuple en disant simplement : « Mes amis, vous me caressiez, il n'y a qu'un moment ; maintenant, vous me jetez des pierres ! » On s'écrie aussitôt : « Quoi, il est blessé ! »

— « Oui, répond-il, mais ce n'est que mon sang... »

Ce trait ravit d'admiration ceux qui l'entourent ; ils le pressent dans leurs bras, l'entraînent, le soulèvent en criant : Bravo ! Bravo !

Mais les soldats, toujours dans l'erreur, croient qu'on en veut à leur chef, ils s'efforcent de le délivrer ; la mêlée recommence ².

Les soldats avancent toujours, la foule les repousse, arrache leurs

¹ « Je ne crains point d'être démenti en avançant qu'à Rennes, le 10 mai, jour de cette fameuse opération, jamais MM. de Thiard et de Bertrand ne seraient parvenus vivants à leur hôtel sans la prudence de M. de Nouainville qui fit une diversion si heureuse et si salutaire pour tous. » *Rennes, ou le Patriotisme*, poème élégiaque-politique. A Britanople, 15 juillet 1788.

Les nombreuses notes mises par l'auteur à la fin de ce poème un peu burlesque constituent un document fort précieux ; elles donnent en effet la manière de voir d'un simple particulier sur les événements du 10 mai, et contrôlent le *Précis historique* ; nous devons dire qu'elles le confirment absolument, sauf sur quelques détails sans importance.

² Préposés à l'exécution des lois, ayant en main la force pour maintenir la paix par la crainte, ils sentent toute l'importance de leur office et, pendant deux ans, ils persistent à le remplir avec une modération, une douceur, une patience extraordinaires, non seulement au péril de leur vie, mais à travers des humiliations énormes et multipliées... Taine, *Les origines de la France contemporaine ; la Révolution*, 1, page 421.

armes, les brise et les jette au loin, jusque dans le jardin du Commandant dont le mur longe la rue.

A la fin, deux magistrats, le comte de Vay et le baron de Pontfarcy, descendent d'une maison voisine, ils se mêlent à la foule, et cherchent à l'apaiser. M. Robinet, échevin, faisant fonction de maire, arrive aussi et dit à l'officier de retirer ses hommes, qu'il répond de tout. Le comte de Thiard lui-même sort courageusement de son hôtel ; il avait dès le principe donné l'ordre aux troupes de ne faire usage de leurs armes que pour intimider le peuple ; il leur ordonne alors de se retirer. Quant à son compagnon, il jugea bon de ne pas reparaitre ¹. Les soldats reculent, la rue redevient libre, le rassemblement peu à peu se divise et se disperse.

Toute la nuit, une assez vive agitation régna dans la ville ; on craignait que certains magistrats ne fussent arrêtés comme à Paris, et de « jeunes citoyens se relayèrent pour garder la demeure des membres du Parlement. »

Pendant aucune arrestation n'eut lieu à ce moment. M. de Thiard se contenta de faire observer rigoureusement par les magistrats la défense de s'assembler. Quelques-uns d'entre eux s'étant rencontrés au Thabor, « promenade de MM. les Bénédictins », devisaient des événements du jour. M. de Thiard envoya aussitôt au premier président une lettre, destinée à être lue aux conseillers, pour leur rappeler les défenses qui avaient été faites et les menacer, s'ils y contrevenaient, de lettres de cachet.

En même temps, comme il craignait que l'effervescence n'augmentât, il dépêcha un courrier à Saint-Malo, portant ordre à plusieurs bataillons d'infanterie et à quelques escadrons de cavalerie de se rendre sur-le-champ à Rennes, avec de l'artillerie.

¹ Le chroniqueur auquel nous empruntons ces détails ajoute même une réflexion un peu grasse ; nous ne la reproduisons que pour montrer à quel degré d'acrimonie la lutte entre les partis en était arrivée : « L'intendant s'était retiré dans un triste état, sa tête n'y était plus depuis longtemps, tout son corps semblait *mis en fusion* ; et si l'âme se purifiait quand le corps se purge, on aurait eu l'espoir de voir revenir l'âme du sieur Bertrand à l'état de celle d'un citoyen honnête, généreux et franc. » *Précis historique*, 1^{re} partie, p. 94.

M. de Nouainville fut pendant quelque temps le héros de la ville de Rennes ; la noblesse et le peuple le courtoisaient à l'envi ; un poète local lui adressa même une pièce de vers dont les excellentes intentions n'excusent pas la platitude. De son côté, M. de Thiard eut assez d'esprit et de largeur d'idées pour rendre au ministre de la guerre un compte très favorable de la conduite du courageux officier (ce que n'eût pas fait certainement Bertrand de Molleville), et huit jours après celui-ci recevait du ministre de la guerre, le marquis de Brienne (frère de l'archevêque), la croix de Saint-Louis, quoiqu'il n'eût pas encore l'ancienneté de service exigée pour cette décoration.

Et bien que le poète populaire lui eût dit que le vrai citoyen devait préférer la vertu et l'honneur

A tous ces ornements dont la pompe éphémère,
Quoi qu'en dise l'orgueil, au fond n'est que chimère,

le jeune lieutenant ne montra pas le même dédain pour ces hochets de la vanité. D'autant plus que, d'après une lettre par lui reçue directement du ministre, « le Roi, approuvant fort sa conduite, avait voulu lui donner une marque distinguée de sa satisfaction ¹. »

Ainsi se trouvaient accomplis les vœux du public qu'un autre poète du temps exprimait en ces termes :

Toi qui sais respecter le droit du citoyen,
Qui prodigues ton sang pour épargner le sien,
Des Bretons attendris reçois le pur hommage :
Ils doivent ce tribut à ton noble courage ;
Puisse encor le Monarque instruit de ta vertu
Payer, en souverain, le prix qui t'en est dû ².

Au contraire, l'intendant Bertrand de Molleville était l'objet de l'indignation générale, et, pour ainsi parler, le bouc émissaire

¹ Lettre du Ministre de la guerre à M. de Nouainville, lieutenant en 1^{er} au régiment de Rohan. 18 mai 1788. *Précis historique*, II^e partie, p. 86.

² *Ode dédiée au Parlement de Bretagne* ; suivie des vers adressés à M. le chevalier Blondel de Nouainville le 10 mai 1788. Broch. in-8^o de 7 pages.

chargé de la colère publique ; on excusait presque M. de Thiard qui, disait-on, avait exécuté militairement des ordres formels et fait preuve, pendant toute cette journée, de courage et de sang-froid. On ne pardonnait pas à l'intendant son rôle ambigu. On l'accusait d'hypocrisie, de lâcheté, de poltronnerie. Plus il cherchait à se dérober, à s'excuser, à rejeter sur d'autres la responsabilité, plus on lui reprochait d'avoir tout mené, tout dirigé, tout conduit. On criait à la trahison, à la perfidie. Après avoir fait de grandes protestations en faveur du Parlement, pourquoi se mêlait-il de suggérer des décisions au comte de Thiard, quand celui-ci était incertain ; de distribuer les *paquets* à la Cour ; de conseiller un enregistrement par première et dernière ligne, deux fois illégal ; de dicter lui-même les ordres donnés au nom du Roi et, après la séance, un procès-verbal incomplet et fautif ?

Le comte de Thiard agissait, mais l'intendant était, en dessous, le premier moteur ; aussi l'exaspération contre lui ne connaissait plus de bornes, et son nom n'était prononcé qu'avec mépris dans les nombreuses réunions politiques qui avaient lieu alors à Rennes. Dans l'une d'elles on décida que la *rue de Bertrand*, ainsi nommée parce qu'elle avait été ouverte par les soins de l'intendant ¹, s'appellerait désormais *rue du Tartufe*. Cette décision fut exécutée.

Dans la nuit du 12 au 13 mai on écrivit en grosses lettres sur le mur : *Rue du Tartufe* ; en même temps on arracha, on cloua à la potence l'ancien écriteau. L'intendant ne put faire enlever cette inscription assez vite pour qu'on ne la vit pas le lendemain matin, et ce petit incident excita encore l'hilarité publique à ses dépens.

Puis, comme à cette époque tout se traduisait en France par des chansons, on en fit contre le *sieur Bertrand*.

En voici une qui a au moins le mérite de rendre énergiquement le sentiment populaire ².

¹ Elle porte encore ce nom aujourd'hui.

² *Chanson nouvelle*, éloge du sieur Bertrand, Intendant de Bretagne. Sur l'air *M. l'abbé, où allez-vous*.

1

Bertrand est un f...u coquin,
 Tout le monde ici le sait bien,
 Qui mérite la danse,
 Eh bien !
 Qu'on fait sur la potence,
 Vous m'entendez bien.

2

Il paraissait en arrivant
 Favoriser le Parlement.
 Ce n'était que grimaces,
 Eh bien !
 C'est un monstre à deux faces,
 Vous m'entendez bien.

3

De Girac, *homme très prudent*¹,
 Disait un jour au Commandant :
 Défiez-vous du Drôle.
 Eh bien !
 D'un fourbe il fait le rôle,
 Vous m'entendez bien.

4

Quand il vous traitera d'ami,
 A coup sûr vous serez trahi ;
 C'est un homme à souplesses,
 Eh bien !
 Mais rempli de bassesses,
 Vous m'entendez bien.

5

Si notre roi le connaissait,
 Ses vertus récompenserait
 D'un gîte à la Bastille,
 Eh bien !
 Son véritable asile,
 Vous m'entendez bien.

6

C'est le vœu de tout cœur breton
 Qui déteste de Lamoignon
 Les viles créatures,
 Eh bien !
 Leurs forfaits, leurs allures,
 Vous m'entendez bien.

Cependant le premier président, le procureur général et le greffier en chef se rendirent chez le Commandant, à sept heures du soir, comme il les en avait priés le jour de l'enregistrement, pour signer le procès-verbal de la séance.

Ils trouvèrent M. de Bertrand occupé à rédiger ce procès-verbal, qui leur parut sinon inexact, du moins incomplet ; toutefois M. de Thiard leur ayant demandé d'y apposer leurs signatures, ils le firent en ajoutant chacun la formule : *De l'exprès commandement du Roi.*

Il en remit ensuite un exemplaire au greffier pour être déposé au greffe de la Cour, mais celui-ci voulut à son tour en rédiger un autre qui fut plus complet, plus détaillé et plus exact.

Ce récit en effet, des plus intéressants, relate minute par minute tous les faits, les incidents, les discours de la mémorable séance du

¹ M^{re} Barreau de Girac, évêque de Rennes.

10 mai ; et il a toute la valeur d'un témoignage contradictoire, car il fut soumis à l'examen des deux commissaires du Roi. Ceux-ci adressèrent au greffier, sur les prétendues erreurs qu'il aurait commises, des observations par écrit qui nous ont été conservées. La plupart n'ont qu'une minime importance. M. de Molleville se défendit seulement avec énergie d'avoir prononcé dans son discours la fameuse phrase : « Les rois les plus sages ne sont pas exempts d'erreur *lorsqu'ils sont entourés de gens qui les trompent.* » Il enjoignit au greffier de supprimer ces derniers mots, assez malséants en effet dans la bouche d'un fonctionnaire, et de reproduire littéralement son allocution dont il lui envoyait un texte écrit, qu'il avait eu le temps de rédiger à loisir.

Les commissaires du Roi prévenaient ensuite M. Buret « qu'ils ne recevraient l'expédition de son procès-verbal qu'après que les erreurs qu'il contenait auraient été rectifiées, et que, si elles ne l'étaient pas, ils ne pourraient pas se dispenser *d'en rendre compte* ».

Mais ces observations faites à M. Buret, qui joignait au formalisme d'un greffier l'entêtement d'un Breton, étaient mal adressées ; il les recevait le 22 mai ; trois jours après, il y répondait ainsi :

« Quoiqu'intimement convaincu de n'avoir rien dit dans mon procès-verbal qui ne soit de la plus exacte vérité, je n'ai pas cru devoir m'en rapporter à mon seul souvenir. J'ai communiqué vos observations et mon procès-verbal à un grand nombre de magistrats ; ils se sont parfaitement rappelé ce qui s'est passé, et leur témoignage se réunit au mien pour m'assurer de l'exactitude de mon rapport. Un très grand nombre a entendu comme moi la phrase que M. de Bertrand désavoue. Ce n'est sans doute de sa part qu'un défaut de mémoire bien pardonnable, puisqu'il n'a pas lu son discours au Palais.

« J'agisrais contre ma conscience si je ne détaillais pas les circonstances telles que je les ai vues. *Je n'ai rien à craindre du compte que vous pouvez rendre*, ma fidélité et ma sincérité ne peuvent qu'être approuvées du Roi et des ministres ¹. »

¹ *Précis historique*, II^e partie, p. 30.

Après cette lettre si digne, les représentants du pouvoir n'insistèrent plus.

III

L'enregistrement forcé des édits de mai produisit une émotion extraordinaire, et souleva dans toute la France une tempête de réclamations, de protestations, d'accusations violentes contre le ministère. Il n'en pouvait être autrement. Qu'on se représente en effet l'état de l'opinion publique à ce moment. Des idées nouvelles fermentaient sourdement dans les esprits, un vent de révolution et de réforme s'était levé sur la nation ; ces aspirations, encore vagues et indéterminées, se résumaient dans la convocation des Etats généraux, solennellement promise par le Roi et que tout le monde attendait avec anxiété.

Tout à coup les édits du 10 mai étaient venus couper court à ces espérances, opérer un recul vers le passé, et ramener la nation aux procédés du despotisme et de l'arbitraire. C'était une tentative insensée.

En Bretagne, à toutes ces causes de répulsion se joignaient les titres particuliers de la province.

Nous avons dit que les Etats étaient, dans l'intervalle de leurs sessions, représentés par la *Commission intermédiaire des Etats de Bretagne* ; une autre Commission des Etats pour la navigation avait aussi certains pouvoirs spéciaux.

Ces deux commissions ne pouvaient rester insensibles aux atteintes portées à la constitution de la province. Elles avaient déjà protesté avant l'attentat, elles devaient à plus forte raison protester après.

Le jour même de l'enregistrement, le 10 mai, la commission intermédiaire écrivait au Roi et, pour la première fois peut-être, parlant au nom de la nation, réclamait nettement la convocation des Etats généraux. « Le désespoir est général, disait-elle, il se manifeste par une fermentation dont les progrès sont incalculables.

Aux grands principes du droit public et naturel qui fondent en ce moment les réclamations de toute la France s'unissent, en Bretagne, le droit positif, la religion du serment et la foi due aux engagements les plus sacrés ¹. »

Et elle envoyait à S. M. le pacte des privilèges bretons, solennellement juré au nom du Roi par ses commissaires à la dernière session des États.

En même temps, elle adressait par une autre lettre ses réclamations aux frères du Roi, *Monsieur* (Louis XVIII) et le comte d'Artois (Charles X), et les suppliait de les appuyer auprès de Sa Majesté.

Deux jours après, la Commission intermédiaire recevait des députés et du procureur-général-syndic des Etats de Bretagne en Cour la réponse à ses premières protestations du 5 mai. Elles avaient été présentées par ces députés au premier ministre et au garde des sceaux ; et ceux-ci avaient répondu que, si les édits contenaient quelque chose de contraire aux droits, franchises et libertés de la Bretagne, le Roi recevrait les représentations des États et aurait égard à celles qui lui paraîtraient fondées ; — que s'il était constaté que le nombre des membres du Parlement réduit fût insuffisant, on pourrait l'augmenter par la suite ; — que les impôts nouveaux qui seraient enregistrés par la Cour plénière pour tout le royaume ne pourraient être levés en Bretagne sans le consentement préalable des États et la sanction du Parlement ; — enfin que toute loi particulière à la province serait enregistrée par le Parlement comme par le passé.

Ces concessions, sauf celle relative aux impôts, ne sortaient guère du cercle des promesses banales dont les grands personnages sont toujours prodigues et que l'on a coutume d'appeler de l'eau bénite de cour.

Aussi la Commission intermédiaire ne s'y laissa pas prendre ; « les réponses des Ministres, dit-elle, consistent dans de vaines

¹ *Précis historique*, 1^{re} partie, p. 98.

espérances; mais ce qui n'est que trop réel, ce sont les coups portés tout à la fois à la liberté publique et particulière; et, dans une lettre fortement motivée, datée du 16 mai, elle fit ressortir l'inanité des déclarations ministérielles.

Les articles 22 et 23 du contrat d'union interdisent formellement de modifier les juridictions établies dans la province sans le consentement des Etats et la vérification des Cours souveraines; ce contrat a été encore approuvé et ratifié par des lettres patentes du 10 février 1787. Comment, en 1788, aurait-il cessé de subsister dans ses clauses les plus essentielles?

« Il n'est qu'un moyen de faire renaitre la tranquillité publique, de satisfaire à l'engagement formel stipulé par le contrat des Etats, c'est de retirer les nouveaux édits et de rétablir la magistrature dans toute la plénitude de ses fonctions. »

Et la Commission intermédiaire renouvelle aux députés en Cour le mandat de réclamer auprès du souverain et des ministres « avec toute l'énergie que nécessite une circonstance dont nos annales n'offrent point d'exemple. »

Le premier ministre, Loménie de Brienne, répondit bientôt à la Commission par quelques lignes d'une banalité vague et insignifiante. Il l'assurait, sur un ton assez cavalier, que le Roi examinerait dans sa sagesse le mémoire remis par les députés et il ajoutait : « Vous devez être persuadés de l'intention où est S. M. de conserver à la province tous les privilèges qui lui appartiennent. »

Cette lettre, qui, dans l'état des choses, ressemblait presque à une moquerie, provoqua une réponse indignée de la Commission intermédiaire. « Les édits enregistrés d'autorité, écrit-elle, n'attaquent point de simples privilèges, ils frappent notre constitution même et celle de la monarchie. Nous devons au Roi la vérité. Le système nouveau qu'on veut introduire annonce une subversion générale... S. M. veut lui conserver ses droits! (à la province) et tandis que vous nous donnez en son nom cette assurance positive, on anéantit dans le fait les engagements que renferment les articles 22 et 23 de notre contrat... Au moment même où nous vous

écrivons, le temple de la justice est transformé en un corps de garde. »

Puis, par une allusion hardie à l'influence du ministre, elle ajoutait : « Combien S. M. n'aura-t-elle pas à regretter les ordres qu'on a osé lui surprendre ! Elle s'empressera sans doute de les révoquer et de faire sentir tout le poids de son indignation à ceux qui l'ont si cruellement trompée. »

Enfin, dans un langage qui n'admettait plus les détours ni les vaines promesses, elle déclarait au ministre qu'elle n'accepterait jamais les mesures qu'il avait voulu lui imposer par un coup d'état : « le droit de la province est certain, l'atteinte qui lui est portée est manifeste . . . le rétablissement de l'ordre public ne peut avoir lieu que par le retrait des édits qui répandent une consternation universelle. Nous ne cesserons de le réclamer de la justice du Roi ¹. »

Il fallait que l'intensité de la vie provinciale fût encore bien grande pour que les représentants d'une province pussent adresser de telles paroles au premier ministre.

Que les temps sont changés ! L'ancien régime a disparu, mais l'art des coups d'état a fait d'incontestables progrès. Plus d'une fois la France a eu à subir ces odieux abus de la force et elle n'a point retrouvé l'énergie de résistance et la puissante vitalité de 1788.

La lettre de la Commission est du 24 mai; quelques jours après, le 30 mai, comme si elle eût craint qu'il n'en fût pas tenu compte, elle adressait à M. de Malesherbes, ministre d'Etat, et au contrôleur-général (ministre des finances), M. Lambert, une copie de toutes ses protestations, en les priant de les faire valoir auprès du Roi.

Elle rappelait dans cette lettre ses justes motifs de plainte et réclamait encore une fois le « rétablissement des lois et le retrait des édits qui les détruisent. »

En même temps qu'il dispersait les Parlements, l'archevêque de Sens avait réuni à Paris une assemblée générale du clergé de France. Il espérait pouvoir s'appuyer sur lui pour poursuivre sa

¹24 mai 1788.

politique et il voulait lui demander une contribution de huit millions. Les évêques n'accordèrent que dix-huit cent mille livres, payables en deux ans; de plus, redoutant les entreprises du pouvoir sur les prérogatives et les biens du clergé, « ils protestèrent, dans des remontrances, contre la destruction des parlements et l'établissement de la Cour plénière qu'ils qualifiaient de *tribunal de Cour* « dont la nation avait lieu de craindre les complaisances. » Ils déclarèrent que « le peuple français n'était pas imposable à volonté » et demandèrent enfin, à l'exemple des Parlements, la convocation à bref délai des États généraux ¹. »

A cette assemblée assistaient l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Auxerre qui étaient tous les deux originaires de Bretagne; la Commission intermédiaire leur écrivit aussitôt pour les inviter à faire adresser des représentations au Roi par l'assemblée du clergé. « Les peuples voient avec effroi, disait-elle, les progrès du despotisme qui, ne connaissant plus de bornes, détruit les lois constitutionnelles, ainsi que la magistrature et s'étendra bientôt à la propriété du citoyen, à la religion même. » Nous venons de dire que cette démarche fut faite par le clergé.

Toutes ces protestations, toutes ces lettres aussitôt répandues dans le public entretenaient une agitation croissante; une grande partie de la noblesse de Bretagne s'était spontanément réunie à Rennes et, ne pouvant s'assembler légalement en États, soutenait, dirigeait et poussait en avant la Commission intermédiaire.

M. de Thiard était assez inquiet de l'effervescence produite par le rapprochement de toutes ces têtes ardentes; quand il eut reçu la réponse du premier ministre à la Commission intermédiaire, dont nous avons parlé plus haut, il en fit part au doyen de la noblesse, le chevalier de Champsavoy, et il saisit cette occasion pour lui dire que le Roi défendait sous peine de désobéissance « toute assemblée et tout autre acte qui pourrait être contraire à ses volontés. » (19 mai 1788)

¹ Félix Rocquain, *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. Liv. XII, p. 477.

Le lendemain, M. de Champsavoy répondit au Commandant en chef, au nom de la noblesse réunie à Rennes, en lui envoyant la déclaration d'infamie rédigée le 9 mai, et que plus de quatorze cents gentilshommes bretons avaient signée, contre ceux qui accepteraient des places instituées par les nouveaux édits !

Il ajoutait : « Les actes de violence qu'on s'est permis d'exercer contre la magistrature, ces actes destructifs des lois, *ces actes seuls sont illégaux*, et non pas ceux que commandent le bien public et l'amour de la patrie.

« Sa Majesté ne doit jamais craindre que les gentilshommes bretons se rassemblent ; réunis ou séparés, ils ont donné dans tous les temps à leurs souverains des preuves éclatantes de leur zèle et de leur fidélité. »

C'était vrai : la noblesse bretonne avait versé son sang avec assez d'abondance sur tous les champs de bataille pour avoir le droit de parler avec cette légitime fierté.

Mais elle voulut de plus rédiger un mémoire pour exposer au Roi ses griefs. Elle y distinguait avec soin l'intérêt et la personne du Roi, auquel elle prodiguait les témoignages de son attachement, des actes du ministère qu'elle stigmatisait en termes violents. Encore animée, sans s'en rendre compte peut-être, des vieilles rancunes de l'aristocratie féodale contre les ministres qui l'avaient vaincue, elle rappelait avec amertume le rôle des cardinaux de la Balue, Richelieu et Mazarin, « qui n'enchaînèrent la nation que pour asservir le Roi à leur volonté, » et elle condamnait avec hauteur « ce despotisme ministériel, le plus odieux des gouvernements.

« Les Parlements défendent les droits du peuple, ils conservent ceux du Souverain, ils affermissent la monarchie en écartant le despotisme ; mais ils gênent les ministres, ils enchaînent leur ambition, ils contrarient leur avidité ; et les ministres ont voulu les détruire.

« Le Parlement demandait l'assemblée des Etats généraux ; avait eu le courage d'avouer que les droits dont il usait depuis trop

longtemps n'appartenaient qu'à la Nation. Voilà le crime que l'on voulait punir !

« Les ministres ont essayé de cacher leurs desseins perfides sous le masque du bien public, de l'intérêt des justiciables ; mais ce n'était là qu'un faux prétexte destiné à colorer un projet criminel.

« On veut dépouiller le Parlement du droit de vérifier les édits pour en revêtir la Cour plénière composée de magistrats amovibles, de courtisans qui tiennent leur fortune de la profusion des administrateurs.

« C'est alors que les ministres, maîtres de multiplier les impôts sans rencontrer d'obstacles auraient bientôt épuisé les dernières ressources de la Nation, enlevé au peuple ce faible nécessaire qu'on lui laisse à peine aujourd'hui, dépouillé les premiers ordres de l'Etat des droits que la Constitution leur assure. »

Telles sont les principales idées de ce curieux écrit qui montre bien quel était alors l'esprit de la noblesse : tout en prenant la défense des intérêts du peuple, elle protestait contre l'impôt territorial, alliant ainsi aux vues philanthropiques de la philosophie l'attachement à ses vieux privilèges.

Ce mémoire fut remis à M. de Thiard le 26 mai pour être présenté au Roi ; il portait les signatures de près de 600 gentilshommes bretons.

IV

La Commission intermédiaire proprement dite n'était pas seule à représenter les Etats, la Commission spéciale pour la navigation intérieure de Bretagne, élue comme la première par les trois ordres, croyait avoir aussi des droits à parler en leur nom dans l'intervalle de leurs sessions.

Fort émue des événements qu'elle voyait s'accomplir, elle protesta dès le 10 mai avec une vivacité singulière et écrivit lettre sur lettre à tous les personnages influents.

Au Roi d'abord, elle rappelle qu'il a lui-même rétabli les Parlements au commencement de son règne et qu'il ne peut aujourd'hui les disperser ; « l'art. 23 du contrat d'union assure l'inamovibilité des offices et proscribit les destitutions réelles, quoique déguisées sous le nom de suppressions. »

De plus, par une délibération spéciale, elle arrêta d'adresser au Roi de respectueuses représentations.

Le même jour, elle écrivait à *Monsieur*, frère du Roi, et au comte d'Artois. Elle s'adresse à celui-là, comme « premier gentilhomme du royaume » et lui dit : « Comment ose-t-on persuader au Roi qu'on assure ses droits en violant tous les nôtres ? » Au second elle dépeint « l'affreuse catastrophe » qui vient de s'accomplir et le prie de redire au Roi que ceux qui lui conseillent de pareilles mesures le trompent étrangement.

Ce n'est pas tout : elle envoie au duc de Penthièvre, au baron de Breteuil et à l'archevêque de Sens lui-même la copie des remontrances qu'elle adresse au Roi, en les suppliant de les appuyer auprès de Sa Majesté.

Le premier seul répondit, le 14 mai, quelques lignes polies, mais insignifiantes. La Commission, sans se lasser, renouvela ses instances auprès du ministre par une nouvelle missive du 29 mai : « la justice est absolument suspendue, dit-elle, la Monarchie est ébranlée jusque dans ses fondements, le peuple souffre, cet état de violence ne peut durer longtemps ; » mais, ajoute la Commission, avec une ironie mal dissimulée, « votre silence nous laisse dans l'inquiétude sur la part que vous prenez aux malheurs publics, » et elle lui demande d'user de la confiance que le Roi lui accorde « pour faire rétracter des actes d'autorité qui portent la désolation dans le royaume entier. »

Loménie de Brienne avait de bonnes raisons pour ne pas accéder à ces demandes.

Mais la Commission ne se contenta pas de protester par des paroles, elle voulut protester par un fait. Le régiment de Rohan avait été envoyé à Rennes sur la demande de la Commission et en

partie pour concourir avec les habitants à des travaux de navigation. Elle écrit au comte de Brienne, ministre de la guerre, que le rôle rempli par ce régiment dans la malheureuse journée du 10 mai ne lui permet plus de l'employer sans compromettre la tranquillité publique.

Celui-ci répond d'une façon un peu cavalière qu'il faut espérer que ce corps ne sera pas longtemps avant de pouvoir être rendu à sa mission ; mais la Commission ne l'entend pas ainsi ; et le 26 mai elle déclare de nouveau « qu'elle a demandé un régiment pour se rendre utile à ses concitoyens et non pour les combattre, ni pour favoriser les armes à la main les entreprises faites contre les droits, franchises et libertés de la province. » Et elle refuse itérativement d'employer le régiment.

La noblesse et les représentants des Etats n'étaient pas seuls à faire entendre des plaintes, tous les corps constitués, que nous avons vus protester par avance contre l'attentat dans les premiers jours de mai, partageaient l'irritation générale.

Le présidial, les étudiants, la communauté de ville se firent surtout remarquer par l'énergie de leurs réclamations. Arrêtons-nous-y un moment.

On eût pu croire que les magistrats du présidial auraient vu s'accomplir sans trop de regrets cette révolution judiciaire qui devait avoir pour résultat d'augmenter leurs attributions et leur importance. Il n'en fut rien.

M. Phelippes de Tronjolly, premier avocat du Roi, eut à peine besoin de faire entrevoir aux magistrats qu'on chercherait peut-être à ébranler leur vertu et à flatter par de vains avantages leurs intérêts personnels, mais que, s'ils cédaient, ils compromettraient leur dignité et la considération dont ils étaient entourés ; — le présidial prit le 20 mai un arrêté conforme à ces conclusions.

Se référant à leur décision du 6 précédent, les juges déclarèrent avec une énergie empreinte d'une légère emphase « qu'ils ne peuvent être forcés de servir d'instrument à la destruction des lois et de s'élever sur les dépouilles de leurs concitoyens. » Ils refusent

péremptoirement d'obéir à des ordonnances qui ne seraient pas enregistrées « suivant les formes antiques et légales » et d'étendre leur pouvoir judiciaire au delà des bornes qu'il a eues jusqu'à présent.

M. de Tronjolly ne se contenta pas de cette démarche. Esprit agité, remuant, toujours en fièvre, il recherchait toutes les occasions de se mettre en avant ; avide de popularité et ne dédaignant pas une certaine gloriole, il détestait l'aristocratie et aimait à faire parade de ses sentiments démocratiques. Il se montrait très zélé pour la défense des droits de la province, mais son zèle eût gagné parfois à s'exercer d'une façon moins intempérante et plus discrète.

Louis Phelippes de Coatgoureden de Tronjolly avait alors 37 ans. Avocat du roi au Présidial depuis 1778, il était en même temps procureur-syndic de la Communauté. Elu presque à l'unanimité, il défendit les intérêts de la cité avec courage, quelquefois avec une ténacité maladroite, et en tout il fit preuve d'une activité un peu brouillonne, qui lui suscita mille difficultés, mais lui concilia la faveur des classes populaires. Pour reconnaître les services qu'il avait rendus, au mois d'avril 1788, la ville de Rennes accepta d'être marraine d'un des fils de M. de Tronjolly ; l'enfant fut tenu sur les fonts du baptême, le 21 octobre 1788, par le maire assisté des conseillers municipaux et reçut le nom de *Julien-Yves-Rennes*¹.

Ayant eu connaissance d'un libelle intitulé : *Réponses aux alarmes des bons citoyens*, qui était assez répandu, M. de Tronjolly le dénonça au siège de police de Rennes. C'était sans doute l'une de ces brochures rédigées par des écrivains officieux, comme on dirait aujourd'hui, qui étaient lancées dans le public par le ministère pour combattre les innombrables pamphlets de l'opposition. Cette brochure était dirigée contre les Parlements, mais ses attaques n'étaient pas très violentes ; c'était une satire, ce n'était pas une dia-

¹ C'est ce même Phelippes-Tronjolly qui devint plus tard président du Tribunal révolutionnaire de Nantes, et se fit l'accusateur de Carrier, après avoir montré pour le sanguinaire représentant du peuple une étrange condescendance.

tribe, comme le dit M. de Tronjolly, qui appela surcet écrit anonyme toutes les sévérités des juges. Ceux-ci, faisant droit à ses conclusions, ordonnèrent que la brochure « serait lacérée et brûlée par l'exécuteur de la haute justice, à la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville, comme contraire à l'ordre public, blessant la majesté royale, outrageant les magistrats souverains et contenant des assertions contraires aux droits, privilèges et franchises de la nation. » Et l'arrêt fut immédiatement exécuté le 27 mai 1788 !

Nous avons vu que les étudiants s'étaient joints aux professeurs agrégés de la Faculté de droit pour présenter, le 7 mai, au Parlement, leurs protestations et les assurances de leur dévouement. Pendant les jours qui suivirent le 10 mai, la fermentation était grande parmi eux, et cela s'explique facilement. Formant la partie la plus ardente et parfois la plus turbulente de la population de Rennes, ils étaient toujours en tête du mouvement ; conduits par leur chef Moreau, ils devaient jouer dans les graves événements de 1788-1789 un rôle prépondérant. Nous aurons à esquisser plus tard la figure étrange et curieuse du futur vainqueur de Hohenlinden qui était à ce moment prévôt des étudiants en droit de Rennes.

Disons seulement qu'il adressa, au nom de tous ses confrères, aux autres Universités du royaume, une lettre où il leur annonçait le refus des Étudiants de prêter le serment devant les magistrats nouveaux : « Nous avons cru, écrivait-il, devoir nous refuser à prêter le serment d'être fidèles aux lois de notre pays devant des hommes qui concourront à leur destruction, après avoir juré d'en être les défenseurs ou les organes. » Et il envoyait en même temps une délibération signée de tous les étudiants, déclarant « qu'ils regarderont comme indignes de posséder aucune charge dans la magistrature et d'exercer les fonctions importantes d'avocats, ceux qui prèteraient le serment devant les tribunaux de nouvelle création. » (21 mai 1788.)

La Communauté de ville ne pouvait rester indifférente à la dislocation du Parlement ; cette mesure décapitait la cité qui aimait à se dire la capitale de la Bretagne, en annulant l'autorité de la Cour suprême et en attribuant aux villes de Nantes et de Quimper une

partie de la justice souveraine, que Rennes avait toujours revendiquée. D'ailleurs elle avait pour procureur-syndic M. de Tronjolly, qui n'avait garde de rester inactif.

En effet, dès le 13 mai, il proposait au Bureau de ville de demander l'autorisation de convoquer une Assemblée générale de la Communauté pour adresser au Roi de respectueuses représentations.

Le maire et les échevins écrivirent aussitôt au duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne. Ils essayaient de toucher la bonté de son cœur, qui était bien connue, par l'exposé des maux de leurs concitoyens. « Depuis que le Palais est rempli de soldats, disaient-ils, la capitale de la province est livrée à une anarchie effrayante, deux cents pères de famille sont dépouillés de leurs offices qui étaient leur unique patrimoine et réduits, eux, leurs femmes et leurs enfants, à la plus affreuse misère, tout un peuple est sans travail et sans pain. »

Ils demandent « avec des larmes de sang » la permission de convoquer l'Assemblée générale pour qu'elle porte ses réclamations jusqu'aux pieds du trône.

Cette Assemblée générale de la Communauté était composée de bourgeois, de vingt ou trente procureurs, des officiers de la milice, et de beaucoup d'artisans et de gens de métier ; on la convoquait dans les circonstances graves où la ville semblait être en danger⁴.

Mais la Communauté de ville, autrement dit, la Municipalité, s'inquiétait de voir nombre de gens privés d'occupation et de travail et réduits à l'inaction par la suspension des travaux du Parlement ; les esprits s'échauffaient à mesure que les besoins augmentaient et l'on pouvait craindre quelques désordres.

Elle crut devoir faire directement une démarche vis-à-vis du Commandant en chef pour lui exposer cette situation inquiétante.

M. Robinet, premier échevin, alla le trouver, le 27 mai, à la tête de ses collègues pour le prier d'employer ses efforts afin de mettre un

⁴ Archives nationales, H. 521. Albert Babeau, *La ville sous l'ancien régime* ch. III. p. 474, t. 4°.

terme « à cette calamité publique, aussi funeste dans les suites que le plus cruel incendie. »

Et l'on savait à Rennes ce que produisait un incendie, depuis celui de 1720 qui avait dévoré les deux tiers de la ville. On savait également ce qu'entraînait de maux la cessation de la justice ; quatorze ans de travaux n'avaient pas suffi pour réparer les pertes causées par la suspension de 1771.

A ces supplications, le Commandant en chef ne put répondre que par quelques paroles de condoléance assez bienveillantes, mais inefficaces ; il dut cependant se charger de remettre au Roi un mémoire sur cette terrible situation.

Ce mémoire s'attachait à réfuter cette idée que la ville de Rennes aurait peu perdu à l'exécution des édits, puisque les affaires devaient passer du Parlement au Présidial érigé en grand-bailliage ; il donnait en même temps des détails curieux sur l'organisation judiciaire de cette époque.

Les officiers du Parlement seraient entièrement ruinés, disait le mémoire, il ne vient pas en effet chaque année à la Cour six affaires au-dessus de 20.000 francs et en tout le Parlement n'aurait pas à juger vingt procès par an.

Le greffier en chef perdrait seul plus de 120 à 130.000 livres sur la valeur de son office ; les autres greffiers, les huissiers qui vivent du produit de leurs offices, qu'ils ont payés dix, vingt, trente et jusqu'à quarante-cinq mille livres ¹, seraient réduits à n'avoir plus que de vains titres sans fonctions.

Les procureurs (avoués) sont dans une situation plus pénible encore, ils sont actuellement au nombre de soixante-dix ; et il y en a plusieurs dont les charges valent trente à quarante mille livres ; non seulement on leur ôte les moyens de travailler à l'avenir, mais on leur enlève les procès dont ils ont avancé les frais et qui sont devenus en quelque sorte leur bien, leur propriété ; on leur ordonne de les déposer immédiatement aux greffes des présidiaux et des grands-bailliages ; mais on ne s'inquiète pas de savoir comment et par qui leurs avances seront remboursées et leurs vacations payées.

¹ Ce serait plus du double, en valeur d'aujourd'hui.

En comptant les offices supprimés, on peut estimer à trois cents le nombre des pères de famille « auxquels l'édit enlève leur état, leur bien et jusqu'au titre de leur office. »

Il faut, en effet, compter les avocats, qui n'ont pas de charge, mais qui ont un état et qui le perdraient ; « au lieu de cent vingt avocats auxquels la correspondance de toute la province donne de l'occupation, dix peut-être seraient suffisants pour tout le travail. »

Et qu'on ne croie pas que le Présidial, devenu grand-bailliage, y gagnerait, presque toutes les affaires étant au-dessous de 4.000 livres seraient jugées en dernier ressort par les présidiaux ; en somme, le Présidial y perdrait plutôt.

Cependant les avocats et les officiers du Parlement sont les principaux bourgeois de la ville ; eux ruinés, le contre-coup s'en fera sentir à tous les états sans exception.

Les commerçants, qui ne font que le commerce de détail, les artisans de tous les métiers, qui trouvent un appoint important dans le concours de cette bourgeoisie aisée et des étrangers qui sont attirés à Rennes par leurs affaires, seraient bientôt ruinés ; enfin la population entière recevrait un coup funeste.

Ces raisons étaient, il est vrai, des raisons d'intérêt privé, mais elles étaient à coup sûr respectables, et elles atteignaient ce degré d'importance où les intérêts privés se confondent avec l'intérêt général.

Tous ces mémoires, ces lettres, ces représentations devaient-ils avoir un résultat pratique ? On ne pouvait guère l'espérer, au moins pour le premier moment. Ils allèrent s'enfouir, avec les protestations de la France entière, dans ces abîmes sans fond qu'on appelle les cartons d'un ministère.

Mais ils servirent au moins à éclairer les auteurs des édits sur les vrais sentiments du pays ; et la Bretagne, qui donna le branle au *tolle* général qui les accueillit dans la France entière, peut revendiquer pour une bonne part le mérite des mesures réparatrices qui les suivirent.

(A suivre.)

BARTH. POCQUET.

MAUPERTUIS

BERLIN. — MARIAGE DE MAUPERTUIS (1744-1746).

En 1744, entre la publication du *Nègre blanc* et celle de la *Vénus physique*, Maupertuis avait fait un second séjour à Berlin, pour y réorganiser l'Académie de Prusse, languissante depuis la mort de Leibnitz. Ce fut pendant ce voyage qu'il se décida à accepter définitivement les propositions de Frédéric. On l'avait reçu magnifiquement. On lui avait donné un grand appartement au palais ; les reines l'avaient considéré comme une espèce de favori : et il avait pu vérifier par lui-même ce passage d'une lettre de Voltaire, qui lui avait écrit de Brunswick, le 16 octobre 1743 : « Charlottenbourg est un séjour délicieux : Frédéric en fait les honneurs et le roi n'en sait rien... On vit à Potsdam, comme dans le château d'un seigneur français qui a de l'esprit, en dépit du grand bataillon des gardes qui paraît le plus terrible bataillon du monde... »

Mais tous les honneurs dont il était comblé ne lui avaient pas fait une impression comparable au charme des beaux yeux de l'une des filles d'honneur de la reine-mère. Eléonore de Borck, issue d'une ancienne famille souveraine de Poméranie, était grande, bien faite, d'une blancheur éblouissante, d'une figure assez embellie par les agréments de la beauté pour pouvoir dédaigner la régularité des traits et d'un esprit prouvé par le choix de son cœur. Maupertuis, rapporte le biographe qui nous a laissé ce portrait de

* Voir la livraison de septembre 1882, pp. 197-216.

la belle Poméranienne, oublia bientôt la philosophie pour rendre des soins assidus à M^{lle} de Borck. « Une imagination si vive ne pouvait enfanter une passion froide. Il ne connut plus de bonheur ni de gloire sans son Eléonore. Il ferma ses livres, il oublia ses calculs. Sa guitare, son sistre même, bizarre instrument, agréable sous ses doigts, ne rendit plus que des sons tendres et langoureux.

« Il ne pouvait soupirer longtemps sans être écouté. Peu d'hommes avaient la conversation plus amusante. Nulle femme ne l'eût soupçonné d'être savant. L'esprit juste se cachait et ne laissait voir que l'esprit aimable. . . . Le feu de ses yeux, le ton de la persuasion, donnaient à son visage une physionomie animée qui permettait à peine d'en remarquer les irrégularités. Simple dans son extérieur, il oubliait la négligence et paraissait tendre à la singularité. A Paris, à Berlin, à Saint-Malo, partout il avait l'air étranger. Jamais il ne s'assujettit à cette étude de la parure de laquelle résultent des agréments qui souvent nous imposent à nous-mêmes parce qu'ils nous agrandissent dans l'imagination d'autrui. Malgré cela, et peut-être par cela même, il plaisait aux femmes. Moins il était occupé de lui, plus il était occupé d'elles ¹. . . . »

M^{lle} de Borck éprouva ce sentiment et la reine-mère qui s'en aperçut pensa que l'union de ces deux cœurs pourrait attacher définitivement Maupertuis à Berlin. Ce don de la main de sa fille d'honneur serait, pensait-elle, suffisant pour dédommager le savant de la France. Elle ne se trompait point. Maupertuis eut, du reste, l'habileté d'amener la princesse à lui faire la première proposition de ce mariage. Il y répondit, comme on l'imagine, avec toute la reconnaissance d'un homme sûr de ne jamais regretter sa liberté sacrifiée. Mais un obstacle se dressait du côté des parents de la jeune fille qui partageaient le préjugé invincible des Allemands sur les mésalliances et qui mirent en avant la différence des religions. Ce prétexte apparent cachait le prétexte véritable, et le roi seul pouvait trancher la difficulté en donnant une approbation publique

¹ La Baumelle, p. 92.

aux prétentions de son favori. Maupertuis lui écrivit donc ce billet laconique, comme il convient à un géomètre :

« Sire, permettez-moi de vous proposer un problème que Votre Majesté seule peut résoudre. Si un philosophe était amoureux, si un simple gentilhomme aspirait à la main d'une fille de la première qualité, si cent difficultés le décourageaient dans ses prétentions, comment devrait-il s'y prendre pour engager son prince à les aplanir ? »

Le Roi répondit :

« Comme vous vous y êtes pris, l'amant doit toujours s'ouvrir à son ami. Je vous remercie de votre confiance. Je demanderai pour vous mademoiselle de Borck à la reine, ma mère, qui, à son tour, en fera la demande à ses parents. Je suis si charmé d'un établissement qui vous fixe auprès de moi, que je ne vous ferai point la guerre sur votre passion. Il est pourtant bien consolant, pour les âmes vulgaires, de voir cette sublime philosophie démontée par deux choses aussi frivoles que l'amour et la beauté. Je suis votre bien affectionné FÉDERIC ¹. »

La famille de Borck ne pouvait être plus exigeante que le Roi. Les obstacles disparurent comme par enchantement. La reine-mère n'entendit plus parler de *luthéranisme* ni de *qualité*. Maupertuis promit de s'établir à Berlin et n'eut pas besoin de s'engager à respecter les droits de la conscience. Il prétendait cependant rester Français et même Breton. Agréé à Berlin, il ne l'était pas encore à Paris ni à Saint-Malo. Il reprit donc, avant son mariage, le chemin de la France afin d'obtenir le consentement de Louis XV et celui de son vieux père.

Ce voyage de retour fut accidenté. S'étant arrêté quelques jours à Bâle, chez les Bernouilli, Maupertuis passa dans le voisinage de Fribourg et voulut être témoin du siège dont le maréchal de Coigny dirigeait les opérations. Ceci se passait au mois de novembre 1744. L'académicien allait tous les jours à la tranchée et suivait tous les détails de l'attaque, comme si c'eût été son métier. Cette intrépidité, remarque un biographe, était trop bruyante pour n'avoir pas été calculée : aussi valut-elle au savant une distinction qui

¹ Appendice à la Baumelle, p. 234-235.

en était peut-être le but, car le maréchal jeta les yeux sur lui pour aller porter à Sa Majesté prussienne la nouvelle de la prise du château qui ne pouvait tenir longtemps. Il en demanda tout aussitôt l'autorisation, à Versailles, au ministère de la guerre. D'Argenson lui répondit « qu'un homme qui avait fait les fonctions de militaire en méritait les honneurs, et que le roi trouvait bon que Maupertuis fût dépêché à Berlin où le roi de Prusse verrait avec un double plaisir le héros et le porteur d'une bonne nouvelle »¹. Maupertuis rebroussa donc chemin et fut reçu par Frédéric avec tous les honneurs que méritait un courrier si extraordinaire. M^{lle} de Borck en rougit de plaisir et ses parents durèrent enfin comprendre qu'ils ne pouvaient mésestimer un gendre qui remportait des lauriers sur les champs de bataille, comme sur ceux des lettres et sur ceux des sciences. Ce coup de théâtre avait été sans doute habilement préparé au départ : mais on ne parut pas s'en apercevoir et Maupertuis reprit, le cœur léger, la route de Paris.

La route n'était pas sûre par ce temps de guerres, de batailles et de sièges : « M. le chevalier Courten arriva ici avant-hier, écrivait le duc de Luynes, le 5 avril 1745 : il vient de Berlin : il n'a eu aucune peine à passer en allant, mais, au retour, il a fallu qu'il se déguisât, ce qui lui a été plus facile qu'à un autre, parce qu'il parle allemand. Il avoit pris le nom d'un marchand de Dresde qu'on appelle Jean Warton, et s'étoit fait donner un passeport sous ce nom ; il a fait beaucoup de chemin dans un chariot de poste, quelquefois sur un traîneau, à cause de la neige ; il a même été pendant une lieue ou une lieue et demie à cheval sur une poutre à cause de la difficulté des chemins. Il a ramené avec lui M. de Maupertuis, de l'Académie française et de celle des sciences, qui étoit depuis quatre mois à Berlin »².

¹ La Baumelle, p. 97.

² *Mém. du duc de Luynes*, VI, 387.

Maurice, comte de Courten, lieutenant-général français, comte de l'Empire et chambellan de l'empereur Charles VII, avait été envoyé par Louis XV, à Berlin, en janvier 1745, pour concerter avec le roi de Prusse, les opérations de la campagne prochaine (*Mém. du duc de Luynes*, VI, 269).

Ces obstacles matériels de la route eussent fait présager à un esprit plus superstitieux que celui de l'académicien, les obstacles moraux qu'il allait rencontrer à Paris pour l'exécution de ses projets. A peine fût-il arrivé, que tous ses amis cherchèrent à l'en détourner. On lui reprochait de vouloir achever de ruiner sa santé sous cet air froid, dans ce pays sablonneux : on fit valoir les motifs de reconnaissance envers une patrie à qui il était redevable de sa gloire, qui honorait ses talents et récompensait ses services : on lui représentait que le public, mal informé, attribuerait ce départ à quelque mécontentement ou à l'inconstance de son esprit... Son vieux père surtout le conjurait de ne pas lui ravir l'espoir de s'appuyer sur lui pour finir tranquillement ses jours, et lui exposait son chagrin de le voir épouser une luthérienne. Maupertuis, aveuglé par son amour, trouvait réponse à tout : son exil ne serait pas continué : il reviendrait souvent en France pour réparer ses forces et revoir son père et ses amis : là-bas, il ferait honorer et chérir le nom français, Berlin ne serait bientôt plus qu'un faubourg de Paris, et quant à la question religieuse, les docteurs en théologie, consultés sur ce cas de conscience, levaient toutes les difficultés.

Notre amoureux obtint enfin le consentement de son père ⁴, et remit à l'Académie des sciences sa démission de membre pensionnaire : mais Louis XV, en lui accordant la permission de s'établir en Prusse et un brevet de regnicole qui lui conservait tous ses droits de Français, lui maintint une pension de 4.000 livres et fit rétablir son nom sur la liste des membres vétérans de l'Académie.

⁴ René Moreau ne survécut pas longtemps au départ de son fils : moins d'un an après, il mourut à Paris, sans avoir la consolation de le voir près de lui à ses derniers moments. Maupertuis fut très affecté de cette mort, et se reprocha longtemps de l'avoir hâtée par son exil. Il partit aussitôt pour Saint-Malo, se flattant de trouver quelque consolation en unissant son affliction à celle de sa famille. « Son amitié pour son frère et sa sœur s'expliqua, dit La Baumelle, par des actes de désintéressement dans le règlement des affaires de la succession. » On sait qu'Eléonore de Borck fit exécuter, pour son père et pour lui, le magnifique mausolée qu'on peut encore admirer dans l'église de Saint-Roch.

Libre de toute entrave, Maupertuis « revola en Prusse sur les ailes de l'amour ¹. »

Nous trouvons ce billet dans la correspondance de Voltaire :

« Paris, samedi, 31 juillet 1745.

« On dit que vous partez ce soir. Si cela est, je suis plus à plaindre d'être malade que je ne pensais. Je comptais venir vous embrasser, et je suis privé de cette consolation. J'avais beaucoup de choses à vous dire. S'il est possible que vous passiez dans la rue *Traversière*, où je suis actuellement souffrant, vous verrez un des hommes qui ont toujours eu le plus d'admiration pour vous, et à qui vous laissez les plus tendres regrets ². »

Quelques jours après, Maupertuis était à Berlin, où Frédéric l'accueillait avec de grandes démonstrations de joie : « Le sacrifice que vous me faites est grand, lui avait-il écrit le 10 juillet, et je ne sais si un souverain est en état de vous en dédommager. » Il lui donna aussitôt quinze mille livres de pension et le nomma président de l'Académie de Berlin, en attachant à ce titre l'égalité de rang avec les présidents des cours supérieures, dont les places étaient toutes occupées par des personnages de la première noblesse, et le créa chevalier de l'ordre du Mérite.

Le 25 octobre 1745, Maupertuis était au comble de ses vœux. Il épousait M^{lle} de Borck, à qui le roi faisait un présent de vingt mille écus : et le 2 novembre, la reine-mère donnait, dans son palais, une fête magnifique en l'honneur des nouveaux époux.

La grave décision que prit Maupertuis de quitter ainsi la France pour la Prusse a été diversement jugée par la critique. Nous ne pouvons mieux la qualifier ici qu'en reproduisant l'opinion des deux grands corps académiques dont il s'était séparé. Grandjean de Fouchy, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, s'exprimait ainsi quelques années plus tard, dans l'éloge traditionnel qu'il devait à son ancien confrère : « La sévérité du ministère que j'ai l'honneur d'exercer ne me laisse pas la liberté d'applaudir à

¹ La Baumelle, p. 104.

² *Œuvres de Voltaire*, XXXI, 221.

cette détermination : il eût mieux fait sans doute de continuer à son roi et à sa patrie des services qui y étaient reconnus, honorés et récompensés, et l'Académie est trop instruite des devoirs d'un sujet envers son prince et d'un citoyen envers son pays, pour proposer cette conduite comme un modèle à imiter. » Lefranc de Pompignan, de son côté, dans son discours de réception à l'Académie française en succédant à Maupertuis, laisse, quoique en termes plus adoucis, entrevoir la même opinion. Il le représente comme partagé entre son souverain naturel, l'idole de la nation, dit-il, et un roi généreux, qui se l'est attaché par des établissements aussi utiles qu'honorables ; et faisant allusion aux événements qui avaient dû rendre ce partage fort pénible, il pense « que c'est dans ces conjonctures que la constance humaine a besoin de toutes ses ressources. » D'Alembert, ce semble, quand plus tard il fut mis à la même épreuve, et qu'il refusa les offres de Frédéric, comme celles de Catherine, parut mieux répondre et satisfaire à la juste susceptibilité du sentiment national ¹.

X

L'ACADÉMIE DE BERLIN

Dans notre étude sur Maupertuis, nous n'avons guère observé jusqu'ici que le géomètre ; nous allons nous trouver en présence du philosophe.

Le premier soin du nouveau président de l'Académie prussienne fut d'en réformer le règlement, de déterminer les attributions des curateurs et de limiter le nombre des pensionnaires de chaque classe. Lorsqu'il présenta ce règlement au Roi, Frédéric lui donna sa complète approbation et prit le soin d'apostiller en ces termes décisifs les articles relatifs à l'autorité du président :

« Il aura, écrit Frédéric de sa main, la présidence sur tous les académiciens honoraires et actuels. Rien ne se fera que par lui, ainsi qu'un

¹ Dameron, p. 36.

général gentilhomme commande des ducs et des princes dans une armée, sans que personne s'en offense. . . Le président Maupertuis aura l'autorité de dispenser les pensions vacantes aux sujets qu'il jugera en mériter, d'abolir les petites pensions et d'en grossir celles qui sont trop minces, selon qu'il le jugera convenable. De plus, il présidera les curateurs dans les affaires économiques. »

Maupertuis n'abusa point de cette autorité dictatoriale et sut répondre dignement à la confiance du monarque. Je ne sais, dit M. Damiron, ce qu'à sa place, s'il eût accepté le même emploi, quand il lui fut proposé, d'Alembert eût pu faire ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, du temps de Frédéric, les affaires académiques ne furent conduites par personne mieux que par Maupertuis. Il y a à cet égard un témoignage favorable, sans doute, mais sincère et juste, qui doit être recueilli ; c'est celui de Formey, secrétaire de l'Académie pendant sa présidence. Voici en quels termes il s'exprime :

« Je le dis avec sincérité, et je ne dis que ce dont mes yeux ont été continuellement témoins, puisque j'ai commencé à tenir la plume de l'Académie en même temps que M. de Maupertuis a été installé dans sa présidence. Il ne s'est peut-être pas passé un seul jour depuis cette époque, où il n'ait pensé aux intérêts de l'Académie, où il n'ait eu quelque vue propre à lui faire honneur, où l'extrême vivacité de son esprit ne lui ait fait chercher les moyens de procurer l'accroissement des sciences en général et de les faire fleurir en particulier au milieu de nous. » — « Il aurait voulu, ajoute le même auteur, que tout le monde répondît à son ardeur et imitât son activité ; car on ne pouvait mieux prêcher d'exemple. Cela lui donnait quelquefois un ton de vivacité et un air de sévérité, dont ne s'accommodaient pas ceux qui haïssent toute gêne ou qui se font de fausses idées de la liberté d'un homme de lettres et en particulier de celle de membre d'une académie. Il aurait été inutile de fonder de semblables sociétés, si, comme dans toutes les autres, il n'y avait pas des lois, et qu'on ne veillât pas à leur observation. Je suis persuadé qu'il était et qu'il sera toujours avantageux à l'Académie d'avoir été gouvernée comme elle l'a été par M. de Maupertuis. »

On ne saurait mieux se représenter Maupertuis, dans ces fonctions délicates, que comme un véritable ministre pour les lettres

et pour les sciences : mais ce n'était pas un ministre ordinaire et son administration devait être singulièrement bénie s'il lui arrivait souvent d'écrire au roi des lettres comme celle-ci :

« Puisque vous avez voulu, Sire, que je disposasse des pensions, permettez-moi de commencer par disposer de la mienne, et de partager les 300 écus, qui étaient destinés au président, entre MM. Euler, Formey, Pelouthié et Francheville, qui les méritent mieux que moi, et d'employer les arrérages, qui sont échus, à quelques petits besoins de l'Académie. En augmentant ainsi les pensions des sujets qui travaillent le plus, je compte exciter l'émulation des autres. »

Nous n'avons pas l'intention de donner ici le détail de tous les travaux de l'Académie de Berlin pendant la présidence de Maupertuis. Il y faudrait un volume et ce volume a été écrit par M. Barthomess, dans l'*Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, à laquelle nous renvoyons le lecteur. Le président s'y révéla comme orateur et comme philosophe et nous donnerons seulement un aperçu sommaire de ses travaux oratoires et de ses travaux philosophiques.

Le premier discours d'apparat qu'il prononça en séance publique, peu après l'envoi par Frédéric de son ode sur les sciences, fut celui du 26 janvier 1747, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi. Ce discours, dit La Baumelle, est plein de traits mâles et fiers, mais adoucis par les grâces. Le roi y était loué avec enthousiasme et pourtant avec vérité. Il n'y eut dans l'Académie qu'un cri d'admiration : mais les géomètres purent se demander quels étaient le sujet et le but de toutes ces phrases brillantes. Maupertuis semblait avoir parlé uniquement pour le plaisir de bien dire ¹.

Quelques jours après, le marquis de Paulmy, voyageant en Allemagne, fut agrégé à l'Académie de Berlin, et y prononça un discours de remerciement. La réponse de Maupertuis, ses discours à l'occasion des mémoires de Brandebourg lus dans les assemblées publiques par Darget, son élégante homélie sur *les Devoirs d'un académicien*, dans laquelle il rendit un hommage public à l'exis-

¹ La Baumelle, p. 114.

tence de Dieu et à la religion, les éloges funèbres des comtes de Keyserling et de Borck, ceux du maréchal de Schmettau et de Montesquieu, enfin les réponses aux discours de réception de Marshall, de d'Arnaud et de Lalande ¹, composent une œuvre oratoire qui justifie amplement l'élection de Maupertuis à l'Académie française. « Toutes ces pièces, remarque un critique, sont exemptes de cette superfluité d'idées et de paroles qui font parfois haïr l'éloquence. Dans les unes, il célébra les grands qui cultivaient les sciences ; dans les autres, il pleura d'illustres amis ; dans toutes, il parut occupé du soin d'étendre l'empire de la vérité et de la vertu. C'étaient les beaux jours de cette compagnie. Les séances offraient à la fois l'image d'une académie et d'une cour. Les reines, les princesses, les frères du roi, les honoraient de leur présence : les seigneurs y couraient en foule : on y jugeait les écrits d'un héros. M. de Maupertuis, obligé par sa place d'être éloquent, trouvait dans la fécondité de son imagination des ressources sur lesquelles la justesse de son esprit ne lui avait pas permis de compter : il fut orateur dès qu'il fallut l'être.... »

Mais j'ai hâte d'arriver aux travaux philosophiques qui abondent à cette époque sous la plume de Maupertuis : les *Réflexions sur l'origine des langues et la signification des mots* ² ; l'*Essai de philosophie morale* ³, l'*Essai de Cosmologie* ⁴, la *Dissertatio inauguralis metaphysica de universalis naturæ systemata* ⁵ réimprimée en français sous le titre de *Système de la nature*, les *Lettres sur différents sujets* ⁶, etc., etc... et le fameux mémoire sur la *moindre action* qui donna naissance à la déplorable dispute connue sous le nom du docteur Akakia.

Ce n'est pas que la philosophie de Maupertuis puisse former un

¹ Tous ces discours sont insérés aux *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Berlin*.

² Paris, 1748, in-12.

³ Berlin, 1749, id., Londres, 1750, in-12.

⁴ Berlin, 1750, in-12.

⁵ Erlango, 1741, in-12.

⁶ Berlin, 1752 et 1753, in-12.

corps de doctrine, un système bien caractérisé, où, de la logique à la morale, tout s'enchaîne et se lie régulièrement. Elle se résume en certaines opinions philosophiques plutôt qu'en un ensemble magistral. Sainte-Beuve a déjà remarqué, avec assez de raison, que le président de l'Académie de Berlin n'avait pas dans le talent des ressources infinies : il avait une variété d'aptitude, mais il n'était ni fécond ni réellement original. En histoire naturelle, en métaphysique, en morale, il se fatigue à découvrir quelque grand principe et n'y parvient pas ¹. On aperçoit cependant des vues ingénieuses dans cette masse de travaux, mais elles sont souvent gâtées par des détails bizarres qui ont donné trop facilement prise plus tard aux diatribes de Voltaire.

D'un autre côté, on est frappé tout d'abord d'une certaine indécision générale qui donne à cette œuvre un caractère particulier : aussi a-t-on pu dire que Maupertuis, dans son système philosophique, est sans le savoir, surtout sans le vouloir, d'une école qu'il n'avouerait certainement pas pour la sienne². Il semble être et n'est pas sceptique : il semble être et n'est pas matérialiste ; il semble être et n'est pas épicurien ; enfin, Voltaire a pu l'accuser d'athéisme et il ne fut jamais athée. Expliquons-nous.

Et d'abord est-il sceptique ? On peut le croire si on lit superficiellement ses *Lettres diverses*, où il qualifie l'étendue « une perception de notre âme, transportée à un objet extérieur, sans qu'il y ait dans l'objet rien de ce que notre âme opère... », en sorte que tous ces objets ne sont que de simples phénomènes..., » et si on s'arrête aux conclusions de ses notices sur la pierre philosophale, sur le mouvement perpétuel et sur la quadrature du cercle. Cette dernière se termine ainsi : « Mais le problème est-il résoluble ? Est-il possible de déterminer la longueur exacte d'un cercle dont on a le diamètre ? Puisque Newton n'a pu qu'en approcher, je serois tenté d'assurer qu'on n'y sauroit parvenir : mais puisque Descartes

¹ Sainte-Beuve. *Causeries du lundi*, XIV, 93.

² Damiron, p. 90.

s'est trompé dans une semblable décision, je n'oserois m'y hasarder. J'ai connu d'habiles géomètres qui cherchoient la quadrature du cercle : j'en connois de sages qui l'ont abandonnée ¹. » Voilà qui est grave pour un géomètre et l'on croirait lire la conclusion de l'un des *petits traités sceptiques* ² de La Mothe-le-Vayer. Ailleurs, il écrira à Frédéric :

« Votre Majesté me fait l'honneur de me citer vis-à-vis de Locke. Les doutes de cet illustre Anglais valent mieux que tout ce que je sais. Mais, Sire, vous faites aussi trop d'honneur à la physique en l'opposant à une science douteuse. Elle a ses doutes elle-même, et nous trouvons à tout instant des faits palpables qui confondent les systèmes. Les propriétés de l'aimant, l'électricité, la reproductibilité des polypes, sont pour nous des mystères aussi obscurs que ceux de la métaphysique. Ils sont cependant incontestables, et semblent destinés à nous faire voir qu'il y a des choses très-certaines, que notre esprit ne saurait approfondir ni comprendre. Une de ces merveilles est la coexistence de la liberté humaine avec la Providence divine. Comment demeurons-nous libres, pendant que Dieu prévoit et ordonne tout ? Nous connaissons la liberté par le sentiment de ce qui se passe en nous, et la Providence par tout ce que nous voyons dans l'univers. Mais l'accord de ces deux choses nous reste inconnu. La physique a des incompréhensibilités, la métaphysique en est remplie, la théologie s'en nourrit ; et toutes les subtilités de Newton, de Locke et de Pascal pour expliquer ces énigmes, ne nous avancent pas plus que ce que nous dit l'homme le plus simple et qui a le moins pensé. »

Voilà déjà un correctif ; mais ce dont Maupertuis ne doute pas, c'est l'action de la Providence, car il ajoute :

« Pouvez-vous douter, Sire, qu'elle [la Providence] prenne soin des choses d'ici-bas, après tout ce qu'elle a fait pour vous ? Toujours sage, mais souvent impénétrable dans ses décrets, elle ne répand que de l'amertume sur l'homme le plus vertueux, et alors il n'y a qu'à se fléchir et se soumettre. Elle agit aujourd'hui d'une manière moins obscure, elle verse véritablement sur vous ses bienfaits et ses récompenses. »

Si donc Maupertuis est sceptique, remarque fort bien M. Dami-ron, c'est un sceptique qui s'oublie, qui s'amende, qui, même, suit

¹ *Lettres de M. de Maupertuis*. 2^e édition. Berlin, 1783, in-12, p. 202.

² Voir notre étude sur *La Mothe-le-Vayer*. Le Mans, Pellechat, 1879, in-8°.

plus volontiers sa conscience que son système et ne laisse pas que d'avoir foi à Dieu, à l'âme et au monde, grâce à une inconséquence, qui heureusement ne l'arrête pas, et le laisse, sans trop d'embarras, reconnaître pour constantes des vérités qu'autrement et logiquement, d'après son hypothèse, il serait forcé de rejeter.

Est-il matérialiste ? Diderot l'en accuse, et certains passages de la *Vénus physique*, du *Système de la nature* et de *l'Âme des bêtes*, ne sont pas, en effet, éloignés d'attribuer la pensée à la matière. Mais ailleurs, dans l'*Essai de morale*, par exemple, il fait très sincèrement et très fermement profession de spiritualisme, admettant l'âme, et dans l'âme la liberté et la destination à l'immortalité. D'où il suit qu'il est matérialiste, comme il est sceptique, c'est-à-dire sans l'être rigoureusement, sans même l'être au fond, puisqu'il échappe aux conséquences fâcheuses de cette opinion. Il a sur ce sujet des tendances spéculatives, mais non pas des réalités pratiques.

Est-il davantage épicurien ? Oui, avec le commencement de son *Essai de philosophie morale* sur le bonheur ; non, avec la fin, qui fait prédominer la théorie chrétienne sur la première. Pour lui, le bien est la somme des moments heureux, le mal, celle des moments malheureux : le bonheur est la somme des biens qui restent après qu'on en a retranché tous les maux ; le malheur la somme des maux qui restent après qu'on en a retranché tous les biens. L'analyse de cette nouvelle espèce d'arithmétique morale, comme l'appelle M. Damiron, est certainement épicurienne ; car on y affirme que le bonheur, résultat du plaisir, est le souverain but de la vie : mais c'est pour arriver à cette conclusion que « ce qu'il faut faire dans cette vie pour y trouver le plus grand bonheur dont notre nature est capable, est sans doute cela même qui doit nous conduire au bonheur éternel. » Et pour ce qui concerne le suicide : « Le considérant hors de la crainte et de l'espérance d'une autre vie, je l'ai regardé, dit l'auteur, comme un remède utile et permis le considérant comme chrétien, je l'ai regardé comme l'acte le plus criminel et le plus insensé... » Enfin, pour bien préciser

le but final de cet ouvrage qu'il ne destinait pas au public, et qui ne fut imprimé, à son insu, qu'à la suite d'une indiscrétion, il ajoute à la fin de sa préface : « Si la religion était démontrable mathématiquement, tout le monde la suivrait. Personne ne sort des écoles de la géométrie avec le moindre doute sur les propositions qu'il y a entendues ; voyez, par contre, ceux qui sortent des bancs de la théologie, combien peu il y en a de persuadés. Je l'ai dit, il faut ici que le cœur aide à persuader l'esprit, c'est ce qui me fait donner tant de poids à la preuve tirée du bonheur que la religion porte avec elle ¹. »

Cela seul nous démontrerait que Maupertuis n'était pas plus athée que sceptique, matérialiste ou épicurien. Voltaire cependant n'a pas craint de l'en accuser en disant à propos de l'*Essai de Cosmologie*, dans une lettre à Kœnig : « Il me paraîtra toujours absurde de faire dépendre l'existence de Dieu de $A + B \times Z$. » Ce n'était là qu'une boutade de pamphlétaire ; mais il est certain que la théorie de Maupertuis devait soulever des orages, car s'il est absolument besoin de connaître la géométrie et la mécanique pour démontrer

¹ Ce livre souleva de vives polémiques. « On l'a voulu représenter, dit Maupertuis dans sa préface, comme le fruit amer de la mélancolie ; le public ne se met guère en peine de savoir si je suis triste ou si je suis gai ; cependant comme cette idée pourrait prévenir contre l'ouvrage, il est peut-être à propos que ceux qui me connaissent sachent que je ne l'ai écrit ni dans l'exil, ni dans le chagrin ; que ç'a été dans mes beaux jours, au milieu d'une brillante cour, dans le palais d'un roi, qui m'a placé fort au-dessus de ce que j'avais pu espérer. »

Il faisait sans doute allusion à ce passage d'une lettre de Voltaire : « Cela ressemble aux affiches pour les choses perdues. Il ne rend heureux ni ceux qui le lisent, ni ceux qui vivent avec lui ; il n'est pas heureux, et il serait fâché que les autres le fussent. »

En revanche, Frédéric lui écrivait : « Votre *Essai* sur le bonheur me paraît un chef-d'œuvre. Vous êtes bien difficile, si vous n'êtes pas content de cet ouvrage. Pour moi, j'y trouve beaucoup de philosophie et même de l'éloquence. Le style est sans parure, mais net, élégant et énergique. Cette lecture m'a jeté dans une mélancolie agréable. Mais vous ne m'avez pas persuadé que je fusse malheureux. J'ai vu seulement avec chagrin que vous l'étiez ; et ce qui me fâche, c'est que vous êtes incurable, puisque vous êtes si malade auprès d'une femme et d'un ami, dont le sentiments ne sont pas indifférents à votre cœur. J'estime que notre bonheur ou notre malheur est dans notre tempérament. »

l'existence de Dieu, combien peu de gens pourront s'élever jusqu'à la conception de la preuve. Or l'existence de Dieu, selon Maupertuis, est de toutes les vérités la plus sûre, mais pour la démontrer il n'est pas permis de se servir de faux arguments, et notre académicien, écartant, il est vrai, les preuves tirées de la métaphysique et de la morale, qui ne sont pas de son sujet, commence par démolir tout l'échafaudage de celles qu'on avait jusqu'à lui tirées de l'ordre de la nature. Un athée ne s'y acharnerait pas mieux. Voici comment il prend sa revanche. Cherchant une preuve qui soit vraiment digne d'un être souverainement puissant et intelligent, il observe que le mouvement opère tout dans la nature, et il trouve enfin son argument dans cette loi simple et universelle de la *moindre action*, à savoir, que lorsqu'il survient un changement de position quelconque dans les corps, la quantité d'action employée dans ce mouvement est toujours un minimum, c'est-à-dire la plus petite qui soit possible. Or ce qu'on appelle en mécanique la *quantité d'action* étant le produit de la masse d'un corps par la vitesse et par l'espace parcouru, on voit qu'il faut être mathématicien expert pour suivre le raisonnement.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce procédé de démonstration qui peut prouver le Dieu moteur des corps, mais non pas le Dieu modérateur des âmes, le Dieu du nombre et non pas celui de la justice : mais cela suffit pour que nous restions convaincu que Maupertuis n'est pas athée : nous avons même vu plus haut qu'il croit à la Providence, et s'il en fallait un gage de plus, nous citerions encore cette lettre à Frédéric :

« J'admire la poésie de la pièce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser ; mais je ne suis point ébloui des raisons qu'elle allègue pour dépouiller l'Être tout-puissant d'une providence particulière, et ne lui laisser qu'une inspection générale. Prenez-y garde, Sire, de ce système à l'athéisme que vous abhorrez, il n'y a qu'un pas. Quelque faible que soit mon esprit, toutes les fois surtout qu'il ose s'élever jusqu'au Créateur, je sens qu'il m'est plus aisé de concevoir un être qui dirige tout immédiatement et sans cesse, que de concevoir un Dieu qui

abandonne la machine aux lois du mouvement qu'il lui a imprimé, un Dieu capable de tout créer et incapable de tout conduire, ou, si l'on veut, assez actif pour opérer les merveilles les plus difficiles, et assez indolent pour les négliger. Tel est le Dieu d'Épicure ; mais ce n'est point le mien, ni, j'ose le dire, celui de Votre Majesté. »

Maupertuis n'est donc, en somme, ni réellement sceptique, ni réellement matérialiste, ni réellement épicurien, ni surtout athée : nous le verrons même bientôt faire une profession de foi absolument catholique. C'est un esprit singulier, qui, faute de méthode, s'embarrasse et chancelle sur plus d'une grave question. L'étude de sa philosophie, a fort bien dit M. Damiron, nous apporte une leçon salutaire : elle nous apprend à nous défier de ces vues irrégulières, qui paraissent d'abord séduisantes, mais qui ont plus de prétention que de portée : et à nous affermir dans des pensées sagement éprouvées, fussent-elles plus communes.

Le principe de la *moindre d'action* était une de ces idées singulières, en tant qu'appliqué à la démonstration exclusive de l'existence de Dieu. Nous allons voir quelles conséquences désastreuses il amena dans l'existence de Maupertuis. Ce sera la conclusion de notre étude.

(A suivre.)

RENÉ KERVILER.

LA PROCESSION DU CIMETIÈRE

CONTE DU PAYS NANTAIS

Il y a bien longtemps, bien longtemps, dans un bourg dont j'ai oublié le nom, mais qui, pour sûr, n'était pas loin de Nantes, vivait une fille de trente-cinq à quarante ans, qui avait nom Joséphine Leduc, mais qu'on appelait Fine, à la mode de chez nous.

Elle avait autrefois servi à la ville et n'avait pas manqué de demandes en mariage, vu qu'elle était fraîche comme une rose, alerte et économe ; mais elle n'avait jamais voulu se marier, pour rester maîtresse de son petit fait, et, s'étant retirée du service, elle habitait une petite maison, qui était un *hérit* de ses défunts parents.

C'était une brave fille, remplissant ses devoirs religieux, ne manquant ni grand'messe ni vêpres, et chômant toutes les grandes fêtes ; on ne lui connaissait qu'un défaut : celui d'avoir la langue trop longue. (Le sacristain de chez nous, qui m'a raconté cette histoire, dit que toutes les porteuses de coiffes sont pareilles ; mais il ne faut jamais croire que la moitié de ce qu'on dit.) Si bien donc que Fine n'aurait pas donné un sou à un pêche-pain sans lui demander : « Où restez-vous ? De quelle paroisse êtes-vous ? Comment est votre nom ? Avez-vous des enfants ? etc. »

Elle aurait plutôt parlé aux chiens qui passaient et aux poules qui grattaient, que de rester bouche close ; sans compter qu'elle se faisait dire des sottises par les charretiers auxquels elle reprochait de fouetter leurs chevaux ; car elle avait le cœur tendre pour les animaux, et disait souvent qu'elle aimait mieux les bêtes que le monde.

Les voisines avaient d'abord été contentes de jaser avec elle, et de lui entendre raconter ses histoires de ville ; mais bientôt, ennuyées de voir que la conversation était comme le partage de Montgomery : « Tout d'un côté et rien de l'autre », elles la laissèrent se promener seule et se rendre seule à vêpres ; ce qui ne l'empêchait pas de passer un quart d'heure à chaque porte qu'elle rencontrait sur son chemin, pour apprendre les dernières nouvelles.

— Sav'ous, Fine ? disait l'une ; M. le curé a encore changé de chambrière ! C'est pas moins la quatrième depuis six mois.

— Et Jean-Louis ? disait l'autre ; sa vache (sauf vot'respect) a fait un veau à tête blanche, et m'est avis que ça doit être bien mauvais signe !

On comprend facilement que le temps passait vite en conversations si intéressantes, et que Fine arrivait bien juste à sa chaise, quand les vêpres commençaient.

La maison qu'elle habitait était propre et gentille, mais elle avait, comme la maîtresse, un défaut : sa fenêtre donnait en plein sur le cimetière ; ce qui n'avait rien de très gai ; mais Fine n'en faisait aucun cas, disant que les défunts étaient meilleurs voisins que les vivants, et qu'ils ne l'empêchaient point de dormir... Le fin mot, c'est qu'elle ne regardait jamais à la fenêtre, quand elle allait se coucher.

Un soir d'été cependant, elle venait de finir sa prière et commençait à détacher son coiffage, quand l'idée lui vint de jeter un coup d'œil sur le cimetière, qui était alors éclairé par la lune. Elle ne vit d'abord que des croix et les cyprès que la lune semblait argenter ; mais tout à coup, droit en face de sa fenêtre, elle aperçut une chose étrange qui semblait sortir de derrière un buisson d'aubépine tout fleuri.

C'était comme qui dirait manière d'une procession d'enterrement : le prêtre et les porteurs chargés d'un fardeau ; mais le plus effrayant, c'était la forme d'un homme qui suivait la châsse, d'un air triste, et qui paraissait nu.

Fine fut si épouvantée de cette apparissance, qu'elle alla se coucher à la hâte, et ne put dormir de la nuit, pensant toujours à ce qu'elle avait vu. Toute la journée, elle ne pensa qu'à cela ; et, la nuit venue, elle courut à sa fenêtre pour s'assurer si elle avait vraiment vu quelque chose (car elle espérait, au fond, que ce n'était qu'un mauvais rêve). Mais quelle fut sa terreur, quand, dès le premier coup de minuit sonné à l'horloge de l'église, le fantôme du prêtre, la châsse et les porteurs surgirent de terre derrière l'aubépine, et firent leur lugubre procession autour du cimetière, toujours suivis de l'homme nu !

La pauvre fille ferma les volets et passa la nuit à réfléchir à cette apparition effrayante. A la fin, elle pensa qu'elle n'avait rien de mieux à faire que de demander conseil à son confesseur. Dès le lendemain matin, elle se rendit au confessionnal, et raconta au prêtre l'affreuse vision qu'elle avait eue.

— Ma fille, lui dit-il après avoir réfléchi, il y a là une bonne action à faire, si, toutefois, vous vous en sentez le courage. Le malheureux que vous avez vu a sans doute été tué par des malfaiteurs, et enterré là, sans prières de l'Église et sans linceul. Pour le délivrer et l'empêcher de reparaitre chaque nuit, il faut que vous portiez un drap au cimetière et que vous le laissiez juste à l'endroit où vous avez vu paraître la procession. Je suis certain qu'ensuite vous ne verrez plus rien, et vous aurez délivré une pauvre âme de son tourment.

Fine eut bien de la peine à se décider pour porter le drap au cimetière ; mais, encouragée par le prêtre, qui lui répétait qu'elle ferait une grande charité et délivrerait ainsi un pauvre défunt, elle se résolut à obéir. — Seulement, dit son confesseur, il faut que vous observiez une chose : ne parlez jamais à qui que ce soit de ce que vous aurez fait ; car sans cela tout serait perdu.

Elle promit le plus grand secret, et, dès que la nuit fut venue, elle se rendit au cimetière. Elle avait remarqué que le funèbre cortège semblait sortir de terre auprès d'un gros buisson d'aubépine, et qu'après avoir fait le tour de l'enclos, il disparaissait à la

même place. Elle déposa donc au pied du buisson le drap qu'elle avait apporté, et s'enfuit, sans oser détourner la tête.

Elle parla le lendemain à son confesseur, qui la félicita de son courage, et lui recommanda de nouveau le secret le plus inviolable. — Regardez ce soir, dit-il, et je suis sûr que vous ne verrez plus la procession qui vous a tant effrayée.

En effet, lorsqu'elle fut pour se coucher, Fine jeta les yeux sur le cimetière ; mais elle ne vit que les croix noires et blanches, entourées de couronnes de perles, les cyprès balancés par le vent et le buisson d'aubépine, éclairé par la lune... Le drap plié avait disparu, aucune apparition ne vint se montrer, et la procession ne reparut point.

Fine remercia mille fois le curé de son bon conseil, s'en alla toute fière d'avoir sauvé une âme, et l'orgueil de cette bonne action lui fit garder le secret qu'elle avait promis.

Cependant, au bout de quelque temps, il lui parut bien dur de ne pouvoir raconter à ses voisines ce qui lui était arrivé ; elle lutta pourtant contre l'envie de parler qui la tourmentait, mais bientôt la démangeaison de se mettre en cause fut plus forte que toutes ses bonnes résolutions, et, un soir qu'elle était à veiller chez sa tailleuse, et que la conversation était tombée sur les revenants : — Tout ce que vous racontez n'est rien, dit-elle, au prix de ce qui m'est arrivé à moi-même. — Et, excitée par les exclamations de curiosité, elle raconta de bout en bout l'histoire de la procession du cimetière, et du drap qu'elle y avait porté.

On juge du succès de ce récit ; mais à peine Fine l'eut-elle terminé, qu'elle se souvint des recommandations du prêtre, et qu'elle se repentit d'avoir parlé de ce qu'elle devait taire.

Elle laissa tomber la conversation, et rentra chez elle toute chagrine. Arrivée là, elle allait et venait dans sa chambre, comme une âme en peine, quand minuit sonna... Elle s'approcha alors de la fenêtre en se disant : — Bah ! M. le curé a sans doute voulu me faire peur ; car, enfin, puisque j'ai donné mon drap, qu'est-ce que cela peut faire que j'en parle ? Je parie bien, que j'aurai beau regarder, je ne verrai rien.

Mais à peine eut-elle tourné les yeux du côté de l'aubépine, qu'elle vit apparaître le fantôme du prêtre et les porteurs, avec la châsse couverte de son drap noir, puis l'homme nu, qui les suivait toujours, d'un air si triste, qu'il fendait le cœur !... La procession fit le tour du cimetière, tantôt éclairée par la lune, tantôt cachée dans l'ombre des grands arbres ; puis, revenue au buisson, tout disparut comme de coutume.

Vous devinez sans peine quelle nuit passa la pauvre Fine, qui, dévorée de remords, courut dès le matin chez M. le curé, lui dire en pleurant ce qui lui était arrivé. — Je vous avais pourtant prévenue, ma fille, dit le digne pasteur ; votre indiscretion a détruit ce que votre bon cœur avait fait, et rien ne peut maintenant réparer cette faute. Le drap même que vous avez donné au pauvre défunt vous sera rendu, et vous le retrouverez, à l'endroit où vous l'aviez déposé, au pied du buisson d'aubépine...

Et, par le fait, Fine l'y retrouva, bien plié, comme quand elle l'y avait mis, mais tout l'or du monde ne le lui aurait pas fait reprendre.

Depuis ce temps, elle devint aussi silencieuse qu'elle avait été bavarde, ne parla plus à personne, vendit sa maison, puis quitta le pays, où on ne la revit plus jamais..., et le bruit courut qu'elle était entrée en religion.

JULIEN DE LA VILLE-BÉRANGER.

LE SIGNE DE LA CROIX

— 1793 —

Sous une haie épaisse, au bord d'une prairie,
Un homme, jeune encore, à la face amaigrie
Et dont un grand chapeau dissimule le front,
Est assis près d'un chêne au gigantesque tronc,
Qui très haut et très bas tend ses rameaux superbes.
Autour du paysan les fougères, les herbes,
Les houx, les églantiers, forment un tel fouillis,
Qu'il ne serait pas mieux caché dans un taillis.

Il surveille un sentier que le buisson domine.

Tout en lui montre bien qu'un noir chagrin le mine
Et qu'il a le cœur plein de sanglots étouffants :
— Les Bleus ont massacré sa femme et ses enfants ;
Pas un asile sûr où clore ses paupières :
La flamme a de son toit fait un monceau de pierres...
Lamentable destin, si jamais il en fut !

Depuis la première aube, il se tient à l'affût,
Blotti dans ce fourré comme un chasseur avide.

Que l'heure est lente ! Aussi son doigt pieux dévide
Les grains consolateurs de son lourd chapelet ;
Incessante oraison où sa foi se complait.
Pour ceux qu'il a perdus et pour lui-même il prie :
« Soutenez-moi, dit-il, ô Jésus ! ô Marie ! »

Dans l'herbe, à sa portée, un muet compagnon
 Repose : — son fusil, dont brille le canon
 Sous la lueur qui filtre à travers le feuillage.

Brusquement il l'a pris : — dans le sentier s'engage
 Un groupe de soldats aux souliers tout poudreux,
 Qui sans se défier s'avacent.

Sur l'un d'eux,
 Celui qui, le dernier, trainard lassé, chemine,
 Le guetteur va braquer sa longue carabine;
 Mais avant qu'à l'épaule il en porte le bois,
 Il fait rapidement le signe de la croix.

Ce bourreau, plus hideux pour lui qu'un cannibale,
 Dont les crimes vont être arrêtés par sa balle
 Et qui peut-être même assassina les siens,
 Il veut, chrétien fidèle aux préceptes anciens,
 A la Trinité sainte en recommander l'âme :
 « Oh ! ne la livrez pas à l'éternelle flamme,
 « Dieu bon, qui pardonnez à tous vos ennemis,
 « Et ne lui comptez pas le mal qu'elle a commis ! »

Ce signe rédempteur, c'est ce qu'il vient de dire :
 Le *brigand* sait tuer, il ne sait pas maudire.

Le coup part, et le bleu tombe atteint droit au cœur.
 « Vive le Roi ! » s'écrie en fuyant son vainqueur.

ÉMILE GRIMAUD.

A TRAVERS LES LIVRES

Nos éditeurs parisiens continuent de multiplier, à l'envi, leurs publications, les unes futiles ou franchement corruptrices, tant du cœur que de l'esprit ; les autres instructives ou honnêtement récréatives. Nous allons passer en revue certaines de celles-ci, les seules qui méritent notre attention, en commençant par quelques-unes des nouveautés de la grande librairie Hachette, toujours la première par l'importance et la variété de ses productions.

En racontant ici, il y a longtemps déjà, une rapide excursion aux Pyrénées, nous eûmes occasion, à propos des Landes et des divers moyens proposés en vue de leur fertilisation, de dire un mot, sinon du livre même de M. l'ingénieur en chef Duponchel (*Théorie des alluvions artificielles*), paru d'hier seulement, du moins de l'idée principale qu'il a pour objet de vulgariser. Il ne s'agirait de rien moins que de capter les principaux torrents des Pyrénées et d'en accumuler le trop-plein, non point à l'aide de barrages, que la force expansive des liquides et leurs lents affouillements finissent toujours par rompre, mais dans des bassins creusés *ad hoc* et d'où, au moyen de canaux, les eaux chargées et comme engraisées des débris minéraux et organiques empruntés à leurs montagnes natales, s'en iraient porter la fertilité aux plaines subpyrénéennes et spécialement aux Landes. Ce système, qui pourrait s'appliquer également au versant algérien de l'Atlas et de l'Aurès, ainsi qu'à beaucoup de nos cours d'eau français, à l'époque de leurs crues, n'est, du reste, qu'une imitation de certains travaux des anciens, tels que le fameux lac Mœris, sur l'emplacement duquel, d'ailleurs, les savants ne sont pas d'accord (le célèbre ingénieur Linant de Bellefond croit en avoir retrouvé les vestiges sur un plateau de la

province égyptienne du Fayoum). Citons encore cet autre lac que fit creuser Sémiramis pour régulariser le cours de l'Euphrate et qui, plus tard, en permettant à Cyrus de détourner le fleuve, facilita au conquérant la prise de Babylone, résultat que n'avait certes pas prévu l'illustre reine.

Moins industriels que les anciens, malgré les prodiges de notre industrie, dont nous sommes si fiers, nous ignorons l'art d'aménager les crues de nos fleuves, et, chaque année, nous laissons ceux-ci porter en pure perte à l'Océan les millions de mètres cubes de matières fertilisantes qu'ils charrient dans leurs eaux troubles. Pendant ce temps, le barbare fellah égyptien, fidèle imitateur de ses lointains ancêtres d'il y a 50 à 60 siècles, et regardant comme une bénédiction du ciel, et non point comme un fléau, les crues périodiques du puissant créateur de sa vallée, prend à tâche, au moyen d'ingénieux systèmes de barrages, de digues, d'écluses et de canaux, de perdre le moins possible des fécondes alluvions qu'il lui apporte des mystérieuses profondeurs de l'Afrique.

M. Duponchel déplore, à bon droit, ce contraste et propose un moyen d'y mettre fin. Aux hommes du métier d'apprécier la possibilité de mise en pratique de la théorie.

Rappelons que le même savant ingénieur, qui n'a décidément que de vastes idées, a été le premier à lancer un autre projet, bien plus audacieux encore, celui d'une voie ferrée transsaharienne, devant relier l'Algérie au Soudan : projet aujourd'hui paradoxal, en avance d'un siècle peut-être, et que le désastre de la mission Flatters a enterré pour de longues années, mais qui ne peut manquer de se réaliser quelque jour.

On se rappelle l'émotion que produisit dans le monde littéraire, à son apparition, l'*Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, par M. Siméon Luce. La profonde connaissance du XIV^e siècle dont témoignait cet ouvrage, la nouveauté des aperçus, le piquant des détails, frappèrent vivement. Le curieux chapitre où est retracée, dans ses plus intimes particularités domestiques, la

vie privée de nos pères, à une époque dont cinq siècles nous séparent, obtint un succès qui dure encore. On fut tout étonné d'apprendre que la France du XIV^e siècle ou tout au moins de la première moitié, était probablement aussi peuplée, sinon plus, que celle du XIX^e ; qu'elle jouissait d'une aisance générale, de mœurs libérales et gaies ; que ses vêtements, ses habitations, son ameublement, offraient un luxe relatif, inconnu des nôtres, du moins dans certains détails, tels que les fourrures et l'argenterie, alors en usage jusque sous le toit de chaume du paysan. Par malheur, les dissensions intestines et la terrible *Guerre de cent ans* vinrent assombrir ce riant tableau et faire reculer pour longtemps la civilisation en voie de fleurir.

Sous son format plus modeste, cette nouvelle édition de l'histoire de notre glorieux héros breton et de son temps ne pourra que populariser ces neuves et intéressantes notions sur une époque si mal connue jusqu'ici. Il est regrettable, toutefois, que les nombreuses et souvent si curieuses notes de la première édition aient disparu de celle-ci. On aurait pu, ce semble, sans trop grossir le volume, en conserver tout au moins les principales. Espérons que ce vide sera comblé dans l'édition prochaine.

Nous comptons aussi que le 2^e tome ne tardera pas trop à paraître. Car nous n'avons encore que le premier, comprenant la jeunesse de Bertrand et une partie de son âge mûr (de 1320 à 1364). La composition d'une œuvre historique de cette importance et de cette nouveauté exige une somme de travail et de recherches qui explique de reste et justifie sa lenteur. Nous connaissons assez M. Siméon Luce et sa scrupuleuse conscience d'érudit pour être assuré que nous ne ferons que gagner à attendre. Son 1^{er} tome lui a valu tout à la fois le grand prix Gobert et le titre de membre de l'Institut. Quelle distinction nouvelle lui vaudra le second ?

Le 1^{er} semestre 1882 du *Tour du Monde* nous offre une série des plus variées. Avec M^{me} Anna Blount, après, toutefois, son compatriote Palgrave, l'énigmatique voyageur, nous faisons un *Pèlerinage*

au *Nedjed*, le romanesque et mystérieux berceau de la race arabe. A la suite de MM. Lemonnier, Lartet et Müntz, nous parcourons successivement la Belgique, la Syrie d'aujourd'hui et les parties les moins habituellement visitées de la Toscane. Continuant ses intéressantes excursions à travers la région caucasienne, M^{me} Carla Serena nous conduit au Samourzakan et en Abasie. Puis, sur la *Véga* de Nordenskjöld, nous accomplissons, pour la première fois, le périple entier de l'Asie, et nous découvrons le *Passage du Nord-Est*, regardé jusqu'ici comme chimérique : voyage désormais fameux, sur lequel nous aurons occasion de revenir. Enfin, avec le courageux et infortuné docteur Crevaux et son digne compagnon Lejanne, l'un médecin, l'autre pharmacien de la marine, nous traversons l'Amérique du Sud, de la Nouvelle Grenade au Venezuela, de la Cordillère à l'embouchure de l'Orénoque, en descendant le Guaviare au *Rio de Lesseps*, extrême affluent du grand fleuve. Un marin nantais, François Burban, était de la partie. Après avoir impunément bravé les rapides, les *randals* et les *angosturas*, les attaques des voraces caïmans et le terrible poison *curare* des flèches indiennes, le malheureux succombait à la suite d'une double piqûre de raie venimeuse d'eau douce, au moment où l'expédition allait atteindre l'Atlantique.

On sait que le chef de celle-ci ne devait pas longtemps survivre à son brave compagnon. Il y a quelques mois à peine, après avoir entendu de sa bouche le récit de cette troisième traversée de l'Amérique, nous voyions repartir l'intrépide Crevaux, plein de vie et d'espoir. Cette fois, son but était de relier le bassin de la Plata à celui de l'Amazone, en explorant leurs affluents les moins connus, au cœur même du continent. Quelques semaines plus tard, Phéroïque voyageur tombait, avec quatre autres Français, sous les coups des sauvages indiens Tobas, sur les bords du Pilcomayo ¹. Il est regrettable que le nègre guyanais Apatou, le fidèle compagnon du

¹ Les dernières nouvelles parvenues à la Société de Géographie de Paris permettent d'espérer que quelques membres de la mission Crevaux, tout au moins, dont un matelot français, ont pu échapper à la catastrophe.

docteur dans ses précédents voyages, et qui lui avait plus d'une fois asuvé la vie, ne l'aît pas accompagné dans celui-ci.

Le massacre de la mission Flatters, dans le Sahara central africain, et celui de la mission Crevaux, dans l'Amérique du Sud, se font, à une année d'intervalle, un douloureux pendant.

La *Nouvelle bibliothèque des Voyages* vient d'ajouter à son catalogue plusieurs intéressants volumes.

C'est d'abord le *Sahara algérien*, de M. Victor Largeau, l'un de nos plus courageux explorateurs nord-africains, à qui nous devons déjà *Le Pays de Rirha*, et qui, né à Niort, est quasi-vendéen, comme son célèbre devancier René Caillié. Après nous avoir décrit les grandes oasis de Rhadamès, de Biskra et d'Ouargla, où il eut à subir l'effrayante chaleur de $+ 55^{\circ}$ à l'ombre ! l'écrivain voyageur nous promène, cette fois, à travers les déserts de l'Erg, dans l'inextricable labyrinthe des dunes sablonneuses, et au fond des jardins quasi-souterrains des oasiens du Souf.

M. Largeau aurait désiré pénétrer jusqu'au Hoggar (le *Ahaggar* des Touaregs), cette Suisse saharienne aux sommets neigeux, que nul Européen n'a encore visitée. Mais il avait à traverser, chemin faisant, la mystérieuse oasis d'Aïn-Çalah, si jalousement fermée par le fanatisme musulman, qu'un seul chrétien, l'Allemand Ghérard Rholffs, a pu en franchir le seuil, encore par subterfuge. Informés du projet de notre compatriote, les chefs de l'oasis lui firent connaître que, s'il osait s'y aventurer, il n'en sortirait pas vivant. Le voyageur dut se le tenir pour dit et renoncer à son plan.

C'est à l'autre bout de l'Afrique que nous conduisent M. de Weber et son élégant traducteur, M. J. Gourdault, dans leur commun ouvrage : *Quatre ans au pays des Boërs*. A leur suite, nous parcourons successivement les champs diamantifères du fleuve Orange, fortuitement découverts par un chasseur d'autruches en 1867, et qui, en quinze années, ont livré au commerce pour trois

à quatre cents millions de leur précieux produit ; le *Griqualand* ou pays des *Griquas* (métis de Boërs et de Hottentots) ; le Zoulouland, dont une récente catastrophe a tristement illustré le nom ; les états libres de Natal et du Transwaal, récemment fondés par les Boërs ¹, fuyant devant l'envahissante domination britannique, laquelle, plus encore par sa politique cauteleuse que par la force, refoule peu à peu vers le Zambèse ces simples et flegmatiques géants, plus laboureurs et pasteurs que guerriers, bien que les premiers tireurs du monde.

De Paris au Tibet nous offre les notes du regrettable lieutenant de vaisseau Francis Garnier nous racontant sa seconde traversée de la Chine (1872-73), complément de sa précédente exploration du grand fleuve asiatique Mé-Kong, commencée sous la direction du non moins regretté commandant de Lagrée. Garnier venait de mettre la dernière main à la monumentale relation de cette première et mémorable expédition, quand il repartit pour l'extrême Orient, d'où il ne devait plus revenir. Le présent volume, beaucoup plus modeste, est donc comme le testament littéraire du jeune et héroïque officier.

Les *Légendes des plantes et des oiseaux*, de M. Xavier Marmier, que sont-elles, sinon un voyage encore exécuté à travers les deux règnes supérieurs de la nature ou leurs plus charmantes provinces ? Voyage des plus charmants lui-même, à la fois scientifique et poétique, et dans lequel nous avons la bonne fortune d'être guidé

¹ Corruption anglaise du mot hollandais *burren*, le mot *Boërs* (pron. *Bour*), signifie proprement *paysans*. Quoique l'élément néerlandais domine chez eux, les Boërs offrent un mélange de différentes nationalités d'origine européenne. Ils comptent dans leurs rangs nombre de descendants de réfugiés protestants français, ayant émigré jusqu'au sud de l'Afrique à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, et l'on se souvient que c'est un petit-fils de ces vieux huguenots, le général improvisé Joubert, qui commandait la dernière insurrection des Boërs contre les forces anglaises. Rappelons aussi que le fameux vin du Cap ou de Constance est dû à des cépages importés par ces anciens émigrés français.

par un touriste émérite, qui, après avoir beaucoup vu par lui-même ou lu chez les autres, a beaucoup retenu.

Le *Dictionnaire de géographie universelle*, de M. Vivien de Saint-Martin, s'est enrichi de 3 fascicules nouveaux (Nos 17, 18 et 19), qui nous conduisent jusqu'à la lettre H inclusivement. Plus avare, le *Dictionnaire des Antiquités grecques et latines*, dont nous avons déjà eu occasion de signaler la lenteur, ne nous donne, depuis deux ans bientôt de silence, qu'une livraison, la 8^e, laquelle n'épuise pas encore la lettre C. Espérons toutefois que nous verrons enfin, quelque jour, se terminer ces deux grands ouvrages, qui font déjà si hautement honneur à l'érudition française.

Ajoutons un autre recueil moins monumental, mais considérable aussi : « *L'année scientifique et industrielle*, memento annuel publié depuis un quart de siècle par l'infatigable vulgarisateur, Louis Figuier, et où sont exposés les travaux les plus récents des savants français et étrangers, les inventions nouvelles et leur application à l'industrie, à la science et aux arts.

Mentionnons encore, à l'article de la *Bibliothèque des Merveilles*, un nouvel opuscule de M. le comte du Moncel, l'un de nos plus savants physiciens, traitant de ces trois autres merveilles si étonnantes, encore dans la première période de leur épanouissement, le *Microphone*, ce microscope acoustique, qui amplifie le son comme le microscope optique grossit les objets, au point de permettre de percevoir, non seulement le bruit des pas d'une mouche, bruit rendu comparable au piétinement d'un cheval, mais encore les cris du même insecte, surtout son cri de mort ! — le *Phonographe* et le *Radiophone* ou *Photophone*, ces deux magiciens qui font parler, celui-là la matière solide, celui-ci la lumière !

(La fin à la prochaine livraison).

LUCIEN DUBOIS.

LE COMBAT DU 13 PRAIRIAL AN II

ET LA LÉGENDE DU VENGEUR

I

ÉTAT DE LA MARINE

La succession constante de victoires et de défaites que nous remarquons dans les fastes de la marine française, est la preuve la plus convaincante de la puissance navale de notre pays. Nous voyons, en effet, les triomphes éclatants succéder aux désastres les plus épouvantables, avec une étonnante rapidité. En lisant nos annales maritimes, on est surpris de la facilité avec laquelle les rois de France créaient des flottes nombreuses et redoutables.

Pour protéger les côtes de son vaste empire, Charlemagne avait une flotte aguerrie, que n'osèrent attaquer ni les Normands ni les Sarrazins, mais qui fut dispersée sous les successeurs débonnaires du grand empereur. Dissoute et anéantie sous Philippe-Auguste, notre marine s'élança, au commencement du règne de Louis XII, au faite de la puissance navale, pour retomber, sous François I^{er}, dans une longue série de revers et briller d'un nouvel et vif éclat sous Louis XIV. Le désastre de la Hougue porta cependant un coup terrible à

notre marine militaire ; mais elle se releva bientôt, plus forte que jamais, sous Tourville et Duguay-Trouin, pour courir de nouveau à une rapide décadence sous Louis XV. Dans les dernières années du règne de ce prince, un habile ministre, le duc de Choiseul, s'occupa avec activité du rétablissement de notre marine et lui acquit un prestige qu'elle conserva, grâce au zèle intelligent de M. de Sartine et de Foullon de Doué, jusqu'à la mort de ce roi. La marine française ne fut pas moins brillante sous le règne de Louis XVI ; à la veille de la Révolution, la diplomatie traditionnelle de la France était à son apogée, et on n'a peut-être pas assez fait ressortir jusqu'ici la grandeur de la politique extérieure de notre pays, pendant ce règne. Les perturbations intérieures ont malheureusement fait oublier notre haute situation diplomatique, situation à laquelle la marine française avait si puissamment contribué.

La Révolution, qui détruisit tant de choses, bouleversa la puissance navale de la France, qui se vit tout à coup forcée d'abandonner la suprématie qu'elle s'était arrogée sur les mers avant 1789 par une série de victoires. A cette époque de douloureux souvenir, les officiers de marine qui avaient servi avec tant de fidélité et de bravoure sous l'ancien régime, ne purent voir sans une répugnance bien naturelle s'établir un ordre de choses qui, loin de réformer ce qu'il était utile de changer, renversait sans discernement les meilleures institutions. Le poste qui leur avait été confié devint rapidement de plus en plus difficile à garder, leur devoir de plus en plus dangereux à remplir. Tenus en méfiance par les révolutionnaires, quelque justes que pussent être les châtimens qu'ils infligeaient à leurs hommes révoltés, ils étaient certains d'être constamment blâmés par les législateurs. Ne pouvant réprimer l'insubordination toujours croissante de nos marins, insubordination que les hommes du pouvoir encourageaient, prévoyant dans un avenir prochain les plus cruelles persécu-

tions contre les partisans de l'ancien ordre de choses, nos officiers les plus braves et les plus expérimentés, les plus fidèles défenseurs de la Royauté, allèrent chercher à l'étranger un refuge contre la tempête politique qui grondait au-dessus de leurs têtes.

L'émigration des officiers de marine aguerris par une longue et sévère pratique de leur difficile métier, ne fut pas la seule cause de la subite décadence de la marine royale ; le système adopté par les assemblées révolutionnaires pour la reconstitution des cadres et la formation des équipages, contribua aussi largement à la désorganisation de l'armée navale et à l'impuissance ou aux revers qui en furent les conséquences inévitables.

Pour former de véritables marins, capables de manœuvrer sous le feu de l'ennemi avec le sang-froid et la précision voulus, il faut de longues années ; il faut, par une pratique journalière, les rompre aux fatigues, aux habitudes de leur profession.

En Angleterre on avait bien compris cette nécessité : dans la marine royale britannique, une fois portés sur le rôle d'un navire, les hommes y restaient tant que la nation pouvait attendre d'eux quelque service. Le matelot bien formé, imbu de l'esprit de corps, instruit, discipliné, ne quittait le vaisseau sur lequel on l'avait embarqué, que lorsque ce vaisseau, tombant de vétusté, ne pouvait plus tenir la mer. Les mêmes officiers commandaient toujours les mêmes hommes ; de cette façon, ils connaissaient le caractère, les aptitudes de leurs subordonnés, et pouvaient ainsi assigner à chaque matelot le poste qui lui convenait le mieux.

En France, avec la nouvelle organisation, il n'en était pas de même. On avait substitué à l'inscription maritime le recrutement de la flotte par la conscription, qui souvent, au lieu de prendre les marins dans les hommes du littoral, affectait au service de mer des jeunes gens de l'intérieur des

terres; nos matelots se trouvaient remplacés, au moment même où ils commençaient à connaître les mille détails du métier. D'un autre côté, avec toutes ces perturbations, les officiers n'avaient pas eu le temps de connaître le caractère, les capacités individuelles de leurs hommes, et les équipages se trouvaient privés de la force que donne une longue pratique, et de la confiance qu'ils eussent eue dans leurs chefs.

La marine anglaise avait donc sur la marine française de grands avantages, dont elle sut profiter et dont on peut constater les effets pendant tout le cours de la Révolution.

C'est qu'à cette époque, si la France avait un matériel complet de guerre, de nombreux vaisseaux, elle n'avait pas ce qui fait la force d'une flotte, elle manquait de matelots et surtout de chefs. Nos flottes furent vaincues, grâce à l'impétuosité des capitaines qui les commandaient. Le gouvernement remplaça les officiers de marine émigrés par des officiers de la marine marchande, incapables de diriger des navires de guerre. Quand la patrie est en danger, qu'il faut défendre son territoire, le soldat le plus inexpérimenté trouve souvent, dans l'ardeur, dans l'enthousiasme du combat, des ressources et des inspirations qui peuvent quelquefois suppléer à la pratique; mais sur mer il n'en est plus de même; il ne faut pas seulement du courage, de l'enthousiasme, il faut aussi un long exercice, une grande connaissance de l'art, une sorte de routine même, l'obéissance instinctive, non seulement chez l'officier, mais encore chez le matelot, car le marin n'a pas à combattre des hommes, il a aussi à lutter contre la fureur des éléments déchaînés. Dans un combat naval, la moindre faiblesse est presque toujours suivie d'un profond découragement, d'une complète démoralisation; car chacun sait que la défaite, c'est la mort, la mort terrible dans l'abîme.

Le fait d'armes le plus célèbre par les révolutionnaires, le plus chanté par les poètes de cette terrible époque, fut un des épisodes du combat du 13 prairial an II, la défaite honorable

d'un des vaisseaux de la flotte française : *le Vengeur du peuple*.

La célébrité de ce navire tient moins à un combat bravement soutenu qu'à une légende habilement composée, dont presque tous les détails furent inventés par Barère et par Jean Bon Saint-André, et facilement acceptés par une assemblée qui ne voyait dans ces transformations de la vérité qu'une exagération patriotique utile à entretenir.

La manière dont les historiens de la Révolution ont raconté ce désastre, l'emphase avec laquelle ils ont célébré ce naufrage, est bien loin de l'histoire véritable des derniers moments du *Vengeur*.

II

LE VENGEUR DU PEUPLE

La tactique des révolutionnaires, pour discréditer leurs adversaires, était de nier hardiment tout ce que l'ancien régime pouvait avoir eu de gloire. Est-ce que Barère n'avait pas hautement proclamé qu'avant l'époque glorieuse et inespérée où ses coreligionnaires s'étaient emparés du pouvoir, le saint amour de la patrie n'avait jamais existé ; qu'avant l'émancipation d'un peuple vieilli et opprimé sous des institutions anti-sociales, le patriotisme n'était qu'un mot vide de sens et que, seule, la Révolution pouvait enfanter des héros ?

Le vaisseau qui succomba à la fin du combat du 13 prairial an II, dont le naufrage fut appelé « *un immortel suicide* »¹ et qui est connu généralement sous le nom de « *Vengeur*, » se nommait, en réalité, *le Vengeur du peuple*. Ce navire dut sa célébrité bien plus à son naufrage qu'à son combat. La légende est en cela absolument erronée, car si les marins du « *Vengeur du*

¹ *Revue britannique*, 1839.

peuple » et surtout leur chef, eurent un instant de défaillance, ce fut justement au moment de sombrer ; et jusqu'à cet instant ils avaient bravement combattu pendant trois jours, sans que leur conduite ait été cependant héroïque. Dans les fastes de la marine française, les combats de ce genre sont très communs, et jusqu'à ce jour, on avait justement pensé que, pour être un héros, il faut faire plus que son devoir.

Il est étonnant que cette légende héroïque soit aujourd'hui encore acceptée sans contrôle. Or ce contrôle est facile à établir et l'on reste stupéfait en présence du crédit de cette légende mensongère, en lisant le récit du combat que nous ont laissé les survivants du *Vengeur du peuple*, récit rédigé par le commandant Renaudin et contresigné par un grand nombre de ses compagnons d'armes, prisonniers avec lui en Angleterre.

Il est encore plus étonnant qu'on ait perpétué cette légende, après la polémique engagée, en 1839, entre le *National*, le *Fraser's Magazine* et la *Revue britannique* ; polémique qui eut alors un grand retentissement et à la suite de laquelle on était en droit de croire que l'on ne reviendrait plus sur un fait historique parfaitement éclairci. Cela prouve, une fois de plus, qu'il est plus facile de créer une légende que de la réfuter.

Il y eut dans la marine française deux navires du nom de *Vengeur* ; les combats du premier méritent de ne pas être oubliés, car leur histoire fut aussi brillante que celle du *Vengeur du peuple*, quoiqu'on en ait moins parlé.

Le premier *Vengeur* était un petit navire de 64 canons, construit en 1757 : il fit partie, en 1779, de l'escadre de La Mothe-Picquet, qui se portait au-devant d'un convoi qu'attendaient nos colonies des Antilles. Il contribua beaucoup, en dégageant le vaisseau amiral, l'*Annibal*, assailli de tous côtés par l'ennemi, à la victoire remportée sur l'amiral Parker par La Mothe-Picquet, en vue de Fort-Royal de la Martinique, le

18 décembre 1779. Le *Vengeur* périt de vétusté à Bourbon¹.

Un second *Vengeur*, mis à flot à Brest, en décembre 1789, fit partie de l'escadre confiée au contre-amiral Truguet. Il alla s'échouer misérablement dans la baie d'Ajaccio, pendant la campagne sur les côtes de Sardaigne, campagne fameuse par le premier combat de Napoléon Bonaparte et par la lâcheté des Marseillais du 10 août, ceux qui avaient donné leur nom au *Chant de guerre de l'armée du Rhin*.

Le « *Vengeur du peuple* » avait porté², sous l'ancien régime, le nom de *Marseillais*. Ce navire, mis à l'eau en 1762, à Rochefort, avait eu une brillante jeunesse. En 1778, il remportait l'avantage dans un engagement contre le *Preston*, monté par le commodore Ottham. En 1779, il coopérait à la prise de la Grenade par l'escadre du comte d'Estaing. En 1782, il se faisait remarquer par sa vaillante conduite dans les deux rencontres de M. de Grasse avec le contre-amiral Hood. Après avoir longtemps et bravement servi, le « *Marseillais* » fut refondu en 1788. En 1791, il venait d'être doublé en cuivre et n'était pas encore complètement armé, lorsqu'il fut désigné pour faire partie de l'escadre réunie à Brest, placée sous les ordres de Villaret-Joyeuse. On procéda à son armement complet, et Le Dall-Kéréon, commandant du port de Rochefort, écrivit au ministre qu'il avait désigné pour le *Marseillais* le capitaine Renaudin³. Pendant qu'à Rochefort on se hâtait de finir l'armement du *Marseillais*, à Paris, on changeait le nom de *Marseillais* en celui, plus expressif, de *Vengeur du peuple*, nom que les révolutionnaires donnaient au bourreau. Le 3 floréal an II, le *Vengeur du peuple*, le *Jemmapes* et le *Pelletier* mouillaient en rade de Brest, avec quatre mois de

¹ Le *Moniteur de la Flotte* (1858, No 35) contient l'historique du *Vengeur* de 1757 (cité par Jal., *Dict. critique de Géog. et d'Histoire*, p. 1245).

² Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, vi, 108.

³ Jal. *Dictionnaire biographique*, p. 4244.

vivres et leurs équipages complets¹. Le *Vengeur du peuple* se rallia à l'escadre de Villaret-Joyeuse, qui avait pour mission de protéger l'arrivée d'un convoi de grains venant d'Amérique.

III

COMBATS DU 9 AU 13 PRAIRIAL AN II (28 MAI-1^{er} JUIN 1794.)

L'année 1794 était signalée par une des plus affreuses famines qu'ait essuyées la France. En guerre avec toutes les puissances de l'Europe, le gouvernement se vit obligé de demander des subsistances à l'Amérique. On attendait avec la plus grande impatience un convoi qui était escorté par deux vaisseaux de ligne. La France entière avait les yeux sur ce convoi, attendu avec l'anxiété de la faim ; il ne fallait donc rien négliger pour assurer son heureuse entrée dans un port français. C'est dans ce but qu'une escadre fut confiée à Villaret-Joyeuse.

Ce brave officier, dont les principes étaient bien connus pour être hostiles à la Révolution, n'était encore que capitaine de vaisseau. Le conventionnel Jean Bon Saint-André, commissaire délégué près de la flotte armée à Brest, le fit nommer chef de l'escadre. « C'est un aristocrate, disait-il, mais c'est un brave, et je sais qu'il servira bien. » Ce juste éloge, rendu à la bravoure de Villaret-Joyeuse par le représentant du peuple, ne pouvait donner à ce brillant officier les capacités qu'il n'avait pas. Excellent capitaine de frégate, Villaret n'avait, en effet, aucune des qualités requises pour commander en chef ; mais, comme nous l'avons déjà dit, la

¹ Jal. *Dictionnaire biographique*. Lettre de Villaret-Joyeuse à Dalbarade, ministre de la marine, p. 1244.

marine était dans le plus complet désarroi; l'on ne pouvait parvenir à remplir les cadres que par la nomination des non-valeurs aux postes les plus élevés, qui étaient confiés le plus souvent non pas aux plus capables, mais aux plus révolutionnaires. Le choix du représentant du peuple fut donc, en cette circonstance, meilleur qu'à l'ordinaire.

Le 8 prairial an II, l'amiral donne le signal de partance; la flotte française, forte de vingt-six vaisseaux de ligne ¹, sort

¹ Vaisseaux composant la flotte française, d'après William James (*The naval history of Great Britain*, New edition, 1878, 1, 140.

VAISSEAUX :	CANONS :	CAPITAINES :
1 <i>Montagne</i>	120.....	Contre-amiral : Louis-Thomas Villaret-Joyeuse. Commandant : Bazire. Capitaine : Jean-François Vignot.
2 <i>Terrible</i>	110.....	Cap. Pierre Jacques Longier.
3 <i>Révolutionnaire</i>	».....	Cap. Vandangel.
4 <i>Républicain</i>	».....	Contre-amiral François-Joseph Bouvet. Cap. Pierre Mandé Lebeau.
5 <i>Indomptable</i>	80.....	Lamel.
6 <i>Jacobin</i>	».....	Gassin.
7 <i>Juste</i>	».....	Blavet.
8 <i>Scipion</i>	».....	Huguet.
9 <i>Sans-Pareil</i>	».....	Contre-amiral: Jean-Marie Nielly. Cap. Jean-François Couraud.
10 <i>Audacieux</i>	74.....	» Jean-François Pilastre.
11 <i>Patriote</i>	».....	» Lucadore.
12 <i>Ténéraire</i>	».....	» Morel.
13 <i>Trajan</i>	».....	» Dumourier.
14 <i>Achille</i>	».....	» Guillaume Jean-Noël la Villegris.
15 <i>America</i>	».....	» Louis l'Héritier.
16 <i>Conception</i>	».....	» Joseph Allary.
17 <i>Entreprenant</i>	».....	» Le Franc.
18 <i>Eole</i>	».....	» Bertrand Keranguin.
19 <i>Gasparin</i>	».....	» Tardy.
20 <i>Jemmapes</i>	».....	» Desmartis.
21 <i>Impétueux</i>	».....	» Douville.

du port de Brest. Favorisée par le vent, elle gagne bientôt la pleine mer et vogue sur trois lignes dans un ordre parfait. Villaret-Joyeuse avait pour instructions d'attendre le convoi en pleine mer et de le ranger sous son escorte, pour le conduire à Brest. Alors seulement, s'il rencontrait la flotte anglaise, il devait lui livrer combat, afin de permettre à Vanstabel de convoier les transports. Les instructions étaient formelles ; Jean Bon ne voulut pas les suivre, et son entêtement amena le désastre du 13 prairial.

(A suivre.)

GUSTAVE BORD.

VAISSEAUX :	CANONS :	CAPITAINES :
22 <i>Montagnard</i>	74.....	» Jean-Baptiste-François Bonpart.
23 <i>Montblanc</i>	».....	» Thévenard.
24 <i>Mucius</i>	».....	» Larégny.
25 <i>Neptune</i>	».....	» Tiphaine.
26 <i>Nortumberland</i>	».....	» François-Pierre Étienne.
27 <i>Pelletier</i>	».....	» Bérard.
28 <i>Tourville</i>	».....	» Langlois.
29 <i>Tyrannicide</i>	».....	» Alain-Joseph Dordelin.
30 <i>Vengeur</i>	».....	» Jean-François Renaudin.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA COURSE AU XVII^e SIÈCLE. DUGUAY-TROUIN ET SAINT-MALO, LA CITÉ-CORSAIRE, d'après des documents inédits, par l'abbé M.-F. Poulain, professeur de rhétorique à l'institution de Saint-Malo, docteur ès-lettres. — Paris, Didier, 1882, in-8^o, 400 pp., fac-similé et plan.

Parmi les nobles et grandes figures de nos illustrations maritimes, il en est peu d'aussi sympathiques et d'aussi populaires que celle de Duguay-Trouin. Ses exploits tiennent de la légende, et plus d'une vocation est éclos à la lecture des combats émouvants qui marquent cette merveilleuse carrière, si bien remplie et toujours guidée par le plus pur patriotisme.

M. l'abbé Poulain vient de publier sur le vaillant Malouin un volume digne de la cause qu'il avait à traiter et du héros qu'il mettait en scène. Il a envisagé son sujet sous trois rapports : la course au XVII^e siècle, l'homme de mer, l'écrivain.

La course forme l'un des plus glorieux chapitres de l'histoire de la marine française. Pour beaucoup de personnes, elle a été abolie par l'acte de 1856. Inconscientes des actes de courage et de valeur qui la distinguèrent, et surtout des résultats immenses et indiscutables qui lui sont dus, elles ne voient dans cette atteinte à la liberté du commerce qu'une piraterie répréhensible, qu'une source d'abus et de violences; qu'il faut à jamais condamner et flétrir. La course, comme elle se pratiqua jusqu'en 1814, est devenue, sinon impossible, du moins bien difficile, et les croiseurs seront désormais des bâtiments de l'Etat. Elle appartient donc à l'histoire. Pratiquée par tous les peuples, elle fut le résultat fatal et nécessaire de ce système, toujours mis en œuvre : nuire le plus possible à l'ennemi. Sans réflexion ou de parti pris, ses détracteurs la confondent avec la piraterie, de laquelle elle diffère de toute la distance qui sépare l'honnête homme du voleur. Sachons donc gré à l'auteur d'en avoir démontré la légitimité. Son caractère ecclésiastique ajoute au poids

de sa démonstration, et servira peut-être à modifier les idées préconçues des ennemis, par système, de nos hardis corsaires.

« Jamais, dit notre auteur, une nation ne s'arrogea sur les mers un empire aussi absolu que l'Angleterre. Dès le commencement du XVII^e siècle (1621), un jurisconsulte anglais, Sedlen, dans son livre *Mare conclusum*, affirme qu'un peuple peut posséder la mer aussi légitimement que les continents, qu'il peut défendre d'y passer, d'y faire la pêche ou la guerre, que tel est le droit de l'Angleterre sur l'Océan breton et même depuis la côte anglaise jusqu'aux rivages d'Amérique. Ce livre fut dédié à Jacques I^{er} et couvrit ses maximes exorbitantes de la sanction royale ; il exprime les principes suivis par l'Angleterre dans les affaires maritimes jusqu'au XIX^e siècle. Au XVII^e, elle les appliquait, rançonnait les navires passant dans les mers qu'elle regardait comme sa propriété, et prétendait bloquer les ports à distance, sans les environner d'un obstacle matériel et effectif. Ses corsaires, ses machines infernales, prouvent quel était son respect du droit des gens. En France, au moins, on avait un code des prises réglé d'avance ; en Angleterre, il était à chaque instant modifié, suivant l'intérêt ou le caprice.

« Enfin, les corsaires français de cette époque étaient des gens avec lesquels on pouvait compter : ils étaient étroitement unis à la marine royale, et ne faisaient pas la guerre comme les pirates normands ou les anciens écumeurs de mer. Plusieurs à ce métier s'élevèrent à la dignité de gentilshommes et portèrent noblement ce titre ; ce qui prouve que leur profession ne les avait pas dégradés. Ils obtinrent même l'estime de leurs ennemis ; et pour conclure par un mot de l'éminent jurisconsulte Cauchy, dont nous aimons à nous couvrir dans cette grave question, « les noms illustres de Jean-Bart et de Duguay-Trouin ont ennobli ce genre de guerre, et, parmi les arguments en faveur de la course, le plus saisissant et le plus fort est le souvenir de leurs hauts faits. » (P. 49 et 50.)

Après avoir traité avec érudition l'histoire de la course, sa législation au XVII^e siècle, sa légitimité, M. Poulain aborde dans sa

seconde partie, le rôle militaire de Duguay-Trouin. Il raconte avec verve et entrain la vie de l'intrépide marin, déduisant les résultats importants que ses exploits obtiennent dans la politique de l'époque. Saint-Malo, la patrie de Duguay, n'est point oubliée, et les représailles terribles que les Anglais exercent contre la cité-corsaire prouvent les coups terribles que les marins bretons infligent à la Grande-Bretagne.

Dans la troisième partie, entièrement neuve, M. Poulain nous présente l'écrivain. Il prouve sans réplique l'authenticité des mémoires dont les divers imprimés ne sont qu'une traduction fort incomplète d'un obscur romancier du XVIII^e siècle. « La ville de Saint-Malo a retrouvé, et conserve précieusement dans ses archives, six cahiers racontant ses aventures, écrits de la propre main de l'auteur. » C'est à ces cahiers que sont empruntées de nombreuses citations, admirablement choisies, qui permettent d'apprécier Duguay-Trouin comme peintre littéraire remarquable, et font ressortir son noble caractère, sa sensibilité, sa modestie, son dévouement pour le roi, son humeur un peu querelleuse, le but qu'il poursuit toujours : la gloire et l'avantage de la France. Le style de l'original est plus coulant, plus naïf et de beaucoup supérieur à la phrase prétendue corrigée et rajeunie des éditions variées, qui en ont été données.

« Tous les caractères qui font le charme de la littérature maritime se rencontrent dans l'ouvrage de Duguay-Trouin, ajoute M. Poulain, p. 267. Ce qui frappe d'abord, c'est une franche allure, une simplicité pleine de noblesse. — « Mon style simple fera connoître, dit-il, qu'ils sont écrits de la main d'un soldat incapable de farder la vérité et peu instruit des règles de l'éloquence... » Tout est clair, facile à saisir ; les manœuvres les plus compliquées de l'abordage se déroulent devant nos yeux sans qu'il soit besoin d'un dictionnaire pour les traduire en langage intelligible. L'ordre dans lequel il dépeint un combat est l'image de celui qu'il observait dans l'action elle-même : nous voyons les vaisseaux rangés à la place qu'ils doivent occuper, leur nombre, leur force, ensuite la part que chacun prend à la lutte. (P. 267-268.)

« Duguay-Trouin eut tous les talents, toutes les vertus qui font le grand capitaine, l'intelligence qui conçoit, la discipline énergique qui fait exécuter, le but élevé qui ennoblit l'action. .

• Sa vie, nous l'avons démontré, n'est pas une suite de combats sans ordre, sans plan suivi : il ne se contente pas d'écumer les mers au hasard : sans se rendre peut-être un compte bien exact de son rôle politique, il en a au moins l'intuition. Dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, il seconde la flotte et ruine le commerce ennemi ; dans la guerre de la Succession, isolé, ne pouvant compter que sur lui seul, il se porte, avec une promptitude, une audace merveilleuse, partout où le péril est plus pressant et son secours plus nécessaire, dans la Manche, dans l'Océan, sur les côtes d'Espagne ; et, lorsque ces mers lui sont fermées, il ne renonce pas à la lutte et va désoler les colonies portugaises. L'expédition de Rio-Janeiro suffirait seule à prouver qu'il eut le coup d'œil sûr et rapide d'un habile général. » (P. 327.)

Une bonne biographie de Duguay-Trouin était à faire. A coup sûr, le brave lieutenant-général des armées navales méritait bien cet hommage. Aujourd'hui, la lacune est comblée d'une façon heureuse et complète, avec une patience de recherches, une sûreté d'appréciation et une élégance de style qui ne laissent rien à désirer.

Il y a environ une douzaine d'années, lorsque nous commençons nos recherches sur la marine du port de Nantes, un officier supérieur, loin de nous encourager, nous détournait de ce dessein, en affirmant que tout homme qui n'était pas marin, ne pouvait pas, ne devait pas essayer de traiter ce sujet. C'est donc avec une double satisfaction que nous félicitons sincèrement M. l'abbé Poulain d'avoir victorieusement répondu à ce singulier paradoxe, et d'avoir doté l'histoire de la marine d'un livre remarquable sous ses divers points de vue, et que les lecteurs sérieux seront désireux de connaître, et étudieront avec fruit.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO.

LA CENSURE SOUS LE PREMIER EMPIRE, avec documents inédits, par M. Henri Welschinger. Paris, Charavay, in-8°, 1882.

Si, comme nous n'en doutons pas, ce livre fait son chemin dans le monde des hommes qui ont le goût de l'histoire et le souci de la vérité pour elle-même, on peut être assuré que son succès ne devra rien aux passions politiques. Le moment en effet serait mal choisi pour attendre le public sur les infortunes des auteurs qui, sous le premier empire, avaient des velléités d'indépendance. Il y a une quinzaine d'années, sous le second empire, on eût rapproché avec empressement certains faits, de faits analogues racontés par M. Welschinger; aujourd'hui que les journaux sont remplis d'appels sauvages au vol et à l'assassinat, il ne faudrait peut-être pas chercher longtemps pour rencontrer des gens disposés à regarder la censure comme une délivrance plutôt qu'à la redouter comme un fléau.

On trouverait certainement dans cet ouvrage de nombreux arguments pour démontrer les inconvénients de la censure; mais les arguments seraient empruntés aux faits et non aux considérations de l'auteur. C'est un livre d'histoire et non une œuvre de polémique; c'est à ce titre seulement qu'il nous appartient de le signaler ici à l'attention des lecteurs.

Tout le monde sait que, sous le premier empire, la presse quotidienne, les brochures, les livres, étaient surveillés de telle sorte que la communication des écrivains avec le public n'était possible, sur les choses les plus banales, que sous le bon plaisir d'officiers choisis, nommés et payés par l'Empereur. Il semblait à ce conquérant tout-puissant que les Bourbons exilés, si oubliés qu'ils fussent, étaient un danger permanent, et il n'est pas de petitesse à laquelle ce grand homme ne s'abaissât pour empêcher de prononcer leur nom. M^{me} de Staël, en racontant dans des livres immortels les persécutions mesquines qui lui furent infligées, a montré quelles misérables rancunes pouvaient hanter parfois la cervelle d'un homme de génie. Aussi M. Welschinger n'a-t-il pas la prétention de nous dire des choses absolument neuves. Il s'est

surtout attaché à tirer des archives la preuve, en quelque sorte matérielle, de tout ce que les historiens ont dit de la censure sous le premier empire. Les noms des censeurs, leurs appointements, leurs scrupules, leur absence de scrupules, leurs excès de zèle, les correspondances et les règlements relatifs à la censure, rien ne lui a échappé, et il donne les textes tout entiers. Dans un exposé historique, il fait l'histoire de l'institution, et, ce qui n'est pas la partie la moins curieuse du livre, c'est le récit des efforts de Napoléon pour faire croire au public que l'opinion sous son règne était parfaitement libre de se manifester.

Dans son intéressante histoire du *Théâtre pendant la révolution*, M. Welschinger avait déjà signalé quelques-unes des vilenies de la censure sous la Terreur et le Directoire; il y aurait encore, croyons-nous, beaucoup de choses à dire sur la censure des livres et des brochures à ces époques, et il ne suffit pas de rappeler que la censure était inutile, lorsque la loi punissait de mort tous ceux qui se permettaient de faire de l'opposition. Il y aurait tout un livre curieux à faire sur les persécutions dirigées contre la parole et même contre la pensée par des hypocrites qui se vantaient d'être les amis de toutes les libertés. Ce serait un nouveau livre à faire, et personne, à notre avis, n'est mieux en état que M. Welschinger de le donner complet et impartial.

ALFRED LALLIÉ.

VIE INÉDITE DE SAINT PAUL-DE-LÉON (490-600?), texte latin publié avec des prolégomènes en français par le R. P. Dom François Plaine, bénédictin de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, de la Congrégation de France. — Rennes, librairie J. Pléhon, 1882.

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs, en leur disant que le R. P. Dom Plaine est un des plus infatigables *chercheurs* qui se puissent rencontrer. L'exil n'a point interrompu ses travaux, et la publication dont nous venons de transcrire le titre lui vaudra la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent soit d'hagiographie, soit d'histoire bretonne. Dom Plaine a eu la bonne fortune de dé-

couvrir, en France et à l'étranger, beaucoup de textes anciens relatifs aux saints armoricains ; la publication de ces textes aurait-elle jamais lieu ? C'est ce qu'il est difficile de savoir, étant données les circonstances présentes. Il serait pourtant à désirer que ces documents vissent le jour ; la critique en déterminerait exactement la valeur, et ils entreraient dans le courant des connaissances générales.

Celui que Dom Plaine nous donne aujourd'hui a paru dans les *Analecta Bollandiana* que les nouveaux Bollandistes publient depuis quelques mois. Il en a été fait un tirage à part, auquel l'auteur a joint des prolégomènes en langue française qui contiennent, entre autres, la chronologie de saint Paul Aurélien, l'histoire de ses reliques et de son culte, enfin une courte dissertation sur le dragon de l'île de Batz. La vie elle-même est due à un moine de Landevennec, nommé Wrmonoc, qui l'écrivit au IX^e siècle. Elle avait échappé aux recherches des premiers Bollandistes. Mabillon l'avait signalée. Dom Plaine l'a retrouvée à Paris ; elle provient de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et, à l'origine, de Cluny. Cette vie tire de son auteur et de sa date une haute valeur historique ; mais nous n'oserions dire que la lecture en soit facile. Wrmonoc n'a pas pour première qualité la clarté, et suivre son idée au milieu des phrases bizarrement enchevêtrées est souvent un travail pénible. L'œuvre de Dom Plaine n'en est que plus méritoire, et nous aurions mauvaise grâce à lui chercher chicane sur des détails. Qu'il nous permette cependant une rectification. Il a imprimé à la p. 37 : « *Sanctus autem Paulus sui que comitatus post transitum cujusdam vadi quod intererat, cui vocabulum GOLBAN PROMONTORIUM dicitur, etc.* » Nous croyons que, puisque le texte est parfaitement clair au début de la phrase et puisqu'il s'agit d'un Gué, il est impossible, dans la même phrase, que ce Gué soit devenu un Promontoire. Ne faudrait-il pas lire : « *Cui vocabulum Golban PORTITOR DICIT ?* » — Quant à chercher là le cap *Gobbeum*, il n'y faut pas songer.

Que le R. P. Dom Plaine nous pardonne cette critique. Il recevra,

de plus compétents que nous, les éloges auxquels il a droit et les encouragements qu'il mérite. Puisse-t-il continuer de mener à bonne fin l'œuvre que Dieu lui a confiée ! Nous attendons, pour notre part, et impatiemment, la vie inédite de saint Maurice de Carnoët, d'après laquelle il a publié une notice, car nous aurons alors à vider, textes en mains, une vieille querelle sur le lieu de la naissance de saint Maurice. Ce sera, comme toujours, un combat à armes courtoises, où la respectueuse affection qui nous attache à Dom Plaine ne recevra aucune atteinte. Qu'il en reçoive, au fond de son monastère de Silos, au delà des Pyrénées, l'assurance, et aussi l'expression des sentiments bien flatteurs que les membres de l'Association Bretonne exprimaient encore récemment pour lui, au Congrès de Châteaubriant.

ROBERT OHEIX.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ANCIENNES ET MODERNES, avec morceaux choisis, extraits des meilleurs auteurs des divers siècles. J. M. J. A. — *Littératures anciennes ; Littératures étrangères modernes*. Ouvrage approuvé et recommandé par M^{gr} l'Évêque de Nantes. 2^e éd. In-18 Jésus, ix-591 p. — Nantes, Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; Paris, libr. Poussielgue, rue Cassette, 15 ; Nantes, Mazeau. — 4 fr.

A tous ceux qui se laissent prendre encore au doux charme des belles-lettres, il convient de recommander ce volume, bien modeste d'apparence, un simple cours de littérature à l'usage des classes, mais que les écoliers ne seront pas seuls à lire avec plaisir et profit. Le livre est complet dans toutes ses parties, et, quand on se représente ce qu'il a fallu de patients efforts, de goût et de mesure pour offrir une analyse exacte, discrète et attrayante à la fois, des productions littéraires de tous les temps et de tous les pays, on éprouve une respectueuse sympathie pour l'esprit qui a mené à bien cette tâche aussi noble que délicate. Le précieux instrument créé par la science moderne, la méthode, n'a pas été inutile à l'auteur, qui, promenant ce flambeau dans le champ infini des connaissances humaines, a demandé tantôt à l'ordre chronologique, tantôt aux

analogies morales, le secret de ses ingénieuses classifications. Des *Tableaux synoptiques* gravent dans les mémoires, sous une forme concise, les noms des écrivains et ceux des ouvrages ; enfin, des *Morceaux choisis*, joignant l'exemple au précepte, admettent le lecteur dans la familiarité des génies et des talents. Ce qu'ont écrit de meilleur Quintilien et Fénelon, Rollin et La Harpe, et, après eux, le fin Villemain, le subtil Nisard, le judicieux Demogeot, se trouve réuni et condensé dans les six cents pages de ce nouveau cours de littérature. A côté des jugements que l'admiration publique a consacrés, les appréciations personnelles à l'auteur ne pâlisent pas : elles sont marquées au coin d'un bon sens achevé, d'une érudition sagace et sûre d'elle-même ; elles se recommandent par l'élévation des idées, elles ont été souvent dictées par le sentiment religieux ; et pourtant elles ne sont ni partiales, ni exclusives ; elles ne reculent devant aucun écrivain, s'appelât-il Aristophane ou Martial ; elles dégagent le diamant de sa gangue, elles vont chercher la perle qui roule dans l'eau trouble du fleuve ; elles ont le mérite, bien rare, de faire aimer le beau en même temps que le bien. Quand on a dit son fait à un écrivain qui a eu ses heures d'immoralité ou d'irréligion, rien n'empêche de louer les parties saines de son œuvre ; en choisissant avec discernement, on peut admirer sans danger Horace et l'Arioste, Ovide et Shakespeare ; après quelques réserves de rigueur, il est doux de goûter l'atticisme de Platon, la suavité de Tibulle, le généreux enthousiasme de Schiller. Les épigrammes paternes de Goethe, son froid scepticisme, ne lui ont même pas attiré une condamnation sans appel ; l'inspiration chrétienne de quelques-unes de ses pages, et notamment des *Remords de Faust*, lui a valu le bénéfice des circonstances atténuantes. Tel est l'esprit de bienveillance éclairée qui a présidé à la rédaction de ce livre ; il a mieux aimé louer que blâmer, attirer qu'exclure, et, tout en se mettant en garde contre les séductions, tout en s'armant, à l'occasion, de justes sévérités, il a fait place à tous, amis et ennemis.

Un second volume, qui est en cours de réimpression, est con-

sacré tout entier à la littérature française ; ce tome premier comprend les littératures anciennes (hébraïque, grecque, latine) et les littératures étrangères modernes. Je n'ai relevé aucune omission dans cet infini dénombrement d'écrivains : ce sont d'abord les auteurs inspirés de la Bible, les prophètes, élus de Dieu pour transmettre sa parole ; la figure d'Homère, à demi cachée dans les nuages, ouvre la littérature grecque, toute vibrante de patriotisme, et sa sœur cadette, la littérature latine, qui trouve dans l'ample période cicéronienne sa plus complète, sa plus majestueuse expression ; le christianisme suscite une multitude d'apologistes, de dialecticiens, d'hagiographes, qui, dans l'Asie-Mineure, en Grèce, en Afrique, puis, dans le monde entier, se font les interprètes émus et savants des livres saints, des dogmes de l'Évangile. La scène change, et le monde moderne nous offre tour à tour les représentants illustres de la littérature italienne, nourrie aux plus pures sources de l'antiquité ; de la littérature espagnole, pleine de vie, de grandeur et de noblesse ; de la littérature anglaise, la plus abondante, et de la littérature allemande, la plus philosophique de toutes. Chacune de ces parties est traitée, dans la présente histoire, avec le plus grand soin ; mais j'ai hâte d'appeler l'attention sur l'une d'elles, qui présente un intérêt tout spécial, le tableau de la littérature chrétienne. Les précédents critiques, ceux mêmes qui écrivaient à un point de vue religieux, après avoir parlé *ore rotundo* des Pères des Églises grecque et latine, de saint Justin à saint Augustin, donnaient un souvenir à saint Grégoire-le-Grand, aux poètes Prudence, Sidoine Apollinaire et Fortunat, puis ils passaient très brièvement sur cette période qui va du VII^e siècle à la Renaissance, et même jusqu'à la fin du XVII^e siècle ; ils semblaient presque ignorer que, parallèlement aux langues modernes qui se forment et sortent lentement de leur berceau, la langue latine, restée celle des savants, produit des œuvres très remarquables en théologie, en philosophie, en histoire, en poésie. L'auteur du nouveau cours a heureusement comblé cette lacune, il nous a tracé une peinture d'ensemble, — ce qui ne s'était pas vu encore, je

crois, — de cette littérature *latine*, qui va d'Alcuin et d'Eginhard à Scaliger et à Santeuil, qui comprend les *comédies chrétiennes* imitées de Térence par la religieuse Hrotswitha, les traités de saint Anselme, de saint Bernard et d'Albert-le-Grand, de précieux documents sur les Croisades, la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, les charmants dialogues d'Erasme, et, à côté des poésies de Bembo, de Sadolet et de Vida, cette monumentale *Histoire* du président de Thou, à qui il n'a manqué que d'être écrite en langue vulgaire pour mériter à son auteur le nom de *Tacite français*. Mais le fleuron sans tache de cette littérature est ce livre que Fontenelle a appelé « le plus beau qui soit sorti de la main des hommes. » Placée au seuil des temps modernes, l'*Imitation de Jésus-Christ* est un souvenir de la piété fervente du moyen âge, un trésor d'oraison, un incomparable traité de psychologie chrétienne.

Les *Morceaux choisis* qui terminent le volume sont recommandables, à plus d'un titre ; on ne se fait pas aisément l'idée du soin avec lequel ils ont été extraits et classés. Il pouvait sembler hardi de venir après tant de recueils, tant d'anthologies, dont plusieurs ont un mérite reconnu. Cependant ce nouveau choix ne le cède à aucun de ses devanciers et ne leur a rien emprunté ; il a fait la part la plus large aux livres saints, ce qui paraît lui avoir porté bonheur. Il débute par des fragments de la Bible, qui, détachés, ne perdent rien de leur splendeur. Il dérobe *les Adieux d'Hector et d'Andromaque*, l'*Entrevue de Priam et d'Achille* à Homère, une allégorie à Hésiode, une *Olympique* à Pindare, le récit de la *Peste d'Athènes* à Thucydide, celui de la *Mort de Socrate* à Platon ; il demande à Théocrite sa délicieuse idylle, *les Pécheurs*, quelques traits de satire à Aristophane et à Lucien. Il grossit son butin d'un épisode des *Georgiques*, d'une ode d'Horace, d'élégies d'Ovide et de Properce, d'une *Catilinaire*, d'une lettre de Pline, d'une page de Tacite. Dans le champ, si vaste, si peu exploré, de la littérature chrétienne, il trouve beaucoup à glaner : après s'être enrichi de la mâle éloquence des Pères de l'Eglise, il cite une touchante effusion lyrique de Prudence, l'*Hymne en l'honneur des saints Innocents*,

une description du paradis terrestre où saint Avit de Vienne se montre le précurseur et l'émule de Milton, une scène familière, presque hardie, de Hrotswitha, un morceau exquis des *Petites Fleurs* de saint François d'Assise. Avec la même sûreté de goût, le même discernement, il met à contribution les littératures modernes ; le tribut que lui paient Dante et Pétrarque, le Tasse et Lope de Véga, Goëthe et Klopstock, est fait de leurs plus beaux épis, de leurs fruits les plus savoureux. Tous, le glorieux manchot de Lépante, l'intrépide navigateur du cap des Tempêtes, l'âpre interlocuteur de Cromwell, et jusqu'à cet immense Shakespeare, qui domine de toute sa hauteur le théâtre moderne, disent au lecteur ravi un fragment de leurs œuvres immortelles. C'est plaisir de quitter l'*atrium* latin pour le laboratoire de Faust, de se promener tour à tour sur l'esplanade d'Elseur et dans le cimetière de village de Gray ; c'est plaisir surtout pour ceux qui — comme parle Descartes — « ont été nourris aux lettres dès leur enfance. »

OLIVIER DE GOURCUFF.

EPISEMASIE OU RELATION D'ALETIN LE MARTYR, concernant l'Origine, Antiquité, Noblesse et Sainteté de la Bretagne Armorique, et particulièrement des villes de Nantes et Rennes. — A Nantes, par Sebastien de Hucqueville, imprimeur et libraire rue de la Luiferie. 1637. Avec approbation. Pet. in-4^o, VIII-97 p. — Réimprimé par Vincent Forest et Émile Grimaud, à Nantes, et tiré, sur papier vergé, à 300 ex. numérotés. — Prix : 10 fr.

On ne connaissait que trois exemplaires de cet ouvrage. Un bibliophile, M. Claude de Monti de Rezé, vient d'en faire exécuter la réimpression, et, grâce à lui, on peut se procurer, pour une somme relativement modique, le livre rarissime de Pierre Biré, sieur de la Doucinière, livre qui, malgré ses bizarreries et ses longueurs, est un document original de l'histoire de Nantes.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le tableau du vœu de M^r Fournier à Saint-Donatien de Nantes. — MM. Hello, Guillaume Grootaërs, comte Arnaud de Cintré et Emile de la Bigne de Villeneuve. — M. Pitre de Lisle, conservateur du Musée archéologique de Nantes.

Notre église Saint-Donatien vient de s'enrichir d'une remarquable toile de M. Alexis Douillard, l'éminent artiste nantais, à qui notre diocèse doit déjà les peintures de Paimbœuf, qui furent tant admirées au Salon de 1878 et valurent, si nous nous souvenons bien, une médaille à leur auteur.

Malgré notre incompetence, nous nous disposions à rendre compte de ce tableau, quand l'*Espérance du peuple* publia à son sujet une étude, qui nous paraît excellente. Nos lecteurs gagneront à ce que nous en reproduisions les passages essentiels :

« Le programme était ceci : Rappeler la consécration du diocèse au Sacré-Cœur et le vœu de M^r Fournier aux saints patrons de Nantes, Donatien et Rogatien.

A l'exemple des vieux maîtres, le peintre a très franchement divisé sa toile en deux parties : en bas, au premier plan, M^r Fournier, mitre en tête et magnifiquement revêtu d'une grande chape rouge aux plis soyeux, attire tout d'abord les regards. — C'est un portrait, et un portrait fait de main de maître. Voilà bien, vivant et parlant, cet évêque si populaire que nous avons tous connu et aimé. Il est à genoux. Dans sa main, tendue vers le ciel, il tient le modèle de cette église que sa foi se propose d'élever aux Patrons de son diocèse. — Derrière lui, son clergé : l'ancien curé de Saint-Donatien, M. Bernard; un chanoine, dont on prendrait aussi pour un portrait la tête vivante et expressive; un prêtre, un acolyte.

En face, sur la droite du tableau, le groupe des laïques. Tout le peuple fidèle est là, représenté en quelques types frappants de vérité, nous dirions de naturalisme, si ce mot, comme tant d'autres, n'avait pris dans l'argot moderne une si fausse acception. — Voici la femme du monde dirigeant vers le ciel les petites mains de son enfant; le marin, tenant haut et ferme l'étendard du Sacré-Cœur; le soldat, le jardinier (il était juste qu'ils fussent à l'honneur ces braves enfants de Saint-Donatien). — Enfin, au premier plan, un groupe délicieux qui ravira tous les artistes et

toutes les mères. C'est une jeune femme du peuple, une Bretonne, serrant contre elle ses deux enfants, deux chérubins que l'on croirait échappés de quelque toile inédite de Raphaël ou de Léonard.

Derrière tous ces personnages, dans un lointain bleuâtre, la silhouette de Nantes se dessine finement sur le ciel et achève de localiser la scène.

Tout cela peint avec une correction de dessin (M. Douillard est un des maîtres dessinateurs de notre Ecole), une science de la composition, une sûreté de touche qui en fait une œuvre admirable. Point de remplissages, point de chevilles; tous les personnages prennent bien part à l'action.

La peinture est solide; le coloris harmonieux, brillant, mais sans excès, comme il convient à une peinture murale.

Quelle que soit notre admiration pour cette première partie du tableau, peut-être aimons-nous mieux encore la partie supérieure. Ici il est impossible de ne pas évoquer le souvenir d'Hippolyte Flandrin: — l'illustre maître eût signé cette œuvre de son élève, ce qui n'exclut pas, entendons-nous, un sentiment très personnel et très original.

La peinture, dans cette seconde partie, devient plus aérienne, le coloris plus transparent. Mais la transition est si habilement ménagée que l'harmonie générale n'en est aucunement rompue; du reste, rien de nuageux, rien de vague; un dessin ferme, un modelé juste et précis.

A genoux sur des nuages, Donatien et Rogatien reçoivent le vœu de l'Evêque et le transmettent en avocats fidèles au Cœur sacré de Jésus, debout au milieu d'eux. — Notre-Seigneur abaisse sur l'Evêque et sur son troupeau un regard plein de mansuétude, et de ses mains ouvertes semble répandre le trésor de ses grâces sur le peuple nantais à genoux à ses pieds.

Dans une pose ravissante de grâce et de jeunesse, Donatien, les yeux élevés vers le Sacré-Cœur, et comme perdu dans la prière, nous montre un profil d'une admirable pureté. Rogatien, plus âgé, plus mâle, carrément posé sur ses deux genoux, dans une attitude remarquable de simplicité et de hardiesse, personnifie la foi virile et agissante.

Que dire du Sacré-Cœur? Jamais, croyons-nous, ce type, si difficile à réaliser pour les artistes, n'a été traité avec plus de talent et autant de piété. — Que les critiques d'art qui, chaque année au Salon, ne manquent pas de s'écrier que la peinture religieuse est morte et ne ressuscitera pas, viennent donc contempler cette toile!

Le tableau dont M. Douillard vient de doter sa ville natale est de ces œuvres qui resteront. »

— M. Hello, doyen des conseillers à la Cour d'Appel de Paris, et frère de M. Ernest Hello, l'écrivain bien connu, est mort dans sa propriété

de Keroman, près Lorient. Son corps a été ramené à Paris, et les obsèques ont eu lieu, le 5 octobre, à Saint-Germain l'Auxerrois. Le deuil était conduit par les deux fils du défunt.

L'assistance était très nombreuse ; outre la députation de la Cour d'Appel, on a remarqué : MM. Dauphin, procureur général ; Lefebvre de Vieville, Robinet de Cléry, Hémar, Allou, Bétolaud, Rousse, beaucoup de magistrats et d'avocats, un grand nombre de prêtres, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, une députation d'élèves des écoles libres, etc. Après le service religieux, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montparnasse, où a eu lieu l'inhumation. Un discours a été prononcé sur la tombe, au nom de la Cour d'Appel.

La vie tout entière de M. Hello, dit l'*Union*, avait été consacrée aux devoirs de sa charge ; c'était un magistrat distingué, esclave de son devoir, et ne sachant jamais transiger avec les principes du vrai et du bien. D'un esprit élevé, d'une grande dignité de vie et de conduite, M. Hello s'était concilié l'estime et l'affection de tous ses collègues. Il comptait aussi de nombreuses affections au barreau. M. Hello avait des goûts littéraires, mais il n'écrivait guère que pour lui et ses intimes.

C'est une véritable affliction pour la magistrature et pour le barreau que de voir disparaître des hommes comme M. Hello, car on peut dire de lui qu'il honorait les fonctions judiciaires. Il a parcouru une longue carrière, noblement et honorablement remplie. Sa mémoire restera vénérée au Palais par tous ceux qui ont pu apprécier les qualités de son esprit et de son cœur.

— Le mercredi 11 octobre, Nantes voyait conduire à sa dernière demeure un des artistes qui l'honoraient, M. Guillaume Grootaërs, statuaire. Elève de Pradier et Duret, il fit ses études à l'École des beaux-arts et obtint le second prix du concours de Rome. Il vint alors s'établir à Nantes et y exécuta plusieurs compositions sculpturales d'un réel mérite. Guillaume Grootaërs était un homme de cœur ; il l'a prouvé en 1848. Il a, en effet, à cette époque néfaste, sauvé et caché chez lui, pendant huit jours, l'abbé Fournier, nommé député malgré les rouges, et qui devait être évêque de Nantes plus tard.

— M. le comte Armand de Cintré, ancien député, ancien conseiller général d'Ille-et-Vilaine, maire d'Iflandic, est décédé en son château du Breil, le 13 octobre, dans sa 69^e année. Il était né à Rennes en 1813.

M. l'abbé Bossard a consacré, dans le *Journal de Rennes*, une notice fort touchante à « ce bon M. de Cintré, comme on l'appelait. »

« C'était, dit-il, un homme de bien dans la force du terme; il est mort sur la brèche, en combattant jusqu'au dernier moment pour la cause religieuse et royaliste. Homme de devoir avant tout, il ne considérait ni son avantage, ni ses intérêts, ni sa santé même... Humble et modeste, le comte de Cintré aurait voulu que tous ses actes fussent couverts du voile le plus épais de l'oubli; s'il n'accepté des postes honorables, c'est qu'il y était forcé et qu'on lui en faisait une obligation de conscience. Soit comme député, soit comme conseiller général, soit comme maire, loin de voir dans tous ces honneurs une satisfaction d'amour-propre et d'ambition, il ne considérait que la grande responsabilité qui lui incombait. Aussi s'y donnait-il tout entier... Les droits de Dieu, de l'Eglise et de la patrie trouvèrent en lui un grand défenseur... Sa mort a été un deuil général pour le pays. »

— Le samedi 14 octobre, ont eu lieu, à Rennes, dans l'église Saint-Etienne, les obsèques de M. Emile de la Bigne de Villeneuve, ancien bibliothécaire de la ville de Rennes, décédé à l'âge de 71 ans.

Travailleur infatigable, on peut dire qu'il a passé sa vie avec les livres; mais, aussi modeste que savant, il ne faisait pas étalage de sa vaste érudition.

Toujours fidèle à la foi religieuse de son honorable famille, il est mort en chrétien, comme il avait vécu; il a reçu avec une pleine connaissance les derniers sacrements.

Un de ses enfants est professeur de droit à l'Université catholique d'Angers. Lui-même était fils de M. de la Bigne de Villeneuve, conseiller à la Cour royale de Rennes et professeur à l'école de droit, démissionnaire en 1830.

— Nous éprouvons une joie véritable à annoncer que notre collaborateur, M. Pitre de Lisle, vient d'être nommé conservateur du Musée archéologique de Nantes, en remplacement du regretté M. Fortuné Parenteau, lequel ne pouvait avoir un plus digne successeur.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ATALA ; RENÉ ; LE DERNIER ABENCERAGE ; par Châteaubriand. Préface de Mario Proth ; 4 eaux-fortes de R. de Los Rios, 14 vignettes de Fr. Régamey. In-8°, 287 p. Papier vélin teinté. Encadrements en couleur. — Paris, imp. Quantin. 10 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. 5^e année (1882-1883). — In-8°, 80 p. et un portrait Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

EPISEMASIE OU RELATION D'ALETIN LE MARTYR, concernant l'Origine, Antiquité, Noblesse et Sainteté de la Bretagne Armorique, et particulièrement des villes de Nantes et Rennes. — A Nantes, par Sebastien de Hucqueville, imprimeur et libraire rue de la Iuifverie. 1637. Avec approbation. Pet. in-4°, VIII-97 p. — Réimprimé par Vincent Forest et Emile Grimaud, à Nantes, et tiré, sur papier vergé, à 300 ex. numérotés. — Prix : 10 fr.

ÉTAPES (LES) DE MADELEINE, par M^{me} Colomb. — 2^e éd. In-8°, 303 p. avec 104 vig. et grav. Paris, Hachette..... 5 fr.

FÉE (LA) DES GRÈVES, par Paul Féval. 5^e éd. — In-18, 363 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

JOUR (LE) DES MORTS, conte breton (en vers) ; par M^{me} F.-L. Lemaitre, de Rouen, dame hospitalière bretonne. In-8°, 16 p. — Rouen, imp. Fourey..... 1 fr.

MOUVEMENTS (LES) DU SOL SUR LES CÔTES OCCIDENTALES DE LA FRANCE ET PARTICULIÈREMENT DANS LE GOLFE NORMANNO-BRETON. Gr. in-8°, 487 p. et 14 pl. coloriées. Paris, lib. Leroux..... 15 fr.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE PHARMACIE, par M. A. Andouard, professeur à l'École de médecine et de pharmacie de Nantes. 2^e éd., rev. et augm. In-8°, XXIII-950 p. avec 150 fig. — Paris, J.-B. Baillière.

PRISE (LA) DE BONE EN 1832. (Extrait des Mémoires du général d'Armandy.) In-8°, 48 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

RAYON-VERT (LE), suivi de *Dix heures en chasse*, par Jules Verne. In-18, 307 p. — Paris, Hetzel..... 3 fr.

ROYAUTÉ ET LOYAUTÉ. In-8°, 16 p. — Brest, imp. Halégouet.

SOCIÉTÉ (LA) DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. — SES PUBLICATIONS. — *Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard*. — In-4°, 4 p., tiré à 12 ex. — Nantes, imp. Bourgeois.

MUSIQUE

BOUQUET (LE) DE VIOLETTES, romance. Paroles d'Emile Grimaud ; musique de Léonce B**. Paris, Colombier, 6, rue Vivienne. Nantes, C. Lacombe, rue de la Fosse, 30. Prix net : 1 fr.

XII*

MAUPERTUIS

X

MAUPERTUIS ET VOLTAIRE. — LE DOCTEUR AKAKIA.

(1752-1753.)

Il y avait déjà cinq ans que Maupertuis régnait en souverain maître des sciences et des lettres à Berlin, lorsqu'un terrible dummvir vint surgir à ses côtés. « Je pourrais dans ma sphère pacifique, lui avait écrit Voltaire revenant de Berlin en 1743, jouir aussi des bontés du roi de Prusse, mais vous savez qu'une plus grande souveraine nommée M^{me} du Châtelet me rappelle à Paris. Je suis comme ces Grecs qui renonçaient à la cour du grand roi, pour venir être honnis par le peuple d'Athènes '... » En 1750, la souveraine n'existait plus et Voltaire accepta les propositions de Frédéric : l'historiographe de France devint chambellan du roi de Prusse. L'ennemi était introduit dans la place, car Voltaire, on le sait, ne pouvait admettre aucune supériorité.

Ce ne fut d'abord qu'enthousiasme et enchantement perpétuel :

« A l'égard de la vie que je mène auprès du roi, écrivait Voltaire au marquis de Thibouville le 24 octobre 1750, je ne vous en ferai point le détail : *c'est le paradis des philosophes* : cela est au-dessus de toute expression. C'est César, c'est Marc-Aurèle, c'est Julien, c'est quelquefois


* Voir la livraison d'octobre 1882, pp. 280-295.

¹ *Œuvres de Volt.*, XXXI, 145.

l'abbé de Chaulieu, avec qui on soupe ; c'est le charme de la retraite, c'est la liberté de la campagne, avec tous les petits agréments de la vie qu'un seigneur de château, qui est roi, peut procurer à ses très humbles convives ¹. »

Et le 8 mai 1752, à Panpan-Devaux :

« Notre séjour à Potsdam est une académie perpétuelle. Je laisse le roi faire le Mars tout le matin, mais le soir il fait l'Apollon, et il ne paraît pas à souper qu'il n'ait exercé cinq ou six mille héros de six pieds : ceci est Sparte et Athènes : c'est un camp et le jardin d'Epicure ; des trompettes et des violons, de la guerre et de la philosophie ². »

Jardin d'Epicure est fort bien dit ; car d'Argens, Algarotti, d'Arnaud et la Mettrie étaient gens du troupeau : brillants et hardis querelleurs, sans aucun souci de leur dignité personnelle : l'un crevait d'indigestion sur un pâté, pendant que l'autre épousait une comédienne. Cette petite cour de Potsdam était vraiment sans préjugés : mais elle était moins facile à conduire que la grande ; la paix n'y avait pas élu domicile, et comment l'eût-elle pu faire au milieu de toutes ces mauvaises langues qui, n'épargnant personne, ne s'épargnaient pas elles-mêmes ?  s'était rapproché pour l'esprit : « pour l'esprit on se divisa. On voulut en avoir plus que ses amis, contre ses amis et à leurs dépens. On commença par s'égayer, on finit par se piquer, s'irriter, se déchirer ³. » Frédéric lui-même ne fut pas à l'abri des querelles.

Entre Voltaire et Maupertuis, les rivalités ne devaient pas tarder à occasionner des crises. Tous les deux avaient la conversation vive, spirituelle et brillante, mais l'un était trop despote et l'autre trop peu endurant ⁴. Nous avons déjà vu que des froissements

¹ *Œuvres de Volt.*, XXXI, 447.

² *Ibid.*, 496.

³ Damiron, p. 39.

⁴ Buffon écrivait le 22 octobre 1750 à l'abbé Le Blanc : « Maupertuis me marque que Voltaire doit rester en Prusse, et que c'est une grande acquisition pour un roi qui a autant de talent et de goût. Entre nous, je crois que la présence de Voltaire plaira moins à Maupertuis qu'à tout autre. *Ces deux hommes ne sont pas faits pour demeurer ensemble dans la même chambre.* »

avaient eu lieu entre eux. Ces froissements s'accusèrent encore davantage quand Maupertuis apprit en 1746 que Voltaire, après l'avoir comparé à Platon quittant Athènes, dans son projet de discours de réception à l'Académie, avait en séance supprimé ce passage. Pourquoi cette suppression injurieuse, sinon pour obéir à un retour de jalousie?... Aussi ne fut-il pas dupe de Voltaire qui lui écrivait le 3 juillet :

« Mon cher philosophe, je compte que vous avez reçu d'Utrecht un petit paquet contenant ma *bavarderie académique*. J'ai été privé du plaisir que je me faisais de vous rendre publiquement la justice qui vous est due et que je vous ai toujours rendue. Vous étiez dans le même cadre avec votre auguste monarque. Je n'avais point séparé le souverain et le philosophe, et vous étiez le Platon qui avait quitté Athènes pour un roi supérieur assurément à Denys. *On m'a rayé ce petit article* dans lequel j'avais mis toutes mes complaisances. Lorsque je lus mon discours à l'Académie devant les officiers et devant plusieurs académiciens avant de le prononcer, ils exigèrent absolument que je me renfermasse dans les objets de littérature qui sont du ressort de l'Académie, et retranchèrent tout ce qui paraissait s'en écarter ¹... »

Maupertuis ne se laissa pas convaincre, et fort peu de temps après l'arrivée de Voltaire à Potsdam, il était déjà déclaré *insociable* ² par le nouveau chambellan, qui écrivait le 9 novembre 1750 à Madame Denis : « Maupertuis n'a pas les ressorts bien liants ; il prend mes dimensions durement avec son quart de cercle : on dit qu'il entre un peu d'envie dans ses problèmes ³... » Et le 4 mai 1751 à d'Argental : « L'ennemi de Mairan est un homme un peu dur, médiocrement sociable et assez baissé ⁴... » Médiocrement

¹ *Œuvres de Volt.*, XXXI, 257.

² Voltaire au maréchal de Richelieu. Août 1750. (*Œuvres*, XXXI, 430.)

³ *Ibid.*, 450.

⁴ *Ibid.*, 496. — Il écrivait encore à M^{me} Denis, le 24 août 1751 : « Je supporte Maupertuis, n'ayant pu l'adoucir. Dans quel pays ne trouve-t-on pas des hommes insociables avec qui il faut vivre ? Il n'a jamais pu me pardonner que le roi lui ait ordonné de mettre l'abbé Raynal de son académie. Qu'il y a de différence entre être philosophe et parler de philosophie !... » (*Œuvres de Volt.*, XXXI, 518.) — Oh ! oui monsieur de Voltaire.

socialable ! telle est l'épithète qui revient le plus souvent sous la plume de Voltaire. Mais lui-même, l'était-il donc à ce point de pouvoir faire le Mentor ? Un an à peine après son arrivée à Potsdam, n'avait-il pas reçu ce billet foudroyant de Frédéric lui-même :

« Potsdam, 24 février 1751.

« J'ai été bien aise de vous recevoir chez moi : j'ai estimé votre esprit, vos talents, vos connaissances, et j'ai dû croire qu'un homme de votre âge, lassé de s'escrimer contre les ardeurs et de s'exposer à l'orage, venait ici pour se réfugier comme en un port tranquille. . . . J'ai conservé la paix dans ma maison jusqu'à votre arrivée, et je vous avertis que si vous avez la passion d'intriguer et de cabaler, vous vous êtes fort mal adressé. J'aime les gens doux et paisibles, qui ne mettent point dans leur conduite les passions violentes de la tragédie : en cas que vous puissiez vous résoudre à vivre en philosophe, je serai bien aise de vous voir ; mais si vous vous abandonnez à toutes les fougues de vos passions, et que vous en vouliez à tout le monde, vous ne me ferez aucun plaisir de venir ici, et vous pouvez tout autant rester à Berlin ». »

« Œuv. de Volt., XXXI, 487. — Voici, du reste, un échantillon des aménités de Voltaire. Nous l'extrayons de son autobiographie :

« Me voilà donc avec une clef d'argent doré pendue à mon habit, une croix au cou et vingt mille francs de pension. Maupertuis en fut malade, et je ne m'en aperçus pas. Il y avait alors un médecin à Berlin, nommé La Métrie, le plus franc athée de toutes les facultés de médecine de l'Europe ; homme d'ailleurs gai, plaisant, étourdi, tout autant instruit de la théorie qu'aucun de ses confrères, et, sans contredit, le plus mauvais médecin de la terre dans la pratique : aussi, grâce à Dieu, ne pratiquait-il point. Il s'était moqué de toute la Faculté à Paris, et avait même écrit contre les médecins beaucoup de personnalités qu'ils ne pardonnèrent point ; ils obtinrent contre lui un décret de prise de corps. La Métrie s'était donc retiré à Berlin, où il amusait assez par sa gaieté ; écrivant d'ailleurs, et faisant imprimer tout ce qu'on peut imaginer de plus effronté sur la morale. Ses livres plurent au roi, qui le fit non pas son médecin, mais son lecteur.

« Un jour, après la lecture, La Métrie, qui disait au roi tout ce qui lui venait dans la tête, lui dit qu'on était bien jaloux de ma faveur et de ma fortune : « Laissez faire, lui dit le roi, on presse l'orange et on la jette quand on a avalé le jus. » La Métrie ne manqua pas de me rendre ce bel apophthegme, digne de Denys de Syracuse.

Je résolus dès lors de mettre en sûreté les pelures de l'orange. J'avais environ trois cent mille livres à placer. Je me gardai bien de mettre ce fonds dans les États de mon Alcine ; je le plaçai avantageusement sur les terres que le duc de Witemberg possède en France. Le roi, qui ouvrait toutes mes lettres, se douta bien que je ne prétendais pas rester auprès de lui. Cependant la fureur de faire des

Voltaire parut se soumettre : mais les repentirs étaient chez lui toujours hypocrites. Voici comment il profita de la leçon :

Kœnig, que nous connaissons déjà, publia au mois de mars 1751 dans les *Actes de Leipsik* un mémoire sur la dynamique, dans lequel il revendiquait pour Leibnitz ce fameux principe de la *moindre action* dont Maupertuis s'était proclamé l'inventeur. Son mémoire se terminait ainsi :

« Leibnitz eut une théorie beaucoup plus étendue que nous ne le pouvons peut-être soupçonner aujourd'hui ; car il existe une de ses lettres à Hermann, où il dit : *L'action n'est point ce que vous pensez, la considération du temps y entre ; elle est comme le produit de la masse par le temps, ou du temps par la force vive.* J'ai remarqué que, dans les modifications des mouvements, elle devient ordinairement un *maximum* ou un *minimum*. On en peut déduire plusieurs propositions de grande conséquence ; elle pourrait servir à déterminer les courbes, que décrivent les corps attirés par un ou plusieurs centres. »

Bien que le principe général ne fût pas exprimé là d'une manière très explicite, il y avait cependant un certain droit de priorité

vers le possédait comme Denys. Il fallait que je rabotasse continuellement, et que je revisse encore son *Histoire de Brandebourg*, et tout ce qu'il composait.

La Métrie mourut après avoir mangé chez milord Tyrconel, envoyé de France, tout un pâté farci de truffes, après un très long dîner. On prétendit qu'il s'était confessé avant de mourir ; le roi en fut indigné : il s'informa exactement si la chose était vraie ; on l'assura que c'était une calomnie atroce, et que La Métrie était mort comme il avait vécu, en reniant Dieu et les médecins. Sa Majesté, satisfaite, composa sur le champ son oraison funèbre, qu'il fit lire en son nom à l'assemblée publique de l'Académie par Darget, son secrétaire ; et il donna six cents livres de pension à une fille de joie que La Métrie avait amenée de Paris quand il avait abandonné sa femme et ses enfants.

Maupertuis, qui savait l'anecdote de l'écorce d'orange, prit son temps pour répandre le bruit que j'avais dit que la charge d'athée du roi était vacante. Cette calomnie ne réussit pas ; mais il ajouta ensuite que je trouvais les vers du roi mauvais, et cela réussit.

Je m'aperçus que depuis ce temps-là les soupers du roi n'étaient plus si gais ; on me donnait moins de vers à corriger, ma disgrâce était complète. » (*Œuv. de Volt.* XXV, 66.)

Voltaire oublie d'ajouter que si sa disgrâce fut complète, c'est parce qu'il s'avisait de traiter les vers du roi de *linge sale qu'on lui envoyait à blanchir* !

pour Leibnitz, si la lettre citée était authentique. Interpellé à ce sujet par Maupertuis, Kœnig répondit que la lettre n'était pas imprimée, mais qu'elle lui avait été communiquée autrefois par le capitaine Henry, plus tard décapité à Berne pour crime de conspiration, et qu'il ne lui en restait qu'une copie. La question étant importante, Maupertuis obtint que le roi de Prusse prescrivit à son ministre à Berne de faire faire des recherches dans les papiers confisqués du capitaine Henry, mais on n'y trouva rien. L'affaire fut alors portée devant l'Académie de Berlin dont Kœnig était membre, et qui, par une délibération expresse, le mit en demeure de produire l'original de la lettre de Leibnitz dans le délai d'un mois. Kœnig ne répondit que par des échappatoires ; et de nouvelles recherches officielles ayant été faites sans succès à Berne et à Bâle, l'Académie, sur le rapport d'Euler, décida, à l'unanimité, le jeudi 13 avril 1752 :

« Que le passage produit par M. Kœnig dans le mémoire qu'il a inséré dans les *Acta Eruditorum* de Leipzig, comme faisant partie d'une lettre de M. de Leibnitz écrite en français à M. Hermann, porte des caractères évidents de fausseté, et ne peut avoir, par conséquent, aucune ombre d'autorité pour porter atteinte aux légitimes prétentions qu'ont les membres de l'Académie, intéressés dans cette affaire, de revendiquer les principes qu'ils ont proposés comme dus à leurs méditations et à leurs recherches, aussi bien que toutes les conséquences qu'ils en ont tirées, tant dans les mémoires que l'Académie a adoptés, que dans les autres ouvrages qu'ils ont publiés ¹. . . »

Kœnig, qui se trouvait à Leyde, chez la princesse d'Orange dont il était bibliothécaire, envoya aussitôt sa démission de membre de l'Académie, et c'est alors que Voltaire prit fait et cause pour l'ancien professeur de M^{me} du Châtelet. Maupertuis lui avait refusé de solliciter en sa faveur le président des Jarriges dans cet odieux procès qu'il soutenait contre le juif Abraham Herchel. Sa

¹ Jugement de l'Acad. roy. des Sciences et Belles-Lettres. Berlin et Paris, chez Le Breton, 1752, in-8°. — Cette dernière phrase fait allusion à un mémoire de Maupertuis sur la *moindre action* publié dans le recueil de l'Académie, en 1746.

perte fut résolue ¹ et les libelles tombèrent en avalanche sur le président de l'Académie qui avait mis le comble à son imprudence en relevant vigoureusement, dans un souper de Potsdam, des épigrammes de Voltaire contre la religion. Pendant que Kœnig publiait son *Appel au public* ² et la *Défense de l'appel au public* contre le jugement de l'Académie ³, cinq ou six brochures arrivant de Hollande et semblant sortir de différentes mains, attaquaient la réputation de Maupertuis et le tournaient en ridicule. La *Séance mémorable*, la *Berlue remarquable des deux philosophes les plus clairvoyans de ce siècle*, la *Lettre de M. le marquis de L* N* à M^{me} la marquise A* G**, la *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*, et plusieurs autres lettres satiriques très mordantes, qu'on pourra lire à satiété dans le recueil du *Maupertuisiana* ⁴, faisaient rage et criblaient l'infortuné président des plus sanglantes piqûres. L'une paraissait venir de Londres, l'autre de Wittemberg; celle-ci portait le nom de Hambourg, celle-là, plus mystérieuse, n'avait pas de lieu d'édition : mais toutes étaient fabriquées par Voltaire, qui avait l'audace d'écrire à La Condamine, le 12 octobre :

¹ Voltaire craignait beaucoup son influence, témoin ce passage fort méchant d'une lettre à Madame Denis, écrite de Potsdam, le 22 mai 1752, peu après la décision académique : « Le monde est un vaste temple dédié à la Discorde. Notre académie de Berlin est une chapelle tout à fait sous la protection de cette divinité. Maupertuis vient d'y faire un petit coup de tyrannie qui n'est pas d'un philosophe... Je ne suis pas encore bien informé des détails de ce commencement de guerre. Je ne sors point de Potsdam. Maupertuis est à Berlin, *malade pour avoir bu un peu trop d'eau-de-vie, que les gens de son pays ne haïssent pas*. Il me porte cependant tous les coups fourrés qu'il peut et j'ai peur qu'il ne me fasse plus de tort qu'à Kœnig. Un faux rapport, un mot jeté à propos qui circule, qui va à l'oreille du roi, et qui reste dans son cœur, est une arme contre laquelle il n'y a souvent point de bouclier... » (*Œuvres de Vol.*, XXXII, p. 77.)

² *Appel au public du jugement de l'Académie*, etc., Leyde, Luzac, et Paris, Jombert, 1752, in-8°, 192 pp. — Euler, Mérian et Maupertuis y répondirent par les *Lettres concernant le jugement de l'Académie*, Berlin et Paris chez Durand, in-8°, 24 pp.

³ *Défense de l'appel au public ou réponse aux lettres concernant*, etc., Leyde, Luzac, 1752, in-8°, 65 pp.

⁴ Hambourg, 1753, in-8°, avec l'épigraphe *Disctæ justitiæ moniti* et une fine vignette représentant Don Quichotte se battant contre les moulins à vent,

« Maupertuis a perdu sa santé par l'abus des liqueurs fortes; il a perdu quelques amis par un amour-propre plus fort encore, et qui ne souffre pas que les autres en aient leur dose; il a perdu son repos par la manière trop vive dont il a poursuivi Kœnig, qui, au bout du compte, s'est trouvé avoir raison et qui a le public pour lui. *Je puis vous assurer que je ne me suis mêlé ni de son affaire ni de son livre* ¹, quoique je n'approuve ni l'un ni l'autre.

Maupertuis a des ennemis à Paris, à Berlin, en Hollande : et sa conduite dure et hautaine n'a pas ramené ces ennemis. J'ai d'autant plus sujet de me plaindre de lui, que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour adoucir la férocité de son caractère. Je n'en suis pas venu à bout. Je l'abandonne à lui-même : mais, encore une fois, *je n'entre pour rien dans les querelles qu'il se fait, et dans les critiques qu'il essuie*. Je suis plus malade que lui, et je reste tranquillement à Potsdam, tandis qu'il va chercher ailleurs la santé et le repos ². . . »

Frédéric ne pouvait rester indifférent dans cette querelle. Connaissant à fond les personnages, il n'hésita pas à prendre parti pour Maupertuis contre Voltaire : « Mettez-vous l'esprit en repos, mon cher Maupertuis, lui écrivait-il, et ne vous souciez point du bourdonnement des insectes de l'air. Votre réputation est trop bien établie pour être renversée au premier vent, vous n'avez à appréhender que la mauvaise santé ³. . . » Le roi fit plus, et composa lui-même une défense de Maupertuis qu'il publia sous le titre de *Lettre d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*. On y lisait :

« Le professeur (Kœnig), irrité de se voir confondu et surtout fâché de n'avoir pu nuire à un homme que toute l'Europe admire, non content de l'accabler d'injures grossières (la dernière ressource de ceux qui n'ont point de bonnes raisons à alléguer) s'associa avec des écrivains assez méprisables pour s'enrôler chez lui et pour combattre sous ses drapeaux. *L'un de ces misérables*, sous le nom d'un académicien de Berlin, a fait imprimer un *libelle infâme*, dans lequel il traite M. de Maupertuis comme un homme sans jugement peut parler d'un inconnu, ou comme les imposteurs les plus effrontés ont coutume de calomnier la vertu.

¹ Les *Lettres* sur divers sujets. — Effronté menteur !

² *Œuvres de Volt.*, XXXII, 128.

³ La Bapmelle, p. 172.

M. de Maupertuis est trop au-dessus de pareilles imputations, par son caractère, par son mérite et par sa réputation, pour qu'il ait lieu de s'en offenser : il est trop philosophe pour que des injures qui ne sont que des injures, puissent troubler son repos ; mais nous autres académiciens, nous devons nous élever *contre un furieux*, qui, sans pouvoir mordre M. de Maupertuis, pourrait blesser notre corps «... »

Puis, après avoir envoyé à Maupertuis un paquet d'exemplaires de la brochure avec ce billet flatteur : « J'ai fait dire au libraire d'en envoyer partout, afin qu'on ne croie pas que les gens vertueux attaqués demeurent parmi nous sans défense. On pourra censurer cette pièce du côté du style et de l'ordre, mais quant aux faits, personne n'y pourra répondre «... » Frédéric alla publiquement faire visite à Maupertuis.

Voltaire fut atterré par la réplique royale : il ne s'attendait pas à trouver Frédéric entre son adversaire et lui, et il se reconnaissait à plus d'une touche personnelle dans cette vigoureuse défense, qui fit affluer chez Maupertuis malade tout ce que la cour comptait de princes et de grands dignitaires. Dans son trouble, il écrivait à Madame Denis :

« Voici qui n'a point d'exemple, et qui ne sera pas imité ; voici qui est unique. Le roi de Prusse, sans avoir lu un mot de la réponse de Kœnig, sans écouter, sans consulter personne, vient d'écrire, vient de faire imprimer une brochure contre Kœnig, *contre moi*, contre tous ceux qui ont voulu justifier l'innocence de ce professeur si cruellement condamné. Il traite tous ses partisans d'envieux, de sots, de malhonnêtes gens. La voici, cette brochure singulière, et c'est un roi qui l'a faite !

Les journalistes d'Allemagne, qui ne se doutaient pas qu'un monarque qui a gagné des batailles fût l'auteur d'un tel ouvrage, en ont parlé librement comme de l'essai d'un écolier qui ne sait pas un mot de la question ³. Cependant on a réimprimé la brochure à Berlin, avec l'aigle de Prusse, une couronne, un sceptre au-devant du titre. L'aigle, le sceptre et la couronne sont bien étonnés de se trouver là... Maupertuis n'a pu parvenir à être Platon, mais il veut que son maître soit Denys de Syracuse...

¹ *Lettre d'un acad. de Berlin*, etc., Berlin, 1752, in-8°.

² La Baumelle, p. 172.

³ A beau mentir qui écrit de loin.

Je suis actuellement très affligé et très malade, et pour comble je soupe avec le roi. *C'est le festin de Damoclès.* J'ai besoin d'être aussi philosophe que le vrai Platon l'était chez le vrai Denys. »

Malheureusement pour Voltaire, il n'eut pas cette philosophie et il s'imagina qu'il pouvait braver Frédéric. Il écrivit donc un nouveau libelle plus violent encore que tous les autres, sous le titre de *Diatribes du docteur Akakia, médecin du pape*, avec le sous-titre: *Histoire du docteur Akakia et du natif de Saint-Malo*. Ce libelle devait paraître avec la mention de Rome, mais Voltaire eut l'audace de le faire imprimer au milieu de Potsdam, par l'imprimeur du roi, à l'ombre d'une ancienne permission antérieurement obtenue pour un tout autre objet. L'édition était achevée, lorsque Frédéric, informé de cette circonstance, ordonna de saisir tous les exemplaires. L'imprimeur les avait déjà remis à M. de Francheville, homme de paille de Voltaire, qui nia effrontément avoir commandé et posséder l'édition. Il fallut cependant bien se rendre à l'évidence : l'édition fut brûlée et Voltaire dut écrire, en présence du roi, à son libraire de Hollande de supprimer celle qu'il avait commandée. Mais il n'était pas homme à céder si facilement. On rapporte qu'assistant à l'autodafé dans la maison de Francheville, il se serait écrié : « Ah! voyez-vous l'esprit de Maupertuis qui s'en va tout entier en fumée : quelle fumée lourde et épaisse ! Combien de bois perdu ! Et ces quatre pauvres petits déserteurs qui fuient et se sauvent en Hollande ! » Quatre exemplaires frauduleusement soustraits prenaient en effet le chemin de Leyde et de Paris, et Berlin fut bientôt inondé de libelles de l'*Akakia* imprimé de tous côtés ¹.

Ecoutez ce début :

« Le natif de Saint-Malo ayant été attaqué longtemps d'une maladie chronique appelée en grec Philotémie, et par d'aucuns Philocratie, elle

¹ « Voulez-vous une autre anecdote ? écrivait Voltaire à Formey le 17 janvier 1753. On a vendu à Paris six mille Akakia en un jour, et le plus orgueilleux des hommes est le plus bafoué. Il n'a que ce que son insolence et ses manœuvres méritent. Il n'y a personne, sans exception, auprès de qui il ne soit démasqué... » *Œuvres de Volt.*, XXXII, 164.)

lui porta si violemment au cerveau, et il eut de tels accès, qu'il écrivit contre les médecins et contre les preuves de l'existence de Dieu. Tantôt il s'imaginait qu'il perçait la terre jusqu'au centre, tantôt qu'il bâtissait une ville latine. Quelquefois même, il avait des révélations sur la connaissance de l'âme en disséquant des singes ¹. Enfin, il en vint à se croire une fois un peu plus grand qu'un géant du siècle passé, nommé Leibnitz, quoiqu'il n'eût pas tout à fait cinq pieds de haut. Un de ses anciens camarades, Suisse de nation, professeur à la Haye, touché de son triste état, alla le voir pour lui montrer sa juste mesure. Le natif de Saint-Malo, au lieu de reconnaître l'important service du Suisse, le déclara faussaire, et perturbateur de la *Morotimie*.

Le médecin Akakia, voyant que le natif de Saint-Malo était parvenu à son dernier période, composa pour sa guérison le petit remède anodin suivant qu'il lui fit présenter *secundum artem*, avec toute la discrétion imaginable, pour ne pas effaroucher les humeurs peccantes. »

Frédéric, outré de se voir ainsi bravé, fit brûler des exemplaires du libelle par la main du bourreau, et sous le gibet, dans toutes les places publiques de Berlin. Voltaire lui renvoya aussitôt son cordon

¹ Toutes ces plaisanteries étaient des allusions à quelques idées bizarres exprimées çà et là par Maupertuis dans sa *Vénus physique* et dans ses *Lettres sur divers sujets*. Voltaire en tire un plaisant parti dans le libelle en les isolant de leur cadre et les groupant ensuite très habilement. Il y revient souvent dans ses satires et épîtres en vers :

Le courrier des Lapons dans ses turlupinades
Veut qu'on aille au détroit où vogua Magellan,
Pour se former l'esprit, disséquer un géant.

Et ailleurs :

— Taisez-vous, lui répond un philosophe altier,
Et ne vous vantez plus de votre obscur métier.
Vous gouvernez l'Etat, quelle triste manie
Peut dans ce cercle étroit captiver un génie ?
Prenez un plus haut vol : gouvernez l'univers ;
Prouvez-nous que les monts sont formés par les mers ;
Jetez les Apennins dans l'abîme de l'onde ;
Descendez par un trou dans le centre du monde.
Pour bien connaître l'âme et nos sens inégaux,
Allez des Patagons disséquer les cerveaux,
Et, tandis que Nedham a créé des anguilles,
Courez chez les Lapons et ramenez des filles.
Voilà comme on s'illustre en ce siècle profond.

(Œuv. de Volt., VII, 257.)

de l'Ordre du Mérite et sa clef de chambellan en lui demandant congé et pardon. Le roi pardonna, mais en exigeant un désaveu de tout ce qu'il avait écrit de satirique contre Maupertuis, désaveu qui fut imprimé dans la *Gazette de Berlin*. Trois semaines après, on pouvait lire dans les gazettes d'Amsterdam et d'Utrecht une autre déclaration de Voltaire exprimant l'avis que les rois ne devaient pas se mêler des contestations qui survenaient entre les savants sur la physique. Frédéric ne goûta point la leçon, et devant son ressentiment non dissimulé, Voltaire demanda de nouveau son congé pour se rendre aux eaux de Plombières. Le roi y consentit par une lettre fort dure ¹, et Voltaire partit pour Leipsick en faisant paraître à Berlin, le jour même de son départ, une brochure dont l'épigraphe se composait de quatre vers du roi parodiés contre lui-même. Cet impudent pamphlétaire était décidément incorrigible.

A Leipsick, Voltaire prépara de nouveaux libelles, et Maupertuis, en ayant été informé, lui écrivit, poussé à bout :

« Si vous continuez à m'attaquer par des personnalités, je vous déclare qu'au lieu de vous répondre par des écrits, ma santé est assez bonne pour vous trouver partout où vous serez et pour tirer de vous la vengeance la plus complète. Rendez grâce au respect et à l'obéissance qui ont jusqu'ici retenu mon bras et qui vous ont sauvé de la plus malheureuse aventure qui vous soit encore arrivée. »

C'était la perspective d'un duel. Voltaire y vit la menace d'un assassinat et courut déposer la lettre de Maupertuis au greffe de

¹ « Il n'était pas nécessaire que vous prissiez le prétexte des eaux de Plombières, pour me demander votre congé. Vous pouvez quitter mon service quand vous voudrez ; mais, avant de partir, faites-moi remettre le contrat de votre engagement, la clef, la croix et le volume de poésie que je vous ai confié. Je souhaiterais que mes ouvrages eussent été seuls exposés à vos traits et à ceux de Kœnig ; je les sacrifie de bon cœur à ceux qui veulent augmenter leur réputation en diminuant celle des autres. Je n'ai ni la folie, ni la vanité de certains auteurs. Les cabales des gens de lettres me paraissent l'opprobre de la littérature. Je n'en estime cependant pas moins les honnêtes gens qui les cultivent. . . . » 16 mars 1753. — Voltaire ayant fait insérer dans la *Gazette d'Utrecht* du 3 avril une note disant que sa démission n'avait pas été acceptée, Frédéric fit publier dans les journaux sa lettre de congé du 16 mars.

Leipsick en se mettant sous la sauvegarde du magistrat : puis il la fit imprimer avec des retranchements et des additions, en la faisant terminer par le mot : *Tremblez*, qui avait à cette place un air tout à fait terrible et en la faisant suivre d'une réponse burlesque dans laquelle il disait :

« Au reste, je suis encore très faible, vous me trouverez au lit et je ne pourrai que vous jeter à la tête ma seringue et mon pot de chambre : mais dès que j'aurai un peu de force, je ferai charger mes pistolets, *cum pulvere pyrio*, et en multipliant la masse par le carré de la vitesse, jusqu'à ce que l'action et vous soyez réduits à zéro, je vous mettrai du plomb dans la cervelle : elle paraît en avoir besoin ¹. . . »

Voilà de l'atticisme à la Voltaire. Cette fois la mesure était comble. Cet homme est le plus méchant fou que j'aie connu de ma vie, écrivait à Darget Frédéric, qui fit imprimer, en l'approuvant, la lettre textuelle que Maupertuis avait écrite à Voltaire et l'accompagna d'une longue lettre personnelle, dans laquelle il lui disait entre autres vérités : « Avouez que vous étiez né pour être le premier ministre de César Borgia. » Puis, comme Voltaire lançait encore des satires contre lui ², il prit le parti d'y couper court en

¹ Voltaire publia ces lettres sous le titre suivant : *L'art de bien argumenter en philosophie*, réduit en pratique par un vieux capitaine de cavalerie travesti en philosophe. — Hambourg, 1753, in-8°. — A propos des satires sur Maupertuis, nous pouvons citer encore : *Les huit philosophes aventuriers de ce siècle, ou rencontre imprévue de Messieurs Voltaire, d'Argens, Maupertuis, etc., dans l'auberge de Mad. Tripaudière, à l'enseigne d'Uranie. — Comédie de nos jours.* — La Haye, Saurel, 1752, in-12. Maupertuis, amant d'une mathématicienne laponaïse, y a pour valet *La Symétrie*.

² « Je viens d'apprendre par hasard, écrivait le roi à Maupertuis, une chose qui ne m'étonne point : c'est que Voltaire est l'auteur des satires qu'on a imprimées en dernier lieu contre moi. Après les avoir faites en françois, il les a fait traduire en allemand : et d'allemand il les a fait traduire par une autre personne en françois pour mieux cacher son style. Rions du faux, mon cher Maupertuis, et, s'il y a quelque chose de vrai, corrigeons-nous... » (La Baumelle, p. 191.)

Frédéric lui écrivait encore : « Croyez-moi, mon cher Maupertuis, les satires et les médisances sont comme l'ivraie qui croît dans tous les champs, il y en aura toujours dans le monde. Un satirique qui nous approche peut nous éblouir ; nous blesser, non. Adieu, portez-vous bien et guérissez-vous. Deux gouttes de sang que vous crachez sont plus dangereuses que tous les libelles que les méchants peuvent faire contre vous. » (Cité par Sainte-Beuve. *Causeries du Lundi*, XIV, 105.)

le faisant arrêter. On sait le reste, et l'aventure de Francfort est assez connue pour que nous n'ayons pas besoin de la raconter ici par le menu.

Tel fut l'épilogue de la célèbre dispute entre les deux académiciens². Maupertuis restait effectivement vainqueur; mais sa santé déjà fortement ébranlée ne put résister à toutes ces émotions et nous n'avons plus qu'à le voir descendre au tombeau.

XII

MORT DE MAUPERTUIS. — CONCLUSION. (1753-1759.)

Maupertuis vécut encore six ans après l'aventure du docteur Akakia : mais il n'était plus que l'ombre de lui-même. Malade de corps et d'esprit, il alla passer plusieurs hivers à Saint-Malo, espérant trouver dans l'air du pays natal un réconfort pour sa santé et quelque oubli de la satire². Les événements politiques lui rendaient, du reste, particulièrement pénible le séjour de Berlin : la guerre de sept ans allait commencer : sa patrie d'origine et sa patrie d'adoption étaient prêtes à s'entre-déchirer : de rudes épreuves lui furent alors réservées, car les malheurs de l'Allemagne,

¹ Pidansat de Mairobert publia en 1753 une brochure intitulée *la Querelle*, qui en résume les épisodes.

² Un de ses voyages, celui de 1754, coïncida avec la mort de son frère, l'abbé de Saint-Ellier, qu'il perdit au mois d'avril de cette année. L'abbé avait publié, en 1753, un volume intitulé : *Songes physiques*. « On l'attribue à M. de Maupertuis, écrivait le prince de Cassel à Voltaire. Le titre m'invita à le lire. Le sublime conteur y traite de toutes les matières imaginables. Il prétend que la gêne est le principe de tout ce qu'on fait dans ce monde : qu'un homme qui se tue le fait pour sortir de l'état de gêne où il croit être pour chercher mieux; que quelqu'un qui boit le fait pour sortir de la gêne où la soif le retenait. Enfin il fait de cela un système et en tire des conséquences extrêmement forcées. Tout ce que l'on peut dire à l'honneur de l'auteur et du livre, c'est que ce sont des songes qu'il réfutera peut-être à son réveil... » (*Œuv. de Volt.*, XXXII, 251.)

remarque Lefranc de Pompignan dans son discours de réception à l'Académie française, furent le commencement des siens :

« Quelle fut sa situation, s'écriait l'orateur, quand il vit le roi de Prusse allumer le flambeau d'une guerre qui devait armer la France contre lui ! Concevons l'état pénible et douloureux où M. de Maupertuis dut alors se trouver. D'un côté, c'est son souverain naturel... de l'autre, c'est un roi généreux qui se l'est attaché par des établissements aussi utiles qu'honorables... Ses vœux n'étoient point partagés, mais son cœur pouvoit l'être. Il étoit né François, il en eut toujours les sentiments. Son état le lioit à la Prusse : il y avoit ses emplois, sa fortune, une épouse enfin, c'est-à-dire le bien le plus cher et le plus sacré qu'on puisse posséder sur la terre. C'est dans ces conjonctures que la constance humaine a besoin de toutes ses forces ¹... »

Ayant obtenu, en 1756, un congé d'un an, Maupertuis partit de Berlin au mois de mai. Il ne devait plus y revenir : pendant trois ans, il erra de province en province, semant sur sa route les caillots de sang qui s'échappaient de ses poumons meurtris. Un de ses amis les plus chers, l'académicien de Tressan, qui l'avait présenté à la cour du roi Stanislas, en 1754, nous a laissé de cette existence errante un récit touchant, dont nous voulons d'autant moins priver nos lecteurs qu'il est fort peu connu :

« Parti de Berlin, dit Tressan, M. de Maupertuis traversa les trois Évêchés. Il m'accorda deux jours, et dès ce temps qui sera toujours également cher et douloureux dans mon souvenir, je frémissais en pensant que je voyois peut-être cet illustre ami pour la dernière fois. Il fut à Paris, où ses amis et ses confrères firent de vains efforts pour le retenir : il en partit bientôt après son arrivée pour aller (à Saint-Malo) consoler une sœur chérie et infirme, dans le temps où lui-même avoit le plus besoin de consolation.

« Le temps fatal étoit venu où M. de Maupertuis devoit éprouver l'atteinte la plus mortelle pour une âme aussi fidèle que sensible : le sang françois et le sang prussien commencèrent alors à rougir la terre, et son cœur fut percé de tous les coups qui faisoient couler l'un et l'autre... Combattu sans cesse, n'osant plus former de vœux, agité mortellement par l'inquiétude, il partit de Saint-Malo au mois de juin 1757 pour

¹ *Recueil des harangues de l'Acad.*, XXXVIII, 20, 21.

Bordeaux, dans le dessein de s'y embarquer pour Hambourg et de se rendre à Berlin. Une *dissertation sur les lois du mouvement*, imprimée dans le recueil de l'Académie de Berlin pour 1757, ouvrage qu'il faut méditer pour en sentir le prix, fut le fruit du loisir qu'il se ménagea dans la retraite où il vécut pendant son séjour à Bordeaux.

« Le peu de sûreté d'un embarquement, les événements et les délais auxquels il alloit s'exposer (même sur un bâtiment neutre) dans les circonstances que personne n'ignore, l'état de sa santé et les conseils de ses amis lui firent abandonner la résolution de prendre la voie de mer pour laquelle il avoit eu toujours un goût tout particulier. Il se rapprocha de l'Allemagne en prenant sa route par *Toulouse*. Au commencement d'octobre, il y reçut une lettre de Sa Majesté Prussienne, qui lui permettoit d'aller passer l'hiver en Italie et de ne consulter que sa santé sur le temps de son retour à Berlin. L'agrément qu'il trouva dans le commerce de quelques amis d'un mérite distingué ¹, les approches de la mauvaise saison l'arrêtèrent pendant l'hiver à Toulouse.

« Bientôt le bruit des armes, toujours affligeant pour un philosophe, mais que les circonstances rendoient encore plus affreux, la perte coup sur coup de plusieurs personnes qui lui étoient chères, une longue privation des nouvelles de celle qui lui étoit plus chère encore, lui livrèrent les plus cruels assauts.

« Ses lettres nous apprirent alors qu'un état si violent commençoit à être au-dessus de ses forces; nous ne pouvions plus les ouvrir qu'en frémissant; il nous y demandoit de la consolation et des conseils, et ne nous faisoit que trop connoître qu'il n'étoit plus capable d'en recevoir. Un coup plus imprévu que tous les précédens acheva de l'accabler à Lyon où il s'arrêta pendant deux mois ². L'Académie de cette ville florissante saisit ce temps pour l'acquérir; mais les charmes qu'il dut trouver dans la société de plusieurs personnes qui la composent, ne purent le fixer longtemps: il partit de Lyon sur la fin de juillet, croyant ne devoir plus prolonger son séjour en France.

« En vain je lui offris la cour de Stanislas pour asyle, il ne voulut point en troubler la paix et la félicité par les plaintes d'un malheureux. Il eut à peine la force d'aller à Neufchâtel, l'un des domaines de Sa Majesté Prussienne; là, dans les momens de relâche que lui laissoient des douleurs d'entrailles devenues vives et fréquentes, il jouit de la société d'un

¹ MM. Lavaysse, Garipuy, d'Orbessan et le marquis de Beauteville.

² La fin prématurée du prince Auguste Guillaume, frère du roi, le 12 juin 1758. « La mort, écrivait Maupertuis à La Baumelle à cette occasion, s'attache depuis trois ans à moissonner tout ce que j'aimais le plus. Elle devait finir par ce cher prince. »

ancien ami et bien digne de l'être, Milord Maréchal, gouverneur de cette principauté.

« M. de Maupertuis reçut encore dans cette ville de nouveaux témoignages d'estime et d'amitié de Sa Majesté Prussienne, et pleine liberté de différer son retour. Il partit de Neuchâtel le 14 octobre 1758 pour se rendre à Berlin et diriger sa route par Basle, où MM. Bernouilly nos confrères l'attendoient et reçurent dans leurs bras cet ami si malheureux et déjà frappé du coup mortel qui devoit bientôt nous l'enlever.

Après un nouvel orage qui fit désespérer de sa vie au mois de décembre suivant et qui le détermina à faire ses dernières dispositions, il eut pendant quelques mois des lueurs d'espérance. Le 17 avril 1759 toutes les mesures pour son retour à Berlin étoient prises et le jour de son départ pour Leipsick fixé : il voulut faire un essai de ses forces et sortit en voiture : mais ses douleurs d'entrailles furent si violentes qu'il tomba sans connaissance : l'abcès dont il devoit périr étoit déjà formé; depuis ce temps, il ne fit plus que languir et souffrir avec courage... profitant du temps qui lui restoit en philosophe chrétien, et jusqu'au dernier soupir élevant son âme aux grandes vérités qui avoient toujours régné dans son cœur. »

Maupertuis mourut ainsi le 27 juillet 1759, dans les bras des Bernouilli qui lui prodiguèrent jusqu'au dernier moment les soins les plus fraternels, et assisté de deux capucins qui reçurent sa profession de foi solennelle de fils soumis de l'Église catholique, apostolique et romaine. Sa femme, prévenue trop tard de sa dernière crise, arriva à Bâle un jour trop tard pour lui fermer les yeux.

Cette mort chrétienne eut le privilège d'agacer au dernier point les nerfs de Voltaire qui, pendant plusieurs semaines, ne sut parler à tous ses correspondants que des deux capucins, avec force quolibets. Déjà en apprenant la conversion sincère de Maupertuis, au mois de mars, il cherchait à se réconcilier avec Frédéric en se moquant du président de l'Académie de Berlin et le roi étoit obligé de lui répondre : « J'en viens à l'article qui doit vous toucher le plus et je vous donne toute assurance de ne plus songer au passé et de vous satisfaire ; mais laissez auparavant mourir en paix un homme que vous avez cruellement persécuté et qui, selon

toutes les apparences, n'a plus que peu de jours à vivre ¹. » Je ne reproduirai pas ici les termes ignobles de la réplique de Voltaire à cette invitation royale ²; Frédéric dut remettre encore une fois à sa place le mauvais plaisant ³, qui récidiva en vers :

Pour Maupertuis, de poix-résine enduit,
S'il fait un trou jusqu'au centre du monde,
Si dans ce trou malemort le conduit,
J'en suis fâché : car mon âme n'abonde
En fiel amer, en dépit sans retour.
Ce n'est pas moi qui le mine et le tue ;
Ah! c'est bien lui qui m'a privé du jour,
Puisque c'est lui qui m'ôta votre vue ⁴.

Frédéric était trop habitué aux basses flatteries de son ancien chambellan pour accepter pareilles excuses ; et comme Voltaire continuait ses attaques mêlées de flagorneries ⁵ et s'acharnait, même après la mort du *natif de Saint-Malo*, à le décrier dans l'esprit du monarque, le roi prit un jour sa plume parnassienne et décocha cette épître à l'implacable rancunier :

Laissez en paix la froide cendre
Et les mânes de Maupertuis ;
La vérité va le défendre,
Elle s'arme déjà pour lui.

¹ Frédéric à Voltaire, de Breslau, le 2 mars 1759. *Œuvres de Voltaire*, XXXIII, 247.

² *Ibid.*, 257.

³ *Ibid.*, 262.

⁴ *Ibid.*, XXXIII.

⁵ Voici l'oraison funèbre de Maupertuis adressée à Frédéric par Voltaire :

« Sire, il y avait autrefois un lion et un rat : le rat fut amoureux du lion et alla lui faire la cour. Le lion lui donna un petit coup de patte ; le rat s'en alla dans la souricière, mais il aimait toujours le lion : et voyant un jour un filet qu'on tendait pour attraper le lion et le tuer, il en rongea une maille. Sire, le rat baise très humblement vos belles griffes en toute humilité ; *il ne mourra jamais entre deux capucins, comme a fait, à Bâle, un dogue de Saint-Malo* ; il aurait voulu mourir auprès de son lion. Croyez que le lion était plus attaché que le dogue. » (*Œuvres de Voltaire*, XXXIII, 303.) Voilà qui est assez réussi, comme encensoir. — Voltaire ne put jamais digérer cette mort entre deux capucins : toute sa correspondance du mois d'août ne parle que de cette manière de finir *si peu philosophique!*

Son âme était noble et fidèle;
 Qu'elle vous serve de modèle.
 Maupertuis sut vous pardonner
 Ce noir écrit, ce vil libelle
 Que votre fureur criminelle
 Prit soin chez moi de griffonner.
 Voyez quelle est votre manie !
 Quoi ! ce beau, quoi ! ce grand génie
 Que j'admiraïs avec transport
 Se souille par la calomnie,
 Même il s'acharne sur un mort !
 Ainsi, jetant des cris de joie,
 Planant en l'air, de vils corbeaux
 S'assemblent autour des tombeaux
 Et des cadavres font leur proie. . . .

Puis il ajoutait en prose avec une fine pointe d'ironie :

« Je vous abandonne à vos remords et aux furies vengeresses qui poursuivent les calomniateurs, jusqu'à ce que cette *religion naturelle*, que vous dites innée, renouvelle les traces qu'elle avait autrefois imprimées dans votre âme ¹. »

La touche était franche et la leçon méritée, mais Voltaire ne se corrigea point, et Frédéric, dans une lettre écrite de main de maître, était obligé, quelques mois plus tard, de rabattre encore l'orgueil de l'impénitent : il terminait ainsi la description de sa descente aux enfers : « Et Maupertuis, pour les consoler, fera lire dans un coin l'*Akakia* à Zoïle ! » Ce mot était cruel mais juste. Nous le garderons pour mot de la fin, car s'il nous fallait épuiser ici toute cette querelle, un volume n'y suffirait pas.

La conversion de Maupertuis avait été sincère et sans la moindre réticence. Sa mort fut grave, simple, pleine de recueillement ; on peut ajouter aussi, pleine de pardon. Près de rendre l'âme, il lui était revenu que Voltaire avait répandu tout récemment un bruit désobligeant sur son compte : « Je remarquai que cela lui faisait de la peine, écrit Bernouilli, et je lui dis, à cette occasion, que plus M. de

¹ *Œuvres de Voltaire*, XXXIII, 402.

Voltaire lui offrait une ample matière de pardon, plus le mérite du pardon serait grand ; il m'assura là-dessus qu'il avait parfaitement pardonné. »

Il convient d'ajouter, du reste, que Maupertuis avait fait profession, pendant toute sa vie, du plus grand respect pour la religion de ses pères. Même à la cour de Frédéric, au milieu des sceptiques et des athées de Potsdam, il ne souffrait pas raillerie sur les choses de la religion, et le roi qui respectait ses convictions lui disait un jour dans une de ses lettres : « Je vous souhaite bonne messe et bonnes vêpres ¹. » C'était lui rendre justice. Nous avons à cet égard un précieux témoignage, celui de Formey dans ses curieux *Souvenirs*. Le secrétaire de l'Académie prussienne affirme, et nous devons l'en croire, qu'arrivé à Berlin avec la réputation d'esprit fort, Maupertuis la démentit bientôt par une sorte de dévotion, qui n'était pas des mieux assorties, ajoute-t-il, mais qui n'était pas non plus une feinte, ni un manège ; encore moins une manière de faire sa cour au roi et de s'avancer dans ses bonnes grâces. On rapporte même qu'un jour, dans un voyage à *Sans-Souci*, comme le marquis d'Argens et Maupertuis occupaient la même chambre, le moment du coucher venu, Maupertuis se mit à genoux pour faire sa prière : « Maupertuis, s'écria d'Argens, à quoi penses-tu ? es-tu fou ? qu'est-ce que cela veut dire ? est-ce qu'on nous voit ? » Une autre fois, à la table du Roi, on discourait sur la Pentecôte, et Maupertuis en parlait dans un certain sens ; sur quoi Voltaire, se soulevant comme pour lui faire un salut ironique, lui dit : « Ah ! mon révérend, vous croyez à la Pentecôte ! »

Faut-il ajouter que dans plusieurs circonstances publiques Maupertuis avait fait preuve de ses sentiments : qu'il exigea de la Mettrie

¹ A ce propos, rappelons cette lettre de Voltaire à d'Argens, au mois de mars 1754, après l'aventure de Berlin : « Ce méchant diable qui est plus adroit que moi me force enfin de quitter les Champs-Élysées... Je conçois qu'un diable aille à la messe quand il est en terre papale comme Nanci ou Colmar : mais vous devez gémir lorsqu'un enfant de Belzébuth va à la messe par hypocrisie ou par vanité... » (*Œuvres de Volt.*, XXXII, 243.) — Il n'est pas inutile d'ajouter qu'un mois après, Voltaire faisait ses pâques. Quel était le plus hypocrite des deux ?

la promesse de ne plus écrire contre la religion, ni contre les mœurs ; qu'il concourut à la construction d'une église catholique à Berlin et entra à cette occasion en correspondance avec le pape Benoît XIV ; enfin que dans son discours sur *les devoirs de l'académicien* prononcé en 1747, il répondit au reproche qu'on lui avait fait du retranchement de l'article des anciens statuts chargeant une des classes de s'appliquer à la religion, que cet article était inutile puisque toutes sciences concourent à l'établir et à la conserver : la physique en attestant l'existence de Dieu, la géométrie en la démontrant, l'histoire en nous apprenant qu'il s'est manifesté aux hommes et leur a prescrit un culte.

Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir Lefranc de Pompignan, son successeur à l'Académie française, célébrer hautement l'attachement de Maupertuis à la foi chrétienne, dans ce fameux discours de réception qui éclata comme une bombe sur le monde philosophique¹ et suscita tant de haine et de pamphlets². Dupré de Saint-Maur, dans sa réponse, insista franchement aussi sur la fidélité de Maupertuis à la religion de ses pères « dont il avait fait gloire de consommer l'acte le plus authentique à la face d'une ville séparée de notre église ». Mais les Bâlois étaient plus libéraux que les prétendus philosophes. Ceux qui ne rêvaient que l'écrasement de l'infâme écumèrent de rage. C'est là un des plus beaux titres de l'académicien breton à notre sympathie.

Par son testament, Maupertuis avait donné à sa femme les biens qu'il avait en Prusse, à sa sœur, madame Magon-Dubos, ceux qui

¹ Nous y remarquons ces lignes : « Il remplit ses devoirs de chrétien, non pas avec cette décence affectée qui ne suppose qu'un respect extérieur pour le culte reçu, mais avec les marques les moins douteuses d'une foi pleine et entière et d'une résignation parfaite. Personne n'a été plus jaloux que lui de la réputation de chrétien sincère et décidé. Des écrivains, très suspects d'ailleurs dans leur croyance, ayant voulu, sans doute pour se prévaloir de l'autorité de son suffrage, trouver dans ses écrits des principes contraires à la religion, ou en tirer des conséquences dangereuses, il se plaignit hautement de cette injustice et dissipa jusqu'aux plus légers soupçons qui auraient pu s'élever contre lui... » (*Recueil des Harang. de l'Acad.* XXXVIII, 27.)

² Les *Si*, les *Quand*, les *Pourquoi*, etc., etc.

lui restaient en France. Elles lui firent élever deux monuments, l'un dans l'église catholique de Dornach, au canton de Soleure, à deux lieues de Bâle, où fut enterré l'académicien¹ ; l'autre dans l'église de Saint-Roch, à Paris, où était inhumé son père. Ce dernier monument, dont l'építaphe fut composée par La Condamine à qui Maupertuis avait légué un aimant précieux qu'il portait toujours avec lui², est dû au ciseau du sculpteur d'Huez, élève de Le Moyne... Au-dessus d'un cénotaphe soutenu par deux consoles, accompagné de guirlandes de chêne et chargé des armoiries de la famille Maupertuis, se dresse un cippe sur lequel s'appuie le génie des sciences couvrant son visage d'une main et tenant de l'autre une couronne d'étoiles parmi lesquelles on remarque une comète : en face de lui est un enfant entouré d'instruments de mathématiques, appuyant une main sur le globe de la terre qu'il aplatit et montrant, de l'autre, le médaillon de Maupertuis orné d'une guirlande de cyprès et attaché à une pyramide que termine l'urne sépulcrale³. Ce mausolée fut détruit à l'époque de la Révolution, mais presque toutes les pièces en furent conservées par Lenoir et on l'a restauré après 1815, contre le mur de la première chapelle, à droite.

Maupertuis ne laissa pas d'enfants de son mariage avec Eléonore de Borck⁴, que Frédéric nomma bientôt grande maîtresse de la maison de la princesse Amélie et qui vivait encore en 1789.

¹ L'építaphe latine est rapportée dans la vie de Maupertuis par la Baumelle (p. 472). Elle n'a rien de remarquable. Une sous-inscription indique qu'en 1826, le sénat de Soleure rendit les restes de Maupertuis à sa famille. Nous ne savons pas où on les a transportés, sans doute à Saint-Roch.

² Un autre de ses legs à noter est celui de la montre de Graham, qu'il tenait de l'empereur d'Autriche, à madame Bernouilli.

³ Voir sa description complète dans le *Journal des Dames*, de septembre 1766, in-12, p. 109 et suiv. avec une gravure à l'eau-forte ; et dans *Description hist. et chronol. des monuments de sculpture du Musée des Mon. fr.*, par Lenoir, Paris, an X, in-8°, p. 302. — Il en existe aussi une estampe par Miger, élève de Cochin. — On pourra lire l'inscription latine composée par La Condamine, avec la traduction, dans la *Vie de Maupertuis*, par La Baumelle, p. 478-479 : elle est commune au père et au fils.

⁴ La Baumelle nous apprend qu'il laissa un fils naturel, Philippe Moreau, qu'il

La Baumelle, qui avait connu particulièrement Maupertuis, trace ainsi son portrait :

« Il avait un extérieur qui ne déplaisait qu'au premier coup d'œil. Sa taille était ramassée; son corps toujours en mouvement. Son visage était plein, carré, ses yeux ronds, mais remplis de feu¹. Il était d'une humeur inégale, d'une conversation vive et sèche, d'une probité scrupuleuse. Bon parent, tendre époux, académicien assidu, ennemi généreux, il eut quelques défauts et beaucoup de vertus... Sénèque était son auteur favori, parce qu'il le trouvait triste, épigrammatique, physicien, moraliste, ennuyé de la vie et des cours, idolâtre de la gloire. Il reconnaissait dans Sénèque ses goûts et ses idées. Il souffrait impatiemment la contradiction et s'y dérobaient par un silence subit. Il contredisait rarement les autres et ne disputait jamais. Il voyait d'un coup d'œil si on le comprenait ou si on était hors d'état de le comprendre. Il parlait volontiers de ses peines et rarement de ses plaisirs. Il saisissait les ridicules avec facilité et peignait un homme en rapportant un trait dans lequel tout son caractère était concentré. Ce qui lui déplaisait, il le réfutait avec un rire moqueur, qui n'était pas sans bonhomie. Dans la Société, on eût dit que toutes les sciences lui étaient étrangères. Il ne dissertait jamais : il eût préféré l'entretien d'une femme à celui de Newton. Les figures qui plaisent difficilement lui plaisaient d'abord. Descartes aimait, dit-on, les yeux louches : M. de Maupertuis avait une prédilection pour les yeux verts². . . »

Pour tout dire en deux mots, Maupertuis était un original, mais un original avec toutes les qualités du caractère breton. « C'est un honnête homme, écrivait Buffon, mais il se grippe quelquefois³. » Quant à sa destinée, elle fut étrange : d'abord brillante, elle toucha un moment à la gloire et Maupertuis obtint la plus éclatante faveur publique, non pas pour avoir découvert un de ces principes qui transforment les sciences, mais pour avoir démontré matériel-

avait envoyé fort jeune en Chine et qu'il recommanda, par lettres, à son neveu Magon, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, qui s'était déjà chargé de son éducation. Je n'ai pas retrouvé ce que devint ce Philippe Moreau.

¹ Cela correspond bien au portrait peint en petit, par Tournière, et gravé, en 1741 et en 1755, par Daullé.

² La Baumelle, *passim*.

³ Lettre de Buffon à l'abbé Le Blanc, du 23 juin 1750.

lement, d'une manière passablement romantique aux yeux de la foule, ce qu'un autre avait découvert avant lui. Parvenue trop tôt sur ces sommets, sa fortune extraordinaire ne pouvait plus que descendre; elle descendit en effet, et l'infortuné Malouin, qui n'avait pas en lui-même de ressources suffisantes pour arrêter ce mouvement parmi ses pairs, s'imagina que le premier rang lui serait mieux assuré hors de sa patrie. L'amitié d'un prince le lui assura, mais la haine d'un envieux voulut le lui ravir. Empoisonné par la satire et la calomnie, Maupertuis mourut à la peine, et les amertumes les plus cruelles ne lui furent pas épargnées, même au bord de la tombe. L'histoire dira que si, par sa brusquerie naturelle, il ne fut pas toujours à l'abri du reproche, pendant sa vie, il méritait du moins, par son humilité devant la mort, la paix de la dernière heure. Un ennemi sans pudeur la lui refusa, mais la postérité, souvent plus juste que les contemporains, donne aujourd'hui raison au chrétien qui pardonna, contre l'implacable et hideux sectaire

RENÉ KERVILER.

LE COMBAT DU 13 PRAIRIAL AN II

ET LA LÉGENDE DU VENGEUR *

L'escadre française aperçut, le 9, à huit heures du matin ¹, l'escadre ennemie, commandée par l'amiral Howe et forte de vingt-six vaisseaux de ligne, sept frégates, un vaisseau hôpital, et quelques avisos ². Cette journée fut plutôt un engagement sans importance qu'un combat sérieux. D'ailleurs, les vents contraires gênaient les manœuvres des deux partis et le combat ne fut point général.

* Voir la livraison d'octobre 1882, pp. 310-319.

¹ Par 47° 24' latitude nord et 17° 28' de longitude (Rapport Renaudin.)

² Vaisseaux composant la flotte anglaise d'après William James — Op. cit., I, 139.

VAISSEAUX :	CANONS :	CAPITAINES :
1 <i>Queen Charlotte</i>	100.....	{ Admiral Richard Earl Howe. Capt., sir Roger Curtis. » sir Andrew Snape Douglas.
2 <i>Royal George</i>	».....	{ Vice-adm. Sir Alex. Hood. Cap. William Domett.
3 <i>Royal Sovereign</i>	».....	{ Vice-adm. Thomas Graves. Cap. Henry Nichols.
4 <i>Barfleur</i>	98.....	{ Contre-adm. Georges Bowyer. Cap. Cuthbert Collingwood.
5 <i>Impregnable</i>	».....	{ Contre-adm., Benj. Caldwell. Capt. George Blagden Westcott.
6 <i>Queen</i>	».....	{ Contre-adm. Alan Gardner. Capt., John Hutt.
7 <i>Glory</i>	».....	Cap. John Elphinstone.
8 <i>Gibraltar</i>	80.....	— Thomas Mackenzie.
9 <i>Cæsar</i>	».....	— Anth. Jas. Pys Molloy.
10 <i>Bellephophon</i>	74.....	{ Contre-adm. Thomas Pasley. Cap. William Hope.

La flotte française manœuvra, en cette circonstance, d'une façon déplorable : dès qu'on fut en vue de la flotte anglaise, l'amiral commanda aux vaisseaux placés sous ses ordres, « qui « étaient rangés sur trois lignes, de se former en ligne de ba- « taille, dans l'ordre naturel, en se formant sur la colonne du « centre. *L'expérience de la marine française ne répondit « pas à la bonne volonté de plusieurs officiers; cette ma- « nœuvre ne put être exécutée⁴.* »

Les deux escadres étaient si éloignées l'une de l'autre qu'on apercevait seulement le feu des canons sans entendre la dé-

11 Montagu	74	Cap., James Montagu.
12 Tremendous	»	— James Pigott.
13 Valiant	»	— Thomas Pringle.
14 Ramillies	»	— Henri Harvey.
15 Audacious	»	— William Parker.
16 Brunswick	»	— John Harvey.
17 Alfred	»	— John Bazely.
18 Defence	»	— James Gambier.
19 Léviathan	»	— Lord Hugh Seymour.
20 Majestic	»	— Charles Cotton.
21 Invincible	»	— Hon. Thomas Pakenham.
22 Orion	»	— John Thomas Duckworth.
23 Russel	»	— John Willet Payne.
24 Marlborough	»	— Hon. G. Cranfield Berkeley.
25 Thunderer	»	— Albermale Bertie.
26 Culloden	»	— Isaac Schomberg.
27 Phaëton	38	— William Bentinck.
28 Latona	»	— Edward Thornborough.
29 Niger	32	— Hon. Arthur Kaye Legge.
30 Southampton	»	— Hon. Robert Forbes.
31 Venus	»	— William Brown.
32 Aquilon	»	— Hon. Robert Stopford.
33 Pegasus	28	— Robert Barlow.
34 Charon	Hôpital	— George Countess.
35 Comet	Brûlot	— William Bradley.
36 Incendiary	»	— John Cook.
37 Kingfisher	Sip	— Thomas Le Marchant Gosselyn.
38 Rattler	Cut	Lieut., John Winne.
39 Ranger	»	— Charles Cotgrave.

⁴ Rapport Renaudin.

tonation. Un seul navire français, le *Révolutionnaire*, fut assez maltraité. Vers huit heures du soir, il se trouva engagé, ainsi que deux ou trois autres navires. La flotte française fut témoin du combat, qui dura jusqu'à dix heures. Trois navires anglais, le *Bellerophon*, le *Leviathan* et l'*Audacious*, l'avaient pris en arrière, pendant que trois autres vaisseaux, le *Russel*, le *Marlborough* et le *Thunderer* vomissaient sur son bord les feux de toutes leurs batteries ¹. « L'escadre française ne porta aucun secours à ces vaisseaux et continua toujours à l'est, courant même bordée que l'ennemi à vue ² » ; elle abandonna le *Révolutionnaire* désarmé, qui eut la bonne fortune d'être rencontré le lendemain par l'*Audacieux*, pris par ce navire à la remorque et conduit à Rochefort. La lutte avait été acharnée de part et d'autre ; le *Bellerophon* avait été mis hors d'état de continuer la lutte, et l'*Audacious* avait été obligé de regagner Plymouth.

La nuit arrivée, la flotte française hissa des fanaux à tous ses mâts d'artimon. Les Anglais finirent par imiter cet exemple, après avoir longtemps hésité à le faire ; les deux flottes ne se perdirent donc pas de vue ³.

Le 10 prairial (29 mai), lorsque le jour parut, Villaret, toujours maître du vent, fut forcé, pour conserver cet avantage, de virer de bord par la contre-marche ; l'amiral Howe imita sa manœuvre. Villaret ordonna de se rapprocher de la flotte anglaise, et vers dix heures demanda une action décisive. Cette action aurait eu lieu s'il eût serré l'ennemi de près avec toutes ses forces ; mais il ne fit entrer en ligne que l'avant-garde qui, ayant affaire à des forces bien supérieures, fut forcée de se replier. Les vaisseaux de la tête des deux flottes s'étant en effet rejoints, le combat avait commencé, mais dans des con-

¹ W. James. Op. cit. I. 180.

² Rapport Renaudin.

³ *Victoires et conquêtes*, III, 15. Suivant W. James, Op. cit., seuls les vaisseaux anglais portaient une lumière.

ditions désavantageuses pour la flotte française, qui, donnant de la bande du côté de l'ennemi, ne pouvait se servir de ses batteries basses ; l'eau s'élevant au-dessus des sabords, on se trouva dans l'impossibilité d'en faire usage. Malgré cette situation défavorable, le combat se soutint avec ardeur jusqu'à midi.

L'amiral Howe, profitant de ses avantages, voulut pénétrer avec son vaisseau le *Queen-Charlotte*, dans la ligne française pour canonner le *Vengeur du peuple*, déjà avarié, mais il fut repoussé, ainsi que le *Bellerophon* et le *Leviathan*, qui avaient exécuté la même manœuvre. Vers midi cependant, les Anglais s'étant aperçus d'un peu de désordre dans l'arrière-garde de la flotte française parvinrent à entourer l'*Indomptable* et le *Tyrannicide*, déjà désemparés, en virant lof pour lof par la contre-marche, et en prolongeant notre flotte sous le vent. Pour imiter cette manœuvre, Villaret donna l'ordre d'abord à sa tête de ligne de virer vent devant par la contre-marche ; « cette évolution ne paraissant pas s'exécuter, sans qu'on ait pu savoir pourquoi, il fit signal pour la question de savoir si on ne le pouvait pas. Il n'eut point de réponse ; il donna ordre de virer lof pour lof et ne fut pas plus heureux... Il donna l'ordre, enfin, de virer de la même manière, tous à la fois, sans avoir égard au rang. Cette manœuvre réussit et dans un quart d'heure l'ordre de bataille fut formé d'une manière satisfaisante⁴ ; » l'*Indomptable* et le *Tyrannicide* furent dégagés et à sept heures du soir, l'ennemi dut s'éloigner en tenant le vent.

Une brume épaisse s'étant élevée empêcha les deux flottes de rien entreprendre pendant deux jours ; le 11, dans la matinée, elles courraient la même bordée, à trois lieues et demie environ l'une de l'autre ; elles s'observèrent autant que put le permettre un brouillard très épais ; mais bientôt, la brume

⁴ Rapport Renaudin.

ayant augmenté, elles se perdirent tout à fait de vue jusqu'au 13 au matin.

Dans cet intervalle, la flotte française fut rejointe par quatre vaisseaux de ligne qu'amena le contre-amiral Nielly ; ce qui permit à Villaret de faire escorter jusqu'à Brest par le *Mont-Blanc* l'*Indomptable*, mis hors de combat.

Enfin le 13 prairial, un vent petit-frais, du sud-ouest dissipa le brouillard sur les huit heures du matin. Les deux flottes se retrouvèrent alors en présence. L'amiral Howe, qui, le 10, avait déjà tenté de couper la ligne française, prit toutes ses mesures pour recommencer cette manœuvre, avec plus de chances de succès. Il fit avancer sa flotte en ligne oblique vers l'escadre française, de façon à permettre à chacun de ses vaisseaux de combattre bord à bord le vaisseau qui lui serait opposé. L'ordre de serrer la ligne et de se préparer au combat fut aussitôt exécuté par la flotte française, qui allait à petites voiles ; les Anglais, ayant forcé davantage en prolongeant la ligne française, le combat s'engagea. Il était neuf heures un quart. Les vaisseaux s'approchèrent à portée de pistolet et, marchant sur deux lignes parallèles, échangèrent d'abord de nombreuses décharges d'artillerie. L'amiral Howe laissant courir l'avant-garde de la flotte française, s'attaque au centre où combattait Villaret-Joyeuse et à l'arrière-garde. Chaque vaisseau anglais engage le combat avec un vaisseau français.

Bientôt la mêlée devient générale, l'acharnement sans égal ; à défaut de manœuvres précises opérées sous le feu de l'ennemi, les matelots français montrèrent la valeur qui ne les abandonne jamais, quel que soit le drapeau sous lequel ils combattent.

L'amiral Howe avec la *Queen Charlotte* canonne de toutes ses batteries et à demi-portée de canon le vaisseau amiral français, la *Montagne*. Mais Villaret-Joyeuse, secondé par ses deux matelots d'avant et d'arrière, riposte vaillamment et force plusieurs fois l'Anglais à reculer. Mais, vers midi, le

matelot d'arrière, le *Jacobin*, s'éloigne au vent et met à découvert la *Montagne*, qu'il longe à une demi-portée de canon. Le désordre est tel, à bord du *Jacobin*, que l'équipage canonne la *Montagne*, qu'il prend pour un navire anglais. L'amiral Howe, profitant de la retraite du *Jacobin*, s'avance dans le vide fait par ce départ, et donne le signal à chaque vaisseau de se porter dans la ligne française qui est coupée en trois endroits.

La *Queen Charlotte* approche la *Montagne* et, la prenant par derrière, la bat par la hanche du vent. Suivi de cinq navires, dont deux à trois ponts, la *Queen Charlotte* canonne la *Montagne*, qui resta longtemps sans pouvoir présenter le côté à son ennemie. Les matelots français comme les matelots anglais combattent avec la plus grande intrépidité. Sous le feu de l'ennemi, Villaret fait rétablir son banc de quart, qui avait sauté en éclats sous ses pieds. Un nommé Cordier reste à son poste, la jambe comprimée avec un ceinturon ; il avait eu le tibia broyé par un boulet. Le capitaine Bazire a les deux cuisses emportées ; Bouvet de Cressé, malgré les caisses de cartouches qui éclatent sur la dunette, va mettre le feu à une caronade de trente-six ; un tiers de l'équipage est hors de combat ; la coque de la *Montagne* est criblée, ses manœuvres sont hachées. Après trois heures de canonnade, l'amiral Howe veut tenter l'abordage. Les deux vaisseaux se trouvent bord à bord ; les équipages se battent à coup d'écouvillons. Villaret-Joyeuse, voulant prévenir la manœuvre de l'amiral anglais, ordonne de préparer les grappins. La *Queen Charlotte*, paralysant le feu d'une partie de son escadre par sa proximité avec la *Montagne*, s'éloigne de ce navire, qui reçoit bientôt le feu des batteries de six vaisseaux qui l'attaquent avec acharnement. Pendant ce temps, le combat continuait avec vigueur entre les autres vaisseaux. Presque tous, tant anglais que français, avaient subi de graves avaries ; les uns avaient perdu leur équipage, les autres étaient complètement démâtés. A la fin de

la journée, le combat était encore indécis, lorsqu'une suite d'ordres inexplicables, partis du vaisseau amiral français, vinrent compromettre gravement le résultat de la journée et changer une victoire très possible en une retraite dont la cause est restée inconnue jusqu'à ce jour.

Vers onze heures et demie, le combat ayant cessé, lorsque la fumée fut dissipée, la mer calme était couverte de gaz phosphorescents, de débris de vaisseaux, de cadavres et de navires désemparés.

L'avant-garde de la flotte française avait filé à une demi-lieue sous le vent. Onze vaisseaux anglais, criblés, démâtés, restaient immobiles ; douze navires français étaient dans le même état.

Les deux flottes se trouvaient donc séparées par vingt-trois pontons appartenant à celle qui irait la première s'en emparer. La flotte anglaise se mit aussitôt tout entière à l'œuvre, pendant que la *Montagne* restait cinq heures en panne, laissant à ses frégates et à ses corvettes le soin d'aller donner la remorque aux navires désemparés : le *Républicain*, le *Mucius*, le *Scipton* et le *Jemmapes*, furent sauvés de la sorte. Le *Terrible*, moins endommagé, parvint à se frayer un chemin à travers la flotte anglaise et rejoignit seul le vaisseau amiral. Pendant ce temps, les Anglais sauvaient non seulement tous leurs navires, mais encore s'emparaient de six navires français : le *Sans-Pareil*, le *Juste*, l'*Amérique*, l'*Impétueux*, le *Northumberland* et l'*Achille*.

IV

PERTE DU VENGEUR

Pendant que la *Montagne* avait à supporter l'attaque de six adversaires, le *Vengeur du peuple* se trouvait fortement engagé.

Dans la journée du 10 prairial, le *Vengeur du peuple*, ayant commis la faute de céder au vent et de s'écarter de la ligne à une demi-portée de canon, avait eu à essuyer les feux de dix vaisseaux ennemis, devant lesquels il avait dû défilier, et quand deux vaisseaux français vinrent le dégager, il avait déjà de graves avaries. Cette faute, commise le 10 prairial, le capitaine du *Vengeur du peuple*, Renaudin, voulut la réparer, en se portant, le 13 prairial, à l'endroit le plus périlleux. Il alla attaquer la tête de la ligne anglaise. Le poste était dangereux et difficile à tenir. A la suite de cette manœuvre indépendante, deux vaisseaux ennemis fondent sur lui et lui lancent tous leurs feux. Le *Vengeur* ripostait à ses deux adversaires et leur tenait tête, lorsqu'un nouvel ennemi, le *Brunswick*, vint pour lui couper la ligne. Menacé d'être pris entre deux feux, Renaudin présente le flanc à l'ennemi, avec l'intention de faire usage de toutes ses batteries et de cribler le *Brunswick*. Mais ce plan qui eût sauvé le *Vengeur* ne put être mis à exécution. Le *Brunswick* cherchait toujours à couper la ligne ; Renaudin, pour l'en empêcher, fut forcé de tenter l'abordage, mais en élongeant, il fut accroché dans son bois par l'ancre du *Brunswick*, et les deux vaisseaux se trouvèrent ainsi liés l'un à l'autre. Impossible alors de se servir de l'artillerie ; on dut se battre à coups d'écouvillons. Mais là encore les Anglais avaient l'avantage. Tandis que les marins français se servaient de leurs écouvillons en bois, les ennemis se servaient d'écouvillons en corde, qui leur donnaient une bien plus grande facilité de mouvements. Cependant les marins du *Vengeur*, se servant de leurs pistolets, ayant couché sur le pont bon nombre d'Anglais, se disposèrent à tenter l'abordage du *Brunswick* dont ils devaient facilement se rendre maîtres, car le capitaine, presque tous les officiers et beaucoup de matelots étaient hors de combat. Le *Vengeur* regardait déjà le *Brunswick* comme sa conquête, lorsqu'il fut assailli par deux nouveaux ennemis, dont un à trois ponts, le *Ramilles*, qui

arrivaient à l'autre bord. Le *Vengeur* soutint vaillamment le nouvel assaut et riposta de toutes ses batteries. Le feu allait cesser de ce côté et les deux vaisseaux allaient virer de bord, lorsque l'ancre du *Brunswick*, qui liait ce vaisseau au *Vengeur* cassa. Les deux navires se séparèrent. En voyant le *Brunswick* s'éloigner, le *Ramillies* revint et envoya deux nouvelles bordées, qui, dit Renaudin dans son rapport, démâtèrent le *Vengeur* de tous ses mâts, excepté de celui d'artimon, qui ne tomba qu'une demi-heure après. Le *Vengeur* ne put riposter, l'eau ayant pénétré dans les soutes et l'équipage étant occupé à les vider. Pendant ce temps, la flotte française filait au vent et s'éloignait rapidement : « Nous espérons, dit Renaudin, qu'elle reviendrait pour recommencer le combat ; au moins qu'elle en ferait la feinte, pour obliger les Anglais à abandonner nos vaisseaux démâtés et deux des leurs, dont ils ne paraissaient pas s'occuper ¹. »

L'espoir de Renaudin fut déçu. Déjà l'eau gagnait l'entrepont ; le moment de périr approchait sensiblement. Deux de nos vaisseaux sortirent alors du groupe ennemi, avec lequel ils étaient engagés. Le *Vengeur* pouvait espérer que ces vaisseaux le prendraient à la remorque, et, en effet, l'un d'eux se disposait à le faire, lorsque deux vaisseaux ennemis fondirent sur eux et les forcèrent à s'éloigner. Tout espoir de salut était perdu pour le *Vengeur du Peuple* : il ne lui restait plus qu'à périr.

Comme nous avons pour but, dans ces quelques pages sur la fin du *Vengeur*, de réfuter la légende composée sur le naufrage de ce vaisseau et de rétablir scrupuleusement la vérité, nous laisserons la parole à Renaudin, qui a fait un rapport assez détaillé sur le désastre du 13 prairial :

« L'eau avait gagné l'entrepont ; nous avons jeté à la mer plusieurs canons ; la partie de notre équipage qui connaissait

¹ Rapport de Renaudin, cité par Jal.

le danger répandait l'alarme ; ces mêmes hommes, que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pas effrayés, frémirent à l'aspect du malheur dont ils étaient menacés. Nous étions tous épuisés de fatigue, et *les pavillons étaient amarrés en berne*. Plusieurs vaisseaux anglais ayant mis leurs canots à la mer, les pompes et les rames furent bientôt abandonnées. Ces embarcations, arrivées le long du bord, reçurent tous ceux qui, les premiers, purent s'y jeter ; *ceux de nos camarades restés sur le Vengeur, les mains levées au ciel, imploraient, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer*. Bientôt disparurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait. Au milieu de l'horreur de ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de douleur. Nous entendions, en nous éloignant, *quelques-uns de nos camarades former des vœux pour leur patrie* ; les derniers cris de ces infortunés furent ceux de : *Vive la République!* Plusieurs revinrent sur l'eau, les uns sur des planches, d'autres sur des débris du vaisseau. Plusieurs furent sauvés par des embarcations anglaises et conduits à bord de l'ennemi ¹. » Telle fut la véritable fin du *Vengeur* ; car le rapport de Renaudin ne peut être mis en doute. Qu'il y a loin de cette version simple, qui nous représente l'équipage du *Vengeur* soutenant avec un courage héroïque l'attaque de plusieurs vaisseaux ennemis, mais faiblissant à l'approche de la mort par les flots, appelant du secours, puis se résignant et disparaissant dans les flots, à cette légende qui chante les marins du *Vengeur* bravant la mort, refusant de se rendre, arborant tous les pavillons et toutes les flammes, puis s'abîmant dans les flots aux cris mille fois répétés de : *Vive la République!* Renaudin est bien plus vrai, quand il dit : « Les marins restés sur le *Vengeur* poussaient des cris lamentables... quelques-uns formaient des vœux pour la patrie... »

¹ Jal. *Dictionnaire biographique*. Rapport de Renaudin.

Que les pavillons aient été amarrés en berne, en signe de reddition, que tous ceux qui purent se sauver, se soient réfugiés à bord du vaisseau anglais, qu'un petit nombre de ceux qui restaient, se résignant, aient péri en formant des vœux pour leur patrie, en criant : Vive la République ! comme, dix ans auparavant, ils auraient crié : Vive le Roi ! telle est l'exacte et entière vérité¹. Mais, si nous devons condamner l'exagération et l'emphase de la légende française, nous devons aussi rejeter bien loin la version de l'historien anglais, qui nous représente l'équipage du *Vengeur* complètement ivre :

« Among the 30 or 40 unhurt by wounds, doubtless there were several who, as british sailors frequently do in similar cases of despair, had flown to the spirit-room for relief. Thus inspired, it is not extraordinary that, when the ship was going down, some of them should exclaim : Vive la nation ! Vive la République ! »

(La fin au prochain numéro.)

GUSTAVE BORD.

¹ Prieur de la Marne avait accompagné la flotte française jusqu'à sa sortie du goulet : « Averti par la chute du jour qu'il doit se retirer, il demande son canot et prononce ces paroles, à tribord du vaisseau amiral la *Montagne* : « Mes amis, revenez vainqueurs des Anglais ! — En doutez-vous ? répondent les marins présents, nous sommes FRANÇAIS. — *Vive la République !* ajouta Prieur. — *Vive la France* et la gloire nationale, et mort aux Anglais ! s'écria d'une voix unanime l'équipage de la *Montagne*, et ce cri fut dans le même moment répété à l'envi par le reste de la flotte » (*Victoires et conquêtes*...., III, 19.)

² *William James. The naval history of great Britannia*, I, 182. — « Parmi les 30 ou 40 marins survivants, il y en avait sans doute plusieurs qui, comme le font souvent les marins anglais dans des cas semblables, eurent recours à l'eau-de-vie pour se donner du courage. Ainsi enflammés, il n'est pas étonnant que, quand le navire s'abîma, quelques-uns se soient écriés : Vive la Nation ! Vive la République ! »

UNE CHASSE AUX MARSOUINS

A M^{lle} A. G.

Chasse et pêche ont chacune leurs fanatiques, mais réunir ces deux plaisirs dans une action commune, c'est le *summum* du raffinement, c'est un *comble*, comme on dit aujourd'hui.

Dans mes séjours aux bains de mer, j'avais souvent entendu parler des ingénieux procédés, autant de chasse que de pêche, inventés par les frères L., pour la capture des marsouins ; mais l'occasion m'avait toujours manqué pour les leur voir mettre en pratique. Jugez de l'empressement avec lequel, me rencontrant avec eux au Croisic, j'accueillis l'offre gracieuse qui me fut faite de prendre une part active à ce sport, si nouveau pour moi.

A l'heure de la marée, le lendemain matin, nous nous embarquions, une quinzaine de joyeux compagnons, à bord d'un rapide petit bateau à vapeur, préalablement lesté de nombreuses bourriches de provisions. Quelques minutes plus tard, vivement emportés par le vapeur, nous voyions disparaître peu à peu les côtes du Croisic, puis apparaître dans un lointain confus celles de l'embouchure de la Vilaine et du golfe du Morbihan.

Belle journée ! — Le soleil radieux ; pas un nuage à l'horizon, pas un souffle d'air ; une légère brume, indice de chaleur dans une atmosphère tiède ; et la mer, resplendissant comme du métal, s'étendant à perte de vue. De loin en loin, quelques bandes d'oiseaux marins en tachaient seuls la surface polie. C'étaient soit des *godes*, plongeurs alertes, mais aux ailes si courtes qu'elles ne leur permettaient pas de prendre l'essor devant nous ; soit des *pétrels*, dont, malgré leur vigilance, nous réussissions à surprendre parfois quelques retardataires. Nous courions sur eux, si notre

marche n'en était pas trop dérangée, puis, revenant en arrière, nous nous efforcions, à l'aide d'épuisettes de pêche, de ramasser la pièce atteinte, qui, quelquefois, simplement démontée, s'efforçait de nous échapper, en plongeant sous une eau traitreusement transparente. Mais ce n'était là qu'un lever de rideau, en attendant l'entrée en scène des grands acteurs.

— « Les marsouins à babord ! » crie tout à coup une voix vibrante.

Une clameur joyeuse lui répond, et loin, bien loin, à l'horizon dans la direction indiquée, nous distinguons, à l'aide de nos lorgnettes, quelques points noirâtres apparaissant et disparaissant tour à tour. Cette fois, c'est bien ceux que nous cherchons, et le bateau est lancé à toute vapeur de leur côté.

Pendant ce temps, le branle-bas du combat s'est organisé sur le devant, et sur les deux côtés de l'embarcation, se sont postés deux tireurs expérimentés, le fusil à l'épaule, pour envoyer prestement une balle au poisson, sitôt qu'il se risquera au-dessus du flot. — Derrière eux, sur le sommet de la cabine, les dominant de toute sa hauteur, s'est placé le harponneur tenant à bout de bras un manche de bois précédé d'une longue corde et terminé à sa pointe par un crochet aciéré. C'est le poste d'honneur, celui qui réclame de la part de l'occupant adresse et vivacité de coup d'œil. Il faut, pendant la marche rapide de l'embarcation, lancer le harpon quelquefois à 7 ou 8 mètres sur le marsouin, dès qu'il est atteint par la balle; il faut l'accrocher avant qu'il ne coule; ce qui arrive généralement à tout poisson mortellement frappé. Ce n'est que justice de dire que cet important emploi est ordinairement confié au brave Rogatien L...

Nous arrivions cependant sur la bande, épandue sur la surface du flot comme un troupeau dans un vaste pâturage. Rien de léger comme les mouvements et les jeux de ces énormes monstres marins, tantôt émergeant de l'onde et s'y replongeant par un gracieux mouvement ondulatoire; tantôt bondissant au-dessus de l'eau comme des génisses en liberté. De loin, on les entendait souffler

avec bruit et on les voyait lancer en l'air de puissants jets d'eau, comme le font les baleines, à la famille desquelles ils appartiennent.

Curieux... comme la femme et comme elle se plaisant à braver le danger, le marsouin aime à accourir au-devant des embarcations. En un instant, leur bande entoura la nôtre, la suivant tantôt parallèlement, tantôt dans le sillage. Soudainement, comme pour lutter de vitesse avec elle, ils s'élançaient vivement et brusquement en avant, et la dépassaient, puis, revenant sur elle, ils traversaient sa marche en tous sens, rapides comme des fusées.

Rangés derrière nos tireurs pour ne pas gêner leur action, nous suivions avec intérêt les mouvements de ces gigantesques poissons, que la transparence des eaux nous permettait d'apercevoir à une grande profondeur. Malheureusement, nous étions tombés sur une bande de la variété appelée *taupe*, probablement parce que, comme sa congénère terrestre, elle aime peu à sortir de son élément naturel, et nos marsouins ne nous approchaient que de loin, alors qu'il est indispensable, pour les harponner, de les avoir tirés à bout portant, 4 ou 5 mètres tout au plus.

Après une demi-heure d'une poursuite émouvante, mais inutile, nous commençons un peu à désespérer du succès de notre entreprise, quand un jeune poisson, plus imprudent ou plus fanfaron que les autres, vint brusquement passer au nez de l'embarcation. Une balle, vivement envoyée, fut le châtiment de sa témérité. Lentement nous le vîmes alors se retourner le ventre en l'air, et un flot de sang teignit de pourpre l'eau environnante.

Par malheur, en ce moment, les yeux, si clairvoyants d'ordinaire, de notre harponneur, étaient tournés du côté opposé. Avant que la marche du bateau pût être arrêtée, avant qu'on eût pu le faire évoluer en arrière, nous nous étions éloignés de plus de cent mètres de notre poisson. Qu'elles nous parurent longues, les quelques minutes que nous mêmes à revenir vers lui ! Craignant, à chaque instant, de le voir couler, nous ne quittions pas de l'œil sa masse flottante. Cependant nous arrivons à temps. Hourrah ! le harpon s'est enfoncé dans son flanc et une solide corde, passée autour de sa

queue, nous aide à l'amarrer. Décidément, nous sommes des *chançards* ; car, si au lieu de le frapper en tête, la balle l'avait atteint en corps, il eût été certainement perdu pour nous.

Mais ce n'était pas le moment de nous attarder aux joies du triomphe ; d'autres marsouins continuaient à courir autour de l'embarcation. Étaient-ils moins curieux que leur frère, ou, avec une intelligence que notre orgueil refuse aux poissons, étaient-ils devenus prudents par le spectacle de sa mort ? Toujours est-il qu'ils n'approchaient plus à portée, s'obstinant à suivre le sillage du bateau, au lieu de se montrer à son avant.

Agacé de ce manège, un de nos tireurs, vieux routier, eut une inspiration sublime. — « Puisque la montagne, dit-il, refuse de venir à Mahomet, ce sera Mahomet qui ira à la montagne. » Et sur ce, il s'élança dans la petite yole qui suivait notre bateau. Quelque fûtés qu'ils fussent, les marsouins n'avaient pas prévu cette suprême *roublardise*. A peine y était-il installé, que l'un d'eux vint émerger sous le canon même de son fusil. C'était trop fort aussi ! Il reçut la balle en plein corps, et cette fois, harponné dans toutes les règles, il fut hissé à bord, aux applaudissements d'une galerie enthousiaste.

Quoique de la petite espèce, puisqu'ils ne mesuraient qu'un mètre et demi chacun, au lieu de trois mètres qu'atteignent certains autres, nos deux côtacés pesaient à eux deux près de deux cents kilogrammes. Si leur chair noire, d'un goût prononcé de venaison, n'est pas appréciée à sa juste valeur, c'est qu'elle n'est, pour ainsi dire, pas connue ; le filet en est presque fin, et le reste plus que passable, tant en grillades qu'à la broche.

Notre tâche était plus qu'honorablement accomplie. Saturée de gloire, notre pauvre humanité, à jeûn depuis le matin et toujours insatiable, soupirait après une réfection plus substantielle. A quelques cents mètres de nous, s'élevait l'îlot des Cardinaux, gigantesque amas de rochers superposés. D'un commun accord, on convint d'y descendre pour déjeuner. Ce n'était pas précisément l'île de Calypso, avec ses épais ombrages et ses fraîches fontaines où se

baignait l'essaim gracieux de ses nymphes. A défaut de fontaines, et pendant qu'on transportait nos provisions à terre, nous nous plongeâmes comme de vrais Tritons dans une onde transparente encore à plus de dix mètres. Aussi quelle entaille, une fois au rivage fîmes-nous au contenu des fameuses bourriches !

N'avions-nous pas, pour nous garantir des rayons du soleil, l'ombre des grandes ailes des goélands, qui, irrités de nous voir profaner leur solitude, passaient et repassaient incessamment au-dessus de nos têtes en poussant des cris aigus ?

Qui m'eût dit qu'une journée si bien commencée devait finir pour moi par une lamentable catastrophe ! A peine de retour au Croisic, et pour calmer les ardeurs de dix heures de réverbération d'un soleil implacable, nous courûmes à la plage où nous prenions ordinairement nos bains. Avec une confiance peut-être exagérée en ses talents de natation, une gracieuse jeune fille entra à l'eau, en même temps que nous. Mais, à peine avait-elle perdu pied qu'effrayée de son audace, elle voulait regagner la terre. Hélas ! paralysée par la peur, elle ne le put. Alors, sans essayer de lutter, sans pousser un seul cri et sans la moindre contraction de traits, la pauvre enfant laissa doucement tomber dans l'eau sa mignonne tête, comme un petit oiseau qui se noie. Quelque charmant que fût ce spectacle, ce n'était guère le moment de s'arrêter à le contempler. En quelques brasses je la rejoignis, et, la saisissant par le bras, je la ramenai vigoureusement vers le rivage. Malheureusement je n'avais pas été le seul à m'apercevoir du danger qu'elle courait, et le harponneur m'avait aidé dans cette tâche charitable. Qu'avait-il à faire à se trouver en ce moment sur ma route, ce malencontreux harponneur ! Lui avais-je disputé, moi, l'honneur de retirer de l'eau ses affreux monstres marins, et ne pouvait-il pas me laisser le bénéfice si doux de ce dernier sauvetage ? Je pensais pourtant bien avoir acquis quelques droits à la moitié de la prime qu'on accorde d'ordinaire aux sauveteurs ; mais, jugez de ma surprise, quand, une fois revenue à elle, ma jolie noyée, se tournant du côté du harponneur, lui adressa avec effusion *tous* ses remer-

ciements, absolument *tous* ; aucun ne s'égara de mon côté. Ma stupéfaction fut extrême. Un double regard, jeté sur ma barbe grisonnante et sur la fine moustache de mon jeune auxiliaire, me donna l'explication naturelle de ce mystère. Après tout, c'était dans l'ordre et je ne me sentis plus le courage de blâmer la jeune fille, pas même de la qualifier de *monstre...*, de monstre d'ingratitude, s'entend. Refoulant donc ma tristesse en mon cœur, je revins, calme en apparence, au rivage, où les chaleureux remerciements de la mère me dédommagèrent, dans une large mesure, de ceux dont m'avait sevré sa fille, avec un peu de rigueur peut-être.

FRANCIS LEFEUVRE.

TROIS VŒUX ÉMIS AU CONGRÈS DE CHATEAUBRIANT

« Tout conspire pour effacer ce qui reste du passé de la Bretagne, ce qui la fait aimer : sa foi, ses mœurs, sa langue, ses costumes, ses traditions, enfin ses monuments qui, eux aussi, font partie de ses gloires. . . . »

POL DE COURCY.

I

Nous avons indiqué dans l'avant-dernier numéro de cette *Revue* un vœu émis par l'Association Bretonne au sujet de l'église de *Saint-Julien-de-Vouvantes*, en annonçant que nous y reviendrions. Etargissons notre cadre, et parlons des trois vœux formulés par la Section Archéologique.

C'est une ancienne coutume, parmi nous, d'émettre des vœux et de les faire transmettre à qui de droit par le Bureau permanent. — C'est bien stérile ! dit-on. Non, pas autant qu'on pourrait le croire. La préservation des monuments mégalithiques est due incontestablement à ces vœux répétés, préservation très incomplète encore, mais qui sauvera peut-être bientôt ce qui subsiste des témoins mystérieux d'un passé trop inconnu.

Nous tenons donc pour éminemment utile cette émission de vœux. Malgré tout, ce n'est pas pour rien qu'une Association ancienne, grande par son but et digne d'attention, autant par le nombre que par la valeur de ses membres, — ce n'est pas pour rien qu'elle signale ainsi certaines questions ou certains faits, qu'elle force ceux que cela regarde à compter avec l'opinion publique.

Vous allez voir si, cette année, les points sur lesquels a porté sa sollicitude n'en valent pas la peine, et s'il n'était pas nécessaire de

protester contre des destructions inqualifiables ; s'il n'était pas nécessaire aussi d'insister pour sauver ce qui peut encore l'être, qu'il s'agisse d'archives ou de tombeaux.

II

Dans la séance particulière du samedi matin, 9 septembre, M. de la Sicotière fit remarquer que depuis quelque temps on s'occupe, et avec raison, de la conservation des documents historiques et de leur impression, qui est le meilleur mode de conservation. Les Archives publiques ne sont pas, à des titres divers, des dépôts sûrs ; on a vu des collections publiques se vider autrefois ; nous-même nous en avons vu flamber. Déjà, nombre de publications ont été soit entreprises, soit terminées : M. de la Sicotière voudrait que ces publications fussent, par tous les moyens, encouragées, mais sans s'astreindre exclusivement aux documents anciens ; et, prenant pour exemple la Bretagne, il souhaiterait que l'on partît du point où s'est arrêté dom Morice dans ses *Preuves*, pour pousser jusqu'à la Révolution, en y comprenant la Révolution elle-même.

Sans combattre formellement la proposition de M. de la Sicotière, M. de la Borderie fit remarquer qu'il reste encore peut-être trop d'inédit dans le passé, pour entrer sitôt dans le moderne. Citant ce que la *Société des Bibliophiles Bretons* projette et va entreprendre en éditant les *Archives de Bretagne*, il expliqua que, non seulement il est impossible de prendre pour point de départ la date à laquelle dom Morice s'est arrêté, mais qu'il y a encore, dans les documents recueillis par les Bénédictins sous la direction de dom Maur Audren de Kerdrel et non publiés (ou incomplètement publiés), la matière de plusieurs volumes in-folio. Faut-il délaisser ces mines, dont les filons sont si riches, pour porter son effort ailleurs, sur un terrain où nous trouvons l'origine et la source des conflits qui nous divisent ?

Ce n'était point la pensée de M. de la Sicotière. Les nécessités

contemporaines, d'après lui, s'éclairent par les documents modernes ; si, relativement à eux, l'intérêt scientifique n'est pas le même que pour les documents anciens, l'intérêt historique et l'intérêt pratique sont incontestables. N'est-il pas possible, d'ailleurs, de mener de front la publication des documents anciens et celle des documents modernes ? Il peut y avoir deux séries, et simultanéité. Aussi M. de la Sicotière formula-t-il ainsi son vœu :

« *Le Congrès de l'Association Bretonne émet le vœu que le Gouvernement, les Conseils Généraux et les Sociétés savantes encouragent par tous les moyens en leur pouvoir la publication des documents historiques, par séries successives ou simultanées.* »

Sous cette forme, après les explications échangées entre l'honorable sénateur de l'Orne et M. de la Borderie, le vœu fut mis aux voix et adopté à l'unanimité. Ce sera un précieux encouragement pour tous ceux qui s'occupent en Bretagne (et ils sont nombreux) de mettre en lumière les richesses enfouies dans les dépôts publics ou privés, et surtout pour la vaillante Société que nous venons de nommer plus haut : elle tient à honneur de justifier le second de ses titres, et de prouver qu'elle est bien la *Société de l'Histoire de Bretagne*.

III

Le 5 septembre, à la séance du soir, M. de l'Estourbeillon exposa, à l'aide des légendes et des documents nouveaux qu'il a recueillis, la vie de saint Benoît de Macérac. Lorsque l'on n'a pas visité le pays si pittoresque qui garde la mémoire du saint abbé, on comprend moins bien peut-être le charme qui s'attache à son souvenir. Pourtant ce souvenir doit nous être à tous précieux, à plusieurs titres : la vie de saint Benoît est une page, à demi effacée si l'on veut, mais pourtant une page intéressante, de notre histoire nationale et de notre histoire religieuse. N'est-elle pas éminemment inté-

ressante la légende de ce magistrat grec quittant Patras avec sa sœur Avénie et neuf autres compagnons, pour venir aborder à Nantes vers le milieu du VIII^e siècle ; puis, laissant sa sœur chez les vierges de Saint-Clément, pour habiter l'agreste solitude qui lui était assignée par l'évêque Alain, au confluent de la Vilaine et du Don ? Les monuments qui portent son nom ne sont-ils pas dignes de notre étude et de notre respect ? D'abord ce groupe de rochers qui domine la vallée de la Vilaine et qui a conservé le nom de *chaire de saint Benoît* ; puis cette inépuisable fontaine où tant de malades vont chercher la santé ; enfin, et surtout, ce tombeau si curieux, si précieux aussi, encore presque intact, longtemps dépositaire des reliques maintenant disparues, longtemps visité par des pèlerins pleins de foi ?

C'est précisément sur ce dernier monument que M. de l'Estourbeillon voulut attirer, en terminant, l'attention du Congrès.

On le gardait autrefois dans la nef de l'ancienne église ; mais cette église a subi le sort de bien d'autres. Ce lieu où fut situé l'oratoire de saint Benoît et de ses compagnons ; ce lieu sanctifié par leurs prières et par leur sépulture ; ce lieu d'où s'étaient élevées pendant mille ans les vœux de tout un peuple ; ce sol consacré par les cérémonies les plus augustes de notre liturgie ; cette terre à laquelle les cendres des fils spirituels de saint Benoît s'étaient mêlées pendant des siècles ; — cet emplacement, qui semblait ne devoir jamais perdre sa destination sacrée, a été abandonné. Pour les plus futiles raisons, on transporte maintenant les églises, on abandonne les anciens sanctuaires, on en livre la place aux usages les plus profanes... Et l'on trouve cela tout simple, tant le sentiment religieux est affaibli, parmi nous, dans un siècle qui comprend encore la dévotion, mais qui ne comprend plus la foi ! M. de Montalembert était bien naïf, vraiment, quand il flétrissait, en une page restée immortelle, les usages plus que profanes auxquels étaient livrées les églises des abbayes disparues ! Ces profanations, nous en sommes chaque jour les témoins indifférents.

Rien de surprenant donc à ce que l'on ait fait à Macérac ce qui

s'est fait bien ailleurs pour des motifs moins sérieux, ce qui va se faire demain peut-être à Saint-Lunaire. — Mais le tombeau ? — Le tombeau ! il est là, au milieu des décombres, au milieu des ruines de l'église démolie. On n'a pas encore songé (heureusement peut-être) à le déplacer, c'est-à-dire à le mutiler, à rompre, en tout cas, une tradition au moins respectable. Les ronces le recouvrent ; aucun toit ne l'abrite ; rien ne le préserve des profanateurs.

La paroisse de Macérac, si dévote à son père et à son patron ; si riche aussi, puisqu'elle a élevé un peu plus loin une église vraiment monumentale et qui n'a qu'un tort (irréparable à nos yeux, il est vrai) : celui de n'être pas construite à la place de l'ancienne ; — la paroisse de Macérac n'a pas trouvé dans son cœur un sentiment et dans sa bourse un denier, pour élever, sur le tombeau de saint Benott, une petite chapelle, si modeste qu'elle fût !

Aussi M. de l'Estourbeillon formula-t-il le vœu *« que le tombeau de saint Benott, abandonné maintenant au milieu des décombres de l'ancienne église, couvert de ronces et exposé à toutes les profanations, soit, à raison de son intérêt archéologique et aussi de la vénération dont il est digne, au moins recouvert d'un édifice qui conservera en même temps le souvenir de l'antique construction aujourd'hui démolie. »*

Ce vœu a été voté par acclamation, et vraiment, le contraire eût été surprenant. Reste à savoir s'il sera accueilli par ceux auxquels il s'adresse.

IV

Si l'église de Macérac a été démolie, au moins n'avait-elle aucun titre à la conservation. Mais combien d'autres ont disparu, vont disparaître et disparaissent chaque jour, dont on ne saura jamais déplorer assez vivement la perte !

L'Association Bretonne ne manque aucune occasion de stigma-

tiser comme elle le mérite cette manie, cette maladie des églises neuves qui sévit sur notre pays ! Sans sortir des limites du diocèse de Nantes, combien ne pourrions-nous pas nommer de monuments disparus, d'actes de vandalisme accomplis sans aucune autre raison que celle-ci : « Les voisins ont une église neuve, il nous en faut une ! » Ah ! on nous fait du grand, du large, du haut ; mais du beau ? C'est autre chose. En attendant, ces antiques églises où nos pères avaient mis leurs sueurs, leur foi, leur art, disparaissent une à une ; les barbares et la Révolution n'ont point accumulé autant de ruines injustifiables que les quinze ou vingt dernières années. Les Vandales, maintenant, ils sont, hélas ! là où l'on ne devait pas s'attendre à les trouver. . . .

Nous restons, avec intention, dans les généralités, car une énumération serait trop longue à la fois et trop cruelle. Quand on se sent en verve de bâtir et du goût pour la truëlle, il est si facile de faire quelques trous dans une couverture ; de laisser pendant deux ou trois ans un clocher sans réparations !... L'édifice prend tout de suite un aspect délabré ; la pluie entre par le toit ; le vent souffle par les carreaux qu'on a bien soin de ne point remplacer : voilà une église condamnée : dix ans après, vous avez à la place soit une vaste grange toute neuve, banale comme les pensées de ce temps-ci ; soit une construction bizarre où la fantaisie de l'architecte s'est donné carrière en croyant faire de l'art.

N'est-il point temps de réagir ? N'est-il point temps de protester au moins ? Il en cuit quelquefois. Qu'importe ? La cause pour laquelle nous combattons vaut bien la peine qu'on souffre quelque chose pour elle.

Le 6 septembre, la Section Archéologique de l'Association Bretonne visitait l'église de Saint-Julien-de-Vouvantes, but d'un ancien et célèbre pèlerinage, beau monument de la fin du XV^e siècle. Dans son ensemble et dans ses détails, cette église fut l'objet d'un long examen : les observations des visiteurs ont été consignées dans le rapport consciencieux et remarquablement écrit dont M. Alcide Leroux a donné lecture à la séance publique du 9. Bien

conservé, cet édifice n'a besoin, pour revenir à son premier et brillant état, que de quelques intelligentes réparations. Aussi quelle ne fut pas.... disons le mot, notre indignation, quand nous apprîmes que l'église Saint-Julien, vouée à une destruction prochaine, devait faire place avant peu à une église neuve ! — Reprenant une à une ses beautés ; prenant aussi un à un les prétextes (car de raisons il n'y en a point) qui sont mis en avant pour faire disparaître cet antique sanctuaire, nous nous promîmes de faire nos efforts pour empêcher un acte aussi coupable de s'accomplir.

Puisque les motifs de foi ne trouvent plus d'écho ; puisque les raisons d'économie sont méprisées ; puisque les considérations de tout ordre ne retiennent plus personne, écoutez au moins les voix de ceux qui vous parlent au nom de l'art et de l'archéologie. Ne faites pas ce que tant d'autres ont fait, ne commettez pas le crime que tant d'autres ont commis. L'ignorance est, pour beaucoup d'entre eux, une excuse : cette excuse vous ne l'aurez pas !

Dans la séance du 9, sur la proposition du Bureau de la Section Archéologique, les cinq cents personnes assemblées dans la grande salle du Tribunal ont voté, à l'unanimité, la résolution suivante :

« L'ASSOCIATION BRETONNE, réunie à Châteaubriant dans son
« vingt-cinquième Congrès, émet le vœu que l'église Saint-Julien-
« de-Vouvantes, dont l'architecture est si intéressante et dont la
« destruction serait, à tous points de vue, inexplicable, soit con-
« servée. »

V

Voilà qui est bien, et ces vœux seront transmis, s'ils ne le sont déjà, à qui de droit ; mais ce ne sont que des vœux, et nous sommes tenus à faire davantage. « Faisons des vœux.... Non ! faisons des efforts, » disait spirituellement M. Alcide Leroux, « pour conserver le peu de monuments qui nous restent » : laissons les

regrets stériles et livrons-nous à l'action. Si tout le monde a plus d'esprit que Voltaire, tout le monde a plus de pouvoir que n'importe quelle personnalité, n'importe quelle association. Il faut que tous, nous travaillions à réagir contre la manie des destructions ; que tous, nous poursuivions sans trêve le vandalisme paré de beaux noms, représenté par des gens pieux d'ailleurs, mais aveugles.

M. de Courcy n'avait que trop raison de s'écrier à Guingamp : « Les nouveaux iconoclastes, nos pasteurs spirituels, ont détruit depuis dix ans plus d'images originales, recommandables par leur naïveté et par leur antiquité, que les Huguenots et les sans-culottes réunis.... Ces faits ne prouvent qu'une chose, c'est l'ignorance absolue de l'art chrétien qui a créé les merveilles du moyen âge ! »

Hélas ! tout est là ; la plaie est partout la même ; l'esprit des âges de foi, le sens chrétien dans les monuments eux-mêmes, a disparu. Pour nous, qui voyons le mal et qui voudrions l'arrêter, pénétrons-nous des instructions données avec trop de raison par le Comité des Monuments historiques, instructions méprisées comme bien d'autres choses : « En fait de monuments délabrés, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir ; et, dans aucun cas, il ne faut supprimer. »

Voilà notre ligne de conduite admirablement tracée, et si chacun de nous sait et veut faire son devoir, ce qui reste d'églises anciennes, d'églises vraiment dignes d'être conservées, sera sauvé d'une ruine prochaine ; nos enfants iront prier sur les dalles que les genoux de nos pères ont usées, sous les voûtes que leur foi a élevées ; ils étudieront ces monuments qui deviennent de jour en jour plus rares, au moment même où l'art et la science les étudient avec plus d'amour.

YVES BRETON.

A TRAVERS LES LIVRES*

La librairie Didot, digne émule de la grande officine littéraire et scientifique du boulevard Saint-Germain, nous apporte également sa gerbe de publications nouvelles. Passons en revue les plus récentes, en commençant par l'une des principales.

N'a-t-on pas lieu d'être stupéfait lorsque l'on songe que, pendant toute l'antiquité et la plus grande partie du moyen âge, les peuples, les plus civilisés comme les plus barbares, les plus industriels comme les moins intelligents, en aient été réduits, pour principal système d'éclairage, à cette primitive et informe lampe de terre cuite ou de bronze, à la mèche fumeuse, aux âcres et nauséabondes senteurs, que rappellent trop fidèlement les lampions officiels de nos fêtes nationales ou soi-disant telles¹ !

Ce ne fut qu'au XII^e siècle, en Angleterre, et au XIV^e seulement chez nous, que s'alluma la première chandelle de suif ! Et cet humble luminaire, aujourd'hui abandonné aux plus pauvres, et qui constitua cependant alors un si notable progrès, allait lui-même, après avoir suffi aux splendeurs de la cour de Louis XIV, aux tragédies de Corneille et de Racine et aux comédies de Molière, —

* Voir la livraison d'octobre 1882, pp. 303-309.

¹ Disons toutefois que les anciens, les Etrusques d'abord, puis les Romains et les Grecs, connurent l'emploi des luminaires composés d'une mèche (*uniculum*) enduite de poix, de suif ou de cire, comme en témoignent nombre de textes, ainsi que des peintures et des candélabres de formes variées découverts dans les ruines de Pompéi, d'Herculanum et d'autres lieux. On sait que les chrétiens de la primitive Eglise, en même temps qu'ils se servaient dans leurs sanctuaires de lampes à huile, y brûlaient aussi des cierges de cire (le premier de ces deux mots n'est d'ailleurs qu'un dérivé du dernier), usage qui s'est continué depuis et qui paraît avoir été également pratiqué par les anciens dans leurs cérémonies religieuses et funéraires. (V. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, articles *Candela*, *Candelarium*, *Cera*, etc., et le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par abbé Martigny, article *Cierges*.)

attendre jusqu'à près de *sept siècles* avant d'être détrôné par la bougie stéarique.

Ce ne fut en effet qu'en 1811 que M. Chevreul, le doyen tout à l'heure centenaire des savants du monde, découvrait le moyen d'extraire la stéarine du suif. Il est vrai que Argant, Quinquet et Carcel avaient perfectionné la lampe à huile et en avaient fait un chef-d'œuvre d'art en comparaison de la lampe antique. — Le gaz, à son tour, vint chasser de l'éclairage public le quinquet et le réverbère. Voici que lui-même est menacé dans son empire longtemps incontesté.

Et ceci nous amène enfin à l'ouvrage de MM. Alglave et Boulard, *La lumière électrique, son histoire, sa production, son emploi dans l'éclairage public et privé*, titre qui suffit à clairement indiquer le sujet spécial du livre. Laissant de côté les effets calorifiques, chimiques, et mécaniques de l'électricité, nos auteurs n'étudient que les effets lumineux de ce puissant et mystérieux agent, dont l'origine et la nature nous restent inconnues et qui ne se révèle à nous que par ses phénomènes sensibles.

Depuis la faible lueur entrevue par Otto de Guericke et Wall, au XVII^e siècle, que de tâtonnements jusqu'au jour (1813) où l'illustre Humphry Davy, l'inventeur de la lampe des mineurs, découvre l'arc voltaïque et la combustion, par le courant électrique, de deux charbons superposés! Le principe de l'éclairage par l'électricité était enfin trouvé. Mais que de recherches encore pour arriver à régulariser la combustion des charbons et à construire une machine assez puissante pour suffire à un éclairage permanent! Un demi-siècle s'écoule encore, et ce n'est que de nos jours que le problème a reçu une solution vraiment pratique, mais non complète encore.

Les systèmes, les perfectionnements se pressent; chaque jour on en voit éclore un nouveau, soit dans la composition des charbons combustibles, leur disposition parallèle ou perpendiculaire, soit dans les réflecteurs ou les verres dépolis, destinés les uns à réfléchir au loin, les autres à atténuer une lumière quasi égale en éclat à celle même du soleil. Car, ici, l'obstacle à vaincre est, non point la

pauvreté de la lumière, mais bien sa trop grande richesse, qu'il s'agit d'affaiblir en la divisant autant que possible.

Les appareils qui ont le mieux résolu jusqu'ici cette capitale difficulté sont les lampes à incandescence d'Edison, de Swan, de Maxim, et leurs analogues. Une ampoule piriforme de verre, vissée à un support et à l'intérieur de laquelle brûle ou plutôt brille, dans le vide, sans se consumer, un mince filament carbonisé de bambou disposé en demi-cercle très allongé et rendu incandescent par un courant, actionné lui-même par deux fils se reliant à un foyer plus ou moins éloigné : — telle est, en deux mots, la lampe Edison.

C'est aujourd'hui la plus simple et la plus parfaite.

Transportables comme nos lampes à huile, sauf l'embaras des deux fils métalliques qu'ils traînent après eux, ces appareils tendent à devenir en Amérique d'un usage commun pour l'éclairage domestique ¹.

Reste à trouver le moyen de les isoler, de donner à chacun d'eux sa source spéciale d'électricité, mobile et portative comme lui. Ce moyen ne peut manquer de se révéler un jour, peut-être prochain. Alors le problème de l'éclairage électrique, tant public que privé, sera bien près d'être résolu.

De la grossière lampe des anciens à la lampe Edison, que de chemin parcouru ! Et cependant la lampe Edison est sans doute loin encore de nous donner le dernier mot de l'art de l'éclairage.

Les visiteurs de l'exposition électrique internationale de l'an dernier, qui ont pu contempler, au Palais de l'Industrie, cet éblouissant ensemble de phares, de soleils, de lampes diverses à arc voltaïque ou à incandescence, retrouveront le fidèle souvenir de ces systèmes variés dans les pages et les nombreuses figures du livre dont nous nous occupons. Il en présentera un compendieux et clair exposé à ceux qui n'ont pu jouir de ce magique spectacle.

— Un sujet d'un ordre tout différent nous est offert par le deuxième tome de l'ouvrage de M. le comte d'Ideville sur le

¹ Les journaux rapportaient dernièrement que 15,000 de ces lampes fonctionnent déjà dans la seule ville de New-York.

Maréchal Bugeaud, dont nous présentâmes le premier en temps et lieu à nos lecteurs. La période de la vie de l'illustre soldat dont traite le volume nouveau, comprend les guerres d'Afrique depuis 1836 jusqu'à 1845. Nous y voyons le grand homme de guerre poursuivre au dehors ces campagnes mémorables, ce duel fameux contre l'insaisissable Abd-el-Kader, en même temps que repousser, non moins vaillamment, les attaques passionnées qui lui venaient de l'intérieur. M. d'Ideville continue de laisser le plus souvent la parole à son héros, dont la féconde correspondance se trouve ainsi former la plus vivante, sinon la plus impartiale, des autobiographies.

Vivre : la vie en vaut-elle la peine ? Tel est le piquant problème que se pose l'un des écrivains les plus originaux de l'Angleterre contemporaine, M. Mallock, et qu'il discute dans un livre plein de mouvement et de vie, animé d'un souffle puissant, en même temps qu'égayé par les saillies d'un *humour* tout britannique. Prenant à partie le positivisme et le matérialisme, il leur démontre que, d'après leurs propres données, la vie n'est que misère, sans base morale, sans vrai bonheur pour l'homme, et, par suite, sans fruit, indigne en un mot d'être *vécue*. Poursuivant sa thèse, l'auteur prouve qu'il n'y a de morale et même de logique, au point de vue de la vie humaine, que dans une religion tout au moins naturelle. Le vigoureux polémiste ne s'arrête pas là : oubliant qu'il est protestant, ou plutôt vaincu par l'évidence, il en arrive, de déduction en déduction, à reconnaître, non seulement que le déisme purement naturel ne suffit pas, mais encore que la situation du protestantisme lui-même est perdue devant la science, et que, seul, le catholicisme, resté intact, se tient encore debout et fait victorieusement face à ses ennemis.

La supériorité religieuse, morale et sociale du catholicisme : telle est donc la conclusion à laquelle la logique a conduit l'un des plus éminents écrivains anglicans de ce temps-ci. Aussi son livre fait-il bruit chez nos voisins d'outre-Manche.

Le même retentissement l'attend sans doute de ce côté-ci du

détroit, grâce à la traduction de M. l'abbé Salmon, à qui nous devons déjà une magnifique édition de la Bible, illustrée d'après Schnorr et publiée à la même librairie ¹.

Un critique autorisé de la *Revue des Deux Mondes*, M. F. Brunetière, nous offre un volume de *Sermons choisis* de Bossuet, collationnés sur les meilleures éditions, et disposés dans l'ordre chronologique, avec introduction, notices et notes, destinés à faire mieux goûter encore la sublimité, parfois abrupte, de ces discours, où éclate dans sa familière spontanéité le génie de l'immortel orateur sacré. En même temps, M. Ch. Jourdain, un philosophe de la bonne école, un universitaire comme il en faudrait beaucoup, publiait, en l'accompagnant également de judicieux commentaires, un autre volume de Bossuet, contenant le non moins célèbre traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, et les opuscules : *Du libre arbitre*, *De la logique* et *Des causes*, restés si longtemps inédits, pour ne pas dire inconnus, bien qu'ils portent à chaque page l'empreinte de la griffe de l'aigle. M. Jourdain nous apprend que le conseil supérieur de l'Instruction publique, sans doute sous l'inspiration de son président et Grand-Maître, vient de rayer du programme des études de philosophie le premier de ces ouvrages, et le plus important, véritable chef-d'œuvre philosophique en même temps que littéraire.

Le style d'un Bossuet, de l'un des plus grands écrivains qui furent et seront jamais, n'a pu trouver grâce devant ces cuistres de la soi-disant libre-pensée, affolés de servilisme ! Bossuet et son livre *De la connaissance de Dieu et de soi-même* sont, il est vrai, avantageusement remplacés par M. Paul Bert et son *Manuel de morale civique*, ce haineux pamphlet où l'incorrection de la forme le dispute au cynisme du fond, dans lequel le maître écorcheur, pour se distraire de la *vivisection* des chiens, s'évertue à *vivi-*

¹ Presque en même temps que M. l'abbé Salmon, le R. P. Forbes, jésuite, faisait paraître, de son côté, une traduction de l'ouvrage de M. Mallock, si grand et si actuel en est l'intérêt.

sector à la fois la grammaire et l'âme de la jeunesse française, son avilissant matérialisme ne voyant d'ailleurs en celle-ci qu'une autre espèce d'animaux, d'un ordre à peine supérieur...

Nous avons déjà le *Roman de la Momie*, écrit par Théophile Gautier, avec ce singulier talent descriptif ou plutôt pictural qui lui était propre, et une précision de détails à donner l'illusion de la réalité. Sous le titre de *Rhamsès le Grand, ou l'Égypte il y a 3300 ans*, un érudit géographe, M. F. de Lanoye, a composé aussi son roman archéologique. Un savant égyptologue, M. George Ebers, vient, à son tour, d'essayer une résurrection en acte de la vie de l'antique Égypte à la même époque de Rhamsès III Sesourtesen (Sésostris), quelque quatorze siècles avant notre ère. Composée d'après des papyrus, en partie découverts par l'auteur lui-même dans les hypogées de Thèbes, et s'inspirant de la célèbre *Épopée de Pentaour*, l'Homère égyptien, la *Ouarda (Rose)* de M. Ebers cache, sous les broderies d'une attachante fiction, une trame strictement historique. Déjà traduite dans la plupart des langues de l'Europe, l'œuvre nouvelle de l'éminent auteur de *L'Égypte* ne peut manquer d'obtenir dans la nôtre le même succès. D'ailleurs, le long et mystérieux passé de l'atné des peuples civilisés, offre à la science et à l'imagination une mine qui ne s'épuisera pas de sitôt.

Revenons à des temps, sinon à des pays, moins lointains.

Une femme du monde dans la Nouvelle-Zélande, n'est autre que l'auteur même, lady Barker, une de ces intrépides filles d'Albion qui suivent, sans hésiter, leur mari au bout du monde. Celle-ci a accompagné le sien jusqu'aux antipodes, au pays des Maoris, de ces vaillants sauvages qui défendent du mieux qu'ils peuvent, mais en vain, leur patrie contre les envahissements de la civilisation britannique (toujours !), civilisation qui, pour eux comme pour tant d'autres, n'a guère été que barbarie, et est en voie de les exterminer, à leur tour, par l'action combinée de ses armes et de ses vices, également perfectionnés. Cela n'empêche pas les lettres de lady Barker d'être d'une agréable lecture, bien que, datant d'une

quinzaine d'années, elles ne présentent qu'un passé déjà relativement éloigné des gens et des choses de la Nouvelle-Zélande. Il est vrai que la nature, et elle est ici magnifique, reste, elle, toujours la même.

A titre d'acompte, en attendant les autres belles choses qu'elle nous promet pour nos prochaines étrennes, la maison Didot vient de mettre en vente un ouvrage considérable au double point de vue de la matière et de l'intérêt, un *Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot*. Ce livre vient à propos répondre à un besoin, tout au moins à un *desideratum* du public instruit, si avide, non seulement de connaître les siècles passés, la vie publique et privée de nos pères dans ses détails les plus intimes, mais encore d'en posséder quelque souvenir matériel, quelque relique, à défaut d'une de ces opulentes collections, lot privilégié des favoris de la fortune.

L'auteur de cet ample et riche lexique, M. E. Bosc, à qui nous devons déjà plusieurs intéressantes études historiques et archéologiques, nous offre cette fois un traité alphabétique général embrassant toutes les branches de la curiosité : mobilier, vêtement, armes et armures, livres, manuscrits, peintures, miniatures, médailles, gravures xylographiques et chalcographiques, monnaies, médailles, etc., tout ce qui, en un mot, constitue le domaine si varié et si étendu du *bibelot*. Le collectionneur trouvera ici un guide sûr, un répertoire de renseignements précieux, en même temps que le simple et platonique amateur, une lecture attrayante et instructive.

Les *six cents* figures, grandes et petites, dont le texte est si copieusement orné et qui le commentent si agréablement aux yeux, offriront au premier les alléchants spécimens des objets dont il devra enrichir ses collections, et donneront à celui-ci la consolante illusion de la collection absente....

La nouvelle collection des *Œuvres de Walter-Scott* vient d'ajouter à son catalogue deux autres romans : l'*Antiquaire* et le sombre drame des *Puritains*, traduits, l'un par M. Scheffler, l'autre

par M. Louisy, et qui, par le nombre et la beauté des illustrations continuent dignement la série d'*Ivanhoë*, de *Rob-Roy*, de *Quentin-Durward* et de *Kenilworth*, toutes œuvres populaires qui ne sont plus à louer.

A la suite des œuvres de Walter-Scott, et c'est là un voisinage dont ne sont pas indignes celles de notre éminent collaborateur, n'oublions pas de mentionner le *Château à vendre*, de M. Alfred de Courcy, une de ces délicates histoires, dont le présent recueil s'honore d'avoir habituellement la primeur, et où le cœur et l'esprit se jouent à l'envi en si charmants détails, qui tour à tour émeuvent ou font sourire.

Passant du sérieux au plaisant, la grave librairie Didot, désireuse d'égayeur ses jeunes lecteurs, mais d'une gaieté honnête et décente, leur offre un choix d'*Historiettes et Anecdotes*, cueillies un peu partout, historiques pour le plus grand nombre, et dans lesquelles est-il besoin de l'ajouter ? sont toujours observées les bienséances, ce qui n'enlève rien, du reste, à leur piquant.

L'an passé, nous annoncions ici le premier volume des *Pyénées Françaises*, que venait de publier notre compatriote M. Paul Perret, à la grande librairie, à la fois poitevine et parisienne, Henri Oudin. S'attaquant de prime saut au cœur même de la chaîne, l'élégant écrivain touriste nous décrivait, dans leurs détails pittoresques, historiques et légendaires tout ensemble, les magnifiques vallées de Lourdes, d'Argelès, de Caunterets, de Luz, de Barèges et de Saint-Sauveur, ainsi que le célèbre cirque de Gavarnie et celui, moins connu, mais plus grandiose encore, de Troumouse.

Cette fois, c'est à travers la partie occidentale des Pyrénées, dans *Le Pays basque et la Basse Navarre*, que nous promène notre érudit et captivant cicerone. Le *Pays basque*, d'abord, c'est-à-dire la patrie actuelle des descendants de ces antiques Euscaldunacs (littéralement *hommes adroits de leurs mains*), dont les origines sont toujours une énigme historique et dont le mystérieux idiome

fait le désespoir des philologues, qui ne savent à quel groupe linguistique le rattacher. Le vieux Bayonne et le jeune Biarritz ; Saint-Jean-de-Luz, aux grèves d'or, Hendaye, la Bidassoa et la célèbre Ile des Faisans, qui marquent ici notre extrême frontière ; Fontarabie, la sombre cité espagnole, aux ruines si imposantes, etc. ; — Puis, le *Pays de Labourd* et celui *de la Soule* ; les vallées de la Nive et de la Nivelle ; Irissary, Bafgorry, Hasparren, Puyôo, et autres localités, qui, par leurs noms caractéristiques, se rattachent encore au pays basque historique, sinon proprement géographique. Enfin, les gaves d'Oloron et de Pau, qui nous introduisent plus intimement au cœur de la chaîne pyrénéenne ; l'édénienne vallée d'Ossau, le joli village de Laruns, que surplombe le pic de Gers ; les thermes fameux des Eaux-Bonnes ; leurs voisines, les Eaux-Chaudes, et leur gorge tartaréenne ; le pic du midi d'Ossau, qui poignarde le ciel bleu de sa double dent aiguë, l'un des points culminants du système... Pau, enfin, d'où l'œil ravi contemple l'ensemble de la *sierra* se profilant à l'horizon.

Le livre ne pouvait mieux se fermer que sur ce chapitre, qui en est comme le résumé.

Le rapide aperçu que nous venons d'esquisser dit assez l'intérêt de fond de ce nouveau volume. Comme le précédent, il se distingue par une forme constamment attrayante, par un style élégant et coloré, pimpant et spirituel, parfois un peu cherché ; par une érudition de bon aloi sans pédantisme, qui sait relever, à l'occasion, et celle-ci s'offre souvent, la description pittoresque d'une anecdote historique ou d'une poétique légende. « Nous voudrions, dit l'auteur dans sa préface, que ce livre fût le guide du touriste pendant le jour, et le soir, l'excursion achevée, son délassement. » Ce double objet nous paraît fort heureusement rempli, non seulement pour le touriste, mais encore pour le simple lecteur. Celui-ci, en effet, grâce à une surabondante illustration, pourra se donner tout à son aise et sans se lever de son fauteuil, le peu fatigant plaisir de suivre des yeux, sinon des jambes, le voyageur dans toutes ses excursions (car M. Perret et son collaborateur artistique ne nous

décrivent aucun site qu'ils n'aient vu de leurs yeux, sinon foulé de leurs pieds). Deux cents planches et croquis, dus à l'habile crayon de M. Sadoux, feront défiler devant lui villes, vallées, gaves, lacs et montagnes, achevant de peindre ce que le texte décrit déjà si clairement.

L'auteur et l'éditeur nous promettent, pour l'an prochain, un troisième volume qui complétera la description pittoresque et anecdotique, sinon strictement scientifique, des Pyrénées françaises, du moins de leurs parties connues et explorées. Car il est encore plus d'un point du système pyrénéen, principalement, il est vrai, du versant espagnol, qui reste tout aussi ignoré que les pics inaccessibles des monts Hymalaya. L'un de nos jeunes collègues de la Société de Géographie, aussi habile dessinateur que grimpeur intrépide, M. Frantz Schrader, a pris à tâche de combler ces lacunes, de compléter l'œuvre des Ramond, des Russell-Killough et de leurs émules, en ne laissant pas une cime, un cirque, un col, encore non visités, sans les gravir, les mesurer, les dessiner ou les photographier. Il y a quelques mois, le hardi explorateur nous apportait les résultats de sa première campagne et nous faisait admirer, agrandies à la lumière oxydrique, toute une suite de vues photographiées, en grande partie nouvelles, du versant méridional de la chaîne, aux abruptes et colossales parois, colorées et calcinées par un soleil déjà africain. Quand l'œuvre du persévérant orographe sera achevée, alors seulement on pourra dire que les Pyrénées sont connues, non seulement dans leur ensemble, mais encore dans leurs détails.

LUCIEN DUBOIS.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

CHAPITRE IV

Sommaire

I. — Agitation à Rennes. — Arrivée de nouveaux régiments. — Réclamation de la Commission intermédiaire. — Réunion du Parlement le 31 mai. — Députations envoyées à M. de Thiard. — Nouvel arrêt condamnant les auteurs et exécuteurs des édits.

II. — Démission des officiers bretons du régiment de Penthièvre. — Le Commandant refuse d'accepter celle du grand-prévôt, M. de Melesse. — Arrestation des magistrats dans la nuit du 1^{er} au 2 juin. — MM. de Catuëlan père et fils.

III. — La journée du 2 juin. — Réunion de la Cour à l'hôtel de Cuillé. — Lettre du garde des sceaux du 26 mai 1788, prescrivant l'enregistrement de lettres patentes du 13 mars. — Partiqu'en tire la Cour. — Siège de l'hôtel de Cuillé. — Attroupements, émeute, altercations entre des gentilshommes et le colonel d'Hervilly. — La foule se porte sur la Motte. — Elle se précipite contre les soldats.

IV. -- L'intendant est appelé chez M. de Thiard. — Il s'y rend avec une escorte. — Nouveau tumulte. — Entrevue du Commandant en chef et de l'intendant. — Entrevues du procureur général et du Commandant. — M. de Melesse tombe évanoui. — Dernier arrêt solennel du Parlement. — La Cour sort de l'hôtel de Cuillé.

V. — La séance du 3 juin. — Nouvelles lettres de cachet. — Arrêt annulant une ordonnance du Commandant en chef. — Le Parlement ordonne l'impression et la publication de cet arrêt. — Dernière séance le 6 juin. — Dispersion du Parlement.

I

Les graves événements du 10 mai avaient produit dans le public une vive émotion qui devait bientôt gagner toute la province. A

* Voir la livraison d'octobre 1882, pp. 257-279.

Rennes, l'agitation était extrême : aspirations politiques déçues, inquiétudes réelles pour le sort d'un bon nombre de familles, réveil du sentiment provincial, mécontentement et hostilités contre le pouvoir royal, tout s'unissait pour échauffer les esprits. Aussi les têtes s'exaltaient.

La fermentation était surtout entretenue par les *Chambres de lecture*, lieux de réunion où, sous prétexte de lire les feuilles publiques et les brochures politiques, l'on se rencontrait, l'on colportait les nouvelles, l'on échangeait ses impressions et ses idées. Il y en avait pour chacune des classes de la société et il s'y tenait jour et nuit des assemblées qui faisaient de plusieurs d'entre elles de véritables clubs. Là, les esprits ardents péroraient, commentant le *Précis historique* de la journée du 10 mai qui venait de paraître, et les libelles, dirigés surtout contre l'intendant, qui inondaient la ville ; ils enflammaient leurs auditeurs et passionnaient l'opinion ¹.

Les sociétés secrètes, qui exerçaient dès lors à Rennes une certaine influence, travaillaient aussi à encourager l'opposition et à pousser à bout les ressentiments ². D'ailleurs, la vue des soldats qui occupaient le Palais de Justice était pour les Rennais une cause permanente d'indignation et de colère. Aucune maison de la ville n'était ouverte aux officiers, les militaires du régiment de Rohan étaient à chaque instant insultés dans les rues.

M. de Thiard et M. de Molleville ne pouvaient pas non plus sortir de chez eux sans entendre résonner à leurs oreilles les propos les plus désobligeants et parfois les plus menaçants. Le plus souvent, M. de Thiard prenait le parti d'en rire, mais l'intendant, qui se sentait haï, en avait le cœur profondément ulcéré. Il allait tous les soirs chez M. de Thiard, accompagné d'un seul domestique, mais il n'était pas fort rassuré ; il portait

¹ Bertrand de Molleville, *Mémoires*, ch. IV.

² Même avant le convent de Wilhemsbad (en 1782), le Martinisme correspondait avec la *Parfaite Union de Rennes*, dont les hauts grades reposaient sur une philosophie des plus avancées (et l'on sait tout ce que ce mot signifie en fait d'impiété). *Les Sociétés secrètes et la Société*, par N. Deschamps, 3^e édition, revue par M. Claudio Jannet, II, p. 110.

toujours des pistolets ; et il crut plusieurs fois qu'on méditait contre lui quelque mauvais coup.

Une foule de gens se trouvant inoccupés et sans emploi, par suite de la suspension de la justice, redoublaient par leurs récriminations l'irritation publique.

Les membres du Parlement qui avaient toujours eu une attitude si correcte et si digne se réunirent plusieurs fois, malgré les défenses, pour se concerter, chez quelques-uns d'entre eux ; mais ces réunions se bornèrent à de simples colloques où les magistrats épanchaient leurs tristesses et leurs craintes.

Le 21 mai, ayant appris par le bruit public qu'une grande quantité de poudre et de munitions de guerre avait été introduite en ville et déposée au Palais, les conseillers se décidèrent à envoyer au Commandant une députation « pour lui représenter les inconvénients d'un tel approvisionnement, de nature à augmenter encore l'inquiétude du peuple, et les dangers de déposer au Palais des munitions de guerre. »

M. de Thiard répondit qu'il n'avait aucun projet hostile, que ces poudres étaient les provisions d'usage fournies à chaque régiment et que les balles étaient destinées à tirer à la cible.

Les magistrats ne furent pas satisfaits et insistèrent de nouveau. Le Commandant répliqua qu'après tout il fallait bien que son régiment fût armé, que s'il ne l'était pas, on enverrait peut-être des femmes pour lui arracher ses armes ; que, d'ailleurs, les menaces dont il était chaque jour l'objet justifiaient suffisamment ces précautions.

En effet, l'agitation croissait de plus en plus, alimentée chaque jour par les protestations des corps constitués, qui étaient aussitôt répandues dans le public ; c'était surtout la jeunesse des écoles, toujours ardente et emportée, qui poussait à l'insurrection et fomentait des troubles ; plusieurs fois même, pendant la nuit, les étudiants avaient affiché des placards subversifs et parcouru les rues en poussant des cris de menace.

Le Parlement ne put persister plus longtemps dans sa réserve,

ni garder un silence « qui aurait équivalu à l'abandon volontaire de ses fonctions dans des conjonctures aussi difficiles; » il se réunit le 29 mai, et cette fois, par un arrêté en forme, il décida de convoquer une assemblée générale de toutes les Chambres, en y appelant même les conseillers honoraires, pour le lundi suivant, 2 juin.

C'était se mettre nettement en lutte avec le dernier des édits et braver ouvertement les ordres royaux. Le Parlement, soutenu par l'opinion publique et se croyant fort de ses droits, n'hésita pas à recourir à ce moyen extrême. Mais les représentants du Roi pouvaient-ils permettre cette réunion qui, pour eux, était un acte de rébellion ? Quel parti allaient-ils prendre ?

Tout à coup, le lendemain, on apprit l'arrivée à Rennes de plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie.

La venue de ces troupes présageait évidemment de nouvelles mesures de coercition et de violence. Aussitôt, sur la demande expresse de la Chambre des Enquêtes, les membres du Parlement, craignant qu'on ne portât atteinte à leur liberté, décidèrent de précipiter leur séance, et de la tenir dès le samedi 31 mai.

Le bruit qui s'était répandu était fondé : le régiment de Penthievre, 500 hommes du régiment de Forez et 400 dragons du régiment d'Orléans, en tout 1,900 hommes, avaient reçu l'ordre de se rendre en hâte à Rennes.

En général, les Rennais n'aimaient pas beaucoup les soldats ; leur ville avait eu pendant longtemps le privilège de ne point recevoir de garnison, et plus d'une fois les troupes royales n'y avaient été envoyées que dans le but de réprimer les révoltes de l'esprit provincial ou d'assurer les décisions du pouvoir absolu.

A l'époque du terrible incendie du 23 décembre 1720, qui détruisit 800 maisons, le peuple affolé était allé jusqu'à accuser les soldats d'activer le feu au lieu de l'éteindre. Cette fable absurde, qui nous fait connaître les sentiments populaires, était encore vivante, à Rennes, en 1788 ¹. D'ailleurs, des difficultés ne manquaient

¹ *Rennes ou le Patriotisme*, poème élégiaque-politique, 15 juillet 1788, note 2, p. 65, et note 84, p. 109.

jamais de s'élever au sujet du logement des troupes. C'étaient les États, et, en leur absence, la Commission intermédiaire qui devaient y pourvoir ; celle-ci était chargée de distribuer les fonds que la province fournissait à cet effet et, en cas de besoin, de désigner un certain nombre de propriétés publiques ou de maisons particulières pour le casernement.

Après de longues contestations au sujet de cet impôt, les États s'étaient décidés à l'accepter par un règlement du 16 novembre 1732, préférant répartir eux-mêmes cette contribution plutôt que de la laisser à la disposition des intendants royaux.

Aussi M. de Thiard écrivit le 30 mai à la Commission intermédiaire pour l'avertir qu'il avait demandé trois nouveaux régiments « afin d'en imposer à une jeunesse inconsidérée et de prévenir les malheurs que la fermentation de la ville pouvait entraîner ; » il la pria de donner des ordres pour l'établissement de ces troupes qui devaient arriver le samedi 31 mai et le dimanche 1^{er} juin.

La Commission s'était réunie le 30 mai, comme elle le faisait presque régulièrement chaque jour, depuis un mois ; elle avait reçu les adhésions des Commissaires des diocèses de Nantes, Vannes, Saint-Malo, Quimper, Léon, Saint-Brieuc, Tréguier et Dol à son arrêté du 5 mai et à sa protestation du 10, mais elle avait déjà levé sa séance, lorsque la lettre de M. de Thiard lui parvint, à 8 heures du soir.

Aussitôt, elle se rassemble de nouveau et ouvre la discussion sur cet objet : « Ces nouvelles troupes ne paraissent appelées que pour aggraver le malheur public et ajouter l'oppression à l'oppression, il y a impossibilité absolue de les loger, tant à cause de la brièveté du délai, que parce que tous les lieux disponibles sont occupés par le régiment entier, qui est déjà caserné en ville. Enfin la Commission ne peut voir dans le motif allégué par M. le comte de Thiard qu'un vain prétexte ; on ne fait point marcher 1,900 hommes pour en imposer à quelques jeunes gens inconsidérés ; ce mouvement de troupes annonce qu'après avoir porté atteinte à la liberté publique, on se propose d'attaquer la liberté individuelle

des citoyens ; mais, loin de calmer la fermentation, cela ne peut que l'accroître. S'appuyant sur ces motifs, la Commission décide de se rendre immédiatement chez M. de Thiard pour lui exposer ces raisons. » Elle fut reçue en effet par le Commandant, à dix heures et demie du soir.

L'évêque de Rennes, M^{sr} Barrau de Girac, portant la parole, lui fait part du refus de la Commission et des raisons qui l'ont déterminé ; il lui représente l'inutilité et même le danger des ordres qu'il a donnés et le prie instamment de les révoquer. M. de Thiard répond « qu'il a des ordres absolus, que depuis trois semaines il diffère de les exécuter, qu'il ne peut en suspendre plus longtemps l'exécution, que c'est pour le bien même de la ville de Rennes qu'il y fait entrer de nouvelles troupes. Et il se plaint amèrement de la licence publique, des tapages nocturnes, des placards insolents qu'on affiche. »

On lui objecte que ces faits regrettables sont unanimement blâmés, que le siège de police de Rennes a ordonné d'informer contre leurs auteurs et est décidé à les poursuivre ; qu'il ne faut pas faire retomber sur tous les habitants l'imprudence de quelques jeunes gens.

M. de Thiard persiste dans sa résolution ; alors la Commission se retire, et, convaincue qu'elle a épuisé tous les moyens de prévenir les malheurs qu'elle redoute, elle déclare, par une délibération solennelle, « rendre M. le comte de Thiard responsable de tous les événements envers le Roi, qui, n'étant pas instruit de la véritable situation de la ville et voulant le bien de ses sujets, n'a pu donner de pareils ordres ; envers la France entière, envers la province, qui a scellé de son sang sa fidélité pour son souverain ! » Puis la Commission se sépare au milieu de la nuit, après avoir envoyé au Commandant une expédition de ce procès-verbal ¹.

¹ Les membres de la Commission qui étaient présents étaient : L'évêque de Rennes, l'abbé de la Biochaye, l'abbé de la Villedeneu, l'abbé de la Croix, l'abbé de Fajole, l'abbé Le Maître, pour le clergé ;

Le lendemain, elle se réunit de nouveau ; la surexcitation s'est encore accrue par l'arrivée des régiments de Penthievre et de Forez qui viennent d'entrer dans la ville.

Le procureur-général-syndic, M. de Botherel, formule devant la Commission des Etats des protestations réitérées contre toutes les mesures qui pourraient être prises contrairement aux lois ou à la constitution bretonne.

La Commission lui donne acte de cette déclaration et ajoute qu'elle adhère pleinement à la démarche qu'il a l'intention de faire devant le Parlement. Puis elle ouvre une nouvelle missive que M. de Thiard lui envoie en réponse à l'arrêté dont elle lui a adressé le procès-verbal. Après avoir rappelé les insultes, les coups de pierre que les commissaires du Roi avaient reçus, il ajoutait : « Le Roi a trouvé extrêmement mauvais que j'aie traité cette ville avec autant de douceur, il m'a renouvelé les ordres les plus positifs d'avoir ici les forces nécessaires pour en imposer. Ce sont ces ordres que je vous signifie et auxquels je vous requiers d'obéir.

« Je vous prie donc instamment de ne point m'exposer à mander au Roi que vous vous êtes refusés au logement de ces troupes. Je n'ai d'autre intention que celle de maintenir l'ordre et la tranquillité publique. Ce sera vous qui, par une opposition sans exemple à la volonté du Roi, vous rendrez coupables des événements qui peuvent arriver. »

La Commission, vivement blessée de ces derniers mots, répondit, séance tenante, au Commandant :

« Notre zèle est aussi inaltérable que la fidélité de la province qui nous a confié l'administration de ses affaires ;... et s'il arrivait des événements, on ne pourrait, Monsieur, les reprocher à une administration patriotique qui vous a prévenu du danger ainsi que de l'inutilité des ordres que vous avez donnés.

MM. des Tnlays, de la Ruée, Geslin de Trémargat, de la Chevière, Ch^{re} de Talhouët de Kerenrayx, Martin de Montaudry, pour la noblesse ;

MM. Borie, Bouvier des Touches, de Noual de la Houssaye, Le Mercier, Brossays du Perray et Loncle de la Coudraye, pour le tiers.

« L'impossibilité qui nous retient n'est point une opposition à la volonté du Roi ; et si, dans les circonstances présentes, il est des choses sans exemple, c'est, Monsieur, la suspension de toute justice ; c'est le renversement des lois ; c'est la détermination de rendre une ville entière responsable des écarts que se sont permis quelques jeunes gens, excités par l'appareil militaire ; c'est d'attendre le moment de l'arrivée des troupes pour nous en prévenir et d'exiger que dans quelques heures nous les fassions établir ¹. »

Et la Commission refusait itérativement de s'occuper du logement des troupes. Puis, se fondant toujours sur la même idée que le Roi était trompé et ne pouvait avoir donné de pareils ordres, elle adressait directement à S. M. une supplique où elle lui représentait que les contribuables étaient épuisés et ne pouvaient loger toutes ces troupes, que ses ordres devaient avoir été subordonnés aux circonstances, que la ville de Rennes n'avait jamais mérité d'être ainsi traitée. Elle le suppliait de rappeler des régiments « qui destinés à la défense de l'Etat, paraissent offrir aujourd'hui à l'Europe étonnée l'effrayant spectacle d'un souverain armé contre ses sujets réclamant sa justice. »

La Commission intermédiaire envoya cette lettre aux députés des Etats en Cour pour la présenter au Roi et, en même temps, elle écrivit dans le même sens à *Monsieur*, au comte d'Artois, au duc de Penthièvre et au baron de Breteuil.

A son tour, la Communauté de ville refusait de se prêter au logement des troupes, pour cause d'impossibilité matérielle et sous prétexte que la Commission n'avait point donné d'ordres. Elle envoya une députation porter cette réponse au Commandant.

M. de Thiard était fort embarrassé ; il ne vit d'autre ressource que de caserner les soldats dans les différentes communautés religieuses et même dans plusieurs églises, entre autres celles des Bénédictins et des Capucins. Cette mesure produisit un fort mauvais effet et accrut l'irritation populaire.

¹ Tous ces textes sont tirés du *Précis historique*, II^e partie, et ont été vérifiés sur le registre secret du Parlement.

Après la Commission des Etats et la Communauté de ville, ce fut une délégation du Parlement qui se présenta chez lui, le samedi dans la matinée; elle était composée des présidents de Cuillé et de la Houssaye, des conseillers du Bois-Baudry, du Breilhousoux, du Bouëliez, de Lesguern et du procureur général de Caradec.

La Cour s'était, en effet, réunie le 31, comme elle en était convenue, et elle avait aussitôt décidé d'envoyer demander des explications à M. de Thiard sur l'arrivée des troupes. Les magistrats exprimèrent au Commandant leur étonnement de ce concours inusité de force armée, que rien ne justifiait, car on ne pouvait lui donner pour motif le tapage fait quelquefois pendant la nuit par une vingtaine de jeunes gens pris de vin.

M. de Thiard donna assez doucement les explications qu'il avait déjà fournies : la fermentation était plus grande qu'on ne le croyait, il était exposé journellement à recevoir des insultes et même des coups de pierre, il avait été blâmé par le ministre de sa trop grande modération, et il ne pouvait faire sortir de la ville les régiments, qui, d'ailleurs, n'avaient pour dessein que de maintenir l'ordre et la tranquillité.

Ses interlocuteurs répliquèrent qu'ils étaient chargés de lui représenter non seulement l'inutilité, mais le danger de laisser ces troupes dans la ville où leur présence produisait une fermentation dont il était impossible de prévoir les suites, qu'il était donc de leur devoir d'insister pour leur retrait.

Le Commandant répondit, du ton d'un homme dont la décision est inébranlable, que le séjour des soldats dans la ville n'attaquait aucun des privilèges de la province et que le Parlement pouvait être tranquille.

La délégation revint rendre compte à la Cour de son infructueuse entrevue. A ce moment, le procureur-général-syndic des Etats, accompagné d'un très grand nombre de membres de la noblesse, demanda l'entrée de la Cour. Elle lui fut aussitôt accordée.

S'étant placé au banc des rapporteurs, M. de Botherel, assis et couvert, prononça un discours où il stigmatisa en termes véhé-

ments la scandaleuse invasion militaire accomplie le 10 mai, par MM. de Thiard et de Bertrand.

« On veut, dit-il, altérer, on veut changer, on veut détruire les tribunaux et la législation nationale ; on ferme les cours souveraines, on en éloigne les magistrats, on cherche à violer ouvertement la loi de l'inamovibilité des offices ; et, sous prétexte d'établir un nouvel ordre dans l'administration de la justice civile et criminelle, on y introduit le désordre le plus alarmant, on se permet les actes les plus effrayants du pouvoir absolu, on anéantit ces formes antiques et respectables qui impriment à la loi son vrai caractère, on manque aux engagements les plus sacrés ; la constitution est détruite ! »

Puis, descendant de ces hauteurs, l'orateur appelait l'attention de la Cour sur le danger qu'il y avait à laisser à la main des soldats, occupant le Palais, les greffes du Parlement et les archives de la Chambre des comptes. Rien ne protège tous ces titres sur lesquels reposent la fortune et l'état des citoyens, ou qui stipulent et garantissent les droits de la province.

Le procureur-général-syndic prenait en conséquence des réquisitions conformes et, après en avoir appelé une dernière fois aux lois qui tôt ou tard reprennent leur empire et à la justice du Souverain indignement trompée, il donnait lecture à la Cour des protestations renouvelées de la Commission intermédiaire et de la Commission de navigation.

Elles venaient, en effet, de se réunir le matin même, quelques minutes auparavant ; nous avons parlé de la séance de la Commission intermédiaire des Etats ; la Commission de la navigation s'était assemblée de son côté à neuf heures du matin et avait chargé, aussi elle, le procureur-général-syndic de protester en son nom contre l'enregistrement forcé d'édits contraires aux droits de la province, contre l'envahissement du Palais par la soldatesque, contre l'arrivée de nouveaux régiments qui annonçait l'intention manifeste d'exercer avec plus de sécurité les plus grandes violences contre le citoyen-

M. de Botherel ayant cessé de parler, M. du Merdy de Catuëlan

le remercia de l'intérêt que les Etats portaient au Parlement et lui donna l'assurance que la Cour resterait perpétuellement attachée aux vrais principes de la monarchie, comme aux libertés et franchises de la province.

Le procureur-syndic et les membres de la noblesse s'étant retirés, la Cour demanda au procureur-général du roi ses conclusions sur le tout.

M. de Caradec de la Chalotais répondit, en quelques mots empreints de cette noblesse un peu emphatique qui fut toujours dans les traditions du ministère public : « Je croirais, dit-il, trahir les vrais intérêts de Sa Majesté, qui réclament et réclameront toujours contre le malheur et l'oppression de ses peuples, si je gardais le silence en face d'une révolution dont la plus amère et la plus forte censure est dans le mystère même, l'artifice et la violence qu'on a cru devoir employer pour l'établir. » Et il déposa des conclusions identiques à celles du procureur-syndic des Etats.

La Cour allait prendre une décision, le moment était solennel ; déjà dépouillée de ses prérogatives et de ses droits, elle se sentait menacée dans la liberté de ses membres ; le danger planait dans l'air. C'était peut-être la dernière fois que le Parlement de Bretagne pouvait exprimer librement son avis. Avant de rendre un arrêt qui devait être comme le testament d'une grande assemblée et vouer aux malédictions de l'opinion publique et de la postérité les auteurs responsables de tous ces troubles, la Cour voulut tenter un dernier effort, une dernière démarche de conciliation.

Elle renvoya vers le Commandant la délégation qui l'avait déjà entretenu le matin, « à l'effet de l'exhorter et sommer de faire évacuer le temple de la Justice et de lui représenter de nouveau que la retraite des forces militaires, qui excitent l'alarme générale, et le rappel des tribunaux à leurs fonctions sont les seuls moyens de faire cesser la consternation publique. » Le soir était venu ; la délégation se rendit immédiatement à l'hôtel Blossac.

Aux premières paroles des magistrats, le comte de Thiard répondit qu'il n'y avait point de poudre au Palais, qu'il avait défendu

d'en laisser entrer. Et comme ils ajoutaient que les titres, les papiers privés et publics qui étaient renfermés au Palais, n'étant plus surveillés par les personnes qui en avaient la garde, couraient risque d'être spoliés ou incendiés, il reprit qu'il ne lui était pas possible de les en retirer et qu'au surplus le Parlement était libre d'écrire au Roi et de faire des remontrances à ce sujet. Enfin, les magistrats lui dirent que, puisqu'il refusait de retirer les troupes, le Parlement pourrait le rendre responsable des événements fâcheux qui en résulteraient; il répondit que le Parlement était bien le maître de faire ce qu'il jugerait à propos, mais que lui avait ses ordres à exécuter.

La délégation étant revenue rapporter le résultat de sa mission, la Cour rendit enfin son arrêt.

Cet arrêt où le Parlement semble avoir condensé toutes ses plaintes, rappelé tous ses privilèges méconnus et violés, comme dans une dernière protestation du droit vaincu contre la force triomphante, mériterait d'être cité tout entier. Mais sa longueur ne nous permet d'en reproduire que quelques fragments :

« LA COUR, considérant que l'arrivée subite de plusieurs régiments dans la ville de Rennes est un présage de nouveaux coups d'autorité, de calamités pour les citoyens et de violences personnelles contre les magistrats ;

« Que, menacée de la dispersion prochaine de ses membres, ladite Cour ne pourra peut-être exécuter ce qu'elle se proposait de faire pour le bien public et l'intérêt du monarque ;

« Qu'en quelque lieu que les magistrats se trouvent réunis, la force seule peut les empêcher d'user du droit qu'ils tiennent de la nation même, d'être les défenseurs des lois et l'organe immédiat des peuples auprès du souverain ;

« Que si les prétendues réformes dans l'administration de la justice avaient réellement le bien public pour objet, on eût attendu pour les proposer une assemblée d'états généraux, dont le Seigneur Roi lui-même a reconnu la nécessité, mais qu'on a cherché

à en éluder les effets salutaires en les fixant à une époque beaucoup trop éloignée ;

« Que c'est là seulement que de pareilles lois pourraient être proposées ;

« Que la stabilité des tribunaux de cette province, l'enregistrement dans les cours souveraines, et l'inamovibilité des magistrats sont des clauses expresses d'un contrat également obligatoire pour les deux parties contractantes ; que les peuples ont droit à la justice, qui ne pourra être rendue par des tribunaux dont les membres sont voués d'avance à l'opprobre ;

« Que le Palais est investi et transformé en caserne, et les titres des familles et de la province à la merci de la soldatesque ;

« Par toutes ces considérations, LA COUR, persistant dans ses précédents arrêts, décerne acte au procureur-syndic des États et au procureur-général du Roi de leurs protestations contre tout ce qui a été fait d'illégal et de contraire aux droits, franchises et libertés de la province, les reçoit opposants à l'exécution des actes militairement transcrits sur les registres ; en conséquence, a déclaré et déclare nulle et illégale la transcription des édits, ordonnances et déclarations portés sur les registres de la Cour, fait défenses à toutes personnes d'y obéir et à tous juges d'y avoir égard, sous les peines qui y échoient.

« *Après avoir sommé le sieur comte de Thiard de retirer les troupes, le déclare personnellement responsable envers le Roi, la province et toutes les parties qui y auraient intérêt, de tous les événements auxquels le séjour des gens de guerre, ainsi que la suppression et altération d'aucunes pièces du greffe pourraient donner lieu.*

« *Déclare ladite Cour itérativement dénoncer au Roi et à la nation, comme coupables de lèse-majesté et de lèse-patrie, ceux qui, dans la perversité de leur cœur, ont osé concevoir, proposer et faire exécuter des projets qui tendent à la subversion totale de l'ordre civil* ¹ »

¹ *Précis historique*, II^e partie, p. 139. M. de Carné dit que cet arrêt fut rendu dans la dernière séance tenue à l'hôtel Cuillé (*États de Bretagne*, ch. X, p. 241). C'est une des nombreuses inexactitudes qui émaillent à chaque ligne le récit de cet historien.

Les gens du roi étant entrés en la Cour, il leur a été donné lecture de cet arrêt, et ils ont déclaré y adhérer. La Cour en ordonna l'impression immédiate et l'envoi à tous les tribunaux du ressort, et elle leva sa séance à dix heures du soir.

Certes, il est loisible aujourd'hui de taxer d'imprudence et de témérité cet appel aux états généraux, qui devaient si tôt emporter la royauté et les parlements eux-mêmes ; mais, pour apprécier le passé, il faut s'abstraire des événements postérieurs et se mettre à la place de ceux qu'on juge ; nous sommes au 31 mai 1788, le besoin de réformes politiques est partagé par tout le monde, toutes les classes de la nation, la noblesse, le clergé, le tiers état soutiennent le Parlement et approuvent énergiquement son attitude. Eh ! bien, dans ces circonstances, nous disons que la conduite de ces magistrats qui résistaient, au nom de ce qu'ils estimaient être le droit, contre les entreprises du pouvoir absolu mérite le respect et la sympathie de l'histoire. Nul n'oserait dire que leur résistance fut sans gloire, car elle n'était pas sans péril ; il ne faut pas s'y méprendre en effet : c'était le cachot ou l'exil qui les attendaient, et ils ne pouvaient pas l'ignorer ; plus d'une fois les magistrats bretons avaient payé de leur liberté leur attachement aux droits et prérogatives de la province ; le Mont-Saint-Michel et la tour Quinquengrogne à Saint-Malo en savaient quelque chose.

Oublions donc la Révolution qui gronde dans le lointain et ne voyons dans ces faits que le dernier épisode de la lutte généreuse soutenue depuis deux siècles et demi par les États et le Parlement contre les tentatives toujours renaissantes du despotisme. Soyons fiers de nos aïeux, nous en avons le droit ; ils furent inaccessibles à la séduction comme à la crainte. Et, dans tous les temps, ce spectacle est trop rare pour n'être pas digne d'admiration.

(A suivre.)

BARTH. POCQUET.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES CHOUANS. Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord, depuis 1792 jusqu'à 1800, suivis d'une notice sur la prise d'armes des Royalistes de ce département pendant les Cent-Jours de 1815, par M. G. de Kerigant, ancien membre du Conseil général des Côtes-du-Nord. — In-8°, 190 p. Dinan, J. Bazouge, éditeur, 1882.

De nos jours, maints historiens de commande s'efforcent partout de dénaturer les faits et gestes de la Révolution française, quand ils ne peuvent réussir à justifier ses crimes. Aussi est-ce un devoir pour tout homme soucieux de défendre les vrais principes sociaux et de travailler à la Restauration de la patrie, de rétablir, en toute occasion, la vérité, et de réparer l'injustice commise à l'égard des hommes héroïques qui ont jadis défendu la vieille France. C'est ce qu'a parfaitement compris notre compatriote, M. Garnier de Kerigant, en publiant ce très intéressant volume sur les Chouans des Côtes-du Nord et les différents épisodes des guerres de l'Ouest dans ce département, de 1792 à 1800. — Plusieurs écrivains avaient déjà raconté quelques-uns des faits consignés dans cet ouvrage ; mais il importait de les réunir, de les coordonner, d'établir la connexion qui existe entre eux, afin d'en bien apprécier les causes, le vrai caractère et les conséquences qui en découlèrent plus tard.

C'est là le but que s'est proposé M. de Kerigant, et nous sommes heureux de constater qu'il l'a pleinement atteint. Bien que cet ouvrage n'ait pour bases que de simples souvenirs de famille, il est appelé à figurer, croyons-nous, au nombre des mémoires indispensables à consulter par quiconque voudra avoir des notions précises sur l'histoire générale de la Révolution en Bretagne.

Les familles Le Gris du Val et de Kerigant furent de celles qui prirent aux guerres de l'Ouest une part des plus actives. Leurs membres furent les principaux organisateurs de la Chouannerie

dans les Côtes-du-Nord et plusieurs fois commandèrent d'importants détachements royalistes. En relations continuelles, à cette époque, avec des chefs comme Cadoudal, Tinténiac et de Pontbrelanger, on comprend toute l'importance de leur correspondance, de leurs souvenirs et même de leurs impressions personnelles, qui peuvent avoir quelquefois la valeur de véritables documents historiques.

Le livre de M. de Kerigant n'est point, comme il le dit lui-même, une histoire détaillée et solennelle, c'est l'exposé de l'ensemble des faits auxquels s'est trouvée mêlée sa famille et leurs relations avec les principaux faits historiques généralement connus. Voilà pourquoi nous avons à regretter le peu de détails donnés par l'auteur sur les événements révolutionnaires dans la partie bretonne des Côtes-du-Nord. — M. de Kerigant s'occupe surtout, en effet, des arrondissements de Saint-Brieuc, Dinan et Loudéac ; mais — qui trop embrasse mal étreint, — dit le proverbe, et le lecteur est bientôt dédommagé de ces bornes un peu étroites par la précision rigoureuse de l'auteur, son style sobre, facile et souvent fort attrayant. Il a su donner dans ce volume des aperçus tout nouveaux sur la part que les Royalistes des Côtes-du-Nord devaient prendre à la fatale expédition de Quiberon, et sur les funestes conséquences de son échec dans le département. Rien, aussi, n'est plus intéressant que l'examen des condamnations, poursuites, embûches, procès et tracasseries de toutes sortes auxquels furent en butte les Royalistes d'alors, et la peinture saisissante de caractères généreux et héroïques comme ceux de MM. de Boishardy, Le Gris du Val, Rolland, dit Justice, et de MM^{mes} Le Gris du Val et Le Frotter.

Puisse M. de Kerigant trouver de nombreux imitateurs dans les autres parties de notre Bretagne. Déjà, grâce au zèle de quelques-uns de nos compatriotes, comme MM. Gustave Bord et Alfred Lallié, bien des points de notre histoire locale révolutionnaire ont été éclairés ou fixés. Nos archives départementales sont remplies de documents sur la Révolution française ; les souvenirs de cette terrible époque sont encore bien vivants au sein de nombreuses familles ; nous serions plus que jamais coupables de ne pas en faire jaillir la vérité.

C^{te} RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

M. Bourgerel.

La nouvelle basilique de Saint-Nicolas était encore parée de ses tentures et toute parsemée de ses banderoles aux vives couleurs, lorsqu'une triste cérémonie est venue jeter une teinte sombre sur

les fêtes de la veille : le lundi, 30 octobre dernier, on y célébrait, au milieu d'un immense concours d'amis, les obsèques de M. G. Le Prévot de Bourgerel, le continuateur de l'œuvre de Lassus.

Né à Rennes, vers 1813, d'une noble famille bretonne, M. Bourgerel vint de bonne heure étudier l'architecture à Nantes, sous la direction de M. Seheult. Elève de l'école des Beaux-Arts, il y remporta de brillants succès, qui assurèrent à son nom une véritable notoriété. Après avoir voyagé en Grèce, en Italie, il revint à Nantes si profondément épris de l'architecture antique, que ni les dures exigences de sa profession, ni la banalité des constructions urbaines ne purent éteindre en lui ce feu sacré qui s'était allumé aux grands foyers de l'art ancien. Malgré son extrême modestie, il eut bientôt une célébrité incontestée ; il devint architecte du département et de la Chambre de Commerce de Nantes ; il fut trois fois choisi pour président de la Société des Architectes.

Doué d'une organisation essentiellement artistique, il était à la fois architecte de mérite et dessinateur hors ligne.

Comme architecte, il laisse, en dehors de travaux très remarquables d'architecture privée, plusieurs églises dans l'arrondissement de Paimbœuf, la flèche de Saint-Nicolas, la chapelle de N.-D. de Bonne-Garde, etc. Son œuvre principale, et la plus appréciée, est peut-être notre Muséum d'histoire naturelle, dont la façade principale est extrêmement remarquable. Là, il avait à lutter contre une difficulté presque insurmontable en accouplant ses constructions nouvelles au vieux bâtiment de l'École des Sciences. En somme, on peut regretter qu'il n'ait pas eu, dans sa carrière d'architecte, un sujet à la hauteur de son talent et qui lui permit de développer complètement ses merveilleuses qualités.

Comme dessinateur et aquarelliste, ses cartons sont d'une richesse inappréciable ; il passait à bon droit pour un des meilleurs dessinateurs de notre temps. Le Musée archéologique a reçu de lui une série de 44 dessins, rapportés de ses voyages de Grèce et d'Italie. C'est donc là que nous pouvons le mieux apprécier le talent original de notre regretté collègue.

Parmi les monuments d'Athènes reproduits dans ces aquarelles, signalons : le Pandrosium, le Temple de Thésée, la Tour des Vents, les Propylées (2 vues), l'Acropole, le Temple de la Victoire Aptère, le monument choragique de Lysistrate et ce fameux temple de Jupiter Olympien, commencé 530 ans avant J.-C. et terminé 670 ans plus tard, sous Adrien.

Parmi les monuments de Rome et d'Italie : le Temple de Vesta, l'arc de Titus, une vue du Forum, le tombeau de Cœcilia Métella et 3 vues de Pompéi ; des monuments romains du Midi de la France, le Vieux Bouffay de Nantes et la chapelle de Bethléem près Saint-Jean de Boiseau (Loire-Inférieure.)

Tous ces dessins sont de véritables chefs-d'œuvre ; on sent, sous la vigueur du coup de crayon, une verve puissante, une impression profonde du beau, traduite avec une admirable simplicité. C'est là le côté merveilleux du talent de Bourgerel : avec des indications fines et légères, il saisit les maîtresses lignes de son sujet ; il détache, en quelque sorte, l'idéale beauté de l'œuvre et la jette sur le papier, puis il la colore chaudement de ces tons dorés et fauves, tout imprégnés de lumière.

Cette riche collection, une des plus précieuses de notre Musée archéologique, a été tout dernièrement placée dans l'abside de l'Oratoire, sur un fond de couleur neutre et mat qui la fait parfaitement ressortir. Un catalogue de ces dessins a été dressé et publié par M. Parenteau en 1879.

M. Bourgerel était un des membres fondateurs de la Société archéologique et faisait partie, depuis vingt-cinq ans, de la commission administrative du Musée départemental.

Parmi les nombreuses distinctions qui lui furent accordées¹, signalons la grande médaille d'or donnée par la Société centrale des Architectes et le titre de membre de l'Institut. Une dernière récompense, la meilleure de toutes, devait couronner sa vie honnête et laborieuse : il mourut en bon chrétien.

P. DU DRÉNEUC.

Nous apprenons, à la dernière heure, que notre concitoyen, M. François Bougoüin, succède à M. Bourgerel, comme architecte de la basilique de Saint-Nicolas de Nantes : Les belles constructions élevées par M. Bougoüin lui ont déjà conquis de très nombreux admirateurs. Citons, parmi ses œuvres : Chantoceaux, un des plus beaux châteaux de notre vallée de la Loire ; l'église de Toutes-Aides, d'un style très pur et d'une ravissante harmonie de couleurs ; les manoirs de Ker-Impair et les villas de Pen-Château.

En succédant à Lassus et à Bourgerel, M. Bougoüin sera sûrement à la hauteur de la tâche qui lui est confiée.

L. DE K.

¹ Voir les discours prononcés sur sa tombe par MM. Prével et Van-Iseghem.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'érection de Saint-Nicolas de Nantes en Basilique Mineure. —
La séance annuelle de la Société académique.

Les honneurs insignes qui viennent de couronner la grande œuvre de M^r Fournier, comme curé de Saint-Nicolas, ont singulièrement ému notre catholique population et sont providentiellement faits pour accentuer notre respect, notre vénération et notre profonde reconnaissance pour sa chère mémoire. Nous sommes certain d'être l'écho de tous, en disant que jamais évêque n'exerça à Nantes une influence plus considérable et plus populaire ; jamais prêtre ne fit plus que lui, par ses prédications, ses œuvres, sa vie, pour la cause de l'Eglise dans notre pays nantais. Aussi, n'avons-nous pas été surpris de voir le Souverain Pontife accueillir avec empressement la supplique de M^r Le Coq, afin que l'église de Saint-Nicolas fût élevée à la dignité de Basilique Mineure.

M^r Fournier allait mourir, loin de son peuple et de ses frères, dont il avait toujours été, selon sa devise, le meilleur ami ; il voulut leur donner un dernier gage de son dévouement et de sa tendresse, un gage qui fût connu, un monument impérissable de sa foi et de la leur, et de leur attachement réciproque à la sainte Eglise ; sa main défaillante signa une prière suprême à Sa Sainteté le Pape Pie IX, en faveur de sa chère église paroissiale de Saint-Nicolas. La mort interrompit sur la terre une œuvre commencée sous d'aussi solennels auspices ; mais elle lui donna un protecteur de plus au ciel ; et M^r Le Coq put, avec une chance de succès de plus, introduire le vœu de son prédécesseur à la Sacrée Congrégation des Rites.

Les dernières instances de M. l'abbé Roy, curé de Saint-Nicolas, à qui il appartenait de poursuivre la réalisation du vœu de notre Evêque mourant, remontent au mois de septembre 1881. Le 12 janvier de cette année, Son Em. le cardinal Bartolini publiait le décret favorable de la Congrégation des Rites, suivi, le même jour, du Bref de Sa Sainteté, élevant l'église de Saint-Nicolas au rang de Basilique Mineure.

M^r l'Archevêque de Tours et NN. SS. les Evêques de Vannes, de Luçon, de Séez, d'Hiéropolis et le RR. P. Dom Couturier, abbé de Solesmes, avaient gracieusement accepté l'invitation de M^r Le Coq, et assistèrent à nos fêtes. Un *triduum* de prières solennelles les précéda.

Jamais l'église Saint-Nicolas n'avait revêtu plus riche parure de reine et de fiancée : — un splendide baldaquin, en forme de couronne royale, surmontait, au fond de l'abside et au-dessus de l'autel majeur, un écusson, soutenu par des anges, aux armes de la Basilique de Sainte-Marie-Majeure, à laquelle la Basilique Saint-Nicolas est désormais affiliée ; une centaine d'oriflammes, aux couleurs pontificales, aux armes du Pape, de NN. SS. les Evêques ; de riches corbeilles, avaient transformé la grande nef, le transept et le sanctuaire, et provoquaient l'admiration de tous.

A neuf heures et demie, le jeudi 26 octobre, de nombreux prêtres et le clergé de la Basilique, paré pour la première fois des insignes des bénéficiers de Sainte-Marie-Majeure, précédant les Evêques, sortirent du presbytère et entrèrent processionnellement dans l'église. Les grandes orgues saluèrent leur entrée; puis M. l'abbé Heurtin, secrétaire général de l'Evêché, publia le Bref apostolique, et M^r Le Coq le remit à M. le curé. Le chœur chanta aussitôt l'antienne au glorieux Prince des Apôtres et, avec une allégresse qui pénétrait les âmes, un *Laudate Dominum* du plus grand effet. La messe solennelle fut chantée par M^r l'Archevêque de Tours: les artistes nantais avaient voulu contribuer à la solennité et interprétèrent magistralement, sous l'habile direction de M. Odion, la messe de Cherubini.

Le soir, à cinq heures, à l'issue des vêpres, chantées par M^r l'Evêque de Vannes et présidées par M^r l'Evêque de Nantes, entouré de tous les prélats, le R. P. Maumus, prédicateur du *Triduum*, a fait un fort beau discours sur la construction des églises, qui ne doivent être que le produit de la foi, du génie et de l'amour. Ses éloquents paroles ont produit sur l'assemblée une profonde émotion, quand, se tournant vers le tombeau de M^r Fournier, il s'est écrié: « Saint Pontife, levez-vous et contemplez votre œuvre. Le peuple fidèle tout entier vous acclame et vous remercie de cette prière suprême que vous fîtes en mourant et qui a obtenu, pour lui, du ciel, des liens si étroits et si doux! » NN. SS. les Evêques donnèrent ensuite à la foule agenouillée et attendrie leur bénédiction. Les fêtes de l'inauguration de la jeune et brillante Basilique se terminèrent par le salut du Très Saint Sacrement, donné par M^r l'Evêque d'Hiéropolis.

— Dimanche, 19 novembre, a eu lieu, dans la salle des Beaux-Arts, la séance annuelle de la Société académique de Nantes, sous la présidence de M. Linyer, qui avait pris *l'économie politique* pour texte de son discours, fort élégamment écrit et qui a été applaudi à plusieurs reprises. Le compte rendu des travaux de l'année a été fait par M. le docteur Simonneau, secrétaire général, et M. Arnault, professeur d'agriculture, a fait le rapport sur les prix décernés. Ont obtenu: Notre collaborateur, M. Pitre de Lisle, conservateur du Musée archéologique, une médaille d'or pour ses cartes et ses études archéologiques; M. Gallet, receveur des douanes à Saint-Nazaire, une médaille d'argent, et l'auteur d'un roman inédit, une médaille d'argent.

La Société académique n'avait pas eu depuis longtemps, croyons-nous, l'occasion de distribuer autant de récompenses.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEENNE

ARVOR (L'), poésies des champs et des grèves de Basse-Bretagne ; par Adrien de Carné. Paris, Didier, 1882, in-18 de iv-230 p.

BOUCHE-EN-CŒUR, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. In-18, 255 p., 45 vign. Paris, Hachette. 2 fr. 25.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION BRETONNE ; publié par la classe d'archéologie. 3^e série. T. I. 24^e session du Congrès breton, tenu à Redon en 1881. In-8^o, 272 p. Saint-Brieuc, Prud'homme.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE du dép. d'Ille-et-Vilaine. T. 15. In-8^o, 520 p. et 10 pl. Rennes, imp. Catal.

COMTES (LES) DE BRETAGNE ; par Paul Féval, 7^e édit. In-18, 288 p. Paris, Palmé 3 fr.

DIOGÈNE, poésie, par M. l'abbé Max. Nicol. In-8^o, 4 p. Vannes, imp. Galles.

INSTITUTIONS (LES) DE LA GRÈCE ANTIQUE exposées suivant le plan du programme de la licence ès-lettres ; par Félix Robiou, prof. à la faculté des lettres de Rennes. In-18, xiii-281 p. Paris, Didier. 2 fr. 50

J. M. J. A. HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'À NOS JOURS. Ouvrage approuvé et recommandé par M^r l'Évêque de Nantes. 2^e édit. In-18, viii-589 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, lib. Poussielle, rue Cassette, 15 ; Nantes, lib. Mazeau 4 fr.

MENDIANT (LE) DE SAINT-ROCH ; par Emile Souvestre. Nouv. éd. In-18, 255 p. Paris, C. Lévy 1 fr.

MES TROIS MOIS DE PRISON DANS LA VENDÉE, par Mocquereau de la Barrie. Mémoires d'un capitaine des volontaires de Sillé-le-Guillaume envoyé en Vendée en 1793, publiés et annotés par Gustave Bord, avec un autographe inédit de Bonchamps. In-8^o, 55 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

POÈMES BRETONS : *Merlin*, — *Lez-Bréiz*, traduits du breton du *Barzaz-Bréiz* en vers français, par M. Emile Ernault. — Gr. in-8^o, 30 p.

Extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*.

VENÈTES, NANNÈTES ET SAMNITES, par M. Gustave Blanchard. — Gr. in-8^o, 37 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

VOYAGES (LES) EXTRAORDINAIRES. HECTOR SERVADAC, voyages et aventures à travers le monde solaire, par Jules Verne. 2^e partie, 13^e éd. In-18 jésus, 300 p. — Paris, Hetzel. 3 fr.

LES
CANONS DE BOIS
DE LA VILLE DE RENNES

EN 1419

On s'est peu occupé jusqu'ici de l'histoire de l'artillerie en Bretagne. Cependant, il y a quelques années, M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine, correspondant du Comité des travaux historiques, adressa à ce comité la copie d'une lettre de François I^{er}, duc de Bretagne, de 4^e an 1449, portant exemption de fouages, aides, emprunts et de toutes autres subventions, en faveur des frères Millon, de la paroisse de Saint-Gilles, près Rennes, afin de décider ces particuliers qui étaient, dit le duc, « bien informez en l'art et « mestier d'artillerie, à ne pas aller demeurer autre part ¹. »

En rendant compte au Comité de cette communication, M. Aurélien de Courson cita une lettre du roi d'Angleterre Richard II, du 16 mars 1378, ordonnant d'acheter à Londres deux grands et deux petits canons et 600 boulets de pierre, pour l'armement du château de Brest. Le fait de tirer ces engins de Londres persuada au docte rapporteur qu'on n'en faisait point de tels en Bretagne et lui inspira cette conclusion : « Il est à croire qu'en 1449, lorsque « le duc François I^{er} faisait appel à la science balistique des frères « Millon, il n'existait encore dans la péninsule bretonne aucune « fabrique de canons ². »

Cette proposition nous étonna. Nous remontâmes au document

¹ *Revue des Sociétés savantes*, année 1876, p. 488.

² *Ibid.*, p. 489.

d'où elle était née ; nous vîmes que, par ce mandement du 16 mars 1378, le roi d'Angleterre ordonnait d'acheter à Londres, pour porter au château de Brest, bien autre chose que des canons et des boulets de pierre, — par exemple, 100 arcs, 300 gerbes de flèches, 20.000 clous grands et petits, 300 livres de salpêtre, 100 livres de soufre, un tonneau de charbon de saule, 6 haches, 100 jambons, etc. ¹. Conclura-t-on de là qu'en 1378 on ne faisait en Bretagne ni flèches, ni clous, ni haches ? qu'on n'y trouvait ni jambon, ni soufre, ni charbon ? Non, évidemment. Mais, à cette date, l'Angleterre et la France étaient en guerre ; l'Angleterre et son allié le duc de Bretagne Jean IV ne possédaient plus que Brest dans le duché, tout le reste de la péninsule étant aux mains du roi de France. Voilà pourquoi le roi Richard n'en pouvait rien tirer ; on aurait fait des canons à Rennes, à Nantes, à Vannes, même à Quimper ou Morlaix, il n'en eût pas moins été contraint de prendre hors de Bretagne ceux qu'il lui fallait pour Brest.

Ce fait et ce document écartés, il reste à rechercher les mentions les plus anciennes de l'artillerie en Bretagne.

La première, à notre connaissance, se trouve dans l'enquête faite à Angers en 1371 pour la canonisation de Charles de Blois, où la déposition du 71^e témoin est ainsi rapportée :

« Guillaume Juste, bourgeois de St-Malo, dit avoir entendu dire à plusieurs personnes qui furent au siège de Béchorel (en 1363), qu'il y avait là un écuyer appelé Bertrand de Beaumont, lequel déclarait ne point croire à la sainteté de monseigneur Charles, ajoutant que, s'il le pouvait, il ferait tirer sur lui un coup de canon : lui-même aussitôt il en reçut un de l'ennemi et en mourut sur-le-champ ¹. »

Il est assez difficile de reconnaître ici quel parti suivait ce Bertrand de Beaumont, celui de Charles de Blois qui assiégeait la

¹ Rymer, *Fœdera*, édit. de 1740, t. III, 3^e part., p. 74, et D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, II, col. 202.

² D. Morice, *Pr. de l'histoire de Bretagne*, II, col. 30.

place, ou celui de Jean de Montfort qui la défendait : sa menace éventuelle d'un coup de canon montre que son parti usait de l'artillerie, sa mort par le canon ennemi prouve qu'il y en avait des deux côtés.

Vingt-trois ans plus tard, en 1386, les bâtiments armés au Croisic par Jean de Montfort, devenu le duc Jean IV, pour aller en Espagne chercher sa fiancée Jeanne de Navarre, portaient du canon.

L'année suivante (1387), ce même duc assiégeait la place de Brest, que les Anglais, naguère ses alliés, ne voulaient pas lui remettre. Nous avons entre les mains un fragment de compte manuscrit relatif aux dépenses du duc pour ce siège en juillet 1387, nous y lisons cet article : « A Perrot Le Potier et Guillaume Julou, *canonniers*, à chacun ouyt livres. »

Treize ans plus tard, au lendemain de la mort de Jean IV¹, on dressa les inventaires des *artilleries* garnissant les diverses forteresses du domaine ducal ; le Trésor des chartes des ducs de Bretagne nous a conservé l'inventaire du château d'Aurai, dressé le 16 décembre 1399, et celui du château de l'Hermine à Vannes, du 23 janvier suivant. Ici le mot *artilleries* désigne (comme toujours au moyen-âge) toutes sortes d'engins, d'armes et de munitions de guerre quelconques, dont les armes à feu ne font qu'une partie. Voici ce qui concerne ces dernières dans l'inventaire d'Aurai :

« Assavoir est, I. canon de fer, assis en son siège, garni de ses apparailz, sur la grande tour.

« Item, I^o. bouete de leton pour I. grant canon.

« Item, sur le portal, I. grant canon de fer.

« Item, une pochée de poudre de canon².

Voici maintenant l'artillerie à feu du château de l'Hermine :

« Item, ouyt canons.

¹ Mort dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1399.

² Arch. de la Loire-Inf^{re}, Trésor des chartes de Bretagne, armoire Q, cassette F, n^o 14.

« Item, trois poches de cuir de poudre de canon, contenant environ cinquante livres.

« Item, trois rondelles et demie, plaines de salpêtre.

« Item, demie rondelle de souffre.

« Item, trois pilliers de fer pour bonder canons.

« Item, trois casses de bois, où y a riagatz, acenix ¹, et autres choses pour faire pouldre de canon.

« Item, dix petites pierres de canon.

« Item, doux sièges de canons.

« Item, un cannon en son siège, garni de ses appareilz.

« Item, un autre canon à son siège, garni de ses appareilz, devers la mer.

« Item, dous granz canons de fer qui furent à Jocelin, et estoit ou bas du chastel.

« Item, un petit cannon.

« Item, dous canons de fer qui furent trouvez en la garde Rolland Le Claveurier.

« Item, dous petits canons et un garrot ².

« Ainsi est somme des canons en cest present escript, tant granz que petiz, quinze canons ³. »

Il y en a même dix-sept, en comptant les deux laissés en garde à Roland Le Clavurier. Pour une forteresse peu étendue, comme était l'Hermine, c'est un nombre respectable.

Les châteaux des seigneurs, à l'exemple de ceux du duc, même au fond de la Basse-Bretagne, se garnissaient déjà d'artillerie. En voici un d'importance fort secondaire, appelé Frinodour, au confluent du Trieu et du Leff, en la paroisse de Quemper-Guézenc ⁴. Nous avons entre les mains l'inventaire du mobilier de ce château, daté

¹ « Réagal, arsenic. » Le réagal, réalgar, ou arsenic rouge, est une combinaison naturelle contenant 70 parties d'arsenic et 30 parties de soufre.

² Un gros bâton ou un levier de fer pour manœuvrer les canons.

³ Trésor des chartes de Bretagne, I. A. 7.

⁴ Aujourd'hui commune du canton de Pontrieux, arr. de Guingamp, Côtes-du-Nord.

du 13 mars 1399, vieux style, c'est-à-dire, dans notre manière actuelle de compter, 1400 ; au chapitre de « la chambre de l'*armaerie* » (nous dirions aujourd'hui l'arsenal), on trouve ce qui suit :

« Dous canons de couevre, et tres gros canons de fer, et I. petit canon de mesmes.

« Item, cinq touchefeuz ¹.

« Dous pochois de pouldre de canon, et un soufflet et un pestel ².

« Item, quatre grantz chevil'es pour asauter ³ les canons.

« Une rondelle où a grant nombre de bonde de canon.

« Et auxi y a en celle chambre grant nombre de pierres de canon. »

Six canons dans une bicoque, cela montre comme l'usage de l'artillerie, dès le commencement du XIV^e siècle, était répandu. On pourrait naturellement en induire qu'on n'avait point besoin d'aller jusqu'à l'étranger chercher ces armes d'un transport très difficile et que, pour partie au moins, elles étaient de fabrication bretonne.

Mais il n'y a là encore qu'une conjecture. C'est dans les grandes archives municipales de Bretagne — Nantes et Rennes — que nous trouvons quelque chose de certain.

Et d'abord — pour répondre directement aux doutes de notre savant ami M. de Courson — il est certain qu'en 1449 on fabriquait des canons dans la péninsule bretonne, et même du plus fort calibre. L'excellent archiviste de la Ville de Nantes, M. de la Nicollière-Teijeiro, a bien voulu nous communiquer un compte tiré du dépôt si important dont il est chargé, compte tout entier consacré aux dépenses de la confection d'une bombarde faite à Nantes, aux frais de la ville, d'août à octobre 1449. Ce document fort curieux mériterait, surtout au point de vue des procédés de fabrication, une étude spéciale, que nous ne pouvons lui consacrer

¹ Instrument pour mettre le feu au canon.

² Un pilon, pour broyer les matières servant à faire la poudre.

³ Pour fixer les canons sur leurs affûts, et non pour enclouer les pièces de l'ennemi, comme on le pourrait croire d'abord.

en ce moment. Elle était d'un alliage d'étain et de cuivre; on y avait employé plus de 3.000 livres de métal, dont 700 d'étain ¹. Elle fut fondue en deux fois et en deux pièces, la *volée* d'abord, du 6 au 13 octobre 1449, la *botte* ou *chambre* ² mobile vers le 27 du même mois; puis on ajusta cette chambre sur la volée, d'où on l'enlevait pour charger la pièce et où on la replaçait ensuite pour tirer: ainsi, cette forte bombarde se chargeait par la culasse.

Sitôt fondue, ferrée et affûtée, on la dirigea sur Saint-Aubin du Cormier. Si elle arriva trop tard pour prendre part au rude siège de Fougères, rendue au duc en personne le 4 novembre 1449, elle fut à temps pour donner son aide à l'armée bretonne dans sa belle campagne de Normandie contre les Anglais, en 1450. Elle prit part à la bataille de Formigni, gagnée par le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne), au siège et à la prise d'Avranches, etc. Longtemps elle fut l'orgueil de la ville de Nantes, sous le nom de *la grosse bombarde* ³.

On faisait de même, à la même date, des canons à Rennes. Nous avons transcrit, dans les archives de cette ville, la quittance d'un maître fondeur appelé Alain Evrart, déclarant, le 28 mars 1450, avoir reçu des *miseurs* ou comptables de la ville de Rennes, une somme de 144 l. monnaie, pour avoir fait, l'année précédente, « pour la provision de la ville, une serpentine de mintaille à quatre bouetes et une grosse bouëte pareillement de mintaille pour le canon que fist Mennier »: le tout pesant 960 livres de cette *mintaille* — qui était, croit-on, un alliage d'étain et de cuivre.

Nous n'avons pas retrouvé de détails sur le canon fait par Ménier

¹ Et peut-être même davantage, car on fit briser une vieille bombarde pour fabriquer celle-ci, et le compte ne semble pas dire clairement si le métal provenant de cette vieille bombarde est compris dans les chiffres ci-dessus.

² La *chambre* est la partie postérieure du canon, où se place la charge; la *volée* la partie antérieure, qui donne au boulet sa direction et augmente sa force de projection.

³ Voir, aux Arch. de Nantes, le compte de Pierre Bernard, miseur des œuvres de cette ville, rendu en mars 1449 (vieux style), et les notes si obligeamment communiquées par M. de la Nicollière.

que mentionne cette quittance. Mais six ans auparavant, dans les comptes de la même ville pour l'année 1443-1444, voici deux articles concernant ce même ouvrier, qui méritent d'être cités :

« A Pierre Menyer, pour le grant canon contenant environ VI
« piez de vollée, quel fut fait par ly, du commandement de
« Henry de la Villeblanche (gouverneur de Rennes) et de plu-
« seurs des bourgeois, avecques une boyte, pesant le tout en-
« semble II^{ix} II^c LXV l. de fer, pour chascune livre XX d., somme
« IX^{xx} VIII. s. XVI.

« Audit Menyer, pour II^c XLII l. et demye de fer, qu'il mit et
« employa à lier ledit canon en boays ¹, ly fut poyé par le com-
« mandement du congestable, pour chascune livre XII d. —
» somme XIII. IIs. VI. d. »

C'était là certainement un grand canon. En voici, dans le même compte, à la même date (1443), un petit ou, pour l'époque, un moyen, fabriqué aussi à Rennes et par l'ordre de la ville :

« A Macé Rouxel, pour avoir fait une serpentine de cuyvre
« avecques deux bouestes, pesant le tout II^c XLV l., dont ly fut
« poyé pour la fazon de chascune livre et pour deché, la somme
« de X d. — somme X l. IIII s. II d.

« En despençe, le jour que ladite serpentine fut fondue et
« getée en moulle, à ceulx qui souffloient au fourneau, IXs. IId. »

Notons en passant que cette serpentine à boîtes de Macé Rouxel — aussi bien que celle d'Evrart mentionnée plus haut — permet de rectifier une double assertion du général Favé, qui, dans son *Histoire des progrès de l'artillerie* — regardée jusqu'ici comme l'ouvrage le plus complet sur la matière, — affirme que les serpentines ne parurent pas avant 1450 et n'avaient point de chambres mobiles ². Ces chambres mobiles ou boîtes n'étaient pourtant pas spéciales aux serpentines bretonnes, car en 1450 la

¹ C'est-à-dire à le fixer sur son affût avec des liens de fer.

² *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 134 (1862).

place de Valognes, entre autres, alors qu'elle fut rendue aux Français, avait dans son artillerie deux serpentines de cuivre, l'une à trois chambres, l'autre à deux ¹.

En 1443, la ville de Rennes acheta en outre de Pierre Menyer une serpentine de fer à trois boîtes, et d'un autre habitant de Rennes, Jean Le Gay, vingt-cinq autres pièces d'artillerie, savoir un grand veuglaire (en fer, à 3 boîtes), 8 ribandequins (enchâssés en bois, chacun à 2 boîtes), 2 crapaudeaux (en fer, chacun à 2 boîtes) et 14 coulevrines, 5 grosses et 9 petites (toutes en fer, sauf une petite en cuivre).

La plupart de cette artillerie avait été très-probablement fabriquée à Rennes. Mais sans insister sur cette conjecture, sans nous arrêter aux nombreux et curieux détails fournis par les comptes sur l'affûtage des canons, la fabrication de la poudre et celle des boulets de pierre, nous nous contenterons de relever les principales mentions de pièces d'artillerie fondues à Rennes par ordre de la ville, en remontant la série des comptes municipaux jusqu'aux plus anciens qui sont de 1419.

Dans celui de 1431 à 1435 : « A Colin Couillon, canonnier, pour « vng canon que mons^r le cappitaine fist faire pour la tuicion et « deffence de la ville, paysant III^e l. de fer, au pris de II^s. VI d. la « livre, — XXXVIII l. X s. »

Compte de 1430-1431 : « A Colin Couillon et son varlet, sept « journées pour recuyre les chambres des grans canons, etc.. « XXIII^s. III d. »

Le compte de 1427 mentionne avec détail deux autres canons de fer, fabriqués par le même ouvrier (que l'on appelle ici Colinet Coignon), l'un pesant 317 livres, l'autre 748, dont 130 livres pour la chambre et 618 pour la volée.

Dans le compte de 1425, deux mentions incidentes qui n'en sont pas moins très positives :

« Pour un crocq de fer qui fut mis à un des quenons de la ville

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. Pièces originales, dossier *Laval*.

« que fist Jehan de la Lande, lequel crocq estoit pour tenir le que-
« non quand l'en le fait geter, — Vs.

« Pour un groux pié de noier qui fut prins pour enchâsser le
« quenon nouvellement fait, quel est en la forge de la ville, —
« XV^s. »

Compte de 1422 : « A Robin le faesours de quanons, pour vignt
« et dous jours que il fut à achever de faire deux quanons, pour
« chescun jour vignt soulz, et estoient ad ce faire pour chescune
« journée trois hommes, somme XXII l. — A la famme Lorenz
« Geffroy pour le louage d'un moys de son ostel, ouquel ledit Ro-
« bin demoura durant le temps que il mist à faire lesditz quanons,
« savoir pour chescune semaine vignt soulz — somme III l. » —
On ne payait évidemment au « faisoirs de quanons » que la main-
d'œuvre. — D'après ce compte, on acheta aussi la même année à
Perrot Trinquart, « pour le bien et utilité de la ville, deux qua-
« nons qui portent chescun de sept à huyt livres. » — Ce Trin-
quart étant un ouvrier de forge qui habitait tantôt Rennes, tantôt
Montfort (sur Meu), on ne peut douter que les deux canons vendus
par lui n'eussent été faits en Bretagne.

Compte de 1420 : « Poié à Guillaume Ruallen, pour XIII^e LXVII
« livres de fer d'Espaine, pour faire dous canons, que fist Robinet
« le Cannonnier ¹ en la forge de la vieille Monnoye ou placeiz
« Connain ², la somme de LII. Vs. »

Enfin nous arrivons au plus ancien compte, celui de 1419. Dans
la seconde partie de ce document, nous voyons encore Robin le
canonnier s'enfermer pendant cinq semaines (du 17 octobre au 24
novembre) dans la forge de la Vieille-Monnaie, pour travailler sans
relâche aux « besognes de la ville » ; et comme on lui fournit
charbon à foison, comme on achète vers le même temps « une
enclume pour faire les canons de la ville », on ne peut douter que

¹ C'est le même que Robin « le faisoirs de quanons » ; son vrai nom était Robin Jumelin.

² Le placis Conan était situé à Rennes en dedans de l'enceinte murale, dans le terrain que couvre aujourd'hui l'hôtel Talhouët, jusqu'à la Croix de la Mission.

ces « besognes » ne soient précisément des canons, et des canons de fer forgé du genre de ceux dont nous avons parlé jusqu'ici. Mais, dans la première partie du même compte nous trouvons des canons d'une espèce plus rare, plus singulière, — autant le dire tout de suite, — des *canons de bois*.

Ce n'est pas que les canons de bois soient entièrement inconnus. Pétrarque en parle, au XIV^e siècle, dans ses *Remèdes de l'une et de l'autre fortune*, qui sont une série de dialogues entre *Gaudium* et *Ratio*, le Plaisir et la Raison. *Gaudium* vantant sa puissance s'écrie : « J'ai des machines, j'ai des balistes en nombre « infini. — Je serais bien étonné, répond *Ratio*, si tu n'avais pas « aussi de ces balles d'airain (*glandes æreas*), qu'on lance avec un « jet de flamme et un bruit de tonnerre affreux. Car ce n'était pas « assez de la colère de Dieu tonnant au ciel. L'homme, cet avor- « ton, cruel par orgueil, a voulu tonner aussi sur la terre. Sa « fureur a imité cette foudre que Virgile déclarait inimitable et « qui part des nues, tandis que la foudre humaine part *d'un ins- « trument de bois*, mais qui n'en est pas moins infernal ¹, inventé, « croit-on, par Archimède pendant le siège de Syracuse par Mar- « cellus. Cette peste, naguère encore, était rare au point d'être « tenue pour un grand prodige. Mais comme les pires inventions « sont toujours les plus vite adoptées, ce genre d'armes est main- « tenant aussi répandu que tout autre. »

M. le général Favé conclut de ce texte qu'en Italie, au temps où il fut écrit ², « on lançait communément des balles métalliques avec « une arme dont le fût en bois était en apparence la partie prin- « cipale. Ce devaient être des armes portatives se chargeant avec « des projectiles analogues aux graviers de fer ou aux avelines « des Arabes. » Sur la matière et la force des projectiles, cette

¹ « Non imitabile fulmen, ut Maro ait, humana rabies imitata est, et quod e nubibus mitti solet ligneo quidem sed tartareo mittitur instrumento. » — *De Remediis utriusque fortuna*, lib. I, dial. XCIX.

² En 1342 ou 1343, selon le général Favé, *Études sur l'artill.*, III, p. 79. Pétrarque est né en 1301, mort en 1374.

interprétation est suffisamment autorisée par l'expression *glandes æreas*. Mais que Pétrarque ait confondu le tube d'où partait la balle avec le support de ce tube, on ne peut l'admettre ; il faut nécessairement croire que ce tube, en partie au moins, était de bois.

Deux siècles plus tard, un autre Italien, auteur d'un traité de pyrotechnie publié en 1542, Vanuccio Biringuccio, décrit un véritable canon de bois, qu'il dit avoir expérimenté. On sciait par le milieu une bille cylindrique de noyer bien sec ; on creusait chacun des madriers ainsi obtenus en demi-cylindre concave de même diamètre ; on garnissait la concavité de bandes de fer lombard. On assemblait exactement les deux madriers, de façon à faire par leur réunion un tube cylindrique, dont l'ouverture était assez large pour qu'on pût y entrer le poing ; et l'on maintenait cet assemblage par cinq gros cercles de fer fixés en dehors sur la pièce, qui offrait à l'extérieur une forme légèrement conique. — Après ces opérations, ajoute Biringuccio, « je fis faire des boulets « de pierre que je voulais éprouver ; je tirai un de ces canons « neuf fois, faisant effet tel que celui d'une moyenne pièce d'artillerie, et au bruit il semblait proprement être de fer ou de bronze. » Et il conclut « qu'un tel instrument, facile à porter, est « propre pour aller voler une maison, mettant les portes en bas ¹. »

Venons maintenant au compte de Rennes de 1419. On y trouve d'abord treize pièces de bois achetées pour « *assiettes de canons*, » pour « *courbes de canons et autres garnitures* ». Il ne s'agit ici que des affûts ; ce mot de *courbes* désignerait fort bien les flasques ³, et comme il y a pour les *courbes* huit pièces de bois, cela indiquerait quatre canons.

Les autres dépenses d'artillerie se partagent en deux classes, charpenterie et ferronnerie.

¹ V. *La Pyrotechnie ou l'Art du feu*, composé par le sieur Vanuccio Biringuccio, Siennois, traduit par maître Jacques Vincent, édit. de 1556. — Cité par M. Viollet Leduc, *Dictionn. du mobilier franç.*, t. VI, 328-329.

³ Les *flasques* sont les deux principales pièces de l'affût, entre lesquelles est placé le canon.

La première comprend 118 journées d'ouvrier, réparties sur neuf semaines du 17 juillet au 2 octobre, dont l'objet est ainsi indiqué : « *Cherpentiers pour charpenter et seier le bouais des chambres des canons,* » ou « *Cherpentiers pour charpenter et faire les chambres des canons.* » — Ces 118 journées de charpentiers se soldent par une dépense totale de 17 l. 14 s.

Les articles de la seconde catégorie sont plus variés. Le 24 juillet, on envoie à Montfort (à 5 lieues de Rennes) « *quérir Perrot Trinquant pour fere les ferreures des canons* » ; le jour même, Trinquant vient à Rennes, « *au mandement des bourgeois, pour marchander de ferrer les canons* ». Le 29 juillet, on achète à Saint-Malo deux milliers de fer qu'on amène à Rennes (33 l. 5 s. 7 d.). Dans la première semaine d'août, Trinquant donne ses ordres aux maçons pour la réparation de la forge de la ville située à la Vieille-Monnaie, réparation qui n'est terminée que dans la seconde semaine de ce mois. C'est aussi dans cette semaine seulement (du 8 au 15 août) que Trinquant commence à travailler « *pour faire les ouvrages de forge de la ville* », travail qu'il poursuit avec trois aides pendant deux mois (jusque dans la seconde semaine d'octobre, du 9 au 16) et qui n'exige pas moins de 176 journées d'ouvrier (dépense totale, 33 l.). — D'ailleurs, « *ces ouvrages de forge* » ne peuvent être que la « *ferrure des canons* », puisqu'on avait fait venir Trinquant exprès pour cela. Et cette expression « *ferrer les canons* » suppose nécessairement dans la composition des canons une matière autre que le fer et sur laquelle la ferrure s'applique : matière qui ne peut être que le bois. Cela nous mène au genre de pièces décrit plus tard par Biringuccio, ou à quelque chose de fort analogue.

L'ordre dans lequel nous voyons se produire le travail des deux groupes d'ouvriers nous y mène aussi. Ce sont les charpentiers qui commencent (du 17 au 24 juillet), les ferronniers ne se mettent à l'œuvre que quinze jours après. Dans le système de construction de Biringuccio, il faut que les madriers soient taillés, creusés, prêts à assembler, avant d'être doublés et cerlés de fer.

Toutefois il y a une difficulté sur l'usage fait dans ce compte de l'expression : *chambres des canons*. Dans la langue de l'artillerie, la *chambre* est la partie du canon la plus voisine de la culasse, et où l'on met la charge ; la partie antérieure de la pièce, destinée à loger et diriger le projectile, se nomme la *volée*. — Dans notre compte il est bien question de chambre, mais pas de volée : cependant il faut l'une et l'autre pour faire un canon. On ne peut supposer non plus que, dans les canons dont parle ce compte, la chambre eût été en bois, la volée en fer (la *ferrure* faite par Trinquart), car la chambre doit être nécessairement la partie la plus solide et la plus résistante de la pièce.

Mais nous remarquons que les seules parties du canon nommées dans notre compte sont les *courbes* de canon, les *assietes* et *garnitures* de canon, et enfin les *chambres* de canon.

Les *garnitures*, les *assiettes* et les *courbes* désignent incontestablement tout ou partie de l'affût et des supports de la pièce. La pièce même, à notre avis, serait désignée par les mots *chambre de canon*, qui, par un emploi exceptionnel, s'appliqueraient ici à la pièce entière, sans distinction de chambre et de volée dans le sens qu'on donne d'habitude à ces expressions, et que nous avons rappelé tout à l'heure.

En l'absence de tout texte analogue, de tout autre texte connu mentionnant des chambres de canon faites en charpenterie¹, — nous ne présentons cette explication que sous réserve, mais nous n'en voyons pas d'autre qui ne donne lieu à plus de difficultés.

Quoi qu'il en soit, les textes et les témoignages cités par nous prouvent qu'on faisait des canons en Bretagne comme ailleurs, dès le commencement du XV^e siècle. Nous ne connaissons rien qui em-

¹ Il n'existe pas de texte analogue connu ; nous nous en sommes assuré auprès de l'un des hommes qui se sont le plus occupés des origines de l'artillerie française, notre confrère et ami M. Lorédan Larchey, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, qui a recueilli dans toute la France une collection de textes inédits des plus curieux sur cette matière et publié sur le même sujet un album autographié de 105 planches des plus intéressantes.

pêche de croire qu'on en fit dès la fin du XIV^e : mais là ; — nous l'avons dit — nous manquons jusqu'à présent de textes précis, il faudrait passer sur le terrain moins solide des raisonnements et des conjectures, que nous ne voulons pas aborder en ce moment.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

EXTRAIT DU COMPTE DE RENNES DE 1419

Première partie

Cy après ensuist le compte Jamet Duchesne et Johanle Taillandier, miseurs et reppareurs de la ville de Rennes, des receptes et mises que ilz ont faictes dempuix le second jour de feburier l'an mil III^e XXIII, que ilz furent instituez oud. office, jucques au second jour de feburier prouchain ensuiuant mil III^e XIX. Et lequel compte lesditz reppareurs randent à nobles et puissans Mons^r de Combour et de Derual, cap^m de Rennes, et pluseurs des notables bourgeois de lad. ville.

Cy après ensuist les mises et descharges que a faictes led. Jamet Duchesne, reppareurs dessurd., sur les receptes cy dauant clerifiées, dempuix que il fut institué oud. office jucques au second jour de feburier l'an mil III^e IX.

(Du 24 avril au 5 mai 1419). Item, à Oliuier Saget, sur certain conuenant que auoit fait Jehan de la Grallenaye à lui, de amener *mil et cinq cens pierres de canon* de certain país, pour la somme de LXII l. mon. et sellon que plus à plain est contenu ès registres doud. Grallenaye. *Douquel nombre led. Saget a amené seix cens*, sur quoy il a eu X l. [En marge:] Il aparestra VI^{ec} pierres.

En la sepmaine qui comenza le XVII^e jour doud. mois [juillet 1419.]

Item, en lad. sepmaine, *cherpentiers pour cherpenter et faire les chambres de canons* :

Pierre Verdière,	} chacun 4 {	Somme ensemble 17 journées au pris de 3 ^e chascune journée, valent aud. pris. LI s.
Guillaume Alaire,		
Guill. Loches,		
Oliuier Mencil,		
	5 journées.	

Item (le 24^e jour dud. mois de juillet) à Oliuier Geffroy qui fut querir Trinquart à Montfort *pour fere les fereures de canons*, fut poié pour li et pour son cheual III l III s.

Item, à Perrot Trinquart, quant il vint au mandement des bourgeois *pour marchander de ferrez les canons*, VI^e VIII^e.

Item, en lad. sepmaine [qui commença le 24 juillet], *cherpentiers pour cherpenter et faire les chambres des canons*:

Guill. Loches,	} chascun 4	} Somme 13 journées au pris de	
Guill. Allaire			} 3 ^e pour chascune journée XXXIX ^e
Oliuier Mencil,			

Item (29 juillet), fut prins de Perrin Robin *une piece de bouais à faire une courbe de canon*, prisée par Jehan Le Breton, III^e II^d.

Item, pour *dous milliers de fer*, qui fut acheté à Saint-Malo et pour le cheroy de l'amener en cette ville, fut poié XXXIII^e V^e VII^d.

Item, en la. sepmaine (commencée le 31 juillet), *cherpentiers pour faire les chambres des canons*:

Guill. Loches,	} chascun 4	} Somme ensemble 12 journées			
Eon Le Corgne,			} journées.	} au pris de 3 ^e pour chascune	
Guill. Allaire,					3 j ^{tes}
Perrin Allaire,			1 j ^{te}		

Item, en lad. sepmaine (cemmencée le 31 juillet), Perrot Trinquart, pour venir ordener ès maczons comment il aresraist la forge de la veille Monnoye, eut 2^e 6^d.

Item, le lundi 7^e jour d'aoust, fut pris *une piece de bouais pour faire une courbe de canon*, prisée 3^e 4^d.

Item, fut prins de Pierre Perrier *dous pieces de bouais pour faire courbes de canons et autres garnitures*, prisées 15^e.

Item, le 8^e jour d'aoust, fut prins *une piece de bouais* de la personne de S^t Martin¹ *pour faire une courbe de canon*, prisée 5^e.

Item, à Thomas Le Fauchours, pour vn fournel de *cherbon* pour les ouraiges de la forge de la ville, 20^e.

Item, en lad. sepmaine (celle du 8 août), *cherpentiers pour cherpenter et faire les chambres des canons*:

Eon Le Corgne,	} chascun 3	} Somme ensemble 13 journées			
Guill. Alaire,			} journées.	} au pris de 3 ^e p ^r chascune jour-	
Perrin Allaire,					} 4 journée.
Guill. Loches,					

¹ Du curé de S.-Martin des Vignes, ancienne paroisse de Rennes.

Item, en lad. sepmaine, maczons pour maczonner la forge de la Velle Monnoye — 17 journées au pris de 3^s chascune, 51^s.

Item, en lad. sepmaine, Perrot Trinquart fut, luy quart, 5 journées pour faire les oupuraiges de forge de la ville — 15^s chascune, 75^s.

Item, le 17^e jour d'aoust, pour vn fournel de *cherbon* pour faire les oupuraiges de forge pour la ville, 22^s.

Item, fut prins trois pieces de bouais de Perrin Pepin pour faire garneteures de canons, prisées 10^s.

Item, en la sepmaine (com^{tes} le 14 août) fut prins vne piece de bouais pour faire vne courbe de cannon, prisée 6^s.

Item, en lad. sepmaine, fut Guill. Forest o sa charrete 4 jours, 1 jour à amener de la pierre, et les aultres à serez bouais pour les canons et à aprocher des atrozès ès oupuriers (à 8^s la journée) — 32^s.

Item, en lad. sepmaine, fut Jouhan le Liepure o sa charrete vne journée à amenez de la pierre de la perrière de la rue Hus et vne charretée de terre du pont S. Martin pour aleier (sic) le fer de la forge de la ville — 8^s.

Item, en lad. sepmaine, *cherpentiers* pour *cherpenter* et faire les chambres de canons, — 14 journées (à 3^s chascune) — 42^s.

Item, en lad. sepmaine, Perrot Trinquart fut, luy quart, pour faire les oupuraiges de la ville, 4 journées (à 15^s par j^{tes}) — 60^s.

Item, vne piece de bouais pour faire vne courbe de cannon — 5^s.

Item, vne aultre piece de bouais pour faire vne aultre courbe de cannon — 4^s.

Item (en la semaine comm^{tes} le 14 août) à Perrot Trinquart, pour vne cuve à metre les esves à tranper la forge — 26^s.

Item, au mestre des canons quant il escia vn cannon, eut vn pot de vin valent 20^s.

Item, vne piece de bouais pour faire vne courbe de cannon — 5^s.

Item, en lad. sepmaine, fut prins vne piece de bouais de Raoul de Lauoy pour faire asietes de canons, prisées 17^s.

En lad. sepmaine, *cherpentiers* pour faire les chambres des canons, 5 journées (à 3^s la j^{tes}) — 15^s.

En la sepmaine (com^{tes} le 21 août.) Perrot Trinquart, lui quart, fut 4 j pour faire les oupuraiges de forge pour la ville (à 15^s la j^{tes}) — 75^s (sic).

En la sepmaine (com^{tes} le 28 août), Perrot Trinquart, lui quart, 4 j^{tes} pour faire les oupuraiges de forge pour la ville (à 15^s la j^{tes}) — 60^s.

En lad. sepmaine (c^{tes} le 4 sept.) Perrot Trinquart, lui quart, 5 journées (etc.) 75^s.

En la sepmaine qui commença le 11^e jour de sepmaine, Perrot Trinquart, lui quart 4 j^{tes} (etc.) 60^s.

En la sepmaine qui commença le 18^e doud. mois (de septembre), *cherpentiers pour cherpenter et seier le bouais des chambres des canons*, 25 j^{nées} (à 3^e) 75^s.

En lad. sepmaine Perrot Trinquart, lui quart, 5 j^{nées} (etc.) — 75^s.

En la sepmaine qui commença le 25^e doud. mois (de septembre), *cherpentiers pour faire les chambres des canons*, 12 journées (à 3^e) — 36^s.

En lad. sepmaine, P. Trinquart, luy quart, 5 j^{nées} (etc.) 75^s.

Item, le 5^e jour du mois d'octobre, fut poié à *mestre Huguelin, mestre des canons*, sur le premier quartier de ses gaiges, la somme de 100^s.

En la sepmaine qui commença le 2^e d'octobre — *cherpentiers à faire les chambres des canons*, 7 journées — 21^s.

En lad. sepmaine, P. Trinquart, luy quart, 6 journées (etc.) — 4^l 10^s.

(En lad. sepmaine) Item, à Robin Jumelin, *pour vne bombarde* qui fut achetée d'ò led. Robin, par l'ordenance de Monseigno^r le capitaine et des bourgeois, fut poié la somme de 50^l 5^s.

En la sepmaine qui commença le 9^e d'octobre — Robin Jumelin fut, luy tiers, 5 jours à faire les *ouporaiges de forge pour la ville*, eut 75^s.

En lad. sepmaine P. Trinquart, luy quart, une journée (etc.) — 15^s.

En la sepmaine qui commença le 27^e de novembre — Oupuriés de braz *pour escruier¹ les canons et les bombardes* (9 ouvriers) chacun vne journée, somme 9 journées au pris de 2^e 6^d chascune — 22^e 6^d.

En la sepmaine qui commença le 18^e doud. mois (de décembre).

Item, fut poié à vn nommé Robert Lorin des parties de Queline² *pour certain nombre de pierre de canon* que led. Lorin auoit amené et fait venir en ceste ville pour la guarnison, poié la somme de 17^l 10^s 10^d.

Item, fut poié à Roland Maliuer desd. parties de Queline, en l'acquit de la ville et des bourgeois, d'un conuenant que ilz auoit fait ò led. Roland, *de certain nombre de pierre de canon*, que led. Rolland auoit amené et fait pour la guarnison de la ville, la somme de 19^l 2^e 6^d. Recours au registre qui est ou papier Gralenaye.

Item, par le commandement de Monseigno^r le capitaine et des bourgeois, pour vn chariot et pour les aroiz *et pour asauter les canons aud. chariot*, et pour *pouldres de canon*, et pour vne hache de fer qui fut perdue, et pour beaucoup de aultres chousses, quant Monseigno^r Richart fut à Saint Meen de Guéel, ce monta la mise 8^l 5^s 10^d.

Deuxième partie

Cy ensuist le compte que rant Jehan Le Tailleudier, nagueres miseur

¹ On pourrait lire aussi : *escouier*.

² Ou «d'Equeline», peut-être «d'Equerline».

et reparaeur de la ville de Rennes, dauant noble et puisant misire Jehan Ragueneil, viconte de la Bellière, capitaine de lad. ville, et mesme dauant mes seigneurs les bourgeois d'icelle ville, des mises que a faictes durent le temps que en a esté reparaeurs, et commença son office le second jour de feburier l'an mill IIII^e XIX anz ¹.

(Entre le 3 mars et le 23 juillet 1419.)

Item, fut baillé à *mestre Vgus de Valentinays, mestre canonnier*, pour vn quartier de ses gaiges, 20¹.

A Macé Boullée, pour vn houmel à asoirs les canons, 15¹.

Item, pour *amarsaudre*², qui fut prinse ou bouais de Jehan Cloteaux, pour faire du charbon à faire les poudres de canon, 40¹.

[Note des auditeurs du compte.] Il dit l'auoir baillé à Maroeill. — Nota de sauoir que fist, pour faire pouldre de canon, led. Maroeill de lad. *amarsaudre*.

Le 10^e jour de septembre, fut achatté de Yuon Le Boutellier *vne enclume pour faire les canons de la ville*, qui cousta 8¹.

Item, le mardi 10^e jour du moys doctobre, commença Robin le Canonnier, lui et deux varlez, à faire besongne pour la ville, et gaignoit chescun jour pour lui et pour ses varlez 15¹. En oultre lui conuenoit querir vne chambre, lit, et les aultres vtencilles à lui neccessaires pour le temps qu'il fut à besongner pour la ville.

[Suivent six autres articles dans lesquels le miseur énumère, dans l'ordre de ses paiemens, les journées que Robin le Canonnier (qui n'est autre que Robin Jumelin) a faictes pour la ville avec ses deux valets, sa-voir, les 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 et 31 octobre; 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23 et 24 novembre; — en tout 31 journées à 15¹ la journée, somme 465¹ ou 23¹ 15¹.]

Item, pour le louaige d'une chambre où demora led. Robin avecques ses 3 varlez, pour le temps qu'ilz furent à besongner pour la ville, et durant celui temps orent leurs litz fourniz et draps blans de ouyt jours en ouyt jours. Et furent celui temps durant fourniz és despens dud. Le Tail-landier des vtencilles qui leur estoient neccessaires — 10¹.

Cy après s'ensuyt le nombre du charbon fourni par led. Jehan Le Tail-landier pour la forge de la ville, qui fut employé par led. Robin et ses varlez.

Le 17^e d'octobre, 2 fourneaux de charbon, 40¹.

¹ Cette date est marquée ici en style vulgaire, qui est aussi le nouveau style, c.-à-d. notre manière actuelle de marquer les millésimes.

² Et mieux *marsaudre, marsaus*, ou *marsaule*, sorte de saule dit saule mâle; voir Du Cange aumot *Marsalix*.

Le 24 ^e d'octobre, 1 fourneau de charbon,	26 ^s .
Le 26 ^e dud. moys, 1	id. 26 ^s .
Le 11 ^e — 1	id. 26 ^s .
Le 6 ^e de novembre 1	id. 26 ^s .
Le 13 ^e — 1	id. 26 ^s .
Le 18 ^e — 1	id. 26 ^s .
Le 24 ^e — 3 pochées de charbon,	4 ^s 6 ^a .

Le 8^e de juillet, furent prises de Perrot Gourdel *plusieurs pieces de boays de quartier et de cuer de chesne, pour mettre les canons à cheual*, par l'ordenance de *mestre Hugues de Vallentinays*, prisées à la somme de 60^s.

Item, le 18^e de septembre, fut baillé au canonnier qui mist *une ance au cannon* et pour le appareillier, 3^s 4^a.

Item, le 23^e dud. moys, fut baillé à *deux maczons qui appareillèrent les pierres quand le cannon tira*, 20^a.

(Le 11 octobre) Item, fut prins de la femme au Gay *doux libures de soulfre vif pour faire pouldre à essayer la bombarbe* qui fut achattée de Robin le Canonnier ¹ — 10^s.

Item, fut prins chieps les Jacopins *1 ourmel pour enchasser les bombardes... quel boays cousta 50^s*. Et fut le 15^e jour doctobre.

Item, le 17^e dud. moys doctobre, le 18^e, le 19^e et le 20^e, furent Guillaume Pichot et ses *doux varlez pour le fait de la ville, affin de mettre et assairs les bombardes et canons en boays... qui sont 4 journées pour chascun, ainsi sont 12 journées à 3^s pour jour valent 36^s*.

[D'après les 3 articles suivants, Guillaume Pichot et ses 2 valets travaillèrent encore « aud. oupuraige » pendant 13 jours, savoir, les 21, 25, 26 et 27 octobre; 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15 novembre — soit en tout 39 journées à 3^s = 5^s 17^s.]

Cest compte fut conclut le XII^e jour de feburier l'an mil III^e XXVI, en presence de noble et puissant seigneur Mons^r Jehan Ragueneil, cheualier viconte de la Bellière, capp^{ns} de Rennes et de plusieurs bourgeois nottables de lad. ville, Raoul Guiheneuc, Jehan Cloteaux, Jehan Chouart, Allain Duhoais, Perrin Bouexel, Perrin Jugant, Macé Boullié, Jehan Gueriff, Guill. Cohignac, Guill. Legouz et autres. Et par cest compte a esté trouué qu'il estoit deu ausd. Jamet Duchesne et Le Tailleudier, par deducion faicte de recepte à mise et de mise à recepte, pource que ilz ont plus mis que receu,
(Signé) GUIHENEUC.

¹ Evidement, il s'agit ici de la bombarde achetée du 2 au 9 octobre à Robin Jumelin (voir ci-dessus la mise de Jamet Duchesne), ce qui établit l'identité de Robin Jumelin et de Robin le Canonnier.

UN POÈTE BRETON IGNORÉ

DU BOIS-HUS

Que de livres dorment dans la poussière des bibliothèques, dont la destinée confirme le vers proverbe de Terentianus Maurus ! J'en veux rappeler aujourd'hui un des plus curieux et des plus inconnus ; — car je compte pour rien la courte et dédaigneuse mention que lui consacre Viollet-le-Duc, dans sa *Bibliothèque poétique*. M. Arthur de la Borderie, à qui l'histoire et la littérature bretonnes sont redevables de tant de recherches heureuses, m'a signalé le précieux déshérité, et sa qualité de gentilhomme breton n'a pas été le seul titre du sire Du Bois-Hus à notre sympathique indulgence. Il y avait assez de mérite poétique dans les inventions et dans le style de notre brave compatriote, pour qu'il eût droit au laurier posthume que je pose aujourd'hui sur son front.

Le triple poème de Du Bois-Hus est destiné à célébrer l'heureuse venue au monde de Louis XIV. Diverses causes, que l'auteur n'a pas pris soin de nous expliquer, empêchèrent qu'il ne parût à son heure, et le dauphin avait déjà deux ans et demi, quand le libraire Jean Pasle mit en vente le pompeux récit de sa naissance. Le petit volume, du format in-18, était décoré d'un frontispice, gravé par Masne, dont il n'est pas inutile de donner la description : deux femmes, l'une couronnée et portant un riche manteau semé de dauphins, l'autre vêtue d'une robe couverte d'étoiles, étendent le bras vers un écusson aux armes de Richelieu ; dans la partie inférieure, deux enfants ailés soutiennent un glaive posé sur la banderolle où est inscrit le titre ; voici ce titre, tel qu'il se lit, plus

au long, à la page suivante : *La Nuit des nuits, Le Jour des jours, Le Miroir du Destin, ou la Nativité du Daupn du Ciel, La Naissance du Daupn de la Terre, et le Tableau de ses aventures fortunées*. Il y a là trois parties bien distinctes, trois poèmes ; mais ce qui les domine est ce qui surmonte le frontispice, l'apothéose de Richelieu. C'est dans le privilège, daté du 24 août 1640, que nous apprenons le nom de l'auteur ; il nous dira plus tard sa nationalité.

Le discours panégyrique à Richelieu, qui emplit le tiers environ du volume, n'en est pas l'endroit le moins intéressant. On peut trouver que Du Bois-Hus a épuisé, jusqu'à la satiété, toutes les formules de la flatterie ; mais il ne faut pas oublier qu'il était, comme nous le verrons, attaché à la personne du grand ministre ; la louange est souvent ingénieuse et porte juste, d'ailleurs ; elle va jusqu'à la subtilité dans le catalogue de vertus et d'exploits qu'on pourrait appeler les *litanies du sage*, mais elle ne sort pas de la mesure, et elle se fait écouter avec plaisir, quand elle remercie Richelieu de porter Louis le Juste à de hauts faits, dignes de son sang et de sa grandeur, et de le faire plus glorieusement régner que « ces princes solitaires, qui, toujours enfermez dans un cabinet, ne voient jamais leur païs que dans la carthe, ne paroissent dans les armées que sur la monnoye qu'on distribue à leurs soldats, et passent le plus beau de leur aage dans une royauté oisive. » Si, après ce premier exemple de justesse dans la pensée et de pittoresque dans l'expression, je cite la phrase suivante, si entachée de préciosité, c'est qu'en expliquant une fois pour toutes le titre du livre, elle met bien en lumière l'antithèse d'où l'auteur a tiré ses plus sûrs effets : « C'est une *nuit* qui donne un sauveur aux hommes, et un *jour* qui fait naistre un héritier à la France... Une *nuit* divine, un *jour royal*... Une *nuit*, la plus heureuse des nuits, un *jour*, le roy de ses frères... » Cette opposition cadencée se poursuit pendant deux pages : Jésus-Christ est né la nuit, le dauphin le jour ; admirable contraste qu'un écrivain, même le moins imbu des doctrines de Marini et de Gongora, n'avait garde de laisser échap-

per : Bethléem et le Louvre, les lys et la croix, le poète de sa plume, chrétienne ensemble et française, n'a pas trouvé de plus beau spectacle à placer sous les yeux de Richelieu.

Mon dessein n'est pas de m'étendre sur Du Bois-Hus prosateur ; il me faut résister au désir de citer sa curieuse apostrophe contre La Rochelle, « le donjon de l'infidélité, la royne de la mer, » le dithyrambe à l'honneur de la prise d'Arras, et, après le tableau de la guerre de religion dans le Languedoc et les Cévennes, celui des trophées de la guerre étrangère. Certes, notre auteur glorifie son roi, et Pline, dans le *Panegyrique de Trajan*, n'est pas un flatteur plus empressé, mais il porte aux nues le grand ministre ; tout lui est aisément prétexte à ramener l'éloge de Richelieu, qu'il appelle, à cause de ses victoires, de son influence européenne, de ses projets qui embrassent le monde entier, le *Britannique*, l'*Ibérique*, le *Germanique*, l'*Austrasien*, que sais-je ? le *Persique* et l'*Américain*. Quand on a fait la part de l'exagération, on doit reconnaître que la politique extérieure de Richelieu, la plus grandiose et la plus sagement hardie qui fut jamais, et cette patriotique ambition qui faisait de la France la suzeraine de l'Europe, trouvent ici le plus enthousiaste, mais le plus fidèle des interprètes. Un point qui nous importe, et qui va nous attacher à Du Bois-Hus, c'est de le savoir Breton ; sa sympathie pour son pays natal perce déjà en plus d'un endroit de son *Discours panegyrique*, — notamment quand il parle « des expéditions de la Nouvelle-Guinée où les vaisseaux de Bretagne voyagent tous les jours aussi chargés de la gloire royale que de leurs propres marchandises » ; mais, vers la fin de son discours, après avoir donné à entendre qu'il est depuis peu au service du cardinal, et nous avoir confié qu'il écrit en dépit de la Faculté et encore sous le coup d'une maladie grave qui règne impérieusement sur toutes les parties de son corps, » il ne nous laisse pas le moindre doute sur sa nationalité : C'est une dette, que je paye, » s'écrie-t-il, « comme *chrestien*, au protecteur de l'Eglise ; comme *François*, au conservateur de cet estat ; comme *Breton*, au vice-roy défenseur de cet illustre duché, le plus beau fleuron de la couronne. »

Ce passage est intéressant, à un triple point de vue : l'auteur est fier d'être Breton, il appelle Richelieu vice-roi de sa province, et la Bretagne encore un duché, plus de cent ans après l'annexion définitive.

J'arrive à Du Bois-Hus poète ; j'ai, pour citer souvent ses vers, des raisons tirées, et de leur valeur, et de l'oubli immérité qui les a frappés : puissé-je pourtant n'avoir pas trop méconnu cette mesure et cette discrétion dans le choix qui sont, selon Sainte-Beuve, le secret de l'agrément en littérature !

Trois sonnets « à la postérité », trois tableaux de la sagesse, de la puissance et de la gloire de Louis-le-Juste, précèdent une sorte d'avertissement apologétique, destiné à mettre en garde le lecteur contre les censures malveillantes, « qui sont toujours des pechez contre la charité quand elles ne le seroient pas contre le jugement. » L'auteur donne ensuite des détails sur la composition de ses poèmes : « Je faisais par divertissement la Nativité du Daupin du Ciel, quand celui de la Terre vint au monde ; j'achevai à la haste ce premier tableau pour travailler à cette nouvelle peinture. » — Il ajoute que son ouvrage était composé depuis longtemps, « qu'il a paru publiquement dans une assemblée célèbre, » et que ses amis connaissent seuls les délicats secrets qui en ont retardé la publication. Quoiqu'il vienne un peu hors de saison, peut-être trouvera-t-il encore quelque faveur, puisqu'un si beau sujet, dont se sont emparées des plumes espagnoles, n'a tenté « aucune des illustres et miraculeuses veines de l'Académie. » — En tête de ses trois poèmes, Du Bois-Hus a aussi pris soin de placer des arguments explicatifs. Les deux premiers, *la Nuit des Nuicts* et *le Jour des Jours*, se subdivisent chacun en deux parties, ainsi dénommées : *la Nativité du Daupin du Ciel*; *la France l'azile et le temple du Daupin du Ciel*; — *la Naissance du Daupin de la Terre*; *la Beauté de Monseigneur le Daupin et la joye du monde à son arrivée sur la terre*. Partout, dans ces morceaux préparatoires, l'inspiration, chrétienne et française à la fois, de Du Bois-Hus se fait jour ; son zèle pour la religion et la patrie lui dicte de beaux élans

ou d'ingénieuses saillies. Après avoir affirmé — Dieu l'entende ! — que « le Ciel et la France sont de tous temps amis, » il trouve de jolis accents pour louer cette douce France, « la plus belle pièce de l'Europe... , où paroissent les beaux naturels, les bons courages et les solides jugemens ; où les vieillards sont actifs, les jeunes gens sages, les hommes parfaits ; où les dames sont de belles genereuses, ou des sçavantes modestes, où les filles sont des amazones ou des Minerves ! » Il s'arrête, émerveillé, devant le Louvre et ses jardins, « où de vivantes beautés vont tous les soirs faire honte à celles que la Nature entretient dans les parterres et les allées, » devant la Seine, « qui embrasse visiblement le cœur de cette superbe cité [Paris] et semble estre marrie d'en desloger. » Dans ces phrases, que j'abrège à regret, nous avons, tracée par une main complaisante, une esquisse, qu'on chercherait vainement ailleurs, du Paris de Louis XIII et de Richelieu. Du Bois-Hus exprime sa joie d'être Français avec une bonne humeur et une bonhomie qui sentent leur Breton d'une lieue ; mais il est temps de le faire connaître comme poète, et, sans m'astreindre à le suivre pas à pas, j'irai glanant dans son œuvre ce qui me semblera mériter d'échapper à l'oubli.

Je suis loin de prétendre que Du Bois-Hus n'ait pas eu les défauts poétiques de son temps : pas plus que ses meilleurs contemporains, il n'a su se préserver du jargon des ruelles, ni de la fausse élégance des *précieuses* que Molière devait vouer à l'immortalité du ridicule. A une époque où l'on écrivait *la Métamorphose des yeux de Philis en astres*, c'était un péché mignon que d'appeler ces pauvres yeux « des archers amoureux » et « de vivants carquois ; » mais je ne pense pas que le Père Le Moyne ou l'abbé Colin aient imaginé rien de plus étonnant que cette strophe, destinée à peindre l'effet d'un clair d'étoiles dans l'eau :

L'illustre déesse des mois,
 Quittant son arc et son carquois,
 Descend avec eux [les astres] dedans l'onde ;
 Son croissant est sa barque, où l'hameçon en main

Fait de sa tresse blonde,
Elle pesche à loisir les perles du Jourdain

Il serait aisé de continuer cette chasse au mauvais goût dans les vers du poète breton, mais je laisse ce rôle aux *regratteurs de mots*, dont parle Régnier, et, décidé à faire estimer désormais Du Bois-Hus, je me plais à le citer, quand il convie la nature tout entière à fêter la venue du Sauveur :

Rajeunissez, forests, ruisseaux, plaines, estangs,
Le Soleil est trop proche
Pour ne pas ramener la beauté du printemps.

Zéphyr, créateurs des beaux jours,
Douce haleine des amours,
Pères mignards de la verdure,
Souffles délicieux, fils aisez de la Paix,
Bannissez la froidure
Qui défigure icy le Dieu qui vous a faits.

Cloris, envoyez vos valets
Couvrir tout de lys et d'œillets,
Faire partout des jours de soye,
Qu'ils peignent sur le front de la terre et de l'eau
Les ris, fils de la joye.
Les aisles d'un Zéphyr serviront de pinceau.

Et vous, oyseaux, luths animez,
Vivants concerts qui me charmez,
Chantres naturels des villages,
Aimables fugitifs, âmes de nos buissons,
Ames de nos rivages,
Venez l'entretenir de vos belles chansons.

On sent déjà le charme naïf de cette poésie. Un peu de préciosité ne messied pas dans l'apostrophe suivante aux fleurs, dont le vil coloris ne peut lutter contre le teint du divin *bambino* :

Petites nymphes des jardins,
Quittez vos nœuds incarnadins,

Vos bas verts et vos jupes jaunes ;
 Mourez, jeunes beautés, mettez bas votre orgueil ;
 Tulippes et Péaunes,
 Quittez votre escarlatte, habillez-vous de duçil.

Au point de vue historique, les vers suivants, qui veulent montrer l'ancienneté du culte de Jésus dans les Gaules, ne manquent pas d'intérêt :

Devant que Sion eust jamais
 Receu du Ciel ce Dieu de paix,
 Devant qu'il fust le Dieu de Rome,
 Nos Druides, désia vivoient selon sa Loy,
 Et devant qu'il fust homme,
 Nos ancestres jadis en avoient fait leur roy.

Devant que Jésus vint des Cieux,
 Les oracles de nos ayeux
 Nous avoient annoncé sa gloire :
 Il est venu du Ciel plus tard que de leur main,
 Et le Rhosne et le Loire
 L'ont plustot adoré que n'a fait le Jourdain.

J'en dis autant de ce souvenir, encore tout vibrant, des Croisades :

Les Turcs sur leurs propres ramparts,
 Percez à jour de toutes parts,
 Ont adoré nostre victoire ;
 Ils sçavent ce que peut le bras de Godefroy,
 Dont la seule mémoire
 Suffit pour les combattre et leur donner l'effroy.

Du Bois-Hus aborde résolument l'histoire de son temps ; le triomphe de Louis XIII sur l'hérésie lui inspire un vers superbe :

..... Une divine haine
 Luy mit l'Eclair aux yeux et la Foudre en la main,

et une strophe d'une beauté à peu près égale, qui débute par la traduction du mot célèbre de César, et finit par un trait d'une familiarité presque sublime :

Il alla, vit et vainquit tout,
 D'un bout du Loire à l'autre bout,
 Sur la Garonne et sur le Rhosne ;
 Il établissoit mieux chaque église en son lieu,
 Qu'il n'y fondoit son throsne,
 Et suoit moins pour soy qu'il ne suoit pour Dieu.

Cet ordre d'idées religieuses et guerrières porte bonheur à
 Du Bois-Hus ; il dit encore à Louis XIII, *le soldat de Marie* :

Allez porter son nom et nos lys en tout lieu.

Le voyage que le roi a fait en Europe,

Est une promenade en un bois de lauriers...
 Vous diriez qu'il n'a fait qu'aller déraciner
 Une forest de palmes
 Qui n'avoient des rameaux que pour le couronner.

Y a-t-il donc si loin de ces beaux vers, de ces fiers accents, à la mâle poésie des Malherbe et des Corneille ? Et ce qui double leur prix, c'est qu'au lieu de nous peindre quelque prouesse antique ou légendaire, ils sont taillés en pleine histoire, en pleine gloire française :

Je le voy couronné d'éclairs,
 Tel qu'est le foudre dans les airs,
 Paroistre au sommet des Sévènes...
 Je le voy voler à Cazal,
 Sur les mesmes pas qu'Annibal
 Nous a tracez par ses batailles.
 Les Alpes sont à nous, cent ramparts sont forcez
 Sur ces vastes murailles
 Qui couvrent l'Italie et bornent nos fossez.

Du haut de ces monts sourcilleux
 Il lance sur ces orgueilleux

Les François, ces foudres de guerre ;
 La Savoye est en peine, et son duc espagnol
 Expose à son tonnerre
 Suze et Montmélian, Veillane et Pignerol.

La poésie du XVII^e siècle était une déesse altière, qui ne quittait pas volontiers l'Olympe pour un champ de bataille ; il faut savoir gré au poète breton de lui avoir mis le casque au front et la lance en main. Les vers que j'ai cités évitent le double écueil d'être une gazette rimée ou une amplification mythologique ; le souffle qui les soutient, vraiment poétique et national, les fait comparables à l'ode de Malherbe *au roi Henri allant en Limousin*, et bien supérieurs à la malencontreuse élucubration de Boileau *sur la prise de Namur*.

La défaite des Espagnols et des Impériaux, la conquête du duché de Bar, de la Lorraine et de l'Alsace, la prise d'Arras, continuent à exciter la verve belliqueuse de Du Bois-Hus, qui se souvient à propos qu'il est Breton pour dire à un des chefs de l'armée :

Tu recevras enfin de nostre Potentat
 Cette fameuse espée
 Dont Clisson et Guesclin ont soutenu l'Etat.

L'éloge de Richelieu rayonne tout naturellement au-dessus de ces trophées ; transporté d'enthousiasme, le poète va jusqu'à lui promettre la papauté :

Le Ciel qui le destine à gouverner un jour
 La barque de saint Pierre
 Luy fait faire sur nous l'essay de son Amour.

Dieu a témoigné une bienveillance infinie à Louis XIII en lui donnant un tel ministre, mais il a mis le comble à ses faveurs en lui permettant de revivre en la personne du Dauphin : c'est à cet auguste enfant que Du Bois-Hus consacra désormais les efforts de sa Muse.

Comme Quintilien, qui commence l'éducation de l'orateur dès le sein maternel, notre poète aborde l'enfant royal avant même qu'il soit né ; il n'est pas jusqu'au retard des couches d'Anne d'Autriche qui ne lui soit un motif détourné de louanges :

Lors en sa vivante maison
Ce prince, attendant la saison
Qui doit lui servir de Lucine,
Semble prendre plaisir à nous faire espérer
Sa naissance divine,
Et, pour estre plus cher, se fait plus désirer.

La lune « rouloit le char de son dixième mois, » quand l'heureux événement fait enfin éclater des transports universels de joie :

Résonnez, clairons et trompettes,
Tumultueuses voix remplissez tous les airs ;
Allez, volez, gazettes,
Allez, passez les monts et traversez les mers.

Fille de l'esprit et du temps,
Publique courrière des ans,
Greffière de la Renommée,
Agréable entretien des cercles curieux,
Allez, voix imprimée,
Publier jour et nuit cet œuvre glorieux.

Les historiens du journal, qui ont suivi pas à pas le développement de ce prodigieux agent de publicité, n'ont pas connu ces ingénieuses appellations de « greffière de la Renommée, » de « voix imprimée, » appliquées sans doute à cette doyenne de la presse française, à la *Gazette de France*, dont Théophraste Renaudôt publia, le 30 mai 1631 (dix ans avant le livre qui nous occupe), le premier numéro.

Le dauphin est à peine né, et poètes de composer des vers en son honneur, Français et étrangers, — étrangers surtout, — de chanter sa jeune gloire sur le luth ou le flageolet. Du Bois-Hus gronde doucement ses compatriotes d'une négligence assez peu explicable,

et il est amené, par une transition naturelle, à faire de la langue française le plus noble et le plus délicat éloge :

Sçavans favoris d'Apollon,
Divins héritiers de son nom,
Royale et chère compagnie,
Poètes, fils aïsnez des Muses que je sers,
Esprit au beau génie,
Que tarde votre humeur à luy faire des vers ?

Je voy voler dedans les mains
De mille fameux écrivains
Les éloges de sa naissance,
Toute sorte d'auteurs lui donnent le bonjour,
Et les presses de France
Travaillent jour et nuict à luy faire la cour.

Mais parmy les civilitez
Que luy rendent de tous costez
Les dieux des vers et des harangues,
Je voy que l'Estranger l'a le plus révééré,
Et de toutes les langues
Le françois est celuy qui l'a moins honoré.

François, source des mots charmants,
Chères délices des amants,
Doux interprète de leurs peines,
Mignard écoulement de la bouche et du cœur,
Amour des belles veines
Que Permesse a remply de sa riche liqueur ;

François, langage harmonieux,
Complice des secrets des Dieux,
Messager des plus beaux oracles,
Peux-tu souffrir icy que tes vieux ennemis
Facent seuls des miracles
Et remportent l'honneur qu'on ne doit qu'aux amis ?

Je retiens de ces vers l'ingénieux éloge du doux idiome natal, et de cet art indéfinissable et tout français de dire des riens et d'en aire quelque chose, que notre langue, toujours un peu *cette gueuse*

qui fait la fière, dont parle Voltaire, — n'avait besoin d'emprunter ni à celle où résonne le *st*, ni à celle que l'abbé Raynal qualifiait « brillante comme l'or et sonore comme l'argent. » Il me faut continuer à suivre Du Bois-Hus, en sa vive allure ; à présent, se faisant l'écho des rancunes bretonnes contre le Midi, et appliquant à la littérature ce qu'un romancier contemporain retrouvait plutôt dans l'ordre politique et social, il déplore que les Latins inondent Paris de leurs écrits, et

Semblent encor vouloir triompher des Gaulois ;

il adjure les poètes, ses compatriotes, de se piquer d'honneur dans un sujet qui intéresse au plus haut point l'amour-propre national; ne laissez pas, — leur crie-t-il, — un si rare et fécond sujet inspirer des Latins, « enfler des veines espagnoles ; » et hardiment, avec un bonheur d'expression que soutient une conviction sincère, il dit ce qu'il a sur le cœur à ces Français, hommes de génie ou de talent, qui enjolivent des phrases et riment des bouquets à *Chloris*, au lieu de s'abandonner au saint enthousiasme de la poésie héroïque et nationale :

S'il falloit parler de Chloris,
 Louer son œillade ou son ris,
 Faire un sonnet de confiance,
 Méditer un adieu, rimer pour un balet,
 Pleurer pour une absence,
 Discourir sur des yeux, ou peindre un bracelet ;

S'il falloit nouer des cheveux,
 Faire une ode, adresser des vœux,
 Louer un teint d'un vers fantasque,
 Resver sur le tourment d'un amoureux transy,
 Composer pour un masque,
 Présenter une rose, un œillet, un soucy;

Ou bien sur l'aise des zéphirs
 Envoyer de secrets soupirs

A quelque beauté périssable,
L'entretenir souvent de regrets bien rimes,
L'appeler adorable,
Faire voir sous son nom des ennuis imprimez,

.....
Vous verriez ces esprits, ravis de ces projets,
D'une veine idolâtre
Chérir la vanité de ces foibles sujets,

On verroit tous les cabinets
Tapissez d'amoureux sonnets,
D'épigrammes et d'élégies ;
Les théâtres hantez rendroient les yeux contens,
Et leurs douces magies
Fourniroient tous les jours de nouveaux passe-temps.

Ces ruisseaux maintenant taris
Rempliroient alors tout Paris
De l'eau de leur divine source ;
Mille jeunes esprits, mille canaux divers,
Multipliant sa course,
Rouleroient à la cour un déluge de vers.

Que de vieux mots congediez,
Que de discours étudiez,
Que d'art, que d'ordre et de justesse,
Que de riches lueurs, que d'aimables langueurs,
Que de délicatesse
Feroit naistre le Dieu qui gouverne leurs cœurs !

Tout, dans cette longue citation qu'il n'eût tenu qu'à moi d'étendre encore, est aussi bien dit que pensé : on sourit à cette « beauté périssable » sous le nom de qui circulent « des ennuis imprimez », on salue dans « les vieux mots congediez » les dernières épaves de la langue de Ronsard, proscrire par Malherbe. Je ne puis m'attarder à relever tant de tours ingénieux, de termes bien choisis, le mot de « magie », par exemple, appliqué au théâtre. Mais il importe de signaler que ces strophes inconnues renferment une vraie leçon de critique littéraire, une satire, aussi judicieuse que

courageuse, des rimeurs de ruelles, des auteurs de madrigaux ou de *bergeries*. On était alors, malgré la merveille du *Cid*, au plus fort de la vogue de l'hôtel de Rambouillet ; le goût s'épurait, la langue se perfectionnait, mais l'inspiration mâle et forte s'élevait aux langoureux accents des Racan et des Segrais, des Voiture et des Malleville ; les poètes de la *Guirlande de Julie* méritaient qu'on les réveillât de leur douce torpeur en leur venant dire (avec une intention meilleure que l'expression) :

La France depuis tant de mois
 Attend qu'une des belles voix
 Dont elle adore la musique,
 Espousant l'intérêt de ses félicités,
 D'une veine héroïque
 En porte la nouvelle à toutes ses cités.

Paris a tant d'esprits . . .
 Qui rempliroient le monde
 De l'esclat de son nom et du bruit de leurs vers.

Mais Du Bois-Hus craint que son zèle poético-patriotique ne l'ait entraîné un peu loin ; il souhaite simplement que les poètes avec la plume, comme les guerriers avec l'épée, célèbrent la bienvenue du dauphin ; malgré sa petite incartade, il est plein de respect pour les beaux-esprits, ses maîtres, à qui il doit ce qu'il sait :

C'est de votre puissant secours
 Que j'attens mes plus beaux discours,
 Chères muses, françaises fées,
 Et vous, juges sçavans de mes premiers travaux,
 Pardon, divins Orphées,
 Je vous veux pour tuteurs et non pas pour rivaux.

Après cette digression, Du Bois-Hus reprend l'encenspir un moment quitté. Il veut que la nature « *des rives prochaines* » se mette en fête pour la venue du dauphin ; il évoque, non sans charme, les nymphes et les dryades, habitantes de la campagne parisienne :

Allez, nymphes de nos prairies,
 Pillez tous les jardins, cueillez tous les trésors
 Des campagnes fleuries,
 Et faites de vos fleurs un lit à ce beau corps.

Belle hostesse de Saint-Germain,
 Flore, apportez à pleine main
 La moisson de ces belles choses,
 Despouillez les valons, n'espargnez point les lys,
 N'espargnez point les roses.

Bois de Meudon et de Limours,
 Douces retraites des Amours,
 Chargez de présents vos Dryades,
 Et vous, charmant Ruel, séjour d'un demy-dieu,
 Envoyez vos nayades
 Porter des fruits meuris aux yeux de Richelieu.

La brusque apparition du fort peu idyllique Richelieu met en fuite les naïades et me gêne ce frais et champêtre tableau, paysage parisien que dore un soleil d'automne et qu'encadre la Seine, assez ingénieusement nommée « une liquide couleuvre ». Bienheureuse la Seine, où l'on a puisé l'eau du baptême royal, heureuse à rendre jaloux la Loire, le Rhône et la Garonne. Nouveau Du Bellay, notre poète saisit l'occasion d'appeler « mon Loyre » le premier de ces fleuves ; la strophe suivante, toute redondante d'emphase castillane a l'air d'un regard jeté vers le sol natal, et pourrait bien indiquer que Du Bois-Hus était, sinon Nantais, au moins originaire de cette partie restreinte de la Bretagne que baigne la Loire :

Si *mon Loire* estoit destiné
 Pour un employ si fortuné,
 Son cours prendroit des routes neuves ,
 L'Anjou verroit bientôt son grand canal tary,
 Et Tours et *Nantes* veufves
 Pleureroient le depart de leur ancien mary.

D'ailleurs, en pareille occurrence, le Rhône et le *fleuve gascon*

Laisseroient orphelines

Lyon, Arles, Thoulouse, Avignon et Bordeaux.

Dans l'hymne de joie qui continue et qui prend les proportions d'une interminable antienne, il y a des traits heureux et de jolis vers mais aussi des redites et des fadaises et une persistance d'adulation qui, à la longue, devient impatientante. Je relève au passage des images d'un charme naïf qui font pressentir La Fontaine :

Le Plaisir aux yeux amoureux
A quitté les isles des songes...

Les tristes fourriers des hyvers
N'osent marquer dans l'univers
Les legis au roy de la glace...

mais je n'ai pas le courage de suivre l'auteur dans cette vraie « ile des plaisirs » où coulent des sources de lait et des ruisseaux de vin, où les nymphes écrivent sur l'eau les chiffres du dauphin et du roi, où les satyres de *plomb peint* dansent la sarabande ; encore moins entrerais-je sur ses pas dans le palais où les trois Grâces transformées en fées pour la circonstance, répandent sur le berceau royal un flot de faveurs et de bénédictions. Le mot de Gaston, frère de Louis XIII, qui trouvait au dauphin le front du roi et la bouche de la reine, a pu plaire en son temps et faire pousser des ha ! aux courtisans ; mais c'est vraiment passer la mesure que d'employer cent vers à le paraphraser. Quoique les langes du petit Louis XIV soient faits de drapeaux pris à l'ennemi, et que les meubles qui l'entourent *sentent moins l'ambre que la poudre à canon* (!), on respire une odeur écœurante sous ces lambris dorés, et il fait bon ouvrir un peu la fenêtre, dût-on ne contempler, au lieu de la campagne fleurie, que le parc de Saint-Germain, où les illuminations, « les artificieux flambeaux », « les étoiles de l'art » (comme les appelle notre poète) rivalisent de clarté avec les astres du ciel. Du Bois-Hus est un flatteur assez maladroit, ses compliments à tour de bras ressemblent au *pavé de l'ours* ; il se guinde et se morfond dans cette atmosphère factice de la cour, où se meurent

si à l'aise les souples et mielleux Italiens. Combien je préfère notre digne compatriote, quand il fait trêve à ses louanges de commande et jette un bref coup d'œil sur le théâtre de la guerre, sur le Rhin, que nos soldats venaient de traverser :

Longueville a franchi ses redoutables bords,
Et déjà nos tonnerres
Font rouler dans son sein moins de flots que de morts.

Voilà Du Bois-Hus lui-même, et tel que je l'aime ; cette bouffée guerrière, cette brusque échappée sur un champ de bataille, lui font pardonner bien des fadeurs ; les Bretons, — qui songe à s'en plaindre ! — ont toujours été de médiocres courtisans.

Je serai sobre d'extraits du troisième et dernier poème de Du Bois-Hus, qui a pour titre « *le Miroir du Destin* » ; après avoir épuisé toutes les formes de l'éloge, l'auteur n'a plus qu'à lire dans l'avenir, il tire l'horoscope du dauphin. Il bâtit tout un château . . . en Espagne, sur les instincts belliqueux qu'il prête au petit prince, sur les hasards d'une ressemblance, sur une rencontre fortuite d'événements ; il lui prédit notamment l'empire de la mer, parce que sa naissance a coïncidé avec la destruction d'une flotte ennemie. Comme le dormeur des *Mille et une Nuits*, notre poète semble souvent rêver tout éveillé ; et il a fait lui-même le procès aux écarts de son imagination en se moquant de ces astrologues « qui prennent sur un berceau de deux pieds, comme sur un plan assure, toutes les mesures de la gloire d'un monarque. »

Le *Miroir du Destin* est écrit en strophes de dix vers, un vers de huit syllabes venant rompre la monotonie de quatre alexandrins consécutifs ; Du Bois-Hus, qui a choisi ce mètre nouveau comme plus pompeux sans doute et plus majestueux, n'a pas pris garde qu'il est assez lourd à manier, et que, pour forte qu'elle soit, l'expression a souvent peine à le soutenir. Les maîtres du rythme, de Ronsard à Malherbe, de J.-B. Rousseau à Hugo, ont évité l'emploi de cette strophe pesante, qui, loin de donner du relief à la pensée,

l'emprisonne et l'étouffe. — De la très longue invocation à la France, qui ouvre le poème, je détache cette stance haute en couleur :

Le seul regne de ton Louys
 A fait voir icy bas le siecle des merveilles,
 Et ses rares vertus, qui n'ont point de pareilles,
 Tiennent de leur esclat les peuples esblouys ;
 Trente ans de royauté luy font trente ans de gloire :
 Quand il l'ordonne, la Victoire
 Porte fidèlement son nom de toutes parts,
 Et dessous son portraict déjà l'Europe admire
 De voir estropiez les aigles de l'Empire,
 Les lions espagnols, les anglois léopards.

Après ces deux grands vers moulés d'un seul jet et d'une facture superbe,

Les fils des grands héros naissent dessus les palmes,
 Et leurs langes se font de pièces d'estendars,

je rappelle ce vœu d'un bon royaliste, que la Providence n'a plus ou... pas encore exaucé :

Cessez, siècles futurs, de vous plaindre du sort,
 Des daufins éternels vous donneront des princes,
 Et le sang de Bourbon regira vos provinces,
 Malgré la faux du temps et les lois de la mort.

Du Bois-Hus promet à Louis XIV la conquête de l'Europe... au moins. L'heureux souverain enchaînera les fleuves l'Oder, le Tage, la Tamise, ce Danube « jadis françois, » que voici fort pittoresquement dépeint :

Cette longue couleuvre d'eau
 Qui sort toujours du flanc des plaines forestières,
 Dont le corps tortueux chargé de cent rivières
 Décharge au Pont-Euxin son liquide fardeau ;
 Ce fleuve dont le cours dévore tant de fleuves
 Et fait tant de provinces veuves,
 Emportant leurs maris dans un gouffre commun,

Qui naist Luthérien, meurt Turc, vit Catholique,
Et, contre le devoir d'un sage domestique,
Change trois fois de maistre et n'en retient pas un ;

Ce voyageur si merveilleux,
Qui demeurant toujours au lieu de sa naissance,
Sans quitter le berceau de sa première enfance,
Mesure cent pas de son pas orgueilleux,
Voit Souabe et Bavière, Autriche, Hongrie et Dace,
Se laissant tout où son eau passe,
Petit nain en geant de luy mesme croissant,
Et deguisant son nom depuis la Bulgarie,
Luy mesme son chemin et son hostellerie,
Ne repose jamais qu'en la mer du Croissant.

Cette description si imagée, où des traits de mauvais goût ne gâtent pas un ensemble ingénieusement observé, ce curieux exemple de naïveté précieuse auraient droit de nous arrêter ; mais le poète nous entraîne. Quel vaste champ il ouvre aux exploits futurs de son roi ! Ce n'est pas l'Italie seulement, ce ne sont pas l'Espagne et l'Empire qui mettront leurs couronnes à ses pieds :

Il va briser les fers de la Grèce captive...
Le Croissant a pasly voyant son galion...
Il va planter les lys au sein de l'Idumée...
Les Tritons estrangers adorent son trident,
Et les vieilles échos des masures de Troye,
Repetant les beaux cris de France et de Montjoye,
Font hommage à leur mode au Dieu de l'Occident.

En même temps qu'il promène un regard sur l'Illion d'Homère, vers ces champs « *ubi Troja fuit* », Du Bois-Hus n'a-t-il pas ici comme un ressouvenir et une ambition nouvelle de ces merveilleuses aventures, de ces Croisades, où l'héroïsme chrétien et français fit ses premières armes ? La même ardeur généreuse perce dans cet imaginaire récit de la prise de Constantinople :

Ce cœur aussi noble que grand
Va menacer Stamboul, il campe, il l'environne,
Il canonne ses murs, il la foudroie, il tonne,

Il renverse, il ruine, il l'emporte, il la prend,
 Il arbore la Croix et les drapeaux de France
 Sur les bastions de Bysance;
 Il fait mordre la terre à ce donjon d'orgueil;
 La mer ne roule plus que des ondes sanglantes,
 La terre n'a plus rien que des maisons fumantes,
 Et cette grande ville est son propre cercueil.

Osons l'avouer, ce morceau est d'un vrai poète : l'accent y est tout moderne et national, sans aucun mélange de fatras mythologique ; notre littérature du XVII^e siècle, qui s'en tenait aux exploits des Alaric et des Childebrand, et ne concevait pas le « *passage du Rhin* » sans accompagnement des divinités de la fable, offre peu de strophes héroïques d'un souffle aussi soutenu ; rien ne manque à cette poésie guerrière, ni la foi, ni la fougue, ni même le cliquetis des mots qui semble un cliquetis d'armes. Je fermais ici le livre de Du Bois-Hus, après avoir cité ce vers tout cornélien, qui est un souvenir et une espérance :

La cause de la France est la cause des cieux ;

je le laisserais entraîner Louis à de nouvelles et chimériques victoires, si je ne tenais à le montrer reprenant sa musette bretonne, descendu des hauteurs où sa vive imagination l'a transporté, et demandant au roi, avec une bonhomie pleine de charme, quelque faveur pour son premier ouvrage :

Chérissez les essais d'une plume naissante,
 Quoique muse champêtre, elle est assez charmante,
 Et n'entend pas si mal la langue de la Cour ;
 On souffre à Saint-Germain le thyn avec les roses,
 Ses eaux, mères des belles choses,
 Y nourrissent les lys sans bannir le cresson ;
 Et si mes premiers vers ne sont pas des plus dignes,
 Souvent on se plaist moins à la voix des vieux cignes,
 Qu'aux airs d'un rossignol qui fait vivre un buisson.

Ce tour aisé, presque enjoué, rappelle Horace et fait penser à La Fontaine ; mais, à la cour, notre chanteur aura vite perdu ses

qualités natives, s'il ne s'est pénétré du sage conseil de Quintilien :
 « *Musa illa pastoralis non forum modo, verum etiam urbem reformidat.* »

J'ai fait bien des citations de Du Bois-Hus, c'est encore par une citation que je terminerai ce travail. D'une touche légère et fine avec une aimable candeur, le poète a porté sur lui-même ce jugement, aussi modeste que sensé : « Si ma plume n'a pas toute
 « la justesse qu'on apprend de l'estude, je peux dire avecque
 « franchise qu'elle a les bonnes inclinations qu'on reçoit de la
 « naissance ; elle a quelque peu de naturel si elle n'a pas assez
 « d'art et de mode, et si elle n'est pas assez heureuse pour pa-
 « restre tout à fait belle, je croy qu'elle ne sera pas si disgraciée
 « qu'on la juge tout à fait désagréable. » C'est là le ton de la
 bonne compagnie et de cette littérature aristocratique qui n'a
 jamais cessé d'avoir, en France, d'illustres ou d'ingénieux repré-
 sentants. Je ne sais si j'aurai fait goûter Du Bois Hus à quelques
 lecteurs ; je m'applaudis, quant à moi, *et comme Français et*
comme Breton, de l'avoir exhumé.

OLIVIER DE GOURCOFF.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

II

Le 1^{er} juin était un dimanche, et le repos prescrit par la religion semblait une invitation à goûter les charmes d'un des premiers beaux jours de l'année. Mais les bourgeois de Rennes ne songeaient point à jouir des plaisirs de la promenade sur le Mail ou dans le jardin du Thabor; ils avaient d'autres préoccupations : des groupes animés parcouraient les rues en discutant les événements qui venaient de s'accomplir et ceux, plus graves encore, qui paraissaient imminents.

Vers deux heures de l'après-midi, le régiment de dragons d'Orléans entra en ville, le public se porta sur son passage; il regardait les soldats avec une curiosité assez malveillante et des murmures partirent même de la foule.

Appeler ainsi de nouvelles troupes au milieu de l'effervescence générale, c'était jeter de l'huile sur le feu; cependant la journée se passa sans troubles. Mais il y avait tellement lieu d'en craindre que M. de Thiard écrivit au procureur du roi près le siège de police pour le prévenir qu'il avait donné ordre d'arrêter ceux qui insulteraient et maltraiteraient les officiers et les soldats, et il le pria de prendre des mesures analogues.

Selon l'usage, les officiers des régiments nouvellement arrivés

* Voir la livraison de novembre 1882, pp. 396-409.

allèrent en corps rendre visite au premier président. Le marquis de Catuélan les reçut avec cette exquise urbanité et cette haute courtoisie qui distinguaient l'ancienne magistrature française ; on parla même du surcroît de garnison imposé à la ville ; les officiers assurèrent qu'ils ignoraient le motif de leur voyage à Rennes, et ils ne cachèrent pas leur ennui d'être mêlés à des querelles politiques.

On affirme dans les récits du temps qu'ils prévirent le Commandant de la répugnance qu'ils avaient à se charger d'ordres particuliers et à exécuter des lettres de cachet. Cela n'a rien d'in vraisemblable ; beaucoup d'officiers imbus des idées philosophiques, partageaient le sentiment public ; ce qui est certain, c'est qu'un capitaine du régiment de Penthièvre, le chevalier Bonin de la Ville-Bouquais, frère d'un conseiller, voyant tout ce qui se préparait, ne voulut pas être associé à ces mesures et donna sa démission ; acte d'autant plus méritoire qu'il avait vingt-quatre ans de service et allait recevoir la croix de Saint-Louis.

Cette démission fut d'abord refusée ; il la maintint, déclara qu'il était libre, et que lui, Breton, se refusait de servir dans un régiment qui allait tourner ses armes contre des Bretons. Elle fut alors acceptée. Mais à cette nouvelle tous les officiers bretons du régiment de Penthièvre déclarèrent qu'ils vont se démettre aussi ; le colonel vint en prévenir M. de Thiard, ajoutant que les soldats paraissaient mal disposés et presque décidés à ne pas marcher.

Le général était fort perplexe et fort inquiet ; pour parer à ce nouveau contre-temps, il fit séparer les Bretons du reste du régiment et les renvoya avec les drapeaux à Dinan où était resté un détachement de Penthièvre ¹.

Mais il avait des ordres rigoureux à exécuter et il voulait agir avec vigueur ; ce refus de service lui donna à réfléchir. Il fait venir le grand prévôt de la maréchaussée, M. Piquet de Melesse, et lui communique les ordres qu'il a reçus. Celui-ci veut se récuser ; partageant en tout les sentiments de ses concitoyens, neveu de

¹ *Vers sur le rétablissement de l'ordre en France*, note D, p. 12.

deux hommes distingués par leurs vertus patriotiques et militaires, il ne peut se résoudre à employer la violence contre des personnes universellement respectées et vénérées, il rappelle que tous les officiers bretons ont été renvoyés et dispensés de prendre les armes ; et qu'il mérite tout au moins la même faveur.

C'était la plus mauvaise raison qu'il pût donner. Le Commandant irrité et agacé de la résistance qu'il rencontrait réitère ses ordres.

Devant ces injonctions, M. de Melesse n'hésite pas ; quoiqu'il n'eût aucune fortune, il donne sa démission. Loin de l'accepter, on lui répond qu'il doit obéir et on le menace, s'il refuse, de vingt ans de prison.

Atterré, anéanti, ne pouvant se résoudre à porter une main sacrilège sur des hommes qui lui paraissent les défenseurs, les soutiens des droits de sa patrie, M. de Melesse rentre chez lui, sa femme applaudit à sa résistance, partage sa douleur et ravive encore sa répugnance à accomplir des actes que tous deux regardent comme contraires à l'honneur et au patriotisme.

Elle se décide à tenter une démarche suprême ; bien qu'à peine convalescente d'une grave maladie, elle monte en voiture, et accompagnée de la marquise de Bonteville, sa tante, elle se rend à l'hôtel du Commandant. Elles font demander comme une grâce d'être reçues, mais M. de Thiard, craignant sans doute de ne pouvoir résister aux larmes d'une femme, refuse obstinément. Elles doivent revenir annoncer à M. de Melesse l'inutilité de leur démarche.

Il était alors dix heures du soir ; à ce moment, un courrier arrive chez le Commandant. Aussitôt les groupes deviennent plus nombreux, les discussions plus animées, les rues sont pleines de gens qui s'abordent, s'interrogent, inquiets, anxieux ; on se porte surtout à la place Saint-Sauveur et à la place du Calvaire voisines de l'hôtel du Commandant.

Vers minuit et demie, trois soldats sortent de l'hôtel, ils se séparent sur la place du Calvaire et se rendent aux différentes casernes, d'autres soldats vont prévenir les officiers, bientôt toute la garnison

est sous les armes. Des patrouilles de dragons à cheval, des détachements de 30 à 40 hommes, parcourent les rues et dispersent les attroupements.

Les trois régiments d'infanterie prennent position aux lieux indiqués : celui de Rohan sur la Motte, celui de Forez sur la place Louis XV (devant l'Hôtel de-Ville), celui de Penthièvre sur la place du Palais.

Celui de Forez avait posé les sacs à terre pour être prêt, sans doute, à se porter rapidement partout où besoin serait ; et chaque soldat avait, assure-t-on, vingt coups à tirer. La ville se trouve ainsi mise en état de siège et occupée militairement.

• A trois heures du matin, le prévôt général de la maréchaussée, suivi de trois cavaliers et d'un détachement de vingt hommes composé de cinq dragons à pied et de cinq grenadiers de chacun des trois régiments d'infanterie, se rend à l'hôtel du premier Président, situé rue des Dames ; il laisse le détachement à la porte et entre. En même temps des brigadiers et des soldats de la maréchaussée, tenant un papier à la main, vont frapper à la porte de plusieurs présidents et conseillers au Parlement.

Dès lors les desseins du pouvoir n'étaient plus douteux ; ils apparaissent à tous : on veut briser une opposition gênante, empêcher des réunions que l'on redoute et achever par la violence l'accomplissement d'édits enregistrés par la force. Le Commandant en chef met à exécution les lettres de cachet qu'il a reçues en blanc dès le 5 mai ; un ordre pressant vient de lui enjoindre de ne pas différer un instant. On n'a pu faire taire les magistrats bretons, on va les saisir dans leurs demeures, les chasser de la ville, les jeter en prison ou en exil.

La foule, qui n'a pas cessé de circuler, comprend vite de quoi il s'agit ; une même pensée surgit dans tous les esprits : des gens dévoués, étudiants, bourgeois, gentilshommes, vont réveiller les magistrats, et les préviennent de ce qui se passe. Ceux-ci descendent dans la rue et tentent de se rendre à l'hôtel de Cuillé, situé au bas de la place de la Motte.

Cet hôtel appartenant à l'un des présidents du Parlement, Jacques-Annibal de Farcy de Cuillé ¹, avait déjà servi de lieu de réunion et l'on était convenu de s'y rassembler en cas d'alarme.

Plusieurs magistrats, surpris par cette alerte, arrivent les uns en robes, les autres *en chenilles* ². D'autres, au moment où ils allaient sortir, voient entrer la maréchaussée et les soldats, ils se faufilent par des portes dérobées, quelques-uns même descendent par les fenêtres, au moyen d'échelles. Des amis leur portent leurs robes, leurs rabats, ils s'assemblent dans le grand salon de l'hôtel et attendent leurs collègues, qui accourent de minute en minute.

Pendant ce temps, les soldats entouraient l'hôtel du premier président ; le suisse va réveiller son maître et lui annonce que deux cavaliers de la maréchaussée demandent à lui parler. Le vieillard se lève, les deux soldats lui remettent un ordre du roi qui lui enjoint de se rendre à sa terre de Catuélan ³ et lui en demandent un reçu ; — il refuse de le leur donner ; — alors ils l'avertissent que, s'il ne s'engage pas à obéir, il va être immédiatement retenu prisonnier dans son hôtel jusqu'à ce qu'il se décide à partir. S'étant assuré qu'un détachement gardait sa porte, le président déclare qu'il n'a plus sa liberté, il rédige tranquillement le procès-verbal de son arrestation, le signe, en remet une copie aux deux cavaliers et conserve l'original.

M. de Catuélan avait deux fils, dont l'un était président à mortier et l'autre conseiller au Parlement. M. Emmanuel de Catuélan (l'aîné) voit entrer à quatre heures du matin deux soldats de la maréchaussée qui lui remettent l'ordre de sortir de la ville et de se rendre à Catuélan. En digne parlementaire, il leur déclare sans s'émouvoir qu'il est dans l'impossibilité d'y obtempérer parce qu'il est contraire aux arrêts de la Cour ; elle a enjoint en effet à tous officiers du Parlement, qui recevraient des ordres particuliers relatifs à

¹ Cet hôtel existe encore aujourd'hui.

² *Chenille* : autrefois un habillement négligé que les hommes portaient avant de faire leur toilette.

³ Paroisse de Hénon (Côtes-du-Nord).

leurs fonctions, de les apporter sur le bureau pour être statué par la Cour ce qu'il appartiendra.

Les messagers lui demandent alors un reçu de la lettre close qu'ils viennent de lui remettre. Il refuse encore, disant ne pouvoir donner de reçu d'un ordre que tout magistrat doit regarder comme illégal et auquel il lui est défendu d'obéir par les ordonnances des rois et notamment par l'article 81 de l'ordonnance de Moulins. Les deux cavaliers qui, probablement, ne connaissaient guère l'ordonnance de Moulins, déclarent qu'ils vont s'assurer de sa personne et le conduire au lieu de son exil. M. de Catuélán demande s'ils iront jusqu'à employer la force ; ils répondent en montrant le détachement qui attend à la porte, prêt à exécuter la lettre de cachet.

Alors, voulant éviter le désordre que pouvait occasionner l'enlèvement à main armée d'un magistrat, il s'engage à partir pour Catuélán, il rédige le procès-verbal de tous ces faits et le leur remet pour leur servir de reçu, après en avoir signé la minute et l'expédition.

Même scène chez M. Célestin de Catuélán (le jeune) : deux cavaliers de la maréchaussée étant entrés dans son cabinet le prévinrent qu'ils vont le garder à vue jusqu'à ce qu'il soit prêt à monter dans sa voiture ; il constate la violence, déclare qu'il ne peut s'y opposer et va obéir à la lettre de cachet.

Les soldats de la maréchaussée se présentent chez d'autres magistrats, mais chez quelques-uns on refuse obstinément de leur ouvrir ; chez d'autres on leur répond que ceux qu'ils cherchent sont partis. En effet, comme nous l'avons vu, plusieurs conseillers prévenus à temps s'étaient rendus en toute hâte à l'hôtel de Cuillé.

(A suivre.)

BARTH. POCQUET.

LA LOGE DU PRÉFET MARITIME

ANECDOTE LORIENTAISE

Au commencement du mois de septembre 1809, M. Barthélemy Maurin, entrepreneur de spectacles, présidait aux destinées des théâtres de Lorient, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, Dinan et Lamballe. Était-il grand ou petit, gras ou maigre, blond ou brun ? Les archives du département ne nous fournissent à ce sujet aucun détail et les musées du Morbihan n'ont pas conservé son portrait. Nous savons seulement qu'il était, — au dire de M. Garnier, sous-préfet de Lorient, — « homme honnête, vraiment recommandable, ayant le plus grand désir de satisfaire le public » ; qu'il avait été agréé le 13 janvier 1808 ; que sa troupe, se composant de vingt-quatre acteurs et actrices, avait subi les épreuves des débuts et que son répertoire avait reçu l'approbation ministérielle.

Sûr du bienveillant patronage du maire de la ville, du sous-préfet de l'arrondissement, du général comte Jullien préfet du Morbihan, le nouveau directeur voyait tout en rose. Peut-être relisait-il les articles solennels du règlement élaboré par le Conseil municipal qui invitait les spectateurs à être « réservés, circonspects et décents » et qui défendait d'amener au spectacle, « école des mœurs », des enfants en bas âge, « dont les cris et les pleurs peuvent interrompre le cours » ; peut-être fredonnait-il, pour essayer la voix de haute-contre promise par lui au public, le couplet sentimental de l'*Adoption villageoise* :

« Quand dans sa sagesse infinie
 « Le Créateur forma le jour,
 « Pour rendre agréable la vie,
 « Il fit le soleil et l'amour.
 « Par l'un, l'humanité prospère,
 « L'autre féconde le vallon,
 « Et l'amour est à la bergère
 « Ce qu'est le soleil au melon. »

Peut-être songeait-il déjà à l'emploi de la pluie d'or que le talent de ses auxiliaires et des trois dames « pour chanter dans le cœur (*sic*) » devait nécessairement faire tomber dans sa caisse, lorsque se produisit l'incident que nous allons raconter, incident qui pendant un mois troubla le sommeil de l'infortuné directeur, et pour la solution duquel on dut recourir à l'intervention souveraine de M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur.

M. le vice-amiral Thévenard, préfet maritime, venait de résigner ses fonctions. Agé et infirme, il avait, pendant la durée de son séjour à Lorient, jugé inutile de s'assurer la possession d'une loge, au grand déplaisir des hauts fonctionnaires de passage ou en résidence à Lorient. Son successeur, M. Dangier, voulut, dès son arrivée, abandonner ces errements ; il fit connaître au directeur du théâtre et au maire de Lorient son intention de s'acquitter complètement des devoirs de représentation que lui imposait sa charge et il choisit la loge désignée sous le nom de balcon, placée à gauche et faisant face à la scène, en recommandant qu'elle lui fût réservée pendant toute la durée de la saison théâtrale.

Disons tout de suite que M. Dangier ne songea pas à solliciter la jouissance gratuite de la loge qu'il réclamait. Les entrées de faveur des fonctionnaires de tout ordre qui s'élevaient, en 1768, à la Comédie-Française, à 416, suivant les Mémoires de Lekain, avaient été supprimées, à la suite de la requête adressée à l'Empereur par les comédiens et transmise par l'intermédiaire de M. de Rémusat. Napoléon avait répondu en s'inscrivant pour douze mille francs d'augmentation sur le prix de sa loge et en donnant

ordre que toutes les personnes attachées au gouvernement imitassent proportionnellement son exemple. (V. Fournel, *Curiosités théâtrales*, p. 143). En demandant la loge, M. le Préfet maritime offrait de payer le loyer fixé par le directeur.

Certes, M. Barthélemy Maurin, directeur du 18^e arrondissement théâtral, n'avait aucune envie d'opposer un refus à la demande de M. Dangier. Mais la loge choisie par M. le préfet maritime était, depuis huit ans, louée à M^{mes} Delabadye, née Coroller, et Angèle Coroller et à MM. Haran et Delaunay. Le bail avait été renouvelé pendant le cours du mois précédent, et le directeur avait lui-même déclaré aux locataires, par une lettre du 19 août, que la loge serait, comme par le passé, à leur disposition. M. Maurin essaya d'obtenir, à l'amiable, la résiliation de l'engagement. Un refus catégorique lui fut transmis. Cédant aux instances du maire, le directeur retira par écrit sa promesse du 19 août. M^{mes} Delabadye et Coroller, qui seules menèrent la campagne, citèrent M. Maurin à la barre du juge de paix du premier arrondissement et obtinrent, le 15 septembre, un jugement condamnant le directeur à leur assurer la libre jouissance de la loge qu'elles avaient louée.

Nous venons de parler de l'intervention du maire de Lorient. Ce magistrat avait tout d'abord refusé de prendre parti dans le conflit; le 7 septembre, il avait déclaré « que les discussions préalables pour la location des loges au mois ou à l'année n'étaient pas de son ressort; qu'il ne pouvait excéder en cette circonstance les fonctions qui lui étaient déléguées et que, comme maire, il n'avait pas à intervenir. » Ces belles résolutions durèrent peu : une réclamation directe du préfet maritime triompha de l'indépendance municipale. Subitement éclairé par la grâce officielle, le maire découvrit dans les plis de son écharpe des attributions et des prérogatives dont, quelques jours plus tôt, il ne soupçonnait pas l'existence. Il écrivit au directeur du théâtre pour lui notifier le choix fait par M. Dangier et pour lui enjoindre de s'y soumettre. Il recommande, il est vrai, d'assurer aux locataires dépossédés la possession d'une loge où ils pussent être placés « aussi commo-

dément que précédemment ». Mais déjà, prévoyant les objections de M^{mes} Delabadye et Coroller, il se transforme en défenseur officieux du préfet maritime. « Cette déférence, dit-il, est due à la place importante qu'il occupe, à l'obligation où il est de recevoir souvent des fonctionnaires marquants et des étrangers et aux témoignages de reconnaissance et de considération que les habitants de cette ville lui doivent pour ce qu'il a déjà fait depuis qu'il exerce, et ce qu'il se propose de faire pour eux. Nous lui devons d'ailleurs une reconnaissance particulière. »

Le même jour, 18 septembre 1809, une lettre contenant notification de la décision du maire fut adressée à M^{mes} Delabadye et Coroller. Comme on le pense bien, ces dernières se refusèrent à admettre l'obligation de solder, par l'abandon de leur loge, la dette de reconnaissance et de considération contractée vis-à-vis du préfet maritime par les habitants de Lorient. Leur réponse ne se fit pas attendre. Elles firent connaître au maire de Lorient la décision rendue en leur faveur, le vendredi précédent, par le juge de paix du premier arrondissement; elles rappellerent au maire oublieux les termes de la lettre du 7 septembre, dans laquelle il se déclarait incompétent et refusait de se prononcer.

« C'est d'après votre avis, disaient-elles, que nous nous sommes adressées à la justice civile : elle a prononcé ; son jugement ne saurait être soumis à votre administration. »

Elles annonçaient leur intention de mettre à exécution le jugement, « au nom de Sa Majesté l'Empereur, » et elles ajoutaient malicieusement : « Vous ignoriez sans doute, Monsieur le Maire, le point où en était cette affaire, quand vous nous avez fait l'honneur de nous écrire. Nous référant, au reste, à notre lettre du 6 septembre, nous ne cessons, en tout ce qui dépendra de votre ministère, de compter fermement sur vos dispositions à protéger les simples citoyens contre toute usurpation et tout abus d'autorité. Vous n'ignorez point, Monsieur le Maire, que M. Dangier a fait planer ses prétentions sur plusieurs loges avant la nôtre ; il en a

été mis à sa disposition ; nous avons donc la satisfaction de voir qu'il est complètement (*sic*) pourvu. »

Le cas devenait embarrassant pour le maire de Lorient, pris entre ses déclarations contraires du 7 et du 18 septembre : il crut résoudre la difficulté en recourant à un procédé qui, de nos jours, a été trop fréquemment employé pour étouffer des revendications légitimes : il éleva le conflit de juridictions.

« Je respecte, disait-il, les jugements rendus par les tribunaux, mais un devoir plus impérieux est de reconnaître s'ils peuvent être mis à exécution dans un local public soumis à ma police, en changeant les dispositions nécessaires que j'ai cru convenable de prendre. » -

Le maire rappelait les termes de la lettre dans laquelle il enjoignait au directeur du 18^e arrondissement théâtral de placer les dépossédés « aussi agréablement et commodément que précédemment » ; il ignorait, ajoutait-il, « les droits civils » qu'elles avaient contre M. Maurin et il ne s'attendait pas « à trouver tant d'opposition à accéder à ce qu'il avait fait pour tout concilier. »

Ici, il convient de citer textuellement ; tout résumé affaiblirait l'argumentation :

« Mes vues sont bonnes, Mesdames, et vos principes honnêtes me sont garants que vous reviendrez de votre persuasion qui n'est actuellement établie que sur une prétention bien affaiblie, car votre but d'avoir une loge au spectacle est rempli, ainsi que l'obligation du directeur, et je maintiens vos droits, dès que vous en avez une qui vous attend. C'est moi, c'est le maire qui vous l'assure ; entrez, au surplus, Mesdames, dans les considérations qui me font agir. Je ne puis les détailler toutes en cette lettre ; mais elles tendent au bien général des habitants, à une population de plus de 18,000 âmes, et vous ne voudrez pas contribuer à y nuire. »

En terminant, le maire de Lorient exprimait l'espoir que cette démarche ne serait pas infructueuse.

Cette espérance devait être déçue ; dans la soirée du même jour, M^{mes} Delabadye et Coroller répondaient qu'elles étaient infiniment

sensibles au motif obligeant de sa lettre ; « mais, disaient-elles, avant d'en venir à l'extrémité d'un jugement, toutes nos réflexions étaient faites, et nous devons tenir au prononcé. »

Dès ce moment, la guerre était déclarée; le maire recourut aux moyens énergiques et défendit au directeur d'ouvrir son théâtre, « jusqu'à ce que les dames Delabadye et Coroller eussent abandonné leurs prétentions ». Nous n'avons pas retrouvé dans le dossier du théâtre le texte de cet arrêté, et nous ne savons si les 18,000 âmes de Lorient vinrent inutilement, pendant quelques jours, attendre, à cinq heures et demie ¹, l'ouverture des bureaux. Une lettre de M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, signalant la mesure prise par le maire de Lorient, nous apprend seulement « que ces dames consentirent à ne pas faire usage de la loge, qu'elles payaient cependant, jusqu'à ce que le ministre eût prononcé, à condition, toutefois, qu'elle ne fût pas occupée par d'autres, et que la défense d'ouvrir le théâtre fût levée. »

Loin de nous l'idée de blâmer les efforts que faisait le maire de Lorient pour éviter tout conflit entre la préfecture maritime et la municipalité. C'était le rôle d'un administrateur sage et prudent, et nous préférons certes les formules naïves qu'il employait pour exprimer à M. Dangier la reconnaissance des habitants de Lorient aux récriminations amères qu'un adjoint de la même ville adressait, quelques années plus tard, le 12 novembre 1873, au sous-préfet de Lorient, à propos de quelques scènes bruyantes qui s'étaient passées au théâtre et au cours desquelles il avait été très-vivement apostrophé par quelques officiers de marine : « J'espère, disait-il, Monsieur le sous-préfet, que non seulement les tribunaux en feront une sévère justice ², mais encore j'aime à croire que,

¹ Le règlement adopté le 8 septembre 1807 par le Conseil municipal de Lorient, sous la présidence de M. Trentinian, maire, approuvé le 17 septembre, par le préfet du Morbihan, fixait à 5 h. 1/2 l'ouverture des bureaux et à 6 heures le lever du rideau, du 31 mars au 1^{er} octobre, à peine contre les directeurs et régisseurs de 3 francs d'amende pour la première fois.

² Cet adjoint obtint, du reste, complète satisfaction : par jugement du 13 novembre, MM. M., lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, de G... et

partageant ma trop juste indignation sur des scènes et excès si souvent répétés par des individus de la marine, vous voudrez bien y intervenir et instruire M. le comte Conseiller d'Etat, préfet du Morbihan, de l'indispensable nécessité de détruire enfin, par un exemple juste et sévère, cette erreur subversive de tous principes, si nuisible au bon ordre et au repos public dans les villes maritimes, que les individus placés sous le département de la marine, sont impassibles de toute autre juridiction. »

Mais, en toute matière, l'excès est chose nuisible, et le maire de Lorient poussait la déférence au delà des limites permises en fermant un établissement public, à propos d'un conflit d'importance si minime. Il avait oublié, sans doute, ce titre un peu prétentieux d'*école des mœurs* donné au spectacle par les rédacteurs du règlement des théâtres : il n'avait pas songé aux inconvénients résultant de la suppression de ce spectacle que le commissaire des actionnaires du théâtre, M. Le Corvaisier, considérait comme « absolument nécessaire au maintien de la tranquillité publique, en ce qu'il offre la ressource d'une récréation journalière aux soldats et aux matelots, qui les éloigne des cabarets pendant les soirées, et par cela même évite des troubles nocturnes et souvent sanglants qui en seraient nécessairement les suites. » Il avait aussi laissé de côté les intérêts du malheureux directeur du 18^e arrondissement théâtral, privé des revenus sur lesquels il pouvait légitimement compter, au début de l'exploitation de son privilège et qui était loin encore de ces jours néfastes où une représentation ¹ ne devait lui rapporter que 34 francs 80. On sait, en outre, que les foules n'ont pas l'habitude de raisonner, qu'il suffit souvent de quelques meneurs pour les entraîner aux excès les plus regrettables, et on comprend sans peine que la suppression d'un spectacle auquel la po-

D..., enseignes à bord de l'*Atalante*, et B..., capitaine de frégate, commandant la *Terpsichore*, furent condamnés à un mois d'emprisonnement et à « faire réparation par écrit au magistrat outragé ».

¹ 1^{er} mars 1814. On jouait l'*Ori flame*, envoyée par S. E. le ministre de la police (lettre de Maurin), et le *Poète et le Musicien*.

pulation attachait de l'importance, pouvait habilement être exploitée par des ennemis personnels de M^{me} Delabadye et Coroller, compromettre la sécurité des déposées et troubler l'ordre public.

Le sous-préfet de Lorient reconnut qu'il était nécessaire d'obtenir au plus tôt une solution et il envoya le 22 septembre le dossier de l'affaire au préfet du département, en le priant de solliciter une prompte décision du ministre de l'intérieur : « Je me borne, écrivait-il, à vous dire que, s'il n'y a pas un droit positif à destiner par préférence sur d'autres particuliers une loge pour M. le Préfet maritime, on ne peut au moins disconvenir qu'il n'y ait convenance; et, dès lors, je ne peux qu'approuver les démarches du maire et tous les soins qu'il s'est donné pour concilier cette affaire. »

Le mot « concilier » est une heureuse trouvaille!

Le général comte Jullien, préfet du Morbihan, ayant pris connaissance des pièces du litige, approuva, comme le sous-préfet de Lorient, la conduite du maire :

« Il serait certainement à désirer, disait ce haut fonctionnaire, que cette contestation eût pu se terminer à l'amiable, et je loue fort les démarches que M. le maire a faites dans l'intention de l'apaiser. »

Toutefois, en soumettant la contestation au ministre de l'intérieur, le Préfet se garda bien de faire la plus légère allusion à la correspondance échangée entre lui et son subordonné. D'une part, il rappelait qu'à Brest, à Toulon à Rochefort, etc., aucune objection n'avait été faite à ce sujet; d'autre part, il citait fort impartialement le *Manuel administratif*, V^o *Théâtre*, repoussant la prétention de l'occupation gratuite de telle ou telle loge formulée par certains fonctionnaires, et réservant la jouissance des loges au premier occupant, locataire ou spectateur de passage.

La réponse du ministre fut catégorique: « En principe, dit-il, personne n'a le droit d'avoir une place distinguée dans les salles de spectacle; les fonctionnaires de tout ordre sont dans cet égard dans les mêmes classes que les particuliers. Si la loge eût

été libre, le préfet maritime eût pu l'obtenir du directeur en payant la location. Dans l'état où se trouvaient les choses, il ne pouvait insister pour vaincre l'opposition que les locataires mettaient à céder leur loge ; leur droit à la jouissance de cette loge, s'il était contesté, ne pouvait être jugé, comme il l'a été, que par les tribunaux, et dans aucun cas le maire ne pouvait intervenir ; le préfet maritime devait s'arranger directement à l'amiable, soit avec le directeur, soit avec les dames Delabadye et Coroller, et n'avait aucun autre moyen à employer. Le maire a été dans l'erreur, lorsqu'il a dit que le jugement ne pouvait être exécuté dans un lieu public. Il a bien la police de la salle, mais il ne peut empêcher les particuliers d'y jouir des droits de location et d'usage que leur donnent leurs titres. »

Le préfet du Morbihan fut chargé de communiquer cette décision aux intéressés et de prendre — ce sont les termes mêmes de la lettre du ministre — « les mesures nécessaires pour que l'autorité administrative ne mit plus d'obstacle à l'exécution du jugement obtenu par les dames Delabadye et Coroller. » Il s'acquitta de cette mission le 31 octobre : la lettre d'envoi est sèche. Le maire de Lorient, dont « on louait fort les démarches », est intervenu « sans nécessité ». Le préfet maritime et le maire sont invités à se conformer l'un et l'autre à la décision ministérielle, « afin que ces dames demeurent dans la libre et paisible jouissance de la loge qu'elles ont louée. »

Ainsi fut terminée en quelques semaines cette petite contestation, à une époque où les diligences tenaient — et tenaient mal — sur de mauvaises routes fort mal entretenues, l'emploi des chemins de fer, à une époque où les moyens rapides de communication et de transmission étaient absolument inconnus. Si un différend de même nature se produisait de nos jours, le maire ne songerait pas, sans doute, à fermer le théâtre ; mais l'autorité administrative présenterait un déclinatoire d'incompétence ; en cas de rejet, un arrêté de conflit interviendrait, et, au bout de dix-huit mois, les dépossédés apprendraient, par une décision du tribunal

des conflits, que l'administration est souveraine et que ses ukases, lésant les droits acquis, ont toujours et quand même force de loi. Peut-être aussi — nous avons vu des faits de ce genre et il serait injuste de n'en pas tenir compte — les dépossédés obtiendraient-ils gain de cause; mais deux saisons théâtrales se seraient écoulées avant qu'ils eussent pu faire usage de leurs droits, et le directeur mis en cause aurait déjà eu le temps de déposer une ou deux fois son bilan.

ALBERT MACÉ.

M. FORTUNÉ PARENTEAU

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE L'ORATOIRE A NANTES.

« La vie de certains hommes est comme ces peintures aux vives couleurs dont l'image demeure fixée dans nos yeux encore « qu'elles aient disparu de devant nous ¹. » Ainsi en est-il de notre cher collègue et maître ; mais, en essayant de retracer dans ces lignes l'image si vivante qui nous reste de lui, nous sentons à regret qu'elle s'efface sous la plume, moins fidèle que notre pensée.

Et cependant, quel énergique contraste entre ce caractère si fermement trempé et l'uniforme banalité de notre époque ! Plein d'enthousiasme et d'ardentes convictions, ce qu'il fut, il le fut jusqu'au bout. Homme d'honneur et de cœur, homme de savoir et d'érudition, il conquiert l'estime de tous et de très profondes sympathies chez tous ceux qui ont eu l'avantage de bien le connaître.

Il m'est resté de notre première rencontre un si vif souvenir, que je veux le retracer ici, tout étranger qu'il semble à l'objet de cette étude. — J'explorais, un samedi matin, les étalages de la rue Mercœur, cette petite Bourse des archéologues nantais. Parmi le fatras des vieilles ferrailles, des nippes et des bouquins, se cachent parfois d'assez bonnes pièces, et, ce matin-là, j'avais trouvé, dans un maigre cadre en bois noir, une vue du vieux Nantes, représentant la partie nord du Château, restaurée au temps de la

¹ En note dans Montaigne.

Ligue. Lorsque je revins pour chercher mon emplette, je la trouvai entre les mains d'un amateur, qui l'examinait avec un soin extrême et témoignait hautement de son regret d'avoir manqué un si beau coup. Bien vite je l'assurai que ce malheur était facile à réparer et je lui offris mon modeste butin. Mais, lui, repoussant de bien loin ma proposition, se mit à me détailler tous les côtés curieux de l'estampe, énumérant chaque chose avec un charmant savoir et s'efforçant de rehausser à mes yeux la valeur de l'œuvre pour m'engager à ne point m'en séparer. Je ne connaissais pas alors M. Parenteau ; autrement, je n'eusse certes pas essayé de le faire revenir sur sa décision, entreprise dont je sortis pourtant vainqueur, grâce à un entêtement de Breton. — « Eh bien ! j'emporte cette vue, me dit-il à la fin ; mais à deux conditions : je la mettrai dans mon cabinet, à la place d'honneur, et vous viendrez la voir très souvent. » Chère vieille gravure, en la voyant encore toujours à la même place, je songe avec reconnaissance aux bons instants qu'elle m'a valus.

Pour un archéologue à ses débuts, le cabinet de M. Parenteau était plus qu'une collection d'antiquités ; c'était l'ARCHÉOLOGIE vivante et parlante. Les panneaux étaient couverts d'armes et de parures de toutes les époques et de tous les pays ; çà et là, des œuvres d'art, des faïences richement nuancées, égayaient cet arsenal cosmopolite. Au fond, bien en face du jour, se dressait la bibliothèque en bois d'ébène, soigneusement voilée de rideaux verts. La première fois que je vis s'ouvrir les larges battants de ce sanctuaire, je crus avoir sous les yeux les trésors d'Aladin. Une incroyable profusion de bijoux, suspendus à des cordons de soie, couvrait toutes les parois du meuble : les bracelets d'or, les grands colliers gaulois, les perles des dolmens, les anneaux des chevaliers romains, brillaient au premier rang. Des bronzes, enroulés comme des serpents et couverts d'une patine glacée, se détachaient sur le ton fauve du vieil or ; puis venaient d'interminables séries d'agrafes, de fibules, de plaques incrustées ou niellées, d'émaux aux vives couleurs. Toutes les merveilles d'orfèvrerie du Moyen

Age et de la Renaissance étaient là représentées. Chaque objet de cette collection, étudié avec un soin passionné qui ajoutait encore à sa valeur, servait à établir d'ingénieux rapprochements entre les différentes périodes de l'art et de l'industrie. Avait-on quelque pièce à déterminer, au lieu de lui assigner une simple date, le savant antiquaire groupait, en un instant, toutes les pièces analogues ; dans une série de bijoux, de médailles ou d'armes, il vous montrait les affinités d'une époque, les transformations de tel ou tel type. Alors, de ces comparaisons jaillissaient des aperçus soudains, qui éclairaient dans le passé la filiation de notre art national. Ce n'était plus un objet que l'on avait sous les yeux, c'était une époque tout entière, avec ses caractères principaux, son origine et ses transformations. Avec quel bon sourire il accueillait les remarques qui lui montraient qu'on avait saisi sa démonstration. Il aimait, avant tout, à initier, abandonnant de grand cœur les trésors d'érudition et de science qu'il avait accumulés pendant près de quarante années d'études.

M. Fortuné Parenteau du Payré ¹ était né à Luçon, en 1813, dans cette bonne ville épiscopale, à qui nous devons le Poète de la Vendée et l'auteur de la *Légende des Girondins*. Sa famille, originaire du Poitou, avait été anoblie au XVII^e siècle et avait reçu pour armes, en l'honneur d'un de ses membres martyr de la Foi catholique, une croix chargée d'une épée sanglante ². Fidèle aux traditions du foyer, il sut, plus d'une fois, tourner la pointe acérée de son esprit contre les ennemis de la Religion. — Après avoir terminé ses études, il suivit à Paris les cours d'histoire des maîtres célèbres de la fin de la Restauration ; pendant onze années, il se mêla au grand mouvement artistique et littéraire de cette brillante époque.

Lorsqu'il revint à Luçon, il était donc admirablement préparé pour les recherches qu'il allait entreprendre, et qu'une heureuse circonstance favorisa tout d'abord : il eut pour concitoyen et pour

¹ C'est sous ce nom qu'il est inscrit au registre de l'état civil.

² Voir l'excellent article de l'*Union bretonne*, du 4 octobre, signé : *Un ami*.

ami un savant numismatiste, M. Fernand Poëy-d'Avant, et bientôt ils entreprirent ensemble une œuvre considérable et qui occupe un rang estimé dans les travaux de ce genre : *les Monnaies féodales françaises*.

M. Fortuné Parenteau avait toujours eu un goût très vif pour l'archéologie, et principalement pour l'étude des monnaies ; il possédait un riche médaillier, et ses nombreuses trouvailles, ses connaissances très approfondies sur ce sujet, lui eussent permis, depuis longtemps déjà, de donner d'intéressants travaux. Cependant, il n'a rien publié jusqu'en 1851. Quel fut l'heureux point de départ de son entrée dans la carrière ? Il nous l'apprend lui-même. « La valeur de l'homme se décuple sous l'influence du mariage sanctifié par la Religion chrétienne ¹. » Et, en effet, c'est à dater de son mariage qu'il commença cette brillante série d'études que la mort seule est venue interrompre, et qui lui ont valu une haute notoriété scientifique.

Nous avons dit que sa première œuvre fut sa collaboration au traité sur *les Monnaies baronales* ; les nombreuses planches de ce magnifique ouvrage sont dessinées et gravées de sa main. On retrouve dans ce travail toute la verve originale du maître et ce don puissant de mettre chaque chose en lumière. Habituellement, les planches de monnaies sont confiées à des dessinateurs, habiles fort souvent, mais qui ne sont pas numismatistes ; il en résulte un modelé uniforme dans le faire, quelque chose de froid et de banal, qui sent le travail fait à la tâche. Les gravures de M. F. Parenteau ont, au contraire, une étrange variété ; elles ne donnent pas seulement l'effigie des médailles, elles reproduisent l'image fidèle de la pièce elle-même, indiquant le relief des caractères, ou les parties effacées et mal venues à la frappe.

Le dessin de M. Parenteau est sincère avant tout, rien n'est sacrifié au coup d'œil, et cependant, par la variété même et la justesse des indications, ses gravures ont un charme tout particulier.

¹ *Inventaire archéologique*, 1878.

La *Revue de l'Ouest* publiait alors, parmi de nombreux articles littéraires, des travaux scientifiques d'un mérite incontesté. L'abbé Baudry, le savant curé du Bernard, et Benjamin Fillon, le grand maître de l'archéologie poitevine, lui ont donné, pendant plusieurs années, de précieuses études sur les antiquités de la Vendée. M. Parenteau, leur compatriote et ami, se joignit bientôt à eux et c'est dans ce recueil qu'il publia les premières notices que nous aurons à analyser, en passant en revue l'œuvre de notre regretté collègue.

(A suivre.)

P. DU DRÉNEUC.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES HEURES GOTHIQUES ET LA LITTÉRATURE PIEUSE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES, par M. Félix Soleil. Frontispice à l'eau-forte, par J. Adeline, 24 reproductions fac-similés et six dessins originaux d'Ant. Duplais-Destouches. 1 vol. in-8°, 309 p. Rouen, 1882, Augé, éditeur, 36, rue de la Grosse Horloge. — Prix : 40 fr.

Pour les lecteurs superficiels, le genre pieux est l'équivalent du genre ennuyeux et il suffit qu'ils en aperçoivent la simple annonce pour qu'aussitôt ils s'empressent de lui tourner le dos. Voici un livre qui, certainement, ne leur donnera pas raison. Lisez seulement avec nous l'épigraphe, vous verrez de suite que l'auteur n'est pas un esprit morose, insatiable de litanies et de patenôtres :

Trahit sua quemque voluptas.

« Chacun, quoi qu'il en coûte, enfourche son dada. »

Ces quelques mots vous révèlent toute l'histoire du livre. L'écrivain qui se présente ainsi au public n'est pas un solitaire, fanatique admirateur du Moyen Age, penché sans cesse sur les rayons d'une bibliothèque, voué, malgré lui, à la fréquentation assidue des bouquins ou des parchemins ; non, c'est un disciple de Brunet, un bibliophile, amateur de raretés insignes, un émule de James de Rothschild en quête de délassement, qui n'a pas trouvé de plus agréable récréation que la lecture des productions liturgiques de nos premiers imprimeurs. Cette séduction pourra vous surprendre, elle n'en est pas moins réelle. On ne plonge pas impunément le regard dans les choses du passé. Le coin où M. Soleil a fouillé était celui des heures imprimées en caractères gothiques ; il y a mis la main d'abord timidement, bientôt avec complaisance, et depuis cet

acte *imprudent* de curiosité, notre bibliophile a la passion des incunables de piété.

Trahit sua quemque voluptas.

Ce n'est pas un caprice qui l'entraîne, c'est une admiration profonde qui le rattache à son sujet de prédilection. Comment, en effet, résister aux attraits d'un recueil où tout concourt à charmer les yeux, à élever l'esprit, où l'austérité de la morale est voilée par d'aimables réflexions, où le passé revit tout entier avec ses costumes, sa bonne humeur, sa foi et ses mœurs. Tels sont nos premiers livres d'heures.

Nous ne sommes pas surpris que l'auteur ait été captivé et qu'il entreprenne aujourd'hui de faire des prosélytes; c'est une tentative digne de tous les encouragements et qui ne peut manquer de réussir. Collectionner avec soin les livres précieux, les couvrir de riches reliures, les renfermer derrière des vitrines parfaitement closes, est sans doute une occupation louable, mais il y a mieux : c'est de les feuilleter, de comparer les œuvres similaires, d'en extraire les plus belles planches, les pages les plus originales, et de les reproduire aussi fidèlement que possible pour en répandre la connaissance parmi les amateurs envieux de s'instruire. M. Soleil n'a pas autrement compris son rôle d'éditeur.

Les éditions des heures gothiques sont innombrables, on en compte plus de 75 pour le seul règne de Charles VIII, et pourtant il est difficile de s'en procurer un exemplaire sans y mettre un prix très élevé; celles qui sont le plus recherchées, à cause de la variété et de la richesse des ornements, sont celles du libraire Simon Vostre, établi à Paris, rue Neuve-Notre-Dame, de 1487 à 1520. Cet éditeur est celui qui s'est le plus appliqué à rivaliser avec les anciens enlumineurs si renommés qui ornaient les manuscrits d'initiales, de vignettes, d'arabesques, de petits tableaux allégoriques ou historiques; il est entré en concurrence avec eux au moyen des ressources nouvelles que lui fournissaient la gravure

sur bois et la typographie, et il est arrivé promptement à les supplanter. Simon Vostre était très préoccupé de la perfection des détails, il était doué d'un goût éclairé qui le guidait merveilleusement dans le choix des ornements. On ne se lasse pas d'admirer les petites figures qu'il a semées sur les marges de ses livres. Les bordures se composaient de petits compartiments qui se divisaient, se changeaient, se réunissaient à volonté, selon l'étendue et le format du volume où elles devaient paraître, en sorte que, tout en employant toujours les mêmes pièces, il était facile de donner aux différentes éditions une apparence de variété.

Thielman Kerver, son plus habile rival, libraire aussi à Paris, employait des dessinateurs qui soignaient moins les bordures que les sujets traités sur grandes planches. Ce qui donne surtout à ses productions une saveur toute particulière, c'est la façon grotesque dont un certain nombre de sujets sont interprétés, et, à ce titre, elles méritent d'être recherchées, ne serait-ce que comme contraste avec la gravité d'allures des planches de Simon Vostre.

Il s'en faut de beaucoup que les œuvres sorties des presses de Gilet et de Germain Hardouyn soient aussi curieuses que celles des deux éditeurs précédents : les petits bois de leurs bordures, peu nombreux, sont répartis sans aucun plan dans le courant des volumes, où ils reparaissent trop fréquemment. Les bibliophiles n'apprécient guère que les éditions dont les gravures sont peintes à la gouache, à l'instar des anciennes miniatures. Vérard et Geoffroy Tory sont aussi des éditeurs dont les noms méritent d'être cités à cause de l'originalité de leurs productions ; après eux, nous ne rencontrons plus à Paris et en province que des imitateurs malhabiles, des copistes peu soucieux de la forme artistique.

Le goût de l'illustration est inné chez notre nation, il était non moins vif au Moyen Age que de nos jours. Pour qu'un livre manuscrit ou imprimé fût fortune, il fallait qu'il fût enluminé ou enrichi de nombreuses représentations exprimant sous des groupes de figures les vérités ou les faits exposés dans le cours des pages. Dans les livres d'heures, l'almanach placé au début était accom-

pagné de l'homme anatomique et de préceptes médicaux, ou de quatrains sanitaires basés sur les doctrines des médecins arabes, qui croyaient à une connexion fatale entre les viscères de notre corps et les planètes.

Au chapitre des Evangiles et de la Passion, on était sûr de rencontrer une planche représentant saint Jean plongé dans l'eau bouillante, ou l'arrestation de Jésus au Jardin des Oliviers. Dans les offices de Notre-Dame, il y a un parallèle constant entre les heures de Matines, de Laudes, de None, Vêpres et Complies, et les phases de sa vie. L'Annonciation fait pendant aux Matines, et sa mort ou son couronnement aux Complies.

L'accompagnement traditionnel des psaumes de la Pénitence est emprunté à la vie du roi-prophète : c'est le tableau de David contemplant Bethsabée qui se baigne toute nue sous les fenêtres du palais... Là, les artistes donnaient carrière à leur imagination et n'hésitaient pas à décrire les détails les plus réalistes avec une liberté qui paraîtrait excessive aujourd'hui dans nos livres de prières.

Les planches qui décorent les Vigiles des Trépassés offrent toujours l'un des cinq sujets suivants : la résurrection de Lazare, Job sur son fumier, le pauvre Lazare chez le mauvais Riche, la légende des Trois Morts et des Trois Vifs et le Jugement Dernier.

Dans les heures de Simon Vostre et de Thielman Kerver, les bordures de cet office contiennent la *danse des Morts*, c'est-à-dire un défilé de squelettes grimaçant différemment et donnant la main à des humains de toute condition qui se lamentent sur la brièveté de leur destinée. Cette suite intéressante ne se trouve guère que dans les éditions données par ces deux libraires. Personne n'était plus capable que M. Soleil de commenter tout ce qui se rapporte à ce dernier genre d'illustration. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir fait dessiner et publier la série des 47 personnages qui composent la *danse macabre* conservée en fresque dans la chapelle de Kermaria-an-Isquit (Côtes-du-Nord), peintures qui passent

pour un document unique en France. Tout ce qui a été écrit au sujet de la danse macabre lui est connu et nous est indiqué en résumé dans son ouvrage. Il y a d'abondantes citations qui nous montrent comment la Mort apostrophait ses victimes et les invitait à se préparer au grand voyage. Voici ce qu'elle dit :

A LA MIGNOTE.

Femme nourrie en mignotise
 Qui dormez jusques au disner
 On va chauffer votre chemise
 Il est temps de vous déjeuner
 Vous ne deussiez jamais jeûner
 Car vous êtes trop maigre et vuide.
 A demain vous viens adjourner
 On meur plustost que on ne cuide.

La dernière partie des livres d'heures est formée de pièces diverses adressées soit à l'une des trois personnes divines, à la Vierge ou aux Saints. Les hôtes de la Cour céleste sont représentés avec leurs caractéristiques dans de petits bois sans encadrement intercalés parmi le texte des oraisons. Si l'art n'étale plus ici ses splendeurs avec la même prodigalité, en revanche, la littérature des pieux auteurs y recrée l'âme par des épanchements pleins de grâce, de naïveté et d'abandon :

ORAISON A NOTRE DAME.

A toi royne de hault paraige
 Dame du Ciel et de la terre
 Me viens complaindre de l'outraige
 De l'ennemy qui me faict guerre,
 Mon povre cueur au corps me serre,
 Las chière Dame, secourez moi,
 Car je ne sais où confort querre,
 Vierge, se je ne l'ay de toy.

Belle sans per et sans nul sy
 Plus douce fleur que n'est la rose,

Mets mon âme hors de soucy
 Qui de tout péché est enclose ;
 Car à ton fils parler je n'ose,
 Pour les grands vices où je suis ;
 Je te supplie, sur toute chose,
 Prie luy qu'il ayt de moy mercy.

M. Soleil n'a pas épargné les citations et il a bien fait, puisque son but était de nous retracer non seulement la physionomie exacte des livres d'heures gothiques, mais encore de nous initier à la littérature trop peu connue du Moyen Age. Il a été heureusement inspiré en employant des caractères gothiques pour l'impression de ses morceaux choisis ; le papier teinté, lui aussi, donne à la publication une couleur archaïque qui sera goûtée par la généralité de ses lecteurs. Les reproductions par le gilottage nous livrent l'image fidèle des originaux, elles en ont la netteté et le relief. On n'admira pas moins les planches qui ornent l'appendice : M. Duplais-Destouches a dessiné avec un rare talent les six vues intérieures et extérieures de l'église de Kermaria ; il a parfaitement saisi le caractère des fresques malgré leur aspect terne.

Adeline, dont le burin vigoureux a gravé tant de monuments du vieux Rouen, a su condenser dans son frontispice les traits principaux qui doivent impressionner le lecteur.

On peut donc dire que cette publication a été préparée et exécutée avec un goût et une érudition qui lui assurent un rang très honorable parmi les livres de luxe de l'année 1882.

L. M.

LA MISSION DE MARGUERITE, par M. du Campfranc. Paris, Blériot et Gautier, éditeurs. Un vol. in-12.

La *Mission de Marguerite*, — pourquoi ne pas le dire tout de suite ? — c'est plus ou moins la mission de toutes les femmes, de toutes les femmes dignes de ce nom, de toutes les chrétiennes. Cette mission, c'est de relever le cœur et la pensée du mari, obsti-

nément fixés et confinés sur la terre, de les diriger vers Dieu, de les épurer, et finalement d'enlever cette âme au ciel avec celle de l'épouse. C'est de faire ainsi que l'union commencée dans cette vallée de misère, à peine interrompue par la mort, reflorisse vivante, radieuse, immortelle, dans le monde idéal — le seul réel — où la Beauté, la Justice, la Vérité éternelles, nous inondant de leurs clartés suprêmes, effacent jusqu'au souvenir des laideurs, des mensonges, des turpitudes, qui souillent les yeux à chaque pas sur notre pauvre globe.

C'est chez les femmes, en effet, — même chez les meilleures et les plus humbles, — une idée très générale et très arrêtée que le sexe *fort* est beaucoup plus sujet que l'autre à se laisser engluier dans les fanges de la terre, et que, pour ne pas s'y embourber par-dessus la tête, surtout pour s'en retirer, il lui faut nécessairement le secours d'un ange gardien pris dans le sexe faible.

Il serait trop long de discuter cette opinion — un peu absolue — mais qui a sans doute du vrai. Nous ferons seulement observer à nos très aimables et très charitables anges gardiens, qu'ils (ou *elles*) sont bien un peu tenus (ou tenues) de nous aider à nous sauver, puisque ce fut précisément leur première aïeule qui nous perdit tous, comme l'établit si bien cette parole : « Seigneur, c'est la femme que vous m'avez donnée, etc. »

Tout ceci ne fait que justifier et relever la *Mission de Marguerite*. Cette mission, si elle a où s'exercer un peu partout, ne rencontre pas partout les mêmes difficultés. Il y a des époux plus ou moins rétifs ou plus ou moins embourbés, et les plus embourbés ne sont pas toujours les plus difficiles à débourber.

Le mari de Marguerite de Kermeur (il est officier et se nomme Georges du Tressan) appartient à la classe la plus *indécrottable*, à cette catégorie tenant le milieu (croit-elle du moins) entre le bien et le mal et se retranchant dans une impartialité soi-disant supérieure et une sorte de modération d'où elle est très difficile à débuser.

Les opinions de M. du Tressan ressemblent comme deux gouttes d'eau à celles de la récente loi du 28 mars sur l'instruction primaire. Il ne souhaite point de mal à Dieu, il ne dit point qu'il n'existe pas ; seulement, qu'il existe ou non, il n'en veut prendre connaissance, et ne voulant pas que Dieu le gêne, il ne s'en préoccupe aucunement, et reste sur ce point dans une complète indifférence. D'ailleurs, une âme haute, un cœur brave et ardent, aimant à l'adoration sa femme qu'il vient d'épouser, qu'il a enlevée de son vieux manoir breton pour la transplanter à Lyon, dans la vie brillante et agitée du monde officiel et militaire des derniers temps du dernier empire.

Quelques années après sonne le tocsin de guerre de 1870. M. du Tressan est à Sedan, il est dans ce bataillon sacré où les simples citoyens se mêlèrent aux soldats, qui soutint jusqu'au dernier moment, jusqu'aux « dernières cartouches », la lutte contre les masses prussiennes, et attira sur le village de Bazeilles les hideuses, les sauvages vengeances de la barbarie teutonne. Prisonnier, on le traîne à Ulm.

Marguerite, dont la mission, quoique fort persévérante, a eu jusque-là fort peu de succès, se trouve dans une grande perplexité. D'un côté elle a son fils, tout jeune, qu'un accident terrible a voué à des souffrances incessantes et promis à une mort prématurée. De l'autre elle a son mari, plus malade et plus souffrant que son fils, car c'est l'âme de du Tressan qui est morte, et qui selon toute apparence, sera perdue sans retour s'il meurt en Allemagne, loin de Marguerite.

La pauvre femme refoule les élans et les angoisses de l'amour maternel, confie à son vieux père son petit Maurice, et va à Ulm continuer avec un courage et un dévouement inépuisables la mission qu'elle s'est donnée. Là, ses efforts ne restent pas absolument vains : cette terre glacée, impassible, s'émeut, le dégel commence. Mais on est encore loin de la moisson. C'est de longs mois après seulement, dans un pauvre cimetière de Bretagne, en face de la tombe où vient de descendre son enfant, que M. du

Tressan, vaincu moins par ce coup que par l'amour et la sainte affection de Marguerite, abjure enfin cette prétendue sagesse mondaine, cette hauteine indifférence, sèche, vide, égoïste, qui ferme dans l'âme les sources les plus généreuses, et n'aboutit qu'au néant.

Notre maigre esquisse ne saurait donner idée de cette touchante histoire, relevée encore par un style plein de couleur, de mouvement et d'abondance. Pensées hautes et généreuses, caractères bien tracés, descriptions vivantes et pittoresques, tout s'unit pour faire de ce livre une charmante lecture. — Nous n'ajoutons plus qu'un mot pour l'instruction des bibliophiles futurs : c'est que dans le nom de *M. du Campfranc*, inscrit sur le titre, *M.* ne veut pas dire *Monsieur*.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

ŒUVRES NOUVELLES DE DES FORGES MAILLARD, publiées avec notes, introduction et étude biographique, par Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome II : *Lettres nouvelles*. — Nantes, Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne. 1882. In-8° de 237 p.

MM. de la Borderie et Kerviler comptaient faire tenir les *Œuvres nouvelles* de Paul Des Forges Maillard dans un seul volume ; ce volume s'est trouvé rempli par les *Œuvres en prose*, c'est-à-dire par les *lettres* seules. Les poésies qui, comme le rappellent les éditeurs, se composent pour la plupart de fines épigrammes, n'occuperont qu'une cinquantaine de pages. Mais, ainsi qu'ils nous en avertissent, « l'étude biographique, bibliographique et littéraire servant d'introduction, ne peut avoir d'intérêt sans prendre quelque développement : la vie de notre auteur, très peu connue, étant curieuse à examiner, à restituer dans le détail, avec les nouveaux documents que nous avons rassemblés. » On a donc été obligé de scinder la publication en deux volumes. De même, j'examinerai en deux articles séparés l'édition de MM. de la Borderie et Kerviler, espérant bien que le tome 1^{er} ne tardera pas à suivre le tome II.

Ce tome II est fort agréable à lire. Pas une des pièces dont il se compose ne figure dans les diverses éditions de la fausse M^{lle} Malcrais de la Vigne imprimées jusqu'ici, et leur titre de *Lettres nouvelles* est des mieux justifié. De ces lettres, les unes sont entièrement inédites et ont été prises sur les autographes de l'auteur¹ ; les autres, pour me servir des pittoresques expressions des éditeurs, « sont exhumées de divers recueils du temps, dont les collections sont rares, certains même à peu près inconnus et d'ailleurs dépourvus de tables : elles gisaient donc là, perdues dans la fosse commune. » MM. de la Borderie et Kerviler ont cru devoir rectifier l'orthographe par trop bizarre de ces dernières lettres, orthographe dont Des Forges Maillard n'est pas responsable, et ils ont eu, de plus, la chance d'y introduire assez souvent d'heureuses variantes, prises sur des originaux ou sur d'excellentes copies anciennes.

Le volume renferme 44 lettres, une lettre adressée de Marseille à M^{lle} de Malcrais, le 12 août 1733, et 43 lettres écrites par elle, depuis le 3 janvier 1726 jusqu'au 30 avril 1766, la plupart du Croisic, quelques-unes de Paris, de Marseille, de Montbrison, de Nantes, de Belle-Isle-en-Mer, de Poitiers, des Sables-d'Olonne. Les correspondants sont le P. du Cerceau², Voltaire, René Chevaye, le bibliophile de Nantes³, Titon du Tillet, le président Bouhier, M^{me} de Hallay, l'abbé Philippe de Prétot, éditeur des *Amu-*

¹ Les éditeurs ont scrupuleusement reproduit l'orthographe de leur auteur, conformément au vœu qu'il avait exprimé dans une lettre du 31 mars 1749 (p. 193) : « Je voudrais bien que l'on n'employât point l'orthographe moderne, qui réduit l'écriture à l'usage de la prononciation, mais qu'on se servit de la mienne, autant qu'il ne me sera pas échappé de fautes contre le rituel ordinaire. Je n'aime point du tout la nouvelle orthographe ; peut-être ai-je tort, mais chacun a sa marote. »

² Voir (p. 3) une gaie et aimable lettre du bon Père en réponse à des vœux de bonne année qui lui avaient été exprimés à la fois en prose et en vers par Des Forges Maillard.

³ Des Forges Maillard en parle ainsi (le 26 août 1744, p. 163) : « J'arrive de Clisson, où j'ai passé dix ou douze jours chez mon ancien ami, M. Chevaye, auditeur des Comptes, grand homme de lettres, grand homme d'esprit et grand homme de bien. Voilà, ce me semble, celui que l'on doit appeler le véritable Trismégiste. »

sements du cœur et de l'esprit, le président de Robien, fondateur de l'archéologie en Bretagne, le docteur Bonamy, enfin le directeur du *Journal de Verdun*. Les lettres de Des Forges Maillard sont fort spirituelles, et il eût été vraiment dommage qu'elles n'eussent pas été recueillies et publiées avec autant de soin. A chaque page, on trouve des traits ingénieux, et, ce qui vaut mieux encore, des particularités intéressantes. Ainsi, dans la lettre à un poète qui avait été volé (juin 1732), au milieu de plaisanteries qui font penser au célèbre distique :

L'on vient de me voler. — Que je plains ton malheur !
Tous mes vers manuscrits. — Que je plains le voleur !

on rencontre (p. 7) un éloge inattendu d'un savant, né comme Des Forges Maillard, au Croisic, « M. Bouguer, ce mathématicien « fameux que l'Académie des sciences, qui l'a couronné trois fois, « a reçu au nombre de ses membres... » A côté de cet éloge d'un « illustre ami »¹, citons (p. 8) une oraison funèbre d'un membre de l'Académie française, Houdard de la Motte, auquel l'auteur refuse avec raison le titre de poète. Indiquons en cette même lettre (p. 7) divers renseignements auto-biographiques². Les admirateurs de Montaigne liront avec plaisir (pp. 13-15) une vive et moqueuse protestation de M^{lle} de Malcras contre le bizarre projet qu'avait quelqu'un de mettre les *Essais* en style moderne. Ce *quelqu'un*, d'après une note des éditeurs (p. 15), ne serait autre que l'abbé Trublet. L'idée était bien digne du ridicule compilateur que les plaisanteries de Voltaire ont rendu fameux. Parmi les personnages dont il est question dans les lettres suivantes, mentionnons (p. 20) le poète Senecé, que Des Forges Maillard vit « presque centenaire » à Macon et qui, dans ce grand âge, conservait un esprit « encore assez agréable, » le président Bouhier (p. 20), « qui est maître de la plus belle bibliothèque que

¹ Voir divers autres passages sur l'inventeur de l'héliomètre (pp. 29, 30, etc.).

² Voir d'autres renseignements autobiographiques, pp. 18, 19, 24-34 (sur la métamorphose de l'auteur en demoiselle) pp. 151-153 (sur son mariage), pp. 163-165 (encore sur son mariage), etc.

puisse avoir en propre un particulier¹ », Brossette, le commentateur de Boileau (p. 20), Titon du Tillet « le patron des Muses françaises » (p. 30)², l'évêque de Nantes, Turpin de Crissé de Sanzay (p. 37), l'abbé d'Olivet, dont Des Forges Maillard raconte (pp. 44-45) un terrible accès de colère d'une façon d'autant plus plaisante, qu'il mêle à son récit un ironique éloge de « la douceur balsamique et melliflue du caractère de l'abbé », lequel, comme le remarquent les éditeurs (p. 47), « était connu pour l'un des plus grincheux personnages de France et de Navarre, » Néricault des Touches (p. 117), de la Condamine (p. 168), Duclos (p. 170), l'abbé Desfontaines (p. 170), l'abbé Goujet (page 177), etc. Il faut encore signaler une lettre sur Racan (pp. 127-135), lettre dont les éditeurs ont dit bien justement (p. 136, note 9), que c'est un excellent morceau de critique littéraire³, » une lettre sur René Gentilhomme, sieur de l'Espine, poète Croisicais (pp. 172-188), une lettre sur un vers de Saint-Amant, où est aussi agréablement que paradoxalement défendu contre Boileau le vers fameux du *Moïse sauvé* :

Les poissons ébahis le regardent passer⁴,

une lettre sur la fête du roi Grallon, à Quimper (pp. 211-213),

¹ Le nom du grand bibliophile revient souvent dans le volume. On regrette que les éditeurs n'aient pas joint à leur Table analytique une Table alphabétique des noms de personnes et de lieux.

² Voir encore, sur Titon du Tillet, pp. 60, 61, 88, 106, 195-197, etc.

³ Reproduisons cet hommage rendu par Des Forges Maillard en si bons termes à nos vieux poètes (p. 128) : « Tout ce qui nous reste de ces hommes immortels n'est point à négliger. On retrouve dans leurs moindres ouvrages les vestiges de la flamme divine dont ils étaient animés. »

⁴ En revanche, Des Forges Maillard critique le vers de Racine :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

« Il ne paraît, » dit-il (p. 208), « guère raisonnable de personnifier un flot, et j'admire l'imagination du poète qui inspire à la mer un effroi si prodigieux à l'aspect d'un monstre qu'elle avait nourri dans son sein et auquel elle devait être accoutumée. » A cette spirituelle critique, j'ajouterai cette judicieuse observation d'un marin qui me disait, un jour, au bord de l'Océan : Racine a-t-il donc oublié que le flot aurait reculé tout naturellement, quand même il n'aurait pas apporté le monstre ?

une lettre sur la rencontre du duc d'Aiguillon et d'un monstre marin au Croisic (pp. 214-219), enfin une lettre sur diverses singularités physiologiques (pp. 221-226).

Il est inutile de déclarer que les notes, fort nombreuses, des éditeurs sont telles qu'on pouvait les attendre de deux des plus savants bibliophiles et des meilleurs travailleurs de toute la Bretagne¹. Le beau volume (papier vergé), si bien imprimé par MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, renferme, sans parler de mille ornements d'un goût exquis, deux vues très habilement dessinées d'après nature par M. Kerviler, l'une du manoir de Brederac, à quatre lieues du Croisic, manoir que Des Forges Maillard appelait sa case champêtre, et où il passait, tous les ans, la belle saison ; l'autre du pavillon où, au Croisic, il écrivait ses vers et sa prose. Cette dernière gravure me semble particulièrement remarquable.

T. DE LAROQUE.

(*Revue critique d'histoire et de littérature*, N° du 9 octobre 1882).

¹ Même si je m'arme de ma loupe la plus grossissante, je trouve tout au plus à relever en tant de notes deux légères inexactitudes. On lit (p. 35, note 8) : « Melon, ou plutôt *Melun*, était conseiller au parlement de Bordeaux. » L'auteur de l'*Essai politique sur le commerce* (1734, in-12) ne s'est jamais appelé *Melun* et n'a jamais été *conseiller au parlement de Bordeaux*. » Jean-François Melon fut inspecteur général des fermes à Bordeaux, et plus tard, successivement premier commis du cardinal Dubois, de Law, et secrétaire du Régent. On lit (p. 146, note 1) : « La Grange-Chancel (Joseph de), poète satirique, né à Périgueux, en 1675, mort en 1758. » L'auteur des *Philippiques* naquit deux ans plus tard le 1^{er} janvier 1677, comme l'a établi, d'après des documents authentiques, M. A. Dujarric-Descombes, le dernier éditeur des terribles stances (Périgueux, 1878). Les plus intéressantes de toutes les autres notes sont les notes sur René Chevaye (p. 21), Titon du Tillet (p. 42), le président Bouhier (p. 46), M^{re} du Hallay (p. 58), le président de Robien (p. 119), René Gentilhomme (p. 179), le docteur Bonamy (p. 216).

LES CHEVALIERS BRETONS DE SAINT-MICHEL, depuis la fondation de l'Ordre en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665. Notices recueillies par le comte d'Hozier, publiées, avec une préface et des notes, par M. Gaston de Carné*.

Nous croyons devoir reproduire ici, parce qu'il intéresse un grand nombre de nos lecteurs, le prospectus par lequel MM. Vincent Forest et Emile Grimaud annoncent la prochaine mise sous presse de l'ouvrage dont on vient de lire le titre :

Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, dernier juge d'armes de France, avait composé, de 1783 à 1793, sur les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel, un volumineux recueil de notices, restées manuscrites jusqu'à ce jour. Cette collection, si précieuse pour l'histoire des familles françaises, n'a été acquise par la Bibliothèque Nationale qu'en 1851.

M. Gaston de Carné, membre de la Société des Bibliophiles Bretons, a pensé qu'il serait intéressant de connaître la place que les Bretons ont occupée dans l'Ordre ; et c'est le résultat de ses recherches qu'il publie aujourd'hui en un volume in-8° de 300 pages. Les dernières données des Nobiliaires Bretons n'avaient porté qu'à environ 230 le nombre des chevaliers de Saint-Michel appartenant à la Bretagne. Les perquisitions de M. Gaston de Carné à travers les onze volumes in-4° du recueil de d'Hozier ont élevé ce nombre à 600.

Les notices publiées offrent de l'intérêt à plusieurs points de vue. D'abord, avec la conscience qui distinguait la grande race des généalogistes, d'Hozier n'a travaillé que pièces en mains ; et c'est toujours sur titres originaux qu'il a basé ses témoignages. De plus, s'étant servi des actes mêmes, il a relevé avec exactitude les noms de terres et seigneuries qu'il rencontrait devant chaque nom, et il

* In-8° de 300 pages, titre rouge et noir. Tirage à 500 exemplaires, papier vergé. Chaque exemplaire sera numéroté et portera le nom du souscripteur. Prix : 7 francs 50 c. ; *franco*, 8 francs 50 c.

Pour les non-souscripteurs, le prix sera porté à 10 francs ; *franco*, 11 francs. — On souscrit chez MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, imprimeurs de la *Société des Bibliophiles Bretons*, place du Commerce, 4, à Nantes.

a tenu à en donner, dans chaque notice, l'énumération complète. Il n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre son travail intéressant. Il a indiqué les principaux traits biographiques de tous les personnages nommés, leurs services à la cour ou dans les armées, les fonctions qu'ils ont remplies, les gouvernements qu'ils ont occupés, les missions dont la confiance royale les avait honorés, la date de leur admission dans l'Ordre de Saint-Michel, et toutes les dates importantes qui tombaient dans le champ de ses vastes recherches. Enfin, il a établi, sur titres, la filiation de tous les chevaliers.

Ajoutons que, pour compléter l'utilité de ce recueil au point de vue généalogique, M. Gaston de Carné, dans des notes qu'il a puisées aux meilleures sources, donne les alliances contractées par les membres de l'Ordre, et, autant que possible, la filiation des femmes avec qui ces alliances ont été formées. Ces notes mentionnent également des noms de chevaliers de Saint-Michel dont l'existence a échappé à d'Hozier, et contiennent de nombreux renseignements d'un caractère entièrement inédit. Une table alphabétique réunit, à la fin de l'ouvrage, tous les noms des personnes citées dans le volume.

LE POUILLÉ HISTORIQUE DU DIOCÈSE DE RENNES

Au cours d'un pèlerinage qu'il vient de faire au tombeau des SS. Apôtres, M. le chanoine Guillotin de Corson, dont nos lecteurs ont plus d'une fois apprécié les intéressants travaux, a fait hommage au Souverain Pontife de son savant ouvrage « Le Pouillé historique du diocèse de Rennes ». Sa Sainteté a daigné, à cette occasion, recevoir M. l'abbé Guillotin de Corson en audience particulière, et lui a exprimé la vive satisfaction qu'Elle avait éprouvée en apprenant les services qu'il avait rendus et se proposait de rendre encore à l'Église de Rennes.

Non content de ce témoignage déjà si flatteur, le Pape a tenu à

lui en laisser un autre qui fût plus authentique, s'il était possible, et, à la date du 1^{er} octobre, il lui a fait écrire la lettre suivante :

« Monsieur le chanoine,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception des deux volumes du *Pouillé historique de Rennes*, dont vous avez fait hommage au Souverain Pontife. J'aime à vous témoigner la bonté paternelle, avec laquelle Sa Sainteté a bien voulu les accueillir. Et afin de vous encourager à travailler toujours pour la gloire de Dieu et l'honneur de son Église, Elle a daigné vous donner une bénédiction particulière.

« Veuillez agréer, Monsieur le chanoine....

« G. BOCCALI.

« Rome, du Vatican, le 1^{er} octobre 1882. »

HISTOIRE DU SENTIMENT DE LA NATURE. PROLÉGOMÈNES, par Victor de Laprade, de l'Académie française. In-18, 349 p. Paris, Didier.

« Voici, dit M. de Laprade, une introduction qui paraît plus de quinze ans après l'ouvrage qu'elle devait précéder. Cet ouvrage, publié en deux volumes distincts, aurait dû logiquement être donné au public en trois volumes et sous ce titre unique : *Histoire du sentiment de la nature*. C'est ainsi qu'il se présentera dans les œuvres complètes de l'auteur. »

Nous reviendrons bientôt sur ces beaux *Prolégomènes*.

REVUE DE LA RÉVOLUTION

Nous consacrerons les dernières lignes qui nous restent à saluer la REVUE DE LA RÉVOLUTION, qui, à partir de 1883, paraîtra le 5 de chaque mois, sous la direction de MM. Ch. d'Héricault et Gustave Bord. « Elle a, dit le prospectus qui l'annonce, un but social très déterminé : elle veut défendre ardemment la société chrétienne, et elle attaquera de front l'esprit révolutionnaire. »

Nous lui souhaitons bon courage et prompt réussite ¹.

¹ On s'abonne à Paris, chez M. A. Sauton, 41, rue du Bac. Prix : pour un an, 30 fr. ; pour six mois, 16 fr. ; le n^o, 3 fr.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le sacre de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. — M. le docteur Ecorchard. — M. le docteur Louis Bureau, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. — Bureau de la Société académique de Nantes pour 1883. — Paul Féval.

« Dès le matin du 30 novembre, lisons-nous dans l'*Indépendance bretonne*, de Saint-Brieuc, les cloches ont, par leurs joyeuses volées, annoncé la fête du sacre de Mgr Bouché. Leurs Grandsseurs NN. SS. Trégaro, évêque de Sées, Nouvel, évêque de Quimper, et Bécél, évêque de Vannes, étaient arrivés la veille.

« A huit heures, Mgr Bouché, accompagné de ses illustres frères dans l'épiscopat, entouré des membres de son Chapitre et des chanoines formant sa garde d'honneur, et suivi des autorités et de ses invités, s'est rendu à la Cathédrale, splendidement décorée et remplie de fidèles.

« La cérémonie si intéressante de la consécration a aussitôt commencé et s'est déroulée majestueusement au son de l'orgue et au chant des cantiques. Parmi les assistants, nous avons vu : MM. le Préfet; le général Rollet; Gagon, président du tribunal civil; Boullé, président du tribunal de commerce; de Largentaye, de Bézilal, A. Ollivier, le duc de Feltre, de Janzé, Armez et Even (de Lannion), députés; plusieurs conseillers généraux, les conseillers de préfecture, le secrétaire général, les chefs des divers services du département et diverses autres notabilités.

« La cérémonie s'est terminée vers dix heures. S. G. Mgr Bouché, revêtu de ses ornements pontificaux, a traversé la foule massée sur la place de la Préfecture, souriant à tous, donnant sa bénédiction. Le cortège des autorités et des invités l'a reconduit jusqu'à l'évêché, où Sa Grandeur, du haut du perron, a donné solennellement sa bénédiction avant de rentrer dans ses appartements.

« Le nouvel évêque du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier a pris cette belle devise : PRO DEO ET PATRIA, IN PACE ET CHARITATE. (Pour Dieu et la Patrie, dans la paix et la charité.) »

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le docteur Ecorchard, chevalier de la Légion-d'honneur, directeur du Jardin des Plantes de Nantes, qu'il avait eu, pour ainsi dire, l'honneur de créer.

— M. Louis Bureau, professeur-suppléant à l'École de Médecine et de Pharmacie de Nantes, vient d'être nommé conservateur et directeur du

Muséum d'histoire naturelle, en remplacement de M. Dufour, récemment décédé.

— La Société académique de Nantes a renouvelé son bureau pour l'année 1883. Il est ainsi composé : M. le docteur Lapeyre, président ; M. Ch. Morel, vice-président ; M. Arnault, secrétaire-général ; M. le docteur Hervouet, secrétaire-adjoint.

— Les journaux de Paris de toutes les opinions viennent de se réunir dans une manifestation commune de respectueuse sympathie pour notre illustre compatriote, M. Paul Féval. Après un demi-siècle d'un labeur acharné, l'auteur des *Étapes d'une Conversion* vient d'être atteint, pour la seconde fois, dans sa fortune, en même temps qu'il était frappé dans sa santé. Pour être un grand écrivain, on n'est pas toujours pour cela un habile homme, entendu en affaires. Après avoir perdu, il y a six ans, la fortune amassée pour ses huit enfants, Paul Féval en avait reconstitué une seconde. En moins de six ans il avait économisé de nouveau cinq cent mille francs, sans préjudice des dons princiers qu'il avait faits à l'église du Sacré-Cœur, près de quatre-vingt mille francs prélevés par lui sur le produit de ses ouvrages. La Presse s'est émue de la situation d'un homme qui l'a tant honorée par son talent et son caractère ; un Comité s'est formé qui s'occupe des moyens de lui venir en aide dans des conditions dignes de lui. Mais il nous appartient à tous, et plus particulièrement à nous ses compatriotes, de donner un témoignage efficace de sympathie à l'auteur des *Contes Bretons*, de *Château-Pauvre*, de la *Fée des Grèves*, de *Bouche-de-Fer*, de la *Mort du Père*, et de tant d'autres beaux livres qui ont la Bretagne pour théâtre. Achetons donc les ouvrages de Paul Féval ; aujourd'hui, à la veille du premier de l'an, procurons-nous ces charmants livres d'étrennes, les *Contes de Bretagne*, les *Veillées de Famille*, la *première Aventure de Corentin-Quimper*, les *Merveilles du Mont-Saint-Michel* ¹. Notre province a fourni à notre siècle quelques-uns de ses plus brillants prosateurs, Châteaubriand, La Mennais, Ernest Renan, Paul Féval enfin ; mais aucun d'eux, pas même Châteaubriand, n'est resté aussi fidèle que Paul Féval à l'esprit, aux traditions, aux sentiments religieux et monarchiques de la Bretagne. Dans tous ses livres, toujours et partout, il est demeuré un *Breton bretonnant*. A nous de le reconnaître et de lui payer notre dette.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ Tous ces livres se trouvent à la Société générale de librairie catholique, chez M. Victor Palmé, rue des Saints-Pères, 76, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BIBLIOGRAPHIE DES TRADITIONS ET DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE DE LA BRETAGNE, par H. Gaidoz et Paul Sébillot. — In-8°, 62 p. Paris.

Extrait de la *Revue celtique*.

BIOGRAPHIES VENDÉENNES, par C. Merland, t. I. — In-18 jésus, VII-471 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

C'est le 1^{er} des 5 vol. qui composeront ce recueil. On souscrit chez MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4, à Nantes. Prix : 20 fr., payables par 4 fr., après réception de chaque vol. — A la mise en vente, l'ouvrage sera porté à 25 fr.

CANTIQUE EN L'HONNEUR DE SAINT VINCENT FERRIER, par Mgr Bécél, évêque de Vannes, 8 p. in-16 avec musique. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHASSE (UNE) AUX MARSOUINS, par Francis Lefeuvre. — In-8°, 8 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

FONTAINE, JE NE BOIRAI PAS DE TON EAU, proverbe. Gr. in-8°, 29 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

IMPORTANCE (DE L') DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. Discours prononcé dans la séance du 19 novembre 1882, par M. Louis Linyer, président de la Société académique de Nantes. — In-8°, 23 p. — Nantes, imp. Vve Mellinet.

LISTE DES ADRESSES DE LA VILLE DE NANTES, par ordre alphabétique des noms, avec le tableau des places, quais, rues, etc ; par Vincent Forest et Emile Grimaud. *Nouvelle édition*. — In-8°, XXIII-219 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. 3 fr. 50.

LUCIENNE, roman, par Georges Bastard. — 1 vol. in-18 jésus, 370 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — En vente, à Paris, chez Dentu, au Palais-Royal. 3 fr.

MOUVEMENTS (LES) DU SOL SUR LES CÔTES OCCIDENTALES DE LA FRANCE ET PARTICULIÈREMENT DANS LE GOLFE NORMANNO-BRETON ; par A. Chèvremont. — Gr. in-8°, 487 p. et 14 pl. coloriées. Paris, lib. Leroux. . . 15 fr.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PATRONAGE DES DÉTENU LIBÉRÉS. FONDATION D'UN ASILE A NANTES, par M. l'abbé A. Patron, aumônier des prisons de Nantes. — In-8°, 15 p. — Nantes, imp. de l'Ouest.

SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE ET DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES. — Novembre 1882. — Gr. in-8°, 55 p. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

VENÈTES (LES), CÉSAR ET BRIVATES PORTUS, par René Kerviler. — Gr. in-8°, 47 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

ANNÉE 1882. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

Mes trois Mois de prison dans la Vendée, par <i>Mocquereau de la Barrie</i>	5
La Prise de Bone en 1832 (Extrait des Mémoires du général <i>d'Armandy</i>) (suite)	29
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788, par M. <i>Barthélemy Pocquet</i>	45
Poésie. — Le Récit du Pilote, par M. <i>Louis Le Lasseur</i>	68
L'Association Bretonne, par M. <i>Yves Breton</i>	74
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	80
Nécrologie	84
Mélanges	86
Bibliographie bretonne et vendéenne	88

AOÛT

La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788, par M. <i>Barthélemy Pocquet</i>	89
Biographies bretonnes. — M. Ernest du Laurens de la Barre, par M. <i>Robert Oheix</i>	120
Mes trois Mois de prison dans la Vendée (suite), par <i>Mocquereau de la Barrie</i>	133
Poésie. — Mes Souvenirs, par M. <i>Hippolyte Minier</i>	146
Causerie bibliographique, par M. <i>le Marquis de Granges de Sur-gères</i>	149
Notices et comptes rendus. — <i>Maison à vendre</i> , de M. Alfred de Courcy, par M. <i>Th. de Kernafflen</i>	162
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	165
Bibliographie bretonne et vendéenne	168

SEPTEMBRE

Mes trois Mois de prison dans la Vendée (fin), par <i>Mocquereau de la Barrie</i>	169
La Prise de Bone en 1832 (Extrait des mémoires du général <i>d'Armandy</i>) (fin)	181

La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (suite), par M. René Kerviler.....	197
Poésie. — Une Lutte inégale, par M. Vincent Audren de Kerdrél, sénateur.....	217
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. Barthélemy Pocquet.....	219
Les Sociétés savantes de Bretagne. — Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, par M. Louis de Kerjean.....	237
Notices et comptes rendus. — Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, de M. l'abbé de Corson, T. III : les Monastères, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. — L'instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789, de M. Léon Maltre, par M. Alfred Lallié. — Les bourgeois de 93 : La fille de Notre-Dame, de M. Ch. d'Héricault, par M. Louis de Kerjean. — M. F. Parenteau. — M. l'abbé Bouché, évêque nommé de Saint-Brieuc.....	242
Chronique. — Le Congrès de Châteaubriant, par M. Yves Breton..	251
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	256

OCTOBRE

La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. Barthélemy Pocquet.....	257
La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (suite), par M. René Kerviler.....	280
La Procession du cimetière, conte du pays nantais, par M. Julien de la Ville-Béranger.....	296
Petits poèmes vendéens. — Le Signe de la Croix, par M. Emile Grimaud.....	301
A travers les livres, par M. Lucien Dubois.....	303
Le Combat du 13 prairial an II et la légende du Vengeur, par M. Gustave Bord.....	310
Notices et comptes rendus. — La Course au XVII ^e siècle : Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-corsaire, de M. l'abbé M.-F. Poulain, par M. S. de la Nicollière Teijeiro. — La Censure sous le premier Empire, de M. Henri Welschinger, par M. Alfred Lallié. — Vie inédite de saint Paul-de-Léon, publication de Dom Plaine, par M. Robert Oheix. — Histoire des littératures anciennes et modernes. J. M. J. A. — Littératures anciennes ; littératures étrangères modernes, par M. Olivier de Gourcuff. — Épisemasie ou relation d'Aletin le Martyr, concernant l'origine des villes de Nantes et de Rennes.....	320
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	332
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	336

NOVEMBRE

La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (fin), par M. René Kerviler.....	337
--	-----

TABLE GÉNÉRALE

499

Le Combat du 13 prairial an II et la Légende du <i>Vengeur</i> (suite), par M. <i>Gustave Bord</i>	361
Une Chasse aux Marsouins, par M. <i>Francis Lefevre</i>	372
Trois Vœux du Congrès de Châteaubriant, par M. <i>Yves Breton</i>	378
A travers les livres (fin), par M. <i>Lucien Dubois</i>	386
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. <i>Barthélemy Pocquet</i>	396
Notices et comptes rendus. — <i>Les Chouans. Épisodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord (1792-1800)</i> , de M. G. de Kerigant, par M. <i>Régis de l'Estourbeillon</i> . — M. Bourgerel, par M. <i>P. du Dréneuc</i>	410
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	414
Bibliographie bretonne et vendéenne	416

DÉCEMBRE

Les Canons de bois de la ville de Rennes en 1419, par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	417
Un poète breton ignoré. — Du Bois-Hus, par M. <i>Olivier de Gourcuff</i>	426
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. <i>Barthélemy Pocquet</i>	457
La Loge du préfet maritime, anecdote lorientaise, par M. <i>Albert Macé</i>	463
Biographies vendéennes. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes, par M. <i>P. du Dréneuc</i>	469
Notices et comptes rendus. — <i>Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux X^e et X^{VI}^e siècles</i> , de M. Félix Soleil, par M. <i>L. M.</i> — <i>La Mission de Marguerite</i> , de M. du Campfranc, par M. <i>Arthur de la Borderie</i> . — <i>Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard</i> , T. II, <i>Lettres nouvelles</i> ; publication de la Société des Bibliophiles Bretons, par M. <i>T. de Laroque</i> . — <i>Le Pouillé historique du diocèse de Rennes</i> , de M. l'abbé Guillotin de Corson. — <i>Les Chevaliers bretons de Saint-Michel</i> , par M. <i>Gaston de Carné</i> . — <i>Histoire du sentiment de la nature : Protégomènes</i> , par M. <i>Victor de Laprade</i> . — <i>La Revue de la Révolution</i>	474
Chronique par M. <i>Louis de Kerjean</i>	494
Bibliographie bretonne et vendéenne	496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 242-244, 492-493. — M. l'abbé Bouché, évêque nommé de Saint-Brieuc, 250. — *Sacre de M^{er} Bouché*, 494. — *Vie inédite de saint Paul-de-Léon*, publication de Dom Plaine, par M. Robert Oheix, 325-327.

HISTOIRE

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Mes trois mois de prison dans la Vendée, par M^{ocquereau de la Barrie}, 5-23, 133-145, 159-180. — La prise de Bône en 1832. (Extrait des Mémoires du général d'Armandy), (suite et fin), 29-44, 181-196. — Le Parlement de Bretagne en 1788, par M. Barthélemy Pocquet, 45-67, 89-119, 219-256, 257-279, 396-409, 457-462. — *Le combat du 13 prairial an II et la légende du Vengeur*, par M. Gustave Bord, 310-319, 361-371. — *Les Canons de bois de la ville de Rennes en 1419*, par M. Arthur de la Borderie, 417-435.

BIOGRAPHIE. — M. Henri Charpentier, 84-85. — M^{er de la Hailandière}, 85, 166-167. — M^{er David}, évêque de Saint-Brieuc, 165-166. — M. F. Parenteau, 250. — M. Hello, 333-334. — M. Guillaume Grootaërs, 334. — M. le comte Armand de Cintré, 334-335. — M. Emile de la Bigne-Villeneuve, 335. — M. Bourgerel, par M. P. du Dréneuc, 411-413.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, par M. Louis de Kerjean, 237-241. — *L'instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789*, de M. Léon Maitre, par M. Alfred Lallié, 244-247. — *Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-corsaire*, de M. l'abbé F.-M. Poulain, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 320-323. — *La censure sous le premier Empire*, de M. Henri Welschinger, par M. Alfred Lallié, 324-325. — *Episemasie ou relation d'Aletin le Martyr, concernant l'origine des villes de Nantes et de Rennes*, 331. — *Les Chouans*. Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord, de M. G. de Kerigant, par M. Régis de l'Estourbeillon, 410-411.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de juillet, 80-83; d'août, 165-168; — par M. Yves Breton, de septembre (le congrès de Châteaubriant), 251-255; — d'octobre, par M. Louis de

Kerjean, 332-335 ; — de novembre, 414-415 ; — de décembre, 494-495.
— *L'Association bretonne*, par M. Yves Breton, 74-79. — *Trois vœux du Congrès de Châteaubriant*, par M. Yves Breton, 378-385.

LITTÉRATURE

RÉCITS ET NOUVELLES. — La procession du cimetière, conte du pays nantais, par M. Julien de la Ville-Béranger, 296-300. — Une chasse aux marsouins, par M. Francis Lefevre, 372-377. — La loge du préfet maritime, anecdote lorientaise, par M. Albert Macé, 463-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — M. Ernest du Laurens de la Barre, par M. Robert Oheix, 120-132. — La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (suite et fin), par M. René Kerviler, 197-216, 280-295, 337-360. — A travers les livres, par M. Lucien Dubois, 303-319, 386-395. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes, par M. P. du Dréneuc, 469-473.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Maison à vendre*, de M. Alfred de Courcy, par M. Th. de Kernaflén, 162-164. — *La Fille de Notre-Dame*, de M. Ch. d'Héricault, par M. Louis de Kerjean, 247-249. — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, par M. Olivier de Gourcuff, 327-331. — *Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard*, T. II, par M. T. de Laroque, 486-490.

POÉSIE

Le récit du pilote, par M. Louis Le Lasseur, 68-73. Mes Souvenirs, par M. Hippolyte Minier, 146-148. — Une lutte inégale, par M. Vincent Audren de Kerdrél, 217-218. — Le signe de la croix, petit poème vendéen, par M. Emile Grimaud, 301-302.

BIBLIOGRAPHIE

Causerie bibliographique, par M. le marquis de Granges de Surgères, 149-161. — *Bibliographie bretonne et vendéenne*, 88, 168, 256, 336, 416, 496.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

- D'ARMANDY (Général). — La prise de Bône en 1832 (suite et fin), 29-44, 181-196.
- AUDREN DE KERDREL (Vincent). — Une lutte inégale, poésie, 217-218.
BORD (Gustave). — Le combat du 13 prairial an II et la légende du *Vengeur*, 310-319, 361-371.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — Les canons de bois de la ville de Rennes en 1419, 417-435. — *La Mission de Marguerite*, de M. du Campfranc, 483-486.
- BRETON (Yves). — L'Association bretonne, 74-79. — Le Congrès de Châteaubriant, 251-255. — Trois vœux du Congrès de Châteaubriant, 378-385.
- DU DRÈNEUC (P.). — M. Bourgerel, 411-413. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire, à Nantes, 469-473.
- DUBOIS (Lucien). — A travers les livres, 303-319, 386-395.
- DE L'ESTOURBEILLON (Régis). — *Les Chouans*. Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord, par M. G. de Kerigant, 410-411.
- DE GOURCUFF (Olivier). — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, 327-331. — Un poète breton ignoré : Du Bois-Hus, 426-462.
- DE GRANGES DE SURGÈRES (marquis). — Causerie bibliographique, 149-161.
- GRIMAUD (Emile). — Le signe de la croix, petit poème vendéen, 301-302.
- DE KERNAFFLEN (Th.). — *Maison à vendre*, par M. Alfred de Courcy, 162-164.
- DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 80-83; — d'août, 165-168; — d'octobre, 332-335; — de novembre, 414-415; — de décembre, 494-495.
- KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française : Maupertuis (suite et fin), 197-216, 280-295, 337-360.
- LALLIÉ (Alfred). — *L'instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789*, par M. Léon Maître, 241-247. — *La censure sous le premier Empire*, par M. Henri Welschinger, 324-325.

- LE LASSEUR (Louis). — Le récit du pilote, poésie, 68-73.
- LEFEUVRE (Francis). — Une chasse aux marsouins, 372-377.
- M. (L.) — *Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux XV^e et XVI^e siècles*, par M. Félix Soleil, 474-479.
- MACÉ (Albert). — La loge d'un préfet maritime, anecdote lorientaise, 463-468.
- MINIER (Hippolyte). — Mes souvenirs, poésie, 146-148.
- MOCQUEREAU DE LA BARRIE. — Mes trois mois de prison dans la Vendée, publiés par M. Gustave Bord, 5-28, 133-145, 169-180.
- DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, T. II, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 242-244. — *Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-sorsaire*, par M. l'abbé F.-M. Poulain, 320-323.
- OHEIX (Robert). — M. Ernest du Laurens de la Barre, 120-132. — *Vie inédite de saint Paul-de-Léon*, publiée par Dom Plaine, 325-327.
- POCQUET (Barthélemy). — Le Parlement de Bretagne en 1788, 45-67, 89-119, 219-236, 257-279, 396-409, 457-462.
- TAMIZEY DE LAROQUE. — *Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard*, T. II, 486-490.
- DE LA VILLE-BÉRANGER (Julien). — La procession du cimetière, conte du pays nantais, 296-300.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

- *Antiquaire (l') et les Puritains*, par Walter-Scott, 392-393.
Bourgeois (les) de 93 : la Fille de Notre-Dame, par M. Ch. d'Héricault, 247-249.
Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 237-241.
Censure (la) sous le premier Empire, par M. Henri Welschinger, 324-325.
Château à vendre, par M. Alfred de Courcy, 162-164, 393.
Chouans (les), Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord, par M. G. de Kerigant, 410-411.
De Paris au Tibet, par M. Francis Garnier, 308.
Dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de St-Martin, 309.
Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot, 392.
Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-corsaire, par M. l'abbé F.-M. Poulain, 320-323.
Femme (une) du monde dans la Nouvelle-Zélande, par lady Barker, 391-392.
Heures (les) gothiques et la littérature pieuse aux XV^e et XVI^e siècles, par M. Félix Soleil, 474-479.
Histoire de du Guesclin et de son époque, par M. Siméon Luce, 304-305.
Histoire des littératures anciennes et modernes (J. M. J. A.), 327-331.
Histoire du sentiment de la nature : prolégomènes, par M. Victor de Laprade, 493.
Instruction (l') publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789, par M. Léon Maitre, 241-247.
Légendes des plantes et des oiseaux, par M. X. Marmier, 308-309.
Lumière (la) électrique, par MM. Alglave et Boulard, 387-388.
Maréchal (le) Bugeaud, T. II, par M. d'Ideville, 388-389.
Maximes (les) de la Rochefoucauld, 149-161.
Microphone (le), par M. du Moncel, 309.
Mission (la) de Marguerite, par M. du Campfranc, 483-486.
Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard, T. II, 486-490.
Pays (le) basque et la basse-Navarre, par M. Paul Perret, 393-395.
Bouille historique de l'archevêché de Rennes, T. II, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 242-244, 492-493.
Quatre ans au pays des Boërs, par M. de Weber, 307-308.
Revue de la Révolution, 493.
Rhamsès le-Grand, ou l'Égypte il y a 3.300 ans, par M. de Lanoye, 391.
Sahara (le) algérien, par M. Victor Largeau, 307.
Sermons choisis de Bossuet, édités par M. F. Brunetière, 390-391.
Théorie des alluvions artificielles, par M. Duponchel, 303-304.
Tour (le) du monde (1^{er} sem. de 1882), 305-307.
Vie inédite de saint Paul-de-Léon, publiée par Dom Plaine, 325-327.
Vivre : la vie en vaut-elle la peine? par M. Mallock, 389-390.

FIN DU TOME CINQUANTE DEUXIÈME

icant .

24-35

-Nord

n, 306

F. II

Barkr.

series

4-35

331.

or d

mar-

holm

391.

7.

